

ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

FORMATION DOCTORALE RECHERCHES COMPARATIVES SUR LE DEVELOPPEMENT

THESE

En vue de l'obtention du grade de
Docteur de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Discipline : socio-économie du développement

(Mention : Territoires, Espaces, sociétés)



Présentée et soutenue publiquement par:

S O U G N A B E P a b a m é

Le 15 février 2010

Sous la direction de :

André BOURGEOT, *Directeur de Recherche Emérite, CNRS Paris*

MEMBRES DU JURY :

Jean-Louis Chaléard, Professeur, Université de Paris I (Président)

Jean Boutrais, Directeur de recherche Emérite à l'IRD (Rapporteur)

Patrice Grimaud, Vétérinaire, LRVZ/CIRAD (Rapporteur)

André Bourgeot, Directeur de recherche Emérite au CNRS

Jean schmitz, Directeur de recherche à l'IRD

Claude Arditi, Enseignant chercheur associé à l'EHESS-Paris

Dédicace

*Je dédie ce travail à la mémoire de
ma mère Maching Keumaye Wabong*

REMERCIEMENTS

Ce travail revient au Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques de Farcha (LRVZ), au Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC) et au Projet d'Appui à la Recherche Scientifique et Technique au Tchad (ARS2T) d'avoir initié cette investigation, de l'avoir soutenue financièrement et matériellement. Nous pensons surtout à Messieurs Hamid Mahamat Hamid Directeur du LRVZ, Seiny Lamine Boukar Directeur Général du PRASAC, Patrice Grimaud, Jean Vignon, Philippe Boumard Assistants techniques respectivement au LRVZ, ARS2T et PRASAC. Qu'ils trouvent ici toutes nos reconnaissances.

Cependant, cette thèse n'aurait pas été possible sans l'accord de Monsieur André BOURGEOT Directeur de Recherche Emérite au CNRS, qui a accepté spontanément de m'accueillir au niveau du Laboratoire d'Anthropologie Sociale du CNRS et d'encadrer scientifiquement les travaux de la dite thèse. Il m'a guidé avec perspicacité, ses idées et ses remarques m'ont guidé dans l'apprentissage de la recherche en anthropologie. Je lui adresse mes vifs remerciements et toute ma reconnaissance.

L'essentiel de mes travaux ont été effectué dans le cadre de l'axe 1 de l'ARDESAC portant sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. A ce titre, je tiens à adresser mes vifs remerciements à toute l'équipe de cet axe pour leur dynamisme et pour leur soutien scientifique.

Que tous les collègues du Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques de Farcha (LRVZ) trouvent ici nos témoignages de reconnaissance pour le soutien moral et scientifique qu'ils nous ont apporté.

Je tiens également à remercier Messieurs Jean Boutrais, André Marty, Claude Arditi, Alexandre Ickowicz, qui ont toujours accepté de participer aux comités de thèse et aux présentations de mes travaux à mi-parcours et chaque fois ont apporté leurs contributions scientifiques ainsi que leurs conseils judicieux qui m'ont été d'une grande utilité. J'en suis reconnaissant.

Ce parcours positif, nous le devons à un certain nombre des personnalités, notamment Guillaume Duteurtre, Hubert Guérin et Guy Florent Ankogui Mpopo qui étaient les premières personnes à m'encourager à s'inscrire en thèse. Qu'ils trouvent ici toute ma reconnaissance.

Je n'oublierais pas PRODALKA à travers son Coordinateur National Monsieur Lagnaba Kakiang qui a été un partenaire privilégié sur le terrain dont son appui multiforme a été la clé de voûte de la réussite de mes travaux de terrain. Que cette thèse puisse leur servir de cadre de réflexion pour la gestion durable de la Forêt Classée de Yamba Berté et partant les autres aires protégées.

J'adresse mes vifs remerciements aux pasteurs et agro-pasteurs peuls résidant autour de la Forêt Classée de Yamba Berté, aux agriculteurs Mousseye de Koumou et de Djodo-Bisséra, aux agriculteurs Zimé de N'Guetté 1 qui, étaient partie prenante dans le cadre de la mise en œuvre de cette thèse et ont largement contribué à la réalisation des travaux de terrain. Que tous soient remerciés, car je sais que, quel que soit leur niveau d'intervention, ils ont contribué de façon déterminante au bon déroulement des travaux de cette thèse.

Mes remerciements à toute ma famille qui m'a soutenu durant cette période de sacrifice. Je reste particulièrement reconnaissant vis à vis de mon épouse dont le réconfort moral au quotidien a plus que jamais galvanisé mon courage pour aller jusqu'au bout de la recherche engagée. A mes enfants qui ont supporté mes multiples absences, que ce document soit pour eux un tremplin pour toutes leurs initiatives et un exemple à suivre.

Enfin, que tous ceux, qui d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'aboutissement de cette thèse, reçoivent l'expression de nos sincères remerciements.

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	17
I - JUSTIFICATION DE L'ETUDE	18
1.1- CONTEXTE DE L'ETUDE	18
1.2 - CADRE INSTITUTIONNEL ET SCIENTIFIQUE	21
1.3 - OBJET D'ETUDE	23
1.3 - TERRAIN D'ETUDE ET SITES DE REFERENCE	26
1.3.1- LA SAVANE TCHADIENNE : UNE REGION A FORTE POTENTIALITE AGRICOLE ET PASTORALE	26
1.3.2 - CRITERES DE CHOIX DU TERRAIN D'ETUDE	34
1.3.3 - CRITERES DE CHOIX DES SITES DE REFERENCE	35
1.3.4 - CARACTERISATION DES SITES DE REFERENCE	37
1.4 - CHOIX DES PASTEURS PEULS COMME ETHNIES DE REFERENCE	41
1.4.1 - L'ORGANISATION SOCIALE PEULE	44
1.4.2 - L'ORGANISATION POLITIQUE DES PASTEURS PEULS	54
1.5- QUESTIONNEMENTS ET HYPOTHESES DE RECHERCHES	57
II-APPROCHES CONCEPTUELLE ET METHODOLOGIQUE	62
2.1-DEFINITION DE QUELQUES NOTIONS EN PASTORALISME	62
2.1.1- LE NOMADISME	62
2.1.2 - LE PASTORALISME	63
2.1.3 – PASTORALISME NOMADE	65
2.1.4 – TRANSHUMANCE	67
2.2– APPROCHES METHODOLOGIQUES	67
2.3- LES OUTILS D'INVESTIGATIONS	72
2.3.1 - ENQUETES ET ENTRETIENS	73
2.3.2 - L'OBSERVATION PARTICIPANTE	76
2.3.3 - LA CARTOGRAPHIE A DIRE D'ACTEURS	77
2.4 - BILAN DU TRAVAIL DE TERRAIN	78
2.4.1 - LES ENQUETES	78
2.4.2 - LES ENQUETES - RECENSEMENTS	78
2.4.3 - LA CARTOGRAPHIE	79

PREMIERE PARTIE

ORGANISATION ET DYNAMIQUE DU PAYSAGE

CHAPITRE I : ETUDE DE LA STRUCTURE ET DE L'ORGANISATION DU PAYSAGE	81
I – CARACTERISATION DE LA ZONE D'ETUDE : LE PAYS MOUSSEYE	81
1.1 - ELEMENTS DE DEFINITION : ESPACE RURAL, PAYSAGE ET TERROIR	81
1.1.1 - ESPACE RURAL	82
1.1.2 - DEFINITION DU PAYSAGE	82
1.1.3 - TERROIR OU TERRITOIRE VILLAGEOIS	85
1.2 – ESPACE AUTOUR DE LA FORET CLASSEE : PAYS MOUSSEYE	87

II – ORGANISATION DE L’ESPACE EN ZONE DE SAVANE	89
2.1 – ORGANISATION DE L’ESPACE A L’ECHELLE LOCALE	90
2.1.1 – ESPACE HABITE : UN DOMAINE DE RESIDENCE	94
2.1.2 - ESPACE AGRICOLE : DOMAINE DE DROITS FAMILIAUX	95
2.1.3- ESPACE PASTORAL : DOMAINE A LIMITE FLOUE ET FLEXIBLE	99
2.1.4- ESPACE FORESTIER (FORET CLASSEE) : DOMAINE INTERDIT	103
2.2 – ORGANISATION DE L’ESPACE A L’ECHELLE DE LA REGION	105
2.2.1 – DYNAMIQUE DU PAYSAGE A L’ECHELLE DE LA ZONE D’ETUDE	105
2.2.2- DYNAMIQUE DE LA VEGETATION DANS LA FORET CLASSEE DE YAMBA BERTE	109
2.2.2- EVOLUTION DU PAYSAGE AUTOUR DE LA FORET CLASSEE DE YAMBA BERTE	110
III – FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DYNAMIQUE DU PAYSAGE	113
3.1 – PERCEPTION DE L’EVOLUTION DU PAYSAGE PAR LES ACTEURS LOCAUX	113
3.2 – FACTEURS A L’ORIGINE DE LA DYNAMIQUE DU PAYSAGE	115
3.2.1 - ACTIVITES AGRICOLES, SOURCES DE TRANSFORMATION DU PAYSAGE	115
3.2.2 - LES FEUX DE BROUSSE ; UN COUTEAU A DOUBLE TRANCHANT	119
3.2.3 – LES ACTIVITES PASTORALES	122
CONCLUSION	123
CHAPITRE II : AIRES PROTEGEES ET FORET CLASSEE DE YAMBA BERTE	125
I – HISTORIQUE DES AIRES PROTEGEES DANS LE MODE	126
1.1 - DEFINITION DU CONCEPT : «AIRES PROTEGEES »	126
1.1.1 -CONTEXTE HISTORIQUE DES AIRES PROTEGEES	127
1.1.2 – CRITERES INTERNATIONAUX DE CLASSEMENT DES AIRES PROTEGEES	128
1.2 – EVOLUTION DES APPROCHES DE LA CONSERVATION	131
1.2.1 – DE L’APPROCHE FORTERESSE DE LA CONSERVATION A L’APPROCHE PARTICIPATIVE	132
1.2.2 –DE L’APPROCHE PARTICIPATIVE A L’APPROCHE MARCHANDE	133
II- CONTEXTE D’EMERGENCE DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE	134
2.1- PROCESSUS DU CLASSEMENT DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE	134
2.1.1 -- MOTIVATIONS DE LA MISE EN PLACE DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE	136
2.1.2 - BILAN DE LA CONSERVATION DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE	137
2.2- LES AIRES PROTEGEES AU TCHAD	138
2.2.1 – IMPORTANCE DES AIRES PROTEGEES AU TCHAD	138
2.2.2– LES CONDITIONS DE CREATION DES AIRES PROTEGEES AU TCHAD	140
III – FORET CLASSEE DE YAMBA BERTE : UNE AIRE PROTEGEE EN ETAT DE SURVIE	140
3.1 - HISTORIQUE ET MODES DE GESTION DE LA FORET CLASSEE DE YAMBA BERTE	140
3.1.1 - LES OCCUPATIONS HUMAINES ET ANIMALES	142
3.1.2 – LA PRESENCE DES PASTEURS AUTOUR DE LA FORET CLASSEE DE YAMBA BERTE	143
3.2 - REPRESENTATION ET UTILISATION DE LA FORET CLASSEE	148
3.2.1- PERCEPTION DE LA FORET CLASSEE PAR LES DIFFERENTS USAGERS	148

3.2.2 – LES RESSOURCES QUE RENFERME LA FORET CLASSEE DE YAMBA BERTE	153
3.2.3- L'UTILISATION DE LA FORET PAR LES DIFFERENTS USAGERS	153

CONCLUSION	162
-------------------	------------

DEUXIEME PARTIE

ORGANISATION DE LA PRODUCTION PASTORALE ET AGRICOLE CHEZ LES PEUL

CHAPITRE III : SYSTEMES DE PRODUCTION DOMESTIQUE DES PEUL	166
--	------------

I – SYSTEMES D'ELEVAGE DES PEUL: ENTRE LES CHAMPS ET LA FORET CLASSEE	167
--	------------

1.1 –MDES D'ACQUISITION ET RACES DES ANIMAUX	168
---	------------

1.1.1- MODES D'ACQUISITION ET REGLES DE TRANSFERT DES ANIMAUX	168
---	-----

1.1.2- LES RACES DES ANIMAUX EN PRESENCE	170
--	-----

1.1.3- L'AGREGATION DES TROUPEAUX	173
-----------------------------------	-----

1.2 – LES ACTEURS DE L'ELEVAGE	175
---------------------------------------	------------

1.2.1- LES PASTEURS NOMADES	177
-----------------------------	-----

1.2.2- LES AGRO-PASTEURS	179
--------------------------	-----

1.2.3- LES AGRO-ELEVEURS.	180
---------------------------	-----

1.3 – L'IMPORTANCE DE L'ELEVAGE DANS NOS TROIS SITES	181
---	------------

1.3.1- EMERGENCE DU PASTORALISME EN SAVANE TCHADIENNE	181
---	-----

1.3.2- LES EFFECTIFS DE CHEPTEL ET SA REPARTITION GEOGRAPHIQUE	182
--	-----

1.4 - TYPOLOGIE DES SYSTEMES PASTORAUX	192
---	------------

1.4.1 - CHOIX DE VARIABLES DISCRIMINANTES ET AFCM	192
---	-----

1.4.2- CARACTERISATION DES DIFFERENTS SYSTEMES IDENTIFIES PAR L'AFCM	195
--	-----

1.5 – CONDUITE ET ORGANISATION SPATIALE DU TROUPEAU	201
--	------------

1.5.1 – LES VARIATIONS CLIMATIQUES	201
------------------------------------	-----

1.5.2- CONDUITE D'ALIMENTATION DANS LES DIFFERENTS SYSTEMES D'ELEVAGE	202
---	-----

1.5.3 – PRATIQUES SPATIALES DANS LES DIFFERENTS SYSTEMES	206
--	-----

1.5.4 - LA MOBILITE PASTORALE : LA TRANSHUMANCE	210
---	-----

1.5.5 - LA COMPLEMENTATION DU CHEPTEL	216
---------------------------------------	-----

1.5.6 - PRATIQUES SANITAIRES	219
------------------------------	-----

1.5.7 - EXPLOITATION ET VALORISATION DU CHEPTEL	219
---	-----

II – SYSTEMES DE CULTURE DES PEUL : ENTRE OPPORTUNISME ET SECURITE	222
---	------------

2.1 – PARTICIPATION D'UNITE DOMESTIQUE PEULE AUX TRAVAUX CHAMPETRES	223
--	------------

2.2 – OPERATIONS AGRICOLES DANS LE SYSTEME DES PEUL	225
--	------------

2.2.1 - LE TRAVAIL DU SOL	225
---------------------------	-----

2.2.2 - ENTRETIEN DES CULTURES	226
--------------------------------	-----

2.2.3- TRAVAUX DE RECOLTES	226
----------------------------	-----

2.3 - CULTURES ET SURFACES CULTIVEES	226
---	------------

2.3.1 - TYPES DE CULTURE ET RENDEMENTS	226
--	-----

2.3.1- GESTION DES PRODUITS RECOLTES	228
--------------------------------------	-----

III – FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PRODUCTION DES PEUL	229
---	------------

3.1 - INTEGRATION AGRICULTURE ET ELEVAGE DANS LES UNITES DOMESTIQUES	229
3.1.1- RELATIONS TECHNIQUES	230
3.1.2 - RELATIONS ECONOMIQUES	231
3.2 - DIVISION DU TROUPEAU, DE LA FAMILLE ET DU TRAVAIL	234
3.2.1 - DIVISION DE LA MAIN D'ŒUVRE FAMILIALE	235
3.2.1- DIVISION DU TROUPEAU	236
CONCLUSION	237
CHAPITRE IV : FONCIER AGRICOLE ET EMERGENCE D'UN FONCIER PASTORAL	239
I- FONCIER AGRICOLE : ENTRE MODERNITE ET TRADITION	240
1.1 – SYSTEMES FONCIERS AGRICOLES	240
1.1.1- DEFINITION DU CONCEPT FONCIER ET SYSTEME FONCIER	240
1.1.2 – POLITIQUE FONCIERE AU TCHAD	241
1.1.3 – CONTENU DES DIFFERENCES SOURCES DES NORMES	242
1.1.4– PLURALISME D'INSTANCES DE GESTION DU FONCIER	246
1.1.5- EVOLUTION DES PRATIQUES FONCIERES : VERS UNE MARCHANDISATION DES TERRES	247
II - FONCIER PASTORAL : MYTHE OU REALITE ?	250
2.1 – QU'EST CE QU'UN FONCIER PASTORAL ?	250
2.1.1- DEBAT IDEOLOGIQUE AUTOUR DU FONCIER PASTORAL	251
2.1.2 – AMBIGÜITE OPERATIONNELLE DU CONCEPT DE « FONCIER PASTORAL »	251
2.2 – FONCIER PASTORAL EN ZONE DE SAVANE	252
2.2.2 – SPECIFICITE DU FONCIER PASTORAL	255
III – RAPPORTS SOCIAUX ENTRE LES ACTEURS : DE L'INTEGRATION AUX CONFLITS	257
3.1 – DEFINITION DES CONCEPTS	257
3.1.1 – RAPPORTS SOCIAUX	257
3.1.2 – RESEAUX SOCIAUX	258
3.2.1– RELATIONS ENTRE LES UNITES DOMESTIQUES PEULES	260
1.2.2 – RELATIONS DES PEUL AVEC D'AUTRES NON-PEUL	262
3.3 – LES CONFLITS FONCIERS COMME MOYEN D'EXPRESSION	266
3.3.1 - DEFINITION DE LA NOTION DE CONFLIT	267
3.3.2 – TYPOLOGIE DES CONFLITS FONCIERS ET LEURS MANIFESTATIONS	268
2.3.3 – MODALITES DE RESOLUTION DES CONFLITS FONCIERS	281
PAR CONSENSUS	282
CHEZ LES CHEFS TRADITIONNELS	282
AUTORITES ADMINISTRATIVES OU MILITAIRES	282
CONCLUSION	288

TROISIEME PARTIE

CONDITIONS DE VIABILITE ET PERSPECTIVES DU PASTORALISME EN ZONE DE SAVANE DU TCHAD

CHAPITRE V : CRISES ET TRANSFORMATIONS DE LA PRODUCTION PASTORALE 292

I - POLITIQUES ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT A L'EGARD DU PASTORALISME 294

1.1 – ROLE DE L'ETAT DANS LE PROCESSUS DE MARGINALISATION DU PASTORALISME NOMADE 295

1.1.1- ROLE DES ADMINISTRATEURS COLONIAUX EN AFRIQUE FRANCOPHONE 295

1.1.2 - ROLE DES ADMINISTRATEURS COLONIAUX AU TCHAD 299

1.2 - ROLES DES ETATS INDEPENDANTS A L'EGARD DU PASTORALISME NOMADE 301

1.2.1 – EN AFRIQUE FRANCOPHONE 301

1.2.2 – EN ZONE DE SAVANE DU TCHAD 303

II – CONTEXTE JURIDIQUE NATIONAL A L'EGARD DU PASTORALISME 305

2.1 – UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE SANS PASTORALISME NOMADE 306

2.1.1 – AIRES PROTEGEES : UNE NECESSITE SOCIALE, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE 306

2.1.2 – UNE GESTION REPRESSIVE DES AIRES PROTEGEES 307

2.1.3 – LES PASTEURS MIS AU BANC DES ACCUSES 309

2.2 – UN PASTORALISME SANS UN CADRE LEGISLATIF APPROPRIE 311

2.2.1 – CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE 311

2.2.2 – PASTORALISME ET PROCESSUS ACTUEL DE DECENTRALISATION 313

III – DESEQUILIBRES ENTRE FONCIER AGRICOLE ET FONCIER PASTORAL 314

3.1.1- UN PASTORALISME SANS ESPACE EN ZONE DE SAVANE 315

3.2 – UN PASTORALISME CONFRONTE AUX CONFLITS FONCIERS ET AUX INSECURITES PHYSIQUES 318

3.2.1 - LES CONFLITS D'USAGE 318

3.2.2 - LE CLIMAT D'INSECURITE 319

CONCLUSION 325

CHAPITRE VI : CONDITIONS DE SECURISATION DES SYSTEMES PASTORAUX 327

I - SECURISATION DES SYSTEMES PASTORAUX : ENJEUX ET DEFIS 328

1.1- LA SECURISATION DES SYSTEMES PASTORAUX EN ZONE DE SAVANES 328

1.1.1- SECURISATION DE L'USAGE PASTORAL DES RESSOURCES 329

1.1.2- RENFORCEMENT DE LA CAPACITE JURIDIQUE DES PASTEURS 333

1.1.3- RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DES ORGANISATIONS PASTORALES 336

1.2- PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU SECTEUR PASTORAL 340

1.2.1- ORGANISER LE COMMERCE DU BETAIL DE LA ZONE SOUDANIENNE 341

1.2.2- RESTAURER LA COHESION SOCIALE EN MILIEU RURAL 342

1.3 – CADRE LOGIQUE DE LA MISE EN PLACE DES MESURES PRECONISEES	345
1.3.1 – AU NIVEAU LOCAL	346
1.3.2 – AU NIVEAU NATIONAL	346
1.3.3 – AU NIVEAU SOUS-REGIONAL	347
<u>II - PASTORALISME ET FORET CLASSEE : COMPLEMENTARITE OU ANTAGONISME ?</u>	347
2.1 – PASTORALISME ET PROTECTION DE LA FORET	348
2.1.1– L'IMPORTANCE DE L'ARBRE DANS L'ALIMENTATION DU BETAIL	348
2.1.2 - ROLE DU PASTORALISME SUR LES MILIEUX NATURELS	349
2.1.3 - SECURISER LES FORETS POUR SECURISER LE PASTORALISME DE SAVANE	351
2.2- GESTION DURABLE DES FORETS CLASSEES DE YAMBA BERTÉ	354
2.2.1 – L'ÉCHEC DE L'APPROCHE DE GESTION CENTRALISEE DES FORETS CLASSEES	354
2.2.2- LA COGESTION, UNE ALTERNATIVE POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES	355
<u>III – APPROCHE PARTICIPATIVE : POUR CONCILLIER DEVELOPPEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	357
3.1 – HISTORIQUE DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE	357
3.1.1 - GENESE DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE	358
3.1.2-FONDEMENTS ET PRINCIPES DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE	359
3.2- CONDITIONS DE REUSSITE DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE	361
3.2.1 – IDENTIFIER LES PARTIES PRENANTES	361
3.2.2 - PRIVILEGIER LES CADRES TRADITIONNELS EXISTANTS	361
3.2.3 – METTRE EN PLACE UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE COLLECTIF	362
3.2.4- CO-CONSTRUIRE UNE PLATE-FORME DE CONCERTATION	363
<u>CONCLUSION</u>	365
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	368
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	377
ANNEXES	391
<u>LEXIQUE</u>	410
<u>INDEX</u>	409

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : EVOLUTION DES MOBILITES PASTORALES VERS LA ZONE DE SAVANE DU TCHAD	20
FIGURE 2 : LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE	25
FIGURE 3: CARTE BIOCLIMATIQUE AU TCHAD	27
FIGURE 4 : TENDANCE EVOLUTIVE DE LA PLUVIOSITE ANNUELLE A PALA (1971 A 2008)	28
FIGURE 5 : MOYENNES MENSUELLES DES PLUIES SUR TROIS ANS (2006-2008)	29
FIGURE 6 : PROBLEMATIQUE GENERALE DE LA ZONE DE SAVANE DU TCHAD	31
FIGURE 7: DENSITE DE LA POPULATION DANS LA ZONE SOUDANIENNE DU TCHAD	32
FIGURE 8 : LA ZONE D'ETUDE	35
FIGURE 9 : LES SITES DE REFERENCE	36
FIGURE 10 : MIGRATION DES PEUL DANS LA ZONE DE SAVANE	44
FIGURE 11: EXEMPLES DES TYPES D'UNITES DOMESTIQUES	51
FIGURE 12 : LES TERMES DE REFERENCE CHEZ LES PEUL	53
FIGURE 13 : SCHEMA GLOBAL DU SYSTEME D'ELEVAGE (IN LHOSTE, 1986)	58
FIGURE 14 : CLASSIFICATION DES PRATIQUES D'ELEVAGE (IN LANDAIS ET AL, 1986)	70
FIGURE 15 : LES DIFFERENTES UNITES PAYSAGERES DANS LE TERROIR DE N'GUETTE I (%)	92
FIGURE 16 : OCCUPATION DU SOL (TERROIR DE N'GUETTE 1)	93
FIGURE 17 : ORGANISATION CENTRIFUGE DE L'ESPACE	96
FIGURE 18 : EVOLUTION DU PAYSAGE ENTRE 1986 ET 2001 DE LA ZONE DE NOTRE ETUDE	107
FIGURE 19: L'ACTION ANTHROPIQUE SUR LA FORET DE YAMBA BERTE	109
FIGURE 20 : PRESSION ANTHROPIQUE SUR LA FORET CLASSEE (SITUATION ENTRE 1986 ET 2001)	111
FIGURE 21 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE ENTRE (1974-1999) A NGOKO	117
FIGURE 22: COMPARAISON DES SUPERFICIES CULTIVÉES A NGOKO	118
FIGURE 23 : SCHEMA DE LA RESERVE DE BIOSPHERE (MENGUE-MEDOU, 2002)	133
FIGURE 24 : AUGMENTATION DES AIRES PROTEGEES (VALEURS NON CUMULATIVES)	135
FIGURE 25 : LA SUPERFICIE (EN%) DES AIRES PROTEGEES DE CHAQUE PAYS	136
FIGURE 26 : LOCALISATION DE LA FORET CLASSEE DE YAMBA BERTE	141
FIGURE 27 : OCCUPATION HUMAINE DE LA FORET CLASSEE	143
FIGURE 28 : PRIORITES DES ACTIVITES VILLAGEOISES DANS LA FORET	156
FIGURE 29 : PRIORITES DES ACTIVITES DES AGRO-PASTEURS DANS LA FORET	162
FIGURE 30 : LA REPARTITION DU CHEPTEL PAR ESPECE ET PAR CAMPMENT DE REFERENCE	184
FIGURE 31: REPARTITION DU CHEPTEL PAR ESPECE ENTRE FAMILLES RESTREINTES	185
FIGURE 32: REPARTITION PAR CLASSE DE L'EFFECTIF BOVIN DANS LES UNITES DOMESTIQUES	187
FIGURE 33 : RELATION ENTRE TAILLE DU TROUPEAU ET TAILLE DE LA FAMILLE	188
FIGURE 34 : AFCM (PROJECTION DES OBSERVATIONS).	194
FIGURE 35: CLASSIFICATION DES OBSERVATIONS EN FONCTION DES VARIABLES UTILISEES	195
FIGURE 36: L'ESPACE PASTORAL DES AGRO-ELEVEURS	207
FIGURE 37 : L'ESPACE PASTORAL DES AGRO-PASTEURS N'NGARA'EN ET KESSOU'EN	208

FIGURE 38 : L'ESPACE PASTORAL DES PASTEURS NOMADES	209
FIGURE 39 : TRAJET DES PASTEURS TRANSHUMANTS	210
FIGURE 40 : LES RAISONS DE LA MOBILITE DU TROUPEAU EN SAISON SECHE	213
FIGURE 41 : DEPENSES RELATIVES A LA PRODUCTION ANIMALE	217
FIGURE 42: COMPARAISON DES RENDEMENTS MOYENS DES PEUL ET MOUSSEYE	227
FIGURE 43 : COMPARAISON DES SUPERFICIES MOYENNES EN CEREALES DES UNITES DOMESTIQUES	228
FIGURE 44 : LES SOURCES DE REVENUS	232
FIGURE 45 : LES POCHE DE DEPENSES	233
FIGURE 46: FACTEURS INFLUANT SUR LE DEVELOPPEMENT PASTORAL EN ZONE DE SAVANE	293
FIGURE 47: LOCALISATION DES ZONES D'INSECURITE	320
FIGURE 48: PLAN D'ACTION POUR SECURISER LES SYSTEMES PASTORAUX	329

LISTE DES PHOTOS

PHOTO 1 : JEUNES FILLES PEULES DE LOUBOUNA SE RENDANT AU MARCHÉ DE PONT- CARAOL.....	48
PHOTO 2 : APRES UNE SEANCE D'ENTRETIEN A LOUBOUNA	74
PHOTO 3 : FEUX DE BROUSSE, PUISSANTS FACTEURS ECOLOGIQUES QUI STRUCTURENT LE PAYSAGE	119
PHOTO 4 : LES FEUX SONT UTILISES DANS LA PRATIQUE AGRICOLE COMME OUTILS DE DEFRICHEMENT	121
PHOTO 5 : VACHE AFFAIBLIE PAR LE DEFICIT FOURRAGER (CLICHE ECOPAS, 2002).....	159
PHOTO 6 : RACES BOVINES.....	172
PHOTO 7 : RACES CAPRINES.....	172
PHOTO 8 : RACES OVINES.....	172
PHOTO 9 : LE TROUPEAU DE CHEVRES (CLICHE SOUGNABE, 2006)	174
PHOTO 10 : VEAUX ET AGNEAUX MAINTENUS AU CAMPMENT (CLICHE SOUGNABE, 2006).....	175
PHOTO 11 : UN BERGER OUDAH AVEC SON TROUPEAU.....	178
PHOTO 12 : L'AGRO-PASTORALISME NECESSITE LA COMBINAISON DE DEUX TYPES D'HABITAT	199
PHOTO 13: COMPLEMENTATION EN GRAINE DE COTON (CLICHE KOUSSOU, 2007).....	217
PHOTO 14 : COMPLEMENTATION E NATRON (CLICHE SOUGNABE, 2006)	218
PHOTO 15: BŒUFS UTILISES DANS LE TRANSPORT AU COURS DES DEPLACEMENTS	231
PHOTO 16 : FEMMES WODAABE (CLICHE SOUGNABE, 2004).....	261
PHOTO 17 : UN PUIT PUBLIC FERME PAR LES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE KANEM (TCHAD)	298
PHOTO 18 : LE BALISAGE DES COULOIRS DE TRANSHUMANCE PERMET DE SECURISER LA MOBILITE PASTORALE (IRAM, 2005).....	332

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : CARACTERISATION DES SITES DE REFERENCE	37
TABLEAU 2 : AIRES GEOGRAPHIQUES DES PEUL EN AFRIQUE	43
TABLEAU 3 : VARIATION D'EFFECTIFS DES UNITES DOMESTIQUES DANS LES TROIS SITES	47
TABLEAU 4 : COMPOSITION DEMOGRAPHIQUE DES UNITES DOMESTIQUES	49
TABLEAU 5 : TYPES D'UNITES DOMESTIQUES SELON LES STRUCTURES DE PARENTE	50
TABLEAU 6 : TYPES D'UNITE DOMESTIQUE PAR SITE (%)	51
TABLEAU 7: L'IMPORTANCE DE LA POLYGAMIE DANS LES UNITES DOMESTIQUES (%)	53
TABLEAU 8 : ORGANISATION SOCIOPOLITIQUE ET SPATIALE DES AGRO-PASTEURS PEULS	55
TABLEAU 9 : ORGANISATION SOCIOPOLITIQUE ET SPATIALE DES PASTEURS TRANSHUMANTS PEULS	56
TABLEAU 10 : PREMIERE CLASSIFICATION DES AIRES PROTEGEES PAR L'UICN	128
TABLEAU 11 : DEUXIEME CLASSIFICATION DES AIRES PROTEGEES PAR L'UICN	129
TABLEAU 12: DISTRIBUTION DES AIRES PROTEGEES PAR ZONES BIOCLIMATIQUES	139
TABLEAU 13 : LES AIRES PROTEGEES RECONNUES PAR LE RAPAC	139
TABLEAU 14: UTILISATIONS DE CERTAINES ESPECES VEGETALES	154
TABLEAU 15 : FOURRAGES HERBACES DE LA SAISON DES PLUIES	159
TABLEAU 16: PLANTES ET PARTIES UTILISES PAR LES TROUPEAUX EN SAISON SECHE	161
TABLEAU 17 : TYPES DE RESPONSABLE DU CHEPTEL DANS LES DIFFERENTS SITES (%)	176
TABLEAU 18: LA REPARTITION DU CHEPTEL BOVIN PAR CAMPMENT	185
TABLEAU 19: L'IMPORTANCE DU CHEPTEL DANS LES DIFFERENTS CAMPEMENTS	187
TABLEAU 20: CHARGE ANIMALE EN ZONE DE SAVANE DU TCHAD (ANCIENNES PREFECTURES)	190
TABLEAU 21 : LA STATISTIQUE DE DONNEES UTILISEES DANS LA TYPOLOGIE	193
TABLEAU 22: CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTS SYSTEMES D'ELEVAGE	196
TABLEAU 23 : DIVISION DU TEMPS CHEZ LES PEUL	202
TABLEAU 24 : CARACTERISATION DE LA CONDUITE DANS LES DIFFERENTS SYSTEMES D'ELEVAGE	203
TABLEAU 25: CONDUITE DES TROUPEAUX SUR LE CYCLE ANNUEL	215
TABLEAU 26: CLASSIFICATION DES ANIMAUX PAR LE PEUL	220
TABLEAU 27: REPARTITION DES VENTES DES BOVINS (EN %)	221
TABLEAU 28 : PARTICIPATION DES UNITES DOMESTIQUES PEULES AUX OPERATIONS CULTURALES (%)	224
TABLEAU 29 : UNITES DOMESTIQUES AYANT EFFECTUE LES DEPLACEMENTS EN 2006	236
TABLEAU 30 : LES DIFFERENTS ACTEURS INTERVENANT DANS LA GESTION FONCIERE	247
TABLEAU 31 : TYPOLOGIE DES CONFLITS FONCIERS EN FONCTION DES ACTEURS	268
TABLEAU 32 : CAUSES DES CONFLITS FONCIERS DANS LES 3 VILLAGES (%)	275
TABLEAU 33 : MODELES CLASSIQUES : ATOUTS ET LIMITES	282
TABLEAU 34 : LA COMPOSITION BOTANIQUE DES REGIMES ALIMENTAIRE DU CHEPTEL	349
TABLEAU 35. ESTIMATION DU TEMPS DE RECONSTITUTION D'UN TROUPEAU DE BOVINS APRES UNE SECHERESSE, SANS APPORT EXTERIEUR.	350
TABLEAU 36 : LES QUATRE PHASES DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE	360

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

A.V	Association villageoise
AFCM	Analyse Factorielle de Correspondances Multiples
AFD	Agence Française de Développement
AOPK	Association des Organisations Paysannes de la Kabbia
ARDESAC	Projet d'Appui à la Recherche régionale pour le Développement durable des Savanes d'Afrique Centrale
ARS2T	Projet d'Appui à la Recherche Scientifique et Technique au Tchad
BCA	Bœufs de culture attelée
BCR	Bureau central de recensement
BELACD	Bureau d'Etude et de Liaison pour les Associations Caritatives Diocésaines
CEBVERHA	Commission Economique du Bétail, de la viande et des ressources halieutique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRAD- IEMVT	Département d'élevage et de médecine vétérinaire tropicale du CIRAD
CNRS	Centre national de recherche scientifique
DCFAP	Direction de la conservation des faunes et des aires protégées
FAC	Fonds d'Aide pour la Coopération
FED	Fonds Européen de Développement
FIDA	Fonds d'Aide au Développement
FIT	Front Inter Tropical
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
GPS	Global Position System (Système de Positionnement Global par satellite)
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

INADES	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
LRVZ	Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques
OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques au Tchad
ONDR	Office national du développement rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation paysanne
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCGRN	Projet conservation et gestion des ressources naturelles
PIDR	Plan d'intervention pour le développement rural
PMTRA	Programme à Moyen Terme de Recherche Agricole
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PODALKA	Programme de Développement Rural Décentralisé du Mayo-Dallah, Lac Léré et de la Kabbia
PRASAC	Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale
RAPAC	Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
RCA	République Centrafricaine
RFBL	Réserve de faune Binder-Léré
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SPOT	Satellite Pour l'Observation de la Terre
UBT	Unité de Bétail Tropical
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

RESUME : Pastoralisme en quête d'espaces en savane tchadienne. Des Peul autour de la Forêt Classée de Yamba Berté
Pabamé SOUGNABE

L'étude porte sur les pratiques pastorales des pasteurs et agro-pasteurs peuls résidents dans trois campements fixes et un campement mobile, tous situés autour de la Forêt Classée de Yamba Berté en savane tchadienne. L'objectif de cette réflexion engagée au cours de cette thèse est, à terme, de construire une vision théorique permettant de concilier la politique de protection de l'environnement au développement durable, notamment le pastoralisme dans une zone fortement agricole. L'étude a été réalisée à travers l'approche anthropologique fondée sur une démarche éco-systémique. Elle a été appréhendée par la combinaison de plusieurs outils méthodologiques : enquêtes qualitative et quantitative, entretiens à structure semi-libre, et observation participante touchant une gamme variée d'interlocuteurs. Les résultats obtenus montrent que la gestion de l'espace et des ressources naturelles devient de plus en plus difficile pour les pasteurs et agro-pasteurs. Il en résulte de nombreuses contraintes dans leurs pratiques pastorales, issues notamment de la confrontation avec les populations agricoles autour d'enjeux fonciers et des gestionnaires de la forêt classée autour des ressources ligneuses. En plus de ces contraintes, le pastoralisme est considéré dans cette région comme l'activité la plus nuisible à la protection de l'environnement. Pourtant, pastoralisme, agriculture et aire protégée ne sont pas réellement incompatibles. L'animal n'est pas forcément l'ennemi de l'arbre, et moins encore celui du champ, et au contraire l'un pourrait contribuer à la préservation des autres. Dans ce contexte de marginalisation du pastoralisme en zone de savane, les pasteurs et agro-pasteurs qui y vivent, connaissent une situation peu enviable qui tend vers le mépris et le désintérêt général. Ils sont, soit soumis à la disparition des pâturages, soit confrontés à un mitage de leur espace limitant leurs déplacements et c'est la viabilité de leurs systèmes de production qui est en jeu. Les capacités de ces pasteurs et agro-pasteurs à gérer les risques sont sérieusement mises en danger car les marges de manœuvre ont régressé devant les fronts agricoles. Le véritable défi de développement du pastoralisme dans cette région reste à trouver un droit écrit, légitimé par les acteurs eux-mêmes, original, moderne, sécurisant la mobilité pastorale et promouvant une cogestion de l'espace et des ressources. Pour cela il faut des organisations de la société civile pastorale plus fortes, qui puissent articuler et défendre les intérêts de leurs membres et travailler avec les gouvernements pour concevoir et mettre en œuvre des politiques qui soutiennent la viabilité de leur système de production. Il s'agit de reconnaître et d'assurer la sécurité et la stabilité quant à l'accès aux ressources pastorales, sans forcément être lié par la récurrente notion de la propriété privée. La sécurisation foncière des pasteurs semble donc devoir s'accommoder davantage d'un mode jouissif, que d'un mode acquisitif, à savoir la détention et l'exercice d'un droit absolu de propriété. En matière de gestion durable des ressources naturelles, notamment les aires protégées, nous estimons qu'une approche basée sur la cogestion régie par les coutumes, les règles et les conventions locales seraient un outil fort pour concilier développement socio-économique des populations locales et protection de l'environnement.

Mots clés : Pastoralisme, agriculture, environnement, Peul, savane, Tchad

INTRODUCTION GENERALE

I - JUSTIFICATION DE L'ETUDE

1.1- Contexte de l'étude

Cette thèse s'inscrit dans la problématique générale de la savane tchadienne marquée durant ces quarantes dernières années par des profondes mutations. La dynamique que connaît cette zone a été déjà abordée par trois grandes thèses antérieures, notamment celle de Cabot en 1965, celle de Magrin en 2000 et surtout plus récemment celle de Réounodji en 2003. Les différents auteurs ont plus ou moins construit leur problématique sur la transformation des deux principales composantes du système de production de la région : l'agriculture et l'élevage. Cependant, il se trouve que ce sont les pratiques agricoles qui sont souvent les mieux étudiées. Ce déséquilibre viendrait du fait que ces différentes thèses ont pour la plupart privilégié l'échelle terroir villageois comme niveau d'investigation. Du coup, les pasteurs nomades qui se trouvent dans la zone de savane sans avoir forcément de liens avec un terroir villageois sont souvent oubliés dans les analyses : le troupeau, l'équivalent de la parcelle n'a pas fait l'objet d'analyses fines dans les différentes études. En plus, la savane tchadienne telle décrite par Gandaoua et al. (1999) a été et est toujours considérée par ces auteurs comme une zone à vocation agricole par le simple fait que la majorité de la population y vit de l'agriculture, principalement vivrière (céréales, arachides, manioc), d'où l'importance accordée aux systèmes de production agricole.

En dehors de ces trois thèses qui relatent toutefois assez sommairement la problématique de l'agro-pastoralisme en zone de savane, peu d'études ont été consacrées aux pratiques des pasteurs nomades vivant dans ces régions par rapport à la masse de reportages, d'articles et même d'ouvrages qui se rapportent aux pratiques de leurs congénères des zones sahéliennes (Boutrais, 1988).

Pourtant, la présence de l'élevage bovin n'est pas nouvelle dans la savane tchadienne. L'introduction de la culture du coton en 1930, puis l'adoption de la culture attelée en 1957, ont permis à certains agriculteurs d'acquérir du bétail et de l'élever. Durant cette même période, les sécheresses successives (1968 ; 1972-73 ; 1983-84) qu'a connues le Tchad ont entraîné la descente des isohyètes et contraint en même temps les pasteurs sahéliens à migrer vers la zone de savane, mieux arrosée et mieux économiquement dotée du fait de la proximité de grandes villes (Figure 1). De 10% de l'effectif national

bovin en 1965, la proportion hébergée par le sud du Tchad est passée à 18 % en 1993 et 27 % en 1996, avec des pics de 50% pendant les huit mois de saison sèche (Duteutre et al, 2000). Toutefois, en dépit de cette importance de l'élevage en zone de savane tchadienne, sa présence n'est pas prise en compte dans la structuration de l'espace. C'est l'usage agricole qui structure l'espace, et l'espace pastoral lui est entièrement subordonné (Botoni, 2003). Il évolue ainsi en fonction des saisons, selon une alternance de mise en culture et de jachère. Les systèmes pastoraux mis en place par les pasteurs dans cette région depuis leur arrivée ont énormément évolué car les caractéristiques de l'environnement (politiques, sociales, économiques, naturelles et techniques) dans lesquelles évoluent ces systèmes ont été sensiblement modifiées (Peyre de Fabrègues, 2001). Les difficultés auxquelles est actuellement confronté le pastoralisme sont les résultantes de ces profondes mutations, qui conditionnent la viabilité de ce système de production, auxquelles viennent se greffer l'explosion démographique, la politique de protection de l'environnement à travers les aires protégées, avec pour corollaires les multiples conflits d'usage. L'essor du pastoralisme se trouve de plus en plus mis à mal par cette politique active de protection de l'environnement, mais aussi par une forte anthropisation suite aux activités agricoles qui entraîne une évolution régressive de la végétation. Ces nouvelles articulations entre espaces pastoraux, espaces agricoles et espaces protégés nous amène à réfléchir sur les pratiques pastorales en zone de savane et particulièrement sur la conduite des troupeaux sur parcours.

Il est vrai, dans de nombreux endroits au monde, ces espaces protégés sont considérés comme des outils de protection d'une nature utile à l'homme, et leur gestion se concentre principalement sur quelques espèces-cibles dont on cherche à améliorer les stocks et à préserver le patrimoine génétique (UICN, 2002). Toutefois, dans certains cas, notamment en Afrique, le choix et les modalités de zonage de ces aires protégées ont été faits de façon ambiguë, à l'origine de multiples conflits liés à la mise en place et à la gestion de ces zones de conservation (Mengue-Medou, 2002). Cette problématique de la gestion environnementale constitue un défi planétaire, auquel l'humanité est confrontée à plusieurs niveaux et dans des domaines divers, et qu'il convient d'y répondre en apportant des éléments essentiels pour l'effectivité de solutions urgentes. Pour l'instant, l'aménagement des aires protégées a créé un paradoxe entre secteur touristique, qui fait l'objet de nombreuses attentions, et un mode de vie des populations locales, qui n'évolue pas. Ce paradoxe se traduit par des incompréhensions entre populations riveraines

démunies, qui attendent de l'Etat des actions en leur faveur, et des aires protégées, dont les objectifs de conservation ne font que se renforcer (NDame, 2008). Il apparaît indispensable de repenser non seulement le choix des zones à conserver, mais aussi celui des approches de gestion qui doivent concilier conservation et satisfaction des populations locales (Synge et al. 1999).

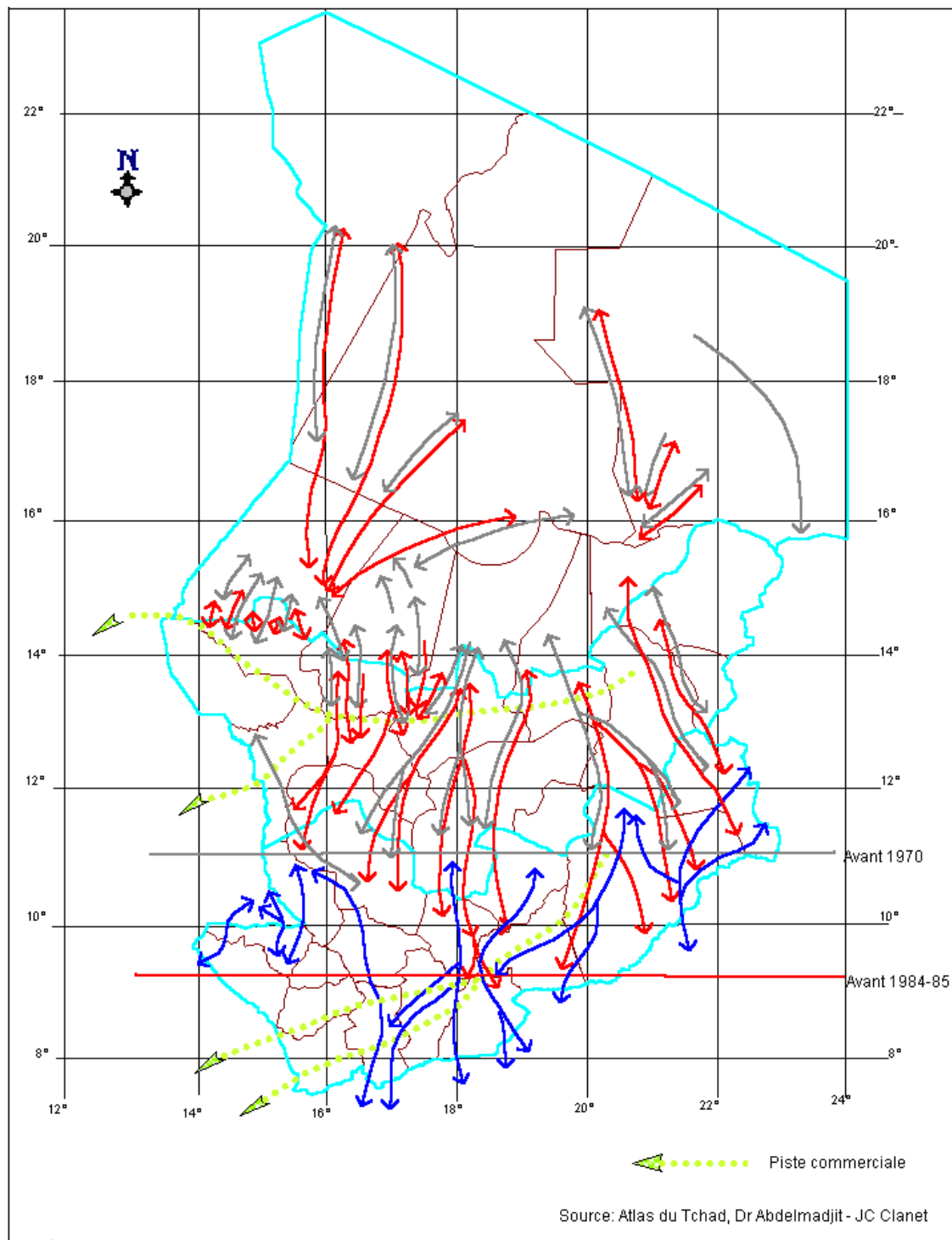


Figure 1 : Evolution des mobilités pastorales vers la zone de savane du Tchad

En matière de gestion des ressources naturelles, l'approche dite participative s'est affirmée car elle conduit à prendre en compte le savoir et les priorités des acteurs locaux, et à promouvoir leur organisation dans le cadre de collectivités territoriales, d'associations d'usagers ou de groupements professionnels (Chennoufi, 1994). Les gestionnaires des aires protégées envisagent de plus en plus cette approche qui intègre les enjeux de conservation et les enjeux très forts de développement local. Mais si les discours se structurent, les réalisations concrètes sur le terrain sont encore bien modestes surtout en ce qui concerne les pasteurs nomades.

Par ailleurs, l'idée même de placer les populations au cœur du développement est relativement nouvelle, et les praticiens du développement éprouvent d'énormes difficultés à traduire ce discours dans les faits. Il existe, peut-être intrinsèquement, un antagonisme entre ces deux approches au sein des zones rurales où les populations restent extrêmement dépendantes des ressources naturelles dans leurs stratégies de subsistance. La conciliation de ces deux objectifs nécessite d'appréhender de manière fine les interactions et les enjeux qui se déroulent à l'interface des espaces de production (que sont les parcours de transhumance et les zones agricoles) et de conservation du patrimoine naturel (Binot et al. 2005). Néanmoins, nous estimons que dans cette nouvelle vision de la conservation de l'environnement, le pastoralisme doit avoir sa place en tant que système de production.

1.2 - Cadre institutionnel et scientifique

Cette thèse, préparée à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) de Paris, est sous la tutelle scientifique du Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques (LRVZ) de Farcha au Tchad. Elle a bénéficié de l'appui scientifique et financier du Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes de l'Afrique Centrale (PRASAC) et du projet d'Appui à la Recherche Scientifique et Technique au Tchad (ARS2T). Les travaux de terrain sont menés en collaboration avec le Programme de Développement Rural Décentralisé du Mayo-Dallah, Lac Léré et de la Kabbia (PODALKA), basé à Pala au sud-ouest du Tchad.

Le LRVZ, créé en 1952 et géré par l'Institut français d'Elevage et de Médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT), reste une référence en matière de recherche vétérinaire en Afrique. Rétrocédé à l'Etat tchadien et placé sous la tutelle du Ministère de l'Elevage, ses missions ont été reformulées en 1958, année de rétrocession, par ordonnance et décret.

En dehors de ses missions classiques qui visent la santé animale, le LRVZ aborde aujourd'hui dans ses recherches les grands défis de l'heure : le pastoralisme nomade, l'écologie et l'environnement, la génétique, la biodiversité animale, l'économie des filières, et la gestion et l'utilisation durable des ressources.

Le PRASAC est une institution spécialisée de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), qui regroupait jusqu'en 2008 trois pays de la sous-région : le Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad, et qui vient d'en intégrer trois autres, plus forestiers, le Gabon, le Congo et la Guinée équatoriale. A ce titre, il héberge les projets de recherche et de développement à caractère régional. La mission dévolue au PRASAC est la mise en commun des acquis de la recherche des différents pays membres, et la promotion des échanges entre les chercheurs de la sous région travaillant sur des problématiques similaires.

Le Projet d'Appui à la recherche scientifique et technique français au Tchad (ARS2T) est financé sur le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) du Ministère des Affaires étrangères. Son objectif global est d'améliorer la qualité des travaux de la recherche scientifique dans le cadre d'un dispositif national de recherche scientifique et technique par le renforcement des ressources humaines et une ouverture sur des institutions étrangères. Cette stratégie d'ancrage de la recherche dans le développement par le renforcement des capacités et compétences des acteurs rejoint celle développée par le PRASAC et est complémentaire au projet inter-état d'Appui à la Recherche régionale pour le Développement durable des Savanes d'Afrique Centrale (ARDESAC), lequel, avec une vision qui dépasse les frontières nationales, développe des synergies avec les projets pays (dont celui-ci).

Enfin, le Programme de Développement rural décentralisé du Mayo-Dallah, Lac Léré et de la Kabbia (PODALKA) est un programme de la Coopération entre le Tchad et l'Allemagne. Il s'inscrit dans le cadre du plan d'intervention pour le développement rural (PIDR), avec comme objectif la participation active des populations, de leurs organisations, des collectivités territoriales décentralisées et des prestataires au développement socio-économique pour l'amélioration des infrastructures rurales et la préservation de la biodiversité de sa zone d'intervention.

1.3 - Objet d'étude

Etant agronome de formation, j'ai eu à travailler pendant longtemps dans les programmes de développement. Toutes mes expériences se sont focalisées sur une perception technicienne du développement et sont toujours basées sur la valorisation des solutions sectorielles. C'est au cours de ma formation en DEA à l'Université de Toulouse Le Mirail, dans la formation doctorale « espaces, sociétés rurales et logiques économiques » que j'ai commencé à réaliser la nécessité d'adopter une approche, non plus restrictivement agronomique, mais de saisir l'organisation sociale des acteurs dont on veut améliorer les conditions de vie. Je me suis rendu également compte que de nombreux échecs de programmes de développement proviennent de l'absence ou de l'insuffisance de prise en compte de la diversité socioculturelle rencontrée. C'est ainsi que les rapports des hommes entre eux et avec leur environnement sont devenus pour moi une question primordiale, venant en amont de toutes les actions de développement comme le soulignait Barrière (1996 : 5), « *les comportements socioculturels produits dans des contextes socio-historiques donnés sont à mettre en rapport avec les représentations sociocognitives qui sous-tendent à leur tour des stratégies d'action individuelles ou collectives. Normes, règles, procédures et institutions en dépendent.* ». J'ai tenu à présenter utilement mon cursus pour aviser les lecteurs de ma faible culture anthropologique et surtout de mettre en évidence ce paradoxe qui découle de ma vision actuelle de concevoir le développement et mon passé en tant que technicien. Qu'ils ne soient pas surpris de mon approche qui reste toutefois fortement techniciste.

Ceci étant, cette thèse s'inscrit dans un programme de recherche entrepris par le Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques de Farcha en collaboration avec PRASAC et PRODALKA sur les phénomènes migratoires (mobilités humaines et animales) au Sud-ouest du Tchad. L'objectif de ce projet de recherche était de caractériser d'une part la mise en valeur des terres influencée par l'installation des migrants, et d'autre part la pratique d'élevage dans un contexte de réduction de l'espace afin de faire des propositions pour une gestion durable des ressources naturelles. Cependant, les premiers résultats issus de ce programme de recherche ont suscité des besoins d'approfondissement surtout en ce qui concerne la pratique pastorale. Il ressort de ce premier diagnostic que les systèmes d'élevage dans les zones de savane sont complexes. L'ignorance de cette complexité est souvent à l'origine de l'échec de plusieurs programmes de développement pastoral dans la région. La compréhension du

fonctionnement de ces systèmes devient un préalable à une meilleure participation des pasteurs dans le programme de gestion durable des ressources. Il s'est avéré donc nécessaire d'approfondir la recherche sur le pastoralisme dans cette région à travers des études plus fines qui permettraient une bonne compréhension de ce système de production en zone de savane.

L'objet de ce projet de recherche dans le cadre de cette thèse porte sur un espace pastoral situé autour d'une forêt classée, soumise à une pression anthropique de plus en plus forte et à une politique de protection de l'environnement hostile à la présence du pastoralisme (Figure 2). Finalisé, ce programme vise à apporter des éléments de réponse aux décideurs et aux développeurs en vue d'une gestion viable à long terme des ressources naturelles renouvelables autour et dans cette forêt classée et partant, du développement du pastoralisme nomade. Il s'agit de proposer des solutions concrètes non pas dans les domaines techniques, forestiers ou agronomiques, mais dans le registre de l'organisation des hommes entre eux et avec leur milieu, soit de ce que pourrait être une coexistence durable entre la forêt classée et le pastoralisme.

L'étude entreprise pour cette thèse s'est caractérisée par un contexte dans lequel des relations privilégiées se sont établies entre chercheurs et développeurs. Elle vise, à terme, à dresser des passerelles entre la recherche et le développement. La thèse se trouve donc dans une situation médiane, à la jonction des demandes émanant du terrain et des propositions suggérées par les développeurs. La collaboration entre PRASAC (Institution de recherche) et PRODALKA (programme de développement) n'a fait que renforcer cette volonté d'aboutir à une recherche finalisée en élaborant des outils conceptuels et opérationnels visant à améliorer la gestion durable des ressources naturelles autour et dans la Forêt Classée de Yamba Berté.

Dans cette perspective, l'accent a été mis sur l'organisation des hommes face à la gestion de la ressource et au contrôle sur l'espace. Ce double rapport de l'homme à la ressource d'une part et à l'espace d'autre part paraît devoir être abordé dans un même élan en vue d'une gestion intégrée des ressources naturelles. On se propose à la manière de Pharo (1985) d'analyser le sens endogène de l'activité c'est-à-dire le sens que les acteurs eux-mêmes donnent à leurs pratiques territoriales. Cette démarche empirique s'en tient à ce qui est visible pour en comprendre l'invisible. Pour cela, nous avons recouru à l'approche anthropologique. Ce choix est lié d'une part à l'importance des relations

sociales à traiter dans le sujet, d'autre part à la capacité intégrative de la discipline vis à vis du fait technique, économique et social.

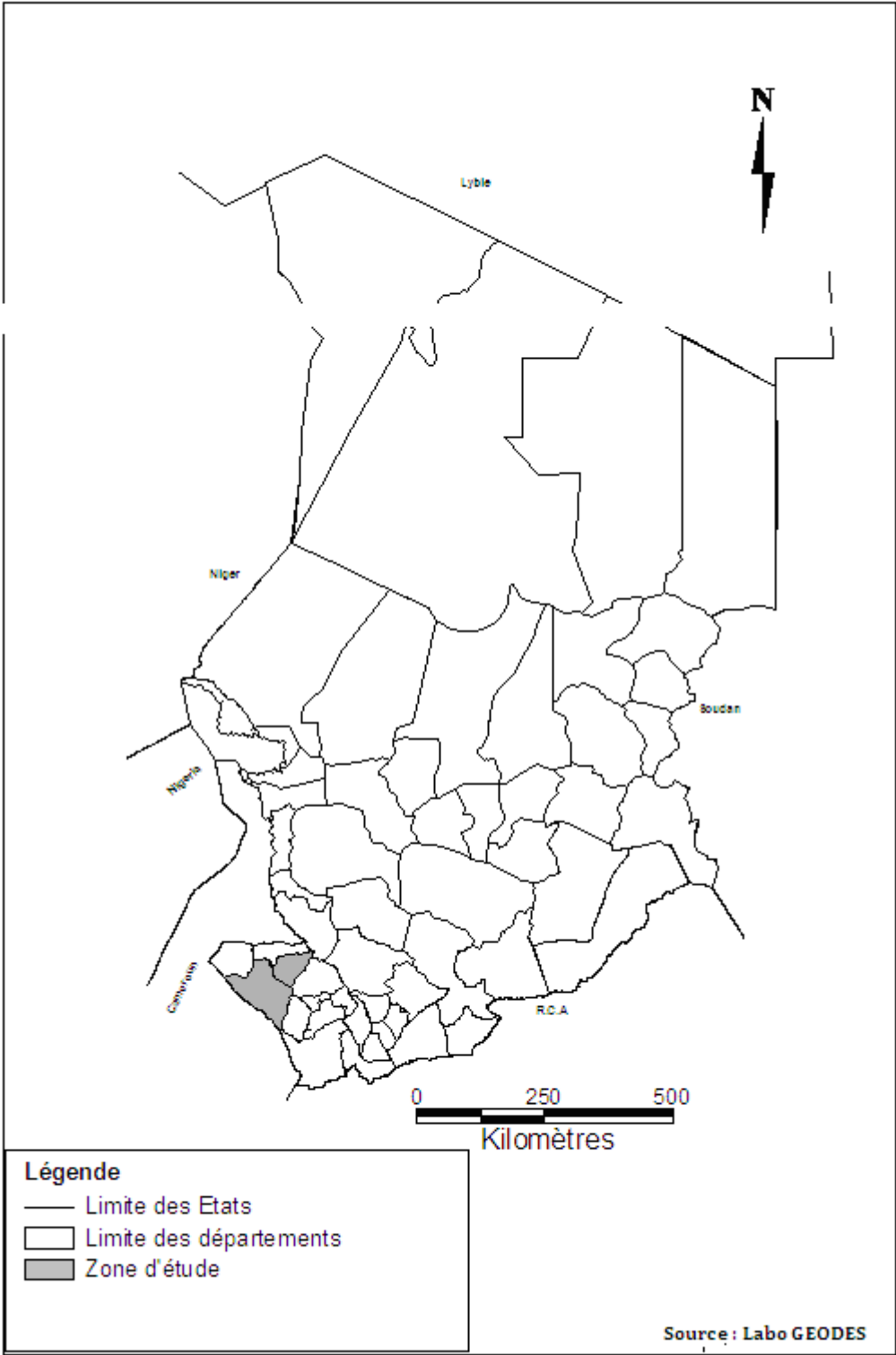


Figure 2 : Localisation de la zone d'étude

Ceci nous a amené à étudier le pastoralisme dans cet espace-ressource (la forêt classée incluse) en s'appuyant sur les pasteurs peuls qui y sont installés : il est surtout question d'analyser les contextes dans lesquels les pratiques pastorales sont mises en œuvre pour mieux comprendre la combinaison de facteurs qui contraignent les pasteurs à exploiter la forêt classée dans cette région. Cette connaissance approfondie des pratiques pastorales et de leurs dynamiques nous permettra de cibler des actions, à la fois dans le contenu et sur les conditions propices à leur mise en œuvre, allant vers une gestion concertée de la Forêt Classée de Yamba Berté et partant de toutes les aires protégées.

Ce document qui retrace les différents résultats issus de nos investigations aborde dans sa première partie, l'organisation de l'espace et les conditions de mise en place des aires protégées ; la deuxième partie traite de la dimension d'organisation des systèmes de production peule et les rapports sociaux et enfin sont présentés en troisième partie les propositions visant à concilier conservation de l'environnement et développement socio-économique des différents usagers de l'espace situé autour de la Forêt Classée de Yamba Berté, notamment les agro-éleveurs, les agro-pasteurs et pasteurs nomades.

1.3 - Terrain d'étude et sites de référence

1.3.1- La savane tchadienne : une région à forte potentialité agricole et pastorale

Le Tchad est composé d'un dégradé de six zones bioclimatiques du nord au sud (Figure 3). La zone de savane correspond donc à la zone soudanienne comprise entre 7° et 9° de latitude nord et entre 14° et 17° de longitude est, d'une superficie de 127 000 km² soit 10 % de la superficie nationale (Gamine et al. 1998). Elle comptait 2 829 802 habitants au recensement de 1993, soit sensiblement 50 % de la population totale.

En raison de son climat soudanien, la zone de savane fait partie des régions du Tchad où la pluviométrie est la plus élevée. Le climat est de type tropical subhumide, marqué par une pluviométrie annuelle qui dépasse 1000 mm et peut atteindre 1200 mm pendant les années les plus arrosées, avec une forte variabilité dans le temps et dans l'espace. La moyenne de la décennie 40-50 était de 1 252,9 mm alors qu'elle n'était plus que de 902 mm pour la décennie 80-90. Après la décroissance de la pluviométrie des décennies 70 et 80, il y a un relèvement à partir de la décennie 90 (Madjigoto et al. 2002).

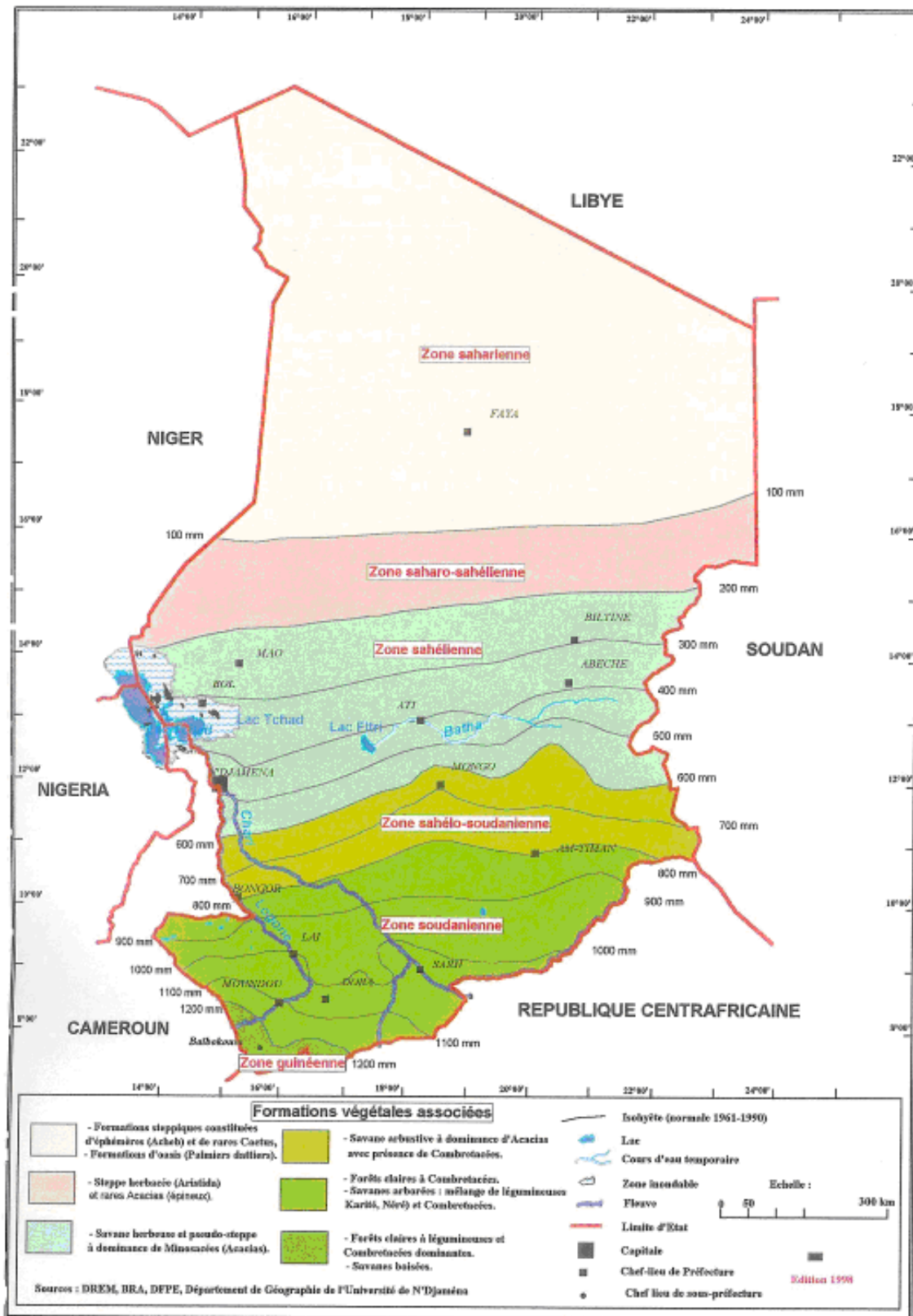


Figure 3: Carte bioclimatique au Tchad

Dans notre zone d'étude¹, le coefficient de variation est de 13 p.100. Depuis 1971, la pluviométrie la plus importante de Pala, a été enregistrée en 1994 avec 1443,4 mm. En revanche, l'année 2004 a été la plus sèche. Les précipitations enregistrées durant cette période correspondent à la moitié de celles de 1994 avec 650 mm (Figure 4).

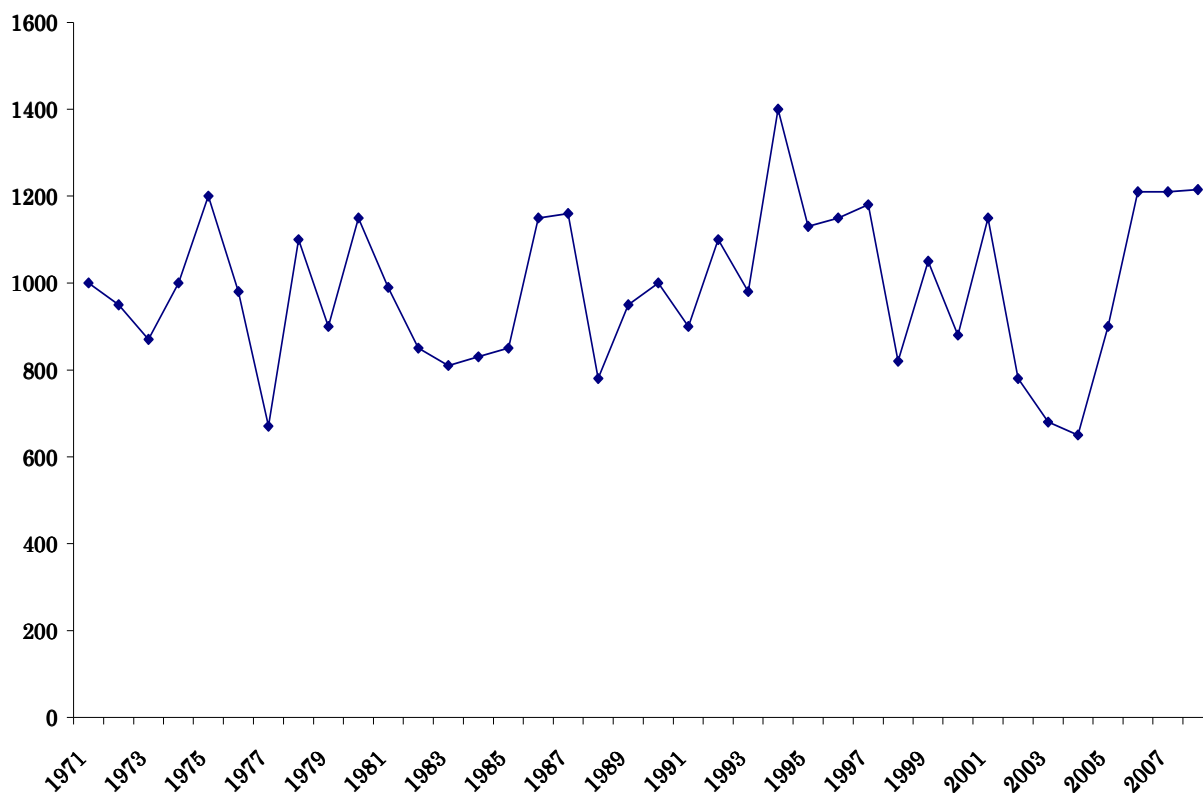


Figure 4 : Tendence évolutive de la pluviométrie annuelle à Pala (1971 à 2008)

En dépit de grandes variabilités interannuelles, les pluies sont également mal réparties sur l'année. Elles se concentrent seulement en durée (15-16 jours de pluies) et en quantité (360 mm) sur le mois d'août qui demeure le mois le plus pluvieux dans l'année (Figure 5)

¹ Nous nous sommes référés à la station de météo la plus proche en l'occurrence la station de Pala qui est à 37 km de notre zone d'étude.

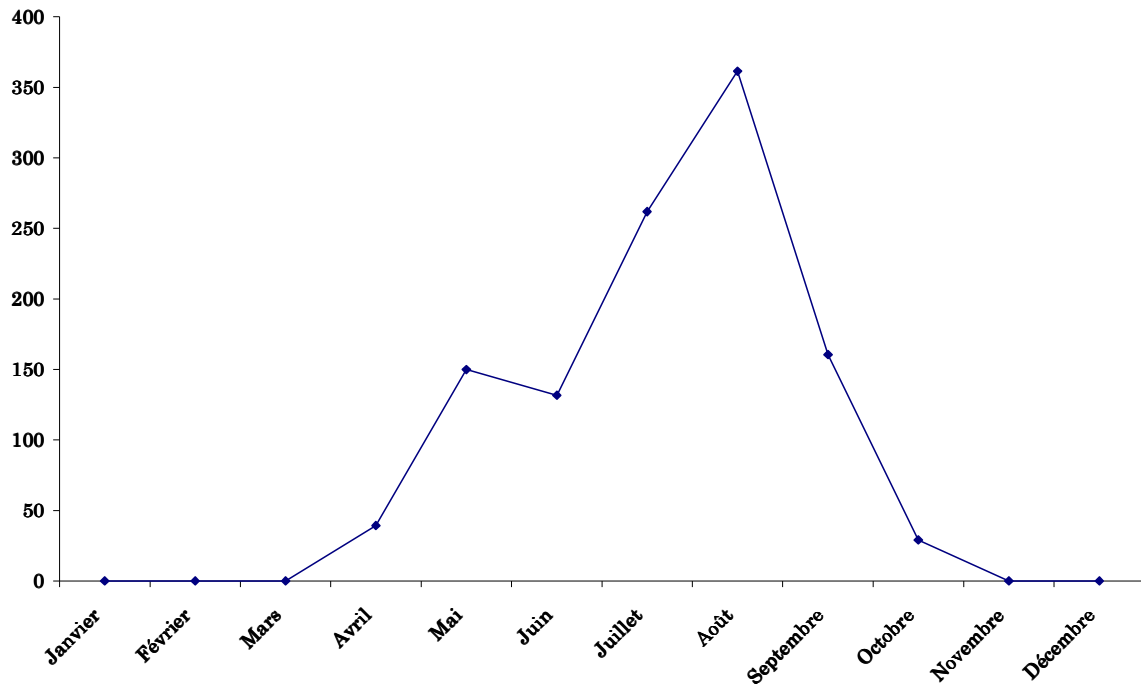


Figure 5 : Moyennes mensuelles des pluies sur trois ans (2006-2008)

Les variabilités des précipitations sont les contraintes les plus courantes auxquelles font face les paysans de la zone. Elles sont marquées par une mauvaise répartition spatiale et temporelle, un démarrage difficile ou un arrêt précoce de la saison des pluies. Les conséquences de ces aléas climatiques sont principalement le déficit des récoltes exposant ainsi la population à des risques de famine et, à plus long terme ces irrégularités des pluies ont également des répercussions sur les conduites des troupeaux. En année déficitaire en pluviométrie, les pasteurs amorcent très tôt leur transhumance. Cela ne va pas sans conséquence sur le rapport entre agriculteurs et pasteurs : le départ précoce coïncide avec la récolte et la remontée tardive coïncide avec l'installation des cultures occasionnant des dégâts dans les champs, sources de nombreux conflits.

Les sols présentent une relative homogénéité, traduction de la simplicité structurale (Madjigoto, 2002). En dehors des zones rocheuses, se trouvent des sols squelettiques correspondant aux aires d'affleurement du socle, on distingue essentiellement les sols hydromorphes des zones inondables, les sols ferrugineux tropicaux, plus ou moins cuirassés qui s'intercalent entre les vallées et bas plateau sableux d'interfluve, et les sols rouges ferrallitiques qui occupent souvent les sommets de ces plateaux.

Sur le plan de la végétation, la zone soudanienne présente également une homogénéité physique. Cette végétation peut être qualifiée de savane arborée forestière du fait de l'aspect forestier que prennent l'allure de certains arbres. La savane herbeuse n'occupe que les plaines inondables des fleuves et rivières. Les espèces les plus fréquentes sont : *Daniella olivieri*, *Butyrospermum parkii*, *Parkia biglobosa*, *Prosopis africana*, *Burkea africana*, *Isobertinia doka*, *Khaya senegalensis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Afromosia laxiflora*, *Erythropheum sp.* Le sous-bois est bien fourni et constitué d'arbustes comme *Anona senegalensis*, *Bauhenia reticulata* (qui se présente sous forme de grands arbres en certains endroits), *Bridelia ferrugina*, *Combretum sp.* *Gardenia sp.*, *Grewia mollis*, *Guiera senegalensis*, *Hymenocardia acida*, *Poupartia birrea*, *Parinari*, *Securidaca longipedunculata*, *Strychnos sp.*, *Terminalia*. La strate herbacée est constituée habituellement d'*Andropogon* et d'*Hyparrhenia* qui dominent, associés à *Ctenum elegans* quand la strate est clairsemée.

Un des problèmes majeurs que connaît cette savane est la croissance rapide de sa population (environ 2,8% par an). C'est la région la plus peuplée du pays, avec une densité dépassant 30 hab. /km² contre 5 hab. /km² à l'échelle nationale². Depuis 1960, la population de la zone des savanes a presque été multipliée par deux, passant de 1 300 000 à 2 500 000 habitants en 1993 soit environ 50 % de la population totale. Les dernières projections, réalisées à partir des données de 1993, dépassent de loin les 3 000 000 habitants (BCR, 2001).

De nos jours, les changements intervenus dans les pratiques culturelles avec l'introduction des cultures de rentes, la mécanisation de l'agriculture, les changements climatiques avec la diminution du volume des pluies, l'augmentation de la population par le fait de l'accroissement naturel et de l'émigration, et le transfert de l'élevage de la zone sahélienne vers les savanes, introduisent une mutation profonde dans ce milieu. La problématique générale de la zone de savane est représentée dans la figure 6.

² Selon les projections réalisées à partir des données de 1993 (BCR, 1998)

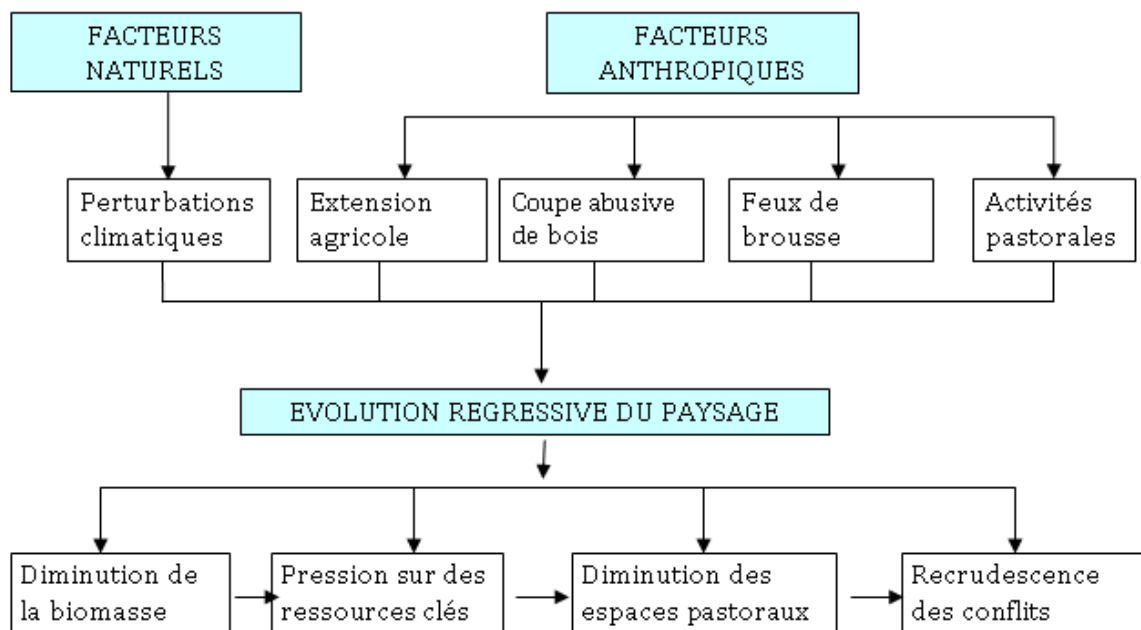


Figure 6 : Problématique générale de la zone de savane du Tchad

A l'instar des autres régions de savanes d'Afrique centrale, la population de la zone de savane du Tchad est à dominante rurale (80%). Mais ces données, qui n'ont d'intérêt que pour des programmes de développement régionaux, ne reflètent pas les réalités locales qui révèlent des contrastes considérables entre les zones (Figure 7). Malgré les contraintes et les difficultés actuelles (perturbation climatique, pression démographique et animale...) que connaît le Tchad, les perspectives de développement de la zone de savane restent encourageantes sur le moyen et le long termes, à la condition que l'on arrive à concilier agriculture et élevage. De tous temps basé sur l'agriculture, notamment le coton et les céréales, l'économie dans cette zone peut néanmoins également reposer sur le développement de l'élevage bovin pour une intégration agriculture/élevage durable. Malheureusement, durant ces dernières années, ces deux composantes essentielles du système de production, l'agriculture et l'élevage, maintenues jusqu'ici par des pratiques traditionnelles basées sur une forte utilisation de l'espace, se sont mal adaptées aux restrictions qui leur sont imposées.

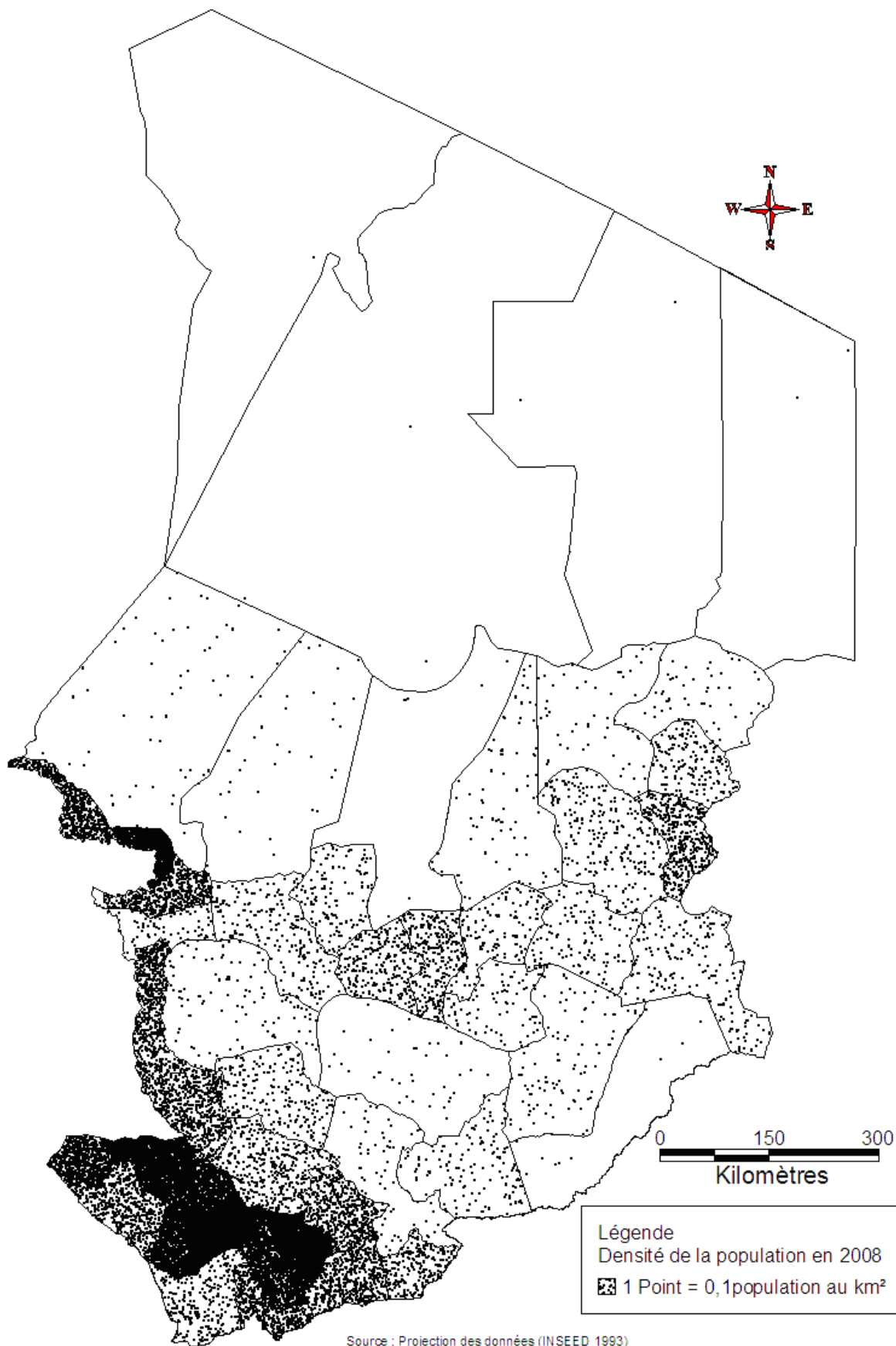


Figure 7: Densité de la population dans la zone soudanienne du Tchad

S'agissant de l'agriculture, les stratégies de la majorité des paysans concourent à la préservation de leurs systèmes de production et de leur niveau de vie actuel. Plus rares sont celles qui visent à une transformation radicale du système de production. Ils adoptent généralement une stratégie d'accroissement des surfaces cultivées, qui va à l'encontre de la volonté du maintien ou du renouvellement de la fertilité du sol. Ils ne sont pas *a priori* demandeurs de fumure et pratiquent une agriculture itinérante conduisant à un entretien de la fertilité des sols par un système de jachère, à l'exception de certains espaces situés autour des villages où on voit apparaître des systèmes de culture continue.

Quant aux activités pastorales, la végétation de savanes, milieux ouverts associant graminées et ligneux, offre aux troupeaux les aliments dont ils ont besoin. Toutefois, le climat impose aussi un certain nombre de contraintes dont la principale est sans doute de devoir s'adapter à deux saisons radicalement opposées : la courte saison des pluies (juin-septembre), où la biomasse consommable par les animaux est disponible en abondance, et la longue saison sèche (octobre-mai), où ces ressources viennent à manquer. En cette période, les pâturages perdent une grande partie de leur valeur pastorale. Le travail du pasteur est de faire coïncider les besoins des animaux avec cette offre fourragère très variable, tantôt largement excédentaire, tantôt très déficitaire, de façon à valoriser au mieux ces ressources sans les épuiser (Lhoste et *al.* 1993).

A ces deux systèmes de production qui constituent la base de l'économie de la zone de savane, s'est ajoutée depuis 2003 l'exploitation du pétrole découvert dans la zone de savane. La vie de production est estimée à 28 ans, sans compter les gisements qui ont été découverts ces dernières années. La production totale est évaluée à 2,2995 milliards de barils soit 225 000 barils par jour, ce qui placerait le Tchad en sixième position des producteurs de l'or noir de l'Afrique subsaharienne, derrière le Nigéria, l'Angola, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Congo Brazzaville (Bémadji, 2001). L'exploitation du pétrole tchadien générerait un revenu de 1,7 milliards de dollar américain (Boulada, 2000) pendant toute la durée de sa production, soit un peu plus de 60 millions de dollars par an pour l'Etat tchadien³. L'exploitation du pétrole qui intervient au moment où la filière coton est en crise pourrait apporter un plus pour la zone de savane, et partant pour le Tchad tout entier, car si 75 % du revenu est réservé aux secteurs prioritaires

³ Ces chiffres ont été évalués avec un prix de 16 dollars le baril. Aujourd'hui le prix du baril a franchi la barre de 100 dollars (140 dollars en juin 2008).

(santé, éducation, développement rural, infrastructures, gestion de l'environnement et de l'eau), 5 % sont destinés au développement de la zone de production, soit la plus grande partie de la zone de savane.

1.3.2 - Critères de choix du terrain d'étude

Le terrain d'étude fait partie de la zone d'intervention du PRASAC, située dans les zones des savanes (Figure 8). La thèse, qui s'inscrit dans un des programmes de recherche de cette institution, vise à caractériser la mise en valeur des terres au travers à la fois des pratiques d'élevage et de l'installation de populations migrantes, dans un contexte de réduction de l'espace. Les premières investigations ont montré qu'il était nécessaire d'approfondir la compréhension des pratiques pastorales nomades face à la politique de protection de l'environnement, notamment par l'analyse de la mise en place des aires protégées et l'étude du fonctionnement des systèmes pastoraux dans la région. Ce sont là des préalables pour une meilleure planification des activités concernant la gestion durable des ressources par les ONG et les programmes de développement installés dans cette zone.

La recherche ne pouvant se réaliser sur l'ensemble de la zone de savane, il nous fallait réduire la zone d'étude pour affiner nos investigations. Dans beaucoup de projets de recherche et de développement, les terroirs villageois sont considérés comme les échelles d'observation les plus pertinentes : c'est à leur niveau que se prennent les décisions de production, de consommation, ainsi que celles concernant la gestion de l'espace et qui nous intéressent au premier chef. Malheureusement, cette échelle qui ne prend pas en compte la spécificité de l'espace pastoral, qui intègre des espaces appartenant à plusieurs villages et sans limite précise, nous a paru trop restrictive. Nous nous sommes donc basés sur les itinéraires quotidiens et annuels des troupeaux des pasteurs peuls installés autour de la Forêt Classée de Yamba Berté pour délimiter notre échelle d'observation. Elle englobe la forêt et sa zone périphérique, qui varie de 50 à 100 km selon les années. C'est donc à cet échelle que la présente recherche est conçue. Cette échelle apparaît pertinente pour aborder les pratiques pastorales car c'est à ce niveau que l'on peut observer l'interaction entre l'homme (pasteur), le troupeau et les ressources réparties sur le territoire. Dans cet espace, les pasteurs utilisent et agrègent différents espaces, qu'on désignera sous la dénomination de « terrain de parcours ». Il supporte à la fois des activités agricoles strictes et des activités pastorales, et ses limites

fluctuent selon les saisons et les années, mais également en fonction du système d'élevage (agro-pastoralisme ou pastoralisme nomade).

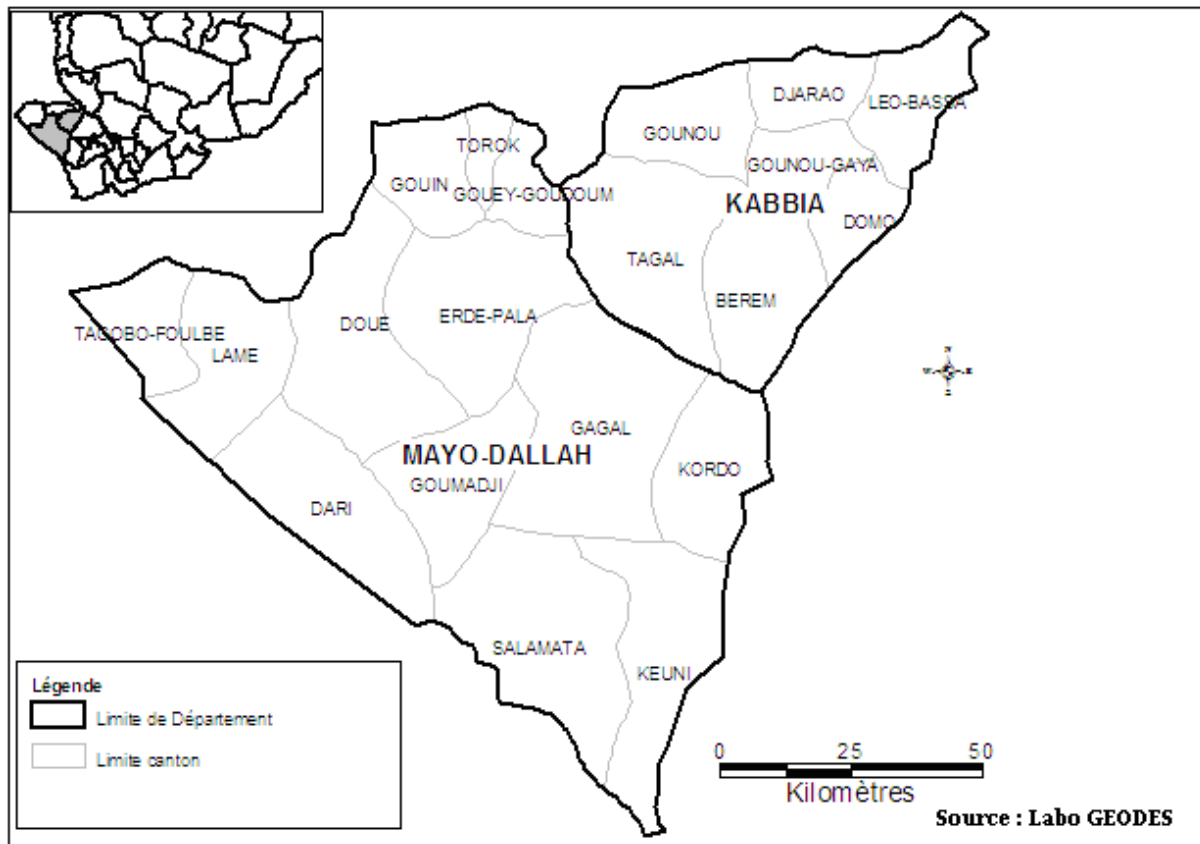


Figure 8 : La zone d'étude

Dans cet espace pastoral, plusieurs acteurs interviennent, avec des perceptions différentes, et en structurant leurs actions selon divers systèmes de production. Cette région, de superficie réduite et dans laquelle se trouve une aire protégée, est en pleine mutation car elle connaît un grand courant migratoire spontané accompagné d'importants défrichements. Elle est soumise donc à une forte pression anthropique et fait l'objet de nombreux enjeux : environnemental, social, agricole et pastoral, et à ce titre la Forêt classée de Yamba Berté peut être considérée comme un espace représentatif de la savane du Tchad.

1.3.3 - Critères de choix des sites de référence

Notre espace pris comme échelle d'observation compte treize campements fixes d'agro-pasteurs et accueille en saison sèche des campements mobiles de pasteurs transhumants. Pour nos investigations de terrain, trois campements fixes ont été choisis et des contacts ont été réalisés avec deux campements mobiles (Figure 9).

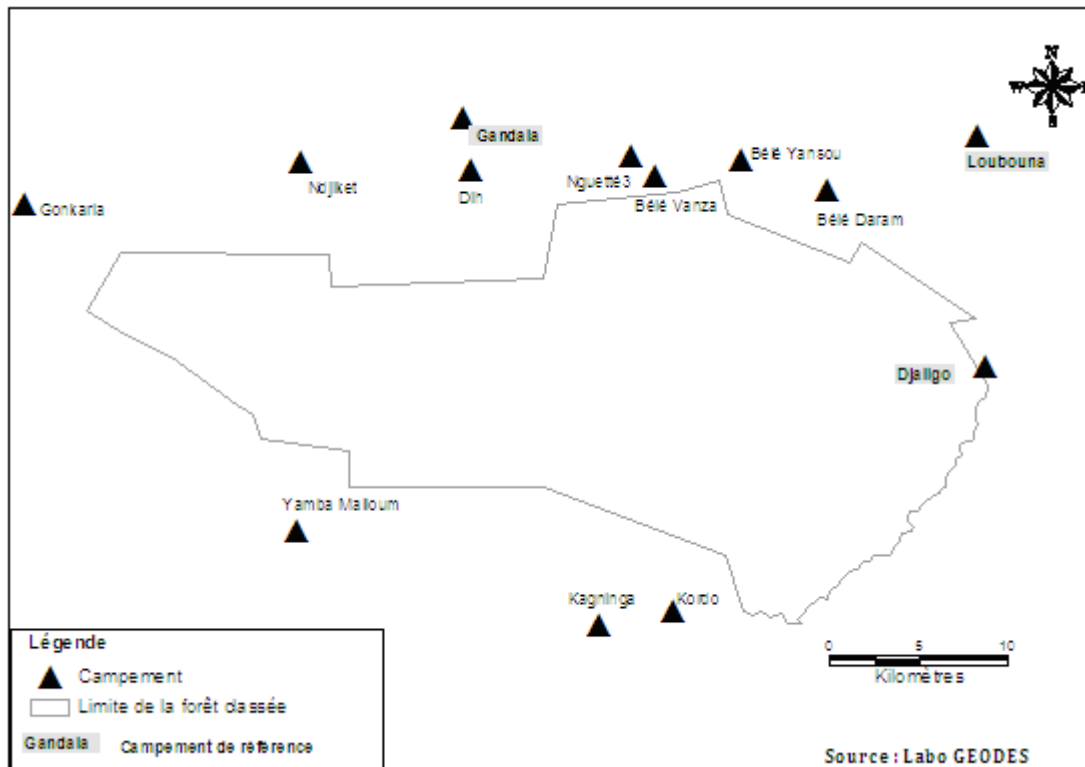


Figure 9 : Les sites de référence

Plusieurs facteurs nous ont amenés à porter nos choix sur ces différents campements (fixes ou mobiles) : l'importance numérique des habitants, leur degré de fixation, les races de bovins qu'ils élèvent, mais aussi le degré d'association entre activités pastorales et agricoles. Ces différents critères ne sont pas le fait du hasard. Ainsi, le degré de fixation est l'une des premières conséquences de l'agro-pastoralisme : c'est le stade où le rapport du pasteur à la terre change. Le pasteur commence à faire des investissements durables dans son campement : construction de maisons, plantation d'arbres, etc. Il nous a donc semblé *a priori* intéressant de mener comparativement cette étude avec des groupes des pasteurs se distinguant par leur niveau de fixation. Les pasteurs qui sont les plus rattachés aux activités agricoles, sont ceux qui se sont fixés. Pour appréhender cette diversité, nous avons choisi de travailler avec des pasteurs installés depuis plusieurs générations dans un territoire(1), des pasteurs qui se sont installés depuis une dizaine d'années ou plus récemment, pratiquant ou non la transhumance(2), et enfin des pasteurs nomades, qui sont souvent en transit et peuvent revenir chaque année dans la région (3). Pour concilier agriculture et élevage, chaque chef d'unité domestique est contraint de procéder à une répartition judicieuse de la main-d'œuvre familiale disponible. Cela nécessite aussi de faire un certain nombre de concessions au niveau de

la conduite du cheptel, au point où la mobilité doit souvent être réduite. Enfin, en retenant la race comme critère de choix, on justifie le fait que le cheptel est le centre de l'économie familiale des pasteurs. Il représente à la fois une source de prestige et de reconnaissance sociale, une forme d'épargne et un élément d'identification culturelle. L'attachement à l'animal est très fort et les pasteurs développent souvent un lien étroit avec leurs animaux, surtout les bovins.

1.3.4 - Caractérisation des sites de référence

Les trois campements fixes des agro-pasteurs qui ont servi de base pour appréhender les pratiques pastorales dans la région située autour de la Forêt Classée de Yamba Berté sont Djaligo, Gandala et Loubouna. Ils sont décrits dans le tableau 1 aux côtés des deux campements mobiles identifiés.

Tableau 1 : Caractérisation des sites de référence

Sites retenus	Clans	Activités agricoles	Activités pastorales	Mode de résidence	Races bovines
Djaligo	<i>Ngara'en</i> <i>Kessou'en</i>	Moyennes	Moyennes	Fixe/mobile	Bororodji
Gandala	<i>Ngara'en</i> <i>Kessou'en</i>	Moyennes	Moyennes	Fixe/ mobile	Bororodji
Loubouna	<i>Souloubawa</i>	Faibles	Dominantes	Fixe/ mobile	Bokolodji
<i>Campements mobiles</i>	<i>Hontorbé</i> <i>Oudah</i>	Nulles	exclusives	Mobile	Bororodji

Les trois campements fixes retenus sont représentatifs des situations des dynamiques pastorales observées en zone de savane, marquées par une réduction des aires de pâturage suite à l'extension des surfaces cultivées. Dans ce sens, ces terroirs peuvent constituer un observatoire des changements, ce qui permet de faire une analyse critique de la situation et d'émettre des hypothèses sur le devenir des systèmes pastoraux sur l'ensemble de la zone des savanes du Tchad.

a) Choix des campements Djaligo et Gandala

Situés en pleine zone cotonnière, les deux campements représentent du point de vue de l'emprise agricole et de la gestion des terres agricoles un système en voie de stabilisation coïncidant avec une forte occupation agricole. Comme le souligne Milleville

(2000), il s'agit de situations agraires en transition, mouvantes, instables, en recomposition, dans lesquelles les marges de manœuvre existent encore, mais plus pour longtemps, et qui posent de façon aiguë des questions de viabilité sur les plans écologiques, techniques, économiques et sociaux. Ces campements possèdent également certains atouts qui pourraient favoriser le développement de la production animale : la proximité des centres urbains importants (Pala et Kélo) desservis par une bonne piste rurale peut laisser présager un accès potentiel à un marché de consommateurs et à des filières d'approvisionnement en intrants zootechniques.

La plupart des membres de ces deux campements associent traditionnellement les deux activités agricoles et pastorales. De ce fait, ils combinent dans le temps et dans l'espace deux types d'habitats : l'un fixe et l'autre mobile. Une partie de la famille vit toute l'année au niveau de l'habitat fixe pour s'occuper des travaux champêtres, avec un petit troupeau constitué en grande partie des vaches en lactation. Par contre, les bergers et parfois une partie de la famille transhument en saison des pluies (Juin-Octobre) et vers la fin de saison sèche (Mars-Mai). Ces deux campements, habités par les Peul *Ngara'en* et *Kessou'en*, sont installés depuis plus de 30 ans dans la région. Le choix de ces deux campements réside dans le fait que ces ethnies peules seraient les premières à s'être installées au Tchad. Venues de la région de Sokoto au Nigéria, elles seraient arrivées au Tchad vers les années 50 après être restées un certain temps au Cameroun, dans la région de Moura. Elles sont ensuite entrées au Tchad par la région de Binder, où elles ont séjourné quelques années (1950-1960) avant de s'installer à Pala (1960-1970). Depuis 35 ans (1970-2006), elles sont installées autour de la Forêt Classée de Yamba Berté.

Les *Kessou'en* sont venus au Tchad après les *Ngara'en* et se sont installés dans la région sous le tutorat des premiers arrivants. On les retrouve d'ailleurs dans les mêmes campements. Pour le moment aucun lien de parenté n'a été établi entre ces deux sous-groupes. Dans le cas du campement de Djaligo, ils dépendent jusqu'aujourd'hui de la chefferie des *Ngara'en*, alors que dans le campement de Gandala chacun des deux clans a un chef, Al hadji Issa Goni chez les *Kessou'en*, et Al hadji Bouba Bello chez les *Ngara'en*. Tous les deux vivent dans le même campement depuis leur arrivée dans la localité vers les années 60, apparemment sans heurt.

b) Choix du campement Loubouna

Le choix porté sur Loubouna réside dans le fait que c'est un campement nouvellement créé par des groupes peuls arrivés récemment au Tchad (1970) : les *Souloubawa* (en Haoussa), *Silsilbé* ou *Souloudanko'en* (en Peul). Ce nom *Souloubawa* qui signifie réconciliation en Haoussa renvoie au conflit qui a opposé ces derniers aux groupes sédentaires vers les années 1960 dans l'Etat de Sokoto au Nigéria. Malgré cette réconciliation, la tension est restée toujours vive entre ces deux communautés. Les *Souloubawa* ont décidé de quitter la région et de migrer vers le Tchad. D'autres parmi eux expliquent qu'ils auraient plutôt fui l'abattage massif systématique décrété par les autorités locales du Nigéria lors de l'épisode de Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB). Ils ont quitté l'Etat de Sokoto au Nigéria il y a seulement 45 ans. La pratique des activités agricoles reste aléatoire chez les *Souloubawa* bien qu'ils se soient fixés. Après une brève halte à travers le Nord de la République du Cameroun, ils se seraient stationnés au Tchad, tout d'abord à Bagarwa, une vaste zone forestière arborée qui s'étend de Pala jusqu'aux chutes Gauthiot (Léré). Cette zone est un endroit libre d'occupation humaine et très propice à l'élevage, notamment en raison de l'abondance d'eau et de pâturages. Aujourd'hui naturalisés Tchadiens mais gardant de forts liens affectifs avec leur pays d'origine, les *Souloubawa* de Bagarwa se sont installés à Wuro-Dolé près de Pala où vit encore une grande communauté de *Souloubawa*. Leur fixation à Loubouna date d'environ dix ans. Leur cheptel est constitué de bovins à robe blanche et cornes naines, les *Bokolodji*, ou bovins dits de Sokoto. Depuis qu'ils sont là la taille de leur cheptel a augmenté, ce qui leur permet de tirer un bénéfice de la vente des animaux, essentiellement en vue d'économiser pour le Hadj à la Mecque.

c) Choix des campements mobiles

Il n'y a pas eu de critères particuliers pour le choix des pasteurs transhumants en dehors du critère de l'accessibilité à leur campement. Pour la plupart en transit vers Kobo en République Centrafricaine, le séjour de ces pasteurs ne dépasse guère une semaine. Cependant, parmi ces pasteurs transhumants, un groupe est installé depuis plus de deux ans dans la région, tout en effectuant sa transhumance également vers la République Centrafricaine. Toutefois, leur installation autour de la forêt classée ne s'est pas accompagnée de construction d'un habitat fixe, et ils continuent à vivre dans les tentes traditionnelles démontables à tout moment. Parmi les pasteurs transhumants nous

n'avons rencontré que deux groupes : les *Hontorbé* et les *Oudah*. Les *Wodaabé* transhument également par là, mais le rythme de leur déplacement n'a pas facilité notre contact.

- ***Les Peul Hontorbé (ou Sankara)***

Les *Hontorbé*, encore appelés *Sankara* par les pasteurs arabes qui les comparent à une maladie qui touche les noix de cola (*Sankara* = envahisseur), sont venus de l'Etat du Bornou au Nigéria. Ils sont arrivés au Tchad vers les années 50 à partir du Lac Tchad et se sont installés à Dourbali, une localité située à 60 km à l'Est de N'Djaména, où ils sont restés plus de 30 ans. Un conflit les a opposés aux pasteurs arabes, obligeant certains d'entre eux à descendre plus bas à Moulkou, à 40 km au Nord de Bongor. Ils sont restés 20 ans dans cette localité avant de descendre plus au sud dans la sous-préfecture de Gagat au sud de la Forêt Classée de Yamba Berté. Dans la localité de Gagat, les *Hontorbé* ne sont pas en bon terme avec leurs voisins, notamment les Peul *Kessou'en* qui les accusent d'être en complicité avec les « coupeurs de route » (*Zaraguina*). C'est ainsi qu'ils ont été obligés de remonter en 2003 pour s'installer à la périphérie de la Forêt Classée de Yamba Berté. Là encore, les relations entre les *Hontorbé* et les autres pasteurs (*Kessou'en* et *Ngara'en*) de la localité se sont encore détériorées. En 2006, ils ont quitté la localité pour regagner Moulkou leur ancienne localité où résidait toujours une partie de leur famille.

- ***Les Peul Oudah***

Ils sont éleveurs de moutons essentiellement (et de bovins de plus en plus), leur nom *Oudah* correspond d'ailleurs à celui d'une race de mouton caractérisée par une robe bicolore noir/blanc ou marron/blanc. Cependant, le terme *Oudah* ne représente pas un groupe lignager homogène, certains d'entre eux n'ayant pas d'origine commune. Il semble qu'il existe deux segments de lignage chez les *Oudah*. Les *Konni* et les *Kabi* (Cherrou, 2002). La plupart des pasteurs *Oudah* rencontrés dans la région disent qu'ils sont des *Konninko'en* (*Konni*). Ils seraient venus de la région du Sokoto au Nigéria vers la fin du XIX^e siècle et se seraient installés dans la région de N'Djaména. Ils se distinguent des autres pasteurs par l'amplitude de leurs déplacements annuels qui peut atteindre jusqu'à 1000 -1500 km.

1.4 - Choix des pasteurs peuls comme ethnies de référence

Autour de la Forêt Classée de Yamba Berté, il reste tout aussi exceptionnel de rencontrer des pasteurs ne mettant pas des champs en culture que des agriculteurs ne gérant pas quelques têtes de bétail, mais les Peul, quelle que soit la nature de ces activités, ont toujours une tradition pastorale. Le pastoralisme fait partie de la culture peule, même si cette activité est loin d'être leur domaine réservé. De nombreuses autres ethnies pratiquent l'élevage, notamment les Mousseye, les Zimé, les Moundang et les Toupouri, mais ce sont bien des paysans et non des pasteurs. Être pasteur, ce n'est pas seulement une affaire de bétail. Le pasteur entretient avec la nature un rapport excluant toute modification volontaire de celle-ci ou toute appropriation de l'espace qui pourrait compromettre son accessibilité par tous.

En zone de savane, les Peul ne représentent certes qu'une minorité parmi les peuples pasteurs, comparativement aux pasteurs arabes mais qui sont absents dans la région. Au sud-ouest du Tchad, presque tous les acteurs de l'élevage sont des Peul. S'y adjoignent un petit nombre de paysans qui ont des troupeaux et qui s'en occupent eux-mêmes. Il a fallu aussi se restreindre et ne pas multiplier les champs d'étude ne choisissant que des pasteurs peuls, afin de pouvoir plus aisément comparer leurs systèmes de production car se situant au sein d'une même grande entité linguistique : le Fulfulde. .

Mais qui sont ces Fulbé qui résident autour de cette forêt classée ? Et d'où viennent-ils ? Ces Peul sont désignés sous plusieurs noms dont : Peul⁴ ou Fulbé en français, Foulani en anglais, Foulata (chez les agriculteurs autochtones). Mais eux-mêmes se disent «*Pullo*» au singulier et «*Fulbé*» au pluriel et leur dialecte est le Fulfulde. Mais tous les locuteurs «Fulfulde» ne sont pas des Fulbé. Le mot "*Pullo*" viendrait du verbe "*fullade*" (éparpiller, disperser au souffle). Nos entretiens ont révélé que d'autres personnes non Fulbé vivent dans les campements des Fulbé, notamment dans le campement de Gandala et Djaligo. Certains Mousseye qui ont pu accumuler en cheptel s'islamisent et se mettent sous l'allégeance des Peul pour éviter les dérangements des parents⁵. A Gandala, un habitant qui serait venu de Binder a pu s'intégrer parmi les membres du campement et est même

⁴ Nom propre : un Peul, une Peul, des Peul

⁵ Dans la région, les Mousseye sont des sociétés égalitaires où les biens doivent être redistribués immédiatement. Être riche vous expose aux dangers vis-à-vis de sa génération. Il n'est pas rare qu'on vous accuse d'être un sorcier et expulsé du village rien que pour récupérer vos biens. La fuite en ville (milieu neutre et anonyme) et/ou la conversion en islam apparaissent comme solution dans ce contexte social et culturel où l'esprit d'entreprise ne peut émerger et se développer.

devenu l'Iman de la mosquée. C'est d'ailleurs peut être parce que c'est un Marabout⁶, en plus lettré, qu'il lui a été permis de s'intégrer rapidement parmi les Peul.

Proche des Berbères de l'Afrique du Nord, l'origine des Peul reste incertaine. Quelques historiens, s'appuyant sur la linguistique et les données de l'égyptologie, la situe dans la vallée du Nil qu'ils auraient quitté, il y a plusieurs millénaires pour gagner lentement l'Afrique de l'Ouest jusqu'à l'Océan Atlantique. Pour Cheikh Anta Diop (1959), l'origine égyptienne des Peul ne fait aucun doute de par leurs noms totémiques Ka et Ba et leur matriarcat, qui montrent leur rattachement à l'Égypte. Pour cet auteur, avant l'islamisation de ce peuple, dans leur système social, la femme était au centre de toute filiation. Comme pour les égyptiens anciens on héritait non de son père, mais de son oncle maternel. En revanche, Lam (1993) soutient l'hypothèse que les Peul seraient venus d'Éthiopie.

Au delà de cette contradiction, les Peul font partie du bloc culturel de l'Est qui s'est scindé il y a plusieurs siècles de celui du Fouta-Djalou et des basses terres du Sénégal (Boutrais, 1988 ; Mohamed Salih, 1992). Ils sont environ 20 millions, occupant l'espace souvent avec d'autres populations sur une quinzaine de pays, du Cameroun au Sénégal, mais surtout au Nigéria (plus de la moitié), en Guinée Conakry et au Mali (Tableau 2). Étant donnée leur dispersion, on peut difficilement dire qu'ils constituent une entité culturelle homogène, mais ils ne se confondent pas non plus avec les groupes environnants. Cette dispersion a favorisé l'éclosion de sous-cultures, dépendantes des histoires locales et souvent isolées les unes des autres.

L'ethnologue Marguerite Dupire (1981) distingue quatre grands blocs culturels : occidental (Sénégal), Fouta (Guinée), central (Mali, Burkina), et oriental (Nigéria, Niger, Nord-Cameroun, Tchad).

Quelques écrits retracent les migrations suivies par ces Peul depuis le Nord du Nigéria, sous la poussée conquérante insufflée par Othman Dan Fodio, propagateur de la foi musulmane (Pouget, 1999), où leurs ancêtres séjournèrent au début du 19^e siècle jusqu'à l'Adamaoua, correspondant à l'ancien capital précoloniale Yola situé actuellement au Nigéria⁷. Aujourd'hui, on retrouve des Peul dans toute la zone sahélienne et soudanaise,

⁶ Détenteur d'un savoir islamique Marabout.

⁷ Différent de l'Adamaoua actuel situé au Cameroun

de la Guinée jusqu'au Tchad, selon un mouvement migratoire qui serait allé d'Ouest (Mauritanie) en Est.

Tableau 2 : Aires géographiques des Peul en Afrique

Pays	Populations estimées	Importance numérique (%)
Bénin	283 500	1,42
Burkina Faso	1 110 000	5,54
Cameroun	1 200 000	5,99
Tchad	90 000	0,45
Gambie	160 000	0,80
Ghana	11 000	0,05
Guinée Bissau	240 000	1,20
Guinée Conakry	2 600 000	12,99
Mali	1 680 000	8,39
Mauritanie	180 000	0,90
Niger	1 335 000	6,67
Nigéria	10 400 000	51,95
RCA	214 000	1,07
Sénégal	120 000	0,60
Sierra Leone	217 000	1,08
Soudan	121 500	0,61
Togo	56 300	0,28
Total des 17 pays	20 018 300	100

Copyright 1997-2004 Ikuska Libros, S.L.

Cependant, il est difficile de dater avec précision leur installation au Tchad. Celle des Peul *Marè'en* et des Peul du Chari Baguirmi remonterait au 11^{ème} siècle. Lam (1993) confirme cette présence des Peul dans le bassin du Lac-Tchad à cette époque et estime qu'entre le XV^e au XVII^e siècle ils étaient sûrement les principaux auteurs de l'islamisation de la zone de l'ouest africain, comprenant les actuels Etats de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Sénégal et d'une partie du Mali.

Quant aux Peul résidents autour de la Forêt Classée de Yamba Berté, ils seraient venus du Cameroun vers la fin du XIX^e siècle. Ils se sont installés pour la première fois dans la région de Binder (Figure 10). Après de nombreuses attaques à visée expansionniste contre les Moundang, ils ont fini par créer entre eux un pacte de non-agression. C'est ainsi qu'ils ont fondé dans la localité un « Etat tampon » : le Lamidat de Binder où ils se

localisent majoritairement encore aujourd'hui. D'une manière générale, contrairement au Nord-Cameroun, où les Peul entre le XIII^e siècle et le XIX^e siècle ont pu conquérir militairement les zones de savane au nom de l'islam (Bonnerat, 2002), leur installation dans les zones de savane du Tchad n'a pas été de même. Leur pénétration fut d'abord pacifique, même si par la suite ils ont voulu faire cause commune en répondant à l'appel d'Ousman Dan Fodio et se sont lancés dans la guerre sainte contre les peuples noirs (Moundang, Zoumata, Massa, etc.). La résistance de ces peuples ne leur a pas permis de mettre en place en savane tchadienne leur système politique de chefferie.

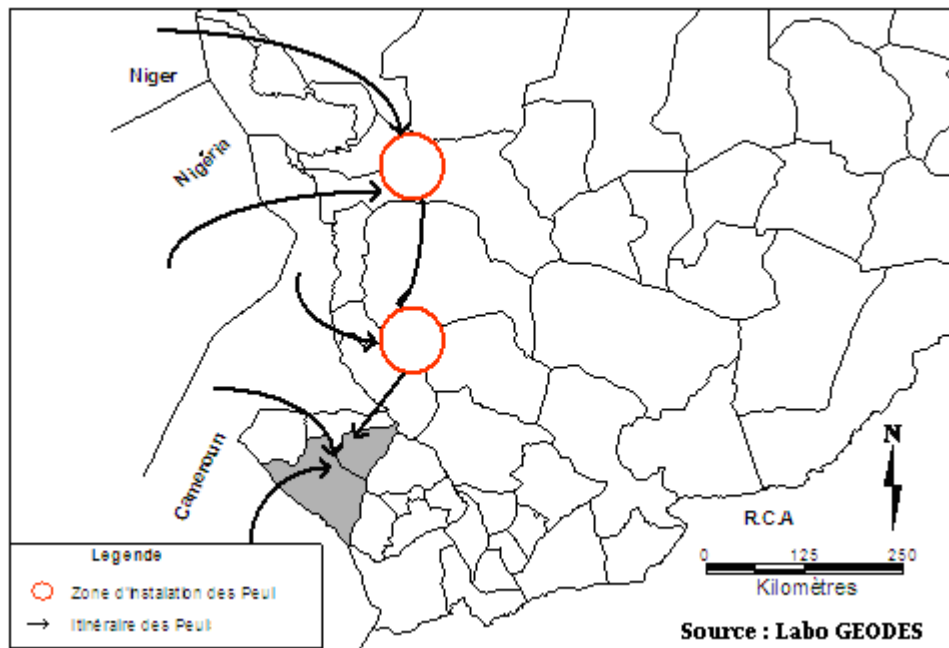


Figure 10 : Migration des Peul dans la zone de savane

1.4.1 - L'organisation sociale peule

Il est difficile de reconstituer avec précision la forme d'organisation sociale des Peul agro-pasteurs et pasteurs nomades résidents autour de la forêt classée, d'abord en raison de la forte intégration des certains d'entre eux aux sociétés non peules, mais surtout à cause de leur migration qui en a amené certains à se séparer de leur lignage d'origine. A l'issue de nos investigations, nous pouvons distinguer deux formes d'organisation sociale : la première est une organisation de type clanique, la seconde de type segmentaire.

Les *Ngara'en* et les *Kessou'en* résidant à Djaligo et à Gandala (Figure 9 p.35), de même que les pasteurs nomades *Oudah* et *Hontorbé*, seraient des sociétés claniques. A la différence des membres d'une société lignagère comme les Arabe, les Peul résidents

dans nos différents sites de référence sont incapables de tracer leurs liens généalogiques avec leur ancêtre éponyme fondateur. Leur identité ne repose pas forcément sur une ascendance commune. Ils se réfèrent tantôt à un territoire (Binder), tantôt à un pays (Cameroun ou Nigéria) ou encore, comme les *Oudah*⁸, à un animal.

Bien que l'identité peule régie par le *Poulaku*⁹ au niveau du clan soit forte, leurs membres, qui ne revendiquent donc pas les mêmes ancêtres, emploient même parfois un vocabulaire confus pour désigner les termes de filiation. Ainsi, le terme *lenyol* peut désigner aussi bien la tribu que le clan ou un lignage. Dans le cas des pasteurs nomades (*Hontorbé* et *Oudah*), les membres d'un *lenyol* n'ont pas d'ancrage territorial et sont éparpillés à travers de vastes zones, parfois très éloignées du chef dont ils relèvent ; par contre, le lignage fait l'objet d'une dénomination spécifique : *taarde*.

Quant aux *Souloubawa*, ils seraient des sociétés segmentaires. Ils se réfèrent tous à un ancêtre commun, *Assouley*, venu d'Arabie Saoudite (selon eux), qui aurait vécu dans l'Etat de Sokoto. Leur longue migration (de Sokoto au Tchad en passant par le Cameroun) les a séparés de leur lignage d'origine. Cependant, les *Souloubawa* sont en cours de distinction selon deux unités autonomes, car, de plus en plus fréquemment, ils font référence à deux ascendants différents qui les auraient conduits au Tchad : les premiers se réclament du segment de *Sagnerdé*, et les autres du segment de *Laobardé*. Les échanges matrimoniaux se font entre les deux segments. Mais il ne s'agit pas d'échanges symétriques comme le souligne Lévi-Strauss (1967) « *les femmes nées dans l'un épousent les hommes nés dans l'autre et réciproquement* ». Cette forme d'échange matrimonial suppose donc comme condition nécessaire et suffisante une « paire d'unités échangistes ». Or, dans les deux segments de lignage, n'importe qui peut choisir son épouse dans l'un ou l'autre segment, et cela n'importe quand.

Pour appréhender l'organisation sociale et spatiale des Peul de notre zone d'étude, nous avons pris « l'unité domestique » comme unité d'observation de base. C'est une unité de résidence, de production et de consommation. Elle peut être composée par des personnes entre lesquelles il n'existe aucun lien de parenté, et, inversement, il peut

⁸ *Oudah* fait référence à la couleur bicolore noir/blanc ou marron/blanc de leurs moutons. Les *Oudah* ne représentent pas un groupe lignager homogène, certains d'entre eux n'ayant pas d'origine commune.

⁹ Ce code, le *Poulaku*, décrit le comportement attendu du Peul, et il lui est enseigné par sa famille dès son enfance. C'est une coutume qui exige, avant tout, la réserve, la retenue et la maîtrise de soi. Ce comportement codifié permet aux Peul de se distinguer de leurs voisins non Peul. Cette réserve s'accompagne de qualités de sobriété, de courage et d'intelligence. C'est tout à la fois un ensemble de qualités héritées et un rôle que le Peul joue devant les autres.

rassembler plusieurs unités familiales (Bierschenk et al. 2004). Mais j'avise les lecteurs que dans certaines analyses pour simplifier les choses j'appellerai « famille » pour désigner cette cellule, bien que les fondements de son existence ne soient pas uniquement basés sur la parenté mais aussi sur l'économie et l'écologie, car c'est à ce niveau qu'est utilisée la production et que sont prises, en général, les décisions qui dictent le comportement des gens vis-à-vis du milieu (Benoit, 1979).

Cette unité domestique qualifiée par les Peul eux-mêmes de *Saré* est constituée de cases rondes (*soudou*, plu. *Gouré*). C'est une unité de résidence géographique délimitée par un enclos et réunissant un certain nombre de personnes qui consomment en commun. Ces personnes sont groupées autour d'un chef d'unité domestique (*Baba Saré*), auquel les autres hommes sont souvent apparentés (frères, fils, neveux ou petits-fils). Les filles célibataires sont pour la plupart ses filles ou ses petites-filles. Quant aux femmes mariées, ce sont ses épouses et les épouses de ses fils. Il n'est pas rare de trouver une personne n'ayant aucun lien de parenté avec *Baba Saré* dans cet enclos (cas de bergers, visiteurs, des marabouts, etc.). Telle est la structure de base de la vie socio-économique des communautés des Peul résidents autour de la Forêt Classée de Yamba Berté. Mais cette structure de base est soumise à des variations permanentes : des phénomènes cycliques de croissance, de fusion ou de scission, des changements à cause de la mobilité et de l'indépendance/autonomie de ses membres, sont particulièrement fréquents (Morovich, 1999). Par exemple, lors de la transhumance, la séparation du mari et de la femme dans les cas des foyers monogame est courante, tout comme les jeunes hommes qui peuvent s'éloigner de l'unité domestique pour amener le troupeau familial au pâturage pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois. Toutefois, on remarque que les femmes sont plus stables que les hommes, et les vieux (plus de 60 ans) plus stables que les jeunes.

La répartition des espaces de vie et des travaux en fonction des sexes constitue un principe essentiel de l'organisation spatiale des unités domestiques peules. Cette démarcation entre les hommes (*gorko*) et les femmes (*debbo*) est très visible dès que vous arrivez dans le campement peul. Dans l'enceinte de la cour familiale, le *Saré*, c'est à la femme que revient la responsabilité et la charge du travail. En premier, elle s'occupe du bien être de la famille (Querre, 2003). C'est la femme aidée de ses filles ou belles-filles qui s'occupe de l'entretien de la cour et de la maison, ainsi que de toute la procédure de

préparation du repas, depuis le puisage de l'eau, à la cuisson des aliments en passant par le ramassage du bois, le pilage du mil, le nettoyage des Calebasses et ustensiles divers,... tout en gardant les enfants en bas-âges. Dans les activités pastorales, les femmes s'occupent de la traite des vaches laitières, de la vente du lait frais (*Kossam*), du lait caillé (*kidirma*), du beurre (*pohé*) et de l'huile (*nébam*) ainsi que toutes autres activités domestiques, tels les soins et l'abreuvement du bétail gardé dans la cour (veaux, petits ruminants, ânes, etc.), les animaux d'embouche sont sous la responsabilité des femmes. Toutes ces activités monopolisent et organisent la majorité du temps de la journée.

Quant aux activités masculines, elles ont lieu hors du *Saré*, que ce soit l'élevage ou l'agriculture. L'homme s'organise pour être le moins possible dans la cour. Les activités pastorales généralement réservées aux hommes sont entre autres, le gardiennage, l'abreuvement du bétail et la recherche du pâturage. La vente des animaux sur les marchés constitue aussi l'une de leurs prérogatives, même si la distribution de l'argent obtenu comme le souligne Arditi (1997) doit normalement être effectuée à l'intérieur de l'unité domestique en relation avec le statut qu'occupe l'animal dans le troupeau.

Un certain nombre de données démographiques issues des diverses enquêtes nous permettent d'apprécier l'importance numérique des personnes résidant dans les trois campements (Annexes 1 & 2). Les données recueillies montrent que les effectifs peuvent varier significativement d'une unité domestique à une autre (Tableau 3).

Tableau 3 : Variation d'effectifs des unités domestiques dans les trois sites

Sites	Djaligo	Gandala	Loubouna	Hontorbé ¹⁰
Effectif	415	335	285	100
Moyenne	10,10	13,13	11,00	6,67
Maxi	25	27	18	17,00
Mini	3	4	5	2,00
<i>Ecart-type</i>	4,83	6,57	4,88	4,43

Source : Enquêtes terrain (2006-2008)

Cependant, il est difficile en milieu peul de classer les personnes vivant dans une unité domestique en actif et en non actif quand on sait que les enfants de 10-12 ans

¹⁰ Du fait que ces Peul n'ont pas de résidence fixe, j'ai laissé le nom du groupe ethnique comme le nom du campement. Dans les tableaux et les figures *Hontorbé* désigne bien ce campement mobile.

participent déjà aux activités pastorales au même titre que les adultes (conduite des troupeaux, abreuvement, traite, vente du lait). Par contre, les personnes âgées susceptibles d'être considérées comme les vrais actifs, même si elles sont encore physiquement aptes, participent moins aux activités pastorales, comme la garde des troupeaux, dès que les jeunes gens sont en âge de prendre la relève. De même, les femmes confient progressivement certaines tâches aux jeunes filles, par exemple la corvée d'eau, le ramassage du bois de feu ou le pilage des céréales, la transformation et la vente du lait (Photo 1). C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous avons évité l'utilisation de cette notion d'actif ou de non-actif pour ne parler que des enfants et des adultes. Cette répartition des tâches entre les jeunes et les adultes a été également signalée par chez les Peul dans l'est de l'Atacora par Bierschenk et al (2004).



Même encore jeunes, les filles participent aux travaux d'élevage ou d'unité domestique dès l'âge 5-8 ans (Cliché Sougnabé 2008)

Photo 1 : Jeunes filles peules de Loubouna se rendant au marché de Pont- Caraol

De ce fait, nous avons pris comme enfant toutes les personnes dont l'âge est compris entre 0 et 11 ans. Dès l'âge de 12 ans, la personne est considérée comme adulte mais célibataire. La composition des unités domestiques qui en résulte est présentée dans le tableau 4.

Tableau 4 : Composition démographique des unités domestiques

Sites	Djaligo	Gandala	Loubouna	Hontorbé
Nombre d'unités domestiques	69	59	30	15
Nombre d'hommes mariés	76	68	55	21
Nombre d'hommes célibataires	68	34	36	14
Nombre de femmes mariées	104	92	71	28
Nombre de femmes célibataires	29	22	28	8
Nombre de femmes veuves	21	10	7	2
Nombre de femmes divorcées	8	7	4	0
Nombre d'enfants	109	102	84	27
Total	415	335	285	100

Source : Enquêtes terrain (2006-2008)

On remarque que dans chaque campement, le nombre des femmes célibataires est nettement inférieur à celui des hommes non mariés. Ceci s'explique par le fait que les femmes se marient très tôt, et les jeunes filles nubiles ne restent pas longtemps dans l'unité domestique parentale. De même, les femmes mariées sont plus nombreuses que les hommes mariés, et le nombre d'hommes mariés est supérieur au nombre des unités domestiques. Ceci est lié à la pratique de la polygamie d'une part et à l'existence d'une unité domestique élargie où les jeunes mariés vivent avec leurs parents d'autre part.

Les unités domestiques ont une organisation patrilinéaire et virilocale qui recouvre la famille restreinte ou élargie selon les cas. On rencontre quatre types d'unités domestiques en fonction du nombre de personnes et des liens de parenté avec le *Baba Saré* (tableau 5).

Tableau 5 : Types d'unités domestiques selon les structures de parenté

Type d'unités domestiques	Descriptions de l'unité domestique
Type 1 : Famille nucléaire	Chef d'unité domestique ayant une ou plusieurs femmes et un ou plusieurs enfants.
Type 2 : Famille restreinte	Chef d'unité domestique avec une ou plusieurs femmes ainsi que leurs enfants et petits-enfants. Les fils sont mariés, mais vivent encore dans l'unité domestique du père.
Type 3 : Famille élargie	Famille élargie selon un mode de filiation patrilinéaire : chef d'unité domestique avec une ou plusieurs femmes, ses frères et leurs femmes ou cousins et leurs femmes, ses enfants et petits-enfants
Type 4 : Autres	Cas spécifique où on trouve par exemple les parents de l'épouse (la belle mère), la tante maternelle de Baba Saré (souvent en situation de divorcée ou veuve)

Notons que dans cette classification, nous n'avons pas pris en compte les personnes n'ayant aucune relation de parenté avec *Baba Saré*, notamment les bergers salariés, les visiteurs, etc. Par contre, les personnes absentes momentanément de l'unité domestique pour diverses raisons (transhumance, exode saisonnier, etc.) ayant des liens de parenté avec *Baba Saré* on été considérées. Un exemple de chaque type d'unité domestique est représenté ci-dessous (Figure 11).

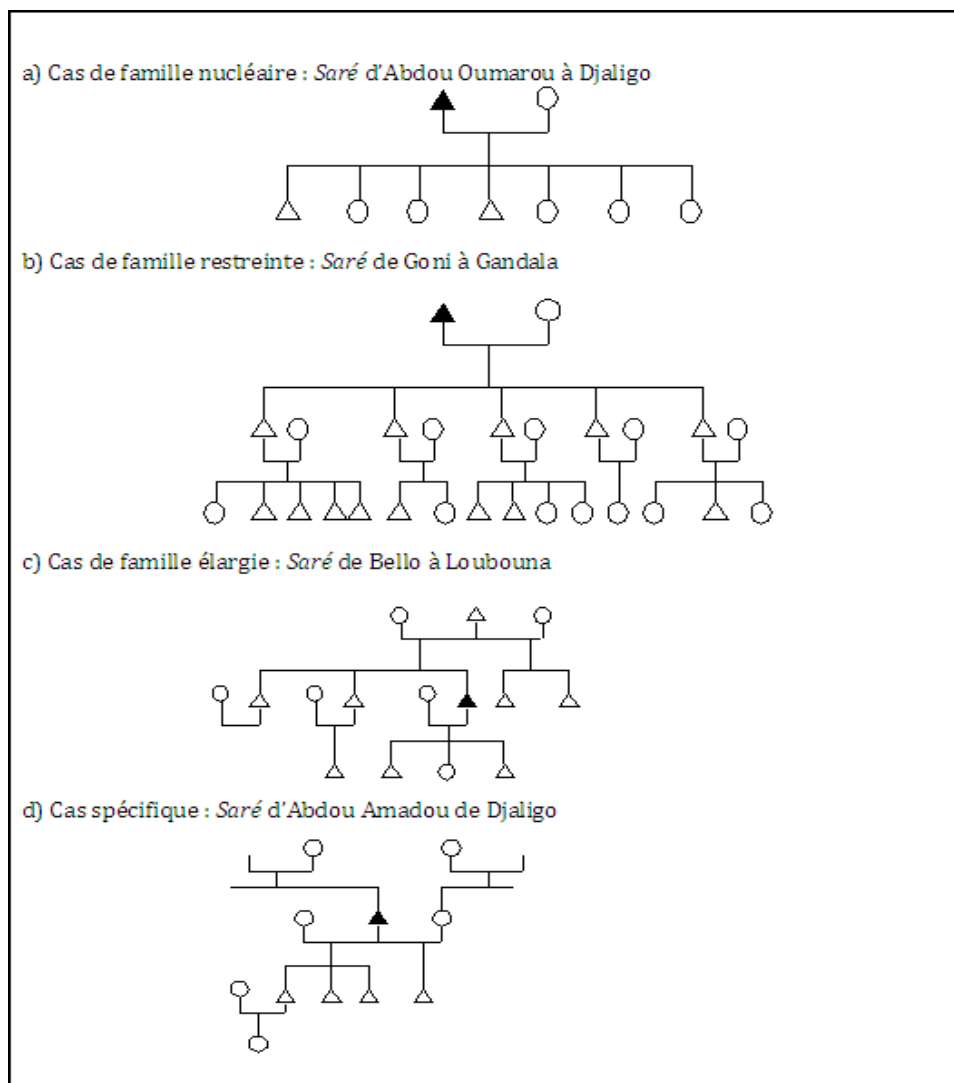


Figure 11: Exemples des types d'unités domestiques

Il apparaît que le type 1 et le type 2 sont de loin les plus répandus et sont observés dans les trois campements, avec plus d'importance à Djaligo et Gandala (Tableau 6). Le type 3 concerne plus les unités domestiques de Loubouna dans lequel les membres sont plus mobiles.

Tableau 6 : Types d'unité domestique par site (%)

Types de famille	Djaligo	Gandala	Loubouna	Hontorbé
Familles nucléaires	37,50	37,50	20,00	13,12
Familles restreintes	34,38	31,25	30,00	23,12
Familles élargies	21,88	18,75	40,00	58,13
Autres	6,25	12,50	10,00	5,63
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Enquête de terrain (2007-2008)

Cependant, il faut noter que ces différents types constituent aussi les différentes étapes dans le cycle de la vie des unités domestiques : le type 1 par exemple marque le début de fondement d'une famille et deviendra généralement le type 2 et évoluera vers le type 3 au bout d'une à deux décennies. De même, il arrive souvent qu'une unité domestique de type 3 se désagrège en type 1, souvent après le décès de *Baba Saré* quand il n'y a pas de successeur crédible. Ce sont là les raisons pour lesquelles on ne peut pas fournir de critère rigide pour la ventilation (ou le regroupement) des unités domestiques. Certes, diverses conditions doivent être satisfaites pour qu'un homme puisse fonder son unité conjugale, comme par exemple la possession d'un troupeau de bovins conséquent et la présence d'un nombre d'enfants suffisamment important (synonyme de main-d'œuvre disponible). Toutefois, la constitution d'une nouvelle unité domestique est aussi le résultat d'un processus de négociation, au cours duquel est décidé, en fonction de la cohérence interne de l'unité domestique, si les frères continueront à vivre ensemble à la mort du chef de famille ou s'ils se sépareront (Bierschenk et al. 2004).

Les Peul sont très fortement endogames, et c'est dans ce cadre que le fils, et dans une moindre mesure les filles, héritent du bétail. Ils ont également un mode de filiation patrilinéaire auquel se superpose un mode de résidence virilocal. A l'intérieur d'un lignage donné, on peut établir un parallèle entre la gestion du bétail et sa transmission héréditaire d'une part et le système de filiation patrilinéaire d'autre part. La pratique de l'endogamie permet justement la conservation du capital-bétail de la femme dans le lignage. Cette endogamie au sein du lignage conduit certains Peul à entreprendre de longs voyages pour arranger un mariage. C'est le cas de Issa Goni, chef du Campement de Gandala qui s'est rendu récemment (2008) à N'Gaoundéré au Cameroun pour épouser une femme appartenant à son lignage.

La polygamie est également pratiquée dans bon nombre d'unités domestiques. Dans les différents terroirs, les polygames sont aussi importants que les monogames (Tableau 7). Parmi les unités domestiques polygames, celles ayant plus de deux femmes est faible. En plus, la polygamie varie de pair avec la taille du cheptel. Accumulation de cheptel et polygamie sont des marques tangibles d'un statut social élevé (Boutrais, 1988)

Tableau 7: L'importance de la polygamie dans les unités domestiques (%)

Hommes mariés avec :	Djaligo	Gandala	Loubouna	Hontorbé
Une seule femme	65,63	56,25	50,00	53,33
Deux femmes	31,25	37,50	40,00	33,33
Plus de deux femmes	3,13	6,25	10,00	13,33
<i>Total</i>	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Enquête de terrain (2006-2008)

Dans le système des appellations, les Peul ont des termes de référence bien définis qu'ils utilisent pour désigner les personnes de la généalogie (Figure 12). *Kakidoro*, *Kaka*, *Mama* et *Baba* constituent ce que Ego appelle *Aoudi* (qui veut dire semence). S'il ajoute *Bappa* et *Goggo*, cela devient pour lui *lenyol*. *Cellitonofel* est considéré comme un ancêtre lointain et de ce fait n'est plus considéré comme membre de la famille.

En plus de ces termes de référence, il existe également des termes spécifiques utilisés entre membres de la famille : la femme ne peut appeler son mari par son nom, il est aussi interdit aux enfants d'appeler leurs parents par leurs noms propres. Ces termes d'adresse sont parfois descriptifs. En appelant son époux, la femme dira « *Baba Saré* » le père d'unité domestique ou encore « *Baba Abdou* » (le père d'Abdou).

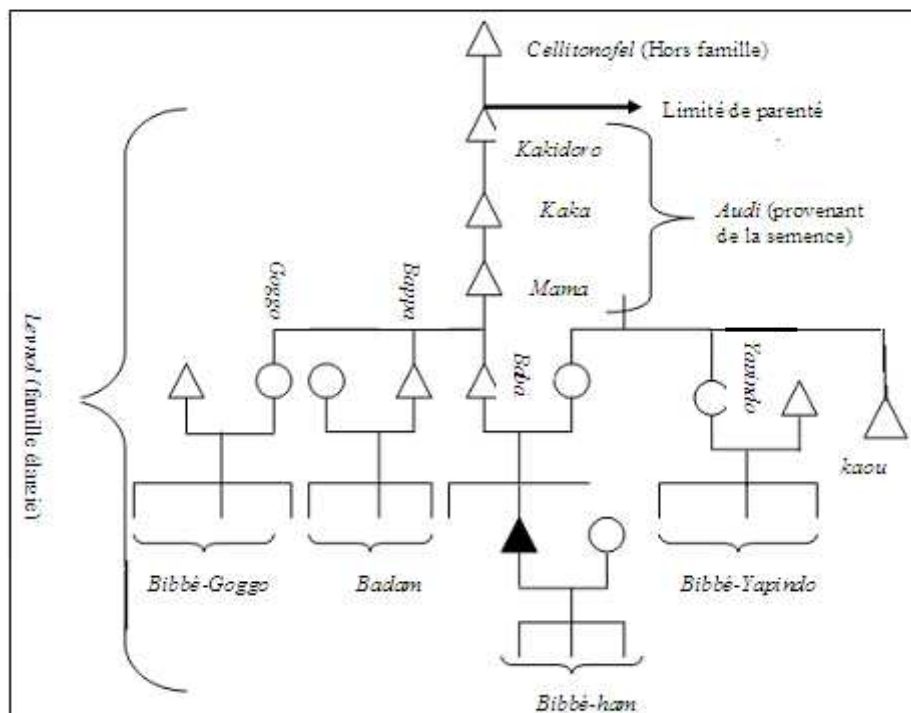


Figure 12 : Les termes de référence chez les Peul

1.4.2 - L'organisation politique des pasteurs peuls

En termes de hiérarchie politique traditionnelle, le rattachement de ces pasteurs peuls à leur chef est plus faible et par conséquent le chef ne détient aucun moyen de coercition sur ses sujets. L'application des décisions dépendra de sa capacité de persuasion ainsi que de la pression sociale qui le soutient. Un chef très autoritaire peut être délaissé par le groupe. Chacun peut à titre individuel ou pour le compte de sa famille décider son attachement à un autre *chef*. De même, il n'est pas rare de voir un Peul se mettre sous l'autorité d'un chef d'un groupe non-peul.

Deux cas de figure peuvent être particularisés dans notre terrain d'étude : d'une part celui des populations anciennement installées et dont seuls les troupeaux restent mobiles, comme c'est le cas des Peul *Kessou'en* et *Ngara'en* qui résident à Gandala et Djaligo (Tableau 8), et d'autre part celui des groupes moins fixes comme les *Souloubawa* dans le campement de Loubouna, où la famille et le troupeau continuent d'effectuer des déplacements, en saison sèche comme en saison des pluies, et selon des modes résidentiels appropriés (Tableau 9).

Pour les premiers, plusieurs unités domestiques (*Saré* : pl. *Caladji*) se constituent en quartier (*Fatoudé*) placé sous l'autorité d'un chef de quartier (*Jooro*). Plusieurs *Fatoudé* peuvent former un village (*Wuro*) souvent dirigé par un chef de village (*Lawan*). Au dessus du *Lawan*, c'est le chef de canton ou de tribu (*Lamido*). Le *lamido* est nommé par l'administration et de ce fait, est considéré comme un auxiliaire de l'administration car il dépend du sous-préfet. C'est ce qui fait qu'un chef de canton est situé à mi-chemin entre le pouvoir politique étatique et la structuration locale, puisqu'il est en même temps représentant des groupes sociaux auprès de l'administration et représentant de l'Etat auprès de ces mêmes groupes (Bonfiglioli 1990). Ses attributions sont consignées dans un décret présidentiel¹¹ et consistent entre autres : faire la police rurale en cas de crime et des délits, favoriser la conciliation en cas de conflits entre deux groupes avant de saisir le magistrat en dernière instance ou dans le cadre d'affaires de vol de bétail, d'homicides ou de divagation de bétail, participer aux opérations de recensement de la population et enfin percevoir de la taxe civique.

¹¹ Décret n° 102/PR.INT du 6 mai 1970

Tableau 8 : Organisation sociopolitique et spatiale des agro-pasteurs peuls

Socio-spatiale	Politique
<i>Soudou (case ronde)</i>	Individu (épouse, enfant, fille, etc.)
<i>Saré (plusieurs soudou + enclos)</i>	<i>Baba-Saré</i> (chef de famille)
<i>Fotoudé (plusieurs Saré)</i>	<i>Djoro</i> (chef de quartier)
<i>Wuro (village)</i>	<i>Lawan</i> (chef de village)
<i>Canton (plusieurs Wuro)</i>	<i>Lamido</i> (chef de canton)

Néanmoins, dans le campement de Djaligo comme celui de Gandala, il n'y a pas un *Lawan* peul et moins encore un *Lamido*. Les campements peuls sont considérés comme les quartiers des villages sédentaires dont les *Lawan* (chefs de village) et les *Lamido* (chefs de canton) sont des Mousseye dont non Peuls. C'est ainsi que Youssoufa, chef du campement de Djaligo, est sous l'autorité du chef de village de Pont-Caraol,¹² et à Gandala Alhaji Bouba Bello et Alhaji Issa Goni, Jooro respectivement de *Ngara'en* et *Kessou'en*, dépendent du chef de canton de Koumou.

Quant aux *Souloubawa* de Loubouna, chez qui la mobilité des hommes et des troupeaux reste encore importante, la notion de quartier et de village disparaît. Ils reconnaissent un chef qui transhume avec eux : le *Ardo* sans pouvoirs coercitifs, dont l'autorité repose sur l'adhésion volontaire des autres Peul (Ankogui, 2002). Celui-ci rassemble sous lui plusieurs *Saré* dont l'ensemble forme le campement appelé *Waldé* (pluriel *Balande*) qui correspond au Ferrick en arabe. Les personnes appartenant à un *Waldé* forment le *Lenyol* car ils sont presque tous apparentés. Toutefois, il n'est pas rare de trouver parmi les membres d'un *Waldé* des personnes extérieures n'ayant ni lien de sang, ni lien d'alliance avec les autres.

¹² Qui vient d'être érigé en canton

Tableau 9 : Organisation sociopolitique et spatiale des pasteurs transhumants peuls

Socio-spatiale	Politique
<i>Soudou</i> (tente en natte, matière plastique ou bâche)	Individu (épouse, enfant, fille, etc.)
<i>Saré</i> (plusieurs <i>soudou</i> , sans enclot)	<i>Baba-Saré</i> (chef de famille)
<i>Waldé</i> (plusieurs <i>Saré</i> distant les uns des autres)	<i>Ardo</i> ¹³ (chef de campement)

Le *Waldé* est l'entité sociale et pastorale de base. C'est l'unité de production résidentielle collective, physiquement visible et inscrite dans l'espace, formée de personnes issues de même clan (ou de même lignage dans le cas de Loubouna), même si Bonfiglioli (1990) relate qu'il peut incorporer des personnes issues d'autres clans en fonctions des exigences liées à l'élevage des animaux.

Au niveau de chaque *Waldé*, la responsabilité technique de la recherche de pâturage et d'eau est assurée par le *Katchalha*. Dans cette fonction, on observe une transmission du savoir au sein de la lignée par imprégnation sociale. En effet, dans la mesure où le savoir pratique et technique est ancré dans un lignage depuis plusieurs générations, et même si les enfants ne sont pas prédestinés à la charge de *Katchalha*, ceux-ci acquièrent nécessairement une connaissance botanique et écologique en accompagnant leur père dans l'exercice de certaines tâches. Ainsi, bien que les *Katchalha* ne reconnaissent pas avoir vécu une préparation pédagogique qui leur était spécialement destinée, le savoir qu'ils acquièrent est diffusé au quotidien sans que l'accession à la fonction ne soit ritualisée. Le *Katchalha* peut dans certaines circonstances jouer la fonction de *Ardo*. Mais cette fonction est temporaire et est liée souvent au fait que pendant la saison sèche, les déplacements de l'unité de nomadisation à la recherche des pâturages conduisent certains membres d'un *Waldé* à s'éloigner de leur *Ardo*. Au cours de ses déplacements, l'*Ardo* peut nouer de relations avec un *Jooro* ou *Lawan* de la localité d'accueil sans qu'il ait réellement une relation de dépendance entre eux.

Dans les deux cas, il existe au niveau des centres urbains des représentants¹⁴, l'équivalent du *Khalifa* chez les Arabes, nommés par le *Lamido* et jouant le rôle

¹³ Selon l'importance de *Saré*, le *Ardo* peut avoir sous sa responsabilité plusieurs *Waldé*. A fur et mesure de la progression des saisons et en fonction du support écologique, de la qualité alibile des espèces appétibles, les *Saré* se scindent en plusieurs campements, mais restent toujours sous la responsabilité du même *Ardo*.

¹⁴ Les Représentations ne sont pas nécessairement des pasteurs. Ils sont pour la plupart des commerçants issus du milieu pastoral ou parlant le Fulfulde.

d'intermédiaire entre les autorités (administratives et traditionnelles) et les pasteurs peuls présents dans la localité. Ils jouent souvent aussi le rôle de *damine* (terme qui n'existe pas en Fulbé), qui consiste à se porter garant des pasteurs qui viennent vendre leurs animaux au marché à bétail auprès des commerçants.

1.5- Questionnements et hypothèses de recherches

En savane tchadienne en général et dans les espaces autour de la Forêt Classée de Yamba Berté en particulier, l'organisation spatiale ne tient pas compte de la production pastorale. Les espaces sont structurés en terroir villageois et chaque terroir villageois équivaut à un groupe d'agriculteurs. Que la densité de population soit faible ou forte, l'espace reste dévolu entièrement aux activités agricoles à l'exception des zones cuirassées incultes à l'agriculture. Cette conception de l'espace ne permet pas de sécuriser les zones pastorales. Elle remet en cause la présence même de ces pasteurs peuls qui sont finalement dans le terroir sans être du village car étant recensés ailleurs ou bien partageant plusieurs terroirs à la fois. Une telle organisation spatiale n'est pas sans incidence sur le développement du pastoralisme qui se trouve fortement contraint par les activités agricoles auxquelles il faut ajouter les enjeux de conservation de l'environnement. Les espaces pâturables se rétrécissent et se fragmentent sous la pression anthropique, rendant impossible l'exploitation de certaines zones. Les pasteurs sont alors soit confrontés à un mitage de leur espace qui limite leurs déplacements, soit contraints d'utiliser les domaines forestiers, et de ce fait ils tombent sous le coup de leur réglementation.

Le sort actuel du pastoralisme autour de la Forêt Classée de Yamba Berté semble aller à l'encontre du concept de développement durable, apparu depuis 1987 (Déclaration de Rio, in Antoine *et al.* 1994), qui désigne les moyens de concilier sur le long terme les dynamiques de développement avec la protection des ressources et des milieux naturels (Botoni, 2003). Transféré aux systèmes d'élevage, il met en relation trois pôles : le pasteur, son troupeau et l'espace exploité (Figure 13).

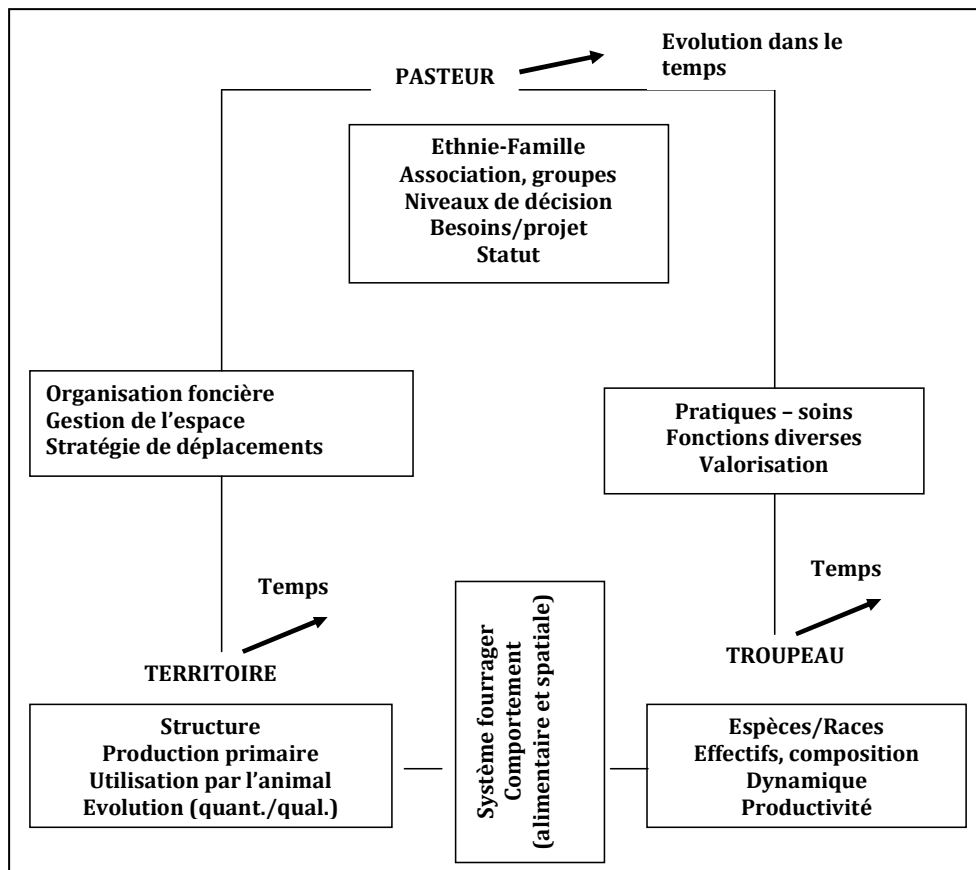


Figure 13 : Schéma global du système d'élevage (in Lhoste, 1986)

Pour que ce système soit durable, chacune de ses composantes doit être examinée simultanément : durabilité de la situation socio-économique du pasteur, durabilité écologique, et durabilité de l'exploitation (troupeau). Les besoins fondamentaux du pasteur et de sa famille doivent être satisfaits à travers l'exploitation du troupeau, de même que les besoins fourragers du troupeau doivent l'être en fonction des différents objectifs de production (énergie, lait, viande, fumier, animaux sur pied etc.).

Dans le contexte du pastoralisme nomade fondé sur la mobilité, la flexibilité et la dispersion, les conditions de durabilité ne seront remplies qu'en garantissant la mobilité du troupeau et qu'en sécurisant l'accès aux fourrages et à l'eau. Selon Landais et al. (1998), une exploitation durable doit être viable, vivable, transmissible et reproductible. Chacun des thèmes dans cette définition a tout son poids.

Dans le contexte de la gestion de la Forêt Classée de Yamba Berté, l'approche du développement durable semble s'appuyer essentiellement sur un point de vue "environnementaliste" qui priorise la durabilité de l'environnement à celle d'un développement soutenu des activités économiques, notamment le pastoralisme. On s'en

tient plus à la durabilité écologique du système sans se soucier des autres composantes, alors que la dégradation de l'une ou l'autre de ces composantes compromettrait la durabilité de l'ensemble du système. Cette situation nous amène à nous interroger, peut-on sécuriser une forêt sans sécuriser les conditions socio-économiques des populations locales qui y tirent leurs moyens de subsistance ?

Aujourd'hui on évoque les problèmes d'occupation illicite de la forêt classée de Yamba Berté, avec leur cortège habituel des conséquences (dégradation, braconnage, etc.) et des conflits entre intrus et les institutions chargées de faire respecter la loi. Cependant, édicter une interdiction sur un espace-ressource sans avoir les moyens de contrôler si elle est respectée, ne revient-elle pas à laisser l'espace-ressource en accès libre, favorisant une surexploitation ? Les populations locales entretenaient dans le temps avec leur environnement immédiat des relations étroites et anciennes. L'exclusion de ces derniers et la méthode répressive mise en place pour la gestion de cette forêt n'est-elle pas à l'origine de phénomène de dégradation de cette aire protégée, qui traduirait la non-adhésion des communautés locales à un tel processus de protection de l'environnement ?

Face à l'échec de cette pratique classique de conservation, traduisant une vision protectionniste de la forêt classée, les discours actuels se structurent autour de la cogestion de cet espace-ressource avec les populations riveraines. Les décideurs favorisent de plus en plus les approches qui intègrent les enjeux de conservation et les enjeux très forts de développement local. Cependant, les pasteurs dans la plupart des cas ne sont pas associés à cette initiative. Les raisons avancées pour justifier cette exclusion sont que les pasteurs sont absents pendant la phase d'identification des parties prenantes. Mais la principale cause de cette exclusion, même si elle n'est pas toujours explicite, réside plus dans le fait que le pastoralisme est considéré par les conservateurs comme la principale contrainte à la préservation de l'environnement, en évoquant notamment le phénomène de surpâturage et l'ébranchage pour l'alimentation du bétail en période de soudure. Pourtant, les défrichements (où l'on coupe entièrement l'arbre) pour ouvrir des nouveaux champs par des agriculteurs ne sont pas ou peu évoqués.

Les pasteurs, mis au banc des accusés pour surpâturage et par conséquent dégradant l'environnement, se trouvent coincés entre les parties protégées et celles réservées à

l'agriculture. Cette situation les oblige à réduire de façon draconienne l'amplitude de leurs déplacements, et de modifier ainsi certains de leurs objectifs. Le constat est que les mouvements du bétail, anciennement dictés par des critères climatiques et écologiques, sont en train de passer actuellement à des mouvements justifiés par des contraintes économiques et environnementales. Pourtant, les pasteurs peuls résidents autour de cette forêt classée sont conscients que sans aucune mesure, la forêt risquerait de disparaître d'ici peu de temps vu l'allure des défrichements pour l'installation des nouveaux champs, et que l'essor de l'élevage en serait compromis. La dégradation de la forêt présente des risques autant pour l'environnement que pour le cheptel, voire plus. De ce fait, les pasteurs ne devraient-ils pas être des alliés des agents chargés de la conservation de cette forêt ? Au lieu de privilégier une politique d'exclusion systématique des pasteurs, ne peut-on pas s'appuyer sur les connaissances des pasteurs pour mieux gérer les aires protégées ?

Au regard de la politique prônée actuellement pour la conservation de la Forêt Classée de Yamba Berté, nous nous interrogeons de savoir si la conservation de cette forêt peut se réaliser en se référant aux seuls textes législatifs, sans se poser la question des moyens appropriés pour les appliquer ? Ne peut-on pas réfléchir sur les rôles que peuvent assurer les populations usagères en vue d'une gestion durable de cette forêt classée, qui constitue avant tout leur patrimoine et partant, celui des populations tchadiennes tout entière ?

De ces questions, découlent deux hypothèses de recherche selon lesquelles :

- 1. les évolutions actuelles des espaces-ressources et la mise en défend de certains espaces ont des répercussions directes sur les pratiques pastorales et conduisent les pasteurs à entretenir de nouveaux rapports avec leurs espaces et les autres usagers ;**
- 2. Les objectifs de conservation à travers les aires protégées ne pourraient être viables que si toutes les parties prenantes (notamment les populations locales et les pasteurs) sont impliquées dans le processus de sa conservation avec une marge de manœuvre suffisante et des intérêts objectifs à y adhérer.**

Les projets de développement, les ONG et les associations locales tentent aujourd'hui de mettre en place une approche participative pour la gestion de la Forêt Classée de Yamba

Berté. Malheureusement, ils risquent de commettre les mêmes erreurs que les services techniques étatiques en excluant les pasteurs de ce processus visant à mettre en place la cogestion de la forêt classée. Leurs interventions s'appuient plus sur les groupes qui revendiquent les droits de prééminence sur cette forêt, notamment les populations Mousseye, Kado, Gambaye, etc. Finalement, les groupes qui ne revendiquent que les droits d'usage, en l'occurrence les pasteurs nomades et les agro-pasteurs, se trouvent souvent oubliés dans cette démarche. Aussi convient-il de noter que le pastoralisme nomade est moins étudié et moins connu en zone de savane contrairement aux pratiques d'élevage des agriculteurs sédentaires. Cela rend difficile leur prise en compte dans les actions de développement. En plus, la plupart de ces intervenants posent comme pré-condition à leurs interventions « l'absence de conflits », ce qui fait que les bénéficiaires vont cacher leurs conflits dans la phase de diagnostic et par conséquent la présence des pasteurs n'est pas signalée¹⁵. Quand les conflits éclatent plus tard, ils vont chercher d'une manière hâtive à enrayer le conflit sans une quelconque analyse. On cherche seulement à minimiser les effets négatifs du conflit qui entravent le bon déroulement de leurs activités.

En insistant sur les pasteurs et agro-pasteurs, nous ne les considérons pas comme seuls acteurs légitimes du développement de la région, ni que leurs aspirations et idées doivent être l'unique fondement d'un programme de développement. Comme toute conscience collective, les conceptions endogènes de ces Peul en matière de développement ne sont pas exemptes de préjugés sociaux et ne peuvent donc à elles seules servir de base à une planification régionale du développement. Cette problématique mène directement à la question des interactions et de la communication entre toutes les parties prenantes. C'est dans cette optique d'établir un dialogue entre diverses conceptions du développement que nous avons tenté, dans le présent document, de cerner en premier lieu la perspective des pasteurs et agro-pasteurs peuls que nous illustrons ici par la confrontation pastoralisme et conservation de l'environnement. Sans doute, certains lecteurs ne manqueront pas, pour diverses raisons, de trouver ces résultats provocateurs, mais nous convenons avec Bierschenk et

¹⁵ Les rapports sociaux entre les deux communautés sont souvent plus perçus en termes de conflits qu'en termes d'intégration sociale. La réalité est cependant bien plus complexe que ne le laisserait croire cette entrée par les conflits, car il y a toute une variété de situations dans un *continuum* qui va de l'exclusion mutuelle jusqu'à l'intégration, au sens de combinaison spatiale dans l'espace et dans le temps et de synergie technique.

al. (2004) que seule une controverse entre des positions divergentes peut être à l'origine d'un débat fructueux.

II-APPROCHES CONCEPTUELLE ET METHODOLOGIQUE

2.1-Définition de quelques notions en pastoralisme

Bien qu'il n'y ait pas une définition standard à un concept, pour éviter tous confusions, il m'a semblé nécessaire de préciser avant tout sur ce j'entends par nomadisme, pastoralisme, pastoralisme nomade et la transhumance.

2.1.1- Le nomadisme

Le nomadisme fait référence aux mouvements, à quelque chose qui n'est pas fixe, et qui dit nomadisme dit mouvement (peu importe la forme et l'amplitude des mouvements). Celui-ci incorpore l'organisation sociale et spatiale, les rapports sociaux, les relations de parenté (alliances et consanguinité), etc., spécifiques à cette mobilité. Le nomadisme renvoie aussi à une forme d'habitat particulière, un mode de production et de vie différent en comparaison avec la vie de fixité comme notamment celle des agriculteurs sédentaires.

Dans le monde, on distingue quatre grands groupes de peuples nomades : chasseurs (pygmées), pêcheurs (Moken de Thaïlande, Bozo du Mali, Gadjou d'Indonésie, Imraguen de Mauritanie), pasteurs (Arabe, Peul, Maure, Toubou, Touareg, etc.) et plus ou moins des colporteurs ou les « gens du voyage » comme le cas des Gitans en France. Dans les quatre cas, ils sont tous mobiles, il n'y a pas de relation à la terre, pas d'outils de transformation (sauf dans le cas des Gitans). Ils se caractérisent aussi par leur comportement de conquérant : ils cherchent toujours à dominer d'autres sociétés pour accéder aux ressources (objectif plus spatial que territorial). Tous inscrivent leur territoire dans un espace naturel (Bourgeot, 2009).

Tous ces critères caractérisent l'identité nomade. En définitive, le nomadisme est un mode de vie organisé par une société sur la base d'une organisation spatiale et sociale spécifique à la mobilité. C'est également une forme de production spécifique, pas à travers les outils mais à travers des techniques. De ce fait, le nomadisme peut être interprété comme un genre de vie, une technique de production et une stratégie d'adaptation à un milieu où la disponibilité des ressources est aléatoire et dispersée. C'est justement le cas de la société pastorale (qui nous intéresse dans cette étude) qui

est une forme de reproduction et d'organisation sociale et spatiale centrée sur l'animal et utilisant les ressources sur pieds, ce qui oblige les pasteurs à la mobilité (des hommes et des animaux).

2.1.2 - Le pastoralisme

La définition du pastoralisme est un vieux débat entre géographes, économistes, zootechniciens et anthropologues. La complexité de la définition du pastoralisme vient du fait qu'il désigne à la fois une activité de production et un mode de vie pouvant être appréhendé comme une occupation découlant d'une véritable vocation (Baxteur, 1994). Il résulte d'une imbrication de plusieurs facteurs de nature anthropologique, sociologique, environnementale, zootechnique et économique. Sa définition devient malaisée si on veut s'en tenir exclusivement à une seule discipline. Cette difficulté de définir avec exactitude le terme pastoralisme a conduit chaque spécialiste à adapter sa définition, chacun selon la conception qu'il a de cette réalité rurale.

a) Les géographes

Les géographes, dont l'intérêt s'est focalisé sur la caractérisation de la mobilité pastorale, ont produit des définitions qui, souvent, privilégient les critères liés à l'habitat et aux caractéristiques des mouvements effectués (Digard, 1983). Dans les années 50-70, les géographes ont établi des cartes des mouvements migratoires ou de transhumance en Afrique (Bonnet-Dupeyron 1951 ; Gallais 1959). Ce sont ces grands déplacements qui ont été analysés durant cette époque. C'est à travers cette entrée par l'environnement que Barral a créé en 1977 son concept de « zone d'endodromie pastorale » sur la base de ses observations dans l'Oudalan (Burkina Faso) pour caractériser un espace pastoral, espace qu'il définit comme « *un espace exploité, selon un cycle annuel et à partir d'un nombre variable de points d'eau pérennes* ». Après ces études sur les déplacements de transhumance ou ceux liés à la cure salée, quelques géographes dans les années 90 vont aborder l'échelle du parcours quotidien. Parmi ces chercheurs, on retrouve Picard (1999) qui a analysé des espaces pâturés en s'appuyant sur des suivis de troupeaux et d'attelages, répétés chaque mois pendant un an dans deux terroirs du Nord-Cameroun, et Boutrais (1995), qui a décrit le travail fourni par le bouvier lors du gardiennage en fonction des saisons dans les reliefs accidentés des Grassfields du Nord-Cameroun.

b) les économistes

Les économistes privilégient les critères liés aux activités productives et à la formation de revenus. C'est ainsi que les systèmes de production pastoral sont définis comme ceux dans lesquels au moins 50% du revenu brut des unités domestiques (production commercialisée et part de la production autoconsommée) provient de l'élevage ou des activités liées à l'élevage, ou bien là où plus de 15% de la consommation d'énergie alimentaire des unités domestiques se composent de lait ou des produits laitiers produits par unité domestique (Swift, 1988).

c) Les zootechniciens et agronomes

Les zootechniciens retiennent le parcours comme l'échelle d'observation et c'est le comportement de l'animal dans cet espace qui les intéresse. C'est à travers cette démarche que Ickowicz (1995) dresse un bilan fourrager des formations pastorales du Sahel tchadien. Le parcours, dans ce type d'approche, est perçu comme l'espace d'un prélèvement de ressources par l'animal. L'analyse des formations végétales faite est restituée sous forme de cartes des unités pastorales qui précisent les espèces végétales présentes et les pressions pastorales qu'elles subissent. Dans les années 80, avec le courant d'approche systémique, plusieurs agronomes ont travaillé dans le champ de la zootechnie notamment Milleville (1985, 1987) et Landais (1988). Pour ces auteurs, le système d'élevage est un système technique qui contribue au fonctionnement plus global d'un système de production, étudié au niveau de la cellule de production familiale. L'élevage est considéré en liaison avec les autres activités, en particulier l'agriculture.

d) les anthropologues

Les anthropologues et ethnologues quant à eux accordent beaucoup d'importance aux liens entre les pratiques et l'organisation sociale. Ils trouvent que l'identification d'un type de déplacement ne permet pas de conclure à la présence d'un type particulier d'organisation sociale. Les études de Bonfiglioli (1988, 1990) en sont des exemples d'étude ethnographique parmi tant d'autres qui ont appesanti leurs travaux pour caractériser le pastoralisme aussi bien sur les modèles résidentiels, division sociale et familiale du travail que sur l'organisation sociale et spatiale.

Le pastoralisme, rappelle Bonfiglioli (1988 : 269), peut être défini comme « *une activité économique, liée entièrement à l'exploitation d'un troupeau, par l'utilisation extensive des ressources naturelles. Il s'agit d'un système de production dans lequel des hommes et des animaux vivent dans une relation «symbiotique», dans une exploitation libre de*

l'environnement». Pour rendre compte de la complexité de la définition de cette notion, Bonfiglioli (1990) estime que «*concrètement, ni les mouvements, ni le mode résidentiel, ni le type d'habitat ne constituent, malgré leur importance, des éléments déterminants pour une classification d'un mode de production spécifique. Par contre, beaucoup plus importants sont les facteurs relatifs à la dépendance économique du bétail et/ou des produits agricoles, à l'ancienneté et voire la durée historique de la pratique d'élevage ou de l'agriculture, aux spécificités du savoir-faire et aux caractéristiques de l'environnement physique*». Toutefois, l'auteur met plus l'accent sur la vision économique du pastoralisme, alors qu'il incorpore également l'aspect culturel.

Dans le cadre de mes travaux, je considère le pastoralisme comme «*une forme de production dans laquelle l'existence matérielle et la reproduction sociale d'un groupe s'organisent autour de l'appropriation, de l'exploitation et de la circulation du troupeau*» (Bourgeot, 2002 : 7). Cette définition incarne à la fois une dépendance économique, culturelle et historique principalement liée à un élevage des animaux constitués en troupeau. Il s'agit dans la plupart des cas de ruminants (petits et gros ruminants) conduits sur parcours naturels et le nom qui lui est associé est celui du pasteur¹⁶.

2.1.3 – Pastoralisme nomade

Le pastoralisme nomade donc, renvoie à une des formes du pastoralisme dans laquelle le mode de résidence et d'occupation de l'espace est fondé sur la mobilité. Celle-ci n'est jamais figée, c'est ce qui renvoie à la flexibilité et à la dispersion qui caractérisent ce système de production. Les termes mobilité, flexibilité et dispersion doivent être définis pour fixer le sens qui sera donné au pastoralisme nomade dans le texte qui va suivre.

a) Mobilité pastorale

La gestion des ressources pastorales repose sur une revendication d'accès plus ou moins temporaire sur un assortiment de parcours, de points d'eau ou d'autres ressources. Cela implique une nécessaire souplesse et un principe de réciprocité au sein du groupe. La ressource fondamentale de ce pastoralisme, « le pâturage », n'est pas donc un capital fixe détenu par un individu, mais plutôt un bien souple avec des utilisateurs et des mécanismes spécifiques (Sdandford, et al, 2000 ; Thébaud et al, 2001, Nori et al 2005). C'est donc à travers la mobilité que les pasteurs accèdent aux ressources nécessaires

¹⁶ L'éleveur se distingue donc du pasteur par le fait qu'il désigne celui qui élève aussi bien des ruminants que des poulets, des porcs, etc.

pour la reproduction de leur système de production. La mobilité est un système de déplacements entre les différents sites suivant les conditions climatiques. Ces déplacements visent la préservation sociale et économique de ces sociétés. En tant que système de déplacements, la mobilité incorpore des techniques de production qui sont générées par le système économique pastoral. En ce sens, on peut considérer la mobilité comme une activité humaine et animale, donc une technique de production (gardiennage, cri du berger, chien, etc.). Ces déplacements appellent à une bonne connaissance du tapis végétal et du pâturage aérien de la part des pasteurs (ou bergers). En plus, ils doivent pouvoir compter sur des réseaux politiques et sociaux répartis sur des aires géographiques bien plus étendues.

Dans la plupart des cas, la mobilité pastorale est grandement complexe dans son organisation, ses schémas spatiaux et temporels, ses causes et ses implications. En effet, elle se trouve être au cœur de la définition du pastoralisme.

b) Flexibilité pastorale

La flexibilité signifie une capacité de changement sans rupture avec ses racines, avec ses attaches (spatiales, familiales, culturelles, linguistiques, etc.). Elle apparaît donc comme un phénomène d'adaptation aux contraintes climatiques ou écologiques, mais elle est également un système d'économie pastorale. Elle se manifeste comme une forme de régulation permanente de la part d'une société en perpétuelle mutation, soumise à des pressions ou des influences toujours nouvelles. Dans le cadre du pastoralisme nomade, mobilité et flexibilité constituent un couple en interactif perpétuel.

c) Dispersion pastorale

Quant à la dispersion, elle répond aux soucis d'alléger la pression sur les ressources pastorales et minimiser les effets de risques. Elle permet une adaptation aux aléas climatique, aux épizooties et à la faible production de ressources. C'est donc une technique qui renvoie au seuil de capacité de génération ou reproduction du pâturage (dans les soucis de la préservation de la biodiversité). Elle se réalise à travers plusieurs techniques : répartition spatiale des campements et dispersion des troupeaux dans un espace pastoral, disposition des unités domestiques dans un campement, mise en repos de certains espaces par les pasteurs pour favoriser la régénération des certains espèces consommables par les animaux, etc.

2.1.4 - Transhumance

Une des formes la plus finalisée et la plus organisées du pastoralisme nomade est sans doute la transhumance. C'est un élément de production pastorale qui consiste à aller chercher le pâturage là où il se trouve. Elle est induite par un mouvement dont la structure repose sur des cycles annuels dictés par les conditions écologiques et climatiques. Elle s'exerce selon un schéma presque invariable à l'intérieur d'un espace dont on exploite successivement plusieurs secteurs (en fonction de la disponibilité en quantité et en qualité des différentes ressources pastorales) au cours de l'année, qui se renouvelle d'année en année tant que les conditions pluviométriques, sociales et économiques restent relativement stables.

En définitif, ni le nomadisme, ni le pastoralisme nomade ne peuvent être réduits seulement à la transhumance.

2.2- Approches méthodologiques

Toute la démarche s'est construite autour de l'histoire de vie des agro-pasteurs et des pasteurs transhumants peuls résidents de nos trois sites de référence et des utilisateurs des campements mobiles contactés en saison sèche. Je me suis aussi intéressé aux autres pasteurs en dehors de cette forêt classée pour avoir une plus large lecture de la problématique. S'intéresser aux pastoraux revient à appréhender l'ensemble du fonctionnement du système et de ses relations avec d'autres systèmes, notamment les systèmes agricoles des populations sédentaires. J'ai cherché à connaître dans un premier temps quels sont les acteurs des différents systèmes et quelles sont leurs origines, d'où la nécessité de considérer l'histoire de la mise en place des populations dans les espaces qu'ils occupent actuellement. L'identité d'un groupe s'inscrit dans un mouvement par lequel l'acteur social individuel ou collectif oriente ses conduites, organise ses projets, construit son histoire, cherche à résoudre des contradictions et à dépasser les conflits en fonction de déterminations diverses liées à ses conditions de vie, aux rapports de pouvoir dans lesquels il se trouve impliqué en relation constante avec d'autres acteurs sociaux sans lesquels il ne peut ni se définir ni se reconnaître (Tap, 1980). Cet exercice m'a éclairé sur les rapports qu'entretiennent chaque acteur ou groupes d'acteurs avec leur environnement physique. L'identité est l'expression des pratiques et le vécu individuel et collectif (Granié, 1992). La prise en compte du vécu des acteurs m'est apparue comme fondamentale dans l'analyse de la prise de décision, car les acteurs

n'agissent pas seulement par rapport à leur situation présente, mais aussi selon la perception qu'ils ont de leur passé. Afin d'appréhender les catégories de pensée, je me suis appuyé sur l'approche ethnolinguistique qui véhicule la représentation, les modes d'utilisation de l'espace et des ressources naturelles.

La démarche n'était pas déconnectée de notre vision éco-systémique. Il s'agit dans le cadre de ce travail d'appréhender le système d'élevage conduit dans un espace à enjeu spécifique. Lesourne (1980) donne une définition « large » du système comme « *un ensemble d'éléments en interaction dynamique* ». Rosnay (1975), quant à lui, dans sa définition met l'accent sur la finalité du système « *c'est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisé en fonction d'un but* ».

Rapportée aux systèmes d'élevage, la définition se précise. Landais (1994) met l'accent sur la place de l'homme dans le fonctionnement de ce système « *c'est un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisé par l'homme en vue de valoriser les ressources par l'intermédiaire des animaux domestiques pour obtenir des produits variés (lait, peaux et cuirs, travaux, fumure...) ou pour répondre à d'autres objectifs* ». Celle de Lhoste (1984) se rapproche également de cette définition mais il élargit le rôle de l'homme à une communauté tout entière « *c'est un ensemble de techniques mises en œuvre par une communauté pour exploiter, dans un espace donné, des ressources végétales par des animaux, dans les conditions compatibles avec ses objectifs et avec les contraintes du milieu* ». Si telles sont les définitions du système de l'élevage, l'écosystème en tant que méthode d'analyse abordant tout problème comme un ensemble d'unités en interactions mutuelles, apparaît comme un outil privilégié pour étudier les systèmes d'élevage.

De ce qui précède, l'approche éco-systémique peut être définie comme étude des systèmes constitués par des populations végétales et animales, dont les interactions agissent dans et sur un milieu donné. Elle envisage aborder les éléments d'un phénomène complexe, non pas isolément mais globalement, en tant que parties intégrantes d'un ensemble dont les différents composants sont dans une relation de dépendance. Cela renvoie à deux principes : le principe de totalité, exprimant l'idée que les interactions entre les différents éléments d'un système ne peuvent s'appréhender qu'au niveau de la totalité et non au niveau des éléments pris séparément, et le principe d'interaction, impliquant que chaque élément peut s'informer et agir sur l'état des autres.

En zone de savane, le système d'élevage n'est pratiquement employé qu'à propos de système où les animaux prélèvent eux-mêmes tout ou en partie de leur alimentation à partir de la production primaire ; qui dit système d'élevage dit pâturage. Il s'agit des systèmes extensifs qui font allusion dans la majorité des cas aux ruminants (grands et petits). En se référant aux définitions ci-dessus, il se dégage de la définition de l'élevage : le territoire, l'animal et le troupeau. Son analyse suppose d'explicitier les composantes propres à chacun de ces trois pôles, mais également de rendre compte des phénomènes caractéristiques de leur interface. Lhoste et Milleville en 1986 proposent un schéma qui s'applique aux systèmes d'élevage sahélien, mais qui peut aussi aborder des systèmes d'élevage mixte comme les systèmes agro-pastoraux des zones de savane.

Dans ce schéma, le pasteur doit être considéré à la fois comme décideur et comme acteur intervenant sur le système. Le pasteur arrête un certain nombre de choix que l'on considère naturellement cohérents, puisqu'ils concourent tous à la réalisation de ses objectifs (Chaïbou, 2005). Il met concrètement en œuvre ses décisions au travers des activités cohérentes et finalisées. C'est ce que je désignerai dans mon travail par pratiques, d'où la nécessité de prendre ces « pratiques pastorales » comme l'objet d'étude dans l'analyse des systèmes d'élevage.

Les pratiques désignent ici l'ensemble des activités matérielles intentionnées et régulières que les agriculteurs ou les pasteurs développent dans le cadre de la conduite des processus en production agricole et pastorale (Landais et Balent, 1993). Elles se réalisent par la mise en œuvre des règles que les pasteurs se donnent pour orienter jour après jour leurs propres actions.

L'étude des pratiques territoriales, en d'autres termes les modes d'exploitation d'un espace par des animaux sous le contrôle d'un berger, renvoie donc à des relations complexes entre les pasteurs et leur espace à travers la mobilité du troupeau (Botoni, 2003). Les pratiques des pasteurs peuvent être considérées comme le reflet des conceptions qu'ils se font du réel sur lequel ils interviennent, comme la traduction plus ou moins satisfaisante (à leurs propres yeux) du projet global qu'ils entretiennent avec leur famille sur l'exploitation et plus largement sur leur propre existence.

Plusieurs publications ont été faites par les spécialistes de l'étude du milieu rural sur les façons d'étudier les pratiques : Milleville et al, (1985) ; Milleville (1987) ; Landais et Deffontaines (1988), et nous ne reviendrons pas sur les détails de leur étude. D'une

manière synthétique, il ressort que l'étude des pratiques se décompose en trois volets complémentaires : modalités, efficacités et opportunités. Landais et al (1986) distinguent quatre types de pratiques d'élevage qu'il faut prendre en compte dans l'étude des systèmes d'élevage : les pratiques d'agrégation, les pratiques de conduite, les pratiques d'exploitation, et les pratiques de valorisation (Figure 14).

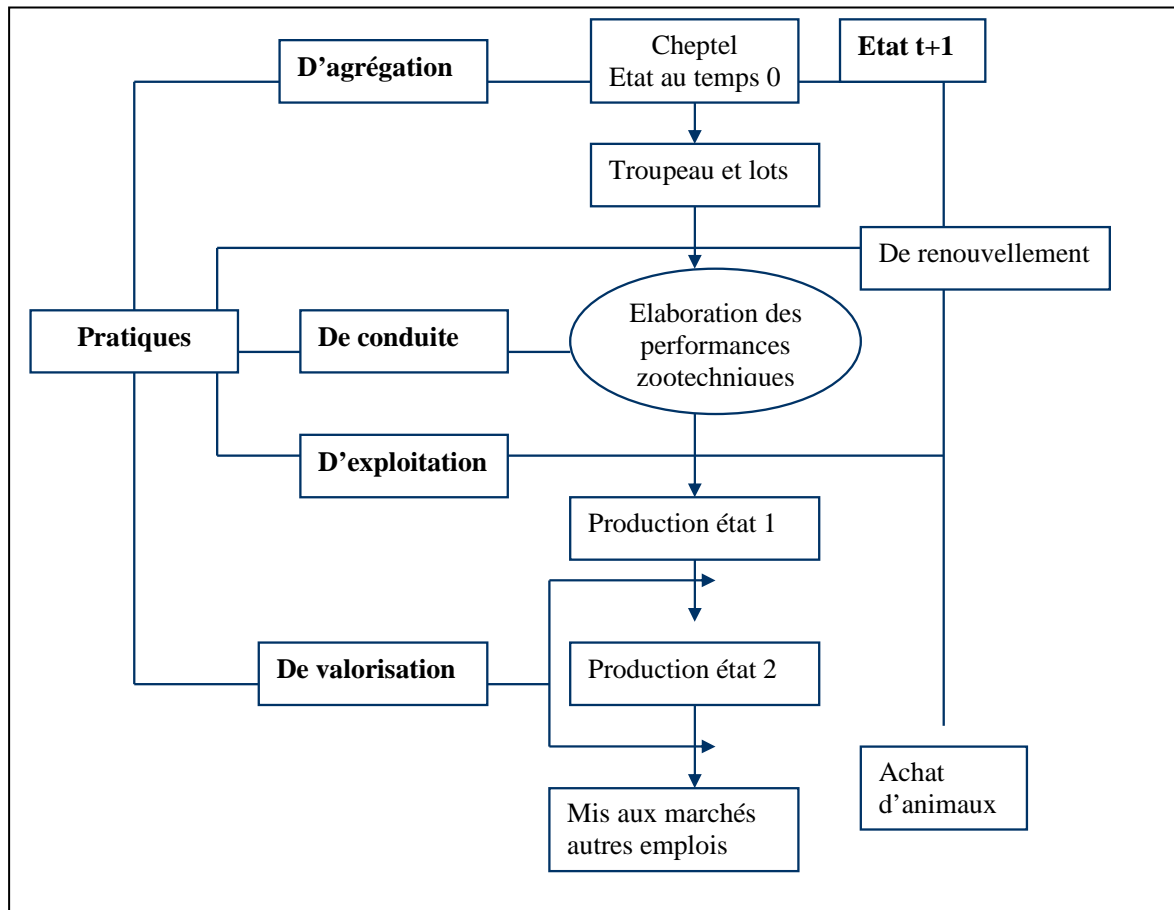


Figure 14 : Classification des pratiques d'élevage (In Landais et al, 1986)

Dans le cadre de cette étude, l'accent a été mis sur les pratiques de conduite sur parcours. Elles comprennent toutes les opérations mises en œuvre par le pasteur et sa famille pour faire pâturer leurs animaux (Blanc-Pamard et al. 1985 ; Moulin, 1993). Caron (1998) parle de pratiques territoriales. C'est pourquoi par rapport à notre problématique, nos investigations sont allées plus vers ces pratiques pastorales qui permettaient aux pasteurs de s'adapter à un milieu en pleine mutation, ce qui nous a conduit à analyser les dimensions sociales relatives à l'organisation sociale des pasteurs, les dimensions spatiales portant sur l'organisation, l'occupation et l'utilisation des espaces, et enfin, la dimension technique concernant le mode de conduite de l'élevage. Certains aspects, tels que la production et les performances zootechniques, ne seront

pas analysées d'une manière approfondie. Nous nous sommes donc appesantis sur ces quelques éléments du système tout en les restituant dans leur contexte général afin de comprendre le fonctionnement du système tout entier.

Parler des pratiques pastorales, c'est dire aussi comment une société pastorale vit sur un espace, l'organise, le représente et le reproduit en même temps qu'elle s'organise elle-même (Osty et Landais, 1991). A travers le fait de nommer les lieux, de les décrire et de les opposer à tels espaces se réalise une forme d'espace pastoral pertinent pour les pasteurs. On retrouve les marquages d'appartenance à travers l'histoire de leur vie.

On ne pourra parler d'un espace pastoral sans évoquer la notion des acteurs sur le fait que cet espace intègre des espaces dont les pasteurs n'ont pas nécessairement le contrôle. Ces différents acteurs sont à l'origine de la gestion des espaces dans la mesure où ce sont eux qui détiennent le pouvoir d'organisation, et ce sont eux également qui sont à l'origine du changement. La coopération et les conflits caractérisent la nature des relations que ces différents acteurs entretiennent entre eux. La majeure partie des transformations qui interviennent sur les espaces résulte de l'action plus ou moins contrôlée de ces acteurs, car chaque acteur ou groupe d'acteurs représente un enjeu distinct de celui des autres. Suivant qu'on appartient à tel ou tel groupe de la population, les objectifs varient et les stratégies divergentes peuvent entrer dans un processus d'opposition qui, s'il n'y a pas de négociation, se transforme en un véritable conflit ouvert. Les intérêts en présence peuvent être extrêmement divergents et les conflits plus passionnés, selon qu'on est chasseur, agriculteur, ou pasteur.

Aussi, la façon dont les acteurs se perçoivent et perçoivent leur environnement influence pour une part leurs prises de décisions. Certes, les choix, les décisions, les projets que font les acteurs procèdent de plusieurs facteurs : techniques, économiques, sociaux, mais nous pensons qu'ils dépendent aussi des représentations liées à leur identité sociale, culturelle, professionnelle, et à la manière dont ils se représentent l'espace.

Enfin pour clore l'étude sur les pratiques, nous nous sommes intéressés aux animaux constitués en troupeau qui est à la fois une unité sociale animale et un système technique, pour reprendre le terme de Bourgeot (1994). C'est enfin un ensemble de moyens de production à la disposition des groupes de parenté réunis en campements dont les tailles fluctuent en fonction des saisons. En définitif, le troupeau est une unité

de gestion et correspondant à l'ensemble des animaux gérés de façon homogène en une unité de conduite (Lhoste 1986).

Dans un troupeau, tous les animaux n'appartiennent pas forcément tout à son gestionnaire comme le souligne Bonfiglioli (1990 : 83) « *la richesse d'un individu n'est jamais dans un troupeau unique et visible et n'est jamais rassemblée dans un lieu unique, mais elle est répartie au milieu du groupe* » Pour cela, il faut distinguer trois types de troupeaux : l'unité de gardiennage (un troupeau conduit par un berger) ; l'unité de gestion¹⁷ et l'unité de propriété¹⁸. C'est pourquoi, à chaque fois qu'on parle du troupeau, il faudra toujours préciser de quelle unité il s'agit car en définitif, un troupeau d'une unité domestique ne constitue pas forcément une unité de propriété mais des unités de propriété appartenant aux membres de l'unité domestique et dans certains cas à des individus extérieurs.

Toutefois, dans l'étude des systèmes d'élevage le troupeau constitue l'unité d'observation. L'animal représente l'unité de base, l'élément central et caractéristique du système d'élevage. C'est pourquoi, nous lui avons conféré dans une large mesure son originalité dans l'étude des pratiques d'élevage. Cependant, si les conditions de milieu très contrastées et la variété des structures d'exploitation ont façonné une mosaïque de races d'animaux domestiques bien adaptées aux conditions locales, ces dernières ne disposent, pour exprimer leurs comportements contrairement aux animaux sauvages, que d'un domaine réduit. Ce sont les modes de conduite qui organisent les rapports entre les deux niveaux décisionnels hiérarchisés que représentent l'homme et l'animal (Chaïbou, 2005). D'une manière générale, le contrôle plus ou moins étroit exercé par l'homme sur l'animal passe d'abord par le contrôle de la composition des troupeaux, ensuite par le contrôle de la mobilité des animaux.

2.3- Les outils d'investigations

Cette étude qui a été réalisée à travers l'approche anthropologique basée sur une démarche éco-systémique a été appréhendée par la combinaison des divers outils méthodologiques : enquête qualitative et quantitative dans les unités domestiques, entretiens à structure assez libre avec des chefs d'unité domestique, et avec également

¹⁷ Le gestionnaire n'est pas forcément le berger, et tous les animaux du troupeau ne lui appartiennent pas forcément

¹⁸ Le plus souvent ce sont plusieurs petits troupeaux privés (confiage, enfants, femmes) qui constituent l'unité de gestion.

d'autres personnes (jeunes gens et jeunes filles par exemple), observation (en partie participation) à la vie quotidienne des familles peules.

À ces activités s'en sont ajoutées d'autres, telles que la cartographie des campements et des pistes de transhumance, suivi des troupeaux au pâturage et la transcription de certains concepts techniques en Fulfulde. Ces investigations ont concerné trois niveaux d'analyse : la petite région (espace d'étude), les campements (unités domestiques), et les exploitations (troupeau). Notons que ces différentes échelles ne constituent pas des étapes ni linéaires ni cumulatives mais interactives. Tout le long de nos enquêtes de terrain, il arrivait souvent que la recherche de certaines informations renvoie au niveau des exploitations ou des unités domestiques, d'autres au niveau des campements ou encore au niveau des trois échelles.

2.3.1 - Enquêtes et entretiens

Étant donné que je ne maîtrisais pas suffisamment le fulfulde pour m'entretenir seul dans cette langue avec la population enquêtée, j'ai dû faire appel à un interprète (fulfulde-français), ce qui a généré autant de problèmes que d'avantages (Photo 2). Abdou, mon interprète d'ethnie peule ayant terminé son cycle primaire, est issu du milieu peul et travaillait déjà au marché du bétail comme garant¹⁹. Ceci était un avantage dans la mesure où il était connu de tous les pasteurs peuls de la région, et même par les pasteurs transhumants qui transitaient par là. L'inconvénient est qu'il avait parfois des d'idées préconçues sur les thèmes abordés. J'ai réalisé la plupart de mes enquêtes avec lui, mais, quelquefois en son absence, je menais seul les entretiens, ce qui n'était pas facile car le plus souvent je mélangeais le Fulfulde à l'Arabe que je maîtrisais mieux. Les termes en fulfulde sont transcrits dans le présent document en italiques²⁰.

¹⁹ Le rôle du garant dans le marché à bétail était d'assurer aux commerçants qu'il connaît le vendeur et que l'animal vient du troupeau du vendeur. De ce fait, il perçoit une somme de 1500 FCFA de la part du vendeur sur chaque animal vendu.

²⁰ Je tiens à aviser les lecteurs que ces transcriptions ne respectent pas les conventions d'écriture de cette langue.



Photo 2 : Après une séance d'entretien à Loubouna

Au début de ces investigations, je procédais aux enregistrements des entretiens à l'aide d'un dictaphone et ceci jusqu'au moment où l'appareil est tombé en panne. Cet outil permet certes d'alléger le temps d'entretien, mais la retranscription est un travail fastidieux qu'il faut faire le soir aussitôt l'entrevue finie. Toutefois, même au moment où j'enregistrais encore mes entretiens, je prenais toujours des notes, surtout les mots clefs et les termes en Fulfulde.

Trois enquêtes ont été réalisées, correspondant aux trois niveaux d'échelle cités ci-dessus : les enquêtes collectives au niveau de notre espace d'étude tout entier, les enquêtes individuelles, et les recensements de famille et cheptel au niveau des unités domestiques, à celui de nos sites de référence, et éventuellement dans les campements mobiles (Fiches d'enquêtes en annexe 3).

a) Au niveau de la petite région

Les enquêtes (à travers les entretiens) ont concerné l'ensemble des campements existants dans la zone d'étude. L'importance portée sur les entretiens est que j'entendais donner la parole aux acteurs et aux lieux que ces derniers habitent, parcourent, construisent. Le discours des acteurs est un matériau essentiel pour caractériser la manière dont ils se représentent la réalité. Le discours donne forme à la réalité pour produire du sens. La production d'un discours sur la réalité, sur une pratique permet

d'articuler l'épreuve personnelle concrète, pratique, singulière, située dans le temps et l'espace (Blanchet et al, 1995).

Cet entretien consiste à discuter librement avec les membres des campements, le plus souvent en groupe, mais éventuellement individuellement en vue de recouper les informations. J'ai travaillé d'abord dans un premier temps avec les chefs d'unités domestiques hommes et les bergers, car il était difficile pour moi de travailler avec les chefs d'unités domestiques femmes, ou simplement les femmes, même accompagné de Abdou. Les contacts avec les femmes ont été possibles la deuxième année de nos visites dans les campements quand j'avais déjà la confiance des hommes. Je pensais au début que c'étaient les femmes qui refusaient de s'entretenir avec moi car, même la première année, les hommes nous disaient « *oui tu peux aller discuter avec elles* », mais celles-ci s'y opposaient. J'ai compris par la suite que cette autorisation n'était pas du fond du cœur, car la deuxième année, ce sont eux qui nous conduisaient vers les femmes et assistaient à nos entretiens. J'étais même découragé, car leur présence entravait le bon déroulement des entretiens par leurs interventions intempestives, ce qui revenait toujours comme si j'interrogeais les hommes. Pour des raisons que j'ignore, ils ont arrêté par la suite d'assister à nos entretiens avec les femmes.

Le début des rencontres ressemblait toujours à un entretien individuel, que ça soit avec les hommes, les jeunes ou les femmes, car souvent c'est une personne qui monopolise d'abord la parole (souvent le chef du campement dans le cas des entretiens de groupe avec les hommes). Elles ne prenaient l'allure d'une rencontre de groupe que vers la fin de la réunion, ce qui m'obligeait souvent à opter éventuellement pour des entretiens individuels si cela s'avérait nécessaire.

Cette première investigation avait pour but de prendre contact avec le terrain et de cerner la situation générale du pastoralisme de savane en général, et celle autour de la Forêt Classée de Yamba Berté en particulier : l'historique, l'organisation sociale, les différentes activités et le rapport de la population à l'espace.

b) Au niveau des campements

Au niveau des campements de référence (Djaligo, Gandala et Loubouna), ce sont les chefs des unités de production pris individuellement qui ont été enquêtés. Il s'agissait de définir la situation personnelle du pasteur et son système de production, et de comprendre son attitude vis-à-vis de l'espace en plein rétrécissement et de la présence

d'une aire protégée qui fait partie intégrante de son espace pastoral. L'objectif était de préciser la variabilité des pratiques au sein de cette zone. L'enquête a débouché sur une typologie des pratiques d'élevage, prenant en compte les données sur la démographie, les activités pastorales et non pastorales, les espèces animales et les principaux problèmes rencontrés dans le domaine pastoral.

c) Au niveau des exploitations

Il s'agit d'une enquête-recensement (Questionnaire en annexe 2). L'objectif de cette opération était de connaître le nombre d'animaux domestiques présents (bovin, ovin et caprin) dans les campements choisis dans notre site de référence. Les données officielles concernant le cheptel sont basées sur des estimations, car le sujet relatif à l'effectif des animaux est typiquement un sujet tabou chez la plupart des pasteurs. Les pasteurs craignent l'utilisation de ces données pour une éventuelle taxation supplémentaire. Les rapports des pasteurs avec les autorités (traditionnelles, administratives et militaires) ne sont pas simples et rendent difficile l'établissement d'une relation de confiance indispensable au bon déroulement de telles opérations.

Au delà de la crainte, presque légendaire, de donner le nombre de ses animaux s'ajoute une dimension culturelle : le pasteur n'a pas l'habitude de compter ses animaux comme l'observateur le pratique algébriquement, disait Petit (2000). C'est la place que l'animal prend dans l'entité troupeau qui intéresse le pasteur ou le berger. Le dénombrement est donc fait sur l'hétérogénéité du troupeau et sa structuration en unité (*tokéré*) et non pas par le comptage, ajoute le même auteur.

Les informations relatives à l'effectif des animaux ont été obtenues à partir de nos visites régulières auprès de chaque éleveur. Les chiffres obtenus par le berger ou le propriétaire ont été réajustés par comptage des animaux au niveau des campements le soir ou le matin.

2.3.2 - L'observation participante

L'observation participante, outil et en même temps méthode de recherche anthropologique, consiste à vivre de façon prolongée avec le groupe social étudié (Malinowski, 1985). Dans notre cas, nous avons opté pour une visite de courte durée (trois à quatre jours) mais d'une manière répétée dans un même campement. Le séjour prolongé conduit à une immersion dans le campement, qui permet de mieux

comprendre l'organisation du système d'élevage et d'établir une relation de confiance avec les pasteurs naturellement méfiants à l'égard de l'étranger. Notre approche se base sur l'expérience de Petit (2000) et de Bonnerat (2002) qui s'accordent à reconnaître que le cadre rigide d'une enquête ne suffisait souvent pas à comprendre les pratiques et les logiques des personnes concernées. Les enquêtes ne sauraient suffire pour appréhender de manière précise et fiable certaines pratiques pastorales. Ces entretiens réalisés donnaient lieu à des réponses souvent trop imprécises, parfois mensongères. Les entretiens et les questions suscitent chez les interlocuteurs de la méfiance. Le sujet du nombre de bêtes est typiquement un sujet tabou, sur lequel il est difficile d'obtenir une information quantitative. De plus, il peut aussi être difficile pour un berger de décrire et d'expliquer des pratiques qui pour lui vont de soi, ce qui explique aussi l'imprécision des réponses, à laquelle s'ajoute celle de la traduction. Il nous a donc paru indispensable de compléter les enquêtes avec des observations directes, qui offraient par ailleurs une base privilégiée de discussion. Cette observation participante avait donc pour but non seulement de gagner la confiance des pasteurs, mais surtout de constater de visu certaines pratiques de conduite qui ne pourraient pas être appréhendées efficacement par les questionnaires telles que l'organisation des parcours, l'accès à la ressource, les relations avec les autres communautés, etc.

2.3.3 - La cartographie à dire d'acteurs

Dans le cadre de la perception du territoire par les pasteurs, des cartes à dire d'acteur²¹ sont utilisées pour situer les zones de culture, de pâturage, des habitations et les pistes. Ce travail préalable a été complété par une approche spatiale pour réaliser des cartes thématiques et situer les grandes unités de paysages (collines, bas-fonds,...). Les modes d'accès aux ressources changent en fonction de la valeur productive de ces unités de paysages. Nous avons opté pour la carte au lieu du suivi quotidien du troupeau pour la simple raison que ce trajet obtenu par le suivi d'un troupeau ne donne aucune idée sur l'espace pastoral durant les différentes périodes de l'année. De plus, le trajet suivi par un troupeau en une journée n'est pas identique à la journée suivante. En revanche, la carte à dire d'acteur offre également la possibilité d'une visualisation globale de l'espace étudié. Elle permet de bâtir un modèle explicatif de la dynamique spatiale et des préférences alimentaires des animaux (Botoni, 2003). Elle permet également, pour un

²¹ Schéma réalisé sur le terrain à partir des dires des populations locales

territoire donné, de représenter à différents pas de temps les parties de ces espaces explorées par les animaux et d'y quantifier l'intensité de leurs types d'activités. Cette approche s'affranchit de la démarche classique de la capacité de charge qui confronte les ressources du milieu et la charge animale, sans tenir compte du comportement spatial des animaux.

2.4 - Bilan du travail de terrain

Les investigations pour la collecte d'informations ont duré trois ans. Mais quelques contraintes qui ont entravé le bon déroulement des activités méritent d'être relevées. Si l'observation participante constitue le fondement de l'enquête anthropologique, les projets dans les institutions de recherche-développement au sein desquelles cette thèse s'inscrit ne se prêtent pas bien à ce genre d'approche. Leur durée de vie se situe entre 2 à 3 ans et le financement de séjour sur le terrain ne dépasse guère les 10 jours auxquels il faut retrancher les 2 jours de voyage. Ce court séjour oblige le chercheur à orienter la discussion, alors que l'écoute des conversations ordinaires peut se révéler tout aussi importante que les entretiens construits autour de la problématique. A cette contrainte majeure s'ajoute l'environnement sécuritaire au Tchad. Il arrive souvent qu'à certain moment, les déplacements sur le terrain deviennent difficiles voire impossibles, ce qui a occasionné des interruptions dans nos calendriers de collecte des informations sur le terrain.

2.4.1 - Les enquêtes

Les enquêtes collectives ont été réalisées dans les seize campements que compte la zone d'étude. Les enquêtes individuelles ont été menées de manière non systématique. Dans les trois campements fixes : Djaligo, Gandala et Loubouna, une trentaine de chefs d'unité domestique par campement ont été concernés par les enquêtes, soit environ 100 chefs d'unités de production. Auprès des transhumants, les enquêtes individuelles n'ont pas pu être menées de façon formelle compte tenu de leur dispersion dans la zone et de leur présence éphémère dans un endroit. Les informations ont dans ce cas été obtenues de façon plus informelle lors de discussions plus anodines ou de réunions collectives.

2.4.2 - Les enquêtes - recensements

Tous les troupeaux dans les campements retenus ont été recensés. Au cours de ces enquêtes nous avons procédé en même temps au recensement de l'effectif de la famille ainsi qu'à celui des surfaces agricoles utiles pour chaque unité domestique. Parmi les

effectifs du troupeau, nous distinguons ceux qui appartiennent aux chefs d'unité domestique, aux épouses et aux enfants. Mais compte tenu de la réticence des pasteurs, la fiabilité des chiffres n'est pas garantie. Le pasteur ne dira pas davantage le nombre de ses vaches que le nombre de ses enfants ou son âge (Petit 2000). Cet auteur a été confronté à ce problème de dénombrement de bovins au Burkina Faso. Le comptage des animaux au parc ne permet pas de prendre en compte le système de confiage ou la variation des effectifs selon les saisons. Le recoupement des chiffres donnés par le berger et le propriétaire n'a pas donné grand-chose. Certains pasteurs après plusieurs rencontres, ont avoué que les chiffres qu'ils avaient donnés étaient faux, d'où la nécessité de ne jamais réaliser cette opération au début de la recherche, et celle de refaire les mêmes enquêtes deux ou trois fois auprès des mêmes personnes.

2.4.3 - La cartographie

Avec l'appui du laboratoire géomantique du Département de Géographie de l'Université de N'Djaména et le service de cartographique de PRODALKA, nous avons réalisé dix sept cartes thématiques de la zone d'étude avec les différents campements des agro-pasteurs, la mobilité des troupeaux, l'occupation dynamique de la végétation et l'occupation humaine. Toutes ces cartes ont été réalisées à partir des images satellitaires fournies par le PRASAC et le PRODALKA.

PREMIERE PARTIE

ORGANISATION ET DYNAMIQUE DU PAYSAGE

CHAPITRE I

ETUDE DE LA STRUCTURE ET DE L'ORGANISATION DU PAYSAGE

Les sociétés rurales dépendent en grande partie des ressources naturelles renouvelables pour la satisfaction de leurs besoins alimentaires et énergétiques. Ces besoins se traduisent par une utilisation de l'espace et des ressources, selon des techniques, des pratiques et une logique spatiale dépendant d'une organisation sociale plus ou moins complexe. Le degré d'intégration, ainsi que l'évolution interactive de ces processus, est le reflet des relations et des adaptations progressives développées entre les différents systèmes, biophysiques et socio-économiques.

L'espace rural est abordé ici en tant que support physique des systèmes de production. Il s'agit concrètement d'appréhender comment une société donnée vit sur un espace, l'organise et le reproduit en même temps qu'elle s'organise elle-même (Osty et Landais, 1991). Les pratiques pastorales sont conditionnées par la nature de l'espace, que ce soit celui qui porte les ressources exploitées par les individus ou les groupes sociaux, ou celui qui correspond à l'environnement de la production. L'homme participe donc à la construction du paysage de plusieurs manières, à travers des actions directes et indirectes, comme les défrichements, l'utilisation du bois, les modes de culture, les modes d'utilisation de pâturage, etc. La base de la réflexion proposée repose sur la dynamique interactive entre ressources et usages. Dans ce contexte, une ressource ne sera définie que par rapport à un usage identifié : un arbre, entité naturelle sans affectation a priori, pourra être une ressource soit énergétique, si ses composants ligneux sont récoltés dans ce but (auquel cas la quantification de la ressource ne s'intéressera qu'à ces composants), soit pastorale, si les feuillages sont utilisés, directement ou indirectement (émondage, gaulage des fruits) par le bétail, mais il pourra également présenter simultanément d'autres usages et aménités (bois d'œuvre, ombrage, agroforesteries, herboristerie traditionnelle pour l'usage pharmaceutique ou alimentaire, etc.).

L'une des hypothèses fortes qui nous a guidé dans l'analyse de l'organisation spatiale est la supposition de l'existence d'une relation entre contraintes spatiales et pratiques territoriales des pasteurs. L'objectif de ce chapitre est donc de chercher à comprendre l'organisation et l'utilisation des espaces ruraux. L'évolution apparemment désordonnée des espaces, qualifiée d'anarchique, ne correspond-elle pas à une réorganisation des systèmes agraires et des paysages ? Quelle est la place accordée aux troupeaux dans cette organisation de l'espace autour de la Forêt Classée de Yamba Berté ?

Peut-on parler véritablement dans cette région d'un espace pastoral ? S'il existe, comment est-il utilisé par le bétail ? Nous tenterons de répondre à ces interrogations afin de mieux comprendre par la suite les systèmes de production des pasteurs peuls résidents dans cet espace.

I – CARACTERISATION DE LA ZONE D'ETUDE : LE PAYS MOUSSEYE

1.1 - Eléments de définition : espace rural, paysage et terroir

Une bonne compréhension de l'analyse qui va suivre implique la nécessité de clarifier certaines notions qui constitueront l'ossature de ce chapitre. Compte tenu des confusions terminologiques que nous avons constatées dans certaines littératures et

rapports des projets de développement, nous insistons sur la nécessité de l'espace rural, paysage, terroir et territoire afin de cerner les réalités différentes qu'elles recouvrent.

1.1.1 - Espace rural

L'espace rural est la partie du territoire national la moins bâtie. Il est composé des surfaces réservées aux activités agricole et pastorale, fonctions économiques principales de cet espace, et des zones naturelles, des forêts et les villages. L'espace rural comprend plus précisément l'ensemble des espaces façonnés et entretenus par l'homme hors des zones urbaines ; il sert d'espace vital à l'homme, ainsi qu'à la faune et à la flore. De lui dépend le ravitaillement en eau, en denrées alimentaires et en matières premières des populations. C'est donc une créature humaine permanente qui dépend non seulement des populations paysannes qui le cultivent et y vivent, mais aussi d'une partie des populations urbaines qui en détiennent la maîtrise politique. L'espace rural n'existe pas en dehors des conditions naturelles, il est une réalité écologique. Il comporte par définition une part plus ou moins grande d'éléments naturels : relief, climat, sol, végétation, animaux, etc. Toutefois, ces composants naturels ne doivent pas être imposés comme des données préalables, mais plutôt comme une réalité vécue, à la fois dominante et dominée, combattue et utilisée à l'intérieur d'une organisation économique (Bertrang, 1975). Nous considérerons dans cette étude l'espace rural comme un « *ensemble* » dans lequel les éléments naturels se combinent dialectiquement avec les éléments humains. Il forme une structure, dont la partie apparente est le paysage, qui évolue sous l'action combinée des agents et de processus physiques et humains.

L'espace rural, du fait de son caractère multifonctionnel, est source de conflits potentiels. Or, les seuls dispositifs légaux ainsi qu'une gestion sectorielle ou au « coup par coup » ne suffisent plus à assurer sa gestion. Il doit être régi par le biais d'un schéma d'aménagement du territoire, sous-tendu par une vision d'ensemble globale et cohérente, qui permette son aménagement et son développement.

1.1.2 - Définition du paysage

Le paysage, même s'il est beaucoup utilisé aujourd'hui comme concept clé dans l'aménagement du cadre de vie, prend des acceptions différentes d'un auteur à un autre ou d'une discipline à une autre. Ses conceptions agronomique et écologique renvoient à des objets d'étude différents : l'agronome le définit comme une portion de territoire perceptible à un observateur, où s'inscrit une combinaison des faits et des interactions dont on ne perçoit à un moment donné que le résultat global (Deffontaines, 1986), là où les paysagistes écologues le perçoivent en termes de complexe de groupements

végétaux. Pour eux, le complexe de groupements est une mosaïque de groupements (alliances, associations ou fragments d'associations) déterminée surtout par la diversité locale des facteurs géomorphologiques et se répétant plus ou moins identiquement en des localités diverses (Julve, 1986). C'est ainsi que, sont considérés comme des unités paysagères les versants, les plaines, les collines, ... (Passinring, 2006). Elles entretiennent entre elles des relations dont les fonctionnalités font que l'ensemble du paysage est doué d'une dynamique et qu'il évolue, sa physionomie changeant selon les années, parfois selon les saisons, et au cours de l'histoire. Dans notre étude, nous considérons le paysage comme une partie de l'espace telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (Planche 1). Il n'y a pas d'objectivité totale et son appréciation diffère selon les observateurs (Botoni, 2003). Chaque individu a son vécu, ses références, ses schémas culturels acquis. L'appartenance, l'appropriation, la convoitise confèrent au paysage une valeur patrimoniale, appréciée notamment par le regard charnel du paysan ou celui du pasteur dont la relation avec le paysage est faite de connivences dans la familiarité des lieux. C'est donc le miroir des relations qui existent, d'une part entre les composantes du milieu naturel, et d'autre part, entre ceux-ci et l'homme (Bertrang et al. 1973).

Planche 1: La diversité des unités paysagères dans la savane



1a : la savane arbustive (cliché Prasac 2000).

Une réserve des terres de culture pour les paysans, mais un terrain de parcours pour les pasteurs



1b : Zone de bas-fonds (cliché Sougnabé 2006).

Elle constitue d'excellent pâturage et présente un haut potentiel agricole, par conséquent très disputé par les différents usagers



1a : Champ d'arachide (cliché Prasac 2000).

Paysage de terres sableuses, généralement occupée par la culture d'arachides, haricot ou coton



1b : Champ de riz (cliché Prasac 2000)

Paysage des zones d'inondation, terre de riziculture, sorgho ou maïs.



1e – Flanc des collines (Cliché Passinring 2004)

Ces espaces sont considérés comme des terres incultes par des paysans mais utilisés comme espaces pastoraux



1f : Cours d'eau: Kabbia (Cliché Sougnabé 2006)

Point d'attraction (maraichage, pêche et point d'abreuvement) et par conséquent zone des conflits

Chaque communauté rurale possède sa propre perception du paysage qui conditionne ses pratiques spatiales. Ainsi, les pasteurs éviteront certains paysages parce qu'ils présentent un risque sanitaire pour les animaux, ou parce qu'ils sont potentiellement sources de conflits sociaux si les animaux s'y aventurent. Les paysages se composent d'une mosaïque de formations végétales (champs après récolte, jachères, formations naturelles) utilisées par le cheptel en fonction des saisons et de leur accessibilité (Botoni, 2003). Ce sont les caractéristiques de ces paysages qui vont conditionner le fonctionnement des systèmes pastoraux (mobilité du bétail, fixation, abreuvement, etc.).

Les pasteurs peuls construisent leur espace en combinant plusieurs paysages. La Forêt Classée et ses alentours ont été ciblés comme une « région » qui constitue l'objet de notre étude. Mais ce concept de région est ambigu, difficile à définir car il renvoie à quelques idées-clés, comme homogénéité, polarisation, discontinuité, espace de projets..., mais sans référence à une délimitation spatiale matérialisable (Réounodji, 2003). C'est cependant sur cette notion de région, au sens de combinaison de plusieurs paysages qui construisent l'espace vital, que repose la définition de notre terrain de recherche et d'analyse.

1.1.3 - Terroir ou territoire villageois

La notion de territoire ou de terroir, même si elle est couramment employée, est moins formelle qu'il n'y paraît. La distinction entre territoire et terroir est toujours difficile à établir dans le fait bien que le territoire est une notion politique et le terroir une notion plus socio-économique. Mais dans les rapports des opérateurs de développement, beaucoup emploient par exemple indifféremment "territoire villageois" ou "terroir villageois".

En effet, la définition du territoire renvoie à trois éléments principaux : un espace physique qui constitue la base ou le support (1), un cadre de vie et d'activités humaines permanent (2), et une configuration (limite) plus ou moins admise consensuellement par tous (3). Dans notre terrain d'étude, les villages semblent bien révéler ce qui est défini ci-haut comme territoire. Car ce sont des espaces concrets, produits et interprétés au travers des pratiques et la représentation. Ils peuvent également rejoindre la définition de l'espace géographique que Di Méo (1987) donne comme étant «une combinaison spontanée d'espace existentiel et d'espace social ». Pour clarifier les

relations des groupes sociaux à l'espace, il nous faut retenir la définition du territoire qu'en donne le géographe Le Berre (1992) qui le définit comme «*portion de la surface terrestre sur laquelle s'exercent des conflits en vue d'assurer sa domination*». Dans cette définition, le territoire est une aire géographique délimitée par des frontières où s'exerce la domination d'un groupe social sur les autres. Mais dans le cadre du pastoralisme dont il est question dans ce document, la notion de territoire n'est pas réductible à sa acception politique définie ci haut, laquelle, selon les catégories occidentales, implique l'existence de frontières au sein desquelles s'exerce la souveraineté d'un groupe sur un espace précisément délimité. Le territoire pastoral incorpore des données matérielles, à savoir l'espace nécessaire à la réalisation d'un cycle annuel de production soumis aux aléas climatiques, et des données immatérielles, voire imaginaires. Dans le cadre du pastoralisme donc, la territorialité fait l'objet de définitions circonstanciées et temporaires (Bourgeot, 1999). Nous préférons dans la suite de nos travaux la notion de parcours (ou terrain de parcours) qui semble probablement mieux adaptée car ayant un contour flou que celle du territoire qui recèle de fortes connotations politiques.

Quant à la notion du terroir, Jouve (1996) distingue trois définitions différentes selon les disciplines qui apparaissent dans la littérature ou dans les projets de développement :

- En agronomie, la notion de terroir désigne une unité de milieu naturel exploitée de manière homogène.
- Les géographes considèrent le terroir comme l'ensemble de l'espace aménagé et exploité par une communauté villageoise.
- En science sociale, le terroir correspond à un espace socialement défini, comprenant un ensemble de ressources et de droits associés à ces ressources, et à l'intérieur duquel une communauté particulière est supposée satisfaire à la plupart de ses besoins.

La dernière définition nous paraît assez complète car, bien qu'elle renvoie à un même espace que la deuxième définition, elle précise en plus la présence d'un espace-ressource et les règles de sa gestion. Elle correspond donc bien au sens que nous donnons à la notion de terroir villageois dans ce document. Cependant, comme la notion du territoire, la façon dont les sociétés pastorales perçoivent et se représentent leur

milieu nous permet de dire qu'un terroir villageois ne signifie pas la même chose qu'un espace pastoral. Toutefois, en zone de savane avec la réduction de l'amplitude des mouvements de transhumance suite à la restriction des espaces pastoraux par les activités agricoles, il y a une tendance d'évolution vers l'agro-pastoralisme qui se caractérise par la combinaison d'un habitat fixe et d'un habitat mobile. Ce qui se traduit concrètement par la fixation d'une partie de la famille tout en maintenant la mobilité du troupeau. Ce type d'évolution du pastoralisme nomade, difficilement généralisable justifie la notion de « terroir d'attache » qui est une base de territorialité implicitement reconnue localement dans le domaine pastoral (cf. foncier pastoral chapitre 4).

1.2 – Espace autour de la forêt classée : pays Mousseye

La zone autour de la Forêt Classée de Yamba Berté est contrôlée par l'ethnie Mousseye, qui en réclame le droit de prééminence du fait que ce sont leurs ancêtres qui ont été les premiers à occuper cet espace. Sur le plan numérique, c'est l'ethnie la plus importante de la région, avant les Ngambaye, les Zimé, les Karo, les Moundang, les Kabalaye et les Goulaye, qui sont pour la plupart des migrants venus à la recherche de terres agricoles.

L'ethnie Mousseye a été largement décrite dans la littérature (Cabot, 1964 ; Bernard, 1999 ; Réounodji, 2003). Elle est rattachée aux peuples de la plaine, comprenant en particulier les Massa et les Toupouri. En raison de leur forte identité culturelle, les membres de cette ethnie se distinguent bien de leur voisin Massa, et ils sont plus proches de "Marba" sur le plan linguistique et sont souvent surnommés "Hoho" en raison de leur chant sur la répétition de cette syllabe redoublée. Ils sont parfois identifiés sous le nom de "Barra" ou de "Banana", comme pour les Massa. L'installation des Mousseye sur ces terres comprises entre le Logone à l'Est et les plateaux de Pala à l'Ouest n'est pas connue avec exactitude. En recoupant les informations, l'installation des Mousseye dans ces régions aurait commencé au XV^{ème} siècle et se serait renforcée vers le XVII^{ème} siècle (Seignobos, 1983 ; Louatron 1990). Selon Réounodji (2003), les premiers clans à arriver seraient les Gaya, les Es, et les Korio. Ils ont été suivis un peu plus tard par les Djodo, les Gunu-Bérem, les Tagal, les Holom, et les Domo. Les derniers clans à arriver sont les Koyogi, les Giru, les Dogi et les Jaraw, ces derniers se réclamant d'origine Marba. Les Mousseye sont réputés avoir été de grands guerriers et ont, en particulier, combattu leur voisins Massa et Peul (Bernard 1999). Les colonisateurs se

heurtèrent également à la résistance des Mousseye. La pacification du pays Mousseye fut un véritable casse-tête pour l'administration coloniale (Seignobos et al, 1987).

Dans cette région, souvent appelée « pays Mousseye », la terre est strictement incessible. Elle possède un important pouvoir mystique, et prendre un morceau de terre dans la main constitue une protection contre des esprits maléfiques. La terre est sacrée ; c'est un patrimoine légué par les ancêtres. Si le Mousseye reconnaît la création divine de la terre, il affirme cependant que son contrôle ici bas est l'affaire des chefs de terre et du chef du village. Par contre, cet acquis inaliénable hérité des grands-parents (ancêtres) dont il reste maître en n'importe quelles circonstances, même s'il en est exproprié par la guerre, ne peut être bradé et doit appartenir à ses descendants. Chaque descendant n'entend pas exercer un droit à l'égard de cette terre, mais une maîtrise au titre de sa position sociale ou de l'acte technique qui avait inauguré son insertion dans les rapports fonciers.

Si vous demandez à un Mousseye à qui appartient la terre qui relève de l'essor territorial de son village, la réponse n'est pas toujours nette. *«Tantôt c'est pour nos ancêtres, tantôt c'est pour nous tous, d'autres encore disent que c'est pour les familles qui l'exploitent»*. A une même parcelle s'appliquent donc deux sources de maîtrise, différentes à première vue : celle de la terre et celle des champs, ayant pour titulaires respectivement le chef des terres et le chef de famille²². Chacune de ces maîtrises renvoie à un groupe social qui lui sert de support. Elle a ses propres fondements de légitimité et possède sa propre sphère d'exercice. Dans le premier cas, c'est la communauté toute entière : la terre appartient aux groupes sociaux les plus étendus, tribu, clan ou lignage selon le cas, et le système est accès sur la collectivité. Dans le second, au sein de ces différents groupes, la terre est répartie entre les familles individuellement pour qu'elles les cultivent et les exploitent. Affectées aux activités agricoles, ces terres deviennent des champs et le contrôle devient familial. Toutefois, le chef de terre reste toujours le garant de la bonne utilisation de la terre (support des cultures) et de ce fait, peut la récupérer à tout moment.

Chacun de ces droits comprend un nombre déterminé d'obligations et de prérogatives fixé aux bénéficiaires dans les limites de leur maîtrise foncière (Agel et al. 2000). Cet

²² Dans ce contexte, le champ désigne l'espace affecté aux cultures (terre+ cultures) : le contrôle de la terre relève du chef de terre et celui des cultures du chef de famille.

ensemble représente l'expression, au plan foncier, de la structure sociale existante. Réciproquement, il conditionne très étroitement le processus général de la mise en œuvre des facteurs de production par les chefs de famille. Le contexte actuel est surtout marqué par des transformations au sein de la société Mousseye avec, d'une part, l'affirmation croissante de la famille nucléaire par rapport à la communauté villageoise et, d'autre part, un mode de gestion foncière de plus en plus fortement marqué par le souci des autochtones de pérenniser leurs droits à la terre. Cette évolution affecte directement les droits accordés aux étrangers, notamment les pasteurs.

Dans cette société Mousseye caractérisée à l'origine par l'animisme et le «communautarisme», l'espace est organisé à partir de lieux particuliers, selon des distinctions fonctionnelles qui permettaient à chaque groupe d'exercer, selon son ordre d'arrivée et son activité, des attributs particuliers. Ces lieux divers (eaux, forêts, collines, etc.) pouvaient être soit le siège des pouvoirs exercés par les génies, dont certains hommes arrivaient à maîtriser les pouvoirs, soit des lieux reconnus de tous en raison de leurs particularités : bief de rivière très poissonneuse, vallée fertile, forêt giboyeuse, etc. Chaque fonction impliquait une maîtrise particulière de l'espace (Ankogui, 2002), analogue à une puissance « magnétique ».

Le paysage correspond donc à la perception globale d'un espace donné, et son analyse constitue un préalable à l'étude des systèmes de production tout en facilitant l'appréhension des espaces d'activités et la connaissance des pratiques utilisées dans un cadre plus englobant.

II – ORGANISATION DE L'ESPACE EN ZONE DE SAVANE

L'ensemble des processus conduisant à la production d'une ressource relève du fonctionnement d'unités paysagères, elles-mêmes composées par des unités écologiques, plus ou moins affectées par les types d'utilisation des terres, passés ou actuels. Les mosaïques de champs et jachères sur un type d'unité géo-morpho-pédologique homogène constituent une Unité de Paysage aisément identifiable sur les images aériennes ou satellitaires, aussi bien que sur le terrain. Les unités paysagères sont bien évidemment les lieux de production biologique diversifiée.

La photo-interprétation est l'une des techniques qui permet aux spécialistes (botanistes, écologues, géographes) à travers la cartographie d'analyser l'occupation des sols.

Forman et Godron (1981) définissent trois types d'éléments spatiaux qui composent un paysage : la matrice, les taches et les corridors. La matrice est l'élément dominant et englobe les taches et les corridors. Les taches ou occupations des terres constituent des unités paysagères : cultures, divers types de savanes, habitat, etc. Quant aux corridors, ce sont tous les éléments linéaires du paysage (voies, réseau hydrographique, réseaux de haies, etc.). L'ensemble se présente sous forme d'une mosaïque paysagère, produite par les interactions entre les composantes abiotiques (climat, topographie, sol) et les composantes biotiques (végétation, culture...).

L'analyse de l'organisation de l'espace rural implique, comme le souligne Gautier (2000), le choix d'une démarche d'analyse allant du global au local ou du général au particulier, procédure classique qui permet d'éviter les écueils du particularisme et, en retour, d'extrapoler des résultats obtenus localement. Dans le cas de cette étude, notre approche basée sur l'observation participante et l'analyse des pratiques des pasteurs et agro-pasteurs qui consiste à décrire des faits particuliers et concrets, nous amène à adopter une démarche allant du local au global. Par conséquent, dans un premier temps, l'examen des paysages concernera l'échelle du terroir, et, dans un second temps, l'observation des paysages s'opèrera à l'échelle de la région et permettra d'identifier quelques grands types de paysages.

2.1 – Organisation de l'espace à l'échelle locale

L'espace est produit par l'homme qui le modèle par ses actions au cours de l'histoire. Son organisation s'établit en fonction des objectifs des usagers et selon les activités en présence. Les différentes activités d'exploitation du milieu, telles que agriculture, chasse, pêche, cueillette, exploitation du bois, pâturage... s'exercent en principe sur des espaces différents, suivant les variations saisonnières. Mais souvent, une même portion de l'espace peut faire l'objet d'usages différents, simultanément ou successivement (Réounodji, 2005). Une même activité peut s'exercer sur des espaces différents, tels que pâturages de brousse et sur les champs récoltés, par exemple (Gastaldi, 1998).

Pour décrire la structure d'un paysage, les acteurs locaux s'appuient sur quelques éléments clés du paysage, à savoir l'emplacement des cultures suivant la nature des sols, les limites des territoires voisins, les aménagements pastoraux (puits, couloirs de passage, zones de pâturage de saison sèche et de saison des pluies, etc.) et la localisation de l'ancien site si le village ou le campement s'est déplacé. Cette schématisation de

l'organisation de l'espace reflète clairement les modes de gestion des terroirs et permet ainsi de comprendre la dynamique du système agraire. Pour appréhender cette réalité, nous avons pris en exemple le village N'Guetté 1 situé à la périphérie de la Forêt Classée de Yamba Berté. Dans ce village, les autorités coutumières sont en mesure d'indiquer avec une relative précision les limites traditionnelles de leurs territoires. Ces limites sont matérialisées par des repères naturels comme des collines, des cours d'eau et des vieux arbres facilement repérables. A l'intérieur de l'espace villageois, les habitants distinguent plusieurs unités paysagères : l'espace agricole, la brousse (réserve de terres, zones non cultivées ou en voie de l'être), les terres incultes (rochers et marécages, espaces sacrés) et le campement des Peul²³. Sur le plan topographique, ils reconnaissent également des unités comme plateau et plaine. Le territoire villageois est rarement homogène, il comprend différentes unités du milieu (bas-fonds, glacis, plateau, etc.) auxquelles correspondent différents systèmes de culture (sorgho, coton, riz, arachides, etc.) ou modes d'exploitation (agriculture, chasse, cueillette, etc.).

Cette description du territoire par les populations montre que plus de 80% de l'espace représente l'espace agricole (cultures et jachères). Dans leur classification spatiale, la forêt classée n'a pas été considérée comme un espace appartenant à leur terroir villageois (Figure 15). Ils la considèrent au même titre que la route nationale comme étant la propriété de l'Etat, justement à cause de sa gestion qui leur échappe.

²³ Pour les villageois, l'espace pastoral se limite juste à l'espace qui a été octroyé aux Peul par le chef du village, autrement dit le campement. Le reste est considéré comme réserve des terres du village et non comme espace pastoral.

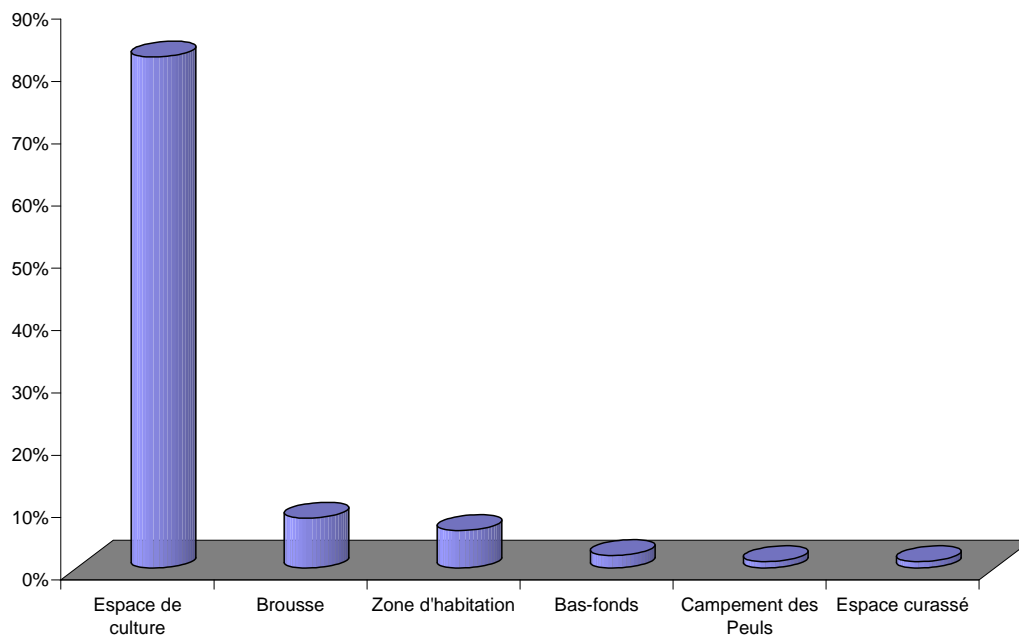


Figure 15 : Les différentes unités paysagères dans le terroir de N'Guetté I (%)

Les données recueillies auprès des populations et les observations de terrain nous permettent de commenter la carte d'occupation du sol du terroir de N'Guetté 1 réalisée à partir des images Aster-2004 (Figure 16). Ce terroir est constitué de deux grandes unités morpho-pédologiques dont la ligne de démarcation est la route principale reliant Moundou et Pala.

Au nord de ce tracé, on trouve des sols argilo limoneux de couleur noire, connus sous le nom de «*koumarigue*» en langue locale. Ceux-ci occupent le 1/3 du terroir et sont engorgés par endroits. Deux grandes mares sont visibles sur la zone : Koryo-Dih et Lala. Une jachère de longue date volontairement réservée par la population, une enclave de sols rocaillieux «*koirang*», un grand verger d'arbres fruitiers et un canal creusé par une Société d'Entretien Routier sont, entre autres, des éléments remarquables rencontrés dans cette partie du terroir.

Au sud de la route s'étendent des sols à texture sableuse de couleur rouge appelés «*goul*». Ce sont des sols ferrallitiques. Les unités paysagères rencontrées dans la partie sud sont principalement la Forêt Classée de Yamba-Berté, le cours d'eau «*Dash*» et deux profondes galeries souterraines, gîtes de nombreux animaux et surtout de chauves-souris.

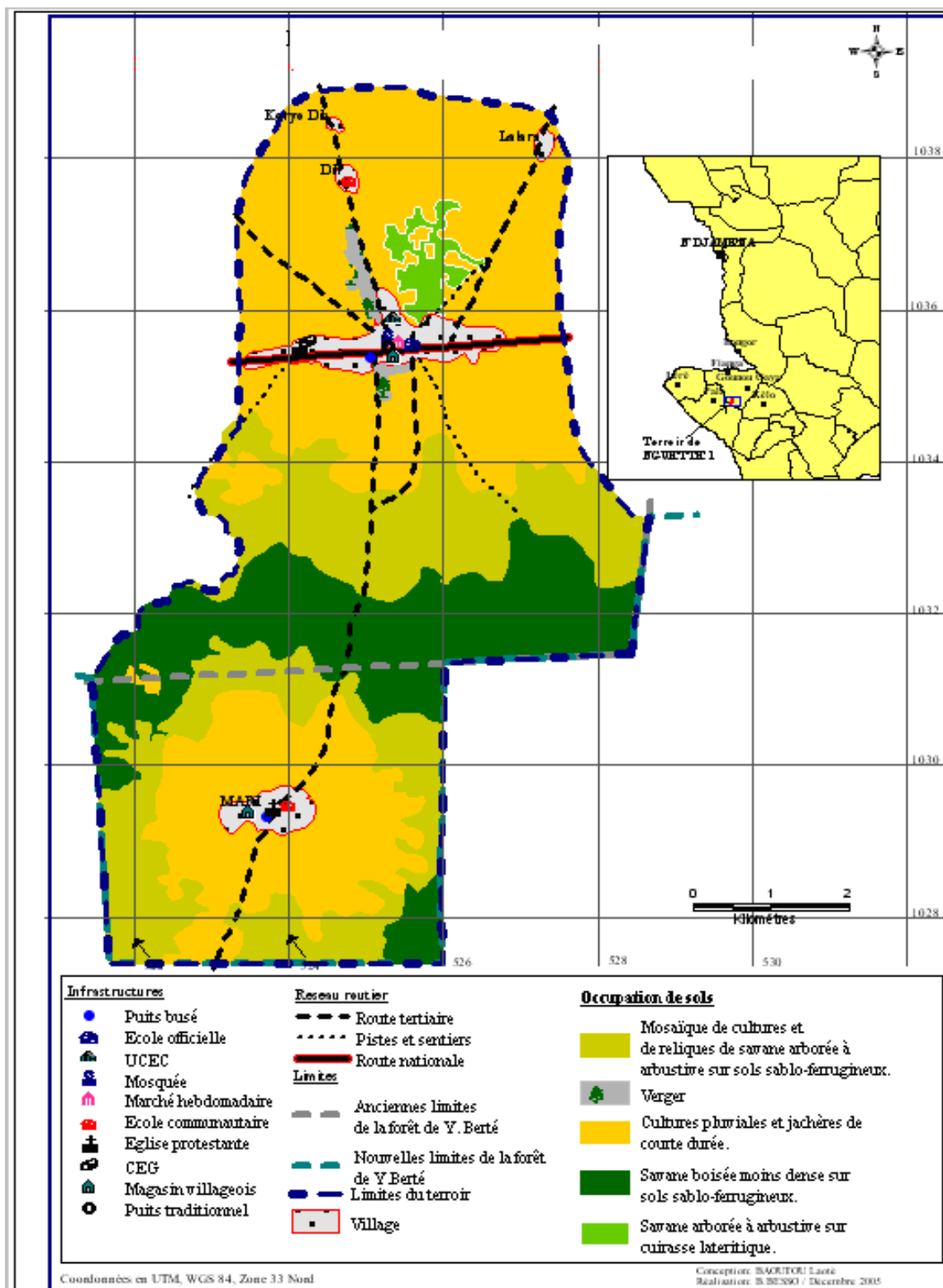


Figure 16 : Occupation du sol (terroir de N'Guetté 1)

Ces deux grands types de sols se prêtent invariablement à diverses cultures comme le sorgho, l'arachide, le coton, le sésame, le pénicillaire, le pois de terre, le maïs etc. Mais le rendement est plus élevé sur les terres noires argileuses que sur les terres sableuses.

C'est ainsi qu'on y voit de vastes étendues de champs et de jachères à telle enseigne que cette partie du terroir est presque à saturation.

En matière de végétation, tout le terroir était autrefois occupé par la savane arborée dominée par *Prosopis africana*, *Daniella oliveri*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Khaya senegalensis* etc. Mais la baisse de la pluviométrie et une exploitation abusive y entraînent une forte dégradation. Dans la partie nord du terroir, la formation végétale est réduite à une savane arbustive, excepté la jachère de longue durée conservée jalousement par la population. Celle-ci présente l'aspect d'une véritable forêt et fait l'objet de convoitise des populations des villages voisins, comme Goye II et Djodo Bissara. Dans la partie sud du terroir, la Forêt Classée de Yamba Berté est sérieusement menacée car une partie de la population s'y est implantée après la sécheresse des années 83-84, où elle a transformé une bonne partie de la forêt en champs et a installé des édifices durables (école en dur, puits busé etc.), à tel point que leur site est devenu un gros village (Mari) rattaché à Nguetté I. La dégradation poussée a abouti à la disparition de certaines espèces végétales telles que *Monotes kerstingui* et *Hymenocardia acida*.

En rapprochant la représentation mentale de l'espace par les acteurs eux-mêmes et l'analyse de la carte d'occupation du sol, on peut grossièrement décomposer l'espace au niveau local en trois domaines²⁴ : le domaine d'habitation, le domaine agricole et le domaine pastoral. Nous incluons la brousse dans le domaine agricole, puisque les acteurs eux-mêmes la considèrent comme réserve de terres agricoles. Pour des besoins d'analyse, on y ajoute le domaine forestier (forêt classée).

2.1.1 – Espace habité : un domaine de résidence

Parmi les éléments qui structurent l'espace, l'habitat est l'élément le plus visible. Elaboré suivant une structure qui diffère d'une ethnie à l'autre, l'habitat exprime dans le paysage la présence directe des hommes et reflète leur identité culturelle (Réounodji, 2005). Il est par conséquent la marque principale de l'occupation de l'espace.

Dans le pays Mousseye, les habitats sont séparés les uns des autres par un espace vide (du moins quand le village est nouvellement créé). Cette structure dispersée a un intérêt particulier pour la population : les espaces interstitiels sont occupés en saison des pluies

²⁴ Sans entrer en détail dans la multiplicité et la superposition des droits d'usage qui peuvent dépasser même la limite d'un territoire

par les cultures de sorgho précoce, de gombo, de maïs et servent également de lieu de pâturages pour les petits ruminants. Chaque résidence est individualisée par un enclos en banco ou par des tiges de mil. Les résidences sont structurées en quartiers présidés par un chef de quartier.

Les membres des résidences qui se trouvent pendant une période plus ou moins longue sur un même quartier participent au respect de bon voisinage, qui se retrouve dans tous les cas de cohabitation : protéger l'intimité familiale et les animaux des voisins, éviter de se gêner, notamment par des bruits nocturnes. Chacun est invité à s'y conformer au risque de porter atteinte au confort des autres et au sien propre dans sa résidence. Mais aucune sanction institutionnelle ne vient pénaliser les mauvais voisins, qui ne seront punis que le jour où ils auront besoin d'aide (travaux champêtres, difficultés, etc.)

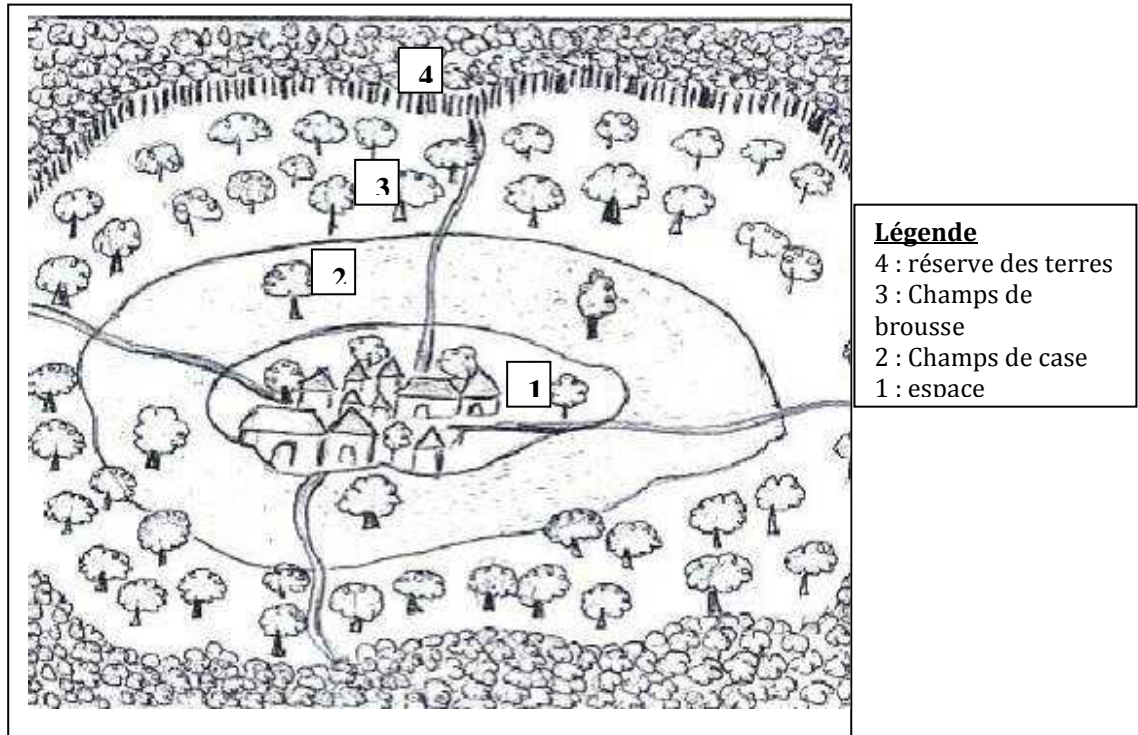
2.1.2 - Espace agricole : domaine de droits familiaux

L'espace agricole comprend les champs ouverts et les jachères de longue et de courte durée. Font partie de cette catégorie les jardins maraîchers, les vergers, les périmètres irrigués villageois ou privés (Barrière, 1996). Les modalités d'accès à cet espace sont régies par les droits coutumiers. Dans la société Mousseye, le droit sur le sol relève du droit éminent, à savoir celui du premier défricheur. Il est issu d'une reconnaissance des qualités du premier installé, un chasseur bien souvent, par les Dieux du lieu, qui jusqu'à une date récente donnait la priorité d'usage aux descendants de ce pionnier. Mais dans un contexte d'explosion démographique et de dispersion systématique de l'habitat, les modes d'accès aux droits ont beaucoup évolué, et en plus de l'héritage, qui est le mode classique de transfert de droits fonciers, se sont ajoutés les achats, les locations et les mises en gage des terres.

En revanche, dans la partie dite de brousse, on ne peut parler d'appropriation foncière bien établie et permanente, reconnue à des individus ou à des groupes familiaux particuliers comme dans la partie agricole. Aujourd'hui quand on parle de la colonisation agricole généralisée ou de l'empiètement de l'espace agricole sur l'espace pastoral, il s'agit bien de cette partie du terroir villageois qui est tacitement considérée comme espace pastoral. Pourtant, la tradition reconnaît la préséance de familles pour la mise en valeur de la brousse.

Au niveau local, sur le plan d'organisation spatiale chez les différentes sociétés paysannes (Mousseye, Zimé, Kodo, etc.), on remarque une certaine homogénéité dans la

façon d'occuper et d'utiliser l'espace. Chaque village combine des cultures variées (céréales, haricots, arachides, etc.) sur trois types d'espace, en général centrés sur l'habitat (Figure 17): la première zone, la plus restreinte correspond à la zone des jardins de case jouxtant les maisons que Lhoste (1986) appelle « des champs des cases », la seconde plus ou moins occupée est l'auréole des grandes cultures et enfin la troisième, inculte est vouée à une exploitation extensive.



Le milieu est occupé par le village entouré des champs de case avec un couvert végétal dégradé par les cultures successives. Après s'étendent les champs de brousse. Les réserves de terres se situent à la périphérie du territoire.

Figure 17 : Organisation centrifuge de l'espace

Chacune de ces espaces correspond à un type d'agriculture : La zone la plus éloignée correspond à une réserve de terre, lieu de pâturage, de chasse et de cueillette, alors que la zone des jardins de case correspond à une forme d'agriculture intensive à haut niveau de production²⁵ (Planche 2) et enfin, l'auréole intermédiaire correspond à une agriculture élaborée mais encore étroitement soumise aux conditions du milieu²⁶ (Monnier, 1990).

²⁵ Le maïs et le sorgho précocose associés à l'oseille et au gombo nécessaire à l'alimentation en période de soudure, se partagent ce domaine

²⁶ Dans ces «champs de brousse», les paysans n'apportent pas de fumure, sauf dans les parcelles du coton qui reçoivent les engrais minéraux. Un système de jachère se met en place pour restituer à la terre sa fertilité

Planche 2 : Paysages autour de l'habitat marqué par les champs de case



2a : Vue d'une unité domestique (cliché Prasac 2000). L'espace résidentiel se compose de cases regroupées pour l'habitation et presque toujours un espace agricole intensément fumé



2b : Un champ de case (Cliché Sougnabé 2007). A cause des amendements (fumure animale, déchets ménagers) les champs des cases ont toujours une bonne production



2c : Préparation des sols (cliché Prasac 2000)
L'une des formes de l'intégration agriculture élevage la plus répandue est la culture attelée



2d : Un champ de maïs (cliché Prasac 2000)
Avec la crise du coton, le maïs apparaît comme l'une des cultures de substitution dans la région



2e : système d'élevage intégré (cliché Sougnabé 2007). Dans ce système, les animaux sont gardés dans les concessions où ils reçoivent en complément du sel et des résidus de récolte.



2f : Stockage des fourrages (cliché Sougnabé 2007). Toutes les unités domestiques stockent leurs résidus de récolte, même ceux qui n'ont pas d'animaux les stockent pour les vendre aux pasteurs.

Cette organisation auréolaire du terroir semble se faire essentiellement en fonction de la distance plutôt que par la nature du sol, nous a livré un agriculteur. Quel que soit le système, les sols sont d'autant plus fumés que l'on est proche des habitations : ce gradient de fumure, du centre vers les périphéries, est d'autant plus marqué que les concessions sont plus regroupées. Mais de nos jours, cette structuration de l'espace a subi quelques modifications dans certains terroirs villageois. Sous la pression démographique, certaines parcelles sont cultivées de manière intensive sans jachère ou avec des jachères de courte durée. L'utilisation de l'engrais chimique aussi permet de cultiver plusieurs années sur le même terrain. Finalement, c'est l'ensemble du territoire villageois qui tend à être occupé par les cultures en période de campagne agricole, ce qui pose le problème de sécurisation des espaces pastoraux en saison des pluies.

Dans cet espace agraire, les paysans reconnaissent deux espaces : l'espace-ressource (mare, zone de chasse, etc.) et l'espace sacré (zone d'initiation, lieux sacrés, hantés, tabous, etc.). L'espace-ressource est constitutif d'une patrimonialité et exceptionnellement d'une appropriation. Le contrôle et l'accès aux espaces-ressources correspondent à un pouvoir communautaire (lignage, village, fractions nomades) ou individuel (unité d'exploitation), et s'expriment en termes de droits qui se traduisent par des maîtrises foncières : maîtrise minimale (droit d'accès), maîtrise prioritaire (droit de prélèvement), maîtrise spécialisée (droit d'exploitation), maîtrise exclusive (droit d'exclusion), maîtrise absolue (droit de disposition). Tout droit donnant lieu à des obligations, tout acteur décideur en est redevable et responsable devant sa communauté et devant la collectivité territoriale (Barrière, 1996).

Quant à l'espace sacré, chez les Mousseye il tient au fait que la terre elle-même est d'abord dans sa conception sacrée puisqu'elle est la médiatrice entre les vivants et les ancêtres. Cette sacralité de la terre se manifeste plus particulièrement dans certains lieux. Dans tous les pays Mousseye, il existe des espaces sacralisés nécessaires à la réalisation des rituels. Ce sont en général des forêts sacrées qui peuvent se limiter à un bosquet ou couvrir plusieurs dizaines de km². Quand un endroit est sacré, on cesse de cueillir, de brûler, de détruire et cela a évidemment comme conséquence de protéger la faune et la flore. Beaucoup d'espèces menacées de disparition se trouvent ainsi sauvées par ce biais. En plus de ces espaces sacrés, les arbres très grands et très âgés sont souvent des sujets de vénération et de manifestations religieuses et retiennent plus

l'attention des populations. C'est par exemple le cas de baobab (*Adansonia digitata*), de *Acacia albida*, de *Khaya senegalensis* qui comptent parmi les représentants des arbres les plus grands et les plus âgés qui sont respectés et craints comme siège des esprits ou des forces naturelles considérables. La vénération témoignée à d'autres espèces résulte toujours de leur utilité particulière, spécialement celles fournissant des médicaments ou des poisons comme *Annona senegalensis*.

Les paysans Mousseye classifient également leur espace agraire par la diversité des agro-systèmes basée sur la structure et la qualité des sols. Ils distinguent plusieurs types de sols en se basant sur leur comportement, leur structure et sur la végétation qu'ils portent « *Un bon sol est un sol qui possède beaucoup de grands et beaux arbres* » nous dit un paysan. Ainsi, cultiver tel ou tel sol dépend de la végétation qui y pousse. « *On cultive de préférence sur des sols lourds, en emblavant une surface néanmoins importante sur des sols plus sableux parce que rapide à travailler* ». Les paysans répartissent leurs parcelles sur les différents sols en tenant compte de leur capacité de rétention d'eau. « *Un sol sableux (Bassa en Mousseye ou Goul en Zimé) récupère mieux la pluie qu'un sol argileux sur lequel elle ruisselle. Par contre la réserve utile d'un sol argileux (Loubouna en Mousseye ou Koumarigue en Zimé) est plus importante que celle d'un sol sableux et par conséquent permet d'obtenir une meilleure récolte même en année déficitaire en pluviométrie* » déclaration des paysans de Djodo-Bissera le 10 février 2007.

Ces différents types de sols, leurs caractéristiques et la végétation qui y pousse structurent le paysage. Les paysans préfèrent cultiver dans les sols sableux, plus faciles à travailler avec les instruments traditionnels. Ces types de sol occupent la majeure partie de l'espace autour de la forêt classée, et on y cultive majoritairement du coton, suivi des arachides en association avec le mil (pénicillaire). Par contre les sols argileux sont considérés comme des sols fertiles, mais exigeant de fortes quantités d'eau pour le démarrage de la saison agricole. Les sols incultes sont des sols rocailloux (*Ligoyra* ou *Koirang*) désignant les zones cuirassées ferrugineuses plus ou moins en voie de démantèlement. Ces sols rouges latéritiques se développent sur des grès, et forment une succession de collines.

2.1.3- Espace pastoral : domaine à limite floue et flexible

Nous considérons l'espace pastoral comme « *la totalité des terres parcourues par le bétail dans le but d'y prélever sa nourriture* » (César, 1994). Il comprend des terres occupées

par la végétation naturelle ou modifiées par l'homme et uniquement consacrées à l'élevage, des terres cultivées où le bétail a accès entre deux cultures ou entre deux cycles culturels, des terres réservées temporairement ou définitivement à la culture fourragère. Cette définition souligne le caractère complexe de l'espace pastoral. Si telles sont les définitions de l'espace pastoral, on peut se poser la question de savoir s'il existe un terroir ou un territoire pastoral. Cette question fait l'objet central même de notre étude et nous chercherons à y apporter des réponses tout le long de notre analyse.

Les pasteurs peuls ont des représentations de l'espace qui prennent essence dans la relation intime qu'ils ont avec la brousse, du fait de leur mode de vie et de leurs pratiques pastorales. Leur espace est constitué de lieux-dits, toponymes se référant à une particularité - forme du relief, arbres remarquables - ou à une référence de l'histoire vécue. Comme le souligne Bernus (1994) « *le berger se trouve donc dans un univers relativement apprivoisé, parfaitement familier et qui lui rappelle mille souvenirs* ». Dans leurs mouvements, les pasteurs traversent des espaces assignés, juxtaposés. Ils les recomposent en un territoire plus vaste, échappant aux maillages des territoires sédentaires.

La question « êtes-vous du village ? » est souvent restée sans réponse de la part des pasteurs, ou la question est contournée : « *oui, je suis du campement* ». Pourtant, le campement est situé près du village voisin dont il porte généralement le nom. Il est toujours fait allusion aux membres du campement qui transhument ensemble, sans référence à l'assise territoriale. Tarrius (1993) parle de « *territoire circulatoire* », construit non sur l'homogénéité de l'espace mais sur la complémentarité des sites joints, et qui trouve plus son lien dans le calendrier que dans la frontière. Par contre, la réponse est vite donnée à la question « êtes-vous de la localité ? » : « *oui, je suis venu dans la localité quand j'étais berger* », « *je suis venu dans la localité quand j'avais l'âge du garçon que vous voyez (en indiquant un petit de 10 ans)* », « *je suis venu dans la localité quand c'était Ouedou²⁷ qui était encore chef de canton. J'ai vu grandir son fils qui a pris maintenant la relève* » (Dih, 12/04/ 2007).

A l'intérieur d'un territoire villageois, l'espace pastoral exclusif est difficile à circonscrire en raison de la superposition des activités qui y sont conduites mais aussi du fait qu'il se trouve à cheval entre plusieurs villages et n'a pas de limite précise.

²⁷ Le nom de l'ancien chef de canton de Gounou-Gaya

D'une manière générale, dans les zones de savane, c'est l'usage agricole qui structure les espaces et son contrôle est strictement l'affaire des paysans Mousseye et se fait en dehors de toute influence peule. L'espace pastoral lui étant entièrement subordonné. Il évolue ainsi en fonction des saisons, de l'alternance de mise en culture et de jachère. Toute installation peule, probablement faible et diffuse, intervient pacifiquement en s'adaptant à cette organisation agraire de l'espace.

Les zones réservées à l'élevage sont à la disposition du bétail de tous les propriétaires de la région, sans distinction liée au patrimoine foncier, et il peut donc être fréquenté par des troupeaux dont les propriétaires résident dans des campements différents. La variabilité des étendues des espaces pastoraux donne à cet espace une limite floue et flexible : un troupeau peut ne s'éloigner que de quelques kilomètres de la résidence permanente de ses propriétaires, un autre peut parcourir des centaines de kilomètres ou même traverser des frontières nationales. Cela implique qu'ils doivent être étudiés dans leurs rapports avec les espaces agricoles, les villes, les parcs nationaux et les frontières (Kintz et al, 91).

La maîtrise de tels espaces par les Peul devient difficile. Que ce soit dans les anciens campements (comme Gandala ou Djaligo installés il y a plus de 30 ans) ou dans les nouveaux (Loubouna, où les gens sont installés depuis moins de cinq ans), ils n'ont aucune maîtrise foncière et subissent donc les caprices des agriculteurs. Les agriculteurs même s'ils ont des animaux, ont adopté des stratégies d'extension des surfaces agricoles sans tenir compte des activités pastorales. Les populations autochtones estiment que la terre appartient à la communauté villageoise ou au clan qui s'y est installé le premier, et installent des champs qui prennent de plus en plus de place à cause du développement de la culture attelée et de la baisse de la fertilité des sols.

Quelques innovations apportées par les ONG et les projets de développement dans l'organisation de l'espace font apparaître dans le finage des terroirs villageois des espaces à vocation spécifiquement pastorale et d'autres à vocation agricole. C'est le cas du projet de Gestion des Ressources Naturelles (GRN)²⁸ relayé par le PRODALKA en activité au Sud-ouest du pays, qui a déployé des efforts pour la création d'espaces pastoraux (inter-village ou inter-canton) visant à sécuriser le pastoralisme dans la région. Les résultats sont cependant décevants, car ces espaces sont surtout utilisés par

²⁸ Projet financé par la GTZ. Il couvre quatre Départements au sud-ouest du Tchad

les agro-pasteurs locaux et les pasteurs nomades, qui ne disposent pas localement d'une base agricole, en ont été plus ou moins exclus. En outre, de telles initiatives restent très marginales dans la région²⁹.

L'espace pastoral, sans limite précise, est donc à la fois ouvert et infiltré dans l'espace agricole. Au mieux, il se superpose à lui, et Benoit (1979) le définit comme un « champ » plutôt que comme un territoire.

Les espaces pastoraux sont finalement construits par les pasteurs sur la représentation qu'ils ont de leur utilisation, et cette représentation conditionne forcément les pratiques qui y sont mises en œuvre. L'organisation de cet espace pastoral est donc la manière dont les acteurs de ce système organisent (en pensée) et utilisent (en pratique), les possibilités qui leurs sont offertes (Botoni, 2003). Deux concepts nous semblent nécessaires pour appréhender l'organisation spatiale des pasteurs : le terrain de parcours (aire pastorale) et le circuit quotidien de pâturage.

La notion de parcours fait appel à la fois à des considérations sur la conduite des animaux et à des aspects liés à la gestion de l'espace. C'est avant tout un ou plusieurs lieux qui correspondent à l'espace nécessaire pour la reproduction de l'écosystème, du troupeau et de l'unité domestique au cours d'un cycle annuel³⁰. En d'autres termes, le terrain de parcours est une unité socio-spatiale sillonnée par des groupes de pasteurs, socialement identifiés et qui y exercent un contrôle social. Il se définit par les points d'eau (*Belel*), les pâturages herbacés (*Dourdoudé Nguéné*) et aériens (*Dourdoudé Leddé*) pour l'entretien de l'animal (robe, taille, production,...), et le campement (*Waldé*). C'est d'abord l'espace où un groupe trouve ses moyens d'existence. Il commence à la tente ou case (*soudou*, lieu conjugal), s'étend à l'unité domestique (*saré*), puis au campement (*Waldé*), variable dans sa composition et son implantation. Tente et campement, même mobiles, restent l'espace de référence.

Le circuit de pâturage correspond à l'itinéraire suivi par un troupeau au cours d'une journée. Le troupeau y exploite différents faciès de végétation et différents points d'eau. Ces déplacements quotidiens se structurent entre le campement (parc), où les animaux sont gardés le soir après le retour de pâturage, et les points d'eau.

²⁹ Il ne concerne que trois zones lacustres : les zones lacustres de Fianga, dans la Zone Agro-Pastorale et Intérêt Cynégétique (ZAPIC) de Gamba et les plaines du Lac Léré et Tréné.

³⁰ Dans les conditions climatiques normales

Le terrain de parcours et le circuit de pâturage constituent ce qu'on peut appeler l'espace pastoral. A l'image des paysans sédentaires, il est délicat de parler de « territoire pastoral » ou de « village » peul en raison de la structure particulière de l'habitat chez cette ethnie : deux à trois campements, distants de quelques dizaines de mètres à quelques dizaines de kilomètres, regroupent chacun de deux à dix unités domestiques (*Saré*) qui forment le « village » peul. Le chef (*Ardo*) réside dans un des campements que Tourand (1993) a dénommé « campement principal ». Ces campements associés sous l'autorité du *Ardo* englobent les espaces sur lesquels les paysans Mousseye revendiquent des droits fonciers traditionnels.

L'espace pastoral sera repris concrètement dans l'analyse de la conduite du troupeau dans la deuxième partie du document. Pour l'instant, retenons déjà que les pasteurs peuls n'ont pas de terme précis pour désigner le terroir villageois. Pour les agropasteurs peuls, on retiendra pour le moment la décomposition suivante : *Wuro* pour désigner le lieu de résidence fixe, *Waldé* pour désigner un campement, *Saignirdé* le lieu de parcours des animaux en saison sèche, *Romirdé* le lieu de pâturage de saison des pluies et l'ensemble forme le terrain de parcours (*Gainaka*).

2.1.4- Espace forestier (forêt classée) : domaine interdit

La forêt classée est bien connue des villageois et est désignée sous le terme « Forêt ». Bien que théoriquement les populations disent que c'est un espace « interdit », dans la pratique c'est un espace multifonctionnel généralement confondu à l'espace de pâture libre, qui constitue à la fois une réserve agricole et de bois, et un endroit de chasse et de cueillette pour toutes les communautés villageoises limitrophes (puisqu'appartenant à l'Etat).

Etymologiquement le mot "forestier" vient du bas-latin *foerstis*, qui signifie justement « interdit ». En France au moyen âge, un espace dit « forestier » n'est pas nécessairement planté car il est essentiellement une réserve de chasse ou de pêche, ou une zone de pacages. « Sur cet espace s'exerce à titre privilégié le domaine éminent du seigneur » (de Leener et Bertrand, 1991). La représentation de la forêt comme espace spécifique qui sera séparé de l'espace agricole émergera en France au XIX^e siècle, sous l'effet de la révolution agricole et des nouveaux modes d'utilisation des ressources ligneuses (Karsenty, 1996). Ces rapports historiques permettent de comprendre sur quels fondements l'Etat a monopolisé la gestion de l'espace forestier et a transposé ce modèle

pendant la colonisation : les espaces forestiers ont été considérés comme terres vacantes et sans maître et donc intégrés au domaine éminent. Il s'agit d'une conception de l'espace fondamentalement exogène qui a rendu les exploitants autochtones étrangers à la gestion des ressources. Cette conception a été reconduite par la plupart des Etats africains, et on distingue à présent les forêts classées, dont la vocation est la production du bois d'œuvre (les droits d'usage y sont restreints), des forêts protégées, au sein desquelles les droits d'usage sont tolérés mais strictement limités (interdiction de défrichage, de feux de brousse, d'exploitation commerciale du bois), ou des forêts communautaires et des forêts privées, où la défriche est interdite.

L'espace forestier tel qu'il est conçu par le droit moderne établit une séparation entre le défriché et le couvert boisé, alors que dans la conception endogène, la forêt est le support de plusieurs usages, les terres défrichées n'étant qu'une dimension de cet espace (Karsenty, 1996)

L'espace de la brousse a dans la conception endogène une histoire et fait généralement référence à une migration originelle mythique ou récente qui confère des droits durables. C'est le lieu où se rencontrent, se conjuguent et se concurrencent les utilisations paysannes ou pastorales de l'espace et de la végétation naturelle, en particulier ligneuse (Bertrand, 1991). Ce n'est pas un espace vacant et encore moins sans maître, il est l'un des espaces indifférenciés dans le territoire d'un groupe local. Sa confiscation affecte nécessairement le groupe tout en réduisant l'espace de la communauté à son seul terroir, donc aux seules terres exploitées (Gruenais, 1986).

La spécificité territoriale de l'espace forestier, les fonctions qu'il induit dans la région, et, dans un sens plus large, l'ensemble « sanctuaire-périphérie-région », peuvent être appréhendés de façons variées (Mengue-Medou, 2002). Pour les personnes en charge de la gestion de l'espace forestier, il est vu comme un ensemble d'écosystèmes abritant l'essentiel du patrimoine biologique qui, à long terme, permettra aux phénomènes d'évolution de se poursuivre et à la vie de se maintenir. A plus court terme, il représente une banque génétique. Comme conservatoire du paysage, il constitue enfin un patrimoine et une référence historique et esthétique. Par contre, les acteurs locaux considèrent l'espace forestier comme un territoire au sens politique du terme, dont les acteurs sont externes à leur société : Etat (service des Eaux et Forêts), ONG, Associations, Projets de développement, etc. Au titre de territoire il est un espace de

production au même titre que l'espace agricole, et par conséquent un espace de ponction (réel ou potentiel). Devenu très minoritaire, l'espace forestier circonscrit exerce localement une concurrence vis-à-vis des autres types d'espaces de production : agricole, pastoral, ou urbain soit directement, soit par l'intermédiaire de « zone tampon ».

2.2 – Organisation de l'espace à l'échelle de la région

Nous avons vu qu'au niveau des terroirs villageois, l'homme participe à la construction du paysage agraire de plusieurs manières, à travers des actions directes et indirectes. Ces processus sont particulièrement sévères dans nos régions d'étude, où la migration humaine a entraîné des changements majeurs dans l'occupation du sol. A ceux-là viennent s'ajouter les changements climatiques, et en tout état de cause, il n'y existe plus de milieux véritablement naturels, c'est-à-dire des milieux qui ne portent pas la marque de l'homme (Réounodji, 2005), en dehors de la Forêt Classée qui est déjà même largement entamée. La thématique globale de recherche s'intéresse à la fois aux zones d'agriculture et d'élevage et à la forêt, ce qui impose de faire la part entre les champs agricoles, les ressources pastorales et les formations végétales ligneuses au travers de la caractérisation de plusieurs types et sous-types d'occupation du sol. Nous ne reviendrons pas ici sur l'impossibilité d'individualiser les espaces pastoraux déjà signalés, et seuls les espaces cultivés, les zones en jachère, et la forêt ont été distingués visuellement sur les images.

Pour appréhender cette structuration de l'espace à l'échelle régionale, nous nous sommes intéressés à l'évolution du paysage à l'échelle de notre zone d'étude en général et celle de la Forêt Classée de Yamba Berté en particulier.

2.2.1 – Dynamique du paysage à l'échelle de la zone d'étude

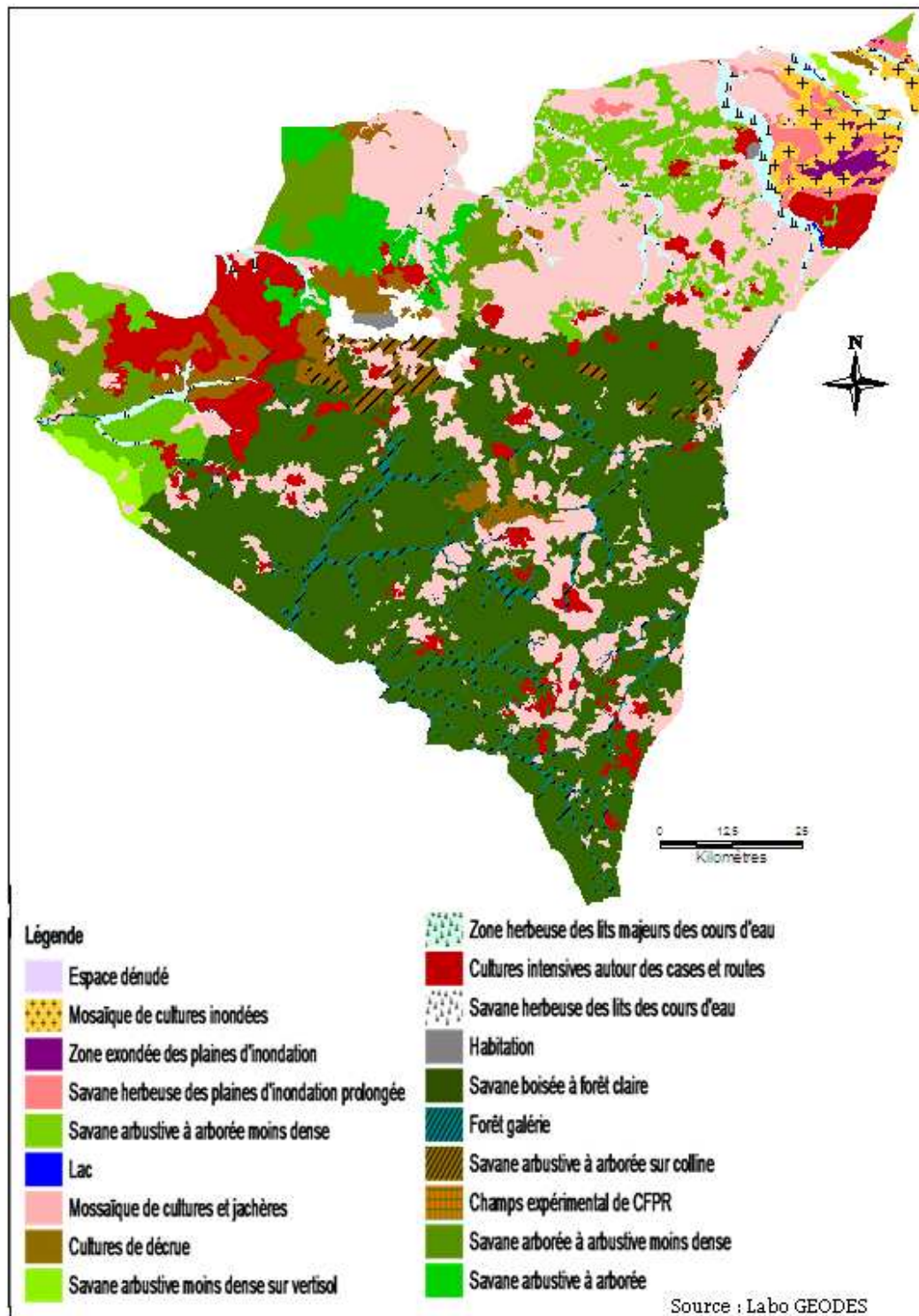
L'observation de certains processus environnementaux ou sociaux nécessite des temps très longs pour que l'observateur puisse percevoir des modifications remarquables des indicateurs (Réounodji 2004). Pour cette raison, notre pas de temps de 15 ans (1986 et 2001) retenu pour la présente étude ne permet pas de bien appréhender, dans leurs différentes phases, les changements inscrits au cours du temps dans les paysages agraires de la région, même si les modifications affectant les systèmes de production peuvent être rapides. Pour cette raison, pour tenter de reconstituer et de donner des indications générales sur l'évolution du milieu naturel à l'échelle de la zone de notre

étude, nous avons eu recours à l'histoire agraire, reconstituée à partir des témoignages des anciens. Cela nous a permis de faire un rapprochement avec le milieu végétal décrit par les paysans et celui que nous présente la carte.

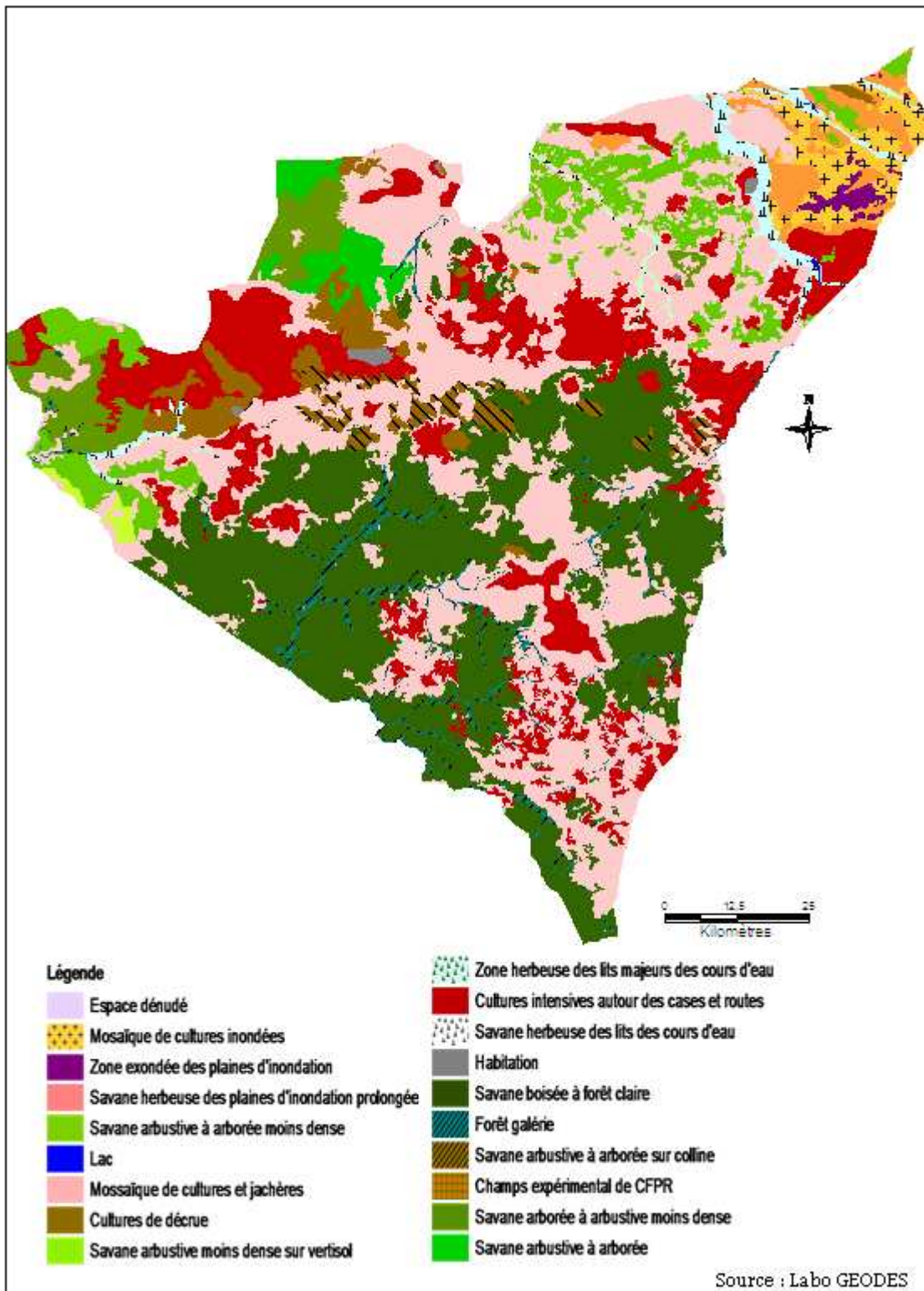
L'analyse croisée des deux types de données permet de conclure que la tendance générale est à la progression des terres cultivées et à la réduction du couvert arboré. Cependant, cette dynamique ne remet pas en cause - du moins pour l'instant - le développement du pastoralisme. Mais elle laisse présager qu'à ce rythme, si rien n'est fait, elle peut constituer à terme une contrainte majeure pour les activités pastorales et surtout augmenter la concurrence autour des espaces-ressources.

Figure 18 : Evolution du paysage entre 1986 et 2001 de la zone de notre étude

a) Etat du paysage en 1986



b) Etat du paysage en 2001



villageois apparaissent joints dans le Nord, ce qui s'explique par le passage de la route nationale qui a créé une dynamique sur le plan socio-économique (sécurité, création des marchés, création des infrastructures socio-éducatives, etc.). La partie Sud de la forêt, qui devrait servir de zone des pâturages, est devenue le lieu de refuge des coupeurs de routes et de ce fait est inaccessible aux pasteurs.

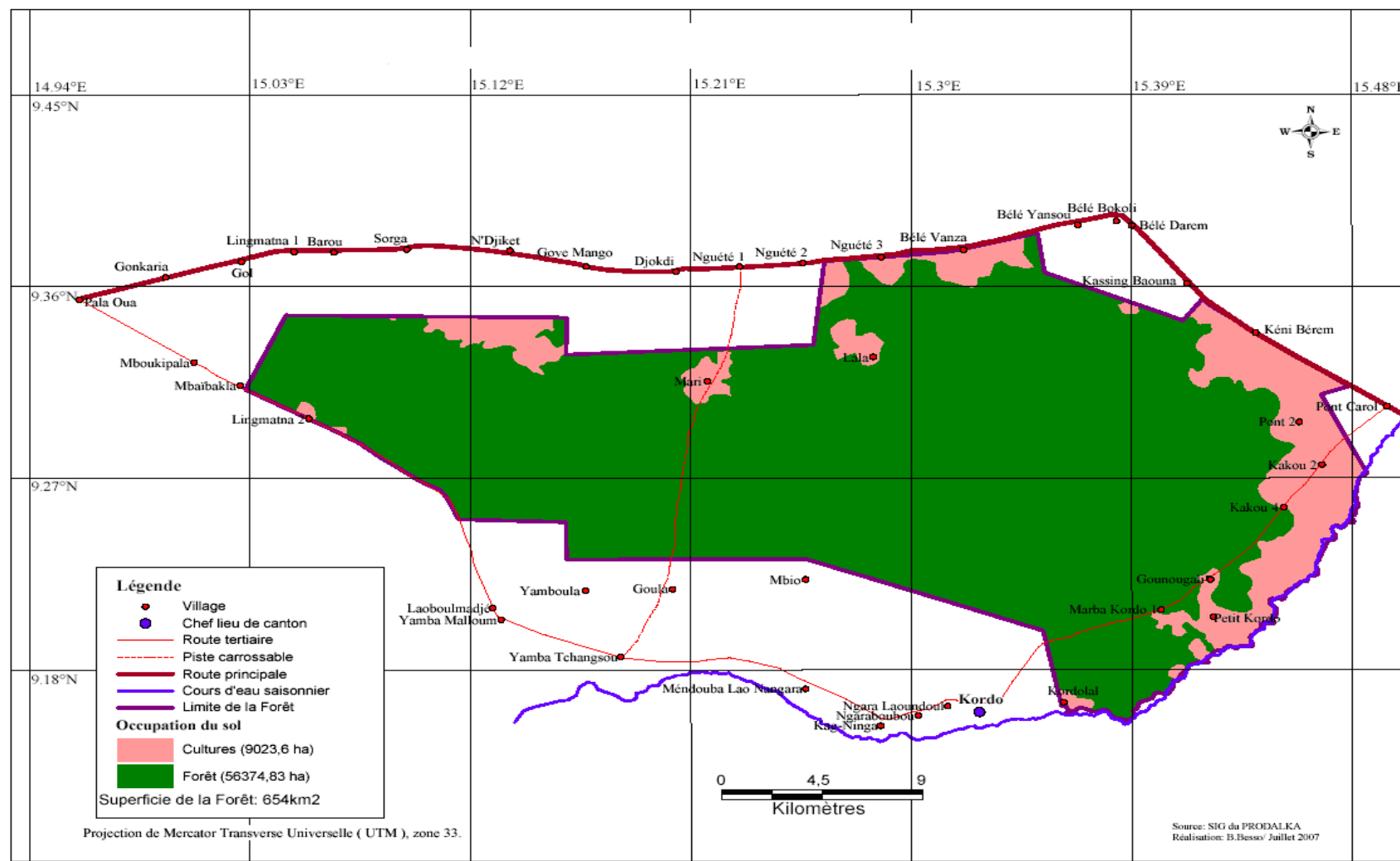
2.2.2- Evolution du paysage autour de la forêt classée de Yamba Berté

Les différents modes d'occupation de l'espace ont entraîné une forte dégradation de la Forêt Classée de Yamba Berté, par défriche et surexploitation du bois. Cette pression anthropique menace l'existence de la Forêt elle-même qui est devenue pour les populations riveraines un front pionnier. D'une superficie initiale de 64 000 ha, il ne reste aujourd'hui que 22 000 ha de forêt non dégradée. De l'analyse diachronique des cartes d'occupation de sols des années 1986 et 2004 (Figures 20 : 2a et 2b), il ressort que la superficie a diminué de 5882,92 ha en 18 ans, soit 326,8 ha par an. Les images spot prises en 1986 et 2001 montrent l'évolution de la zone dans cette période.

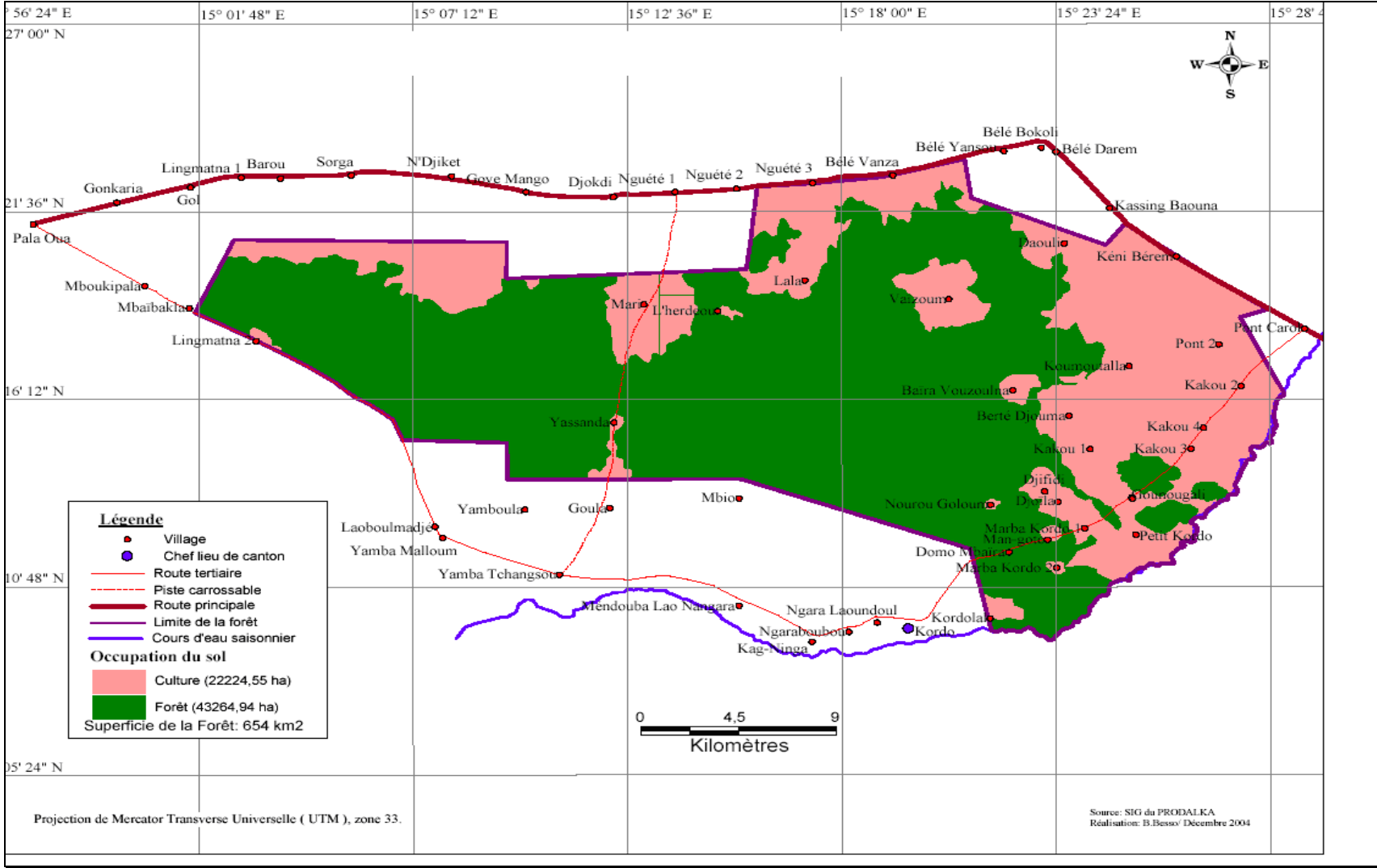
Au vu des images satellitaires, deux fronts menacent dangereusement la forêt : il s'agit d'un front Est-Ouest avec la création de nouveaux quartiers, et d'un front entre Mari et Yassenda qui a presque divisé la forêt en deux parties. Il importe par ailleurs de préciser que les contraintes de l'interprétation visuelle ont vraisemblablement surévalué la superficie des savanes, la distinction entre les différents types de savane (savane arborée, savane arbustive) et avec des jachères anciennes (6 à 10 ans) étant difficile. La classe « savane ou brousse » est de fait la somme de tout ce qui n'est pas discriminant sur l'image (cuirasses rocheuses non cultivables, anciennes jachères, zones stériles...).

Figure 20 : Pression anthropique sur la forêt classée (situation entre 1986 et 2001)

2a) Situation en 1986



2b) Situation en 2001



III – FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DYNAMIQUE DU PAYSAGE

Comme nous l'avions souligné plus haut, la seule interprétation des données spatiales ne suffit pas à appréhender pleinement l'évolution du milieu, et nous nous sommes intéressés à la perception des populations locales sur les changements intervenus dans leur milieu naturel.

3.1 – Perception de l'évolution du paysage par les acteurs locaux

Interrogés sur l'évolution de leur paysage, presque toutes les populations (agriculteurs et pasteurs) réparties en trois classes d'âge (jeune : 15 -25 ans ; adultes : 25 -60 ans et âgés : plus de 60 ans) s'accordent à reconnaître que le milieu a changé. Selon les témoignages des personnes âgées, cette région aurait été, il y a plus de 50 ans, couverte d'une végétation abondante et très diversifiée, de type forêt claire. Les nombreuses espèces d'animaux sauvages qui y vivaient représentaient un danger réel pour les hommes et les cultures : « *C'était impossible de cultiver au delà du ravin que vous avez traversé avant d'arriver au village (à deux kilomètres du village), tout aurait été dévasté par les animaux sauvages* » nous disait le chef du village de Djodo-Bissera. On racontait aussi comment les hyènes rôdaient aux alentours des villages à la recherche de proies : « *au village, la nuit, personne ne pouvait laisser ses chèvres en divagation comme aujourd'hui, tout aurait été décimé par les hyènes* » nous relate un autre paysan du même village. Ces récits parmi tant d'autres illustrent comment ce paysage a évolué. Les personnes adultes ont relaté un paysage naturel différent de celui d'aujourd'hui : « *Il n'y a pas un seul jour où nous ne rencontrions pas d'animaux sauvages (gazelles, biches) quand je gardais encore les chèvres. Les jeunes d'aujourd'hui ne connaissent plus ces animaux que de noms* » nous laisse entendre un jeune homme de 30 ans (Pont-Caraol, 12 /03/07).

Les populations nous racontent avec regret combien les chasses étaient fructueuses auparavant, surtout chez les Mousseye où la chasse est une pratique sociale qui a longtemps marqué leur vie. Les jeunes semblent beaucoup plus conscients des effets néfastes de certaines pratiques, notamment les feux de brousse et la coupe des arbres qui sont les deux facteurs de nuisance les plus cités. Ils n'appréhendent pas l'évolution régressive du paysage comme les deux autres tranches d'âges. Par contre, chez les personnes adultes, comme chez les âgées, plus de 80% ont reconnu la responsabilité de

l'homme dans cette évolution, sauf seulement environ 5% qui nient toute incidence de l'action humaine sur le milieu.

Ces populations reconnaissent volontiers que c'est en fait le déboisement, provoqué par l'extension des surfaces cultivées, et par voie de conséquence la diminution des espaces de brousse, qui ont entraîné la disparition quasi-totale des bêtes sauvages. En plus, les armes de chasse et de guerre disséminées un peu partout depuis les derniers troubles militaires ont hâté la disparition des grands animaux : non pas qu'il y ait eu hécatombe, mais traquées de jour comme de nuit, les bêtes privées de tranquillité ont fui la région (Louatron, 1998). Bien qu'ils aient reconnu l'action de l'homme sur le milieu, personne ne s'accuse lorsqu'on les interroge sur les responsables de ces pratiques nuisibles à leur environnement. C'est toujours les autres (essentiellement les migrants), le climat, l'Etat, etc. *« Avant, la chasse était collective et contrôlée par le chef de brousse. Mais depuis que l'Etat a vendu la forêt (allusion à la Forêt classée de Yamba Berté) aux Blancs, n'importe qui vient chasser sans l'ordre du chef avec les armes. C'est ce qui a poussé les animaux à fuir notre village »* nous raconte le chef de village de Bélé-Vanza (Bélé Vanza, 26/01/06).

S'agissant du déboisement, ce sont les migrants qui sont pointés du doigt. Parmi les témoignages relevés lors de nos enquêtes :

« Tous ceux qui se sont installés dans la forêt sont des sorciers qui ont été renvoyés de leur village d'origine. Chaque année ils cultivent des hectares et des hectares de coton. Comment peux-tu comprendre qu'une personne et sa femme puissent cultiver plusieurs hectares si ce n'est pas la magie (sorcellerie) » (Nguetté 1, 24/01/06)

« Regardez le nombre de sacs de charbon qui se trouvent tout le long de la route, ce sont encore eux. Comment voulez vous que la forêt ne disparaisse pas ? » (Nguetté 1, 24/01/06)

Les pasteurs ont également reconnu que le milieu avait changé par rapport au moment où ils sont arrivés dans la zone : *« quand je suis arrivé avec mon père, la population était moins nombreuse, les champs étaient juste derrière les cases. A cette époque, le problème de l'alimentation du bétail ne se posait pas et personne n'achetait de tourteau ou de graines de coton. Le pâturage était suffisant pour entretenir le troupeau durant toute l'année »* dit Ardo Youssoufou de Djaligo. Il nous raconte aussi comment les chacals, le jour, et les hyènes, la nuit, venaient chercher les petits ruminants au campement : *« c'est pour cette raison que nous avons commencé à élever les chiens pour chasser ces fauves »*. (Pont-Caraol 27/01/06)

Pour les pasteurs, la principale cause de changement est l'extension des surfaces agricoles :

« Quand on s'était installé ici à l'époque, il existait un espace boisé entre notre campement et le village. Regardez aujourd'hui, non seulement les champs nous ont rattrapé, mais ils nous ont même dépassé. Mais à chaque fois quand il y a des dégâts des animaux dans les champs, on dit toujours que les champs n'ont pas de pieds et que ce sont les animaux qui se sont déplacés pour aller vers les champs. Personne ne veut accepter que les champs se déplacent » (Pont-Caraol, 27/01/06)

Cependant, les pasteurs reconnaissent leur part de responsabilité dans cette dynamique : *« Aujourd'hui tout le monde cultive et tout le monde élève le bétail, mais comme l'espace ne s'est pas agrandi, on se retrouve dans cette situation »*.

3.2 – Facteurs à l'origine de la dynamique du paysage

La prise en compte des connaissances des populations locales et leur perception de l'évolution de leur milieu permettent d'appréhender certaines réalités de terrain. En croisant ces connaissances locales à l'analyse des images spot et aux données écrites, il apparaît, outre les facteurs biotiques, quatre processus dynamiques majeurs qui ont façonné le paysage autour et dans la Forêt Classée de Yamba Berté : les activités agricoles, les feux de brousse, les prélèvements de bois et les activités pastorales.

3.2.1 - Activités agricoles, sources de transformation du paysage

La modification des paysages résulte surtout de la mise en culture par une destruction systématique et en une seule opération de la couverture végétale, suivie de la désorganisation de la couverture pédologique (Ozenda, 1986). La mauvaise maîtrise des systèmes de culture entraîne un appauvrissement des sols, une érosion hydrique et une déprise végétale (Peltre, 1994). Le défrichement constitue le facteur perturbateur majeur des savanes. Au moment de la mise en culture, seuls quelques arbres utiles sont épargnés (*Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*...). Les activités agricoles constituent les facteurs qui marquent le plus le paysage (Planche 3).

Planche 3 : Marques des activités agricoles sur le paysage



3a : Deux nouveaux champs ouverts dans la Forêt Classée de Yamba Berté (Cliché Sougnabé 2006). Dès la première année de culture les grands arbres sont systématiquement éliminés par l'utilisation des feux



3 b) Champ de coton (cliché Prasac 2002). Le coton, première culture de rente occupe encore une place importante dans les systèmes de production Mousseye

3c) Champ d'arachide (cliché Prasac 2002). La culture d'arachides devenues désormais une culture de rente, tend à concurrencer le coton dans certaines zones



3d : Un champ de riz pluvial (cliché Sougnabé 2007). Ces espaces ne sont accessibles aux animaux qu'en saison sèche après la récolte du riz

3e : Champ de sorgho de décrue (cliché Prodalka 2005). Même après la saison des pluies, certains bas-fonds sont encore occupés par les cultures de contre saison

Une étude réalisée par Réounodji dans cette région (2003) a montré qu'entre 1974 et 1999, l'espace agricole a augmenté de 16,5 % tandis que la savane qui servait de lieu de pâturage a diminué de 14,2 %. Ces dynamiques réduisent les espaces de pâture et les pasteurs, soit soumis à la disparition de pâturages, soit confrontés à un mitage de leur espace, limitent leurs déplacements (Figure 21).

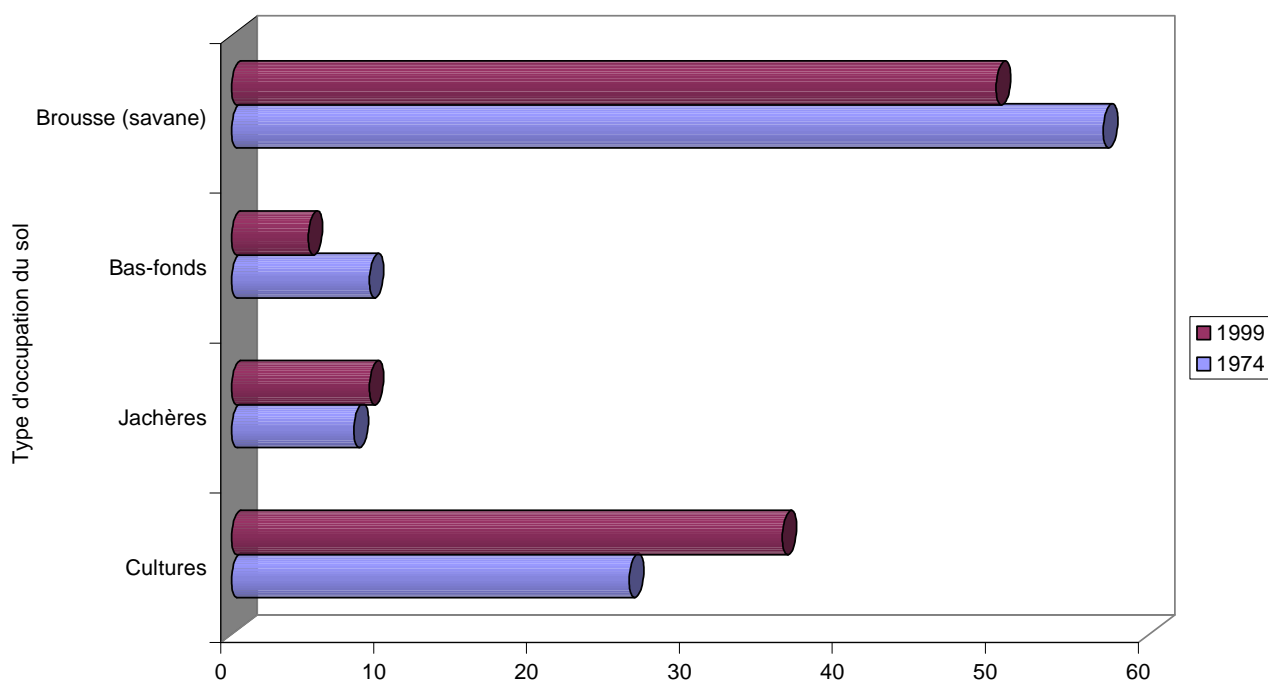


Figure 21 : Evolution de l'occupation de l'espace entre (1974-1999) à Ngoko

Introduite au Tchad en 1957 par les colons pour l'intensification de la culture du coton, la traction animale est le pivot de la dynamique agraire. Elle a plutôt permis aux agriculteurs d'emblaver une grande superficie qu'il aurait été impossible de labourer par le passé à la houe, et de mettre en valeur des terres lourdes de bas-fonds qui constituaient les lieux de pâturage et qui étaient jusque là épargnées par les agriculteurs.

Parmi les différentes cultures, le coton représente en superficie, la culture la plus importante des agriculteurs Mousseye. Dès son introduction les années 30, les populations Mousseye et Zimé se sont mises résolument à la culture du coton (Cabot, 1965). En dépit des incertitudes liées à l'organisation et à l'achat du coton par la société cotonnière et des risques de famine, la culture du coton est toujours au cœur du système

de production dans cette région, alors que d'autres régions délaissent cette culture au profit de l'arachide et du maïs. Réounodji (2001) dans ses enquêtes à Ngoko, a relevé que le coton occupait 46% de la superficie cultivée (Figure. 22).

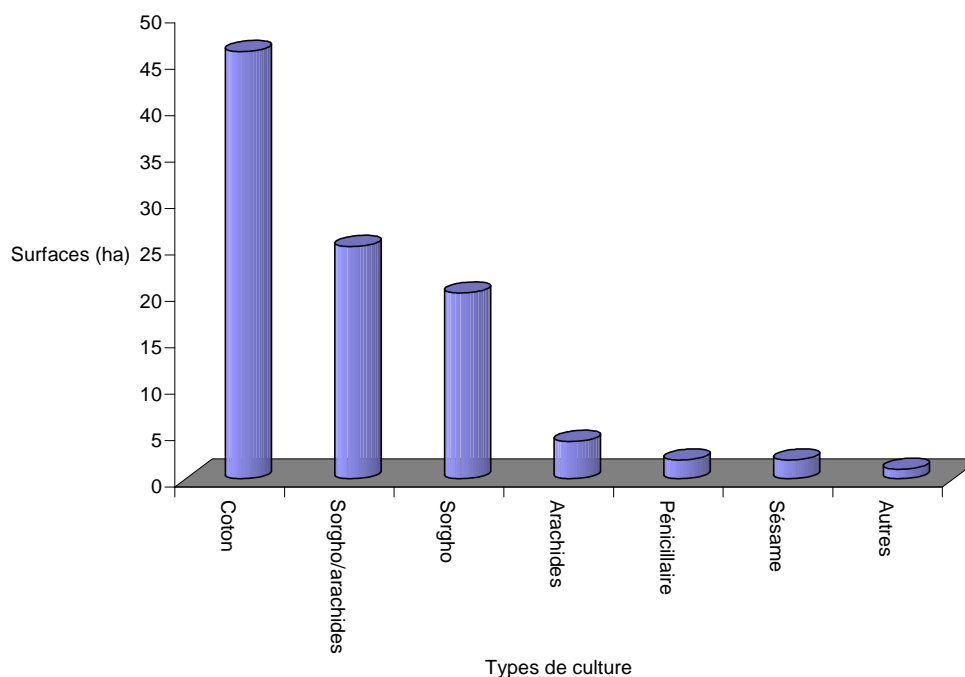


Figure 22: Comparaison des superficies cultivées à Ngoko

Cette importance accordée à la culture du coton a tout son sens : c'est la seule culture de rente qui permet à ces populations de s'équiper en matériels agricoles (charrues, charrettes, sarcleuses, etc.) et d'épargner le surplus du revenu dans l'achat des animaux. De plus, la culture du coton permettait aux paysans de bénéficier des intrants offerts par la société cotonnière en crédit.

En effet, le coton a fait entrer les paysans dans l'économie de marché. La pression démographique aidant, l'agriculture vivrière est passée du simple stade de subsistance à un niveau spéculatif, et l'usage des engrais est devenu général, abusif et anarchique (Passinring, 2005). Les conséquences sur l'évolution des paysages sont sensibles tant au niveau de l'état du sol et du métabolisme végétal qu'à celui de la morphologie générale (Bourguignon, 2002). Les sols dénudés, sous pression de l'exploitation effrénée de l'agriculture, s'exposent régulièrement et pendant plusieurs mois de l'année à des hauts

risques d'érosion. Aux paysages naturels (savane boisée), semblent se substituer progressivement des paysages anthropisés qui, dans cette région à vocation agricole, sont les signes d'une dynamique régressive (savane herbeuse) propice par contre pour l'élevage.

3.2.2 - Les feux de brousse ; un couteau à double tranchant

Chez les Mousseye comme dans la plupart des sociétés habitant la zone de savane du Tchad, les feux de brousse sont des pratiques et usages ancestraux qui font partie de leur mode de vie et de leurs représentations socioculturelles. La très grande ancienneté des pratiques de feux de la part des populations se traduit par l'inscription de ces pratiques dans des rituels hautement élaborés, éminemment variables d'une société à l'autre : initiation, chasse, pratique magico-religieuse, etc. Les feux de brousse constituent en effet un phénomène particulièrement complexe (Photo 3). Ils sont souvent considérés par les naturalistes comme un facteur naturel dans les milieux de savanes parce qu'ils ont un rôle écologique (Fournier, 1991). Néanmoins, les anthropologues, les sociologues, les agro-pastoralistes et les géographes les considèrent comme un facteur anthropique parce qu'ils sont déclenchés par les populations (Bruzon, 1994 ; Dugast, 1999).



Photo 3 : Feux de brousse, puissants facteurs écologiques qui structurent le paysage

Les feux de brousse sont souvent considérés comme un des facteurs aggravants de la dégradation des ressources végétales dans ce milieu de savane. Certains soutiennent

que les feux de brousse ne sont pas toujours néfastes pour la nature, car ils les considèrent comme le facteur anthropique qui maintient l'écosystème savanicole (Monnier, 1990 ; Bruzon, 1990 ; César, 1992). Pour ces auteurs, les effets des feux de brousse sur la strate ligneuse dépendent de la date de la mise en feu : les feux tardifs qui interviennent en pleine saison sèche limitent le développement des ligneux et sont plus agressifs que les feux précoces qui surviennent en octobre-novembre. Ces derniers sont généralement suivis d'une abondante repousse des graminées vivaces, et à ce titre ce sont des feux pastoraux par excellence. Mais lorsque ces feux sont pratiqués pendant plusieurs années, ils favorisent l'embuissonnement et à la longue la reforestation (Daget et al. 1993). Les feux tardifs favorisent les graminées au détriment des ligneux, dont ils détruisent les jeunes pousses et les jeunes feuilles, entraînant une deuxième foliation qui les épuise. Ces feux ne sont utiles que pour la gestion des parcours pastoraux. L'organisation spatiale et temporelle des feux de brousse dépend du groupe ethnique qui brûle en fonction de sa propre activité et, souvent, sans aucune contradiction l'un à l'autre (Bruzon, 1994). Dans ce sens, un feu en janvier est catastrophique pour un pasteur parce qu'il n'a pas ou peu de repousses après. Par contre, l'agriculteur considère presque toujours le feu précoce de novembre comme dangereux, parce qu'il peut être la cause de destruction des récoltes.

Les causes des feux de brousse qui parcourent régulièrement la zone de notre étude sont nombreuses et rarement avouées. Elles peuvent être accidentelles ou volontaires, mais toutefois c'est l'homme qui en est le principal responsable. Ces feux de brousse non seulement ont des origines diverses mais surtout répondent à des besoins spécifiques des populations. Pour les pasteurs et agro-pasteurs, cette technique leur permet de se procurer des repousses d'herbes fraîches pour leur bétail. Ainsi ils ne sont plus obligés de se déplacer à la recherche de fourrage. La pratique des feux de brousse va aussi permettre de détruire dans la brousse les tiques qui s'y multiplient et s'attaquent au bétail. Les agriculteurs eux les pratiquent comme outil de défrichement (Photo 4).



Photo 4 : Les feux sont utilisés dans la pratique agricole comme outils de défrichage

Malheureusement les feux de défrichage ne sont pas toujours bien contrôlés et bien souvent pour un petit champ défriché ce sont des milliers d'hectares qui partent en fumée. Chasseurs de talent, les Mousseye allument aussi les feux de brousse pour débusquer les gibiers. La chasse collective dans le pays Mousseye est un événement de taille qui mobilise chaque année plusieurs villages environnants.

Cependant, en raison des risques d'amende ou d'emprisonnement encourus par les auteurs s'ils sont surpris ou désignés, toutes ces pratiques deviennent clandestines, si bien que les origines de ces feux sont difficiles à connaître. Pour les agriculteurs « *ce sont les pasteurs et agro-pasteurs peuls qui allument les feux de brousse, car habitués à brûler la brousse pour favoriser la repousse des herbes pour leurs animaux* ». Pour les pasteurs peuls « *ce sont les Mousseye qui mettent le feu pour la chasse des rats* ».

Dans la réalité, on sait plus ou moins qui est l'auteur du feu, car il est connu que les feux allumés par les Peul sont précoces, et ceux pratiqués par les Mousseye sont tardifs et souvent après les récoltes. Néanmoins, quelle qu'en soit leur origine, les feux de brousse participent activement à la transformation du paysage. Des expériences menées par César (1992) dans les savanes de l'Afrique de l'Ouest, une protection intégrale contre les feux conduit à des formations forestières denses qui, dans le cadre du pastoralisme, constituent une forme de dégradation du pâturage.

3.2.3 – Les activités pastorales

La réduction des espaces pastoraux et le confinement des animaux dans certains endroits tels que la Forêt Classée de Yamba Berté aura probablement un impact sur l'équilibre existant entre l'élevage et son environnement naturel. L'accroissement de pression que cela peut engendrer sur ces espaces risque à terme de porter un coup dur sur l'environnement et surtout sur la Forêt Classée de Yamba Berté si son exploitation n'est pas contrôlée. Loin de vouloir défendre ou incriminer les pasteurs peuls dans leurs pratiques pastorales, l'impact de l'élevage dans la dégradation de la flore, de la végétation et du sol dans la région reste à évaluer. D'une manière classique, pour évaluer les effets du pastoralisme sur l'espace, on a recours à la capacité de charge qui est un moyen d'estimer le nombre de bovins qu'un pâturage peut accueillir sans subir de dégradations. En Afrique, la charge s'évalue en « Unités de Bovins Tropicaux » (UBT)³¹. La capacité de charge est donc le nombre d'UBT que le pâturage peut supporter par hectare. Dans un système aussi extensif comme le cas autour de la Forêt Classée de Yamba Berté, ou d'abord il est non seulement difficile d'évaluer les effectifs du cheptel en place sans compter ceux de pasteurs transhumants qui sont en transit, mais surtout d'appréhender les effectifs qui restent sur place et ceux qui partent en transhumance (car les mobilités des troupeaux modulent les effectifs en fonction de saison), le recours au concept de capacité de charge devient inefficace et inopérant. En plus, les capacités de charge des pâturages ne sont pas les mêmes selon qu'on a affaire à un pâturage déjà dégradé ou non.

Toutefois, en guise d'information pour les pâturages de savane comme le cas de cette région, Douffissa et al. (1995) conseille des capacités de charge de 0,6 UBT/ha à 1,5 UBT/ha selon que les pâturages sont ou non dégradés. Dulieu et Rippstein (1980) recommandaient quant à eux respectivement 1,2 UBT/ha à 1,6 UBT/ha dans les mêmes conditions. Nous n'avons pas entrepris cette étude en agrostologie pour arriver à une conclusion, néanmoins, quelques travaux en Afrique de l'ouest ont été consacrés à la dynamique de la végétation sous pâturage : dans la zone sud-soudanienne du Burkina Faso (Diallo, 1997) ; au nord de la Côte d'Ivoire (César, 1992) et, au nord-est de la Côte d'Ivoire (Hoffman, 1985). Dans aucune de ces études, une expérimentation avec des charges animales connues n'a pu être conduite (Botoni, 2003).

³¹ Une unité correspond à un animal de 250 kg (Labonne et al. 2002). Cela représente le poids d'un zébu moyen

D'ailleurs, dans le cadre des pratiques pastorales, le concept de dégradation est chargé d'ambiguïté et oppose les écologues (Daget *et al.* 1995). Beaucoup d'écologistes estiment que l'envahissement du pâturage par des ligneux n'est pas une dégradation, mais une progression vers la forêt qu'il faut plutôt encourager. Pour les pastoralistes la dégradation des pâturages se manifeste essentiellement par un déséquilibre arbustes-herbacés qui se traduit par un embroussaillement des parcours. La composition floristique d'un pâturage permet justement de s'informer sur le passé agricole ou pastoral d'une savane. Les herbacées rendent mieux compte des variations temporaires dues principalement à l'action de l'homme. La présence de certaines espèces permet de reconnaître qu'une savane est exploitée par le bétail, et l'abondance de celles-ci dénote une dégradation.

Dans le cas qui nous concerne présentement, si les usages pastoraux de la forêt classée en saison des pluies ne sont pas très dommageables, certaines pratiques en saison sèche tel que l'élagage, l'ébranchage et l'effeuillage pour la complémentation des animaux ou l'alimentation des petits ruminants en période de soudure peuvent être préjudiciables pour les espèces en question si elles sont abusivement exploitées.

CONCLUSION

L'occupation de l'espace aux échelles locales et régionales rend compte des mutations récentes et de leurs conséquences sur la gestion locale des ressources naturelles. L'organisation spatiale fonctionne en respectant la durabilité des écosystèmes si seulement l'espace est organisé et régi par des règles implicites ou tacites, formelles ou informelles. Lorsque tel n'est plus le cas et que les droits et les règles qui doivent favoriser les respects de la nature et les droits de chacun ne sont pas bien clairs : ce sont les rapports de forces qui s'imposent. C'est le cas autour de la Forêt Classée de Yamba Berté où les modes d'occupation et d'utilisation d'espace sont de grande ampleur et interagissent avec les changements climatiques (Réounodji, 2005). Des facteurs d'ordre anthropique (pressions agricoles et pastorales, feux de brousse...), ou naturel (sécheresse) sont à l'origine de ces dynamiques, qui s'inscrivent dans un contexte global de changement affectant les savanes du Tchad depuis au moins deux décennies (Magrin, 2000).

Dans cette dynamique, on note aussi que la vocation traditionnelle de la zone soudanienne comme espace de production cotonnière et céréalière a beaucoup évolué et

s'oriente désormais vers des perspectives agro-pastorales. La présence de la Forêt Classée de Yamba Berté dans cet espace a suscité une attraction des migrants à la recherche de terres fertiles. Chacun a un intérêt indéniable à s'y installer et à y revendiquer des droits. Suite à l'accroissement des populations autochtones, les taux élevés de migration auxquels s'ajoutent les besoins en numéraires ont engendré une forte demande en terre cultivable et de bois pour l'énergie domestique. Cela s'est traduit par l'extension de surface cultivable par le système de défriche, d'une forte consommation de bois de chauffe ou de charbon de bois pour les besoins familiaux autant qu'à des fins commerciales. La grande préoccupation dans cette dynamique est que pendant que le pastoralisme se développe en zone de savane, la pression démographique conduit les agriculteurs à la recherche de nouvelles terres pour satisfaire les besoins croissants de la famille, ce qui les amène à grignoter sur les espaces pastoraux (même s'ils ne sont pas connus en tant que tel par les populations locales).

Le principe doit être admis que les aires protégées, notamment les espaces forestiers sont des territoires au moins aussi légitimes que les autres espaces de production (agricole ou pastorale) de la région. Selon la spécificité territoriale de l'aire protégée et les fonctions qu'elle induit, on peut se demander comment l'ensemble « sanctuaire-périphérie-région » s'intègre dans l'organisation des autres espaces de production ? Par rapport à la particularité du statut des aires protégées, comment sont-ils perçus par les acteurs locaux ? Nous aborderons dans le chapitre suivant la problématique des aires protégées, dans le monde, en Afrique et au Tchad et notamment la Forêt Classée de Yamba Berté qui constitue un enjeu spécifique dans l'espace concerné par notre étude.

CHAPITRE II

AIRES PROTEGEES ET FORET CLASSEE DE YAMBA BERTE

Les aires protégées - parcs nationaux, régionaux et autres réserves - sont l'expression d'une politique de protection de la nature dont les racines remontent au XIXe siècle. Isoler des portions de nature pour préserver faune et flore apparaissait alors comme une stratégie de protection de la nature simple, évidente et nécessairement efficace. La protection de la nature est une nécessité, car sa destruction a des effets néfastes sur la vie de l'homme qui fait partie intégrante de celle-ci et dont il tire profit.

En ce 21^{ème} siècle, deux phénomènes majeurs caractérisent les pays africains : il s'agit d'une part de l'extraordinaire évolution démographique qui en quelques années a multiplié par 2 voire par 3 les populations, nécessitant la conquête de nouvelles terres à cultiver, et d'autre part le déficit pluviométrique généralisé qui touche de façon chronique la ceinture sahélo-soudanienne, avec pour corollaire l'abandon de millions de terres arables et de pâturages par les populations qui migrent vers les zones de savane. Le résultat de l'équation est évident : de plus en plus de populations à nourrir sur de moins en moins de terres cultivables. Dans un tel contexte de forte pression anthropique, la politique de la protection de l'environnant à travers les aires protégées est-elle encore pertinente ?

Dans ce chapitre, nous partons du postulat que la conservation ne se fera pas sans les populations périphériques. Il en découle l'hypothèse selon laquelle l'implication des populations est le meilleur moyen d'assurer sur le long terme la protection de l'aire. Pour cerner les moyens et les conditions de cette implication, il convient d'avoir une connaissance aussi approfondie que possible des communautés concernées, mais aussi des raisons qui ont présidé à la création des aires protégées dans le monde et en Afrique d'une manière générale, et plus précisément au Tchad, notamment de la Forêt Classée de Yamba Berté. Au delà des raisons officielles affichées, quelle perception de l'aire protégée et de ses ressources les populations périphériques ont-elles? Quelles sont les réactions des populations face à la politique de conservation actuellement mise en œuvre ?

I – HISTORIQUE DES AIRES PROTEGEES DANS LE MODE

1.1 - Définition du concept : «aires protégées»

Les aires protégées sont définies comme « *une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées, pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres* » (UICN, 1994). Elles visent d'abord l'atteinte d'objectifs de conservation des espèces et de leur variabilité génétique, et donc en premier lieu le maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie. L'aire protégée est désignée comme méthode de la conservation et de la mise en valeur dynamique de la diversité biologique. Elle inclut d'emblée les problèmes biologiques et humains que pose la conservation *in situ*.

Quelle que soit la définition donnée à l'expression « aire protégée », elle fait ressortir trois éléments communs : une notion de limite géographique, une valeur culturelle et politique (ou biologique) passée, actuelle ou future, et une référence à une possible dégradation par un agresseur. Une aire protégée est donc un dispositif permettant d'éviter cette agression. Justement par rapport à cette définition, certains considèrent aujourd'hui le concept comme dépassé (UICN, 2002) : le terme "protégé" fait trop référence à une perception négative, statique et répressive. Ces détracteurs comparent les espaces protégés à une protection de type carcéral. Pour d'autres, le terme "espace" l'isole vis-à-vis des autres activités humaines. En fait, l'espace protégé représente un enjeu d'appropriation de l'espace par le politique, le technicien et le spécialiste. Dans notre cas, le terme « aire protégée » ou « espace protégé » est pris dans un sens plus large. Il désigne aussi bien les types identifiés par l'UICN (cf. classification ci-dessous) que toutes formes de mise en défens utilitaires, de bois, de zones cynégétiques, de réserves de faune ou de forêts domaniales. On considère comme « aire protégée » les zones qui sont aménagées de façon à répondre à des objectifs de conservation spécifiques. Diverses catégories d'espaces naturels peuvent être conçues et attribuées de façon à répondre à un ensemble d'objectifs compatibles avec la poursuite d'un objectif particulier n'excluant pas la possibilité d'en tirer d'autres profits. Les catégories les plus connues et qui présentent le plus de possibilités sont les parcs nationaux, le sanctuaire ou réserve de faune, et la réserve forestière.

1.1.1 -Contexte historique des aires protégées

L'histoire de la naissance des aires protégées se confond avec celle de Yellowstone³², créé en 1872 dans l'Etat américain du Wyoming. Le Congrès américain donnait officiellement mandat au gouvernement fédéral de conserver, en son état naturel, une portion du territoire national avec l'intention de l'ériger « en parc public et zone de loisir au bénéfice et pour l'agrément du public » Mais l'expression de parc national n'apparaîtra de façon officielle dans la littérature administrative que quelques années plus tard (UICN, 2004). La création de ce premier parc national en 1872 constitue une date fondamentale pour la politique de la conservation de la nature à travers les aires protégées, car c'est l'aboutissement d'un courant de pensée et l'apparition d'un nouvel état d'esprit.

Avant que se termine le XIXe siècle, les USA et le Canada créèrent de nouveaux parcs nationaux. Les britanniques innovèrent en instituant le *National Trust* qui, en Afrique du Sud, s'appliqua à une réserve de chasse devenue, quelques années plus tard, le Kruger National Park. D'autres réserves, des ranches de gibier, des sanctuaires de la vie sauvage, se multiplièrent un peu partout en Afrique du sud et, en particulier, dans le Soudan anglo-égyptien. Au cours du XXe siècle, ces initiatives se poursuivirent à travers le monde. C'est principalement entre les deux guerres que les puissances coloniales instituèrent des parcs et réserves sur les territoires de leurs dépendances.

Quant à la France, si des parcs nationaux ont été créés au début du XXe siècle dans ses colonies, y compris dans les Terres australes et antarctiques françaises, les parcs nationaux n'ont été dotés d'un statut juridique et législatif qu'en 1960. Mais, en dépit de ce relatif retard³³, les parcs nationaux français ont construit un modèle original intégrant avant la lettre les questions de gouvernance des aires protégées et plus particulièrement de la catégorie II de l'UICN (Martinez et al. 2007). Les parcs nationaux français présentent d'emblée une architecture et une conception novatrices, avec une « cellule mère », appelée zone parc destinée à protéger l'aspect, la composition et l'évolution du territoire concerné, et une « zone périphérique ». Cette zone périphérique est dotée d'un programme d'ensemble de réalisations d'ordre social, économique et

³² Le Parc national de Yellowstone (Yellowstone National Park) est situé aux États-Unis, dans le nord-ouest du Wyoming. Une petite partie du parc se trouve sur les États voisins de l'Idaho et du Montana. Créé en 1872, le Yellowstone est le plus ancien parc national au monde. Il s'étend sur 8 983 km² (898 300 hectares)

³³ A titre de comparaison, le parc national du Yellowstone date de 1872, le parc national de l'Engadine en Suisse de 1914 et celui du Grand Paradis en Suisse de 1922.

culturel dans le but de mettre à disposition de tous et plus particulièrement des citoyens, les ressources scientifiques, artistiques, l'air pur, le calme et le silence ainsi respectés et conservés dans le parc proprement dit. Les parcs français instaurent également les linéaments d'une intégration dans le paysage et d'une approche par écosystème. Quant à leurs colonies, la France s'intéressera particulièrement à Madagascar où elle fonde plusieurs réserves intégrales et des réserves naturelles zoologiques et botaniques.

1.1.2 - Critères internationaux de classement des aires protégées

Avec l'accroissement du nombre des aires protégées, l'absence de critères de classement, de délimitation et de statuts homogènes suscita une définition commune des parcs nationaux proposée par l'UICN en 1969 à New Delhi (en Inde). Entre temps, à la demande du Conseil Economique et Social de l'ONU, l'UICN avait été chargée d'établir une *liste des Nations-unies des parcs nationaux et réserves analogues*. Depuis, cette liste est régulièrement remise à jour et publiée tous les cinq ans.

L'UICN depuis plus de 30 ans, oriente sur le plan international la façon de classer les aires protégées. En 1969, lors de l'assemblée générale de l'UICN qui s'est tenue en Inde, on a commencé à définir le terme « parc national ». Un premier système de classement en catégories a été établi en 1973 à partir des travaux de R. Dasman. En 1978, l'UICN a publié un rapport intitulé : *catégories, objectifs et critères pour les aires protégées*, préparé par le comité sur les critères et la nomenclature de la CPNAP. Les dix catégories proposées sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Première classification des aires protégées par l'UICN

I	Réserve scientifique/Réserve intégrale
II	Parc national
III	Monument naturel/Elément naturel marquant
IV	Réserve de la conservation de la nature/Réserve naturelle dirigée/Sanctuaire et faune
V	Paysage terrestre protégé
VI	Réserve de ressources naturelles
VII	Réserve biologique naturelle/Réserve anthropologique
VIII	Région naturelle aménagée à des fins d'utilisation multiple/Zone de gestion des ressources naturelles
IX	Réserve de la biosphère
X	Bien du patrimoine mondial naturel

Ce système de classement a été appliqué dans la plupart des législations nationales et utilisé dans les discussions entre gestionnaires d'aires protégées du monde entier ; il a en outre constitué l'ossature de *la liste des Nations-unies des parcs nationaux et des aires protégées*. A fil du temps, on a constaté que la conservation des milieux marins n'était pas prise en compte. Par ailleurs, d'autres termes utilisés pour décrire certains concepts de base du système de classement méritaient d'être revus pour mieux correspondre aux réalités du terrain et aux avancées de connaissances. C'est ainsi qu'en 1984, la CNPAP a mis sur pied un groupe d'étude chargé de revoir le système de classement des aires protégées en tenant compte d'un certain nombre d'éléments nouveaux : les intérêts des populations locales, les zones de nature sauvage et les paysages marins et terrestres protégés. Le rapport remis à l'Assemblée générale de l'UICN de Perth (Australie), en 1990, préconisait que les cinq premières catégories devaient servir de base à un nouveau système et que les catégories VI à X devaient être abandonnées. Ces propositions ont été transmises au IV^e Congrès Mondial des parcs nationaux de Caracas (Venezuela), en 1992 (Tableau 11).

Tableau 11 : Deuxième classification des aires protégées par l'UICN

Objectifs de la gestion	Ia	Ib	II	III	IV	V	VI
Recherche scientifique	1	3	2	2	2	2	3
Protection des espèces sauvages	2	1	2	3	3	-	2
Préservation des espèces et de la biodiversité	1	2	1	1	1	2	1
Maintien des fonctions écologiques	2	1	1	1	1	2	1
Protection d'éléments naturels et culturels particuliers	-	-	2	3	3		3
Tourisme et Loisir	-	2	1	3	3	1	3
Education	-	-	2	2	2	2	3
Utilisation durable des ressources des écosystèmes naturels	-	3	3	2	2	2	1
<i>Protection des particularités culturelles et traditionnelles</i>	-	-	-	-	-	1	2

Légende : 1= Objectif principal ; 2 = Objectif secondaire ; 3 = Objectif potentiellement réalisable ; - = Non réalisable

Cette nouvelle classification modifia également la définition de l'aire protégée : « *une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces juridiques ou autres* ». Cette définition recouvre toutes les

catégories d'aires protégées, mais leurs objectifs de gestion peuvent différer dans des fortes proportions. L'analyse qui conduit au nouveau système international de classement des aires protégées et les objectifs qui lui ont été fixés conduisent à formuler plusieurs considérations :

- Le choix de la catégorie se fait en fonction du principal objectif de gestion (Encadré 1);
- Le classement dans telle ou telle catégorie n'a pas de valeur de jugement sur l'efficacité de la gestion ;
- Le système de classement des aires protégées est international ;
- Les appellations des aires protégées peuvent varier d'un pays à l'autre ;
- Une nouvelle catégorie a été introduite afin de tenir compte des aires à prédominance naturelle gérées aux fins de protéger leur diversité biologique, de telle sorte qu'elles assurent un flux durable de biens et services à la communauté ;

Encadré 1: Les catégories de gestion

Catégorie 1 : Réserve naturelle/ zone de nature sauvage gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages.

Ia : Réserve naturelle intégrale gérée principalement à des fins scientifiques.

Espace terrestre et/ou marin comportant des écosystèmes, des caractéristiques géologiques ou physiologiques et/ou des espèces remarquables ou représentatives géré principalement à des fins de recherche scientifique et/ou de surveillance contenue de l'environnement.

Ib : Zone de nature sauvage gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages.

Vaste espace terrestre et/ou marin, intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère et son influence naturels, dépourvu d'établissements permanents ou importants, protégé et géré aux fins de préserver son état naturel.

Catégorie II : Parc national géré principalement dans le but de protéger son écosystème à des fins récréatives.

Zone naturelle, terrestre et/ou marine, désignée pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystème ; pour exclure toutes exploitations ou occupations incompatibles avec les objectifs de la désignation ; pour offrir des possibilités de visites à des fins scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture de la communauté locale.

Catégorie III : Monument naturel protégé géré principalement pour préserver des éléments naturels spécifiques.

Aires contenant un ou plusieurs éléments naturels ou naturels/culturels particuliers, d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégée du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque.

Catégorie IV : Aire de gestion des habitats, ou des espèces gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion.

Aire terrestre et/ou marine faisant l'objet d'une intervention active au niveau de la gestion, de façon à garantir le maintien des habitats et/ou à satisfaire aux exigences d'espèces particulières.

Catégorie V : Paysage terrestre ou marin protégé géré principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins à des fins récréatives.

Zone terrestre, comprenant parfois le littoral et les eaux adjacentes, ou l'interaction entre l'homme et la nature a, au profil du temps, modelé un paysage aux qualités esthétiques, écologiques et/ou culturelles particulières et exceptionnelles, et présentant parfois une grande diversité biologique. Préserver l'intégrité de cette interaction traditionnelle est essentiel à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire.

Catégorie VI : Aire protégée de ressources naturelles gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.

Aire contenant des systèmes naturels en grande partie non modifiés, gérée aux fins d'assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique tout en garantissant la durabilité des fonctions et produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté.

Selon (UICN, 2004 : 266)

1.2 – Evolution des approches de la conservation

Historiquement, la conservation des ressources biologiques des forêts tropicales a toujours fait l'objet d'âpres débats. Ainsi, lors des négociations visant à établir la Convention sur la diversité biologique, les pays détenteurs (au Sud) et utilisateurs (au Nord) se sont positionnés différemment. Plusieurs parties prenantes, écologistes et représentants du secteur privé par exemple, affichent des visions parfois apparemment contradictoires de la conservation (Landrot, 2004 ; Thiollay, 2004), voire divergentes sur les objectifs et les méthodes permettant de préserver la biodiversité. Les ONG ne sont pas non plus exemptes de ces divergences internes. Les opérations menées par certaines d'entre elles sont critiquées pour leur approche très « conservationniste » qui s'éloigne de plus en plus de l'esprit du développement durable, en particulier des besoins exprimés par les populations locales (Guéneau et al. 2005). En toile de fond, ces nombreux différends séparent de manière persistante les partisans d'une protection intégrale des espaces naturels les plus riches en biodiversité d'un côté et, de l'autre, les tenants d'une approche conciliant conservation des forêts et développement des populations locales. D'une certaine manière les politiques de conservation ont changé significativement depuis les deux décennies. Historiquement, on peut affirmer que deux grands courants se sont succédé, et qu'un troisième commence à émerger.

1.2.1 – De l'approche forteresse de la conservation à l'approche participative

La création des aires protégées est sans doute un des plus anciens outils de gestion des ressources vivantes au monde. Depuis des siècles, des aires protégées plus formalisées ont été créées, notamment en Europe et aux États-Unis d'Amérique. Le but de départ était de protéger des ressources particulièrement utiles. C'est le cas de réserves cynégétiques ou forestières créées pour mieux exploiter et gérer certaines de leurs ressources au profit de minorités ou des États (UICN, 2002). Les aires protégées sont considérées comme des outils de protection d'une nature utile à l'homme. Leur gestion se concentre principalement sur quelques espèces cibles dont on cherche à améliorer les stocks et à préserver le patrimoine génétique. L'incidence sur d'autres éléments de la diversité biologique reste secondaire.

C'est aux États-Unis d'Amérique, sous l'impulsion de John Muir, du Sierra Club et de Gifford Pinchot, directeur du *Forest service*, à la fin du XIXe siècle, que s'est développée l'idée de protection de la biodiversité à travers les aires protégées. Cette vision a abouti à la constitution d'un mouvement conservationniste et utilitariste visant à promouvoir la distribution des richesses matérielles, résultats de l'exploitation des ressources naturelles (Parizeau, 1997). Cette approche « *fortress conservation* » qui consistait à la création de zones protégées exclusives où les populations locales étaient considérées comme directement menaçantes pour le maintien de la biodiversité a longtemps été mise en œuvre en s'appuyant sur le concept phytosociologique de "climax" et des prétendus états d'équilibre des milieux naturels. En fait, en préservant ces espaces naturels d'interventions de l'extérieur, les milieux se sont peu à peu modifiés, allant jusqu'à perdre parfois l'intérêt initial de leur protection. On a abouti ainsi à des échecs retentissants pour conserver les écosystèmes, car leurs dynamiques temporelles et spatiales ne pouvaient plus s'exprimer (Potvin, 1997).

Les limites ou échecs de cette approche « *top-down* » traditionnelle ont débouché sur une nouvelle approche dans les années 80, fondée sur la participation et le renforcement des capacités des populations locales comme moyens fondamentaux permettant d'atteindre des objectifs élevés de conservation, « *New conservation* » ou « *people-oriented approaches* » (Guéneau et al. 2005). Cette approche part du constat que l'enclavement et la pauvreté de populations rurales qui sont largement dépendantes des ressources forestières font partie des causes significatives de dégradation des

ressources naturelles. Tout projet de conservation devrait en premier lieu viser à améliorer les conditions de vie des populations locales.

1.2.2 -De l'approche participative à l'approche marchande

Sous l'impulsion de l'Unesco et de son programme intergouvernemental de recherche sur l'homme et la biosphère (MAB), le concept de réserve de la biosphère s'est développé à partir de la fin des années 80. Les réserves de la biosphère tentent à la fois de conserver la biodiversité et de pérenniser les ressources biologiques en permettant leur utilisation durable. L'homme y est au centre des préoccupations comme partie intégrante des écosystèmes. La gestion des écosystèmes, la recherche et l'éducation sont les points fondamentaux de cette approche. Les réserves de la biosphère sont schématiquement constituées d'un noyau central, d'une zone tampon et d'une zone de transition (Figure, 23). L'espace protégé a souvent été conçu selon un modèle de zones concentriques de moins en moins protégées des activités humaines autour d'un noyau dur central, sur le modèle du fruit protégeant son noyau.

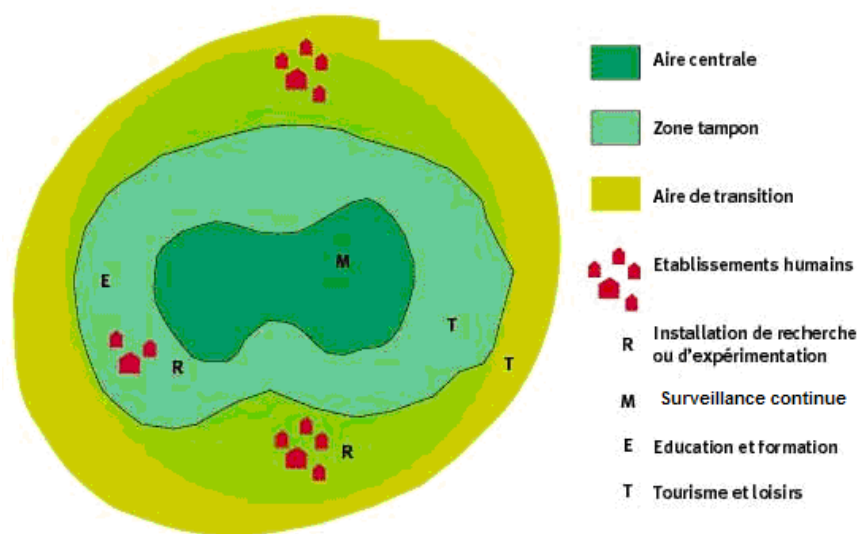


Figure 23 : Schéma de la réserve de biosphère (Mengue-Medou, 2002)

Ce modèle visait à encourager les populations à opter pour des pratiques compatibles avec la conservation plutôt que d'investir directement dans la conservation elle-même. L'écotourisme a été particulièrement développé comme approche indirecte de la conservation. Mais cette approche indirecte a été critiquée par certains auteurs qui estiment faibles les bénéfices qu'elle apporte aux populations locales (Oates, 1999 ;

Nicholls, 2004). La plupart des communautés locales impliquées dans les projets d'écotourisme ne percevaient qu'une faible part des bénéfices dégagés et leur subsistance dépendrait d'autres activités dont certaines très prédatrices.

A l'égard de cette approche indirecte de conservation, Ferraro et al. (2002, 2003) ont proposé de refondre cette approche de la conservation sur une nouvelle conception : « *You should pay for what you want to get* ». Ces auteurs estiment qu'il faut directement payer pour la conservation et non pas pour les activités qu'ils croient liées à la conservation. Ils démontrèrent qu'il serait plus efficace de compenser les coûts relatifs de la conservation par des aides directes aux populations locales plutôt que de chercher à encourager au moyen de subsides des activités économiques alternatives à celles qui contribuent à la déforestation, comme l'exemple de l'écotourisme. Les tenants de cette approche concluent que tant que les bénéfices matériels que les populations locales tirent de sa destruction dépassent ce qu'ils peuvent gagner par rapport à la préservation, la biodiversité sera toujours en danger.

Une autre approche « *market-based conservation* » émerge de nos jours, soutenue par Nicholls (2004) et Lescuyer (2004). Ils estiment que la conservation des forêts tropicales peut désormais être insérée dans un système économique marchand où l'offre et la demande de biodiversité tendent à se privatiser. Mais cette approche marchande de la conservation ne constitue pas encore un courant dominant. Toutefois, quelques sponsors privés prennent déjà de plus en plus de place dans le financement des grandes organisations de conservation.

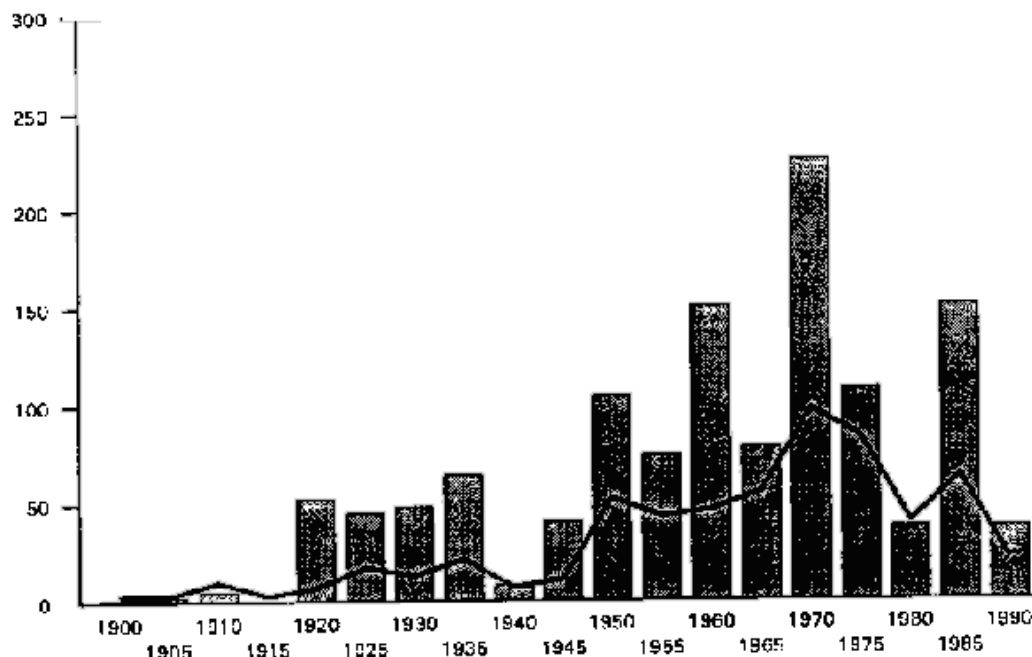
II- CONTEXTE D'EMERGENCE DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE

2.1- Processus du classement des aires protégées en Afrique

La conservation des espaces a une longue histoire en Afrique. Traditionnellement plusieurs espèces animales, des plantes, et quelquefois des espaces forestiers, étaient protégés dans le respect des coutumes ancestrales ou pour des considérations religieuses (Hanna, 1992). Plusieurs sociétés africaines témoignent d'une longue tradition de protection des forêts (UICN, 2004) : dans l'actuel Burkina Faso, les Gouronsis avaient institué une sorte de service des Eaux et Forêts, appelé « chefferie de bois mort », qui veillait à ce que les ressources forestières ne soient pas dilapidées et que certaines soient protégées. De même, au XIXe siècle, les chefferies nigériennes de la région de Maradi avaient organisé une véritable mise en défens des vallées. Quant à

l'empire peul du Macina, il avait soigneusement codifié la coexistence des pasteurs, des paysans et des pêcheurs ainsi que leurs rapports respectifs avec l'environnement, selon un code aujourd'hui bien connu.

Les aires protégées créées par l'Administration n'ont été formellement établies qu'à partir du XXe siècle (Figure 24), bien que le premier parc national créé en Afrique (Parc national Kruger en Afrique du Sud) date de 1898. Il a été suivi par le parc national Albert en 1925 au Congo Belge (actuelle République Démocratique du Congo) sous le règne colonial (UICN, 1999). D'une manière générale, en Afrique francophone, il existe trois générations d'aires protégées : entre 1930 et 1950 durant l'époque coloniale, de 1960 à 1990 après les indépendances et de 1990 à 2001 après la conférence de Rio. Par contre, en Afrique anglophone, la majorité des aires protégées a été créée entre 1950 et 1970 (Mengue-Medou, 2002).



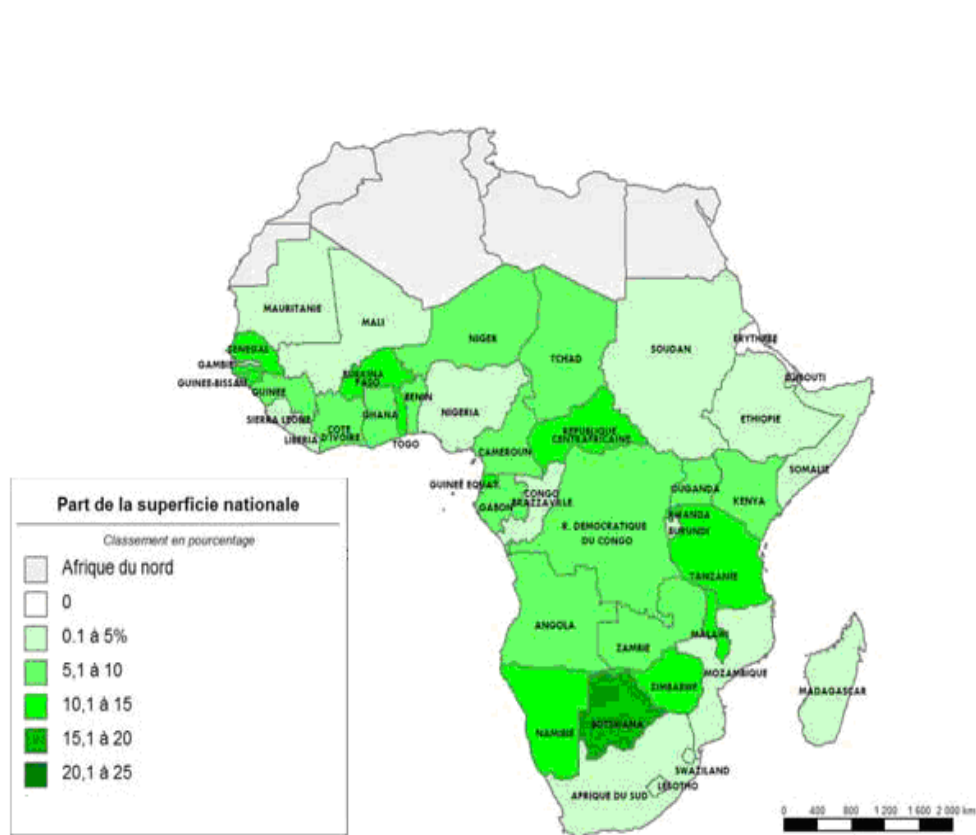
Source : UICN (1994)

Figure 24 : Augmentation des aires protégées (valeurs non cumulatives)

On remarque que la croissance de la superficie des aires protégées en Afrique a atteint un sommet de 250 000 Km² en 1970, année qui a connu la plus grande mise en réserve des espaces naturels.

Après les indépendances, plusieurs gouvernements africains, reconnaissant l'importance de la protection de leurs ressources naturelles, ont mis en place des aires

protégées sous l'impulsion de groupes environnementaux extérieurs. Les pays africains ont consacré donc une grande partie de leur territoire à la conservation (Figure 25).



Source : Frédéric vergne 2004.

Figure 25 : La superficie (en%) des aires protégées de chaque pays

Ainsi, les aires protégées couvrent plus de 2,4 millions de km². Environ 5,2 % des zones protégées du continent, comprenant 645 sites, sont dans la catégorie I-V de la classification établie par l'UICN (Mengue-Medou, 2002). La superficie occupée par ces aires protégées varie énormément d'un pays à un autre. En dépit de ces vastes surfaces occupées par les aires protégées, il semblerait que tous les écosystèmes n'y soient pas représentés de façon significative, comme par exemple les mangroves, les lagunes, les lacs et certains autres types forestiers (Harmon, 1992).

2.1.1 -- Motivations de la mise en place des aires protégées en Afrique

Les objectifs principaux qui ont prévalu à la création des aires protégées en Afrique étaient de préserver la nature des pressions anthropiques. Cette attitude aboutit à un phénomène de mise en défens de l'espace, accompagné d'une expropriation des droits d'usage voire de l'expulsion des populations qui s'y trouvaient. La zone centrale ainsi

créée devint dès lors un patrimoine, propriété de l'Etat au fonctionnement très centralisé, confié à des équipes paramilitaires (les Agents des Eaux et Forêts) avec la tâche de faire respecter ce principe de confiscation de droit d'usage des populations périphériques sur les ressources. Ces nombreuses aires protégées ont été désignées comme telles sur la base de critères non liés à leur importance pour la diversité biologique, mais plutôt en vertu de leur intérêt touristique, récréatif, historique ou culturel, ou simplement parce que les terres qui les composaient ne présentaient guère d'intérêt pour d'autres utilisations³⁴.

Cette méthode passant par l'exclusion et la répression n'a pu obtenir l'adhésion des communautés locales. Aujourd'hui on évoque les problèmes d'occupation illicite de cet espace, avec leur cortège habituel de conséquences (dégradation, braconnage, etc.) et de conflits entre intrus et institutions chargées de faire respecter la loi. Cependant, édicter une interdiction sans avoir les moyens de contrôler qu'elle est respectée (car les coûts en sont prohibitifs), revient à laisser la ressource en accès libre, permettant à tout un chacun de la surexploiter. Cette situation a provoqué beaucoup d'incompréhension, de révolte et de comportements prédateurs liés à un très fort sentiment de confiscation de la ressource. Les espaces protégés ont fait et continuent à faire l'objet de multiples convoitises de la part des différents usagers : agriculteurs, pasteurs, braconniers, défricheurs, etc.

2.1.2 - Bilan de la conservation des aires protégées en Afrique

Il est indéniable que certaines aires protégées ont permis de préserver des espèces animales et végétales dans certaines régions d'Afrique, mais les résultats obtenus d'une manière générale sont décevants au regard des moyens consentis. La protection de ces aires protégées a mobilisé d'importants moyens financiers et génère, à de rares exceptions près, peu de retombées économiques, sociales ou écologiques (Lakforyan, 2001). Plusieurs menaces pèsent sur les aires protégées et leur gestion en Afrique (Dudley et Stolton 1999) : une enquête sur des aires de 10 pays conclut que seul 1% de ces sites pouvait être considéré comme à l'abri de menaces potentiellement graves, et qu'au moins 22 % souffraient de dégradation (Mengue-Medou, 2002). Ces études citent

³⁴ Hormis certains objectifs spécifiques, économiques ou conservatoires, ces classements intervinrent dans les régions peu peuplées et pour des raisons soit historiques (zone tampon entre plusieurs peuples, ou terrains de conflits locaux), soit d'ordre écologique (tsé-tsé et/ou onchocercose, pauvreté des sols, absence d'eau).

également une liste impressionnante de menaces et discutent des facteurs qui compromettent l'efficacité de la gestion des aires protégées³⁵. Il ressort également de ces études que les méthodes d'évaluation fiables et leurs impacts font défaut. Il n'est donc pas réaliste de vouloir établir un bilan précis et opposable de l'efficacité d'ensemble des aires protégées. La plupart des initiatives africaines correspondantes prises jusqu'à présent portent principalement sur l'efficacité de la conservation de la diversité biologique dans les aires protégées. Pourtant, on peut évaluer l'efficacité des aires protégées aussi bien du point de vue de la protection de la diversité biologique, de la capacité institutionnelle et des impacts sociaux que du statut juridique.

Un travail considérable reste à faire pour mettre au point des méthodes efficaces de suivi : la gestion passée des aires protégées a eu des impacts négatifs sur le développement local (restriction d'actions, expulsions, arrestations des populations, conflits d'intérêt entre populations et gestionnaires des aires protégées, dégâts causés aux cultures par les animaux sauvages,...), rarement compensés par des avantages équivalents (UICN, 2002).

2.2- Les aires protégées au Tchad

2.2.1 – Importance des aires protégées au Tchad

Le Tchad comme d'autres pays d'Afrique francophone a consacré une bonne partie de son territoire à la création des aires protégées. Le premier texte législatif y est un décret de 1947 promulgué par l'autorité coloniale de l'Afrique équatoriale française (AEF), réglementant la chasse dans les territoires français d'outre-mer. Ce texte, qui suivait les recommandations de la convention de Londres concernant les catégories d'aires protégées, fut modifié en 1952 afin d'être adapté à la situation d'ensemble de l'AEF. Après l'indépendance, c'est par une ordonnance de 1963 que fut instaurée la réglementation de la chasse et de la protection de la nature. En 1976 paraissait le « manifeste de N'Djaména » dans lequel le Tchad affichait sa volonté de préserver son patrimoine naturel. Quant au code forestier, il fut établi en 1989.

³⁵ notamment le manque de fonds, la pénurie de personnel qualifié, la faiblesse institutionnelle, l'absence d'appui politique, la faiblesse du cadre juridique et de l'application de la réglementation, l'insuffisance de la communication avec les résidents locaux et de leur participation à la planification de la gestion, le manque de coordination entre les organisations participant à cette gestion, l'absence de plans d'utilisation des sols de portée générale et la délimitation inadéquate des zones à protéger.

Le Tchad dispose de 30 aires protégées réparties en différentes catégories selon la classification de l'UICN. Elles couvrent une superficie de 131 841 km² correspondant à environ 10 % du territoire national, réparties sur l'ensemble des zones bioclimatiques dont : 4 140 km² de parcs nationaux, 110 800 km² de réserves de faune, 14 931 km² de forêts classées et 1 970 km² de réserve de biosphère (Tableau 12).

Tableau 12: Distribution des aires protégées par zones bioclimatiques

Zones Bioclimatiques	Superficie totale (Km²)	Superficie aires protégées (Km²)	% des aires protégées
Saharienne	600 000	82200	13,7
Sahélienne	350 000	30800	8,8
Sahélo soudanienne	200 000	24800	12,4
Soudanienne	130 000	2470	1,9

Source : (DCFAP, 1991)

Mais seulement 10 sur les 30 aires protégées que compte le pays sont reconnues par le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) comme aires protégées remplissant les conditions minimum requises pour être intégrées dans le réseau (Tableau 13)

Tableau 13 : Les aires protégées reconnues par le RAPAC

Noms	Sup. (ha)	Date de création
1. Parc national de Zakouma	305 000	7/05/1963
2. Réserve de Faune de Binder-Léré	135 000	24/05/1974
3. Réserve de Faune d'Abou-Telfane	110 000	20/05/1955
4. Parc national de Manda	114 000	19/03/1965
5. Réserve de Biosphère du lac Fitri	195 000	2/10/1989
6. Réserve de Faune de Fada Archei	211 300	7/10/1967
7. Réserve de Faune de Mandélie	138 000	24/06/1969
8. Réserve de Faune Ouadi Rimé/Ouadi Achim	7 795 000	10/05/1969
9. Réserve de Faune du Bahr Salamat	2 860 000	29/02/1964
10. Réserve de Faune de Siniaka-Minia	426 000	17/05/1961

Source : RAPAC

2.2.2- Les conditions de création des aires protégées au Tchad

Les administrateurs chargés de la protection de la nature travaillent en fonction de critères écologiques. Leur objectif est d'apporter une contribution à la résolution des problèmes écologiques et environnementaux de dimension mondiale. L'opinion dominante parmi les institutions de protection de la nature est qu'une zone ne saurait jouir d'un statut de protection tant qu'elle n'a pas été délimitée. Le bornage est une condition nécessaire pour que les habitants sachent à partir d'où l'utilisation des terres est soumise à restriction. C'est le cas de la création de la Forêt Classée de Yamba Berté où les paysans, chasseurs, bûcherons, pasteurs et cueilleurs n'ont pas été consultés lors de la procédure de mise en défens. On les a informés *a posteriori* de la mise sous protection de la forêt. De surcroît, le tracé des zones écologiques est établi sur la base de cartes de végétation. Ce type de document ne contient que rarement des informations sur les droits traditionnels et le zonage des terroirs. Le classement de la forêt en 1955 a eu lieu à une époque où la densité de population était faible et où les conditions pluviométriques étaient satisfaisantes, et les paysans n'ont pas réagi. C'est quand leurs conditions de production se sont dégradées que les populations riveraines ont commencé à revendiquer leur "patrimoine ancestral".

La réponse qu'il conviendra d'apporter à ce problème représente l'un de défis de ce siècle, en matière de conservation des écosystèmes, de politique d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles. Un tel problème nécessite l'introduction d'une dimension nouvelle dans la conception des aires protégées qui, dépassant leur rôle de conservatoires de l'environnement, doivent apporter nécessairement un développement économique en créant des richesses sur lesquelles les populations locales auront des droits réels. Désormais, les droits de l'Etat ne peuvent reposer uniquement sur un texte contraire aux attentes légitimes des populations. Seule une utilisation rationnelle des parcs et réserves peut justifier leur maintien.

III – FORET CLASSEE DE YAMBA BERTE : UNE AIRE PROTEGEE EN ETAT DE SURVIE

3.1 - Historique et modes de gestion de la Forêt Classée de Yamba Berté

La Forêt Classée de Yamba Berté, longue de 56 km, est située à cheval entre deux départements : le Département de la Kabbia et le Département de Mayo-Dallah (Figure

26). Elle a été classée par un arrêté colonial n°30/S.F du 15 janvier 1955 comme forêt de conservation du patrimoine national et correspondrait à la catégorie Ib de la classification de l’UICN. Elle couvrait une superficie d’environ 64 000 ha à sa création.

Au Sud-ouest du Tchad, la Forêt Classée de Yamba Berté est l’unique aire protégée mise en place à cette époque coloniale. L’approche qui a prévalu lors de sa création est celle qu’a connue l’Afrique d’une manière générale, vouloir préserver la nature des pressions anthropiques par la mise en défens de l’espace, accompagnée d’une expropriation des droits d’usage des populations qui s’y trouvent. La mise en défens permet à cette portion de l’espace d’être affranchie des droits d’usage autres que le ramassage des bois morts et des fruits des plantes alimentaires et médicinales, qui ont été reconnus aux habitants des villages riverains pour leurs besoins personnels exclusivement et dans les limites traditionnelles de leur terroir. La conception d’une telle aire protégée ne peut être perçue par les anciens usagers que sous la forme d’une soustraction à leur territoire ou d’une entrave au développement de leurs activités principales (agriculture et élevage) basées essentiellement sur un système extensif.

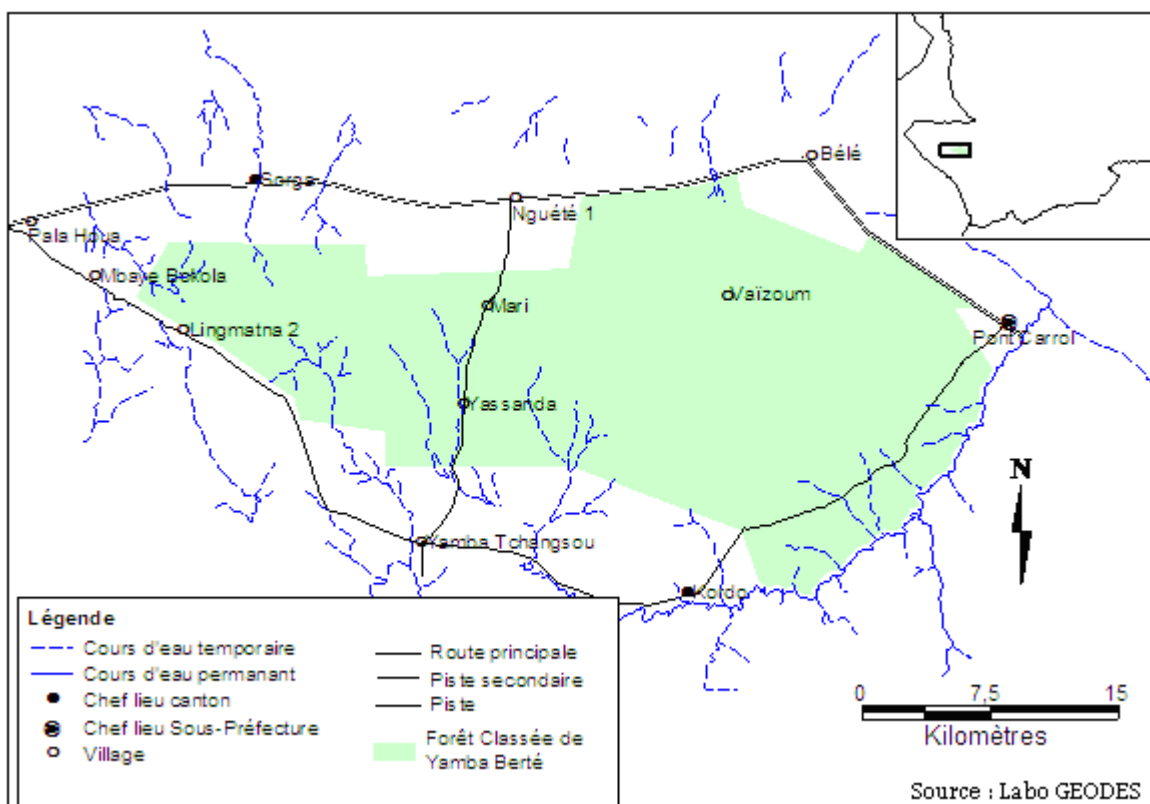


Figure 26 : Localisation de la Forêt Classée de Yamba Berté

L'État est considéré comme le seul garant de l'intérêt général et, à ce titre, gère cet espace seul et contre tous ceux qui pouvaient, à ses yeux, le dégrader. Cette gestion moniste a entraîné la destruction des systèmes coutumiers d'appropriation et de gestion de cette forêt et l'inefficacité du nouveau système de contrôle a engendré de fait un accès libre et une surexploitation des ressources, les populations victimes des expropriations se manifestant par des coupes anarchiques de bois, des défrichements illicites, une installation illégale des villages et la destruction de la flore et faune (Foley, 1987; Barnes, 1990).

La gestion de l'Etat est aujourd'hui de plus en plus contestée par d'autres acteurs, notamment les communautés locales ou riveraines, les organisations non gouvernementales locales et les autorités élues ou coutumières. L'émergence de ces nouveaux acteurs modifie considérablement les conditions de prise de décision et de gestion des aires protégées.

3.1.1 - Les occupations humaines et animales

La présence de la forêt a engendré de nombreux enjeux environnementaux, sociaux, agricoles ou pastoraux, et a provoqué depuis les années 1970 un grand courant migratoire spontané accompagné d'importants défrichements autour et dans la Forêt Classée de Yamba Berté. Les installations des villages depuis 1950, année de sa création, rendent compte de l'occupation de la forêt par les populations locales (Figure 27). Le phénomène a été accentué par les brutales modifications climatiques de 1970 qui eurent pour conséquence un exode massif des populations en direction du sud. En cette même période, la guerre civile battait son plein au Tchad, et la Forêt Classée était livrée à elle-même. Il était tentant pour les migrants, venus quérir des nouvelles terres, de considérer les aires protégées et leur périphérie comme futurs fronts pionniers, potentiellement riches, ou censés l'être, en sols, en eau et en pâturages. Les pressions qu'ils exercèrent eurent pour résultat de susciter, chez les villageois riverains, la reviviscence de leurs droits d'usages sur ces mêmes zones, d'où une recrudescence des conflits intercommunautaires.

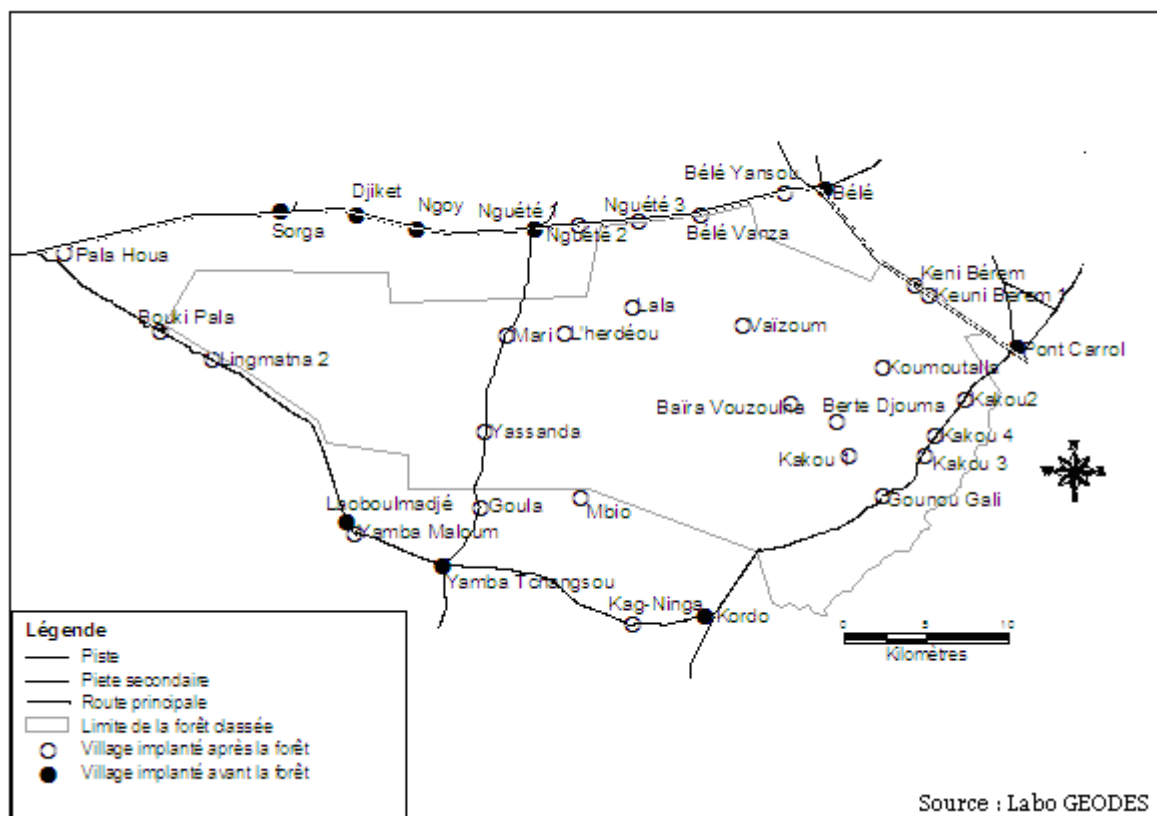


Figure 27 : Occupation humaine de la Forêt Classée

Reconnue comme première zone productrice du coton au Tchad, la région héberge également un grand nombre de pasteurs. Des pasteurs peuls se sont installés et pratiquent un système de production mixte (agriculture et élevage), certains agropasteurs de tradition, d'autres par contrainte du milieu. Aujourd'hui, la plupart de ces pasteurs combinent d'une manière structurelle les activités pastorales et les activités agricoles.

3.1.2 - La présence des pasteurs autour de la Forêt Classée de Yamba Berté

Il serait judicieux de jeter un regard rétrospectif sur la gestion de cette forêt avant d'en déduire comment elle est perçue par les premiers usagers. En recoupant les déclarations des populations et des gestionnaires de cette forêt classée, quatre périodes peuvent être distinguées : la période avant son classement, la période coloniale (juste après son classement), la période après les indépendances et la période de l'ère de la démocratie.

a)- La forêt avant son classement : une gestion traditionnelle

Avant le classement de la forêt en 1955, la gestion des ressources naturelles en général et celles dont regorge la forêt en particulier est traditionnellement une affaire des chefs

coutumiers. Diria (2005) rapporte que les chefs de terre en bordure de la forêt s'organisaient et géraient collectivement la forêt selon les us et coutumes. Au delà du village, dans ce qu'on appelle la brousse, plus on s'écarte, plus l'environnement va être chargé, dangereux parce que non humanisé. Pour aller à la chasse, il va falloir accomplir des rituels de protection. Ce n'est donc pas n'importe qui, à n'importe quel moment qui peut partir tuer un éléphant par exemple. Pour avoir le droit de tuer un animal, il est nécessaire de passer par une série de rituels complexes, ce qui rend le cas très rare, voire exceptionnel pour certaines espèces et va dans le sens de la protection de l'animal.

La forêt avant qu'elle ne soit classée était considérée comme sacrée car la chasse traditionnelle portait en elle l'incarnation de la culture des sociétés Mousseye, dont le nom était souvent associé à celui du "poney du Logone"³⁶ (Seignobos et al. 1987). Bien organisée, la chasse constituait un élément de régulation car la période de la chasse était fixée une ou deux fois par an et nul ne pouvait aller à la chasse en dehors de cette période.

Les instances en vigueur pour la gestion des ressources étaient donc les institutions coutumières. Chez les Mousseye, la principale autorité du village à l'époque était le chef de terre, figure à la fois politique et religieuse. Assisté par un conseil d'aînés, il était chargé d'interpréter et de faire respecter les principes des us et coutumes Mousseye, corpus de lois qui font la spécificité du mode de vie Mousseye. Le Chef de la chasse doit donner sa bénédiction avant que toute chasse ne commence. Aucune chasse n'est permise avant que ce Chef ne soit déplacé et n'ait ordonné aux animaux de se laisser prendre. Ils n'étaient pas propriétaires de ces ressources mais plutôt des gestionnaires, mandat reçu et exercé au nom de la communauté Mousseye et en vertu des liens mystiques qui les rattachent aux ancêtres et aux esprits de la terre. A l'époque, les ressources en terres, forêts et eau étaient encore relativement abondantes. Avec une faible densité démographique, les populations pratiquaient une agriculture sur abattis-brûlis à longues jachères (10 à 20 ans) autorisant le plus souvent le renouvellement du couvert arboré. Dans les conditions de travail à la main, on constatait un rapport entre la taille de la famille et celle de l'exploitation, la surexploitation et la dégradation étant des concepts inconnus des populations.

³⁶ Le poney est un cheval de petite taille (hauteur de garot : 1 à 1,10 m). L'utilisation du poney à la guerre faisait partie d'une stratégie de combat et, à la chasse. Cet animal était réputé pour avoir des comportements remarquables dans la poursuite du gibier

b) – La forêt sous la colonisation : une gestion dictatoriale

Les décennies 40 et 50 ont été marquées par une politique dans laquelle l'Etat colonial voulait s'appropriier toutes les ressources que recèle la terre, en les déclarant inoccupées et donc sans maître. L'Etat colonial, face aux règles coutumières non écrites qualifiées par ailleurs de complexes, a tenté d'apporter ses lois et de faire évoluer le droit foncier traditionnel. Pour ce faire, il s'est assigné une double tâche : d'une part établir un régime domanial qui permette à l'Etat français, puissance colonisatrice, de mettre en valeur les terres inexploitées par ses services publics, d'autre part instaurer un régime foncier de droit écrit qui prenne progressivement la relève des droits fonciers traditionnels. Les arguments économiques ont été déterminants car il fallait non seulement donner aux entreprises et établissements coloniaux une assise foncière certaine, mais aussi faciliter la mise en valeur du territoire en fonction d'une rationalité économique.

Cette idée justifie le renforcement d'une gestion hautement centralisée se soldant par la mise en défens de grandes superficies du pays sous des labels divers tels que « forêt classée », « parc national », « réserve naturelle », etc. en se basant sur une théorie de terre vacante et sans maître.

Mais l'administration coloniale a eu des difficultés à mettre en œuvre ce principe car il est difficile dans un contexte de systèmes agraires marqués par une grande mobilité des exploitations, de déterminer les terres « vacantes et sans maître ». En outre, dans la représentation des populations locales, toute la terre est toujours rattachée à un groupe social déterminé dont elle constitue le territoire réel ou mystique. C'est avec une nostalgie que les vieux racontent ce passé : « *Même en année de famine cette forêt nous garantissait toute notre alimentation jusqu'à la récolte prochaine* » nous dit le chef du village de Bélé. Ce récit explique bien comment les populations riveraines vivaient en harmonie avec leur environnement.

Malgré le corpus des textes qu'ils ont mis en place pour gérer ces espaces devenus propriété de l'Etat, les administrateurs coloniaux se heurtèrent à la résistance des populations locales. Des moyens humains et financiers ont été déployés pour faire respecter la loi³⁷. Malgré leur nombre relativement plus élevé, les gestionnaires ne

³⁷ Au cours de la première période, les gestionnaires de la forêt étaient formés pour simplement réprimer. Ils vivaient à l'écart, loin de la population. Ils n'étaient rien d'autre que des militaires affectés aux tâches de gestion des espaces protégés.

parvenaient pas à surveiller cette aire protégée, qui sont plus que jamais soumises à des pressions de plus en plus fortes et de nature diverse.

c) – La forêt après l'indépendance : une gestion anarchique

Devenu indépendant le 11 août 1960, le Tchad, à travers la constitution du 28 novembre 1960, article 77, a reconduit l'ordre juridique existant, c'est-à-dire la législation foncière coloniale. Contrairement aux autres Etats africains pour qui la réforme était une priorité, le Tchad a pour sa part attendu jusqu'en 1967 avant de se doter de nouveaux textes (Djikoloum, 2004). Il ressort substantiellement de ces textes que le législateur tchadien de l'après indépendance n'a pas véritablement remis en cause les principes fonciers hérités de la colonisation. Tout en affirmant la reconnaissance des tenures traditionnelles, la législation en vigueur affirme le principe de la présomption de la domanialité au profit de l'Etat. De même le régime de la propriété foncière est organisé autour de la notion de mise en valeur. Mais l'éloignement de centre de décision, le manque de moyens financiers et d'agents forestiers pour faire appliquer ces lois et la corruption laissent libre court aux processus de colonisation agricole et de déforestation.

En 1974, quatorze années après l'indépendance, malgré qu'elle soit toujours affranchie des droits d'usage³⁸, la forêt a été envahie par les populations riveraines et par les migrants. Elle est considérée par ces populations comme sans maître³⁹. Entre 1975 et 2000, 20 villages se sont créés en pleine forêt (Mouga, 2007). La latitude était laissée à chacun de défricher le nombre d'hectares selon la taille de sa famille. D'autres familles prévoyaient déjà des champs à leurs futures progénitures. C'est ainsi que dans le village de Vaizoum à l'intérieur de la forêt, un chef de famille a défriché en une année 30 ha pour léguer à ses enfants (Diria, 2005). Ce fut également la chasse au pouvoir, chacun voulant créer un village, c'est-à-dire être le premier à s'installer dans un endroit pour acquérir le titre du chef du quartier ou du village. Jusqu'en 2004, c'est-à-dire 49 ans après son classement, la forêt a perdu 43 % de sa superficie avec la création de 39 villages.

38 Autres que le ramassage des bois morts, bois de construction de cases dans la limites traditionnelles de la terre des villages limitrophes, des fruits alimentaires et plante médicinales

39 Avant c'était la forêt des chefs de terres, comme les colons qui ont acheté la forêt sont partis, la forêt était donc sans maître.

Le comportement des Agents des Eaux et Forêts chargés de la protection de la forêt a été également déterminant. Pour la plupart bénévoles et sans aucune formation, ils devaient se payer eux-mêmes, le plus souvent sur le dos des populations par la délivrance d'autorisations de coupe de bois à valeur fluctuante sur les reçus (Mouga, 2007).

d) – La forêt à l'aire de la démocratie : une gestion conflictuelle

Le processus de la démocratie n'a commencé au Tchad que vers les années 90. Il a fallu attendre jusqu'aux années 2000 pour que la société civile se réveille pour décrier la gestion anarchique de la forêt classée. Plusieurs associations et certains chefs de cantons se sont mis dans la bataille pour sauvegarder cette forêt en voie de disparition, comme l'Association des Organisations Paysannes de la Kabbia (AOPK), le Comité de la Coordination des Planteurs d'Arbres (COCOPA), et l'Organisation des Acteurs Non Etatiques au Tchad (OANET). Ces associations ont été appuyées par certains ONG et projets de développement tels que l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES), le Bureau d'Etude et de Liaison pour les Associations Caritatives Diocésaines (BELACD) et le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), ce dernier transformé par la suite en un Programme de Développement Rural décentralisé des Départements du Mayo-Kebbi et de la Kabbia (PRODALKA).

A partir de 2000, quelques études ont été menées sous les auspices de PRODALKA pour le reclassement de la forêt (Chaintreuil et al. 2000 ; Bardoum et al. 2002 ; Sougnabé et al., 2004 ; Diria, 2005). Suite à ces études et aux nombreuses rencontres entre ces partenaires, l'idée de reclassement de la forêt est née, tous ces intervenants étant unanimes pour une gestion concertée pour sauver la forêt. Mais déjà, ce projet de reclasser la forêt avec expulsion des villages se trouvant dans la forêt n'a pas reçu le consentement de toutes les populations riveraines : 57 % ont désapprouvé le projet et 43 % l'acceptent sous condition de mettre en place des mesures d'accompagnement pour les expulsés.

Suite à un atelier regroupant les différents acteurs pour débattre sur le projet de reclassement de la forêt, les participants ont critiqué le caractère dictatorial de l'arrêté colonial portant classement de la forêt de Yamba Berté et ont reconnu le rôle des autorités traditionnelles dans la gestion des ressources naturelles. A la grande surprise de tous les acteurs impliqués dans le processus du reclassement de la forêt, l'arrêté n°50 du 14 mars 2006 qui a finalement reclassé la forêt ne comporte aucun article ayant pris

en compte les multitudes de recommandations issues des différents ateliers. Les rôles des autorités coutumières n'apparaissent notamment nulle part. Le problème est que tous les acteurs de la vie politique n'entendent pas le mot participation de la même façon. Le projet qui doit régir la gestion de la forêt a fait depuis l'objet de nombreuses controverses, et les environnementalistes, qui refusaient toute présence villageoise et animale dans cette zone forestière, ont finalement obtenu gain de cause (Annexe 4). Cet exemple souligne la conduite ambiguë des services techniques actuels dans le domaine de la gestion participative des ressources et de l'environnement.

3.2 - Représentation et utilisation de la forêt classée

L'intérêt d'étudier les représentations dans ce travail réside dans le fait qu'elles conditionnent à leur tour les pratiques de l'espace et les stratégies territoriales des acteurs (Di Méo, 1987). En effet, l'analyse des représentations est un éclairage du sens de la pratique (Granié, 1992). La Forêt de Yamba Berté étant un espace-ressource, son usage sera donc fonction de la représentation que chaque groupe a de celui-ci. La représentation se définit par un contenu qui se rapporte à un objet, c'est le représentant mental de quelque chose, c'est la reproduction mentale d'autre chose (Jodelet, 1988). Même si le statut de la forêt en tant qu'aire protégée est connu de tous, sa perception diffère d'un utilisateur à un autre.

3.2.1- Perception de la Forêt Classée par les différents usagers

Le Sud-ouest du Tchad connaît actuellement des transformations comme le développement du pastoralisme ainsi que des phénomènes migratoires qui modifient les équilibres démographiques et sociaux. Les sociétés de la région sont par ailleurs confrontées à l'émergence des nouvelles réglementations qui, en vouant certains espaces à la conservation, perturbent leurs modes d'accès traditionnels aux ressources. Les concepts associés à ces aires protégées sont nouveaux pour ces sociétés, la distance étant grande entre « la brousse » et l'aire protégée à accès encadré par divers textes. Ces réglementations sont souvent mal acceptées et non respectées. En année de crise climatique et de recherche de ressources pour survivre, elles sont même considérées comme scandaleuses.

a) - Les populations autochtones

Pour les autochtones riverains (Mousseye et Zimé), la présence de cette forêt classée est mal ressentie et il existe un vif sentiment de spoliation. Cette situation provoque

beaucoup d'incompréhensions, de révoltes et de comportements prédateurs au sein de la population. Le classement de la forêt est ressenti comme une expropriation d'une partie de leurs ressources par l'Etat. « *Le gouvernement a vendu cette partie de notre territoire aux blancs* »⁴⁰ nous a dit un paysan du village Bélé (26/01/06) situé juste à la limite de la forêt⁴¹. Un autre habitant ajoute « *Avant, la forêt nous appartenait (faisant allusion à l'ethnie Mousseye). Une partie aussi (en indiquant la main vers le sud de la forêt) appartenait aux Ngambaye de Kordo. Aujourd'hui, elle appartient ni aux Mousseye, ni aux Ngambaye* », Mais à qui ? « *A personne* » répond-il « *Aux Eaux et Forêts*⁴² » répond un autre.

Un autre aspect de l'hostilité des populations à l'égard de cet espace est la revendication visant à la réduction ou même à l'élimination de cette aire protégée, afin de libérer des terres pour leurs besoins. Un paysan expulsé de la forêt et installé dans le village N'Guetté se plaignait ainsi « *j'avais une petite famille (restreinte) quand je suis allé m'installer dans cet espace qui normalement se trouvait dans notre territoire. Maintenant ma famille s'est élargie : J'ai deux enfants qui ont fondé leur foyer. Maintenant qu'on est expulsé de la forêt, moi je peux avoir une ou deux parcelles de mon père avec mes frères. Mais que feront mes deux enfants qui ont chacun leur propre unité domestique. Je n'ai pas de parcelle dans le village pour qu'ils puissent hériter et il n'y a plus moyen d'acquérir les parcelles par la défriche* » (Nguetté 1, 12/05/07).

Ces revendications suivent deux grandes orientations : le déclassement pur et simple de la forêt, attitude qui traduit un rejet catégorique de l'existence de cette forêt en tant qu'aire protégée, et une tendance plus modérée qui reste favorable à l'existence de la forêt classée, tout en leur laissant continuer à exercer leur droit d'usage des terres et des ressources. « *Nous souhaitons au moins que le gouvernement accepte qu'on puisse aller travailler dans nos champs et récolter les fruits de nos arbres fruitiers* » nous clame un autre paysan expulsé de la forêt (Nguetté 1, 12/05/07).

b) – Pour les migrants (agriculteurs)

Pour les migrants, la Forêt Classée de Yamba Berté constitue une réserve inépuisable d'espace et de ressources qu'ils pourront infiniment exploiter. C'est justement la

⁴⁰ Ceci à cause des administrateurs colons qui sont venus délimiter la forêt en 1930.

⁴¹ C'est le seul village où le texte de classement de la forêt en 1950 autorisait aux habitants le ramassage de bois morts et la cueillette à la limite de leur terroir.

⁴² Il s'agit des Agents du Ministère de l'environnement chargés de faire respecter le texte régissant la Forêt Classée.

présence de la forêt qui justifie leur migration dans la zone. Pour eux, la forêt appartient à l'Etat et par conséquent aucune population riveraine n'a le droit de les empêcher de s'y installer. Ils replacent le processus de reclassement prôné par certaines associations et ONG locales dans le cadre des conflits et des jalousies qui les opposent aux autochtones. Un migrant installé depuis 30 ans dans le village de Djikette (à la limite de la forêt) nous explique les raisons qui ont motivé sa migration dans la zone : « *Dans mon village, les terres se sont refroidies (pauvres), il y a trop de mauvaises herbes. Il faut sarcler deux à trois fois la même parcelle pour espérer y récolter quelque chose. J'ai quitté mon village (à plus de 70 km) pour venir ici où les terres restent encore productives. Ici, tu sarclés une fois et c'est tout et cela te permet d'avoir une bonne récolte. Présentement, je n'ai pas de parcelle en dehors de la forêt. Si vraiment les Eaux et Forêts nous interdisent réellement de travailler dans la forêt, je serai obligé de quitter, car ce ne sont pas les Mousseye qui vont te prêter une parcelle* » Mais pourquoi ? « *Parce qu'ils sont en complicité avec les Eaux et Forêts pour nous renvoyer de la localité*» (Djikette, 24/01/06)

Ceci explique déjà à plus d'un titre le conflit latent qui existe entre les migrants et les autochtones qui les accusent de tous les maux (sorciers, voleurs, criminels, etc.).

c) – Les pasteurs et agro-pasteurs

Pour les pasteurs et agro-pasteurs peuls, les ressources naturelles en général sont considérées comme dons de Dieu, et qui en abuse sera l'objet de la colère et de la punition de Dieu. « *La brousse c'est l'habitat du Peul. Il lui a été construit par Dieu*» nous dit le Jooro de Djaligo. Les Peul attribuent les causes des désastres naturels (sècheresses, épidémies, etc.) au mauvais comportement de l'homme envers la nature et la mauvaise conduite sociale, l'injustice et le manque d'harmonie entre les membres d'une famille ou les voisins (Mahamed Salih, 1992). La représentation que les Peul ont des arbres est différente des autres car ils nient ostensiblement leur fonction sacrée. Ils ne les considèrent pas à cause de leur religion islamique, comme habités d'entités invisibles qu'il faut vénérer comme les populations autochtones. Plutôt, certaines espèces notamment *Isobertinia doka*, *Azelia africana* sont considérés comme bénéfiques, voire indispensables à la perpétuation de leur troupeau.

C'est ainsi que, la Forêt Classée de Yamba Berté est considérée comme un espace de refuge et de sécurité pour les animaux, surtout en début de saison sèche lorsque les champs sont ensemencés et également plus tard en fin de saison des pluies lorsque les

récoltes ne sont pas encore faites. Leur utilisation permet d'éviter les conflits avec les agriculteurs.

Contrairement aux Mousseye, il n'y a pas de revendications historiques de cette forêt chez les Peul car elle a été classée à une époque où ils n'étaient pas dans la région. En plus, du point de vue pastoral, il n'y a pas d'équivalent au droit éminent sur les parcours car le fait de paître le premier ne confère pas un droit de pacage. Même au delà de la forêt, ils reconnaissent volontiers d'une manière générale qu'ils sont dans une localité dont la maîtrise foncière est détenue par les Mousseye. Ils revendiquent le droit d'usage en termes d'utilisation et de prélèvement des ressources naturelles de la forêt à des fins de reproduction du système social de production (pastoral et/ou agro-pastoral). La Forêt Classée de Yamba Berté constitue pour eux le seul espace-ressource sans lequel leurs activités pastorales sont impossibles dans la zone. Ils sont conscients que sans aucune mesure, cet espace-ressource risque de disparaître d'ici peu de temps vu la dynamique des défrichements et l'exploitation de bois d'œuvre et de chauffe à des fins commerciales. « *Notre grand ennemi aujourd'hui dans cette localité, c'est la hache* ». Ils reconnaissent d'ailleurs que c'est cette interdiction faite aux paysans qui a permis de sauvegarder encore les ressources de la forêt pour les animaux. Le statut de la forêt n'est pas contesté en tant que tel mais un droit d'accès aux stocks des ressources qu'ils contiennent est cependant sollicité.

Ils considèrent la forêt classée comme réserve de ressources pastorales mais ne comprennent pas le comportement des Agents des Eaux et Forêts : « *L'interdiction de pâturer dans la forêt aura les mêmes conséquences sur les activités pastorales comme l'extension des activités agricoles actuellement. Notre seule activité dans la forêt demeure la pâture de nos cheptels. Toute la zone autour de la forêt est cultivée ; même les couloirs de passage de bétail, s'ils ne sont pas fermés, sont rétrécis* » (Gandala, 22/06/06).

Pour eux, l'interdiction stricte de son accès réduirait davantage l'espace de parcours en saison sèche et le supprimerait en saison des pluies « *Si on nous interdisait de faire pâturer nos animaux dans la forêt, ça serait une manière polie de nous dire de partir de la zone* » déplore un agro-pasteur de Djaligo. Or justement la question qu'ils se posent tous est de savoir où aller avec les animaux en saison des pluies au moment où tous les alentours des villages sont occupés par des champs ? L'accès aux jachères est impossible

du fait de l'occupation de l'espace par les agriculteurs, qui ne prévoient pas le passage des animaux même si certains d'entre eux élèvent également des animaux.

d) Les agents des Eaux et Forêts

Pour les gestionnaires de la Forêt Classée de Yamba Berté, cette réserve est un bien commun d'intérêt national et international qu'il faut gérer pour le bien-être des générations actuelles et futures. Les pasteurs apparaissent à leurs yeux comme ceux qui vont mettre en péril les ressources disponibles par une utilisation peu compatible avec la conservation. Pour étayer leurs argumentations, ils se basent sur le phénomène de surpâturage que peut provoquer la présence des animaux et surtout les pratiques de l'émondage, l'ébranchage et l'effeuillage par les bergers. Aussi disent-ils que le pâturage par les animaux domestiques modifie la structure et la composition floristique de la végétation en augmentant le nombre d'espèces ligneuses peu désirables dans les milieux fortement pâturés : « *la pression exercée par les animaux domestiques sur les aires protégées peut affecter considérablement la structure et la composition floristique de la végétation et, partant, la diversité biologique dans les aires protégées* » nous déclare l'un des gestionnaire de cette forêt (Gounou-Gaya, 19/11/07).

Pour ces derniers, cette forêt peut même être une source de devises importantes si elle est bien gérée. Ils estiment que l'intérêt d'une aire protégée doit être communautaire et surtout s'inscrire dans le présent et dans le futur. Or, les pasteurs, selon eux, ne recherchent qu'un intérêt personnel immédiat ; ils cherchent par tous les moyens à augmenter la productivité de leur bétail.

Les grandes différences de vues résident selon les gestionnaires dans le fait qu'eux-mêmes parlent du futur alors que la population, qu'elle soit agricole ou pastorale, n'est intéressée que par le présent.

En effet, la réglementation forestière se révèle exclusive en ce qu'elle se donne comme objectif d'exclure le plus possible d'usagers pour limiter la pression sur les ressources. Les lois forestières se résument à une succession d'interdits. Elles reposent sur le postulat que plus on restreint l'accès des populations à la réserve, plus on garantit les conditions de maintien du couvert forestier dans cet espace. Cette philosophie générale pousse l'administration à favoriser les fonctions policières, de telle sorte que les gestionnaires de cette forêt classée sont davantage des gendarmes que des techniciens.

3.2.2 – Les ressources que renferme la Forêt Classée de Yamba Berté

En nous basant sur les discours des usagers eux-mêmes (une ressource ne se définit que par rapport à son usage), on peut schématiquement classer deux types de ressources que renferme la forêt : celles provenant de la flore et celles provenant de la faune.

Les ressources provenant de la flore peuvent être subdivisées en produits ligneux et non ligneux. Les produits ligneux sont le bois d'œuvre, le bois de service, le bois de feu et le charbon de bois ; les produits non ligneux les plus importants sont la noix de karité, les fruits et graines de néré, les fruits de tamarinier et les produits apicoles. Les autres produits non ligneux sont entre autres : écorces, racines, etc. Tous ces produits sont également commercialisés sur place et dans les villes du pays. Dans les produits non ligneux on peut ajouter également les ressources pastorales. L'exploitation et la commercialisation de ces produits, surtout les ligneux, sont réglementées par le service forestier qui en assure le contrôle (taxe à l'exploitation, patente d'exploitant et de commerçant, etc.).

Sur le plan de la faune, la Forêt Classée de Yamba Berté est le domaine des gazelles (*Gazella thomsoni*), des bubales (*Alcelaphus buselaphus*), des girafes (*Giraffa camelopardalis*), des autruches (*Struthio camelus*). On y signale même la présence d'espèces rares comme l'éland de Derby (*Taurotragus derbianus*). Sa proximité avec le parc de Bouba Djida (Cameroun) fait d'elle le point de refuge des animaux en saison des pluies quand ils se sentent menacés du côté camerounais. En saison sèche, la vie devient très rude pour la grande faune à cause du manque d'eau.

3.2.3- L'utilisation de la Forêt par les différents usagers

Le contexte actuel de raréfaction des ressources naturelles entraîne une pression sur ces ressources par leurs multiples usages et se solde par l'extension des activités agricoles et pastorales à l'intérieur de la forêt classée. L'État, en voulant préserver cet espace-ressource de manière unilatérale, a créé les conditions d'une incompréhension et par conséquent des réactions négatives de la part des autres acteurs. L'incompréhension des populations se manifeste à travers un certain nombre de revendications patrimoniales et de comportements conflictuels. L'économie formelle et informelle de la région est fondée majoritairement sur le secteur primaire, c'est-à-dire sur les ressources naturelles et par conséquent chacun selon son statut revendique un droit (prééminence, d'usage, etc.) sur la forêt.

a)- Utilisation par les paysans sédentaires

L'espace forestier est utilisé majoritairement pour l'agriculture. Chaque année, plusieurs centaines d'hectares de forêts sont défrichés et brûlés pour favoriser la mise en place de cultures annuelles (maïs, coton, sorgho, manioc, etc.). Les mesures prises pour interdire l'usage agricole de la forêt ont créé des malaises chez les populations riveraines, et leur souhait, face à la pression démographique et à l'appauvrissement des sols, est de continuer à étendre leurs champs dans la forêt. Ils sont conscients que la forêt s'est dégradée au cours de ces dernières années, mais ils rejettent la faute sur l'Etat qui les a dessaisis de sa gestion. En parlant de la dégradation de la forêt, un habitant de Bélé nous expliquait «*Avant les animaux sauvages venaient même derrière les cases, depuis que la forêt n'est plus sous la responsabilité de notre chef de terre, la chasse n'est plus organisée. Les gens du village, des villages voisins et même de la ville y viennent chasser comme ils veulent. Aujourd'hui, il faut pénétrer à l'intérieur de la forêt pour pouvoir voir un singe* » (Bélé, 26/01/06).

Au delà de la colonisation agricole et humaine de la forêt dont nous avons fait état dans le chapitre précédent, on constate également une exploitation polyvalente des ressources de la forêt : alimentation, pharmacopée, matériaux de construction, énergie domestique, etc.

La cueillette concerne une grande diversité de produits non ligneux (fruits, graines, feuilles, latex, tanins, etc.) qui servent pour l'alimentation humaine et animale domestique, l'artisanat et la pharmacopée (Tableau 14).

Tableau 14: utilisations de certaines espèces végétales

Espèces	Type utilisation	Organes
<i>Vitellaria paradoxa, Parkia biglobosa</i>	Alimentation, pharmacopée, outil	Fruits, écorces, racines, tiges et feuilles
<i>Diospyros mespiliformis, Gardenia erubescens, Lannea microcarpa, L. acida et L. barteri</i>	Alimentation, pharmacopée	Fruits, écorces, racines, tiges et fibres
<i>Tamarindus indica</i>	Alimentation, pharmacopée, outil.	Fruits, racines, feuilles, écorces
<i>Andropogon gayanus, Andropogon chinensis</i>	Construction	Chaume
<i>Detarium microcarpum, Vitex donina, Ximenia americana et Adansonia digitata</i>	Alimentation, pharmacopée	Fruits, feuilles et racines

Divers types de prélèvements sont également effectués sur les ressources ligneuses dans la forêt classée par les populations riveraines à des fins artisanales (toiture de maison, bois d'œuvre...), médicinales, culinaires, pour l'alimentation des petits ruminants ou pour le bois de chauffe. C'est l'exploitation pour le bois de chauffe et le bois d'œuvre, ainsi que pour le charbon de bois, qui est la plus pratiquée, et c'est surtout l'utilisation de ces bois à des fins commerciales qui cause des dommages à la forêt. Une partie des produits issus de la forêt est autoconsommée, une autre partie importante entre dans les circuits économiques locaux ou régionaux, provoquant des coupes abusives à l'origine des différentes clairières observées dans et autour de la forêt classée.

La forêt constitue également un territoire de chasse et un lieu de pratiques religieuses ou parareligieuses. Officiellement la chasse n'est plus pratiquée dans la forêt, du moins la chasse collective qui réunissait tous les villages limitrophes. Toutes ces formes d'exploitation se faisaient sous l'égide des autorités traditionnelles qui sont maintenant dépossédées de leur pouvoir. Aujourd'hui, chacun, individuellement et à ses propres risques (crainte d'être surpris par les agents de garde ou d'être trahi par quelqu'un), peut prélever par divers moyens (pièges, chiens, etc.) des petits gibiers (rats, lièvres, pintades, etc.).

Une étude d'opinion a été conduite à N'Guetté, un village riverain de la forêt, à partir d'une fiche d'enquête (Fiche d'enquête en annexe 5) ; elle a permis de comprendre que les populations ont une vision précise à la fois de l'ordre de priorité des activités qu'elles mènent dans la forêt, et de la proportion de la surface totale concernée par chacune de ces activités (Figure 28).

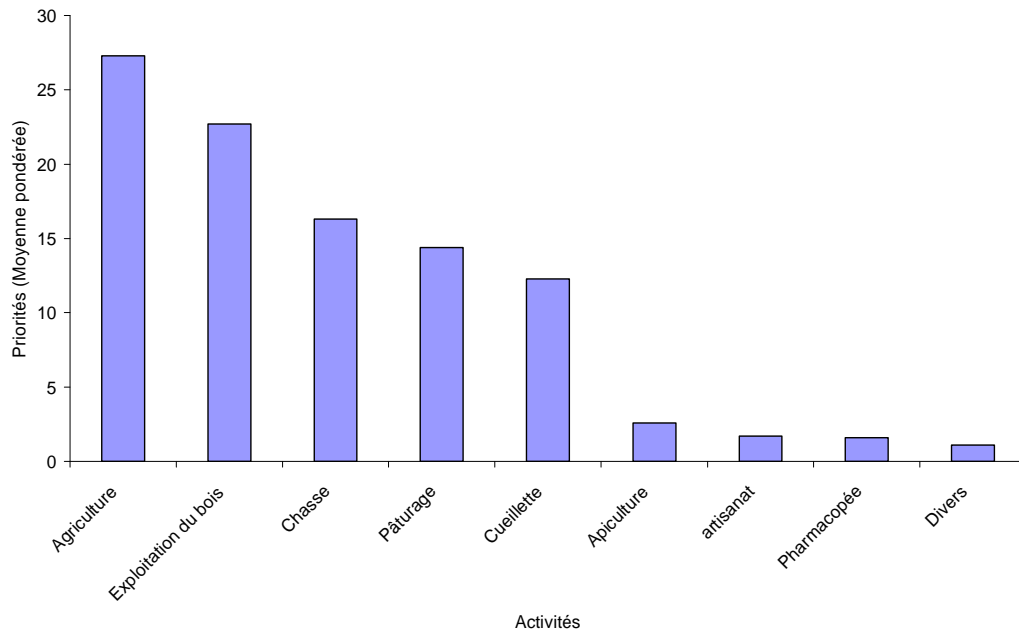


Figure 28 : Priorités des activités villageoises dans la forêt

La priorité des populations riveraines de la forêt classée de Yamba Berté est accordée à l'agriculture et l'exploitation de bois (environ la moitié des personnes enquêtées) et ceci traduit concrètement les pratiques actuelles de l'exploitation de la forêt. Ces résultats diffèrent un peu de ceux obtenus par Schneider (1996) sur la forêt classée de Farako (Mali sud) où la chasse et l'agriculture concernaient les 2/3 des priorités exprimées par les populations. En dehors de l'extension des cultures dans la forêt que nous avons signalée précédemment, le commerce de bois de chauffe et de charbon de bois est devenu très florissant dans la région à cause de la demande urbaine (Planche 4).

Le recensement général de la population et de l'habitat (1993) donne des indicateurs qui permettent d'apprécier le niveau de consommation d'énergie provenant du bois et du charbon de bois au Tchad : 99,5% (dont 98,3% en milieu urbain et 99,9% en milieu rural) des unités domestiques utilisent le bois ou le charbon de bois comme combustible. Adjid et al. (2005) estiment la consommation moyenne au niveau local et régional de l'ordre de 65104 tonnes-équivalent bois par an soit 81380 m³/an. En plus de cette consommation locale, les mêmes auteurs signalent qu'environ 2145 m³/an sont exportés vers le Nord-Cameroun.

Notons aussi que la tradition Mousseye n'est pas indulgente envers la nature : pour pérenniser la mémoire des morts, les tombeaux sont matérialisés par des troncs d'arbres de 2 m de haut (*Prosopis africana* et *Terminalia avicennioides*).

Les femmes Mousseye ont l'obligation après leur mariage de construire un hangar devant leur maison, sorte de salon en bois. La beauté du salon est jugée par la qualité des bois qui ont servi à sa construction (droiture, uniformité du diamètre). Le poids total des bois peut varier de une à deux tonnes. Ces bois seront utilisés en bois de chauffe, le jour du décès de la propriétaire du salon (Planche 4).

b)- Utilisation par les pasteurs et agro-pasteurs

La forêt classée de Yamba Berté est l'espace où les ressources pastorales sont les plus abondantes, cela les rend particulièrement attractives pour les pasteurs qui les utilisent, légalement ou non. Ils ne raisonnent pas sur la forêt classée en termes de qualité ou de quantité d'espace disponible. Pour eux, la « brousse est finie » hors des zones protégées, autrement dit, l'espace où ils peuvent conduire les animaux domestiques manque à l'extérieur en certaine période de l'année, notamment en saison des pluies. C'est ainsi qu'en saison sèche comme en saison des pluies, les animaux y sont conduits soit quotidiennement (saison sèche) soit pour une durée de 3 à 4 mois pour laisser la place aux cultures.

Pendant la saison des pluies, les pâturages sont assez productifs et le bétail dispose en quantité suffisante de fourrage dans les terroirs villageois, mais les implantations des champs font parfois que les jachères qui devraient servir de lieux de parcours ne sont pas accessibles pour les grands troupeaux qui ne peuvent pas circuler dans les interstices des parcelles. Les propriétaires vont donc s'installer dans la forêt, de préférence dans les parties exondées ou dégradées. En ces périodes, les animaux consomment essentiellement des fourrages herbacés (Tableau 15). Ils ne sortent de la forêt que vers octobre pour exploiter les champs déjà récoltés.

Planche 4 : Différents produits de la forêt classée



1a: Bois et charbons de bois en vente sur la route Pala-Kélo (Cliché Mouga 2006). La vente du bois et de charbon de bois est devenue l'une des sources de revenu la plus importante autour de la Forêt



1b: Chargement de charbon de bois pour N'Djaména (Cliché Mouga 2006). Ces bois et charbon de bois sont non seulement vendus dans les villes voisines, mais la filière remonte jusqu'à N'Djaména la capitale



1c: Hangar et accessoires chez le chef de Nguetté 1 (cliché Sougnabé 2005). Dans la cours comme dans la devanture de chaque concession, il ya toujours des hangars et des accessoires construits en bois



1d: Un lit traditionnel confectionné en bois. (Cliché Mouga 2006). En dehors des accessoires et hangars, les lits sont également confectionnés en bois



1e: Salon et la véranda de la femme du chef du village de N'Guetté I (Cliché Sougnabé 2005). Ceci est de règle pour chaque femme mariée chez les Mousseye. Finalement cette pratique concerne toutes les femmes de la région quelle que soit leur ethnie



1f: Tombe chez les Mousseye (cliché Sougnabé 2008). Les tombes sont matérialisées par des troncs d'arbres. En fonction de l'âge du défunt, et de sa classe sociale, le nombre des troncs peut varier de 10 à 250

Tableau 15 : Fourrages herbacés de la saison des pluies

En Peul	En Latin
• <i>Sinkaare</i>	• <i>Panicum laetum</i>
• <i>Folandé</i>	• <i>Dactyloctenium aegyptium</i>
• <i>Burdi</i>	• <i>Eragrostis tremula</i>
• <i>Bouloudé</i>	• <i>Pennisetum pedicellatum</i>
• <i>Nguelo</i>	• <i>Rottboellia exaltata</i>
• <i>Paguri</i>	• <i>Andropogon gayanus</i>
• <i>Raneho</i>	• <i>Schoenefeldia gracilis</i>
• <i>Tchelbi</i>	• <i>Aristida sp</i>
• <i>Paggouri</i>	• <i>Brachiaria sp</i>

Mais, au fur et à mesure que l'on tend vers la fin de la saison pluvieuse, la biomasse se lignifie, perdant ainsi une grande partie de son appétence et de sa valeur nutritive. Le passage des feux de brousse tardifs, en saison sèche, accentue le déficit fourrager qui affecte dramatiquement l'état corporel des animaux (Photo 5). La forêt classée est, dès lors, convoitée de nouveau pour les repousses au fond des dépressions, mais surtout pour sa disponibilité relative en fourrage ligneux.



Photo 5 : Vache affaiblie par le déficit fourrager (Cliché ECOPAS, 2002).

Devant cet état dramatique de son animal en fin de saison sèche, le pasteur n'hésite pas un seul instant à rentrer dans l'aire protégée pour sauver son animal. Il n'a plus de choix, c'est une question de vie ou de mort.

Les arbres au feuillage et aux fruits comestibles par le bétail sont plus sollicités en cette période. La nécessité de ce fourrage devient de plus en plus urgente alors que la saison sèche avance et que la couverture en herbe diminue. Il existe plusieurs façons d'utiliser les ligneux fourragers. Ils peuvent être directement consommés sur pied par les herbivores domestiques sur les parcours lorsque leur taille le permet, ou coupés par les bergers qui les mettent ensuite à la disposition de leurs animaux (Planche 5).

Planche 5 : Usage pastoral de la forêt



2a: Tente de saison des pluies (cliché Sougnabé-2005). En saison des pluies, les campements sont déplacés dans la forêt pour laisser la place aux cultures



2b: Un troupeau dans la forêt en saison des pluies (cliché Sougnabé 2005). Les animaux exploitent les pâturages de sous-bois jusqu'à la fin de saison des pluies



2c: Sortie des animaux de la forêt (cliché Sougnabé 2008). En saison sèche, les bergers conduisent quotidiennement les animaux dans la forêt et ils sont ramenés chaque soir au campement



2d: Départ le matin vers la forêt (cliché Sougnabé 2008). Souvent les petits ruminants (ovins) sont associés au bovins et conduits ensemble dans la forêt.



2e: L'utilisation du fourrage aérien (cliché Bonnerat, 2002). Vers la fin de saison sèche, quand les pâturages herbacés se font rares, les bergers élaguent les branches pour les animaux



2f: L'usage domestique du fourrage aérien (cliché Bonnerat, 2002). Ils arrivent également que les fourrages aériens soient récoltés pour les veaux ou les petits ruminants

Les ligneux fourragers couramment utilisés, d'après les pasteurs, apparaissent dans le tableau 16

Tableau 16: Plantes et parties utilisés par les troupeaux en saison sèche

En Peul	En Latin	Parties consommées
<i>Tchaski</i>	<i>Acacia albida</i>	Feuilles et fruits (gousses)
<i>Tchilaki</i>	<i>Acacia radiana</i>	Feuilles et fruits
<i>Alluki</i>	<i>Acacia sieberiana</i>	Feuilles et fruits
<i>Bulbi</i>	<i>Acacia seyal</i>	Feuilles et fruits
<i>Gabdi</i>	<i>Acacia nilotica</i>	Feuilles et fruits
<i>Tanni</i>	<i>Balanites aegyptiaca</i>	Feuilles
<i>Giggilli</i>	<i>Boscia senegalensis</i>	Feuilles
<i>Tchamini</i>	<i>Pterocarpus lucens</i>	Feuilles
<i>Koddjoli</i>	<i>Isoberlinia doka</i>	Feuilles
<i>Djabi</i>	<i>Ziziphus mauritiana</i>	Feuilles et fruits

Les pasteurs peuls ramassent aussi plusieurs types de variétés de plantes comestibles (fruits et feuilles) durant la saison sèche et à un moindre degré en saison des pluies. Ces fruits et feuilles contribuent pour une part importante à leur alimentation et représentent la source de vitamines principales lorsque le bétail est éloigné du campement.

Les mêmes enquêtes sur les priorités des activités dans la forêt en milieu sédentaire ont été également réalisées chez les agro-pasteurs peuls dans le campement de Djaligo (Fiche d'enquête en annexe 5). Les résultats issus de ces enquêtes montrent clairement que les pasteurs et les agriculteurs ont une vision différente de la gestion de la forêt (Figure 29). Il est intéressant de constater que les 2/3 des priorités exprimées par les agro-pasteurs concernent le pâturage, suivi de loin par la cueillette et l'exploitation de bois comme combustible et comme charpente des tentes. Cette priorité accordée aux pâturages s'explique par le fait qu'en dehors de la forêt classée, surtout en saison des pluies, il n'existe nulle part un espace pastoral reconnu par tous, et les pasteurs se retrouvent dans la forêt par contrainte. En plus, les pasteurs n'ont pas de parcelle de culture dans la forêt classée. Leurs champs se situent dans les parcs de saison de sèche dont autour de leur résidence fixe.

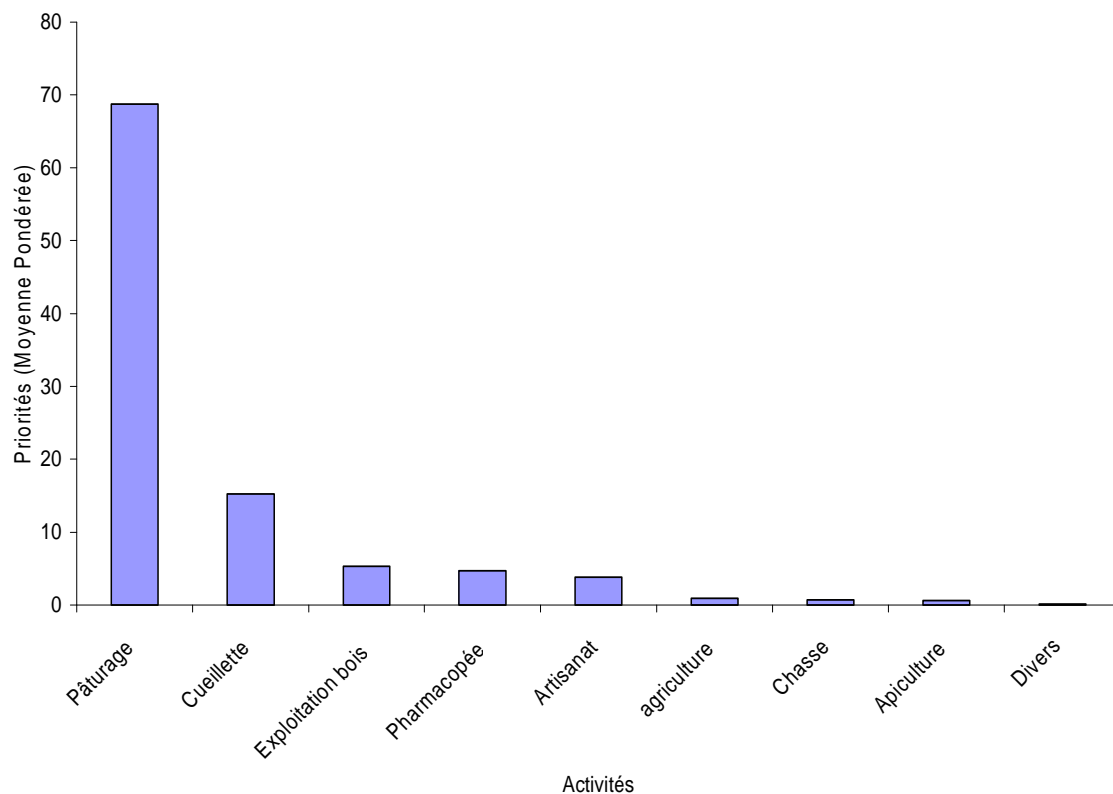


Figure 29 : Priorités des activités des agro-pasteurs dans la forêt

CONCLUSION

Les aires protégées puisent leur origine des USA et sont considérées comme outils de protection d'une nature utile à l'homme. Cependant, dans la plupart des cas, leur choix et leurs modalités de zonage ont été faits de façon ambiguë, ce qui explique les multiples conflits liés à la gestion des zones de conservation. Par contre, l'introduction des aires protégées en Afrique s'apparente plus aux actions de la colonisation. Toutefois, les Etats africains indépendants ne remettent pas en cause cette situation, notamment parce que les parcs nationaux sont toujours considérés comme une source de devises étrangères en raison d'un tourisme en développement constant.

Il apparaît clairement qu'en Afrique en général et au Tchad en particulier, quels que soient les objectifs assignés aux aires protégées, leur mise en place a été faite de façon draconienne sans concertation avec les premiers utilisateurs. Cette façon de concevoir la conservation de la nature a eu des effets désastreux, car elle frappa en plein cœur les coutumes et les traditions séculaires des populations locales qui faisaient partie

intégrante de leur milieu. Cette méthode passant par l'exclusion et la répression n'a pu obtenir l'adhésion des communautés locales.

C'est le cas de la Forêt Classée de Yamba Berté qui a été créée sans aucune concertation avec les populations en place. Sa création a été ressentie par ces communautés comme une injustice, au point de les pousser à l'incursion dans les réserves. En plus, ce classement n'a pas du tout tenu compte de la dynamique d'une population en expansion. Pour l'instant chacun en a une perception selon son statut et ses intérêts. Pour certains (Mousseye et Zimé), la forêt est une partie de leur patrimoine dont ils ont été expropriés par l'Etat, pour d'autres (migrants), la forêt n'appartient à personne ou du moins à l'Etat, chacun cherche à maximiser son exploitation ; enfin la forêt est vue par les Peul comme un don de Dieu qui raisonnent en terme de prélèvement des ressources pour les troupeaux. Avec l'accroissement des populations autochtones et les taux élevés de migration des paysans à la recherche des terres fertiles, auxquels se sont ajoutés les pasteurs nomades, les demandes en terre cultivable, en bois pour l'énergie domestique et en espaces pastoraux ne cessent d'augmenter et la forêt est de plus en plus sollicitée pour répondre à ces besoins.

Les politiques de conservation non seulement sont censées être des actions de protection physique du territoire mais également devraient tendre à améliorer les conditions naturelles favorables à la survie des populations locales. Malheureusement, la mise en place des aires protégées n'est pas précédée et/ou suivie d'actions d'accompagnement telles que l'amélioration des terres cultivables, l'évaluation des besoins des populations et celle de leurs modes alimentaires qui devraient permettre aux aires protégées de jouer pleinement leur rôle écologique, économique et social. On constate plutôt que les arrêtés de classement mettent l'accent sur la protection des terres comme seule et unique finalité. Ainsi, au lieu d'être un moteur du développement économique des régions qui sont rurales à plus de 90 %, les aires protégées sont devenues, comme le dit Sournia (1990) *"des garde-manger entourés par la faim"*. Cependant, cette volonté de contrôler et de restreindre les usages de la forêt par les autochtones souffre d'une impossibilité technique, à savoir l'effectif disponible d'agents forestiers. La densité de gardiennage en devient ridicule : trois agents pour surveiller 64 000 ha que compte la Forêt Classée de Yamba Berté. On est vraiment en droit de s'interroger sur le rôle de l'amende, en dehors de son utilité à remplir les caisses de

l'Etat ou la poche des agents forestiers. Comme le disait Barrière (1996), la verbalisation ne peut en aucun cas prétendre à une responsabilisation, elle correspondrait plutôt à une taxe, voire à un racket, imposé par l'administration dans le contexte de l'accès aux ressources naturelles. Cette représentation désavoue le droit forestier étatique lui-même qui n'est d'ailleurs pas légitimé par les populations concernées.

Après l'intérêt accordé à l'espace en tant que support de système de production, nous allons poursuivre nos analyses dans l'organisation de la production agricole et pastorale chez les Peul résidents autour de la Forêt Classée de Yamba Berté : Comment les Peul organisent-ils leurs systèmes de production dans cet espace en pleine mutation ? Quels types de relation entretiennent-ils avec les autres acteurs qui utilisent le même espace qu'eux ? Voilà autant de questions que nous allons aborder dans la deuxième partie de ce document.

DEUXIEME PARTIE

**ORGANISATION DE LA PRODUCTION PASTORALE ET AGRICOLE CHEZ
LES PEUL**

CHAPITRE III

SYSTEMES DE PRODUCTION DOMESTIQUE DES PEUL

Un système pastoral recèle selon Bourgeot (1993 : 21) « *la combinaison des interactions qui agissent entre les conditions naturelles de la production (les ressources naturelles : végétal et minéral), les moyens de production (animal) qui sont aussi des biens de consommation mis en œuvre par un individu détenteur de techniques de production, et conditionnés par l'organisation sociale (clan, lignage, tribu) et les rapports sociaux (homme libre, dépendant, artisan, esclave, affranchi, religieux, caste, etc.)* » D'une manière plus synthétique et compte tenu du fait que certaines unités domestiques peules combinent dans leur système aussi bien les activités pastorales que les activités agricoles, le système de production peut être défini comme une combinaison, dans un espace donné, des moyens qui y sont disponibles pour obtenir des productions végétales et/ou animales. D'une manière générale, l'extrême diversité territoriale des systèmes (agro-système, système socioculturel, système socio-économique), des facteurs de production mis en œuvre (terre, capital, travail) et des résultats en terme de productions (végétales et/ou animales) et de revenu implique qu'aucune exploitation ne ressemble réellement à une autre, et donc qu'il existe autant de systèmes de production que d'exploitations.

Par contre, dans la savane tchadienne en général et celle autour de la Forêt Classée de Yamba Berté en particulier, certains systèmes de production caractérisent les groupes sociaux : le Peul est le prototype du pasteur car l'élevage bovin revêt pour lui une importance primordiale dans son organisation sociale et identitaire, et le Mousseye se réclame agriculteur car ayant un lien mystique avec la terre. Bien que certains s'affirment avant tout pasteurs et d'autres prioritairement agriculteurs, les activités agricoles et pastorales coexistent dans les mêmes exploitations. Dans ce contexte, pour mieux comprendre le système de production des agro-pasteurs peuls, Il nous paraît donc impératif de tenir compte de cette réalité, par voie de conséquence, il était indispensable d'étudier les systèmes d'élevage et agricole des Peul autour de la Forêt Classée de Yamba Berté.

L'intérêt accordé à l'étude des systèmes de production dans ce chapitre répond aux soucis de comprendre les choix faits par le pasteur et les pratiques induites par ces décisions : quelles sont les logiques qui sous-tendent les pratiques des pasteurs et pour atteindre quels objectifs ? Quelles sont les conditions dans lesquelles les activités pastorales et agricoles sont exercées ? Comment la production pastorale et végétale s'imbrique dans une seule unité domestique ?

I – SYSTEMES D'ELEVAGE DES PEUL: ENTRE LES CHAMPS ET LA FORET CLASSEE

Le système d'élevage est défini ici comme ensemble d'éléments en interaction dynamique organisé par l'homme en vue de valoriser les ressources par l'intermédiaire des animaux domestiques pour obtenir des produits variés (lait, peaux et cuirs, travaux, fumure...) ou pour répondre à d'autres objectifs (Landais, 1994). Son étude consiste donc à l'analyse de ces différents éléments en interaction et leur fonctionnement. Cela revient à analyser les actions et les décisions prises par le pasteur et/ou de sa famille en tenant compte de l'environnement social, écologique et économique. Ces actions se traduisant par la mise en œuvre de pratiques, ce sont donc les observations des pratiques qui permettent de comprendre comment ces derniers prennent leurs décisions, à partir de quelles informations, par quelles actions et pour viser quels objectifs (Hubert, 1991). Par contre, la mise en œuvre des pratiques pastorales résulte d'un certain nombre de décisions explicites ou implicites de la part des pasteurs. Les pratiques sont également révélatrices des décisions qu'ils prennent pour atteindre leurs objectifs. Ces objectifs sont souvent variables, hiérarchisés et relatifs à des durées variables (Chauveau, 1997). Pour les atteindre, les pasteurs élaborent des stratégies qui ne peuvent être comprises que par l'observation et l'analyse des pratiques.

Ce sont là, les raisons qui militent pour l'étude des pratiques si on veut bien appréhender le fonctionnement d'un système de production. Selon Landais et al. (1990) *"ni le projet de l'éleveur, ni ses objectifs, ni la manière dont il prend ses décisions, ne sont aisés à savoir pour un observateur extérieur. C'est un argument de poids en faveur de l'étude des pratiques qui sont, quant à elles, directement observables"*.

Mais prendre les pratiques comme objets d'étude, c'est aussi choisir la recherche du terrain, c'est à dire considérer des situations singulières dans lesquelles opèrent les

praticiens (Blanc-Pamard et al. 1992). Pour appréhender cette singularité des pratiques, nous avons retenu l'unité domestique (*Saré*) comme échelon de base à nos différentes investigations car c'est à ce niveau que sont prises les décisions concernant la nature et le niveau de la production.

1.1 – Modes d'acquisition et races des animaux

Pour les pasteurs, le cheptel est au centre de l'économie familiale, mais il représente souvent bien plus que cela aux titres de source de prestige et de reconnaissance sociale, de forme d'épargne, et d'élément d'identification culturelle (Bonnerat, 2002). Dans le milieu pastoral où l'essentiel de l'alimentation et des revenus provient du troupeau, le transfert d'animaux à diverses occasions revêt un caractère stratégique (Thébaud, 2002). L'étude des modes d'acquisition et des races d'animaux permet d'appréhender l'attitude des pasteurs peuls par rapport à telle ou telle espèce ou de tel ou tel animal dans le troupeau. Leur attachement à l'animal est très fort d'une manière générale, mais ils développent un lien étroit avec certaines espèces, surtout les bovins, et particulièrement les races de grands zébus. Aussi convient-il de noter que les animaux présents dans le troupeau n'ont pas les mêmes valeurs. Dans certains cas, la tendance à garder les vieilles vaches dans le troupeau alors même qu'elles ne produisent plus ni lait ni veaux, peut aussi s'expliquer par l'attachement émotionnel du pasteur à une bête déterminée, par exemple, parce qu'elle lui a été offerte par son père ou sa mère et qu'il la connaît depuis sa naissance, ou parce qu'elle lui a fourni, au fil des années, beaucoup de lait et de veaux. Du point de vue économique, une telle vache laissée dans le troupeau constitue une sorte d'épargne sans intérêts mais incorpore une forte valeur symbolique.

1.1.1- Modes d'acquisition et règles de transfert des animaux

Le transfert et la préservation d'un troupeau pour les futures générations sont tout d'abord essentiels en milieu peul pour assurer la viabilité des nouvelles unités domestiques. Ce transfert d'animaux s'effectue en deux étapes : le don au baptême (*inderi*), qui correspond à la dotation d'animaux à la naissance des enfants de sexe masculin, et le préhéritage (*sennedereeji bibbé*), qui consiste à distribuer les animaux aux enfants avant la mort du père.

A tout enfant qui naît dans une famille peule, de quelque sexe que ce soit, est attribuée une génisse. Cette attribution est définitive pour tout enfant de sexe masculin, alors qu'une fille ne la garde que jusqu'à son mariage, où il lui sera choisi un produit de cette

génisse. Si la descendance de la génisse est nulle, aucune bête n'accompagnera la jeune mariée. L'animal donné à l'occasion de *inderi* doit être de la descendance des animaux du clan, supposés appartenir à la race idéale aussi bien par leur aspect esthétique que par leur production laitière. Sa prolifération est conditionnée par la chance de l'enfant : lorsque l'enfant grandira, il trouvera un petit troupeau, dont la gestion lui est laissée sans aucune influence le jour où il constitue son foyer. Mais si l'animal attribué à l'enfant meurt sans donner de descendance, il est considéré comme malchanceux, « *sa tête tue les veaux* », et il ne lui est pas attribué d'autre animal. Cependant, il peut avoir d'autres occasions d'en recevoir de ses parents paternels (*baabiraabé*) ou maternels (*kawiraabé*), lorsque par exemple il aura fini d'apprendre le coran ou le jour de son mariage. Le jeune peul commence ainsi à acquérir les animaux dont il devra perpétuer la race durant toute sa vie pour lui aussi faire face à ses obligations sociales. Les animaux reçus dans de telles circonstances reçoivent un traitement particulier. Par exemple l'animal reçu à l'occasion d'un baptême (*inderi*) incorpore une dimension sociale et symbolique par le fait qu'il est issu de la race des grands parents⁴³ et qu'il représente la vie de l'enfant.

Le préhéritage (*sennedereeji bibbé*) survient le plus souvent quand le chef d'unité domestique prend de l'âge. Son objectif principal est d'éviter les conflits entre les ayants droits après la mort du père surtout dans le cas des familles polygames. Cette pratique se justifie par la crainte de voir le chef (*Ardo*) en prendre un grand nombre⁴⁴.

Il existe d'autres types de transfert de bétail, qui eux ne sont plus spécifiquement, intrafamiliaux, comme le *Habbanaaye* appelé encore *nagganaaye*, qui est le prêt temporaire d'une femelle à un parent ou un ami jusqu'à ce qu'elle ait mis bas deux ou trois veaux qui resteront la propriété de l'emprunteur. Notons également que le mariage est l'occasion d'une compensation matrimoniale à la famille de l'épouse, et de l'organisation d'un système de don et parfois de contre-don. Ainsi, le père de l'épouse, cette dernière et parfois son mari, reçoivent des animaux à cette occasion.

Par ailleurs, dans le cas où un pasteur peul, pour diverses raisons (vol, sécheresse,...), arrive à perdre tous les animaux issus de la génération du clan, il peut emprunter un taureau reproducteur (*Kalhaldi*), qui sera généralement rendu à son propriétaire au

⁴³ Cette appréciation concerne aussi bien les aspects physiques (robe, cornes, rapidité dans la marche) et de production (prolifération, lait, etc.) de l'animal, mais également dans la généalogie de la parenté, souvent ce sont les animaux appartenant à un segment de lignage ou d'un clan.

⁴⁴ Le chef a droit à une partie de l'héritage proportionnellement à la taille du troupeau.

bout de deux à trois ans mais accompagné d'une génisse. Ce *Kalhaldi* ne peut être prêté qu'à un membre du lignage ou du clan. Ce cas de prêt de géniteur a été également signalé chez les *Wodaabé* du Niger par Bonfiglioli (1981). D'autres types de transfert ont été rapportés également par Thébaud (2002) chez les Peul de Diffa au nord du Niger et ceux de la région de Yagha Burkinabé : *fewnaage* est une vache prêtée à un ami qui vient de perdre un animal, la vache *soggaraay* est confiée pour une période indéterminée à un cousin croisé, ou encore la vache *diilaaye*, femelle en lactation prêtée temporairement à une famille dont la production laitière de ses propres vaches est insuffisante pour subvenir aux besoins de la famille. Ces cas de figure ne sont pas rencontrés chez les Peul du Sud-ouest du Tchad.

En conclusion, le troupeau apparaît donc comme un ensemble composite des sous groupes à l'intérieur desquels les animaux possèdent des statuts spécifiques et sont gérés en fonction de ceux-ci (Arditi, 1997).

1.1.2- Les races des animaux en présence

Plusieurs auteurs ont travaillé sur les races du cheptel dans les zones de savane du Tchad et du Cameroun (Boutrais, 1994 ; Seignobos et al., 2000 ; Boutrais, 2002). Les conditions du milieu très contrastées et la variété des structures d'exploitation ont façonné une mosaïque de races bien adaptées aux conditions locales. Il convient de décrire les principales races d'animaux présentes dans les systèmes d'élevage dont il sera question dans cette étude, principalement bovins et petits ruminants (ovins et caprins), conduits de façon extensive ou semi-extensive.

a) Les bovins

Les races bovines rencontrées dans la région sont toutes des races zébus (*Bos indicus*) : zébu Bororodji, zébu Bokolodji et zébu Gudali (Planche 6a).

Les zébus Bororodji : La plupart des Foulbé élève les zébus de race Bororodji qu'ils qualifient de *bodedjum/bodedji* (pluriel) s'ils sont de robe rouge et de *danedjum/danedji* (pluriel) s'ils sont de robe blanche. Ce sont des animaux de grande taille, pourvus d'un cornage très développé. Leur robe peut être, selon les sélections faites par le pasteur, rouge, blanche ou pie rouge mouchetée, mais tous ont la même conformation élevée et osseuse. Les raisons pour les Peul de perpétuer cette race sont l'attachement à leur maître, la crainte des étrangers et la discipline dans le rythme de pâture. Ce sont des animaux particulièrement aptes aux longs déplacements en quête d'eau et de nourriture.

Cette aptitude à la marche leur permet d'exploiter des pâturages loin des points d'eau et des campements. Par contre, ces zébus sont très sélectifs dans la prise de l'alimentation et sensibles à la trypanosomiase, aux tiques et aux maladies infectieuses (Boutrais, 1998). Ce sont les exigences de ces animaux aux pâturages qui expliquent en partie le maintien de la mobilité de ces éleveurs dans une zone fortement dominée par les activités agricoles.

Les zébus Bogolodji : Le groupe Foulbé-Haoussa appelé *Souloubawa*, élève une race de zébu typique appelée localement Bogolodji. Ce sont des animaux sans corne, surtout pour les femelles, avec une robe blanche. Le fanon, le pli ombilical et la bosse sont bien développés chez le taureau. La bosse peut être absente chez la femelle. Ce sont des animaux dociles et très appréciés des agriculteurs pour la traction animale. D'autres les rejettent à cause de leur lenteur et de leur gourmandise.

Cette race est parvenue au Tchad après une longue migration à travers le Nigéria et le Cameroun. Malgré les métissages observés chez les autres sous-groupes des pasteurs peuls, les *Souloubawa* ont pu conserver les caractéristiques typiques de leurs animaux. Le format des mâles varie de 500 à 700 kg. Ces animaux sont réputés pour leur production laitière et sont adaptés aux pâturages pauvres, les Bogolodji n'étant pas sélectifs au pâturage comme les Bororodji. Par contre, les Bogolodji ne sont pas aptes à des longues marches, ce qui oblige leur maître à déplacer régulièrement leurs tentes pour se rapprocher soit du point d'eau soit du lieu de pâturage.

Les zébus Gudali : Les zébus Gudali sont des animaux caractérisés par des cornes courtes, à la stature ramassée, avec une bosse dorsale très développée et dont la robe peut être de couleur variée. Leur capacité d'adaptation est grande. Ils ont la réputation de ne pas dégrader les pâturages en raison de parcours quotidiens de faible amplitude et de l'ingestion de faibles quantités de fourrage. Ces animaux se nourrissent volontiers de fourrages secs et grossiers et de résidus de culture (paille, tiges de mil). On les trouve pour la plupart chez les Arabes qui se sont sédentarisés autour de Gounou-Gaya (Waramba et Lamba). Ils sont très appréciés aussi par les agriculteurs pour la culture attelée, qui les préfèrent pour leur docilité et leur sobriété. Mais ils sont de petite taille et ne se vendent pas bien au moment de la réforme.

Planche 6 : - Les races des animaux

Photo 6 : Races bovines



Bororodji (cliché Sougnabé, 2005) Bogolodji (cliché Koussou, 2006) Gudali (cliché Sougnabé, 2006)

Photo 7 : Races caprines



Chèvre locale (cliché Sougnabé, 2008)

Chèvres rousses de Maradi (Cliché PCRM, 2000)

Photo 8 : Races ovines



Mouton soudanien (cliché Sougnabé, 2008)



Mouton Oudah (Cliché Marichatou, 2000)

b) Petits ruminants (ovins – caprins)

Dans la zone soudanienne, le climat a façonné des races spécifiques d'ovins et de caprins qui résistent à l'humidité. Il s'agit d'animaux trapus généralement appelés « *Kirdimi* ». Ces animaux s'adaptent bien au type de pâturage de la zone soudanienne : ils consomment de l'herbe fraîche en saison des pluies et supportent volontiers les pâturages secs (foins, résidus de récolte, fane d'arachide, etc.) qu'ils complètent souvent avec les fourrages ligneux.

En plus des races caprines rencontrées localement, les Peul *Souloubawa* ont ramené récemment au cours de leur migration au Tchad (1970) les chèvres rousses de Maradi (Planche 6b). L'élevage de la chèvre rousse est particulièrement pratiqué dans la région de Maradi (située dans la bande sud du Niger), berceau de cette race très appréciée pour sa peau (cuir) à des fins commerciales. Pour le moment, son aire de répartition se limite autour de Pala et de Pont-Caraol. Du point de vue phénotype, la chèvre rousse de Maradi est assez élancée. La robe est homogène, brillante à reflet acajou, le poil est ras, dense, sur une peau souple.

Dans l'espèce ovine, on trouve également ces dernières années en saison sèche de plus en plus de moutons sahéliens appartenant aux pasteurs *Oudah* (Planche 6c). Ce sont des animaux de haute taille qui se caractérisent par leur robe bicolore : noire (ou brune) pour la moitié avant du corps et blanche pour l'arrière. La queue est longue et descend en dessous des jarrets. Bien qu'ils soient apparus récemment dans les élevages urbains, ces animaux sont généralement associés à un mode de vie nomade.

1.1.3 - L'agrégation des troupeaux

Le troupeau (*Tokéré* en Foulbé) est un système biotechnique (Moulin, 1993, p 89) construit par un pasteur en tenant compte de certains paramètres : la disponibilité des ressources fourragères, les effectifs, les espèces et les objectifs de production. Un *tokéré* (généralement 50 têtes de bovin et quelques têtes des petits ruminants) est un ensemble d'animaux conduit par un berger indépendamment de l'appropriation : l'ensemble des animaux que compte un troupeau ne sont pas nécessairement la propriété du pasteur. C'est la pratique de confiage et de transfert qui expliquent cette situation particulière par rapport à l'appropriation individuelle et à la circulation-transmission du bétail (Langlois, 1991). Bien que les animaux d'un troupeau soient conduits par un berger sur un même pâturage, à l'étable ils ne reçoivent pas la même complémentation. Chez les

agro-pasteurs peuls, seules les femelles en lactation ou les animaux malades sont complémentés le soir et le matin. Par contre, chez les agro-éleveurs les animaux sont généralement regroupés dans la journée et le soir chaque propriétaire retire ses animaux qu'il complémente dans son étable.

La présence des différentes espèces dans le troupeau nous amène à distinguer quatre types de troupeaux : le troupeau de bovins, sans la présence des petits ruminants ; le troupeau de moutons uniquement sans la présence des grands ruminants ; le troupeau de chèvres ; le troupeau mixte, association de bovins et d'ovins, rarement de caprins (Photo 9). Dans la plupart des cas, le troupeau est à dominance bovine.



Compte tenu de leur préférence pour les pâturages ligneux et leur comportement grégaire, sont rarement associées aux autres espèces.

Photo 9 : Le troupeau de chèvres (cliché Sougnabé, 2006)

La constitution des troupeaux chez les pasteurs varie en fonction de la disponibilité des ressources fourragères ou de la capacité du troupeau à se reproduire : ils ont tendance à scinder le troupeau quand les ressources fourragères se font rares ou que le troupeau a atteint un effectif pléthorique (au-delà de 50 têtes). Selon la densité des champs, un *tokéré* peut être conduit par deux bergers s'il s'agit d'enfants mineurs.

Pendant les déplacements, quelques vaches laitières sont toujours gardées au campement pour la consommation de la famille en lait. Elles sont généralement la propriété de la femme « *nai débo* ». Elles ont été offertes par les maris pour qu'elles exploitent juste le lait et l'animal reste alors la propriété de celui-ci.

Dans la plupart des cas, les bovins et les ovins sont souvent conduits ensemble par un seul berger. Par contre, les jeunes animaux (veaux et agneaux) sont conduits différemment des animaux adultes (Photo 10).



Veaux et agneaux sont gardés au campement jusqu'à le départ du troupeau au pâturage. Ils sont seulement libérés une fois que le troupeau s'est éloigné. Ensuite ils sont gardés par des enfants à proximité du campement sous la surveillance des personnes âgées.

Photo 10 : Veaux et agneaux maintenus au campement (Cliché Sougnabé, 2006)

1.2 – Les acteurs de l'élevage

Dans la zone de notre étude comme partout d'ailleurs en zone de savane du Tchad, trois acteurs interviennent à des niveaux différents dans l'élevage des bovins. On trouve tout d'abord le propriétaire des animaux, dont le qualificatif « d'éleveur ou pasteur » officiellement attribué est parfois trompeur, puisque certains d'entre eux ne jouent aucun rôle auprès de ses animaux. Certes, le propriétaire dans nos trois sites de référence est pour la plupart un Peul (pasteur de tradition), mais on y trouve également des artisans ou commerçants, des citadins. Ce type de propriétaire (fonctionnaires, employés, etc.) se situe à l'échelon le plus éloigné du bétail, puisqu'il ne s'en occupe pratiquement pas ; il se contente de posséder des animaux et d'en tirer un revenu plus ou moins important (Le Guen, 2009). Derrière le propriétaire, on trouve le responsable du parc d'animaux. Dans nos trois sites de référence, tous les responsables des parcs sont en même temps propriétaires des animaux sauf à Djaligo où on note la présence des responsables des parcs qui ne sont que des gardiens du bétail des commerçants (Tableau 17). Les responsables du parc d'animaux de type 2 et 3 sont pour la plupart des unités domestiques en voie de paupérisation ou de reconstitution de son cheptel.

Cette fonction de responsable de parc est rémunératrice, puisqu'elle donne le plus souvent droit à une partie du croît du troupeau ou de contrepartie monétaire. Quant aux responsables de parc de type 4 qui détiennent presque la totalité de leur cheptel, on ne trouve dans leurs troupeaux que des animaux de confiage de type *habbanaye*, qui n'a pour fonction que de renforcer les liens sociaux entre parents ou amis.

Tableau 17 : Types de responsable du cheptel dans les différents sites (%)

Sites	Responsable I	Responsable II	Responsable III	Responsable IV
Djaligo	0,75	9,25	44,5	45,5
Gandala	0	3	34,25	62,75
Loubouna	0	0	0	100
Hontorbé	0	0	0	100

I : sans cheptel ; II : Détenant moins de la moitié du cheptel ; III : Détenant plus de la moitié du cheptel, IV : Détenant presque la totalité du cheptel

Vient enfin le berger qui est souvent issu de la famille du responsable du parc ou du propriétaire des animaux (s'il combine les deux titres). Lorsque c'est un employé salarié, c'est souvent un Peul pour la plupart des cas, venu d'un autre campement dans le but de se constituer son propre troupeau. Toutefois, on y trouve également des enfants des agriculteurs sédentaires qui sont recrutés comme bergers pour garder les troupeaux des Peul. Le salaire de ces derniers peut être donné en espèces, avec également le droit de traire et vendre le lait, mais aussi en animaux (un nombre de veaux par trimestre ou par an en fonction de l'importance du troupeau et de l'importance de la transhumance nécessaire à l'alimentation en période de cultures).

Dans nos investigations, nous nous sommes plus intéressés aux responsables de parcs reconnus comme éleveurs tout en sachant que dans nos sites, ils sont également pour la plupart les propriétaires d'animaux). Cependant, la grande difficulté est d'arriver dans la pratique à faire la distinction entre agriculteurs et éleveurs (ou pasteurs). S'il est d'usage d'opposer agriculteurs et éleveurs (ou pasteurs), le clivage est loin d'être tranché dans les faits en ce qui concerne la zone de notre étude. La catégorie même d'éleveurs peut masquer des réalités bien différentes. Dans le souci d'analyse, nous avons toutefois différencié les catégories d'éleveurs tout en sachant qu'il n'y a pas de différence nette entre les différents groupes que nous avons identifiés.

Pour ce faire, nous avons mis l'accent sur l'origine des modes de production des différents groupes sociaux, en particularisant la pratique préalable de l'agriculture ou de l'élevage (l'appropriation des animaux domestiques et précisément les ruminants

constitués en troupeau), les relations à la terre, et surtout la marque identitaire⁴⁵. En combinant ces critères, nous obtenons trois grands groupes d'éleveurs : les pasteurs nomades, les agro-pasteurs et les agro-éleveurs.

1.2.1- Les pasteurs nomades

Il est impropre de nommer transhumance la mobilité de certains pasteurs lorsque l'on définit les modes d'occupation humaine et animale en zone de savane en général, et de l'espace autour de la Forêt Classée de Yamba Berté en particulier. La transhumance Nord-Sud (au Tchad) traverse des zones écologiques différentes et une gamme d'isohyètes variés. Or les déplacements de certains pasteurs, dans notre région d'étude, et notamment ceux des Peul *Hontorbé*, sont des mouvements d'amplitudes diverses évoluant au sein d'une même homogénéité écologique et climatique, et relèvent plus du pastoralisme nomade tel qu'il a été défini au début de cette étude. Ces mouvements, souvent désordonnés, conduisent à une occupation des interstices spatiaux entre les champs par le bétail (Bourgeot, 2000). Par conséquent, nous les considérerons comme pasteurs nomades. (Encadré 2).

Encadré 2 : Portrait d'un éleveur de ce groupe

Alhaji Adamou d'ethnie peule Hontorbé (Sankara), est polygame (2 femmes) avec 6 enfants à charge. Dès son entrée au Tchad en 1960, il s'est installé à Moulkou à environ 200 km au sud de N'Djaména. Sans base fixe, il effectuait la transhumance entre Moulkou, Dourbali et Karmé (distant de 350 km) jusqu'à 2002. En 2003, il descend (avec les autres parents) plus au sud dans la région de Galgal (environ 300 km de Moulkou). Bien qu'il soit rentré dans une zone agricole, Amadou ne cultive pas et continue à effectuer ses déplacements (avec toute la famille) entre Gagat et Pont-Caraol. En 2005, il se rapproche d'avantage de Pont-Caraol précisément aux abords de la forêt classée. Il passe la saison des pluies dans la forêt et pendant la saison sèche, il en ressort pour exploiter les champs récoltés dans un premier temps, et, vers la fin de la saison sèche, il redescend plus au sud près de la frontière de la Centrafrique. Il remonte avec l'arrivée des pluies.

Al hadji Adamou détient actuellement :

- 106 têtes de bovins : 80 têtes lui appartenant en propre, 20 têtes pour ses épouses et 6 têtes pour ses enfants ;
- 41 têtes d'ovins dont 30 têtes pour lui, 5 pour ses épouses et 6 pour ses enfants ;
- Aucun caprin

Au début de l'année 2007, les membres du ferrick de Amadou furent accusés de « coupeurs de route » (de brigands) par un campement voisin (d'ethnie Kessou). Avec la menace de la Brigade de la Gendarmerie, Amadou et les autres Hontorbé ont fui la zone en mars 2007 pour regagner leur ancienne localité, Moulkou, où ils ont repris leur ancienne trajectoire de transhumance.

⁴⁵ L'animal (bœuf, mouton,...) est la marque identitaire des pasteurs. Ceci se traduit par les comparaisons avec les animaux domestiques : fort comme un taureau, belle comme une vache, mignon comme un agneau.

Parmi ces pasteurs nomades, on note également la présence des Peul *Oudah* et *Wodaabé*. A la différence des *Hontorbé* décrits ci-dessus, ils effectuent des déplacements qui correspondent bien à la description et à la définition de la transhumance Nord-Sud /Sud-Nord telle qu'elle existe, et ils sont qualifiés de pasteurs nomades mais la transhumance reste un temps fort de leurs pratiques pastorales et vise à la reproduction de leurs systèmes de production.

Les *Wodaabé* de la fraction *Djapto'en* sont toujours en transit : en début de saison des pluies pour remonter vers le nord du Tchad (Dourbali, Karmé et Moyto) et en début de saison sèche, pour descendre vers le sud en traversant parfois la frontière pour la République Centrafricaine (Kabo, voire Bangui). En année normale, leur parcours s'étend du point extrême nord de Moyto (latitude 12°) à Kabo en RCA (latitude 8°). Dans les situations de déficit pluviométrique, ils peuvent descendre jusqu'à Bangui afin de trouver des pâturages verts. La période de leur trajet annuel varie entre 5 à 7 mois, et ils séjournent en moyenne 3 mois au nord du Tchad (Dourbali-Karmé). Les *Wodaabé* se distinguent des autres pasteurs nomades par le fait qu'ils exploitent plus les pâturages de sous-bois. On remarque leur présence dans la région souvent quand ils arrivent sur les marchés hebdomadaires.

Les moutonniers *Oudah* sont également des grands transhumants qui peuvent parcourir 1500 km durant leurs déplacements saisonniers (Photo 11).



Les *Oudah* sont les premiers pasteurs à remonter et sont les derniers à redescendre vers le sud. En remontant rapidement, leur objectif est de parvenir sur les lieux des pluies afin de bénéficier des jeunes pousses d'herbes favorables aux ovins et en redescendant tardivement ils veulent profiter au maximum des cures salées.

Photo 11 : Un berger *Oudah* avec son troupeau (cliché sougnabe 2003)

Ils remontent jusqu'à l'extrême nord du Tchad (latitude 15°) en saison des pluies et redescendent au fin fond du sud du pays en saison sèche (latitude 10°). Ils traversent rarement la frontière nationale.

1.2.2- Les agro-pasteurs

Les agro-pasteurs se distinguent des deux autres groupes par la combinaison structurelle des activités pastorales et des activités agricoles. La répartition de ces deux activités est assurée au sein d'une même unité domestique (élargie ou restreinte). Ce système de production mixte amène les acteurs à combiner également deux types d'habitats : l'un fixe et l'autre mobile. Une partie de la famille reste dans un campement fixe (qui d'ailleurs aujourd'hui est assimilable à un village) avec un petit troupeau qui constitue en majorité des vaches en lactation (noyau laitier), et l'autre partie transhume avec le bétail pendant un moment de l'année. L'habitat fixe, maison en banco et champs, incarne la pratique des activités agricoles et l'autre, tente en natte ou en bâche, renvoie à la mobilité. Ce sont les pasteurs qui, sur le plan numérique, sont les plus importants dans la zone de notre étude.

Parmi eux, il y a ceux qui se sont installés depuis plus de 30 ans et qui sont profondément ancrés dans la trame foncière. On trouve cette catégorie parmi les Peul *Kessou'en* et *Ngara'en* rencontrés dans les campements de Djaligo et de Gandala (cf. encadré 2). Par contre, bien qu'ils soient propriétaires des champs, la plupart des opérations culturelles sont menées par la main d'œuvre salariale (cf. la deuxième partie de ce chapitre).

Encadré 3 : Portrait d'un éleveur de ce groupe

Ardo Youssoufa Hamadou d'ethnie peule Ngara, est monogame avec 7 enfants à charge. Il est venu avec son père du Nord Cameroun et serait arrivé au Tchad vers les années 1950. Dès leur entrée au Tchad, son père Hamadou s'est installé près d'un grand marché de bétail (Pont-Caraol) où il effectuait des déplacements saisonniers dans la localité dans un rayon ne dépassant pas 50 km. Etant le premier éleveur à arriver dans la localité, il fut nommé Ardo par le Chef de canton de Bérem. A l'époque, Hamadou avait plus 100 têtes de bovin et ne pratiquait pas l'agriculture. A la mort de son père en 1970, Youssoufa devint Ardo et hérita du troupeau de son père. En 1980, au moment de la guerre civile au Tchad, Youssoufa fut emprisonné et son troupeau a été entièrement pillé. A la sortie de la prison, il retrouva sa femme, ses enfants et sa mère seulement avec les petits ruminants et la volaille. C'est ainsi que Youssoufa se livra à l'agriculture pour subvenir aux besoins de sa famille. Aujourd'hui Youssoufa détient :

- 17 têtes de bovins dont 10 têtes lui appartenant, 3 à sa femme et 4 à ses enfants ;
- 11 têtes d'ovins dont 5 têtes lui appartenant et 6 têtes à ses enfants
- 4 têtes de caprins pour lui.

La famille cultive chaque année 4 ha, 3 de maïs et 1 d'arachide. Les animaux sont gardés d'octobre à mai au niveau de la résidence fixe. Pour des raisons de manque d'espace, les animaux sont conduits de juin à septembre à 15 km à l'intérieur de la forêt classée pour laisser la place aux activités agricoles. Le rêve de Youssoufa aujourd'hui est d'arriver à reconstituer un troupeau de 100 têtes. Mais compte tenu de la situation sociale et économique de la région, peut-il le réaliser?

D'autres se sont fixés il y a moins de 10 ans. Il s'agit des *Souloubawa* résidents à Loubouna. Contrairement aux premiers, l'utilisation d'un habitat fixe ne renvoie pas nécessairement aux pratiques agricoles. La pratique des activités agricoles est aléatoire et la mobilité du troupeau reste toujours le temps fort de leurs pratiques pastorales (cf. encadré 3)

Encadré 4 : Portrait d'un éleveur de ce groupe

Alhaji Ali d'ethnie peule Souloubawa, est polygame (2 femmes) avec 17 enfants à charge. Il est entré au Tchad vers 1970 en provenance du Nigéria. Il s'est installé d'abord à Pala et en suivant son troupeau délocalisé, il s'est retrouvé aujourd'hui à 80 km de sa localité de départ.

Il détient un troupeau de :

- *135 têtes de bovins dont 100 têtes lui appartenant, 15 têtes pour ses femmes et 20 têtes pour les enfants ;*
- *80 têtes de mouton dont 50 têtes lui appartenant, 20 têtes pour ses femmes et 10 têtes pour les enfants ;*
- *4 têtes de chèvre appartenant à sa première femme.*

Il fait cultiver chaque année derrière sa concession 1,5 ha de maïs par les agriculteurs Mousseye de Koumou. Son troupeau se trouve à environ 25 km avec son fils marié et il ne revient dans le campement fixe qu'en novembre. Dès janvier, le troupeau repart en transhumance et il ne reste sur place qu'une dizaine de vaches laitières et un reproducteur.

1.2.3- Les agro-éleveurs.

Le terme « agro-éleveur » renvoie à la distinction que l'on peut faire entre pasteur et éleveur. L'éleveur se distingue du pasteur par le fait qu'il désigne celui qui élève aussi bien des ruminants que des poulets ou des porcs. Ce terme très générique peut donc désigner un pasteur comme un agriculteur sédentaire qui a accumulé en épargnant dans le bétail (bovins, ovins-caprins, porcins, etc.). Il s'agit là d'élevage et non de pastoralisme, car ici on parle du village et non pas du campement (Bourgeot, 2000). Le bétail dans l'élevage des agriculteurs s'inscrit dans une économie d'appoint qui correspond souvent à un degré d'enrichissement du producteur agricole (cf. encadré 4). Nous considérerons donc comme agro-éleveurs les agriculteurs qui ont constitué un noyau de troupeau avec des femelles reproductrices, et non des agriculteurs ayant une ou deux paires de bœufs d'attelage. Les agro-éleveurs sont représentés dans cette zone

par les paysans Moundang, Mousseye et Toupouri, pour lesquels la pratique de l'élevage est une activité séculaire.

Encadré 5 : Portrait d'un éleveur de ce groupe

Boguel Douksidi, d'ethnie Mousseye, est polygame (5 femmes) avec 15 enfants en charge. Il est installé à Pont-Caraol depuis 1952 en tant qu'agriculteur. Avec le revenu du coton et la vente du surplus des céréales, il a pu constituer un petit troupeau de 15 têtes de bovin dont 6 bœufs de trait et 9 animaux d'élevage. On compte dans son unité domestique 25 têtes d'ovins-caprins, dont 14 têtes appartiennent à ses épouses et 8 à ses enfants.

Toutes cultures confondues, Boguel et sa famille cultivaient auparavant annuellement 22 ha dont presque la moitié en coton. Aujourd'hui, Boguel déclare avoir gardé plus ou moins la même superficie, mais depuis la crise cotonnière (environ dix ans) la part du coton diminue au profit de l'arachide. En 2006, la superficie en coton représentait le 1/3 de la superficie totale cultivée.

Le troupeau de Boguel réside toute l'année dans le terroir : en saison des pluies, les animaux sont sous la garde d'un berger (un de ses enfants) et en saison sèche, les animaux sont renvoyés dans les champs sans surveillance et rentrent seuls le soir après s'être abreuvés dans la Kabbia (un cours d'eau permanent qui passe dans le village). Depuis deux ans, à cause de vols répétés des animaux dans le village, Boguel et certains de ces voisins ont regroupé leurs troupeaux (environ une trentaine de têtes) sous la garde d'un berger salarié (recruté parmi les enfants du village).

Le troupeau de Boguel constitue pour lui et sa famille une épargne. C'est de là qu'il renouvelle ses bœufs de traits, dote ses épouses et celles de ces enfants, et éventuellement achète des céréales lorsque les récoltes ne sont pas suffisantes pour subvenir aux besoins de la famille.

Avec la crise du coton, Boguel fonde tout son espoir sur son petit élevage pour assurer toutes les éventuelles dépenses.

1.3 – L'importance de l'élevage dans nos trois sites

1.3.1- Emergence du pastoralisme en savane tchadienne

Avant les années 1930, l'économie de subsistance de la population de la savane tchadienne en général et celle autour de la Forêt classée de Yamba Berté en particulier reposait exclusivement sur l'agriculture, la cueillette ou la chasse. A l'origine, les Mousseye n'élevaient aucun bovin, contrairement à leurs voisins Massa et Toupouri qui ont quasiment un "culte de la vache" (Cabot et al. 1955). L'élevage se limitait chez les Mousseye essentiellement aux ovins, aux caprins et à la volaille. Par contre, ce sont des éleveurs de poneys⁴⁶, et on a d'ailleurs souvent associé le nom de Mousseye à celui du "poney du Logone" (Seignobos et al. 1987).

En fait, sur l'ensemble de cette zone humide de savane, la prolifération des insectes hématophages constituait une contrainte majeure à l'élevage bovin. L'introduction de la culture du coton en 1930 par les colons, suivie de la diffusion de la culture attelée en

⁴⁶ Cheval de petite taille. L'utilisation du poney à la guerre faisait partie d'une stratégie de combat et, à la chasse, cet animal était réputé pour avoir des comportements remarquables dans la poursuite du gibier.

1957, ont été à l'origine de leur destruction. En outre, l'extension de surfaces agricoles favorisée par la traction animale a progressivement détruit les galeries forestières, gîtes des mouches tsé-tsé vectrices de la trypanosomiase, rendant ainsi la zone de savane propice à l'élevage. Désormais, les savanes constituent une zone d'élevage par excellence, soit, comme le souligne Bonnet (1990), plus que jamais « un rivage » d'accueil pour de nombreux naufragés sahéliens.

Autour de la Forêt Classée de Yamba Berté, ce sont alors plus particulièrement des Peul de Binder ou d'origine nigériane, ayant transité soit par le Niger, soit par le Cameroun, et expérimentés dans l'élevage de zébus, qui vont migrer dans la région. Ils sont intéressés par les résidus de culture et les plaines d'inondation. La présence permanente des pasteurs a permis le transfert des activités pastorales aux agriculteurs, et en retour celui des activités agricoles aux pasteurs. De nos jours, le bétail occupe une place significative dans tous les systèmes de production (Matiru, 2001). Des facteurs multiples expliquent cette mutation qui, naturellement, a changé l'affectation de l'espace, initialement vouée uniquement à l'agriculture. La crise du système pastoral sahélien depuis les deux dernières sécheresses, les conditions écologiques devenues satisfaisantes avec la destruction des gîtes à glossines, le développement des marchés induits par la croissance urbaine, et la diversification des sources de revenus monétaires constituent les principales raisons de l'essor de l'élevage dans cette partie du pays (Magrin, 2000).

1.3.2- Les effectifs de cheptel et sa répartition géographique

a) Taille du cheptel au niveau de nos campements de références

La pudeur dont fait preuve le Peul à propos de son bétail et de l'effectif de son troupeau est bien connu (Benoit, 1979). Le sujet relatif à l'effectif du cheptel est typiquement tabou chez la plupart des pasteurs, sur lequel il est difficile d'obtenir des informations quantitatives fiables. Demander à un pasteur l'effectif de son troupeau ou le nombre de ses enfants le met dans un embarras tel qu'on perd vite le courage de renouveler la question. Ceci ne dit pas pour autant que le Peul ignore l'effectif de ses animaux. Au contraire, il connaît individuellement tous les animaux par le caractère, le comportement et l'histoire. Le refus de donner le nombre de ses animaux est légendaire chez les populations pastorales, et il faut lui ajouter une dimension culturelle. Le pasteur n'a pas l'habitude de compter ses animaux comme l'observateur le pratique algébriquement (Petit, 2000). C'est la place que l'animal prend dans l'entité troupeau qui

intéresse le pasteur ou le berger. Le dénombrement est donc fait sur l'hétérogénéité du troupeau et sa structuration en unités (*tokéré*), et non pas par le comptage. En plus de ces difficultés de dénombrement du cheptel, il convient de souligner que la gestion des animaux est menée indépendamment de l'appropriation : les animaux de chaque membre de la famille ne sont pas nécessairement co-résidents, et inversement les animaux d'un campement n'appartiennent pas tous aux personnes rattachées à ce campement (Langlois, 1991).

De la même manière que pour l'effectif du cheptel, il est difficile d'estimer la population pastorale dans la région. La dynamique de la population pastorale reste aujourd'hui peu connue. La plupart des auteurs s'accordent à dire que, d'une manière générale, le nombre de pasteurs strictement nomades est en baisse, même s'il y a souvent confusion entre réduction du nomadisme et réduction de la mobilité des pasteurs (Sandford, 1983).

Nos enquêtes exhaustives de 2005 et de 2008 dans les trois campements de référence et le campement mobile des pasteurs nomades (Peul *Hontorbé*) nous ont permis d'approcher les effectifs de cheptel par unité domestique (Fiche d'enquête en annexe 2). Il s'agit d'effectifs déclarés et confrontés aux données de comptages visuels dans deux à trois unités domestiques. Dans le campement où la confrontation de ces deux sources de données dégage un écart supérieur à 2 %, on suppose que les effectifs déclarés sont assez proches de la réalité. Dans le cas contraire, l'enquête est entièrement reprise sur l'ensemble des troupeaux du campement.

Cependant, dans ce genre d'enquête certains pasteurs déclarent l'effectif qu'ils possèdent, et non l'effectif de son troupeau d'où la nécessité de précision pour orienter le pasteur (des animaux personnels, des animaux appartenant aux épouses, des animaux appartenant aux enfants, ou des animaux reçus en confiage), et d'autres donnent l'effectif appartenant à l'unité domestique, même si dans la réalité ces animaux ne sont pas forcément présents dans le terroir. Dans ces enquêtes, les animaux en confiage sont pris dans l'effectif d'unité domestique car, le plus souvent, nous avons constaté que le nombre d'animaux reçus en confiage et le nombre d'animaux donnés en confiage s'annulaient plus ou moins.

Sur la base de ces enquêtes, on peut noter que les pasteurs peuls donnent plus d'importance aux bovins, notamment aux grands zébus. Les données générales sur le

cheptel montrent que l'espèce bovine représente une part importante dans le cheptel des unités domestiques (Figure 30).

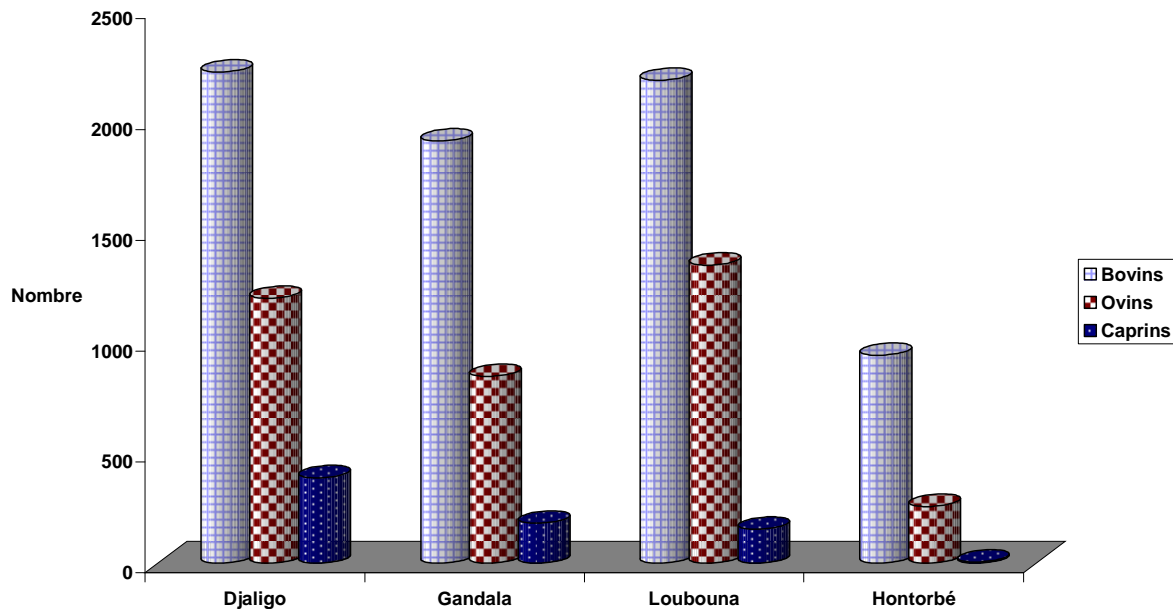


Figure 30 : La répartition du cheptel par espèce et par campement de référence

Le troupeau d'une unité domestique d'un peul se compose de bêtes appartenant à divers membres de la famille. Sont propriétaires du cheptel, des hommes, des femmes et, dans des proportions limitées des enfants. Mais la propriété des bêtes est une chose et la conduite du troupeau en est une autre, ainsi que la jouissance de ses produits (le lait en particulier). Que le chef d'unité domestique possède ou non la totalité des animaux dont il s'occupe, il se comporte apparemment comme le seul responsable de la conduite (ou de la gestion) du troupeau.

La répartition du cheptel au sein des membres des familles restreintes par espèce montre que les espèces bovines et ovines appartiennent majoritairement aux chefs d'unité domestique. Les femmes n'ont généralement qu'un petit nombre de bovins leur appartenant réellement en dehors des vaches laitières (*Nai Debbo*) qui leur ont été prêtées par leur époux dès leur premier accouchement. Par contre, l'élevage de l'espèce caprine est l'œuvre des femmes et à moindre degré des enfants (Figure 31).

Ceci s'expliquerait par le fait que la capitalisation en bétail par les enfants commence par l'espèce caprine et par l'impossibilité des enfants de se constituer un grand troupeau bovin ou ovin leur appartenant en propre. Pour les femmes, il semble que la part la plus importante du cheptel reste dans la famille d'origine, confié à la garde soit du père, soit d'un frère.

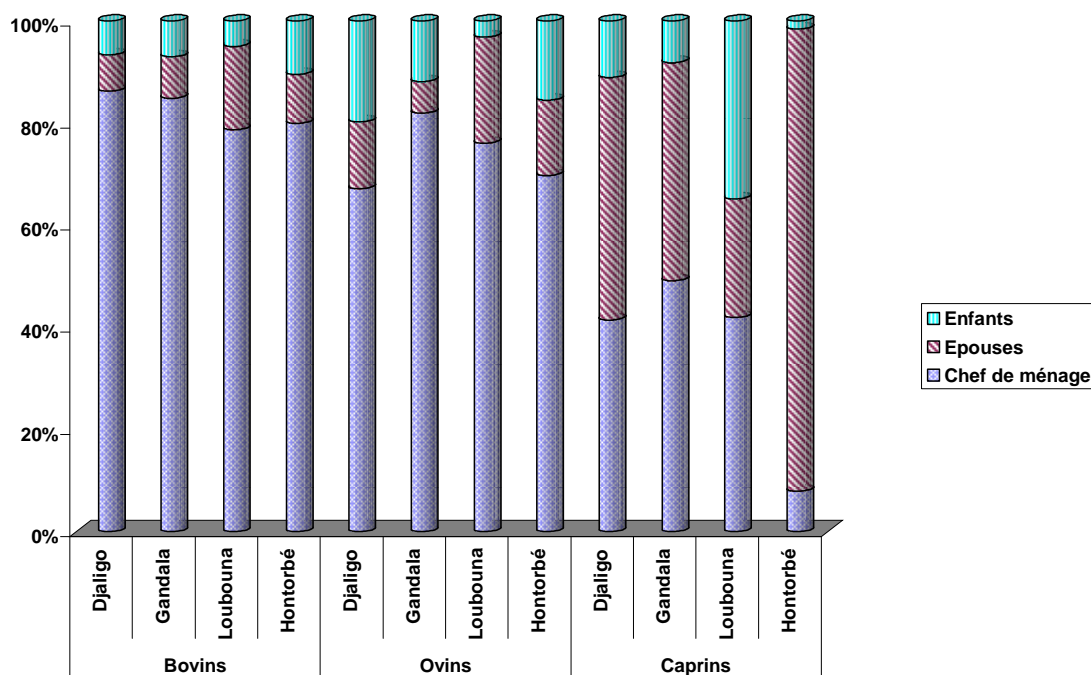


Figure 31: Répartition du cheptel par espèce entre familles restreintes

En ne considérant que l'espèce bovine, on remarque que la taille moyenne du troupeau varie d'un campement à un autre et d'une unité domestique à une autre. Dans les campements, ces variations entre les unités domestiques sont très fortes, allant pour les extrêmes de 4 à 300 têtes de bétail (Tableau 18).

Tableau 18: La répartition du cheptel bovin par campement

	Djaligo	Gandala	Loubouna	Hontorbé
Effectif du cheptel	2216	1905	2179	938
Moyenne	34,03	32,29	72,63	62,53
Maxi	162	100	310	146
Mini	00*	04	04	8
Ecart-type	29,20	21,67	55,47	44,54

*Responsable du parc (sans cheptel bovin en propriété)

Source : Enquêtes terrain (2006-2007)

Dans ce tableau, en se référant seulement à la répartition géographique de la taille des troupeaux dans les différents campements, on peut de prime abord déduire que l'effectif du cheptel est plus important à Djaligo, Gandala et Loubouna qui sont des campements qui se sont fixés⁴⁷, que le campement des pasteurs nomades des Peul *Hontorbé*. Mais par contre, si on regarde la répartition du cheptel par unité domestique, on se rend bien compte de l'importance d'élevage à Loubouna et chez les *Hontorbé* (grande mobilité de troupeaux, faibles ou pas d'activités agricoles) qu'à Djaligo Gandala (moins mobiles, fortes activités agricoles). Ce constat nous permet d'établir une certaine corrélation entre la main d'œuvre et les activités pastorales (mobilités, activités agricoles et importance du cheptel).

La combinaison des activités agricoles et pastorales dans une même unité de production nécessite de faire un certain nombre de concessions au niveau de la conduite du cheptel, au point que la mobilité doit souvent être réduite. Cette réduction de la mobilité des troupeaux constitue une contrainte majeure pour la viabilité du système pastoral qui n'arrive plus à réagir efficacement aux risques (pénurie, épidémie, insécurité physique, etc.). Par contre, ce système de production mixte vise à limiter les effets directs ou indirects des aléas climatiques que connaissait la région et joue un rôle de régulation essentiel pour l'unité domestique (Milleville, 1989).

La capacité d'une unité domestique en milieu pastoral à se maintenir et à se développer est étroitement liée à son capital bétail et à la capacité, de monnayer les produits animaux afin de subvenir aux besoins de la famille (Banzhaf, 05). Le nombre des unités domestiques et de la population par campement, nous permet de dire que la mobilité exigerait également une faible taille d'unité domestique par campement. Ceci répondrait aux soucis de la flexibilité et de la dispersion qui caractérisent le pastoralisme nomade. Aussi constatons-nous que, pour être mobile, un système doit fournir à ses membres un niveau assez important d'UBT/hab. car dans les campements fixes (Djaligo et Gandala) ce rapport UBT/hab. est inférieur à celui des campements de Loubouna et *Hontorbé* dont le système est encore caractérisé par la mobilité des hommes et des animaux (Tableau 19).

⁴⁷ A Loubouna, les troupeaux sont restés toujours mobiles bien que le campement soit fixé. L'activité agricole est aléatoire

Tableau 19: L'importance du cheptel dans les différents campements

	Djaligo	Gandala	Loubouna	Hontorbé
Nombre d'unités domestiques	69	59	30	15
Nombre d'habitants	415	335	285	100
Nombre d'UBT	1831	1536	1620	747
UBT par Exploitation	26,54	26,04	54,01	49,77
UBT. hab. ⁻¹	4,41	4,59	5,69	7,47

* 1 bovin = 0,75 UBT et Ovins-caprins = 0,1 UBT

Source : Enquêtes terrain (2006-2007)

Des situations similaires ont été déjà relevées par plusieurs auteurs (Landais, 1983 ; Boutrais, 1992 ; Michel, 1999). La répartition des animaux en classe d'effectif confirme bien l'importance numérique du cheptel dans les unités domestiques des pasteurs qui ont gardé encore la mobilité et la flexibilité (Figure 32). A Djaligo et Gandala 60-70 % des unités domestiques ont un effectif compris entre 10-30 têtes de bovins alors qu'à Loubouna et chez les *Hontorbé* environ 50 % des unités domestiques détiennent des effectifs compris entre 50 et 100 têtes de bovins ; presque 30 % dans le campement des *Hontorbé* ont plus de 100 têtes de bovins.

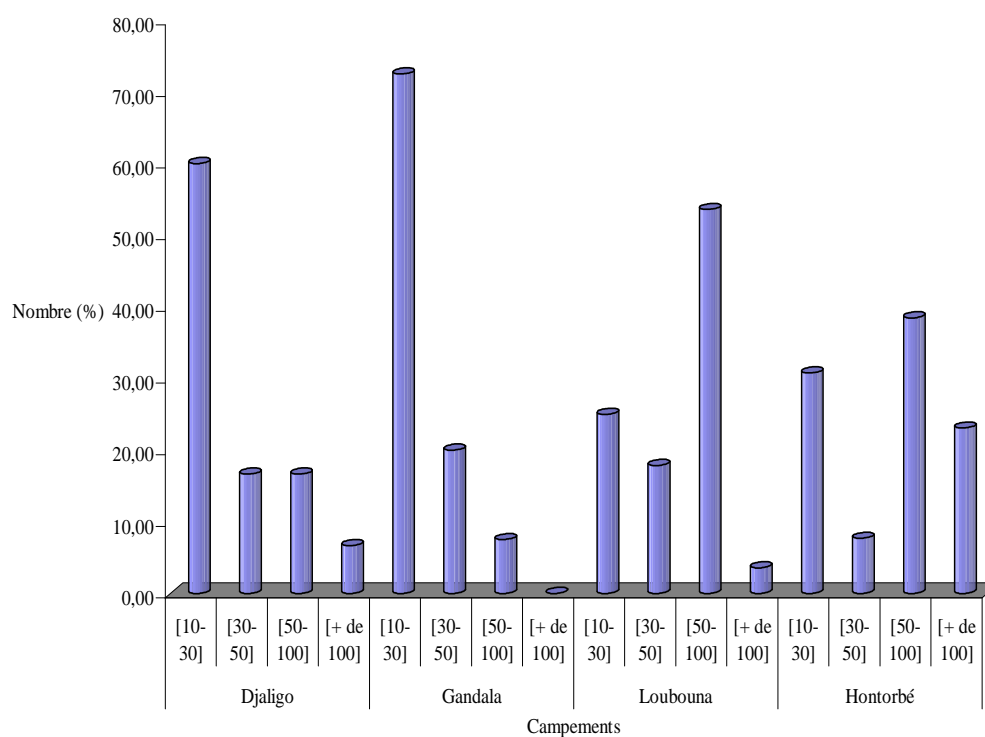


Figure 32: Répartition par classe de l'effectif bovin dans les unités domestiques

Pour garder la vie pastorale, les unités domestiques doivent maintenir un équilibre entre la taille de leurs troupeaux et la main d'œuvre familiale. Saurabh (1996), en parlant des pasteurs Johyas dans le Rajasthan, souligne que les pasteurs avaient des mécanismes intrinsèques afin de maintenir une faible démographie, en adéquation avec l'importance du cheptel. C'est à travers des institutions sociales que les pasteurs arrivent à régler le processus démographique : retard dans le mariage, séparation des couples, etc.

Il a été démontré par Thébaud (2002) au Niger et au Burkina Faso que la taille de la famille et la composition du troupeau déterminent en grande partie la main d'œuvre disponible pour ce troupeau. La composition de plusieurs espèces animales au sein d'un même troupeau est exigeante en main d'œuvre. Cette relation homme-troupeau est particulièrement nette dans les unités domestiques où leur économie se repose essentiellement sur les activités pastorales. Pour faire face à toutes ces situations, ces unités domestiques cherchent toujours à trouver le moyen de rétablir l'équilibre dans la relation homme-troupeau (Thébaud, 2002). L'exemple du campement de *Hontorbé* qui compte 15 unités domestiques confirme cette tendance des pasteurs nomades à vouloir chercher l'équilibre entre la taille de la famille et la taille du troupeau (Figure 33). La taille du troupeau apparaît proportionnelle à la taille de la famille.

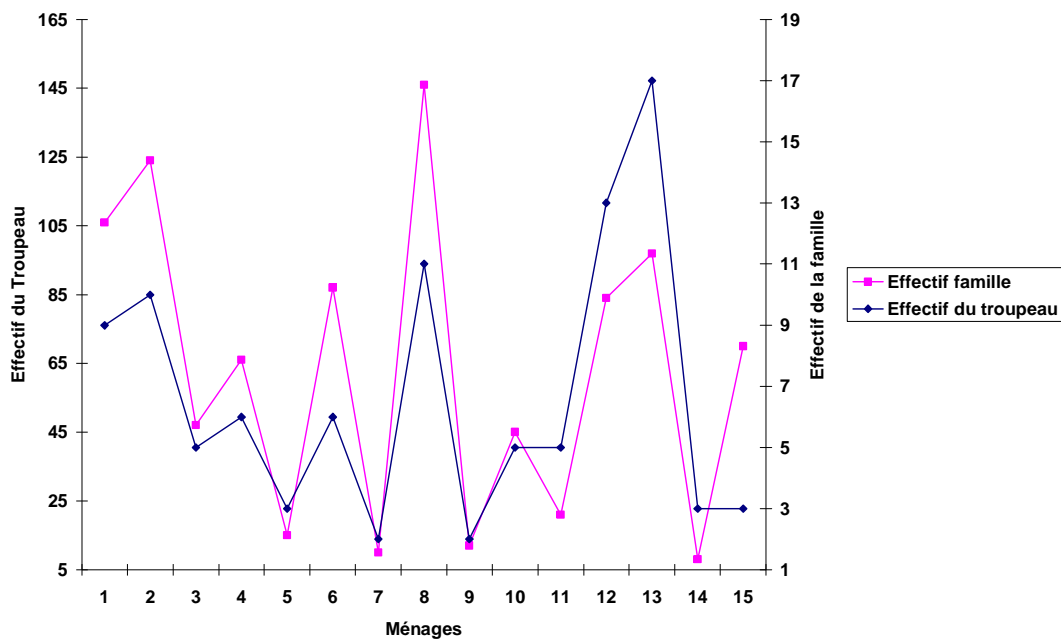


Figure 33 : Relation entre taille du troupeau et taille de la famille

Pour la vie pastorale, Il existerait un seuil (en termes de cheptel minimal) en dessous duquel l'unité domestique ne peut plus vivre entièrement de l'élevage. Selon les contextes et les systèmes de production, ce seuil peut varier entre 1 à 3 UBT par personne (Swift citer par Banzhaf, 2005). Si l'effectif du troupeau est trop petit pour subvenir aux besoins de la famille, plusieurs stratégies sont mises en œuvre. Elles vont de la pratique agricole pour éviter une forte ponction sur le cheptel, à l'exode en ville, en passant par la location de la force de travail de certains membres de la famille (se faire embaucher comme berger dans d'autres unités domestiques). Par contre, si le troupeau est plus important et dépasse la capacité de la main d'œuvre familiale⁴⁸, on peut soit procéder au recrutement de la main d'œuvre extérieure (généralement en milieu paysan), soit placer certains animaux en confiage.

Mais dans le cadre de l'agropastoralisme, ces seuils sont perturbés par le fait que beaucoup de pasteurs ne tirent plus leurs ressources uniquement de l'élevage, mais aussi d'une activité agricole. Dans ce système, le premier impératif d'assurer le ravitaillement de la famille peut ainsi être satisfait alors que le bétail seul ne le permet pas.

b) - Taille du cheptel au niveau régional

Autour de cette forêt classée comme dans l'ensemble de la savane tchadienne, depuis au moins deux décennies, le pastoralisme prend de l'ampleur et gagne du terrain. Les activités pastorales progressent sous l'effet conjugué de la stratégie des agriculteurs fondée sur la capitalisation du surplus de leurs revenus sur le bétail. Au-delà des pratiques locales en expansion, associées partiellement aux activités agricoles, l'émergence de nouvelles dynamiques pastorales est surtout liée au regain d'intérêt que représentent les savanes pour les pasteurs venant des régions sahéliennes.

Cependant, pour des raisons citées ci haut, les chiffres officiels ne reflètent pas la réalité de l'essor de ce pastoralisme en pleine expansion. De la même manière que pour l'effectif du cheptel, il est difficile d'estimer la population pastorale dans la région. La dynamique de la population pastorale reste aujourd'hui peu connue. La plupart des auteurs s'accordent à dire que, d'une manière générale, le nombre des pasteurs

⁴⁸ Au dessus de 300 têtes de bétail, il est rare que la main d'œuvre familiale soit suffisante. Le cheptel est scindé en plusieurs troupeaux. Ce qui nécessite l'emploi d'un berger salarié.

strictement nomades est en baisse, même s'il y a souvent confusion entre réduction du nomadisme et réduction de la mobilité des pasteurs (Sandford, 1983).

Le Service Statistique de la Direction de l'Elevage a toujours estimé l'évolution de la population animale sur un taux de croissance fixé, calculé depuis 1980 sur la base de 2,4 % par an pour les bovins et de 3 % par an pour les petits ruminants. Elles ne tiennent pas compte des flux migratoires des animaux durant les vingt dernières années vers cette zone.

Selon ces statistiques, l'effectif du cheptel bovin dans la zone des savanes du Tchad serait passé de 833 770 en 1990 à 1 257 908 en 2007, soit une augmentation de 33,7 % en moins de 20 ans avec une concentration qui diffère d'une région à une autre (Planche 7). Dans l'ensemble, ces chiffres officiels sont des estimations très éloignées des réalités sur le terrain et il faut les manipuler avec précaution (Tableau 20).

Tableau 20: Charge animale en zone de savane du Tchad (anciennes préfectures)

Anciennes préfectures en zone de savane	Superficie (km²)	Effectifs bovins	UBT/km²
Ex-Mayo-Kebbi	30105	156156	3,89
Ex-Logone occidentale	8695	45455	3,92
Ex-Logone orientale	28035	186959	5,00
Ex-Tandjilé	18045	90493	3,76
Ex-Moyen Chari	45180	778845	12,93
Total de la zone soudanienne	130060	1257908	7,25

Sources : Direction de statistique du ME : 1 bovin= 0,75 UBT

Planche 7 : L'essor de l'élevage bovin dans les savanes du Tchad



Les pasteurs sont attirés en zone de savane par les pâturages verts des bas-fonds et la vaine pâture sur les résidus de récoltes (Cliché Prasac, 2001)



La présence permanente des eaux de surface (représentées par les fleuves et lacs) est également l'un des facteurs d'attraction des pasteurs en zone de savane (Cliché Prasac, 2001)



La présence massive des pasteurs en zone de savane s'explique aussi par les opportunités que leur offrent les grandes villes : marché à bétail, vente de lait, etc. (Cliché Prasac, 2001)

1.4 - Typologie des systèmes pastoraux

La classification des différentes formes du système pastoral n'est pas aisée car leurs relations respectives avec l'agriculture sont empreintes de complexité et peuvent varier en fonction des zones, des groupes et des écosystèmes. Quelques données issues de nos enquêtes portant sur le pasteur lui-même, sur son environnement social et économique, sur son cheptel et sur sa conduite alimentaire nous ont permis d'appréhender la diversité des systèmes d'élevage pratiqués dans notre zone d'étude (Guide d'entretien individuel en annexe 3). Nous sommes conscients du biais que comporte la typologie qui n'est autre chose qu'une forme réduite ou simplifiée de la réalité. Chaque unité domestique se distingue par sa manière de gérer son cheptel mais aussi d'utiliser les pâturages. A défaut de ne pas pouvoir aborder le système pastoral de chaque unité domestique et dans le souci de connaître les évolutions en cours au sein de notre terrain d'étude, nous avons tenté de classer les différents systèmes d'élevage pratiqués par les unités domestiques pour appréhender la diversité au niveau local. C'est également ce souci d'avoir une vision d'ensemble qui nous a amené à intégrer dans notre analyse les données sur les systèmes des agro-éleveurs Mousseye de Pont-Caraol.

L'ensemble de données issues des différentes unités domestiques a été soumis à une analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM) suivie de la classification hiérarchique ascendante (CAH).

1.4.1 - Choix de variables discriminantes et AFCM

Nous avons déterminé les variables discriminantes et leurs modalités qui ont été par la suite codifiées par classe. A partir de ces variables issues de chaque thème, une analyse discriminante est lancée grâce au logiciel XLSTAT. La statistique simple nous donne le résultat consigné dans le tableau 21.

Tableau 21 : La statistique de données utilisées dans la typologie

Variables	Modalités	Effectifs	%
Ethnie	1 = Ngara'en	43	31,852
	2 = Kessou'en	25	18,519
	3 = <i>Hontorbé</i>	15	11,111
	4 = Souloubawa	30	22,222
	5 = Mousseye	22	16,296
Statut matrimonial du fils	1 = 0 fils marié	88	65,185
	2 = 1 fils marié	33	24,444
	3 = 2 fils mariés	4	2,963
	4 = + de 2 fils mariés	10	7,407
Main d'œuvre	1= 1-5 personnes	76	56,296
	2 = 5-10 personnes	41	30,370
	3= 10- 20 personnes	13	9,630
	4= + de 20 personnes	5	3,704
Age du berger	1= 10 – 20 ans	73	54,074
	2= 20-30 ans	46	34,074
	3= + de 20 ans	16	11,852
Nombre de troupeaux	1 = 1 troupeau	121	89,630
	2 = 2 troupeaux	13	9,630
	3= + de 2 troupeaux	1	0,741
Taille du troupeau	1= 10-30 têtes	80	59,259
	2=30-50 têtes	21	15,556
	3=50-100 têtes	27	20,000
	4= + de 100 têtes	7	5,185
Race Bovine	1 = Bororodji	83	61,481
	2= Bogolodji	30	22,222
	3= Gudali	22	16,296
Mobilité en saison sèche	1 = Oui	69	51,111
	2 = Non	66	48,889
Mobilité en saison des pluies	1 = Oui	59	43,704
	2 = Non	76	56,296
Surface agricole utile (SAU) en ha	1 = 0- ½ ha	44	32,593
	2 = ½ -2 ha	34	25,185
	3 = 2- 4 ha	25	18,519
	4 = + de 4 ha	32	23,704

L'AFCM a permis de révéler quatre types de systèmes d'élevage. Ces différents types se distinguent par leur degré de mobilité et/ou de fixité, leur degré d'association de l'élevage et de l'agriculture, et à moindre degré l'influence de la race élevée (Figure 34). Les individus (ou observations) se sont regroupés en quatre types par rapport aux différentes variables qui les caractérisent : le plan factoriel 1-2 oppose diamétralement deux systèmes d'élevage (type 4 et type 3) et deux autres groupes plus proche des uns des autres (type 1 et type 2).

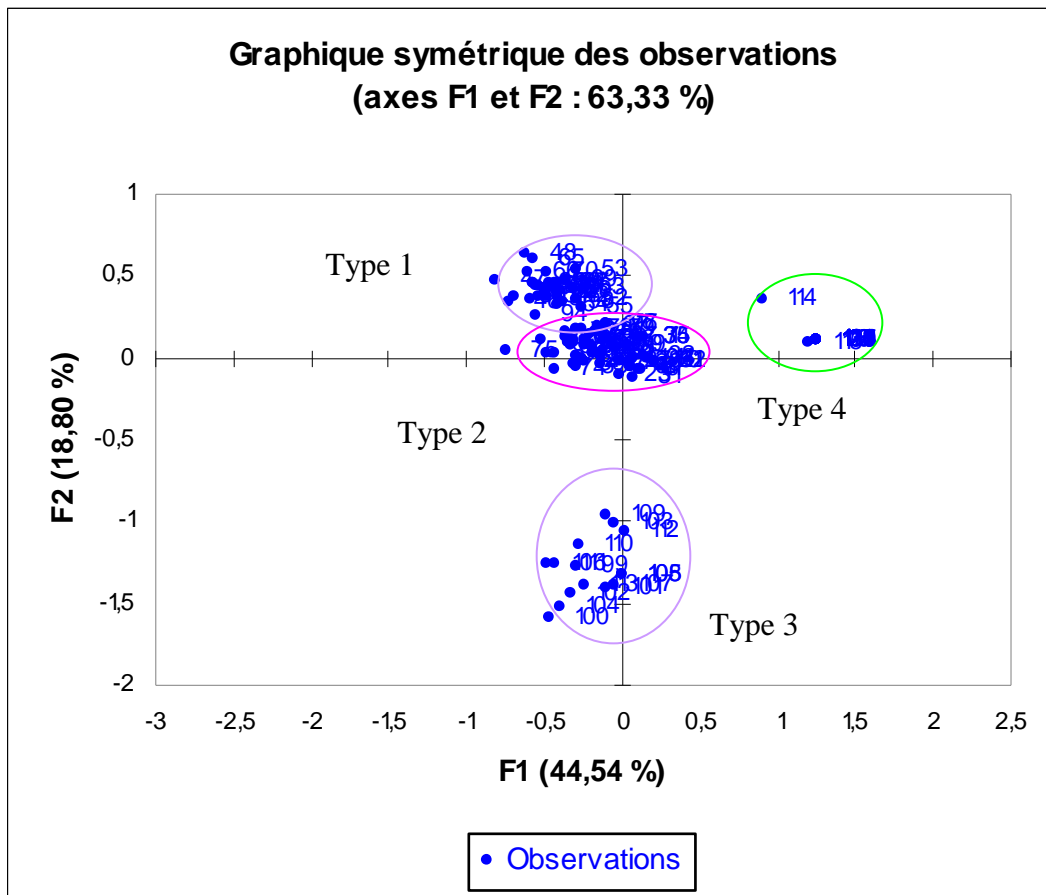


Figure 34 : AFCM (projection des observations).

Lorsque nous effectuons une AFCM simultanée des variables (modalités) et les observations (individus), nous obtenons une parfaite corrélation entre les groupes d'observations et les variables. C'est ce qui nous a permis d'identifier les individus appartenant dans chaque type. Il se trouve que le type 4 caractérise le système d'élevage des agro-éleveurs Mousseye qui s'isole nettement du type 3 qui est le système pratiqué par les pasteurs nomades *Hontorbé*. Le type 1 et le type 2 traduisent le système des agro-pasteurs (*Kessou'en, Ngara'en* et *Souloubawa*). Ces systèmes des agro-pasteurs se différencient entre eux par l'importance de la pratique agricole et de la mobilité des troupeaux : le Type 1 correspond aux systèmes d'élevage des agro-pasteurs *Kessou'en* et *Ngara'en* résidents à Djaligo et Gandala qui sont moins mobiles et le type 2 aux systèmes d'élevage des agro-pasteurs *Souloubawa* résidents à Loubouna qui sont certes dans un campement fixe, mais dont les troupeaux sont aussi mobiles que ceux des pasteurs nomades.

La classification ascendante réalisée avec les mêmes données confirme bien le résultat obtenu dans l'AFCM (Figure 35). Les différents systèmes sont représentés en bas de

l'arbre. Chaque regroupement de système se symbolise par un nœud. On voit bien que les types 3 et 4 sont bien éloignés des uns des autres. Par contre, le type 1 et le type 2 sont rapprochés. Ce rapprochement traduit bien leur caractère commun de fixité et la pratique de l'agriculture, seule la mobilité du troupeau qui les différencie.

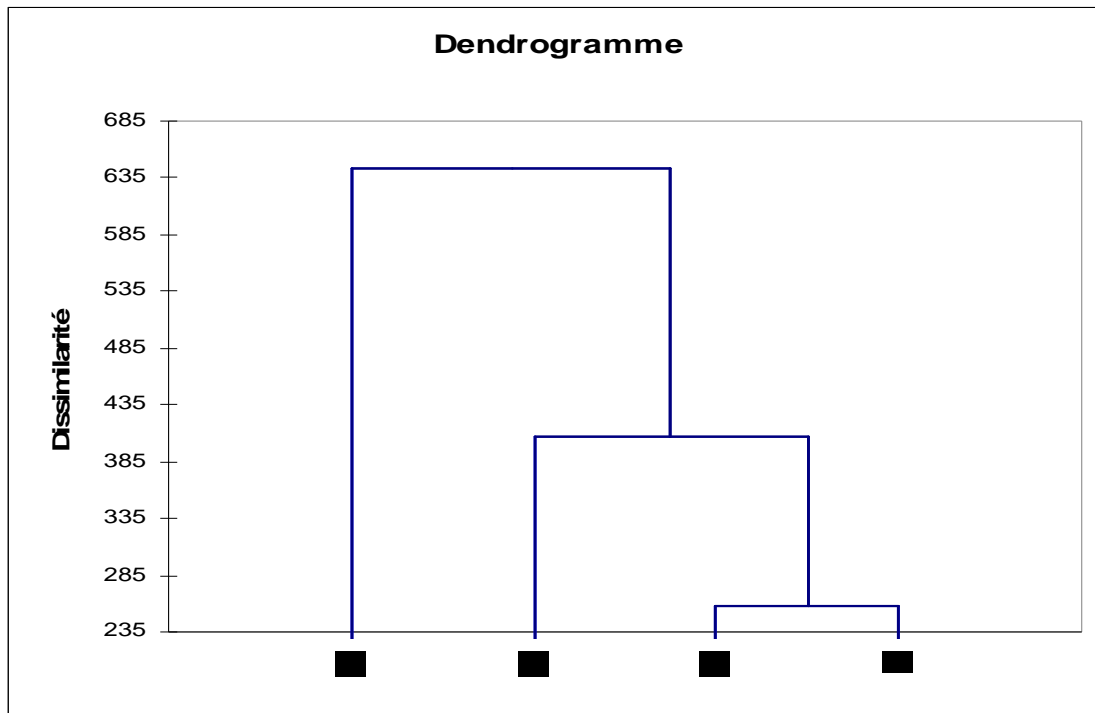


Figure 35: classification des observations en fonction des variables utilisées

1.4.2- Caractérisation des différents systèmes identifiés par l'AFCM

L'analyse des variables correspondant aux quatre types du système d'élevage dans notre zone d'étude mis en exergue par l'analyse AFCM et la classification ascendante, nous permet de caractériser chaque système d'élevage. A partir du contenu de chaque type, nous avons affecté les appellations suivants⁴⁹ : Un système d'élevage intégré (type 3) ; un système agro pastoral (type 1), un système pastoral à point fixe (type 2) et un système pastoral nomade (type 3). Les caractéristiques de chaque système sont résumées dans le tableau ci-dessous.

⁴⁹ Il convient de noter que les pasteurs transhumants (*Oudah* et *Wodaabé*) ne font pas partie de cette typologie. A cause de leur mobilité (souvent en transit), nous n'avons pas eu suffisamment de données sur eux pour pouvoir les intégrer dans cette analyse. Dans tous les cas leur système se rapprocherait du type 4. La différence résiderait peut-être sur l'amplitude de leur mouvement.

Tableau 22: Caractéristiques des différents systèmes d'élevage

Systèmes	• Système d'élevage	cheptel bovin	Système de culture	Ethnies
Système intégré	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage des résidus récolte 100% • Complémentation alimentaire 11 % • Complémentation minérale 5% • Déplacements en saison sèche 11 % • Déplacements en de saison des pluies 0 % • Pratique de l'agriculture 100 % 	Race dominant : Néant Effectifs : 10-30	Coton-céréales- arachides-niébé	Agriculteurs (Mousseye, Moundang, Toupouri Zimé) 95 % Peul 5%
Système agropastoral	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage des résidus de récolte 37 % • Complémentation alimentaire 37 % • Complémentation minérale 97 % • Déplacements en saison sèche 23 % • Déplacements en saison des pluies 78 % • Pratique de l'agriculture 98 % 	Race dominant : Bororodji Effectifs : 30-50	Maïs-mil- arachide	Peul <i>Ngara'en</i> 56% <i>Kessou'en</i> 32 % <i>Souloubawa</i> 13 %
Système pastoral à point fixe	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage des résidus récolte 3 % • Complémentation alimentaire 65 % • Complémentation minérale 100 % • Déplacements en saison sèche 100 % • Déplacements en saison des pluies 98 % • Pratique de l'agriculture 30 % 	Race dominant : Bogolodji Effectifs : 50-100	Maïs	<i>Souloubawa</i> 100%
<i>Un système pastoral nomade</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage des résidus récolte 0 % • Complémentation alimentaire 38 % • Complémentation minérale 100 % • Déplacements en saison sèche 100% • Déplacements en saison des pluies 100 % • Pratique de l'agriculture 0 % 	Race dominant : Bororodji Effectifs : 50-150	Néant	<i>Hontorbé</i> 88% <i>Souloubawa</i> 12%

a) Le système d'élevage intégré

C'est un système d'élevage intégré à l'exploitation agricole qui constitue un exemple-type de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Les animaux valorisent mieux les résidus de culture tout en fertilisant les champs dans le même temps (Planche 8).

Dans ce système, les troupeaux ne sortent qu'exceptionnellement du terroir villageois, ou du moins reviennent chaque jour dans la concession de leur propriétaire. Il s'agit là d'un élevage dans le sens générique du terme, et non pas de pastoralisme, car on parle du village et non du campement. Le bétail s'inscrit dans une économie d'appoint qui correspond souvent à un degré d'enrichissement du producteur agricole, qui renferme plusieurs espèces dans l'exploitation : bovins, ovins, caprins, porcins, etc.

Les acteurs de ce système d'élevage sont constitués en grande partie par des agro-éleveurs Mousseye, Toupouri, Moundang appelés parfois « agriculteurs-éleveurs » (Botoni, 2003) ou « agriculteurs élevant » (Bonfiglioli, 1990). On y trouve également des agro-pasteurs peuls (5% de l'effectif de ce groupe), totalement intégrés dans un système agricole. La pratique agricole concerne 100% des acteurs de ce système. Cependant, l'effectif du cheptel y est faible, compris entre 3 et 30 têtes⁵⁰.

⁵⁰ Les agriculteurs ne détenant que les bœufs de trait sans vache reproductrice ne sont pas pris en compte

Planche 8 : système d'élevage intégré



L'une des premières fonctions des animaux dans le système intégré est la traction animale (labour et transport) (Cliché Prasac, 2001)



Dans ce système, les animaux sont utilisés pour la production de la fumure et la valorisation des résidus de culture (Cliché Prasac, 2001).



Enfin dans ce système, les animaux représentent une épargne facilement mobilisable en cas de besoins (Cliché Prasac, 2001).

b) Le système agro pastoral

Ce système d'élevage extensif intégrant l'agriculture vivrière fait appel à deux habitats : l'un fixe et l'autre mobile (Photo 12). Il se caractérise aussi par une plus grande stabilité territoriale qui autorise un contrôle social sur l'espace pâturé. La résidence fixe est l'espace où une partie de la famille passe la saison des pluies. Il représente aussi le parcours de saison sèche. Les animaux y sont conduits en saison sèche pour exploiter les résidus de récolte. Par contre, en saison des pluies, les animaux sont conduits loin des espaces agricoles, seuls les bergers et certains fils mariés accompagnent les troupeaux. Si dans ce système tous les membres possèdent des champs, ce n'est pas tout le monde qui participe aux opérations culturales. Ils utilisent en grande partie la main d'œuvre d'agriculteurs. Cependant, qu'ils participent eux-mêmes aux travaux champêtres ou utilisent la main d'œuvre salariée, cela ne change pas fondamentalement leurs pratiques pastorales.

C'est un système dominant autour et dans la Forêt Classée de Yamba Berté. Il est pratiqué par les agro-pasteurs peuls *Ngara'en*, *Kessou'en* et un petit nombre des Peul *Souloubawa*. Leurs principaux objectifs de production sont de chercher soit à augmenter la taille de leur cheptel en réduisant les ventes des animaux, soit à se maintenir en milieu pastoral en valorisant la fumure animale par les activités agricoles. En plus, dans ce système, le surplus de la production laitière, destinée d'abord à l'autoconsommation, est vendu ou échangé contre les céréales. Les ressources issues de cette vente ou troc contribuent également à minimiser les ventes des animaux.



Photo 12 : L'agro-pastoralisme nécessite la combinaison de deux types d'habitat

c) Le système pastoral à point fixe

Les acteurs de ce système se sont fixés mais la mobilité du troupeau reste un temps fort de ce système d'élevage. Il fait également appel à deux habitats : l'un fixe et l'autre mobile. Mais contrairement au système précédent, la résidence fixe ne renvoie pas nécessairement à l'agriculture. Il s'agit d'un système où les troupeaux sont presque délocalisés de la résidence. Les animaux ne séjournent que 1- 2 mois au niveau de la résidence fixe.

Ce système représente les pratiques des agro-pasteurs peuls *Souloubawa*. Ils pratiquent la mobilité aussi bien en saison sèche (100 %) qu'en saison des pluies (98 %). Ils complètent en saison de soudure (achat de tourteau 68 %) mais ne stockent pas assez de résidus de récolte. La pratique agricole est aléatoire (30 %). La production laitière est presque entièrement autoconsommée. Les acteurs de ce système sont 100 % les Peul *Souloubawa* qui n'élèvent que la race Bogolodji.

d) Le système pastoral nomade

Ce système d'élevage se distingue des autres par la nature de la mobilité saisonnière et la forme de l'habitat. La caractéristique principale de ce système est la mobilité sans base fixe. Les acteurs de ce système se déplacent continuellement avec toute la famille et leurs animaux. Leurs déplacements ne s'effectuent pas nécessairement entre deux types d'habitat, mais seulement guidés par le souci de trouver des aires de pâture qui puissent satisfaire les besoins nutritionnels des animaux et surtout éviter les conflits et les zones d'insécurité.

La complémentation se fait à base de natron et de sel (100 %). La distribution des tourteaux et des graines de coton ne concerne que les vaches laitières et les animaux malades ou de bât (transport de bagage lors des déplacements). Ne pratiquant pas les activités agricoles, ils ne stockent pas de résidus de récolte.

Ce système d'élevage caractérise les pratiques pastorales des Peul *Hontorbé* et de moindre degré les Peul *Souloubawa* qui ne vivent presque que de l'élevage car ils n'ont pas d'activité agricole. Les hommes organisent leur vie en fonction des besoins des troupeaux. Le groupe se déplace à la recherche de pâturages et d'eau. Ils possèdent des

troupeaux importants leur assurant une certaine aisance financière. La mobilité des groupes est très importante et est à la base du mode de vie de ce groupe.

1.5 – Conduite et organisation spatiale du troupeau

L'intérêt accordé à la conduite des animaux et l'organisation des espaces dans cette étude répond au souci de comprendre les choix faits par le pasteur et les pratiques induites par ses décisions, pour appréhender les logiques qui sous-tendent les pratiques des différents groupes des pasteurs identifiés, mais aussi l'état du milieu, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles les activités pastorales sont exercées. Cette analyse des conduites d'élevage va porter principalement sur la conduite alimentaire puisqu'il n'existe pas, en dehors des vaccinations publiques contre la peste bovine et la péripneumonie, de conduite prophylacto-sanitaire systématisée. Il n'en existe pas non plus en matière de reproduction : le sevrage est spontané, les accouplements sont laissés au grand hasard des rencontres donc les seules régulations sont celles qui s'opèrent par la sélection massale des géniteurs et les mécanismes physiologiques de l'animal en rapport avec son milieu.

L'alimentation comprenant essentiellement le pâturage et l'abreuvement détermine les modes de conduite au rythme des saisons. Pour mieux comprendre donc les conduites d'alimentation dans les différents systèmes d'élevage mis en évidence ci-haut, la connaissance de la variation du climat est nécessaire. Car elle rend compte du rythme qui affecte les différents états du pâturage. Elle est aussi nécessaire pour comprendre les rapports, parfois teintés de concurrence, qui existe entre les paysans et les pasteurs.

1.5.1 – Les variations climatiques

Le climat de la région se caractérise par l'existence d'une longue saison sèche (octobre – mai) et une courte saison des pluies (juin - septembre). Pour cela, on retiendra la division du temps (calendrier) des Peul qui est en rapport avec les activités pastorales et n'exclut pas également les activités agricoles dont dépendent pour une bonne partie les activités d'élevage.

Les Peul divisent théoriquement l'année en cinq saisons : la saison sèche froide (*Dabundé*), la saison sèche chaude (*Ceedu*), début de saison des pluies (*Shetto*), le milieu de la saison pluvieuse (*Dungu* ou *Ndoumol*) et début de la saison sèche (*Nyamndé*).

Notons que la situation climatique dans la zone est déterminée par l’alternance de la saison sèche (*Ceedu*) (en gros de décembre à avril) et de la saison des pluies (*dungu*) (de juin à octobre), ce qui fait que dans la pratique, les Peul utiliseront fréquemment les deux saisons et quelques rares fois *Dabundé et Shetto* pour marquer la transition entre ces saisons qui entraîne également un changement dans la conduite du troupeau (Tableau 23).

Tableau 23 : Division du temps chez les Peul

Saisons	<i>Dabundé</i> (saison sèche froide)			<i>Ceedu</i> (saison sèche chaude)			<i>Ndoumol ou dungu</i> (saison pluvieuse)					
<i>Mois</i>	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Ma.	Av.	Mai	Jiu.	Juil.	Août	Sept.	Oct.

La conduite du troupeau est donc fonction de cette variation climatique. Dans ce calendrier, les animaux sont nourris lors de cheminements journaliers emmenés par un berger qui les conduit de pâturages en pâturages et un déplacement entre des pâturages de saison des pluies (*Rumerdé*) et des pâturages de saison sèche (*Sagnerdé*). Ces deux types de pâturages constituent l’espace pastoral (*Gainaka*)⁵¹. L’occupation de l’espace pastoral s’organise entre des parcours autour de résidence fixe, où l’empreinte foncière est déterminante puisqu’il s’agit d’un des lieux d’appartenance, de repli et de sécurité et les régions adjacentes à ce parcours qui constituent les dépendances territoriales en saison sèche. Benoît (1979) pour distinguer les deux espaces exploités par un troupeau, utilise les terminologies suivantes : l’aire pour désigner les zones de parcours de résidence fixe et l’aisance qui correspond aux espaces agrégés à l’aire et qui sont les zones de parcours des saisons sèches. Notons que l’aire également dépasse les limites de la maîtrise foncière du terroir d’attache. Elle agrège les espaces inter-terroirs voisins (Botoni, 2003)

1.5.2- Conduite d’alimentation dans les différents systèmes d’élevage

Etudier la conduite d’alimentation revient à décrire la mobilité pastorale. Les conduites d’élevage autour de la Forêt Classée de Yamba Berté sont de type extensif, utilisateur de parcours, c’est à dire entièrement dépendant des ressources naturelles en dehors de la complémentation minérale (sel ou natron). Se référer à différentes mobilités pastorales est un moyen de décrire les espaces familiaux de différents systèmes d’élevage identifiés plus haut. Mais vouloir ramener aussi au niveau d’une réalité géométrique (circuit

⁵¹ Vient du mot *Gaynako* (berger). C’est donc un espace où évolue le berger.

annuel du troupeau d'une famille) une série de faits variés allant de la nature du pâturage utilisée suivant les saisons en passant par l'effectif du troupeau ou la volonté de migrer, est une pratique dont il ne faut dissimuler les risques (Benoit, 1979).

Pour analyser donc la mobilité du troupeau dans les différents systèmes d'élevage, cinq variables ont été retenues : la durée de l'absence du troupeau de la résidence fixe, la division ou non de la famille et de la famille lors des déplacements, le nombre d'étapes effectuées, les déplacements en saison des pluies et la race des animaux (Tableau 24).

Tableau 24 : caractérisation de la conduite dans les différents systèmes d'élevage

Systèmes d'élevage	Type parcours en saison sèche	Localisation des aïssances	Division bétail et/ou famille
Système d'élevage intégré	Jachère / FCYB ⁵² : Graminées annuelles chaumes +	Pas d'aïssance : douze mois sur douze sur l'aire	Petits troupeaux, pas de division
Système agro-pastoral	Graminées annuelles et pérennes, chaumes, pâturages verts des bas-fonds et fourrages aériens	Aïssances entre 30-60 km de l'aire avec 1 ou 2 étapes	Division de la main d'œuvre familiale (1 - 2 personnes accompagnent le troupeau) et division du troupeau (5-30% troupeau reste au campement)
Système nomade à point fixe	Graminées annuelles et pérennes, chaumes et pâturages verts des bas-fonds, et fourrages aériens	Aïssance entre 60-100 km de l'aire	Division de la main d'œuvre familiale (2-3 personnes accompagnent le troupeau) et division du troupeau (5-10% troupeau reste au campement)
<i>Système pastoral nomade</i>	Graminées annuelles et pérennes, chaumes, pâturages verts des bas-fonds et fourrages aériens	Trajet annuel entre 100-150 km sans campement fixe avec 6 à 7 étapes	Déplacement entier de la famille et l'ensemble du cheptel

a) Conduite du troupeau dans le système intégré

Ce système concerne l'élevage des agro-éleveurs Mousseye, Zimé, Moundang (95 %) et des Peul (5%). Dans ce système, les troupeaux ne sortent qu'exceptionnellement du terroir villageois, ou du moins ils reviennent chaque jour dans l'unité domestique de leur propriétaire (Figure 36). La conduite diffère en fonction des saisons : en saison des

⁵² Forêt Classée de Yamba Berté

pluies, période de vacances scolaires, les animaux sont gardés par unité domestique sous la garde d'un enfant de la famille, alors qu'en saison sèche ils peuvent être regroupés et confiés soit à un berger salarié, soit sous la garde à tour de rôle de l'un des membres de la famille qui en est propriétaire. Les troupeaux pâturent aux alentours du village, et le soir chaque unité domestique récupère ses animaux. Certaines unités domestiques confient leurs animaux durant la saison sèche aux agro-pasteurs peuls, moyennant une somme de 5000 -10 000 FCFA par mois quel que soit le nombre de têtes.

Ce système assure une sécurisation et une amélioration de l'alimentation des animaux en saison sèche, car les éleveurs dans ce système stockent les sous-produits agricoles. Cependant, il est techniquement et économiquement difficile de conserver des réserves importantes de fourrages grossiers jusqu'à la fin de la saison sèche sans investir lourdement dans les infrastructures telles que les hangars, les silos, ..., et la complémentation ne couvre les besoins alimentaires du troupeau qu'en partie, ou que d'un nombre limité d'animaux ciblés.

b) Conduite du troupeau dans le système agro-pastoral

Dans ce système, les troupeaux sont conduits à la saison des pluies (*Dungu*) dans la Forêt Classée de Yamba Berté et y séjournent de 5 à 6 mois jusqu'à la fin des pluies et des récoltes (*Dabundé*). Dans la plupart des cas, ce sont les hommes, surtout les jeunes, qui se déplacent les premiers avec le bétail ; les épouses arrivent généralement plus tard dans la forêt, vers le milieu de la saison des pluies. La forêt constitue un lieu de refuge car le bétail qui est ainsi éloigné des cultures trouve en quantités pâturages et eaux de surface. Les animaux sont placés sous la responsabilité d'un gardien ou bouvier. Contrairement aux pasteurs du Sahel, les *Ngara'en* comme tous les autres Peul de la zone soudanienne n'utilisent pas de chien comme auxiliaire de la conduite du troupeau, qui est plutôt gardé au campement pour lutter contre les voleurs. A la saison sèche froide (*Dabundé*), les eaux de surfaces tarissent dans la forêt et les troupeaux sont alors conduits sur les champs récoltés dont ils vont fumer le sol pendant le reste de la saison froide. Les difficultés apparaissent vers le mois de février, lorsque les feux de brousse tardifs détruisent les réserves de pailles sur pied et les résidus de récolte.

La saison sèche chaude (*Ceedu*) est associée à des activités intensives de garde et d'alimentation des animaux. Deux situations peuvent se présenter. Dans un premier cas,

les unités domestiques gardent leurs troupeaux sur place mais un berger les conduit quotidiennement dans la forêt et revient le soir au campement fixe. Dans un autre cas, les unités domestiques scindent leurs troupeaux en deux : un premier troupeau transhume, vers Kélo ou Moundou, alors que l'autre, composé en majorité des laitières, est également conduit quotidiennement dans la forêt classée, et revient au campement où il reçoit un complément alimentaire à base de son de mil et de graine de coton.

c) Conduite du troupeau dans le système pastoral à point fixe

Dans ce système les troupeaux sont ramenés également au campement où ils exploitent les résidus de récolte pendant la saison sèche froide (*Dabundé*), s'abreuvent dans la Kabbia et rentrent chaque soir au campement. Pendant la saison sèche chaude (*Ceedu*), contrairement aux *Ngara'en* où les animaux sont conduits quotidiennement dans la Forêt Classée de Yamba Berté, les *Souloubawa* partent tous en transhumance. Certains vont installer leur campement au sud de la forêt dans le canton Kordo pour exploiter les ressources de la forêt classée ; d'autres vont dans la zone rizicole de Kélo ou dans la région de Bainamar.

Leurs animaux de race *Bogolodji* (cf. race bovine) ne sont pas aptes à la marche rapide comme les animaux des *Ngara'en* pour effectuer un déplacement quotidien dans la forêt et revenir chaque soir dans leur campement fixe. De retour de transhumance, ils vont s'installer de juillet à octobre (*Ndoumol*) dans la forêt. Il s'agit là plus d'une délocalisation du troupeau, les animaux ne séjournant que de 1 à 2 mois au niveau de la résidence fixe. Dans les lieux de séjours de saison sèche comme dans les lieux de saison des pluies, les fils se relaient pour conduire le troupeau. Ce mode de conduite a été constaté également par Botoni (2003) au sud-ouest du Burkina Faso.

Dans les 2-3 premières années, aucun habitat fixe n'est construit, et le troupeau est déplacé de pacage en pacage. Pendant cette phase, l'agriculture n'est pas pratiquée et tous les vivres sont fournis par la famille restée dans le campement fixe ou par la vente des animaux. L'évolution de la mobilité s'accompagne d'un changement de vie, du nomadisme « pur » vers un système agro-pastoral. Quand l'un des fils se marie, un habitat pérenne est confectionné, avec pratique de l'agriculture. La mobilité se réorganise à partir de ce nouveau point d'attache. Le système se reproduit à l'identique tout en se déplaçant de l'ouest vers l'est.

d) Conduite du troupeau dans le système du pastoralisme nomade

La conduite du troupeau dans ce système se distingue des trois autres systèmes par la nature de la mobilité. Dans tous les systèmes, les animaux peuvent effectuer des déplacements quotidiens tout le long des circuits de pâture, revenant quotidiennement ou pas dans certains cas au lieu de résidence. La distinction réside ici dans la mobilité saisonnière, du fait que les pasteurs mobiles se déplacent continuellement avec toute la famille et leurs animaux. Leurs déplacements ne s'effectuent pas nécessairement entre deux types d'habitat, mais seulement guidés par le souci de trouver des aires de pâture qui puissent satisfaire les besoins nutritionnels des animaux. L'amplitude de ces déplacements peut varier par an en fonction de la situation pluviométrique mais surtout de l'insécurité, de conflits avec les agriculteurs et des épidémies.

Les distances parcourues annuellement des *Hontorbé* qui représentent le groupe majoritaire de ce système dépassent souvent la centaine de kilomètres et leur absence est de six à sept mois. De juin à octobre (*dungu*), sont tous regroupés autour de leur chef à l'intérieur de la forêt classée. En novembre, ils quittent la forêt et les troupeaux sont conduits les pâturages de post-récolte. Dès décembre, les *Hontorbé* ne sont plus dans la région. Ils font cinq à six étapes au cours de leurs circuits annuels des déplacements. A cette époque, les pâturages utilisés sont essentiellement les mêmes que pour les autres groupes : Résidus de récolte, graminées annuelles et pérennes, fourrages aériens vers la fin de saison sèche, etc. Au cours de leurs déplacements, les pasteurs évitent le travail d'abreuvement et s'installent toujours autour d'un point d'eau permanent, fleuve, rivière, mare, etc. Ils n'abreuvent jamais leurs animaux au niveau des puits à cause de la taille très importante de leurs troupeaux (il n'est pas rare de trouver des troupeaux de plus de 100 têtes). Les Peul *Hontorbé* évitent également les grandes agglomérations à cause de comportements agressifs de leurs animaux.

1.5.3 – Pratiques spatiales dans les différents systèmes

L'espace pastoral s'organise pour la plupart à partir d'un noyau central qui est la résidence fixe du groupe (*Wuro*), où l'empreinte foncière est déterminante puisqu'il s'agit d'un lieu d'appartenance, de repli et de sécurité. Il est situé à la périphérie de la Forêt Classée de Yamba Berté, et englobe les lieux des pâturages temporaires, notamment, outre la forêt classée elle-même, la zone rizicole de Kélo et la plaine de Djouma.

a) Pratiques spatiales dans le système intégré

Il se définit par une organisation de l'espace où les aires des parcours et de l'aisance se recouvrent pratiquement (Figure 36). Dans les pratiques pastorales des agro-pasteurs, mais surtout des agro-éleveurs, les troupeaux rejoignent le terroir villageois chaque soir. Ce même espace est utilisé toute l'année avec quelques variantes. La recherche conjointe de l'eau et de pâturage fait que le plus souvent les parcours de saison sèche sont plus étendus que les parcours de saison des pluies.

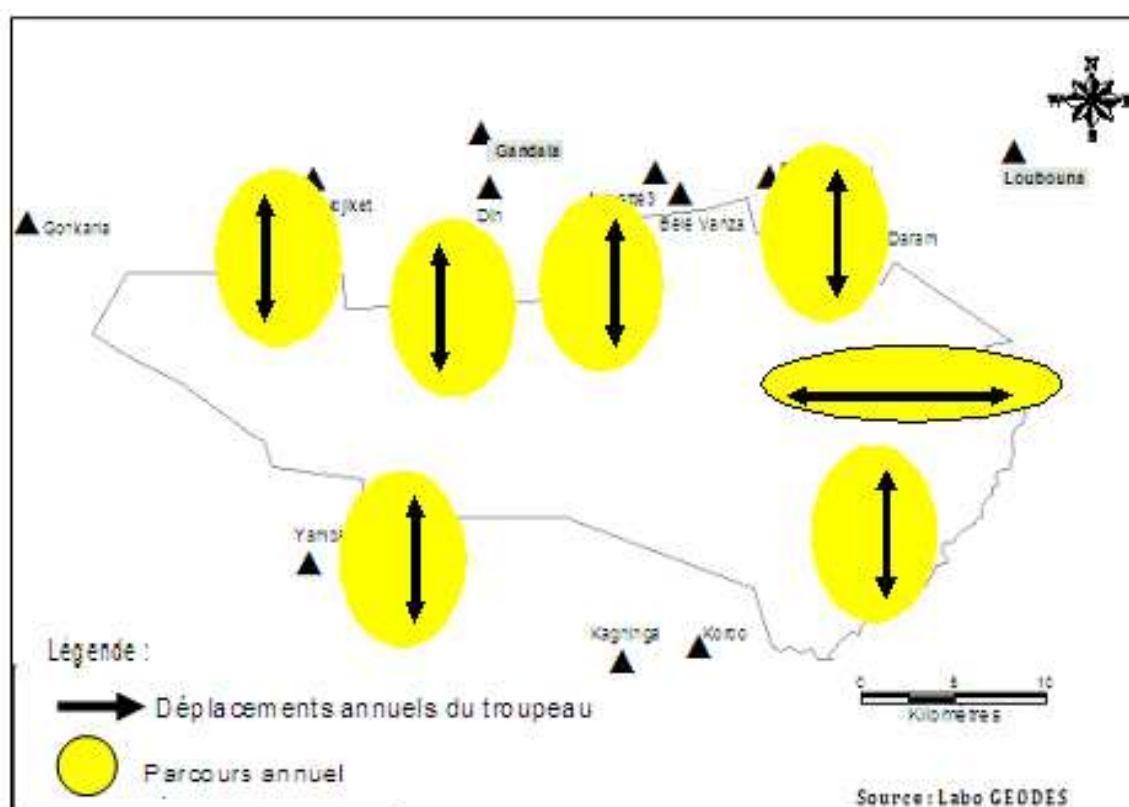


Figure 36: L'espace pastoral des agro-éleveurs

b) Pratiques spatiales dans le système agropastoral

L'organisation spatiale se caractérise dans ce système par une séparation entre le parcours de saison sèche (*Sagnerdé*) et celui de saison des pluies (*Rumerdé*). C'est le cas des agro-pasteurs *Kessou'en* et *Ngara'en* qui ont une résidence fixe et permanente et seuls les troupeaux sont déplacés, soit en saison des pluies, soit en saison sèche, dans le parcours de l'aisance (Figure 37).

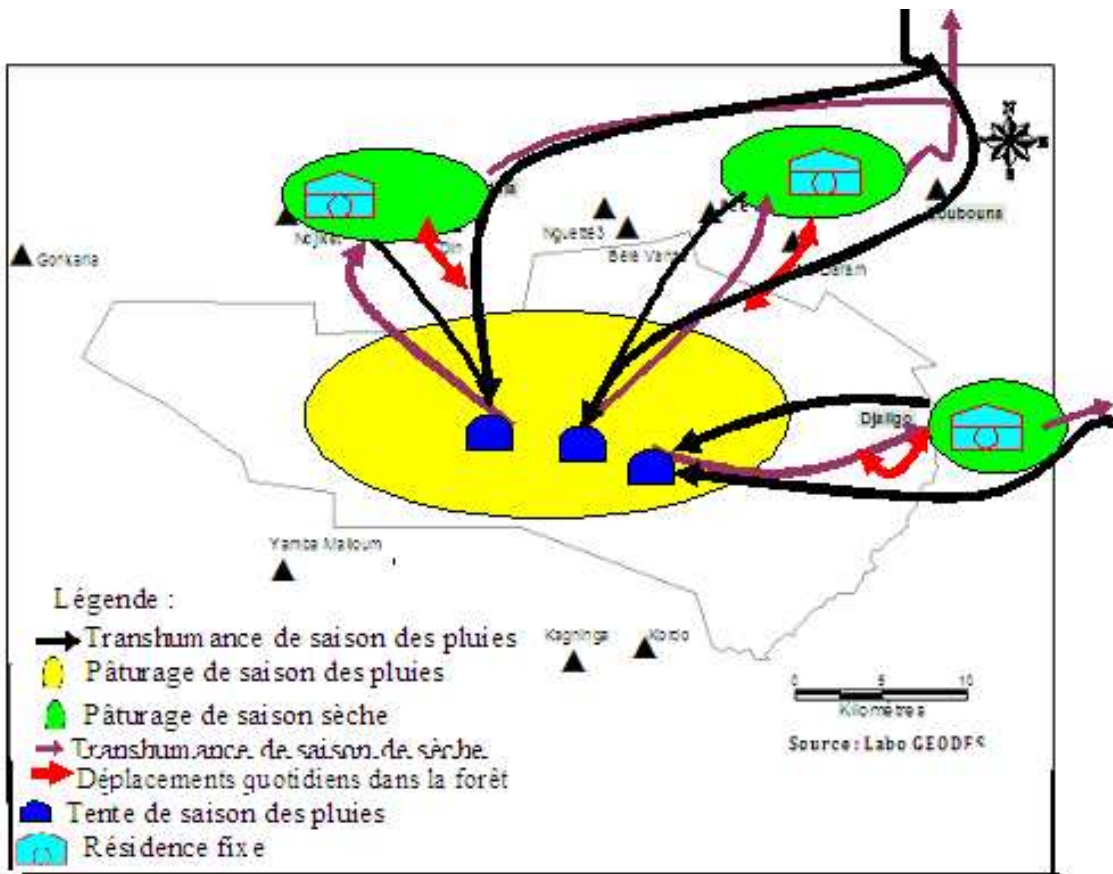


Figure 37 : L'espace pastoral des agro-pasteurs N'Ngara'en et Kessou'en

c) Pratiques spatiales dans le système pastoral à point fixe

L'organisation spatiale est la même que dans le cas précédent. La variante est que les deux espaces pastoraux (de saison sèche et de saison des pluies) se trouvent certes spatialement dissociés mais les animaux séjournent plus longtemps hors de la résidence fixe. Les troupeaux sont éloignés du campement fixe vers une autre localité pour bénéficier de la proximité d'eau et/ou de pâturage et éventuellement éviter les conflits avec les agriculteurs. Les animaux passent presque la totalité du temps à l'extérieur de la zone agricole. Leur temps au campement fixe ne dure que de quelques semaines à deux mois, à la période post-récolte où les animaux sont amenés dans les champs juste pour fertiliser les sols et pour exploiter des résidus de récoltes. Cette forme d'organisation spatiale est observée chez les agro-pasteurs *Souloubawa*.

d) Pratiques spatiales des pasteurs nomades

Les pasteurs nomades, quand bien même leurs espaces pastoraux de saison des pluies et de saison sèche sont différents, n'ont pas de résidence fixe (Figure 38). La mobilité des troupeaux induit celle des familles entières. Cette forme de mobilité influe donc

notablement sur leur mode de vie, qui est alors entièrement voué à la satisfaction des besoins du troupeau.

Les acteurs de ce système majoritairement représenté par les Peul *Hontorbé* avouent que leurs animaux sont habitués à la mobilité « *même si nous voulons encore rester longtemps dans un endroit, ce sont les animaux qui vont exiger le départ* » nous confie le Ardo des *Hontorbé*. Ils disent que leurs animaux sont habitués avec de l'herbe verte et supportent mal les pâturages secs. « *Les animaux connaissent les endroits où trouver de l'herbe verte et souvent quand la période arrive, ce sont eux qui prennent le devant et nous ne faisons que les suivre* » propos d'un berger *Hontorbé* (Kordo, 22/06/06).

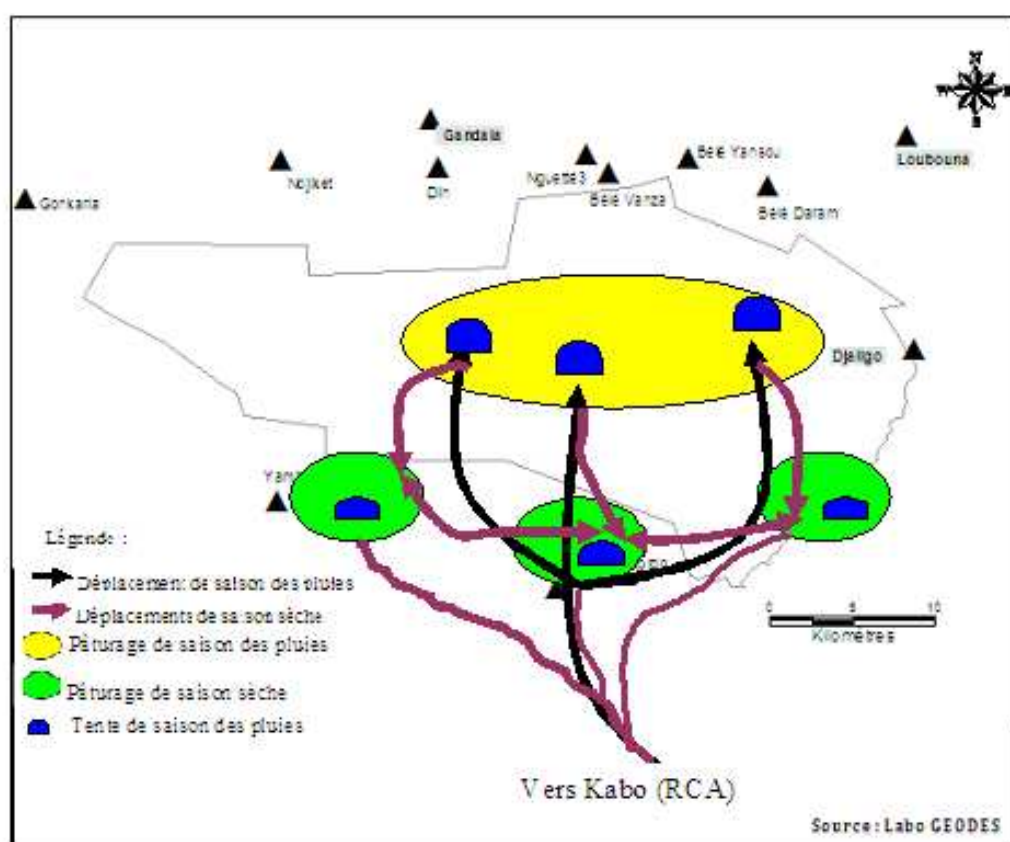


Figure 38 : L'espace pastoral des pasteurs nomades

Parmi les pasteurs nomades nous avons les *Oudah* et les *Wodaabé* qui viennent en transhumance dans la zone. Souvent, ils sont de transit pour le Cameroun ou la République Centrafricaine (Figure 39). Leurs séjours dans la zone ne dépassent généralement pas un mois.

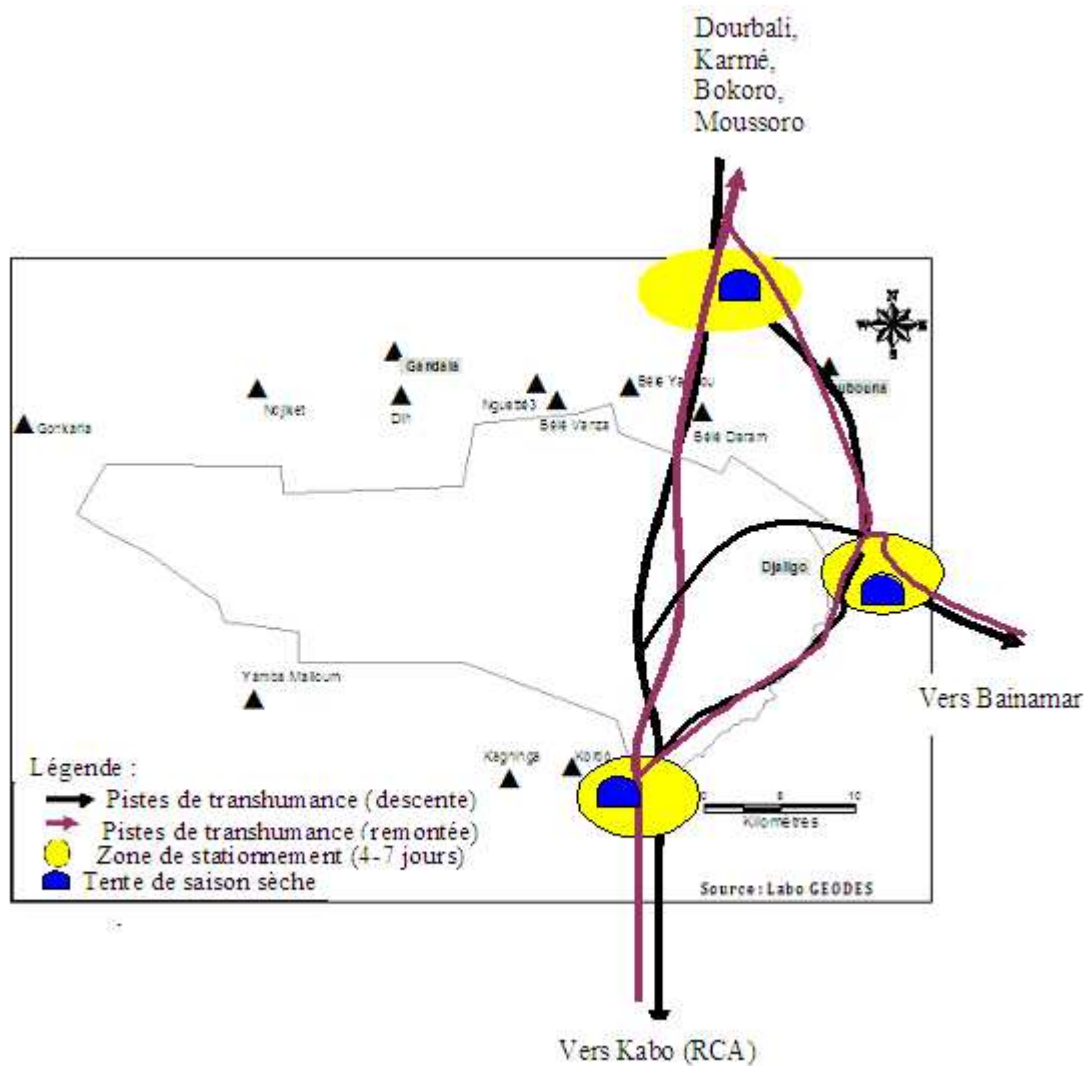


Figure 39 : Trajet des pasteurs nomade en transhumance autour de la forêt classée

1.5.4 - La mobilité pastorale : la transhumance

La transhumance est une forme de reproduction socio-politique et économique des pasteurs. De ce point de vue, elle permet une amélioration des performances zootechniques du bétail, avec pour corollaire une amélioration de la production agricole dans la zone d'accueil. Elle permet également de satisfaire la demande en produits carnés des pays côtiers qui accueillent ces transhumants. Mais, l'étude a révélé que ce mode de vie est incompatible avec les traditions sédentaires. Elle est souvent source de nombreux conflits socio-économiques voire politiques opposant quelquefois des États. Dans ces conflits, il faut noter que les pasteurs comme les agriculteurs peuvent être des victimes et/ou les coupables. En effet, certains conflits sont orchestrés par les agriculteurs pour dépouiller les pasteurs avec la complicité de certains acteurs cachés. De même, certains

pasteurs sont à l'origine de conflits en causant de façon délibérée des dégâts au passage puis s'enfuient par la suite créant des crises de confiance entre les pasteurs intégrés au sein des communautés et l'ensemble des autres pasteurs. Il s'ensuit que la gestion de la transhumance requiert une concertation aussi bien nationale que transnationale des acteurs.

a) Types et formes de mobilités pastorales

La flexibilité du système pastoral dans cette zone et sa capacité à s'adapter à des conditions bioclimatiques changeantes se réalisent dans divers mouvements qu'on peut regrouper en trois principaux types (Touré, 1990) : déplacement occasionnels, mobilités saisonnières et mouvements quotidiens.

Les déplacements occasionnels sont des mouvements imprévisibles que les pasteurs effectuent suite à des événements conjoncturels comme les sécheresses, les épidémies ou les effets des feux de brousses. Par contre, les mobilités saisonnières sont des déplacements prévisibles qui correspondent aux pratiques de la transhumance. Elles se caractérisent par un retour régulier sinon sur les mêmes parcours ou du moins dans la même zone. C'est un mode d'élevage extensif qui peut être interprété comme une technique de production et une stratégie d'adaptation à un milieu où la disponibilité des ressources est aléatoire. Elle induit un mouvement dont la structure repose sur des cycles annuels dictés par les conditions écologiques et climatiques. La transhumance n'est pas réductible à la mobilité et la flexibilité. Elle a également une fonction économique et sociale.

Les mouvements induits par la transhumance s'organisent selon deux gradients géographiques (Clanet, 1982) : Le premier gradient à trait à l'orientation géographique des mouvements et le second gradient concerne l'amplitude des mouvements. En combinant ces deux gradients, on distingue trois types de mouvements :

- ***La mobilité par rapport aux saisons*** : Les variations saisonnières de la biomasse invitent les pasteurs à migrer en direction nord en saison des pluies avec leur troupeau, tandis que la saison sèche les engage dans la descente vers le sud. C'est le cas des Peul Bororo qui passent la saison des pluies dans la zone de Dourbali et Karmé et redescendent dans la sous-préfecture de Gounou-Gaya dès la fin de saison des pluies.

- **La mobilité par rapport aux zones d'inondation** : ce mouvement s'observe autour des mares, des fleuves et des lacs où les mouvements sont fonction de la décrue. C'est le cas des pasteurs exploitant les plaines d'inondation des lacs Léré et Tréné qui suivent le retrait des eaux.
- **Mobilité par rapport aux calendriers agricoles** : ce dernier type de mouvement est le plus important dans ces régions et concerne la mobilité de certains agro-pasteurs qui tournent autour de leur habitat fixe. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un mouvement suivant un axe mais selon un mouvement de rotation fortement conditionné par l'existence des champs.

Quant aux déplacements quotidiens, ils s'effectuent par une succession de mouvements plus ou moins réguliers entre le campement, la zone de parcours et le point d'eau. Compte tenu des mouvements occasionnels et des lieux d'installation des campements, les rythmes des mouvements et les circuits de déplacements ne se reproduisent pas à l'identique sur un cycle annuel. Ces remaniements quotidiens et saisonniers traduisent l'adaptation graduelle des pasteurs aux conditions d'un environnement en perpétuelle évolution.

b) Fonctions de la transhumance

Le pastoralisme en zone des savanes est confronté à plusieurs contraintes auxquelles les pasteurs doivent faire face pour mieux entretenir leur cheptel. Plusieurs facteurs interviennent pour expliquer ces déplacements. La mobilité des troupeaux, notamment en saison sèche, est essentielle dans ce système pastoral afin de préserver la capacité des pâturages à se régénérer et à maintenir leur capacité de production en saison des pluies (Boutrais, 1983). Les recherches permanentes des pâturages et de l'eau sont les principales raisons invoquées par les Peul pour justifier leur départ en transhumance⁵³.

Une enquête par questionnaire (Fiche d'enquête en annexe 6) menée auprès des unités domestiques de nos trois campements des agro-pasteurs montre qu'en saison sèche, certes la recherche du pâturage(en quantité et en qualité) et de l'eau sont des facteurs déterminants pour les déplacements des pasteurs avec leurs troupeaux mais il faut ajouter d'autres besoins tels que : s'approcher des centres urbains ou des marchés, les

⁵³ En réalité la pénurie de ressources pastorales est une notion relative chez les Peul et n'explique pas toutes les raisons qui les motivent pour se déplacer. Il n'est pas rare qu'après leur départ en transhumance des troupeaux d'autres localités viennent en transhumance autour de la forêt classée et se satisfont de ce qu'eux ont qualifié de pénurie.

rencontres entre les lignages, l'insécurité physique, les conflits, etc., (Figure 40). « Dans le marché de Pont-Caraol, il y a beaucoup de gens qui amènent leurs animaux, donc beaucoup d'animaux et peu d'acheteurs. Nous préférons le marché à bétail de Reb-Reb⁵⁴. C'est pourquoi, nous quittons assez tôt pour aller occuper un bon emplacement sur un bon pâturage » raisons avancées par des Kessou'en de Djaligo (28/05/06) pour justifier leur départ en transhumance fin novembre 2007. Les déplacements du cheptel sont aussi justifiés par des raisons prophylactiques : l'éloignement du bétail des zones humides pendant l'hivernage permet d'éviter des infestations par de nombreux parasites.

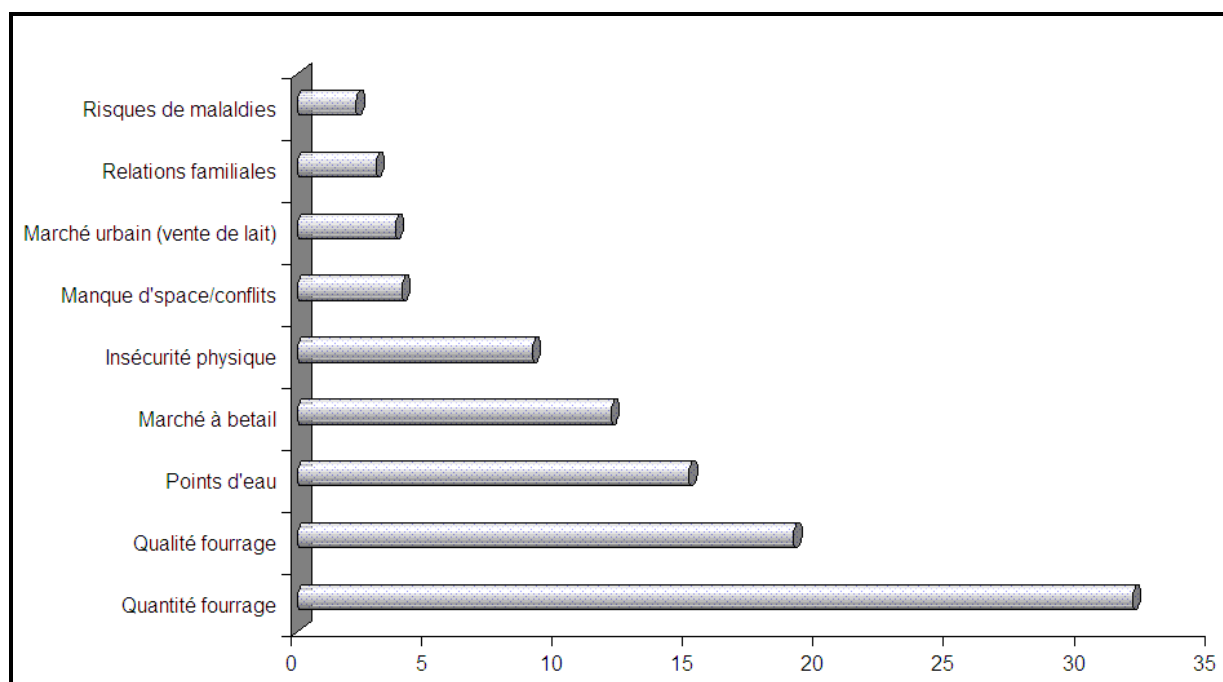


Figure 40 : Les raisons de la mobilité du troupeau en saison sèche

Aussi convient-il de noter le fait que la transhumance qui amène dans la plupart des cas des jeunes à s'éloigner des adultes notamment le chef d'unité domestique, les rend autonomes dans la gestion des troupeaux. Dans ce cas, la transhumance peut être considérée comme une première étape dans le processus d'affranchissement face à l'autorité du père, comme période d'essai permettant aux jeunes d'apprendre à assumer leurs responsabilités et à prendre seuls leurs décisions. Enfin, la transhumance a également l'avantage de rapprocher pour un temps des unités domestiques éloignées les uns des autres. Ceci est particulièrement intéressant pour les jeunes membres des unités domestiques, qui peuvent ainsi faire connaissance, s'amuser ensemble et éventuellement se mettre en quête d'une fiancée (Bierschenk et al. 2004). Dans cette optique, la

⁵⁴ Un autre marché à bétail situé plus au Sud de notre terrain d'étude.

transhumance fonctionne pour la société peule comme un élément important d'intégration sociale.

La décision de quitter un campement pour un autre peut être prise par le pasteur ou son berger (Tuner 1999b) ou encore par le *Ardo* (Chef). Dans cette prise de décision, l'accessibilité et l'offre de fourrage ne sont pas les premières raisons retenues pour justifier les déplacements des troupeaux ou choisir un site pour l'installation du campement (Schelecht et al. 2002). S'y ajoutent, la présence ou non d'autres troupeaux, les foyers épidémiques, la sécurité des hommes et des biens etc.

Il faut rappeler que la motivation de se déplacer en saison sèche n'est pas la même qu'en saison des pluies. En saison sèche, c'est la recherche de points d'eau de surface et des pâturages qui motivent les déplacements et en saison des pluies, les pasteurs s'éloignent des zones densément cultivées afin d'éviter les dégâts aux cultures, source de conflits avec les agriculteurs. Pour chaque déplacement, que ce soit ceux de saison sèche ou ceux de saison des pluies, le pasteur vise un objectif spécifique à atteindre (Tableau 25)

Le déplacement des troupeaux en saisons des pluies est récent et ne semble pas respecter une logique de recherche de pâturage, moins encore d'eau, mais plutôt une réponse à des contraintes. Tous les troupeaux autour de la forêt sont conduits de juin à octobre dans la forêt classée. Avant les années 70, les troupeaux se déplaçaient seulement en saison sèche et ne revenaient au campement qu'en début de saison des pluies. Durant toute la saison des pluies, les animaux sont conduits autour du campement fixe.

Les déplacements des animaux en saison des pluies semblent s'être développés pour faire face à la réduction de l'espace autour des campements fixes. Les agro-pasteurs et les pasteurs nomades sont contraints d'éloigner leurs troupeaux des zones de culture, en ne gardant dans le campement fixe que des vaches laitières. Même les pasteurs qui ont de faibles effectifs (moins de 30 têtes) sont contraints d'envoyer une partie ou la totalité de leurs animaux en transhumance au cours de la saison des pluies à cause de l'inaccessibilité d'espace pastoral qui s'est réduit et s'est fragmenté à cause de l'implantation des champs de cultures, ne pouvant plus assurer la quantité de fourrage nécessaire à tout le troupeau (Lhoste, 1987 ; Lericolais et al, 1994 ; Tunner 1999)

Tableau 25: conduite des troupeaux sur le cycle annuel

Saisons	<i>Ndoumol</i>	<i>Nyamndé</i>	<i>Dabundé</i>	<i>Ceedu</i>	<i>Shetto</i>
↓ Ressources pastorales	<i>Saison des pluies</i>	<i>Début saison sèche</i>	<i>Saison sèche froide</i>	<i>Saison sèche chaude</i>	<i>Début de saison des pluies</i>
Herbe verte					
Résidus récolte					
Fourrage sec					
Fourrage ligneux					
Stratégies	Eviter les conflits (dégâts des animaux sur les cultures)	Eviter les insectes hématophages et rechercher des pâturages accessibles aux animaux	Engraisser les animaux pour qu'ils résistent à la période de soudure	Adapter la mobilité entre la recherche d'eau et pâturage	Utilisation de pâturage ligneux pour la production laitière
Zone fréquentée	Forêt classée	Hors forêt	Derrière les maisons	Forêt classée	Forêt classée
Type d'espace	Clairière dans la Forêt	brousse	Champs et brousse	Forêt, champs et brousse	Forêt et brousse



Alimentation principale

Alimentation d'accompagnement

Au delà de ces déplacements saisonniers, il y a les déplacements quotidiens des animaux au pâturage qui sont assurés par les bergers et se font du campement vers les pâturages ou points d'eau et le retour au campement le soir. Le troupeau doit donc s'abreuver tous les jours et de ce fait parcourir de longues distances avant d'accéder au pâturage. La nécessité du gardiennage est absolue en saison des pluies à cause des cultures. Dans la plupart des cas, le troupeau résident (le noyau laitier) est conduit par un berger salarié et le troupeau en transhumance par un berger de la famille. Dans le pire des cas, le troupeau mobile peut être confié à un berger salarié mais sous la supervision d'un fils adulte (marié ou célibataire) de la famille. Il accompagne le berger salarié au cours des déplacements qui les amène, de fois à s'éloigner plus d'une centaine de kilomètres du campement fixe.

Les stratégies de recherche de la performance des animaux, de la préservation de santé des animaux, etc., s'observent mieux chez les pasteurs nomades. Dans ce milieu où les Peul se sont fixés et surtout avec la pratique de recrutement des bergers salariés (des enfants des Mousseye qui n'ont généralement aucune connaissance technique dans le système pastoral), la conduite quotidienne des animaux répond beaucoup plus à un souci de sécurité (éviter les vols, les dégâts dans les champs,...) qu'à une volonté de suivi de l'alimentation du bétail et d'une conduite en fonction d'objectifs de production clairement définis, comme l'a constaté aussi Touré (1990) dans la région du Ferlo au Nord Sénégal. La preuve en est que, à chaque fois que les conditions de sécurité le leur permettent, les pasteurs relâchent le gardiennage.

1.5.5 - La complémentation du cheptel

Les pasteurs affirment qu'à leur arrivée dans cette région autour de la Forêt Classée vers les années 1960, ils ne faisaient que la complémentation minérale. Le pâturage de la localité assurait la couverture des besoins de leur cheptel tout le long de l'année. La réduction de l'espace pastoral, les dernières sècheresses (1973 et 1984) et les feux de brousse les ont contraints (en plus du sel et du natron) à compléter en saison sèche une partie de leurs animaux en foins, résidus de récolte et graines de coton (ou tourteau). Toutefois, en termes de dépenses, la complémentation minérale vient en tête, suivie de la santé et de la complémentation à base de sous-produits agricoles et agro-industriels qui est devenue une pratique courante dans la région et est même de rigueur en période de soudure (Figure 41).

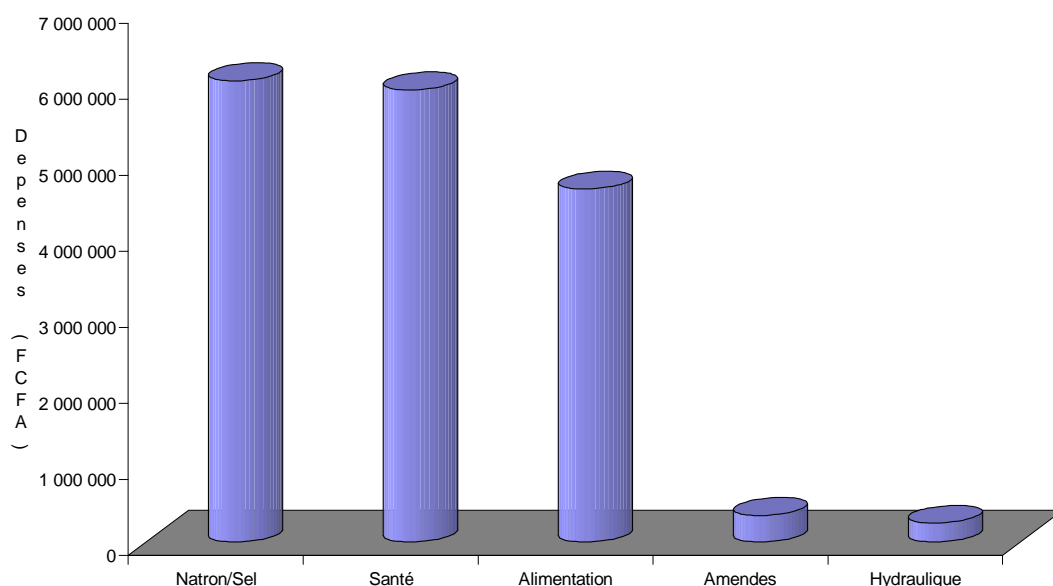


Figure 41 : Dépenses relatives à la production animale

Les tiges de mil, de sorgho, de maïs sont récoltées et stockées sur les hangars ou sur un arbre pour la complémentation des animaux en période de soudure. Les sous-produits agro-industriels utilisés sont surtout les graines de coton à cause de leur bon rapport qualité/prix et leur accessibilité facile. Le tourteau est utilisé occasionnellement à cause de la cherté de son prix mais surtout de son inaccessibilité. Notons que cette complémentation ne concerne le plus souvent que les femelles en lactation ou les animaux malades qui ne peuvent pas aller au pâturage (Photo 13).



Photo 13: Complémentation en graine de coton (Cliche Koussou, 2007)

Concernant la complémentation minérale, il n'y a pas de point de cure salée dans la région, c'est le natron (*Kilbou*) et le sel de cuisine (*Njami*) qui sont achetés au niveau des marchés locaux et distribués aux animaux⁵⁵. La quantité de sel ou de natron fournie aux animaux est plus importante en saison des pluies qu'en saison sèche. Mais l'utilisation du natron ou du sel dépend de la stratégie de chaque pasteur. Selon le Ardo Youssoufa, le sel a des effets très rapides, et les animaux engraisseront rapidement et ont toujours un bon état corporel. Il favorise une bonne production laitière. Cependant, ces animaux sont trop fragiles devant une épidémie et résistent moins bien durant les années de soudure. Le natron a des effets plus lents, mais les animaux complémentés à base de natron sont plus résistants lors de catastrophes (épidémie, famine,...). C'est pourquoi certains pasteurs utilisent le sel juste à la sortie d'une mauvaise saison pour que les animaux retrouvent rapidement leur état et reviennent par la suite au natron. D'autres donnent soit uniquement du natron, soit uniquement du sel : un troupeau habitué avec le natron n'acceptera alors pas facilement le sel, et vice-versa. Mais d'une manière générale, c'est le natron qui est le plus apprécié dans la zone. Il est commercialisé sous la forme de morceaux concassés et est réduit en poudre avant d'être distribué aux animaux dans des troncs d'arbre taillés en forme de pirogue (Photo 14) ou dans des demi-fûts.



Photo 14 : Complémentation e natron (Cliche Sougnabé, 2006)

⁵⁵ Sauf les pasteurs nomades, notamment les *Oudah* qui pratiquent la cure salée quand t-ils remontent au Nord (vers 15°)

1.5.6 - Pratiques sanitaires

La forte mortalité des animaux, surtout des veaux, constitue l'une des contraintes majeures pour le développement des activités pastorales dans la zone soudanienne. La sous-alimentation crée un terrain favorable aux affections de type enzootique, surtout en période de soudure (avril et mai). Le taux élevé de mortalité confirme bien les plaintes des pasteurs qui placent la santé animale comme la contrainte majeure après l'insécurité physique. Malgré la disparition de certaines galeries forestières, la pression parasitaire reste encore forte. Le taux de mortalité moyen actuel est de 15,5 % dans les troupeaux des agro-pasteurs et 9,6 % dans ceux des pasteurs nomades⁵⁶. Ils sont tous conscients d'un côté du danger que représentent les nombreuses maladies rencontrées dans la zone, notamment les charbons bactérien et symptomatique, les trypanosomiasés et les différentes parasitoses qui font ravage dans les troupeaux et de l'autre, des coûts exorbitants de traitement. Mais ils sont attirés dans cette région parce qu'elle est mieux arrosée et mieux dotée d'un point de vue économique à cause de la proximité des grandes villes et des opportunités de marché qu'elles représentent. Pour se maintenir dans cette zone, les pasteurs interviennent plus fréquemment dans le traitement de leurs animaux. Hormis pour les traitements préventifs, les pasteurs transhumants traitent pour la plupart eux-mêmes leurs animaux, et détiennent à cet effet un éventail de techniques très diversifiées. Les soins vétérinaires se limitent à la vaccination contre les maladies endémiques telles que les deux charbons et la péri pneumonie bovine, mais seulement 10% des pasteurs de notre échantillon ont reconnu avoir vacciné leurs animaux. Pour le reste ils achètent les produits chez les docteurs « Choukous »⁵⁷ car les postes vétérinaires sont vides. Deux vétérinaires mandatés sont présents dans la zone, mais ils ne sortent que dans le cadre de la campagne de vaccination. Le problème d'accès aux produits de qualité se pose dans la région, car les cliniques et les pharmacies vétérinaires ne se trouvent que dans les grands centres urbains et sont de ce fait difficilement accessibles aux pasteurs.

1.5.7 - Exploitation et valorisation du cheptel

Les pratiques d'exploitation concernent les opérations par lesquelles le pasteur effectue des prélèvements volontaires et planifiés sur les animaux. Dans ce cas, ces

⁵⁶ Ce faible taux de mortalité chez les pasteurs nomades s'explique par le fait qu'ils ne passent qu'une partie de leur temps dans la zone. Le taux chez les agro-éleveurs n'a pas été évalué.

⁵⁷ Ce sont des vendeurs ambulants sans formation qui vendent les produits vétérinaires (souvent frelatés) dans les marchés hebdomadaires et dans les campements.

prélèvements sont périodiques (réformes, ventes pour l'achat des céréales, voyage de pèlerinage, ...) ou quotidien (le vente du lait). Parfois, ce sont des prélèvements forcés et dans ce cas le pasteur n'a pas de choix (épidémie, amende, ...). Les informations sur l'exploitation et la valorisation du cheptel ont été obtenues dans nos différents sites de référence grâce à un guide d'entretien semi-directif (Guide entretien en annexe 7)

a) La vente du bétail

Pour comprendre la logique de prélèvement dans le troupeau nous nous sommes basés sur la classe d'âge et le sexe des animaux. Les Peul répertorient les animaux selon la classification suivante :

Tableau 26: Classification des animaux par le Peul

Un bœuf	<i>Naggai</i>
Un veau (moins d'un an)	<i>Binagué (gaggel)</i>
Une velle (moins d'un an)	<i>Binagué (gnalahel)</i>
Une génisse (1-2 ans)	<i>Gnalahé</i>
Un taurillon (1-2 ans)	<i>Ngari</i>
Un bœuf (3-5 ans)	<i>Tapaadi</i>
Un bœuf de transport	<i>Dandi</i>
Un bœuf (Géniteur)	<i>Kalhaldi</i>
Une vache en lactation	<i>Biretengué</i>
Une vache tarie	<i>Yorngué</i>
Une vache de réforme	<i>Gambayé</i>
Un troupeau de bovins	<i>Tockéré (Waldé nai)</i>

Les données sur la vente du bétail au même titre que l'effectif du cheptel sont des chiffres difficiles à obtenir auprès des pasteurs. Certains ne sont pas disposés à indiquer le nombre des animaux vendus. D'autres sont incapables d'énumérer toutes les ventes effectuées dans l'intervalle de un an, surtout si elles dépassent 15 à 20 têtes. La répartition des ventes par campement est représentée dans le tableau 27.

Tableau 27: Répartition des ventes des bovins (en %)

Classe d'âge	Appellation en Peul	Djaligo	Gandala	Loubouna	Hontorbé
Veau (- 1 an)	<i>Binagué (gaggel)</i>	0	0	0	0
Velle (moins d'un an)	<i>Binagué (gnalahel)</i>	0	0	0	0
Génisse (2-3 ans)	<i>Gnalahé</i>	0,5	1,13	3,23	6,76
Taurillon (2-3 ans)	<i>Ngari</i>	53,32	52,23	40,17	34,82
Bœuf (3-5 ans)	<i>Tapaadi</i>	35,14	32,13	34,32	37,12
Bœuf de transport	<i>Dandi</i>	0	0	0	0
Bœuf (Géniteur)	<i>Kalhaldi</i>	0	0	0	0
Vache en lactation	<i>Biretengué</i>	0	0	0	0
Vache tarie	<i>Yorngué</i>	1	1,5	3,28	6,53
Vache de réforme	<i>Gambayé</i>	10,04	13,01	19	14,77

Les prélèvements ne s'effectuent pas au hasard et sont donc sélectifs. Les pasteurs ne vendent généralement que les taurillons et les mâles adultes. Etant donné un sex-ratio plus ou moins équivalent à la naissance et puisqu'une faible proportion de mâles est requise pour la reproduction, le pasteur dispose d'un surplus de mâles dont il peut se séparer sans compromettre ni la reproduction du troupeau ni la production laitière (Langlois, 1991). Pour des raisons techniques, les Peul vendent également des vieilles vaches. La vente des génisses intervient en dernier recours, ou en cas de force majeure telle que malformation génétique ou maladie. Mais aucun cas de vente n'est observé de vaches en lactation, d'animaux de transport ou de jeunes animaux de moins de un an. La logique des pasteurs de vendre les animaux n'est pas forcément de maximiser le profit. Les ventes obéissent à des besoins (achat de céréales, produits vétérinaires, aliments du bétail, voyage...) ou à des contraintes (maladies, manque de pâturage...), et se font donc indépendamment de l'effectif du troupeau ou de la demande sur les marchés. En conséquence, le bétail n'est pas une marchandise qui obéirait à la loi du marché.

b) Valorisation du cheptel

Les pratiques de valorisation du cheptel se résument aux opérations de transformation des produits laitiers avant l'autoconsommation ou avant la commercialisation. La production laitière est fonction de la période de lactation mais aussi de la disponibilité alimentaire. La période de pointe de production laitière se situe au milieu de la saison des pluies où les pâturages regorgent d'herbes fraîches. Cette forte production laitière correspond malheureusement à la période où la demande en lait est faible et surtout au

moment où les animaux sont déjà éloignés des centres de consommation (dans la forêt classée). La production diminue au fur et à mesure que la saison sèche avance et vers la fin de la saison, au moment où la demande est forte, la production laitière est même insuffisante pour la consommation de l'unité domestique.

Pour pallier cette contrainte de saisonnalité de la production laitière, les femmes peules procèdent à la transformation au moment où le lait est abondant. Dans cette région, le lait est transformé en grande partie en lait caillé et beurre. Le cas de fromage et yaourt n'est constaté que dans les centres urbains.

En dehors de ces opérations de transformation, les pratiques de valorisation prennent tout leur sens dans les systèmes agro-pastoraux : fumure animale, transport, etc. Nous y reviendrons dans la troisième partie de ce chapitre.

II - SYSTEMES DE CULTURE DES PEUL : ENTRE OPPORTUNISME ET SECURITE

Nous entendons par système de culture «une *combinaison dans l'espace et dans le temps de cultures et de jachère* » (Jouve, 1992). Il s'agit ici de distinguer des grands types de système de culture des Peul à l'échelle de trois campements étudiés Djaligo, Gandala et Loubouna, et d'analyser leurs caractéristiques générales.

Les Peul de la région pratiquent l'agriculture depuis au moins une trentaine d'années. Certains à l'exemple de ceux de Gandala et Djaligo affirment que leurs ancêtres cultivaient déjà au Nigéria et à Binder. D'autres comme les *Souloubawa* affirment avoir commencé la pratique des activités agricoles il y a à peine dix ans. On peut se demander si la pratique des activités agricoles par les Peul est un mal nécessaire ou un impératif économique ?

Dans les trois campements, les Peul ont des champs. Chaque unité domestique aménage ses parcelles derrière son enclos. Il s'agit donc de champs de case et la superficie cultivée dépend en général de la capacité du chef d'unité domestique à mobiliser la main d'œuvre et surtout de la taille du troupeau à fumer le sol⁵⁸.

Aussi loin qu'on puisse remonter dans le temps, l'agriculture a joué un rôle chez les Peul de Macina : « *les Peul ont donc cultivé. Dans le temps, ceux qui en avaient les possibilités*

⁵⁸ Les parcelles de culture des Peul sont uniquement localisées dans les parcs d'animaux de saison sèche.

faisaient cultiver leurs esclaves, ceux qui n'en avaient pas cultivaient eux-mêmes » (Benoit, 1979 : 147).

La pratique conjointe des activités pastorales et agricoles chez les pasteurs au Tchad n'est pas seulement observée dans la zone de savane et moins encore chez les Peul. Les pratiques agricoles seraient aussi anciennes chez d'autres sociétés de pasteurs notamment les Arabes. Dans la région sahélienne, à vocation pastorale, Bonfiglioli (1990) rapporte que de nombreux groupes de pasteurs associent leurs pratiques traditionnelles d'élevage aux activités agricoles d'appoint adaptées à la mobilité des troupeaux.

2.1 – Participation d'unité domestique peule aux travaux champêtres

Le système agricole des pasteurs peuls s'appuie sur la main-d'œuvre salariée. Si les itinéraires techniques de culture sont dirigés par les Peul, la plupart des travaux sont réalisés par la main d'œuvre salarié, fournie respectivement par les Mousseye, les Zimé et les Marba, etc. Il ne s'agit pas de relation de dépendance mais seulement, ces agropasteurs, relativement bien intégrés dans la vie sociale des agriculteurs autochtones, développent des relations multiformes avec ces derniers, notamment de contrat de travail.

Les données de nos enquêtes dans les trois campements des pasteurs qui se sont fixés révèlent que la participation aux travaux champêtres par certains Peul eux-mêmes est souvent fonction de leur niveau de revenus, mais est aussi liée à l'indisponibilité de la main d'œuvre salariale au moment voulu (Tableau 28) : « *je n'ai pas de moyen pour utiliser la main d'œuvre salariale sur toutes les opérations culturales* » ou bien « *je n'avais pas trouvé la main d'œuvre très tôt et j'ai commencé moi-même à travailler* » ce sont là les réponses qui reviennent fréquemment quant à la question de savoir : qui participe aux activités agricoles ?

Tableau 28 : Participation des unités domestiques peules aux opérations culturales (%)

Travaux champêtres		Djaligo			Gandala			Loubouna		
	Personnes concernées	HP	FP	MOS	HP	FP	MOS	HP	FP	MOS
Préparation du sol	Défrichage	95	0	5	98	0	2	87	0	23
	Nettoyage du champ	98	0	2	96	0	4	45	0	55
	Labours (à la charrue)	0	0	100	0	0	100	0	0	100
Entretien des cultures	Semis	23	0	78	37	0	67	0	0	100
	Sarclage	12	2	84	21	4	75	2	0	98
	Buttage (à la charrue)	0	0	100	0	0	100	0	0	100
Récolte*	Coupe des tiges	45	0	55	67	0	27	23	0	67
	Récolte des épis	2	13	85	5	26	69	0	0	100
	Transport des épis	3	10	87	3	21	76	0	5	95

HP : homme peul ; FP : Femme peule ; MOS : Main d'œuvre salariale masculine Mousseye ou Zimé ;

* nécessitant de préférence de la main d'œuvre salariale féminine

Source : nos enquêtes (2007)

Il était difficile de quantifier le temps mis pour les différents travaux réalisés par la main d'œuvre familiale même. Ces chiffres (en %) contenus dans le tableau ne sont que des réponses à la question « qui a réalisé telle opération ? ». A cette question, il y a souvent des réponses ambiguës : « *je fais une partie et une partie est faite par la main d'œuvre salariale* » ou bien « *j'ai aussi participé* ». Cependant, certaines participations aux travaux ont parfois d'autres objectifs que le souci réel de contribuer aux travaux champêtres. C'est le plus souvent le cas de participation des femmes aux travaux de récolte (casse et transport des épis vers les maisons). Leur présence relèverait plutôt de la supervision que de la participation réelle aux activités de récolte⁵⁹.

Toutefois, on observe que les Peul ont toujours eu recours à de la main salariale pour les gros travaux de mise en culture (labours à la charrue, semis, sarclage, etc.). Par contre, ils participent activement dans les travaux qui se font debout (défrichage, nettoyage du champ, coupe des tiges, etc.) et nécessitant des outils qu'ils utilisaient déjà dans le cadre de leurs activités pastorales (haches, coupe-coupe, etc.)

Pour Benoit (1979), le Peul qui cultive ou fait cultiver sur les lieux de stationnement du troupeau ne « fait » pas le paysan, ne « déchoit » pas (il n'est pas gêné d'être surpris la

⁵⁹ Pour éviter que la main d'œuvre salariale ne vole la récolte.

houe à la main dans son champ) car il valorise un des produits de son troupeau ; le fumier. Pour cet auteur, si le Peul se dispense des activités agricoles en faisant cultiver par la main d'œuvre salariée, c'est parce qu'ils ont les moyens, mais ce n'est pas par préjugé moral. Parmi les Peul eux-mêmes, les plus nantis qui ont des champs avancent des arguments comme quoi la pratique agricole n'est pas une sanction d'un échec global de leur genre de vie parce qu'ils ne sont pas obligés de cultiver. Même, si cultiver apparaît comme une utilisation normale du produit du troupeau, il est aussi une nécessité pour d'autres (qui ont perdu leur cheptel) qui veulent reconstituer ou accroître leur troupeau.

Quoi qu'on dise, le Peul perçoit mal le fait que ce soit lui-même qui se mette à cultiver. La déclaration de Ardo Ousman recueilli par Walidou-Chahir illustre à plus d'un titre ce sentiment des Peul vis-à-vis des activités agricoles « *le travail de l'élevage est prestigieux. Il se fait debout toute la journée. Le seul moment de repos c'est lorsque l'on s'assoit pour traire le lait. Et donc c'est à ce corps figé, droit depuis plus d'une génération que l'on demande aujourd'hui de se plier en deux pour cultiver ou pire encore de se déshabiller pour aller pêcher devant ses filles et sa belle-mère* » (Boyalı II en RCA, 2002)

2.2 – Opérations agricoles dans le système des Peul

2.2.1 - Le travail du sol

Les travaux de préparation du sol comprennent le défrichage dans le cas d'un nouveau champ (coupe et brûlage des arbustes), ou seulement le nettoyage des débris des tiges et des repousses dans celui d'un ancien champ. Ces opérations de préparation du sol se réalisent avant les premières pluies (avril-mai), et les travaux se terminent pendant les pluies (mai – juillet) par l'ameublissement de la terre à la traction animale ou à la houe. Les unités domestiques peules qui ne possèdent pas de bœufs d'attelage ne peuvent faire ce labour avant le semis, et le semis direct est fréquent : en moyenne 30 % à Djaligo et Gandala, et plus de 50 % à Loubouna. La traction bovine n'est observée que dans des cas exceptionnels, et toujours par contrat avec les agriculteurs Mousseye ou Zimé. Les principaux outils agricoles utilisés par les Peul sont la houe, la hache, la machette et le coupe-coupe.

2.2.2 - Entretien des cultures

Le semis intervient juste après le labour, ou avec la première pluie dans le cas du semis direct. Il se décompose en deux opérations : le creusement des trous, à l'aide d'une houe, et leur comblement. Le nombre de graines par poquet est élevé pour les céréales (5 à 10 pour le mil pénicillaire, 2 ou 3 pour le maïs), mais seulement de une graine pour l'arachide. Compte tenu de l'irrégularité des pluies en cette période (mai - juillet), il y a souvent des cas de semis et re-semis successifs, ceci parfois jusqu'à des dates avancées.

Le sarclage intervient une à deux semaines après le semis. Il est exclusivement manuel, sauf pour le buttage qui peut se faire avec la traction animale. Contrairement aux agriculteurs, les Peul n'utilisent pas d'herbicides. Issa Goni, chef de campement *Kessou*, le justifie en ces termes : « *nous avons plus besoin de l'herbe que du maïs. C'est à contre cœur que nous enlevons une partie de cette herbe pour y semer du maïs* » (Gandala, 13/05/07)

2.2.3- Travaux de récoltes

La récolte débute généralement en septembre pour le maïs et se termine fin octobre pour le mil pénicillaire. Le retour des animaux dans les campements oblige les Peul à effectuer rapidement la récolte des céréales, pour laquelle il est nécessaire de mobiliser une famille entière d'agriculteurs (3-4 adultes) si le champ est un peu écarté du *Saré*. Pour cette même raison, et contrairement aux autres opérations, les travaux de récolte s'étendent sur toute la journée et la récolte est transportée au fur et mesure à la maison pour minimiser les dégâts des animaux. Les pics de travail surviennent généralement en cette période car il faut récolter l'arachide et les céréales en même temps. Ces pointes de travail surviennent quand s'ajoutent des opérations pénibles à celles qui ne peuvent pas attendre. C'est également le cas en mai- juin, lorsqu'il faut installer les cultures et effectuer dans le même temps le sarclage, étape cruciale qui doit être faite rapidement, ou quand il y a télescopage entre travaux agricoles et besoins accrus en main-d'œuvre pour les activités pastorales.

2.3 - Cultures et surfaces cultivées

2.3.1 - Types de culture et rendements

Le système agricole des Peul est avant tout centré sur les besoins d'autosuffisance de l'unité domestique en produits végétaux. Quatre types de culture existent dans ce

système: maïs (*Masar*), sorgho rouge (*Djigari*), mil pénicillaire (*Gaori*) et arachide (*Bridji*), occupant respectivement 60 %, 25 %, 10 % et 5 % des surfaces agricoles utiles. Ces proportions sont restées sensiblement les mêmes durant les trois ans qu’ont duré nos recherches de terrain (2005, 2006 et 2007). Il s’agit d’une agriculture de subsistance, distinguant les cultures intensives de céréales fortement fumées et implantées dans les environs immédiats du *Saré*, de la culture de l’arachide qui se développe à l’écart du *Saré*. Toutes les unités domestiques enquêtées ont implanté les céréales dans les anciens parcs à bétail pour optimiser leur rendement.

Après la récolte, les troupeaux pâturent les champs se trouvant à proximité des habitations, où ils sont souvent attachés aussi la nuit. La fertilisation des cultures est assurée par les déjections des bovins, le rendement moyen du maïs doublant chez les pasteurs par comparaison avec celui des agriculteurs autochtones (Figure 42). L’utilisation d’une main d’œuvre salariée leur permet en outre de mieux respecter le calendrier agricole, et il en résulte que paradoxalement ce sont les pasteurs peuls qui vendent des céréales (maïs et sorgho rouge) aux agriculteurs pendant la saison de soudure (juillet – août)

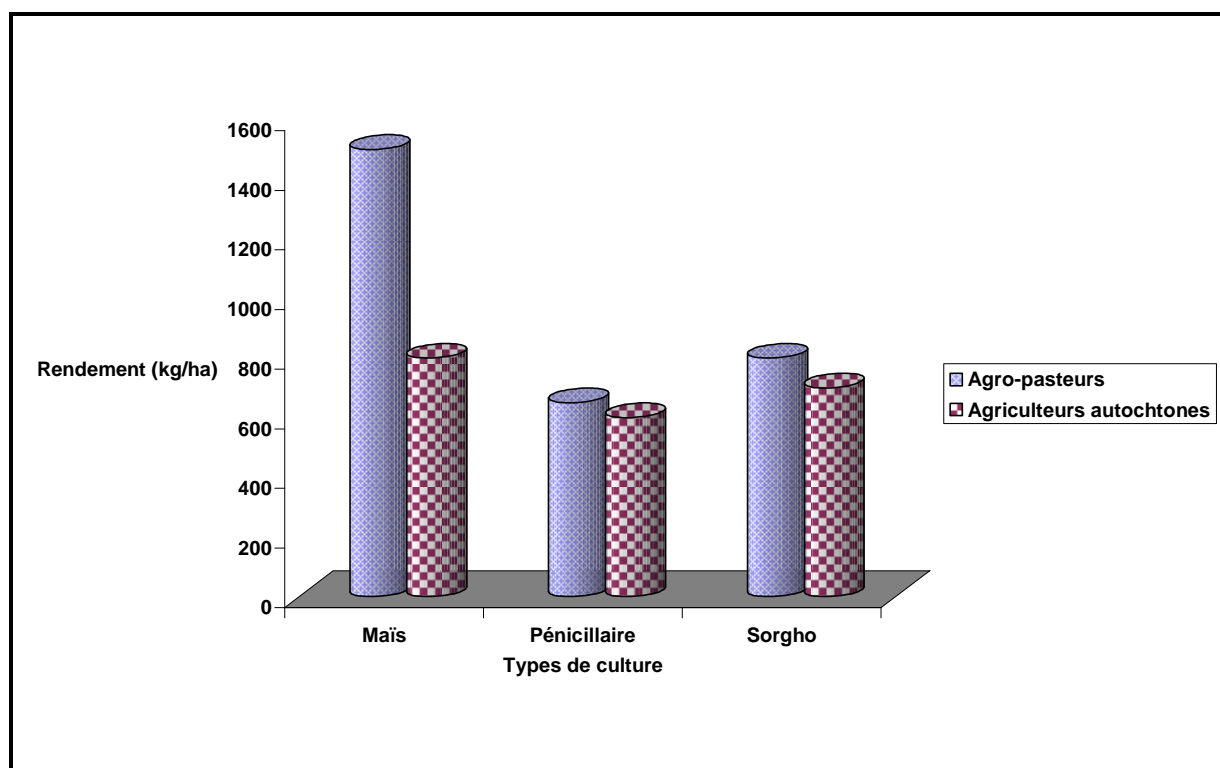


Figure 42: Comparaison des rendements moyens des Peul et Mousseye

La fumure organique en préservant la fertilité des sols entraîne une culture pratiquement permanente du maïs et du sorgho sur les mêmes parcelles, et dans la plupart des cas le démarrage de la culture du maïs et du sorgho dans un endroit coïncide généralement avec l'année où les pasteurs déclarent avoir commencé à cultiver.

Les Peul sont des agriculteurs opportunistes, dans la mesure où ils ne cultivent que s'ils sont assurés de la fertilité du sol. En cas d'une nouvelle installation, ils peuvent passer une année ou deux sans cultiver, contrairement aux agriculteurs Mousseye qui n'hésitent pas à cultiver de grandes superficies de manière opportuniste (Figure 43).

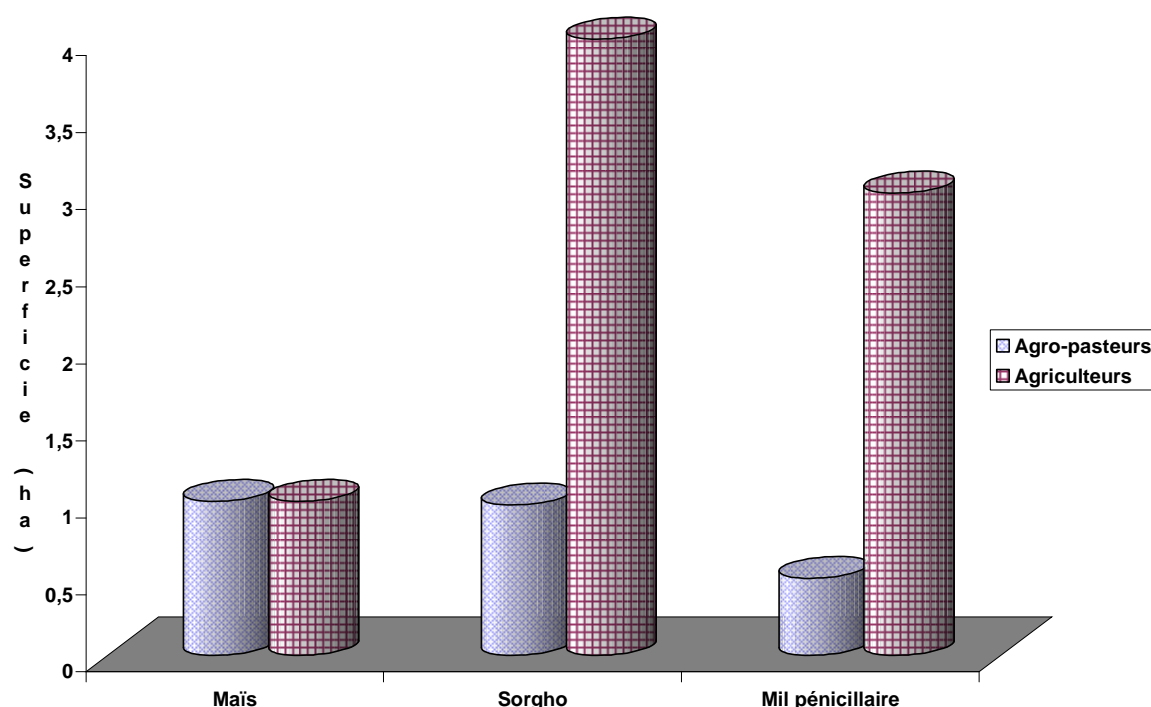


Figure 43 : Comparaison des superficies moyennes en céréales des unités domestiques

2.3.1- Gestion des produits récoltés

Les produits des cultures sont généralement destinés aux besoins de consommation de l'unité domestique, et ce sont les excédents qui peuvent être commercialisés. Une fois les récoltes rentrées dans le *Saré*, leur gestion devient l'affaire des femmes, au même titre que les autres biens (volaille, petits ruminants). Les produits sont soit stockés dans les hangars, soit mis dans des sacs dans lesquels les femmes prélèvent régulièrement ce dont elles ont besoin pour la préparation des repas.

La vente des excédents intervient en milieu de saison des pluies après estimation minutieuse des réserves nécessaires pour subvenir aux besoins de l'unité domestique

jusqu'à la récolte prochaine. Le sorgho (*Djigari*) est vendu en premier lieu parce qu'il est difficile à conserver pendant une année, surtout en sac. Ce sont généralement les paysans qui viennent acheter directement dans le campement, et il est rare de voir un Peul au marché avec les céréales : « *le Peul va au marché pour acheter les céréales et non pour vendre les céréales* » me confie d'une manière ironique Youssoufa chef de campement de Djaligo (Pont-Caraol, 13/05/07), qui vend d'ailleurs chaque année ses excédents de céréales. Dans la plupart des cas, les céréales sont plutôt échangées contre de la force de travail : en période de soudure (juillet-août), les paysans affluent vers les campements pour demander à troquer leur force de travail contre les céréales.

Le maïs est vendu quelques mois seulement avant la récolte du sorgho rouge (*Djigari*) qui est une variété précoce (fin septembre). Le produit des ventes va dans un premier temps au chef de l'unité domestique, qui pourra éventuellement faire bénéficier les autres membres à travers l'achat du thé, du sucre, de produits pharmaceutiques, etc. Mais de petites quantités de maïs ou de sorgho sont parfois vendues par les femmes quand la production du lait est faible ou en cas de mévente, pour acheter soit des condiments de cuisine, soit des articles ménagers (souvent à l'insu du chef de l'unité domestique).

III – FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PRODUCTION DES PEUL

Nous venons de présenter d'une manière séparée les deux composantes structurelles du système de production des Peul, auxquels il faudra éventuellement ajouter la cueillette, l'artisanat et le commerce. Dans un système, ces composantes ne fonctionnent pas d'une manière isolée, nous nous proposons maintenant d'analyser comment ces divers éléments s'intègrent et s'interpénètrent dans le cadre du système de production familial.

La description de ces diverses activités productives nous permet de dire qu'on est en présence d'un système de production associant l'élevage et l'agriculture et par conséquent, le fonctionnement doit être analysé sous l'angle de l'intégration agriculture et élevage. Il s'agit donc d'un système de production agro-pastoral qui combine d'une manière structurelle des activités agricoles et des activités pastorales.

3.1 - Intégration agriculture et élevage dans les unités domestiques

Certains facteurs sont primordiaux pour comprendre les choix des Peul : les problèmes de subsistance, d'équilibre des ressources et des dépenses, les potentialités en moyens

de production et enfin la volonté de conserver une marge de manœuvre pour faire face à l'instabilité et à la variabilité de l'environnement.

D'une manière générale, les relations agro-pastorales peuvent être subdivisées en deux formes : techniques et économiques.

3.1.1- Relations techniques

Les relations techniques entre les productions animales et végétales sont fonction du degré d'intégration dans une même unité domestique des produits animaux et végétaux pour permettre l'accroissement de l'efficacité des productions. Dans nos différents campements de référence, l'amélioration des potentiels de production agricole et pastorale reposent principalement sur la valorisation de la fumure animale et des résidus des récoltes.

a) Valorisation de la fumure et des résidus de récolte

La baisse du potentiel de production des sols et l'impossibilité de cultiver sur de nouvelles terres incitent les agro-pasteurs à avoir recours aux déjections animales pour améliorer la fertilité des parcelles cultivées. Cette stratégie caractérise d'une manière générale les Peul de Djaligo et de Gandala. L'importance numérique des troupeaux assurant une production massive de fumier et la proximité des parcs à bétail justifient cette facilité de valorisation.

En outre, la réduction des parcours au profit de l'extension des cultures et la difficulté d'alimenter les troupeaux en saison sèche suscitent un regain d'intérêt pour la valorisation des résidus de récoltes, dont le ramassage et le stockage permettent de compléter une partie du cheptel en fin de saison sèche.

Ces pratiques courantes de valorisation de la fumure et des résidus de récolte pourraient renforcer les relations de complémentarité entre agriculteurs, agro-pasteurs et pasteurs nomades de passage. En réalité, la stratégie de restauration de la fertilité des sols par l'apport de matière organique d'origine animale est peu importante en milieu Mousseye. Elle caractérise essentiellement les exploitations disposant de bétail, encore que les quantités apportées dans les champs sont faibles. Les exploitations sans bétail profitent de cet apport directement dans les champs au cours de la vaine pâture, mais cela sans grand intérêt : les déjections sont généralement dispersées et de faibles quantités (Réounodji, 2003).

Malgré la concurrence qui caractérise les deux systèmes de production, en dehors de leur intégration dans une même exploitation, l'agriculture joue un positif pour le développement du pastoralisme dans la région. La destruction des gîtes à glossine par défrichements a permis au bétail l'usage de ce pâturage de choix (chaumes de mil ou de sorgho) et surtout de supprimer la corvée de l'exhaure de l'eau grâce aux points d'eau permanents qui sillonnent la zone des savanes.

b) Transfert de l'énergie

Bien que la substitution de l'énergie animale à l'énergie humaine par la culture attelée soit développée chez les agriculteurs, elle est peu utilisée en milieu peul : pour le labour de leurs parcelles, ils font appel aux paysans Mousseye ou Zimé, et seulement 2 % des agro-pasteurs qui pratiquent l'agriculture ont au moins une paire de bœufs de trait et une charrue. L'utilisation des animaux de transport est en revanche couramment utilisée chez les Peul. Dans chaque troupeau, deux ou trois taureaux sont dressés et servent au transport des bagages lors des déplacements saisonniers des troupeaux (Photo 15). Les mêmes taureaux sont également utilisés pour transporter les produits achetés sur les marchés (sel, natron, céréales, etc.) vers les campements



Photo 15: Bœufs utilisés dans le transport au cours des déplacements

3.1.2 - Relations économiques

L'intégration de l'élevage et de l'agriculture au sein de l'unité domestique peule a pour objectif prioritaire de développer les fonctions de complémentarité économique entre les deux activités, notamment à des fins d'optimisation du bétail. Les productions agricoles

permettent de minimiser le déficit vivrier et par conséquent de conserver ou d'accroître le capital bétail. L'association des productions agricoles et animales au sein de la même exploitation est en grande partie le fruit d'un raisonnement économique.

a) Sources de revenus

En associant les activités pastorales, agricoles et commerciales, les agro-pasteurs arrivent à diversifier les sources de leur revenu. Une analyse a été réalisée sur un échantillon de 5 unités domestiques dans les trois systèmes (l'analyse ne concerne pas le système d'élevage intégré) : système agro-pastoral, système agro-pastoral à point fixe et le système pastoral nomade (Figure 44).

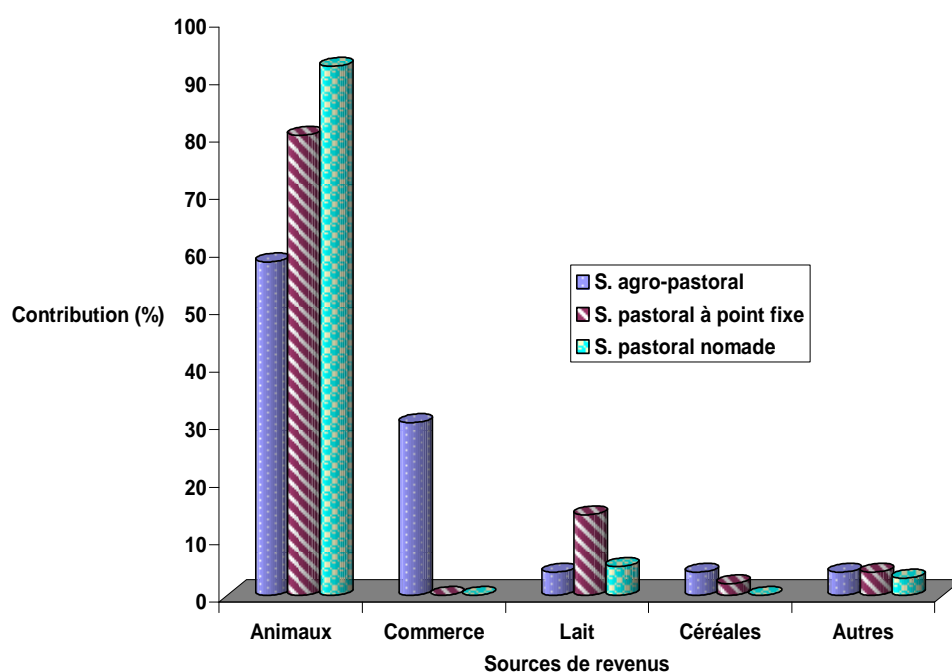


Figure 44 : Les sources de revenus

Certes, ces agro-pasteurs cultivent sur des petites superficies, mais leur système de culture est reconnu comme l'un des plus performants grâce à l'utilisation judicieuse de la fumure animale (Botoni, 2003). Si la production céréalière de certains agro-pasteurs ne couvre pas leurs besoins de consommation annuelle, d'autres arrivent à dégager des excédents qu'ils mettent sur les marchés. C'est notamment le cas des Peul *N'Ngara'en*

pour lesquels la vente des céréales représentent 4 % de leur revenu annuel au même titre que le lait⁶⁰.

Dans le système pastoral à point fixe et le système pastoral nomade où la pratique agricole est aléatoire (pour les *Souloubawa*) ou inexistant (pour les *Hontorbé*), les recettes proviennent presque exclusivement de la vente d'animaux. Le lait et les produits laitiers, plus que la viande, constituent les produits issus du troupeau qui participent directement à l'autoconsommation de la famille. Il est difficile d'appréhender la valeur monétaire de la vente du lait car le troc n'est pas encore une pratique tombée totalement en désuétude, même s'il a été certainement plus important dans le passé. Les femmes peules continuent toujours à échanger le lait et les produits laitiers contre les céréales et les produits de première nécessité (gombo, légumes secs, etc.).⁶¹

b) Poches des dépenses

Les effets de l'intégration entre agriculture et l'élevage apparaissent clairement au regard des poches de dépenses opérées par les agro-pasteurs. Ils économisent sur les céréales et investissent d'avantage dans l'achat des animaux (Figure 45). Les revenus monétaires des deux activités se complètent tout au long du cycle annuel.

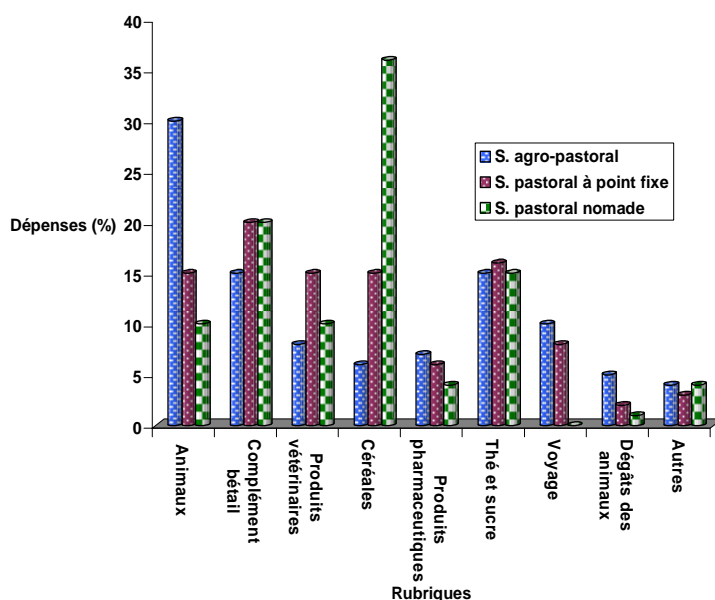


Figure 45 : Les poches de dépenses

⁶⁰ De toute évidence, il n'est pas facile d'établir les budgets des unités domestiques, dans la mesure où leurs membres font caisse à part. La plupart des questions s'adressaient aux chefs d'unité domestique, qui ne pouvaient pas fournir de renseignements sur l'argent issu de la vente du lait.

⁶¹ Il n'existe pas d'équivalence entre les produits troqués. Pour un litre de lait frais, la femme peule peut obtenir un kilogramme de gombo aujourd'hui et demain, n'en obtenir qu'un demi-kilogramme.

Bien que la plupart des agro-pasteurs n'achètent pas de céréales, ou alors en faibles quantités, leur sédentarisation a créé des nombreux besoins tels que voyage de pèlerinage, frais des dégâts occasionnés sur les cultures par les animaux, ou nouveaux modes d'habillement et quête du pouvoir, autant de besoins qui ont alourdi leurs charges sociales. Il en est résulté une décapitalisation progressive du cheptel, et malgré un plus grand investissement dans l'achat du bétail, la moyenne du cheptel des unités domestiques qui se sont fixées varie entre 20 et 30 têtes alors que celle des unités domestiques pratiquant toujours la transhumance sur des grandes distances varie de 60 à 70 têtes. Cette décapitalisation du cheptel est interprétée par Réounodji (2003 : 295) comme « *un déstockage volontaire des animaux pour améliorer le système agricole* ». Pourtant, elle est vécue par ces agro-pasteurs qui sont obligés de se fixer pour marquer leur espace face à l'extension des surfaces agricoles, comme dramatique : « *Nous sommes obligés de vendre un nombre inconsidérable d'animaux non pas pour nourrir notre famille comme avant, mais le plus souvent pour sauver notre peau*⁶² » nous livre Youssoufou le Djoro de Djaligo (le 07/01/08).

Chez les pasteurs nomades, l'achat des céréales constitue la principale poche de dépenses. Tout au long de l'année et selon leurs besoins, les pasteurs nomades vendent des moutons, des chèvres et dans le pire des cas des bovins (vieilles vaches, bœufs castrés ou taurillons). Le recours aux produits de l'agriculture est donc une nécessité absolue pour ce groupe, et les lie directement aux marchés locaux. Par difficulté de stockage, les pasteurs achètent au jour le jour les produits et subissent ainsi au cours de l'année de forte spéculation sur le vivrier. A titre d'exemple ils achèteront les céréales à 650 voire 1000 francs CFA le kilogramme en saison des pluies, alors qu'elles ne coûtent que 200 francs CFA. La production céréalière étant dépendante des conditions climatiques, les pasteurs éprouvent même parfois des difficultés pour s'en procurer.

3.2 - Division du troupeau, de la famille et du travail

Dans les conditions où les unités domestiques des Peul ne peuvent plus vivre uniquement de l'élevage, ils s'adonnent à d'autres activités qui peuvent par la suite occuper une place importante dans leur système de production. C'est le cas de l'agriculture qui est souvent prise comme stratégie d'adaptation. Le passage vers l'agro-pastoralisme est une contrainte nécessaire pour la survie des familles, notamment

⁶² En faisant référence aux différentes rackettes : emprisonnements arbitraires, kidnappings des enfants, dédommagement disproportionnés des dégâts des animaux sur les cultures, etc.

lorsque les Peul ne parviennent plus à reconstituer un grand cheptel leur permettant de vivre uniquement de l'élevage. Cette forme d'association occasionne en revanche une réorganisation importante du troupeau, du travail et de la main d'œuvre familiale. La faculté d'une famille pastorale à combiner à la fois les activités pastorales et les activités agricoles dépend de sa main d'œuvre et de la façon dont elle s'organise.

3.2.1 - Division de la main d'œuvre familiale

La forme de division la plus répandue est celle des agro-pasteurs (*Ngara'en*, *Kessou'en* et *Souloubawa*) où il y a scission d'unité domestique. Un ou plusieurs fils du chef d'unité domestique, selon l'importance du cheptel, éventuellement un ou plusieurs frères de ce dernier et, le cas échéant, les fils de ces derniers, ainsi qu'au moins une de leurs femmes, accompagnent le troupeau en laissant les autres membres de la famille dans le campement fixe (*Waldé*). Dans les familles restreintes, dans lesquelles il n'y a pas d'enfant majeur, c'est le chef de famille lui-même qui part en transhumance. Dans les unités domestiques élargies, s'il y a plusieurs fils ou jeunes frères, ils se relaient chaque année pour partir en transhumance. Dans tous les cas, seuls partent ceux qui sont assez vigoureux pour bien supporter les fatigues du voyage et qui n'ont pas trop d'enfants en bas âge⁶³. Il n'est pas rare que s'ajoute un berger salarié à ces personnes.

Cette scission au sein de l'unité domestique (élargie ou restreinte) peut s'expliquer par diverses raisons : il est possible que dans une telle expédition le troupeau ne puisse supporter qu'un petit nombre de personnes, ou alors que les travaux de préparation du sol pour les cultures vers la fin de la saison sèche justifient cette division de la main d'œuvre familiale. Mais un facteur tout aussi important nous paraît être le climat d'insécurité qui semble motiver les Peul à vouloir garder tous les enfants de moins de 15 ans au campement fixe⁶⁴. Seulement 10 à 30 % des membres d'unité domestique vont en transhumance ces dernières années. Quant aux unités domestiques qui transhument, leur nombre varie d'un campement à un autre en fonction des saisons et de l'année. Nous présentons ci-dessous la situation de l'année 2006 (Tableau 29).

⁶³ Avec les raptés d'enfant durant la dernière décennie, les enfants sont laissés au campement fixe.

⁶⁴ Le climat d'insécurité qui règne dans le sud-ouest du Tchad avec les vols d'enfants contre rançon ne permet plus aux pasteurs de circuler librement.

Tableau 29 : Unités domestiques ayant effectué les déplacements en 2006

Unités domestiques	Djaligo	Gandala	Loubouna	Hontorbé
Nombre /campement	69	59	30	15
Déplacées en saison sèche	12	14	30	15
<i>Déplacées en saison des pluies</i>	68	46	29	15

Source : Enquête terrain (2006)

Les unités domestiques concernées par les déplacements constituent une unité de nomadisation. Des nouvelles unités domestiques vont se constituer pour une grande partie à l'identique des premières avec quelques recompositions qui restent marginales. Certaines unités domestiques vont se regrouper, mais toujours entre parents proches, ou des jeunes célibataires qui se sont déplacés avec le troupeau vont intégrer d'autres unités domestiques dans lesquels il y a des femmes (Encadré 6)

Encadré 6: Unité de nomadisation des *Souloubawa* (Loubouna)

Les 30 unités domestiques du campement de Loubouna étaient concernées par la transhumance de 2006 vers la région de Moundou. 22 d'entre elles ont conservé leur troupeau et il y a eu regroupement de 8 unités domestiques en 3 : 4 frères (Oumarou Ousmane et Abdou Ousmane) et (Hamadou Ousmanou et Bouka Ousmanou) ont regroupé leurs ; Bouba Bello le Ardo de Loubouna a accepté transhumer avec le troupeau de 3 voisins dont les fils qui accompagnaient les troupeaux étaient célibataires.

Les 25 nouvelles unités domestiques sont parties ensemble en fin novembre 2007 sous l'autorité du petit frère de Bouba Bello (qui lui est resté sur place). Ils ont transhumé ensemble jusqu'à mars. De là, les ressources pastorales devenaient de plus en plus rares et l'unité de nomadisation s'est scindée en deux sous-unités : un groupe de 11 unités domestiques a continué sa transhumance vers Bainamar et l'autre de 13 unités domestiques est resté avec le Ardo à Krim-Krim (entre Kélo et Moundou). Les deux groupes se sont regroupés en début juin dans le canton Kordo (au sud de la forêt classée). Les 25 unités domestiques sont rentrées une semaine seulement après leur rencontre à Loubouna, juste le temps de changer les vaches laitières et se préparer pour le déplacement de la saison des pluies. Début juillet, ils se sont déplacés dans la forêt classée. Sur les 30 unités domestiques, une seule a renoncé à ce déplacement.

3.2.1- Division du troupeau

La scission des membres d'une unité domestique entraîne également la division du troupeau en un troupeau mobile et un troupeau résident (Ramda, 1985). Cette division du troupeau obéit à des règles tacites et des objectifs précis : souci de nourrir la famille au niveau de résidence fixe, de vendre les animaux pour résoudre les problèmes familiaux, d'adapter l'effectif à la disponibilité fourragère surtout en saison sèche, et également de minimiser les risques en cas de catastrophes naturelles : épidémie, vol, etc.

Entre les deux résidences, il y a des flux d'échanges permanents : échange des femelles, ravitaillement en céréales, etc.

Le troupeau résident est composé généralement des vaches laitières pour l'alimentation de la famille et éventuellement pour la vente du surplus, d'un géniteur, de quelques mâles castrés pour la vente, de veaux non sevrés et parfois des animaux reçus en confiage⁶⁵. Les ovins sont dans la plupart des cas associés aux troupeaux bovins qui partent en transhumance, seuls les caprins ne transhument pas. Le nombre de bêtes restant au campement permanent varie considérablement d'unités domestiques à d'autres, la proportion pouvant aller de 5 % à 50 % de l'effectif du cheptel, en fonction de la taille de la famille restée dans le *Wuro*. Dans cette forme d'organisation, le nombre des hommes et des animaux concernés par la mobilité a toujours largement varié dans le temps, dans l'espace et d'une exploitation à l'autre (Beauvilain, 1997 ; Benoit 1979 ; Bonfiglioli, 1990, Thébaud, 1999).

Le cas des Peul *Hontorbé* est particulier, dans la mesure où c'est l'ensemble du campement qui se déplace sans scission des membres d'unités domestiques, et moins encore des troupeaux.

CONCLUSION

La description du système d'élevage montre que les techniques d'élevage peul autour de la Forêt Classée de Yamba Berté ne sont pratiquement matérialisées ni par des outils ni par l'aménagement des espaces sur lesquelles elles exercent. Elles relèvent plutôt de savoir-faire zootechniques s'appuyant sur des savoirs, fondés eux-mêmes sur l'appréciation des situations climatiques et la qualité des eaux, des pâturages et de la végétation, toujours perçus d'après leurs effets sur les animaux (Hammadou, 1988; Ramadane, 1991 ; Kamil, 1992). Si les Peul n'aménagent pas physiquement leur espace, ils organisent par contre son utilisation par une gestion rigoureuse de temps. La fréquentation de chaque lieu de pâturage connu est raisonnée dans le cadre d'un calendrier journalier, saisonnier, ou moins régulier en fonction de l'état des ressources et des animaux. Cette pratique de la mobilité permet donc aux pasteurs d'accéder à des ressources dispersées dans le temps et dans l'espace. Sur le terrain, en saison des pluies, l'alimentation du cheptel repose totalement sur le parcours naturel dans et autour de la

⁶⁵ L'insécurité et le banditisme récurrent dans la zone pastorale, difficilement contrôlable par les forces de l'ordre, accroissent les risques de perte de bétail, d'où la méfiance d'envoyer en transhumance les animaux reçus en confiage dont la perte peut être la source de discorde entre parent et amis.

Forêt Classée de Yamba Berté. En saison sèche, il y a d'abord les parcours post-cultureaux qui sont remplacés progressivement par les parcours de décrue en période de soudure (les abords du fleuve et les bas-fonds). En cette période, la recherche conjointe du fourrage et de l'eau met en œuvre des pratiques pastorales diversifiées, fondées sur des déplacements de plus ou moins grande amplitude et sur une adaptation des rythmes quotidiens et saisonniers en fonction des disponibilités alimentaires.

La description des activités pastorales en relation avec des activités agricoles a permis également de mettre en lumière l'organisation de la production dans les unités domestiques peules qui associent les deux activités. Les stratégies qui visent un tel système de production reposent principalement sur la valorisation de la fumure animale et des résidus des récoltes. Cependant, cette intégration entre agriculture et élevage constitue une contrainte majeure pour la mobilité animale et met les agro-pasteurs dans un rapport de compétition avec les agriculteurs autochtones.

Le prochain chapitre abordera justement ces aspects relationnels. Il sera question d'analyser les types de relations que les unités domestiques peules entretiennent entre elles (dans le campement ou le campement voisin) mais surtout avec les autres groupes sociaux non-peuls et les institutions de l'Etat avec lesquels ils sont en contact permanent dans leur vie de tous les jours.

CHAPITRE IV

FONCIER AGRICOLE ET EMERGENCE D'UN FONCIER PASTORAL

Les pratiques agricoles et pastorales sont conditionnées par la nature de l'espace, que ce soit celui qui porte les ressources exploitées par les individus ou les groupes sociaux, ou celui qui correspond à l'environnement de la production. L'organisation et l'usage de cet espace se font suivant un certain nombre de normes, caractérisées en zone de savane par la confrontation et l'interaction entre les régimes fonciers de droit coutumier et le droit foncier moderne ou officiel (Lund, 1998 ; IIED, 1999). Cette cohabitation entre deux différences sources de droit est souvent mise en avant pour expliquer d'une part les raisons pour lesquelles le développement agricole s'est révélé médiocre en Afrique subsaharienne en matière de productivité, et d'autre part les nombreux conflits relatifs à la gestion et à l'usage de l'espace. Loin de vouloir nier ces hypothèses, nous pensons qu'elles masquent certaines réalités historiques et sociopolitiques bien plus complexes. Dans notre démarche nous partons du postulat suivant : l'espace rural n'est pas un espace neutre au sens de l'espace physique, c'est un espace avec lequel et autour duquel les acteurs entretiennent des relations. Ainsi, nous proposons, à la suite de Mormont (1975), de considérer l'espace comme un enjeu social. Dans ce postulat, le conflit pour la domination de l'espace découlerait des contradictions entre les usagers (agriculteurs Mousseye, les pasteurs peuls, etc.), en fonction de la représentation qu'ils se font de cet espace et par conséquent de leur utilisation car la représentation conditionne les pratiques. Quelles sont donc les règles sociales, juridiques, et politiques pour la gestion de ces espaces ainsi configurés mentalement selon les acteurs ?

Dans ce double contexte de pluralisme des normes et de l'émergence du pastoralisme, quelles sont les règles que les usagers mettent en avant pour gérer leur espace ? Quelles sont les relations que les Peul entretiennent avec les autres acteurs, notamment les agriculteurs (Mousseye et Zimé) et les services techniques de l'Etat ? Dans quelle mesure les conflits liés à la gestion de l'espace et des ressources naturelles peuvent-ils être issus de la représentation variable des acteurs ? Le but de ce chapitre est de chercher à donner les éléments de réponses à ces quelques questions.

I- FONCIER AGRICOLE : ENTRE MODERNITE ET TRADITION

1.1 – Systèmes fonciers agricoles

1.1.1- Définition du concept foncier et système foncier

Le mot « foncier » est un vieux concept. On le trouve en France dans le vocabulaire de l’Ancien Régime lorsqu’on parle de « seigneurie », de « tenure », ou de « rente » foncières. Il appartient originellement au vocabulaire juridique occidental et désigne les rapports de droit réel entre les personnes et un fonds de terre ou de terrain. C’est « *l’ensemble des rapports sociaux entre les hommes concernant la terre et les ressources qu’elle porte* ». Ces rapports concernent l’accès, le contrôle, la transmission et les usages de la terre et des ressources qu’elle porte. Le foncier n’est pas seulement la terre, mais il prend aussi en compte les ressources forestières, pastorales, et halieutiques. Pour Leroy (1982), le foncier est un rapport social (S), ayant la terre ou le territoire (T) comme assise et enjeu, et où les variables économiques (E) ou juridiques (J), et les techniques d’aménagement (A) de la nature, sont pondérées par le facteur politique (P) aux différentes échelles locales (l), nationales (n), et internationales (i).

$$F = \frac{S (E+J+A) P_i, n, l}{T}$$

Cette formule peut donc se lire ainsi : « *Le Foncier est l’ensemble particulier des rapports sociaux ayant pour support la terre ou l’espace territorial. Ces*

rapports sociaux sont principalement déterminés par les facteurs économiques (accumulation primitive de capital et extraction de rente foncière), juridiques (normes d’appropriation et modalités de règlement des conflits) puis par les techniques d’aménagement de la nature pouvant matérialiser et caractériser ces rapports sociaux en autant de régimes distincts. Mais, plus substantiellement, c’est le politique qui influe sur la manière de poser et de traiter la problématique foncière, la sensibilité du foncier au politique étant augmentée par la concurrence des choix aux échelles internationale, nationale et locale »

Nous convenons avec Yombatina (2008) que cette équation serait complète si elle incluait la dimension environnementale et écologique, plus large que celle de l’aménagement. L’équation serait alors la suivante :

$$F = \frac{S (Ec+J+En) Pi, n, l}{T}$$

Ec = Economie et En = Environnement / Ecologie

Dans notre étude, nous définissons le foncier comme l'ensemble des relations que des individus

ou groupes d'individus entretiennent avec l'espace physique, et, plus précisément avec la terre. La terre est employée ici dans le sens d'une portion de la nature transformée à l'aide d'outils (houe, charrue, pioche, etc.) ayant pour substrat le sol. Quant au système foncier, il désigne l'ensemble des pratiques réglementant l'accès, l'utilisation et la transmission de la terre, ainsi que l'organisation générale de l'espace. Le terme d'accès aux ressources foncières est utilisé ici dans un sens large et désigne la possibilité pour les acteurs de tirer profit de certains biens (terre, autres ressources naturelles) et de jouir de droits d'accès non seulement au sens juridique du terme, mais aussi aux niveaux social, économique et culturel. Ainsi conçu, l'accès vise à la fois les ressources foncières elles-mêmes et les institutions qui les gèrent. L'accès à la terre est régi par le régime foncier.

1.1.2 – Politique foncière au Tchad

Dès l'époque coloniale, l'administration a voulu remplacer les systèmes coutumiers par une réglementation écrite plus conforme aux logiques d'un Etat moderne. L'Etat n'ayant pu imposer sa norme, on se trouve face à une situation sur le terrain de dualité juridique entre les droits coutumiers basés sur la tradition et mis en œuvre par des pouvoirs locaux, et les droits dits modernes relatifs à la législation nationale (Yonoudjoum et al, 1994). S'ajoutent à ces deux sources de droits le droit islamique issu de la *Shari'a*, qui trouve son terrain de prédilection dans les régions centrales et du Nord, et qui s'est transposé dans les zones de savane à la faveur de courants migratoires, comme celui des pasteurs nomades venus de la zone septentrionale du pays. Ces différents droits coexistent et s'imbriquent, leurs pratiques se juxtaposent les unes aux autres, mais parfois ils s'opposent, créant une situation foncière floue difficile à maîtriser (Abba, 2004). Après l'indépendance, l'Etat n'a pas changé fondamentalement les textes coloniaux sur lesquels il s'est basé pour réglementer l'accès au foncier, et aujourd'hui, aucune des normes en présence ne semble s'imposer à une autre, entraînant une grande confusion entre le droit coutumier et le droit moderne.

1.1.3 – Contenu des différences sources des normes

Sur le terrain, les acteurs se réfèrent tantôt au droit moderne inspiré de l'ancienne législation coloniale, tantôt au droit coutumier et/ou islamique. Face à ce pluralisme, les pratiques foncières et les stratégies des populations relèvent souvent de l'opportunisme et de la recherche d'un équilibre ponctuel et circonstanciel. Il ne s'agit plus de la cohabitation entre différentes sources de droit confrontant leurs logiques, mais d'une combinaison complexe et incohérente dans lequel chacun vient puiser à sa guise au gré de rapports de forces locaux (Buttod, 1995). En effet, chaque système normatif est animé par une logique qui lui est propre, et rencontre des enjeux socio-économiques et politiques spécifiques pour diverses catégories d'acteurs.

a) Droits fonciers coutumiers

On définit les droits coutumiers comme les droits dont la formation et le mode de légitimation ne relèvent pas du droit de l'Etat qu'ils précèdent. Il s'agit en définitive de droits originaires qui témoignent d'un état de société et d'une conception particulière, qui structurent les rapports sociaux autochtones (Barrière, 1996). En réalité, dans cette région, il n'y a pas un droit coutumier mais des droits coutumiers car on trouve autant de coutumes que de groupes humains. Les sources du droit coutumier se trouvent dans les traditions. De ce fait, on peut définir la coutume comme « *l'ensemble des manières de faire, considérées comme indispensables à la reproduction des relations sociales et à la survie des groupes* » (Barrière, 1996 : 31). La coutume n'est pas particulièrement judiciaire ni juridique, elle suit les articulations sociales dont elle s'inspire, qu'elle "habille" (Le Roy, 1983). La reproduction d'un groupe réside dans sa capacité de transmission des attitudes et des valeurs, et la coutume constitue le cadre fondamental du mode de reproduction endogène (Le Roy, 1991). Ces principes qui fondent la «logique coutumière » donnent lieu à des adaptations très variées selon les contextes de densités démographiques et les sociétés. Les pratiques foncières peuvent être considérées, comme on l'a vu, comme la projection de la société sur l'espace, car elles reflètent son organisation et son histoire (Pelissier, 1995). Le foncier en cela n'est pas une catégorie isolable, et loin d'être figées, les règles de gestion ont permis et permettent encore une adaptation souple des droits d'usage (Lavigne Delville, 1998).

En considérant les droits coutumiers des Mousseye qui sont les détenteurs des droits éminents dans la région, la terre appartient aux groupes sociaux les plus étendus, clans

ou lignages selon les cas. Au sein de ces groupes, les terres sont réparties aux familles pour qu'elles les cultivent et les exploitent. L'accès individuel à la terre est obtenu en vertu de la filiation patrilinéaire, c'est à dire en vertu de l'appartenance d'un individu à un groupe de parenté donné et du principe de la propriété communautaire de la terre. Une terre peut être transmise d'une génération à l'autre, à condition qu'elle soit mise en valeur et quelle soit maintenue en exploitation. Il y a deux détenteurs du pouvoir : le chef de terre (*Sama Ndagada*) et le chef du village (*Amoula*). A l'exemple des Mousseye de Koumou, dans l'esprit imaginaire, leur ancêtre chasseur a été le premier à s'implanter dans cet espace et aurait celé un pacte avec « le génie protecteur de la terre ». *Sama Ndagada* (chef ou maître de terre) est le descendant de cet ancêtre imaginaire, et par conséquent le garant de ce pacte. Il transmet un savoir précis d'une grande importance pour l'ordre social, puisqu'il délègue leur fonction sacrificielle à ses enfants. Celle-ci est liée à un savoir mystico-religieux concernant le rite sacrificiel lui-même et les relations qu'il faut entretenir avec l'invisible de façon à ce que l'ordre socio-cosmique soit préservé.

Le transfert intrafamilial donc des droits sur la terre est basé sur l'organisation sociale à caractère patriarcal. Le processus d'accumulation se réalise de manière privilégiée au niveau de l'aîné. Le mode de transfert intrafamilial est basé sur l'héritage, quelquefois à partir de dons ou de prêts. L'héritage concerne le transfert intégral ou partiel⁶⁶ du patrimoine foncier de la famille à un héritier, le plus souvent un enfant de sexe masculin et bien entendu l'aîné. Ce transfert, qui se fait généralement après le décès du père, présente l'avantage d'éviter les morcellements du patrimoine foncier de la famille. Le chemin d'émancipation commence pour le cadet avec le mariage, la dot étant assurée par l'aîné ou quelquefois par lui-même. Il forme alors sa propre unité domestique de production, soit en créant son propre patrimoine foncier par divers moyens (défriche, emprunt, don), soit, dans le cas de l'indisponibilité de réserves de terres du terroir villageois, en quittant le village pour chercher des terres cultivables. Quant aux femmes, elles sont exclues de ce système de transfert des droits fonciers.

b) Droit islamiques en matière de gestion foncière

Les droits islamiques inspirés de la *Shari'a*, ou loi sacrée, reconnaissent deux catégories de terres : les terres à propriété privée et celles à propriété collective (*Oumma*).

⁶⁶ Dans le cas des droits islamique, c'est un transfert partiel de patrimoine.

Toutefois, ils tentent d'interdire toute exclusivité d'exploitation, régissant beaucoup plus la question de la taxation foncière que celle de l'appropriation foncière. Selon ces droits, la terre est la propriété commune des musulmans (*Oumma*). Mais ce principe n'exclut pas la reconnaissance de l'appropriation individuelle des terres. Dans ce cas d'espèce, les individus peuvent disposer librement des terres dont leur statut est privé. Quant aux terres collectives, les droits que l'on peut exercer sur elles sont répartis entre la communauté musulmane (*Oumma*), représentée par son chef *Imam*. Cette terre peut être transmise par succession. Dans ce cas, tous les héritiers sans distinction de sexe ont droit à la terre (Les femmes doivent avoir la moitié de ce qu'elles auraient dû avoir si elles avaient été un homme). Il existe dans ce système une hiérarchie de droits codifiés par des valeurs musulmanes, tels que le droit de priorité, le droit de soif, le droit de passage, ou le droit de pacage (Bourgeot, 1999). C'est notamment ainsi que la question foncière est étroitement liée au droit de l'eau, qui constitue l'objet principal de la propriété foncière. Dans le contexte des régions arides, où l'eau est une ressource aussi rare que précieuse, la terre n'a plus aucune valeur si elle n'est pas associée à la ressource en eau qui lui donne son utilité. En d'autres termes, l'eau donne sa valeur à la terre, elle est considérée comme un don de Dieu, et « personne ne peut refuser le surplus sans pêcher contre Dieu et contre l'humanité » (Caponera, 1976). L'affirmation du droit de la soif permet à quiconque de prélever l'eau pour se désaltérer ou abreuver ses animaux. L'exercice du droit de la soif dépend cependant du type de ressources en eau : les eaux naturelles (lacs, rivières) sont des biens n'appartenant à personne et dont l'usage est commun, et toute personne pourra en user pour ses besoins propres ou ceux de ses animaux, alors que s'il s'agit de puits ou de mares creusés sur des terrains privés, l'opinion dominante dans la doctrine islamique considère que le droit de la soif reste entier, mais le bénéficiaire doit une compensation au propriétaire du puits lorsqu'il en a les moyens.

C'est cette conception de la gestion de la terre que les Peul, en tant que musulmans, tendent, le plus souvent en vain, de brandir en cas de litiges sur la gestion de l'espace et des ressources. Dans le souci de se maintenir dans la région, ils se doivent de conserver, en les actualisant en permanence, de bonnes relations avec les Mousseye, détenteurs de la maîtrise foncière, ainsi qu'avec les autres groupes ethniques, même s'ils ne se réclament pas propriétaires des terres. Les Peul sont particulièrement habiles à jouer les rapports de forces entre les différents interlocuteurs, sans s'impliquer eux-mêmes,

notamment en tolérant certains abus pour en prévenir d'autres, plus graves, ou en s'adaptant par des pratiques de résistance passive ou active à une organisation politique locale ou centrale nouvelle ou à l'intervention d'une puissance extérieure.

c)- Textes législatifs régissant le foncier au Tchad

La période de 1900 à 1955 a été marquée au Tchad par la rédaction de plusieurs textes juridiques créant le système de l'immatriculation et l'introduction des livres fonciers dans le cadre d'une politique générale d'organisation de la propriété foncière. L'administration coloniale visait des objectifs particulièrement clairs dans les territoires coloniaux : il s'agissait d'une part de constituer le domaine de l'Etat, en vue d'engager de grandes opérations de mise en valeur, et d'autre part d'introduire et de diffuser la propriété foncière privée dans les colonies, principalement pour sécuriser les investissements et les transactions. Plusieurs textes vont ainsi se succéder, traduisant les évolutions et les hésitations de la politique foncière coloniale face à l'indifférence, voire à la résistance, des populations locales à des procédures et des principes qui lui étaient totalement étrangers. Il y a eu, entre autres, les décrets du 20 juillet 1900 et du 24 juillet 1906 organisant le système de l'immatriculation foncière ; le décret du 8 octobre 1925 relatif à la constatation des droits coutumiers ; le décret du 15 novembre 1935 incorporant au domaine privé les terres inexploitées depuis plus de 10 ans ; et enfin le décret du 20 mai 1955 portant réorganisation foncière et domaniale.

A l'indépendance, l'Etat tchadien a pour l'essentiel conservé la législation coloniale, fondée sur le code civil et visant à généraliser la propriété privée par la voie de l'immatriculation. Tout en affirmant la reconnaissance des tenures traditionnelles, la législation en vigueur affirme le principe de la présomption de domanialité au profit de l'Etat. De même, le régime de la propriété est organisé autour de la notion de mise en valeur. Ce système moderne post-colonial a hérité d'une situation marquée par la coexistence de régimes opposés, le coutumier et le moderne.

Depuis l'indépendance, les textes ayant trait au foncier sont rares. Trois lois principales peuvent être considérées comme l'initiative des autorités nationales et non plus des autorités coloniales. Les trois textes promulgués le 22 juillet 1967 à travers la loi 6/67 vont tenter d'organiser le régime foncier : loi n° 23 relative aux statuts des biens domaniaux, loi n° 24 déterminant les modalités de la propriété foncière et des droits coutumiers et enfin la loi n° 25 portant limitation des droits fonciers.

Ces trois lois encore en vigueur sont mises en application par les trois décrets : n° 186, 187, et du 188 du 1er août 1967. En matière de règlement du foncier pastoral, une loi coloniale n°4 du 31 octobre 1959 qui tentait à l'époque de réglementer le nomadisme sur le territoire du Tchad⁶⁷ reste jusqu'aujourd'hui encore en vigueur.

Encadré 7 : Commentaires sur les textes régissant le foncier

Dans ces différentes lois, quelques passages qui intéressent le foncier rural méritent d'être discutés.

Loi n° 23 dans son article 7 : Les terres vacantes et sans maître appartiennent à l'Etat. Toutefois elle stipule que les personnes et les collectivités qui bénéficient des droits coutumiers sur le domaine public peuvent jouir de leurs droits.

L'Etat concède une partie de ses prérogatives aux communautés sans bien préciser les limites de chacun.

Loi n° 24 article 13 : Toute terre non immatriculée est considérée vacante et sans maître.

Ces passages montrent déjà le flou entretenu dès la promulgation de ces lois. L'Etat d'une part reconnaît son autorité sur le domaine national (Article cité ci-dessus) et d'autre part reconnaît que toute terre non immatriculée est sans maître. Autrement dit, toute terre non immatriculée n'appartient à personne (ni l'Etat, ni la collectivité locale).

Loi n° 24 article 17 : Considère que la mise en valeur se traduit par une emprise permanente et visible sur le sol

Autrement dit, seuls les aménagements forestiers et les activités agricoles sont susceptibles de matérialiser une mise en valeur et donc conférer des droits, à l'inverse, le passage du troupeau qui ne laisse qu'une trace fugace et imprécise dans l'espace ne confère aucun droit réel. Cette situation empêche toute sécurisation durable des activités pastorales et favorise l'émergence de conflit source d'une instabilité sociale quasi-permanente

Loi n° 25 article 25 : Toute terre rurale faisant l'objet d'un titre de propriété et dont l'exploitation a été abandonnée pendant plus de cinq ans, peut être expropriée.

Cet article aussi est en contradiction avec les pratiques agricoles, quand on sait qu'une jachère qui est un moyen de restituer au sol sa fertilité peut durer plus de cinq ans avant que le paysan ne revienne sur sa parcelle pour l'exploiter.

1.1.4- Pluralisme d'instances de gestion du foncier

Le pluralisme juridique décrit ci-haut se complexifie davantage par une pluralité d'instances d'arbitrage (Tableau 30). Bien que les autorités coutumières soient perçues par les populations locales comme les arbitres légitimes, au nom de l'Etat, les autorités administratives interviennent dans la gestion foncière. Elles jouent le rôle d'arbitre, et à ce titre, influencent les autorités coutumières dans leurs prises de décisions. Parallèlement aux structures coutumières de contrôle et de régulation du foncier, se constituent aujourd'hui de nouvelles formes de structures rassemblant des acteurs divers en vue de mieux gérer tels ou tels espaces ou telles ou telles ressources. Encore peu nombreuses, ces structures sont plus ou moins formelles, en général sous forme d'associations d'usagers. Souvent les élus locaux sont sollicités dans la résolution des conflits entre les usagers relevant de leur circonscription. A ce titre, ils jouent un rôle

⁶⁷ La note circulaire du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité N°0227/MIS/SE/DG/DERA/96

déterminant dans la gestion foncière. Enfin, les projets de développement et ONG jouent aussi un rôle clé dans la gestion de l'espace et des ressources, et par conséquent dans la gestion de la terre.

Tableau 30 : Les différents acteurs intervenant dans la gestion foncière

Les acteurs	Acteurs locaux			Autorités administratives		État central	Leaders	ONG et Projets
	Chef village	Chef terre	Organisation paysanne	Chef de canton	Sous-préfet			
Définition des règles	++	++	+	+			++	+
Contrôle/régulation	++	++	+	+			+	+
Gestion conflits	+	+	+	++	++		+	+
Vente, location			++					++

1.1.5- Evolution des pratiques foncières : vers une marchandisation des terres

Nous avons vu que les pratiques foncières en pays Mousseye sont régies par le droit traditionnel et la terre est sacrée et inaliénable. Elle pouvait se transmettre par héritage, prêts et dons sans contrepartie. Cependant, ce droit traditionnel n'est pas resté immuable, il évolue dans le temps. Depuis plus de deux décennies la gestion coutumière des terres semble laisser la place aux transferts marchands des droits fonciers. La terre s'exploite et s'échange avec ou sans le consentement des autorités traditionnelles. Le transfert définitif (vente) ou provisoire (location, mise en gage) des droits fonciers contre l'argent est une réalité dans la région. La conception des droits de propriété émerge. La question fondamentale qu'on peut se poser est celle de savoir comment en est-on arrivé là ? Quels sont les processus à l'œuvre (le jeu effectif du "marché"), et quelle est la signification des transactions pour les parties prenantes (contenu des droits transférés lors d'une "vente", degré d'irréversibilité de la transaction...)?

a)-Facteurs à l'origine de la dynamique foncière

L'évolution des modes de transfert des droits fonciers trouverait son origine dans différentes causes aussi internes qu'externes à la société traditionnelle. Les causes endogènes de la transformation proviendraient essentiellement de la désintégration de la famille traditionnelle et de la modification de l'ordre social, et par conséquent de la

détérioration des règles coutumières. Comme disait Lévy-Bruhl (1990:119) un «*système juridique ne peut demeurer en vigueur que si les conditions sociales qui l'ont fait naître se maintiennent*». Le fait qu'aujourd'hui on assiste à une désintégration de la famille traditionnelle et de la modification de l'ordre social, les droits fonciers traditionnels ne peuvent qu'inéluctablement évoluer. Cette véritable mutation sociale entraînée par l'introduction de la propriété a conduit vers la "marchandisation" de la terre. Les rapports juridiques traditionnels de l'homme à la terre ont évolué vers une indépendance de l'individu et une individualisation des droits sur le sol. L'individu tend à s'affranchir du groupe, remplaçant ainsi la conscience collective par une conscience individuelle (Barrière 1999). La famille nucléaire, famille restreinte, s'affirme sur la société globale, ce qui entraîne Kouassigan (1966:186) à dire que « *les liens de sang se resserrent au détriment des liens sociaux* ». Par conséquent, ce relâchement des liens de parenté est à l'origine de l'éclatement du groupe au profit de l'individu. A cela s'ajoute comme facteur externe l'irrépressible mouvement de fond suscité par les processus de monétarisation de l'économie. L'évolution de la société traditionnelle se traduit par le passage d'une économie de subsistance à une économie de marché et d'accumulation impliquant dans la majorité des cas des échanges marchands. Une telle monétarisation des échanges tend à changer le statut de la terre d'une propriété collective, sacrée et inaliénable en une valeur marchande.

En définitive, nous convenons avec Kouassigan (1966:177), qu'à chaque stade de l'évolution du droit correspond une étape de l'évolution de la société : « *Ordre social et droit étant intimement liés, il doit y avoir une constante adaptation de celui-ci à celui-là. Cette adaptation peut-être pour ainsi dire automatique ou le résultat de la réaction des faits contre un droit retardataire ; un fait est certain, c'est qu'elle est commandée par les nécessités même de la vie en société. Le droit apparaît donc comme l'expression d'une étape de l'évolution sociale* »

Toutefois, dans l'état actuel des choses, bien que les terres s'échangent contre les billets de banque, ce processus n'a pas encore pu transformer la terre en un bien marchand. Selon la doctrine juridique, pour que la terre soit un bien marchand, elle doit avoir une valeur pécuniaire et être susceptible d'appropriation. Dans le contexte actuel, les deux conditions cumulatives ne sont que rarement réunies. Dans la très grande majorité des cas recensés, soit la terre a une autre valeur que pécuniaire, soit la libre aliénation est contrôlée ou limitée, voire impossible, soit sa circulation n'est pas déterminée par le

marché. En règle générale, la marchandisation de la terre dans la région n'est donc réalisée que de manière « imparfaite ».

b) – Un marché foncier calqué sur les règles coutumières

Les mécanismes du transfert marchand de droits fonciers varient selon les considérations culturelles, historiques et politiques des acteurs impliqués, et diffèrent d'un terroir à un autre. Dans la plupart des cas, les ventes des terres se réalisent entre parents ou au gré d'alliances entre amis. Dans ce cas, la transaction est discrète et le prix varie selon la fertilité du sol, la relation entre le vendeur et l'acheteur, ou le statut socioprofessionnel de l'acheteur. La valeur de la terre n'est pas déterminée dans le cadre du marché, « lieu de rencontre aux fins d'achat et de vente », et par conséquent ne s'apparente pas à un échange marchand proprement dit. Cette valeur est souvent transformée en nature (mil, bétail), quelquefois aussi en argent, mais alors la contrepartie monétaire a une signification plus symbolique qu'économique. Dans la plupart des cas, les chefs coutumiers (chef du village ou chef de terre) sont rarement sollicités sauf si la transaction s'effectue en dehors de liens de parenté (migrants, citadins, etc.). La vente d'une parcelle n'implique pas forcément l'aliénation de la terre, et lorsqu'un migrant ou un fonctionnaire achète une parcelle, il n'est pas sûr qu'il puisse la revendre au moment où il voudra quitter le village. Cette parcelle sera soit récupérée par le chef du village, soit par l'ancien propriétaire.

Il n'est pas rare aussi d'assister à la remise en cause de la vente d'une parcelle par les descendants ou les membres de familles proches du vendeur. Nous avons recensé dans un terroir villageois (Gang Kodjo) deux cas qui illustrent cette vente inachevée des terres : après la mort d'un acheteur, les ayants droits du vendeur, décédé de longue date, ont repris la parcelle malgré les plaintes des orphelins de l'acheteur auprès du chef du village : « *je n'ai jamais été saisi d'une quelconque vente de la parcelle, ni par le vendeur, ni par l'acheteur* » argumente le chef. Dans un autre cas, c'est à la mort du vendeur que ses ayants droit ont récupéré la parcelle auprès de l'acheteur, avec la complicité du chef qui avançait la raison suivante : « *le vendeur n'avait que le droit d'usage de son vivant qu'il avait cédé temporairement à l'acheteur. Peu importe la nature du contrat qui a existé entre les deux personnes. Sa mort annule son droit d'usage qui doit être rétrocédé à un autre ayant droit* » (Gang-Kodjo, 14/03/07).

Des tels exemples sont nombreux et témoignent non seulement du manque de traces écrites qui puissent garantir la transaction, mais aussi du rapport de l'homme à la terre qui ne peut s'analyser seulement en termes de propriété, surtout que la transaction ne s'effectue pas en présence de tous les ayants droit. En réalité, en dépit de cette transaction marchande du droit d'usage, la terre elle-même n'a pas encore acquis un statut de bien marchand, susceptible d'appropriation privée, elle reste toujours communautaire. Ces exemples décrits ci-dessus posent le problème de la validité opératoire du concept de propriété dans son acception juridique issue du droit romain. Si l'on entend par propriété une relation juridique entre deux personnes à propos d'un bien matériel, une telle définition ne peut rendre compte d'une possession mutuelle entre un groupe de personnes (physique) et les ancêtres (imaginaire). Contrairement à la vision occidentale, la terre n'est pas un objet ou une marchandise.

Quoi qu'imparfaite, la marchandisation des terres a eu des influences sur les autres modes classiques de transfert des droits fonciers car elle a mis fin à certaines pratiques comme le prêt et le don, et ceux qui avaient prêté des terres s'en retrouvent souvent dépossédés. Ces enjeux monétaires sont ainsi à l'origine de nombreux conflits entre différents acteurs (Gonné et Seignobos, 2006 ; Sougnabé, 2000). Nous y reviendrons dans la deuxième partie de ce chapitre.

II - FONCIER PASTORAL : MYTHE OU REALITE ?

Nous avons vu que le foncier désigne, d'une manière générale, l'ensemble des relations que des individus ou groupes d'individus entretiennent avec l'espace physique, et plus précisément avec la terre. Dans le cadre du droit civil, celle-ci constitue un bien en tant chose susceptible d'appropriation. Il s'agit donc d'un droit qui immobilise les relations juridiques dans le sol ou à partir du sol. Dans ce cas, peut-on parler de foncier pastoral quand on sait que les activités pastorales s'inscrivent dans la nécessaire mobilité des animaux et des hommes ?

2.1 – Qu'est ce qu'un foncier pastoral ?

La notion de foncier pastoral a souvent été mal traitée par les civilistes occidentaux, parce que d'une part le pastoralisme a longtemps été « dévalorisé », souvent considéré comme archaïque, et d'autre part ses spécificités en terme de gestion des ressources n'étaient le plus souvent ni connues ni reconnues (Le Roy, 1999 b). Pourtant, les droits des pasteurs sur les espaces ont tout de même continué à s'exercer, avec certes moins de

sécurité, jusqu'à aujourd'hui. Malgré un renouveau d'intérêt pour ce sujet durant ces dernières années, ce concept « foncier pastoral » a suscité et suscite encore beaucoup de débats et de passion au sein des spécialistes du pastoralisme. On assiste à deux courants idéologiques : les « anti-concept » et les « pro-concept ».

2.1.1- Débat idéologique autour du foncier pastoral

Les défenseurs de la mobilité y voient une remise en cause des usages d'accès commun et s'interrogent sur le droit que cette notion confèrerait réellement aux pasteurs. Les ressources pastorales sont hétérogènes et dispersées dans l'espace (fragmentées), liées aux saisons (temporaires), différant dans le temps (variables) et caractérisées par un climat irrégulier (imprévisibles). Dans ces conditions les pasteurs peuvent évoluer pendant la plus grande partie de l'année dans une localité, mais à un certain moment ils ont besoin d'autres espaces pour passer la saison des pluies ou la saison sèche. Les mécanismes régulant l'accès aux ressources pastorales doivent être suffisamment flexibles pour fournir une marge de négociation et d'arrangements entre différents groupes d'utilisateurs qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts.

D'autres fondent leurs argumentations sur le fait que le pastoralisme nomade n'est pas reconnu comme forme de mise en valeur des espaces par les décideurs et les législateurs, et souvent les terres de parcours sont considérées comme «vacantes» et «sans maître», car elles apparaissent sous-exploitées. En défendant ce concept de foncier pastoral, ils veulent leur faire reconnaître le statut de mise en valeur pour pouvoir sécuriser les espaces pastoraux. Même aujourd'hui, si tout le monde s'accorde à reconnaître le pastoralisme comme un système de production au même titre que l'agriculture, les espaces pastoraux ne sont pas sécurisés. Au fur et à mesure que la pression anthropique augmente, les espaces pastoraux sont systématiquement convertis en espaces agricoles (Martin, 2002).

2.1.2 – Ambiguïté opérationnelle du concept de « foncier pastoral »

L'ambiguïté du concept de « foncier pastoral » réside vraisemblablement dans son opérationnalité : le foncier (*fondus*) désigne ce qui est relatif aux fonds de terre. Dans le Code Civil, la terre est l'élément de base de toute production agricole, et donc du système foncier. Les agriculteurs exploitent la terre à travers les outils et la terre constitue pour eux un capital transmissible. Les pasteurs quant à eux prélèvent leurs ressources dans la nature à travers les animaux domestiques constitués en troupeau. Le troupeau donc est

un capital transmissible, alors que les ressources pastorales ne sont pas un capital transmissible. Les pasteurs ne semblent pas avoir d'emprise foncière stable sur de vastes zones pastorales, zones qui en plus sont partagées entre de nombreux utilisateurs. Une autre raison pouvant expliquer l'ambiguïté du concept, comme le souligne Bourgeot (1999), tiendrait au fait que ses aspects juridiques, constitutifs des stratégies pastorales, sont une composante des dynamiques internes de ces sociétés. Il s'ensuit que la dimension juridique n'a pas d'autonomie : elle est intégrée dans les rapports sociaux, les représentations et les techniques de production. En ce sens, la relation au foncier est essentiellement un rapport social.

Le risque, en reconnaissant formellement un foncier pastoral au sens juridique du terme, serait que les espaces pastoraux se rigidifient et deviennent statiques. De ce fait, ils deviendraient alors inappropriés et contribueraient à renforcer la vulnérabilité des pasteurs. Une approche basée sur la cogestion régie par les coutumes, les règles et les conventions locales serait un outil fort pour articuler les intérêts communs, car elle sous-tend une volonté de coopération. De plus, une législation conventionnelle, simplifiant et uniformisant la réalité, ne peut être adaptée du fait de la diversité des situations écologiques et de la complexité des stratégies pastorales (Thébaud, 1999).

Toutefois, sur la base du postulat que le statut du foncier déterminerait celui des autres ressources renouvelables que recèle la nature, le foncier pastoral aurait tout son sens, du fait que chaque société pastorale a mis en place ses propres règles pour organiser et utiliser la nature. Le foncier pastoral peut ainsi être considéré, comme l'écrit Le Roy (1999), comme le reflet de ces sociétés sur l'espace. Par le fait que le système foncier désigne aussi les rapports sociaux entre les hommes impliqués par l'organisation de la nature (Cubriilo et Goislard, 1998), on peut définir le système foncier pastoral comme : l'ensemble des pratiques, réglemant l'accès, l'utilisation des ressources que recèle la nature, ainsi que l'organisation générale de l'espace. Ainsi défini, essayons de voir comment ce foncier se présente sur le terrain, et quelles en sont ses spécificités.

2.2 – Foncier pastoral en zone de savane

En zone de savane, la compétition autour des ressources devient une compétition autour du foncier pastoral. L'augmentation des besoins alimentaires en quantité et qualité engendrée par les effets conjugués d'un taux d'accroissement démographique élevé et d'un rythme d'urbanisation galopante ne s'accompagne malheureusement pas d'un

accroissement de la production agricole mais plutôt par une forte extension des terres agricoles, ce qui conduit inexorablement à une marginalisation du pastoralisme car les espaces pastoraux sont convertis en parcelles de culture. Comme pratique anti-risque, les pasteurs se tournent donc vers les activités agricoles car la restriction de l'amplitude des mouvements de transhumance consécutive à l'amenuisement des parcours libère une main-d'œuvre qui peut s'y consacrer de plus en plus. En conséquence, le pasteur qui cultive (ou fait cultiver) trouve difficilement le temps nécessaire pour pratiquer une transhumance de longue durée et s'éloigner de ses terres agricoles, ce qui justifie la notion de terroir d'attache qu'on peut définir comme une aire de pâturage utilisable par les animaux (souvent essentiellement les laitières) venant s'abreuver régulièrement au même puits (Le Roy, 1999).

Avec cette notion de terroir d'attache, le foncier pastoral prend tout son sens, car chaque groupe tente de circonscrire une sorte de territorialité autour des points d'eau ou des espaces agricoles, des mosquées, etc. Dans ce terroir d'attache, chaque groupe de pasteurs bénéficie plus ou moins tacitement de droits préférentiels sur ces portions d'espace et l'utilisation des points d'eau qui s'y trouvent. Les pasteurs s'y réfèrent généralement souvent quand ils sont en déplacement. Ce lieu géographique prend son sens, non pas dans une notion de propriété, mais d'identification, de droit prioritaire par l'habitude, sans sens réel de propriété.

Cependant, la généralisation de la notion de terroir d'attache est loin d'être assurée. Cette notion, réductrice, ne s'appliquant qu'aux groupes pastoraux qui, pour diverses raisons, ont évolué vers des formes d'agro-pastoralisme comme les Peul *Ngara'en* et *Kessou'en* vivant autour de la Forêt Classée de Yamba Berté. Qu'advient-il des sociétés pastorales telles que les *Oudah* et les *Hontorbé* dont les pratiques pastorales sont moins casanière que celle que recouvre la notion de terroir d'attache ?

2.2.1 – Espaces pastoraux autour de la Forêt Classée de Yamba Berté

a) Cas des agro-pasteurs *Ngara'en* et *Kessou'en*

La pratique de l'agro-pastoralisme évoqué ci dessus s'accompagne d'une réorganisation du temps de travail et de la main-d'œuvre. En s'intéressant aux activités agricoles et à l'habitat fixe, les agro-pasteurs *Ngara'en* et *Kessou'en* ont modifié leur mode de vie et partant leur organisation spatiale. Ils distinguent sur le plan local deux espaces : le *Hurum* et le *Laddé*. Le *Hurum* qui représente le terroir d'attache désigne à la fois l'espace

sur lequel s'exercent l'autorité de la résidence fixe (*Wuro*) et les règles qui régissent l'exploitation des ressources qui y sont disponibles : il englobe l'espace agricole, les points d'eau, la résidence fixe. C'est le lieu où réside une partie de la famille et correspond à un espace pastoral d'un petit troupeau de vaches laitières en période de transhumance. Il correspond également en partie ou en totalité à l'espace pastoral de saison sèche (vaine pâture). Par opposition, *Laddé* signifie la brousse et correspond aux aires de pâturage sous le contrôle et la gestion de la communauté villageoise. L'utilisation de *Laddé* fait l'objet d'un contrôle collectif engageant la responsabilité de tous les usagers, mais relève plus, en matière de contrôle foncier, des paysans Mousseye. Le terrain de parcours sur une année est désigné par *Gaynaka* (de *Gaynako*, le berger). Il est décomposé en deux éléments : *Sagnerdé*, les lieux de parcours des animaux en saison sèche, et *Rumerdé*, les lieux de pâturage de saison des pluies. *Sagnerdé* et *Rumerdé* incorporent les notions de « terroir d'accueil » et de « terroir d'attache ». Dans ces régions l'occupation des espaces pastoraux procède d'une dualité indispensable entre de vastes territoires (terroir d'accueil) et des territoires plus restreints (terroir d'attache) qui contiennent les ressources clés (Thébaud, 1995). Les notions de terroir d'attache et de terroir d'accueil répondent au besoin constant de la mobilité et de la flexibilité des systèmes d'élevage. Il convient donc de distinguer ces différentes unités spatiales qui constituent le terrain de parcours sur un cycle annuel. Cependant, il faut aussi les manipuler avec précaution dans la mesure où, tirées de l'analyse des systèmes touareg, elles ne correspondent pas à une réalité pour tous les groupes pastoraux et où elles peuvent mener à une appropriation privative « politico-lignagère » de l'espace comme cela a été le cas au Niger (Bourgeot, 1999).

b) Cas des pasteurs nomades *Oudah* et *Hontorbé*

Dans le cadre du pastoralisme nomade, les Peul *Oudah* et *Hontorbé* contrairement aux agro-pasteurs ne semblent pas avoir d'emprise foncière stable sur un espace donné. Leurs espaces pastoraux sont partagés entre de nombreux utilisateurs et ne sont jamais figés. Ils peuvent à tout moment être déplacés et reconstruits sous la pression d'événements inattendus. En termes de territorialité, seul l'espace parcouru qui constitue le terrain de parcours les intéresse. Cette aire constitue le réservoir des ressources utiles qui se renouvellent d'une manière saisonnière. Ils y sont reconnus comme des allogènes et n'ont aucun droit prioritaire, aussi bien dans l'espace pastoral de saison sèche (*Sagnerdé*) que dans celui de saison des pluies (*Romirdé*).

Dans leurs mouvements, ces pasteurs traversent des espaces assignés, juxtaposés. Ils les recomposent en un territoire plus vaste, échappant aux maillages des territoires sédentaires. Cette construction territoriale est faite de superpositions : les lieux traversés et fréquentés quelque temps sont des éléments de vastes ensembles territoriaux et des supports aux réseaux. Ce terrain de parcours est construit non sur l'homogénéité de l'espace mais sur la complémentarité des sites joints et trouve son lien dans le calendrier et non dans la frontière.

2.2.2 – Spécificité du foncier pastoral

Le foncier pastoral constitue une réalité complexe dans la mesure où il détermine les règles d'accès à des parcours, c'est à dire aux ressources pastorales. Il se distingue des autres types de foncier (agricole, forestier, minier...) par le fait que la ressource pastorale se caractérise par une grande variabilité dans le temps et dans l'espace. Cette ressource est d'autre part exploitée par une activité particulière, le pastoralisme, basé sur la mobilité et adapté à l'utilisation de ressources rares et très variables (Martin, 2002). Le foncier pastoral correspond donc à une réalité complexe puisqu'il recouvre l'accès à plusieurs ressources : la biomasse (végétale et herbacée, naturelle et cultivée), mais aussi les minéraux, les points d'eau (Thébaud, 1999), dont les accès peuvent être dissociés.

Berkes (1989) distingue quatre régimes d'appropriation des ressources : (i) l'accès libre, représenté dans le modèle de Hardin (1968), où aucune règle de gestion n'est définie ; (ii) la propriété privée, qui se réfère à la situation où un individu ou un groupe d'individus a le droit d'exclure les autres de l'usage d'une ressource et de gérer son utilisation (résidus de récolte, point d'eau, etc.) ; (iii) la propriété collective où la ressource est détenue par un groupe défini d'usagers qui peuvent exclure les tiers et en déterminent les règles d'utilisation ; (iv) et enfin, la propriété d'Etat, qui correspond à la situation où l'Etat jouit de tous les droits sur la ressource dont il contrôle l'accès et le degré d'exploitation (cas des aires protégées). Ces régimes d'appropriation renvoient aux modalités et au contrôle d'accès aux ressources, ainsi qu'à leur transférabilité. Ils définissent en fait des catégories théoriques, car dans la réalité il en existe de nombreuses variations et plusieurs régimes sont souvent combinés (Martin, 2002). Les espaces pastoraux recèlent dans la plupart des cas des «ressources communes», pour lesquelles l'exclusion des utilisateurs potentiels pose problème, et dont la nature

physique est telle que le contrôle de l'accès est coûteux, voire presque impossible. Les ressources communes sont aussi caractérisées par le fait que chaque utilisateur peut les prélever aux dépens des autres, il y a donc divergence des rationalités économiques individuelles et collectives dans leur utilisation conjointe (Berkes, 1989).

Malgré la dynamique enclenchée dans la région en matière de gestion foncière, les droits de pâture n'ont pas évolué vers la privatisation comme dans le cas des droits d'usage dans le contexte agricole, bien que dans certaines régions les pasteurs peuls aient obtenu des droits collectifs reconnus par les autorités coutumières (Djaligo, Gandala et Loubouna). Mais même dans ce cas, ces droits d'usage ne sont pas exclusivement réservés aux usagers locaux et les réserves peuvent être envahies par les troupeaux des pasteurs transhumants sans que les agro-pasteurs ne puissent réagir. Jusqu'à présent, la privatisation ne concerne que l'eau lorsque le puits est creusé par les pasteurs peuls eux-mêmes, comme à Gandala. Selon le chef du village Djodo-Bisséra dont dépend le campement, les paysans en réclament la propriété : « *C'est moi qui leur ai indiqué l'endroit où ils ont creusé le puits* » et pour preuve, les Peul disent que les animaux ne peuvent pas accéder au puits en certaines périodes de l'année à cause des champs installés par les paysans.

En résumé, on peut définir quatre modes d'accès aux ressources pastorales : le mode collectif, le plus connu, la négociation, le tutorat et l'alliance. Le mode collectif concerne l'exploitation de l'eau et des pâturages dans les espaces dits collectifs. Leur accès se fait par des règles tacites mises en place par les paysans. La négociation se cristallise sur l'utilisation de la vaine pâture. Le mécanisme de l'accès aux résidus de récolte par négociation s'appuie sur les principes du tutorat, qui est le mode que pratiquent fréquemment les pasteurs et les agro-pasteurs peuls au cours de leurs déplacements saisonniers ; cette pratique commence par une forme de familiarisation avec un ou deux agriculteurs dans une localité. Dès que le contact est jugé pris avec confiance, l'agriculteur devient le tuteur du pasteur et c'est à travers lui qu'il accède à diverses ressources dans la localité. L'alliance matrimoniale permet enfin aux unités domestiques peules d'intégrer le milieu et par conséquent d'accéder aux ressources et d'acquérir une stabilité foncière. Cependant, l'alliance donne souvent le statut d'autochtonie et dans ce cas, l'unité domestique peut exploiter de façon collective les ressources du terroir et partant, minimiser l'insécurité foncière qui plane sur lui.

En définitive, nous voyons combien les rapports sociaux sont importants pour accéder aux ressources pastorales. Le pasteur utilise différents arrangements qui passent de la négociation aux mécanismes du marché (achat des résidus de récolte). Mais cela peut se traduire par des conflits, et il est indispensable pour appréhender les conditions dans lesquelles évolue le pastoralisme en zone de savane tchadienne de jeter un regard sur les relations qu'entretiennent les Peul avec les autres communautés.

III – RAPPORTS SOCIAUX ENTRE LES ACTEURS : DE L'INTEGRATION AUX CONFLITS

La fin du XXème siècle est marquée par l'accroissement des populations et du bétail en zone de savane du Tchad et par une réduction des espaces propices aux activités agricoles et pastorales. Auparavant, la compétition entre populations différentes, engagées dans des activités économiques diverses, se résolvait par des règles régies par les us et coutumes. De nos jours, les luttes pour la survie offrent moins d'issues pacifiques et prennent même, souvent, des formes violentes. Toutefois, en savane tchadienne, les rapports entre agriculteurs et pasteurs sont devenus multiples et variables en fonction des contextes politiques et les enjeux en présence. Il arrive que, souvent les rapports entre ces deux groupes sociaux soient caractérisés par des conflits, mais la généralisation de cette situation conflictuelle est loin d'être assurée. Ces tensions occultent souvent d'autres réalités, notamment l'intégration de ces deux systèmes de production en termes de combinaison spatiale et de synergie technique.

3.1 – Définition des concepts

Avant d'aborder cette diversité de relations entre ces deux systèmes de production dans un contexte de gestion diversifiée de l'espace, procédons à quelques clarifications d'ordre conceptuel ou notionnel pour éviter des malentendus pouvant parfois générer des incompréhensions.

3.1.1 – Rapports sociaux

Les rapports sociaux sont des relations qui s'établissent entre différents groupes, hommes et femmes, jeunes et vieux, etc. Les rapports sociaux inscrivent les humains dans une trajectoire de vie à travers des interactions et des liens d'interdépendance. La socialisation, qu'elle soit familiale, culturelle, ou sur un lieu de travail, contribue à la construction d'une identité propre. La déconstruction de ces liens sociaux, suite à un

évènement qualifié de rupture, peut amener l'individu à entrer dans la spirale de l'exclusion. Selon Dupréel (1948), « *un rapport social existe entre deux individus lorsque l'existence ou l'activité de l'un influe sur les actes ou les états psychologiques de l'autre* », et Janne (1968) de préciser « *influencer c'est agir de telle manière que le comportement ou la pensée d'autrui soient différents de ce qu'ils eussent été sans ce facteur* » Dans les rapports sociaux, ce ne sont pas les volontés individuelles ("je") qui priment, mais c'est la volonté collective ("nous") qui domine largement.

C'est dans ce contexte que nous allons analyser les rapports entre les Peul résidents dans nos différents sites de référence, entre eux tout d'abord, puis avec les autres acteurs, notamment les agriculteurs et les services techniques étatiques. Dans la plupart des cas, les rapports entre ces Peul et les agriculteurs sont plus souvent perçus en termes de conflits, dits « conflits agriculture-élevage », qu'en termes d'intégration sociale. La réalité est cependant bien plus complexe que ne le laisserait croire cette entrée par les conflits, car il y a toute une variété de situations dans un *continuum* qui va de l'exclusion mutuelle jusqu'à l'intégration, au sens de combinaison spatiale dans l'espace et dans le temps et de synergie technique (Gautier et al. 2005).

3.1.2 – Réseaux sociaux

Afin d'analyser l'organisation des relations entre les acteurs, nous avons choisi de faire appel à la notion de réseau définie par Lazega (1998) comme « *un ensemble de relations d'acteurs permettant la circulation de flux* ». Cauquelin et Musso (1993) mettent en évidence deux éléments fondamentaux qui se sont mêlés dans la notion de réseau : d'une part un concept, une « technologie » de l'esprit, d'autre part une « matrice technique » d'aménagement de l'espace et la symbolique qu'il véhicule. Autrement dit, le réseau serait à la fois une *technique* de pensée et un *instrument* du territoire.

Pour aborder les rapports sociaux, nous considérerons trois dimensions : la dimension relationnelle, la dimension ressource et la dimension structurale. La première se conçoit dans la mesure où le réseau constitue une forme de mobilisation du lien social entre des acteurs qui ont des projets et des visées stratégiques. Lorsque l'on aborde la notion du réseau social, on s'intéresse de fait au lien social, c'est à dire à tout ce qui fait que les acteurs peuvent être analysés autrement que comme des atomes totalement indépendants les uns des autres (Pumain et al, 1996). Le réseau permet aussi de faire circuler des ressources qui vont être mobilisées par les acteurs. Cette circulation des

ressources, pour fonctionner, nécessite des règles, des normes, dont le non-respect entraîne inévitablement des conflits. On peut concevoir le réseau comme une organisation dont un des buts est la mobilisation des ressources. *Le réseau, parce qu'il met au service d'objectifs des forces par ailleurs dispersées, apparaît comme le mode d'organisation le plus économique et le plus efficient* (Canter Kohn, 1991). Enfin, le réseau, en tant que structure, va constituer une relative contrainte sur les relations. Dans l'analyse développée par Degenne et Forsé (1994), le réseau est considéré comme une structure qui est également le produit de l'émergence des interactions entre les acteurs.

La prise en compte des réseaux sociaux s'avère incontournable pour saisir les dynamiques enclenchées dans les espaces autour de notre terrain d'étude, la forêt classée, et dans les cadres de l'action collective des différents acteurs. Le réseau fait référence à un maillage du territoire, à une organisation des relations entre différents secteurs d'activités, mais aussi entre différents acteurs ou groupe d'acteurs. Il se fait et se défait, les relations se nouent et se dénouent, et à chaque instant des idées nouvelles surgissent ou disparaissent. Dans la région, les Peul sont insérés dans des réseaux sociaux qui dépassent l'espace autour de la Forêt Classée de Yamba Berté ; de plus, leurs besoins ne se limitent pas aux seules ressources pastorales. Enfin, dans le prolongement des recompositions sociales intervenues dans la sphère pastorale, les pasteurs peuls ne sont pas les seuls usagers ou groupes d'intérêts parties prenantes dans les questions d'accès aux ressources pastorales, et par conséquent les arbitrages ou résolutions de conflits ne sauraient se limiter aux seuls producteurs locaux (agriculteurs et pasteurs), effectivement acteurs de premier plan, puisqu'ils s'adressent à l'ensemble des parties prenantes impliquées directement ou indirectement dans la gestion des ressources de la région.

3.2 – Rapports d'intégration sociale des unités domestiques peules

Sur le plan économique, l'unité domestique peule de la région se caractérise par une grande autonomie, en raison de la combinaison entre élevage, agriculture et cueillette, et donc par une grande souplesse. De ce fait, il est moins tributaire que les agriculteurs des formes de solidarité supra-familiales traditionnelles, mais il n'en reste pas moins en relation avec d'autres unités domestiques, peules ou non-peules. Les principaux acteurs

sociaux avec lesquels les Peul sont en contact sont les agriculteurs (Mousseye, Zimé, Ngambaye, etc.), et l'appareil de l'Etat.

3.2.1- Relations entre les unités domestiques peules

Dans la plupart des cas, les unités domestiques (*Saré*) d'un campement (*Wuro* ou *Waldé*) sont issues d'une même famille ou clan (*Lenyol*) : soit du coté paternel (*baabiraabé*) soit du coté maternel (*kawiraabé*). S'il s'agit de groupes issus de lignages différents, soit des alliances matrimoniales viennent sceller cette coopération,⁶⁸ ou soit les relations se basent sur le principe de bon voisinage (*getti saré*, voisin de concession).

a) Relations de parenté

Les relations les plus étroites sont celles qui existent entre père et fils et celles entre groupes de parenté agnatique (*Kawiraabé*), que nous avons signalées plus haut et qui vivent d'ailleurs le plus souvent dans la même unité domestique. Même séparé, l'aîné jouera toujours le rôle du chef d'une unité domestique en venant de temps en temps en aide à ses frères cadets lorsqu'il y en a un parmi eux qui éprouve des difficultés, à l'occasion de rapports qui se manifestent concrètement, comme nous l'avions précédemment évoqué pour les Peul *Souloubawa* de Loubouna dans les regroupements des animaux lors de la transhumance.

Après viennent les relations du côté des *Baabiraabé* (parents maternels) qui doivent dans toutes les circonstances cérémoniales (baptême, mariage, etc.) assister leur cousin parallèle (*Kaou*) ou leur venir en aide avec quelques vaches (*Nagganaaye* ou *Habbanaye*) pour leur permettre de constituer leurs troupeaux. Ces diverses formes d'assistance sont devenues de fortes obligations morales pour les *Baabiraabé* envers leurs *Kaou* pour éviter les moqueries des gens (surtout de *Kawiraabé*) : *Qu'est ce que vos Baabiraabé vous ont donné dans de telle ou telle situation ?*

Quant à l'appartenance au *lenyol* (clan ou famille élargie), les relations pour autant qu'elles existent sont faiblement marquées. Mais selon la gravité du problème (cas de meurtre, affaire en justice, vol ou décimation du troupeau), les autres membres d'un clan peuvent être sollicités en dernier ressort. En définitive, comme le soulignent Bierschenk

⁶⁸ Le mariage avec les enfants du frère du père (mariage entre cousins parallèles) diminue au profit du mariage avec les enfants du frère de la mère (donc du *kaou*) - cousine matrilatérale) ou même en dehors des liens de parenté. Des Peul ont épousé les filles Mousseye, mais le contraire n'est pas possible.

et al. (2004), en milieu peul, les *Baabiraabé* et les *Kawiraabé* sont les principaux groupes sociaux vis-à-vis desquels existent des obligations et des droits de solidarité.

b) Relations de bon voisinage

Le groupe de voisinage est une unité socio-spatiale formée par des unités domestiques qui utilisent le même espace d'habitation ou/et les mêmes points d'eau, voire les mêmes terrains de parcours. Ce groupe peut compter une dizaine voire une centaine d'unités domestiques regroupées dans un ou plusieurs campements. Les différentes unités domestiques sont liées pour la plupart par des relations d'alliance et d'obligations : par exemple, elles doivent s'informer réciproquement sur l'état des points d'eau et des pâturages ; elles doivent aussi s'entraider pour la recherche d'un animal perdu ou volé. Ces relations de bon voisinage sont tacitement connues par tout le monde. Elles se concrétisent par des gestes et des actes quotidiens : protéger l'intimité familiale, éviter de se gêner, notamment lors de la sortie des troupeaux le matin ou de l'abreuvement, prévenir les confusions entre les troupeaux, se saluer régulièrement : le matin (*On baali jam ? Avez-vous passé la nuit en paix ?*), dans l'après midi (*On nyallii jam ? Avez-vous passé la journée en paix ?*), le soir (*On kiirii jam ? Avez-vous passé le soir en paix ?*), et toujours demander à chaque salutation les nouvelles d'unité domestique voisine (*No wuro maa ? Comment va ta maison ?*). Ces relations semblent être plus importantes pour les femmes que pour les hommes : elles sont souvent ensemble pour se rendre soit dans les villages d'agriculteurs des environs, soit aux marchés (*lumo*) pour la vente du lait, et elles se rendent souvent visite pour piler les céréales ou pour se tresser les cheveux (Photo 16).



La tresse, un temps fort de resserrement de relation de bon voisinage entre les femmes peules

Photo 16 : Femmes Wodaabé (cliché Sougnabé, 2004)

En dépit des relations de parenté et de bon voisinage que les hommes entretiennent, les actions communes sont très rares, et le campement n'agit pratiquement jamais en tant que groupe d'action collective⁶⁹. L'aide entre voisins existe, mais dans des proportions assez limitées. De même, en matière de pratiques pastorales, les relations entre les *Saré* sont faibles. Les Peul peuvent discuter entre eux sur l'état des ressources qu'ils exploitent au cours des réflexions menées en famille, où le chef de famille a cependant une parole décisive, mais les décisions sont prises sans concertation au moment de les utiliser et chacun d'eux s'organise seul. Le choix d'un lieu de *Saré*, l'organisation de l'abreuvement d'un troupeau, les déplacements des animaux entre différents lieux de pâture ou vers d'autres espaces, relèvent exclusivement des desseins et de la capacité de chacun sans obligation collective ; même dans le cas de mouvement de transhumance régulier, chacun a toujours pris ses propres décisions quant à se déplacer ou non. Mais cette gestion individuelle ne se fait cependant pas de façon anarchique, et si chacun est convaincu de son plein droit, il reconnaît aussi, dans le cadre d'un consensus sur l'utilisation des ressources, l'accès et le contrôle sur les usages par les autres, qui ne sont toutefois ni manifestés individuellement dans un jeu de concurrence, ni exercés par une institution collégiale permanente. Comme le souligne Yosko (1995 : 5) « *cette tendance à s'affirmer indépendamment des autres est à mettre en rapport d'une part avec la nécessité de délimiter son espace vital dans un système obligatoirement extensif et, d'autre part, par l'usage concurrentiel des ressources communes par des troupeaux possédés individuellement* ».

1.2.2 – Relations des Peul avec d'autres non-Peul

a) Relations entre les Peul et agriculteurs

Dans la région les Peul, musulmans et pasteurs, se démarquent des « *Haabé* », agriculteurs Mousseye et Zimé non islamisés et donc non circoncis, des « *Kaou* », (cousins)⁷⁰, qui sont des agriculteurs Moundang, pratiquant la circoncision mais non islamisés, ou encore des Musulmans, qui sont les Mousseye islamisés. En dépit de ces nombreuses formes de démarcations face aux autres groupes, le Peul ne s'isole pas socialement des *haabé* : il tente toujours d'être en bon terme avec les agriculteurs,

⁶⁹D'une manière générale c'est la vie religieuse qui les réunit le plus souvent.

⁷⁰ Le terme *Kaou* entre Moundang et Peul va au-delà du simple fait de circoncision. Il tire son origine de la longue guerre qui a sévi entre les deux communautés vers le 19^{ème} et qui a abouti à la signature d'un pacte de non agression et des échanges matrimoniaux.

notamment les Mousseye, détenteurs des droits fonciers dans la région. Il n'existe pas une localité où les Peul ont le pouvoir politique, et les différentes unités domestiques (*Saré*) sont simplement regroupées en campements qui constituent généralement un quartier (*Fatoudé*) de village Mousseye. Cette structure géographique pourrait être considérée comme l'expression de la domination politique, sociale et économique des agriculteurs sur les Peul, mais en réalité, sur le plan économique, ce sont les agriculteurs qui dépendent des Peul. Dans les systèmes de production agricole des Peul, plus de 80 % des opérations culturales sont effectuées par les agriculteurs Mousseye, Zimé, ou Marba, qui en saison des pluies manquent de céréales et vendent leur force de travail aux Peul qui les payent en espèce ou en nature (céréales). Il ne s'agit donc pas de cas de relation de dépendance historique⁷¹, comme dans le cas des *Rimaybé* d'Afrique de l'Ouest qui étaient des anciens captifs des Peul (Benoit, 1979 ; Thébaud, 1999). Il s'agit d'une dépendance économique, car si la saison des pluies correspond à la période de soudure chez les paysans Mousseye (manque de céréales), elle correspond plutôt chez les pasteurs nomades et agro-pasteurs à une période d'abondance : existence de pâturage de qualité, bonne production laitière, etc. C'est ainsi que les paysans en situation précaire vendent leurs forces de travail (dans les champs ou dans les travaux domestiques) aux agro-pasteurs pour subvenir aux besoins de la famille.

L'élevage bovin sous contrat constitue également une autre forme de relation avec les agriculteurs. Traditionnellement, les Mousseye ne pratiquent pas l'élevage, mais quelques unités domestiques ont commencé à s'engager dans cette activité lors de l'introduction de la culture attelée pour la culture cotonnière. Certains agriculteurs se sont constitués leur propre petit troupeau bovin, qu'ils confient à la garde des Peul. En plus du lait qui revient au Peul, l'agriculteur doit contribuer au frais de gardiennage si le Peul emploie un berger salarié. Certains troupeaux peuls sont gardés par leurs propres enfants, et dans ce cas le contrat peut être gratuit, ou bien l'agriculteur intervient juste dans les frais de traitement et d'achat du natron ou du sel. D'autres troupeaux sont gardés par des bergers salariés embauchés en milieu paysan, et l'agriculteur dans ce cas intervient dans la prise en charge du traitement du berger : quatre mois de gardiennage équivalent à une génisse ou un taurillon, ou alors un mois vaut 5000 FCFA, selon le choix du bouvier. Toutes ces situations créent des relations étroites et personnelles entre les paysans et les Peul et témoignent de leur complémentarité en milieu agricole. Les Peul

⁷¹ Les Rimaybé sont les anciens captifs des Peul

qui gardent les animaux des paysans sont souvent désignés par le nom du paysan quand ils viennent dans le village « le Peul de X paysan » et de même le paysan pour parler de celui qui garde ses animaux le désigne par « mon Peul » pour bien montrer leurs liens de dépendance.

Cependant, compte tenu de l'ampleur des relations conflictuelles qui prévalent entre les pasteurs et les agriculteurs dans certaines régions du Tchad, notamment dans la région de l'ex-Moyen-Chari, le recrutement des jeunes enfants (appelés localement enfants bouviers) par les pasteurs arabes pour le gardiennage des animaux est interprété par les médias locaux, les ONG et les Associations de la Société Civile comme une forme contemporaine d'esclavage. Quant à Ardit (2005), il estime que les enfants bouviers sont des apprentis rémunérés et que ces pratiques joueraient un rôle important dans l'atténuation des conflits entre agriculteurs Sara et pasteurs arabes. Au-delà de cette polémique, il peut y avoir certainement problème si l'embauche concerne les mineurs. La pratique serait contraire à la préservation des droits de l'enfant. Dans ce cas, il ne s'agira plus d'un apprentissage mais de l'exploitation des mineurs par leurs parents car les contrats seront signés avec les parents et non avec le berger lui-même. Notons également que, dans le « pays Sara », l'élevage des grands ruminants ne présente aucun intérêt pour les populations locales et par conséquent être berger ou éleveur est perçu négativement dans le milieu. Par contre, dans le « pays Moundang ou Toupouri », où la pratique d'élevage est séculaire et qui constitue un critère de classification sociale, le phénomène de l'embauche des enfants bouviers ne pose aucun problème social. Elle permet plutôt aux intéressés (ex-bergers) de constituer un capital-troupeau de départ.

b) Relations économiques dans les villages ou dans les marchés

Il existe également des relations basées sur les transactions entre les Peul et certains opérateurs économiques (commerçants, bouchers, fonctionnaires, etc.), dont la forme la plus significative est la commercialisation des animaux de boucherie et des animaux sur pieds, voire, comme décrit plus haut, l'élevage bovin sous contrat. Ce cas a été signalé à Djaligo situé prêt d'un grand centre (Pont-Caraol) : les Peul se sont vu confier des bœufs par des commerçants Kréda, Arabe mais aussi par des fonctionnaires Mousseye et Moundang. « *Les Toubou ont beaucoup confié d'animaux ici* » nous confie le Ardo, sans nous en dire plus. A les entendre, leurs relations avec les commerçants Toubous ne sont pas bonnes et ils acceptent le contrat à contre cœur : « *ils sont très exigeants, à la rigueur*

méchants. Si tu perds un animal ils te contraignent à le rembourser sur ton propre troupeau ». De manière générale, ils sont payés 10 000 FCFA par troupeau. Les Peul, par contre, payent leur berger à 5000 F par mois, ce qui leur permet non seulement de faire conduire gratuitement leurs animaux, mais de dégager une différence de 5000 F par mois. Nous avons constaté que les Peul des autres campements (Gandala, Loubouna et *Hontorbé*) sont propriétaires de leurs bêtes et non pas, comme à Djaligo, de simples gardiens du troupeau des commerçants rémunérés à la tâche. Ce cas particulier de Djaligo s'explique par sa proximité de Pont-Caraol qui est un grand carrefour abritant un important marché à bétail. Les fonctionnaires et les commerçants ne veulent pas être trop loin des gardiens de leurs troupeaux, raisons pour lesquelles ils sollicitent de préférence les Peul de Djaligo.

S'agissant du commerce des animaux, il existe deux grands marchés hebdomadaires dans la région : le marché de Pont-Caraol, le plus important, et le marché de N'Guetté. C'est dans ces marchés que les Peul viennent vendre leurs animaux en fonction de leurs besoins (en céréales, en vêtements, en tissu, en thé, sucre ou argent frais pour payer l'impôt, etc.). Au marché, le Peul confie l'animal au *Damine* ou à un intermédiaire, en général de l'ethnie peule, qui se charge de la transaction. Pendant que le propriétaire reste dans un abri en train de prendre tranquillement son thé, l'animal est attaché au piquet sur la place du marché à bétail, généralement à l'écart du centre du marché, signe visible de sa mise en vente. Il existe deux procédures : soit le Peul donne dès son arrivée son prix au *Damine* (il y a même dispute autour du prix entre les deux) et ce dernier s'arrange à vendre l'animal en cherchant à dégager une marge bénéficiaire, soit le Peul laisse la latitude au *Damine* de discuter le prix avec le commerçant et dans ce cas à chaque fois ce dernier vient lui rendre compte des propositions qui lui sont faites, et si l'offre lui agréée, l'argent est versé au *Damine* en présence du Peul. La commission du *Damine* lui est versée par le vendeur (Peul) et l'acheteur (commerçant) entre 1500- 3000 FCFA par animal et par partie. Le *Damine* ne joue pas seulement le rôle d'intermédiaire, mais également de garant de la transaction auprès du commerçant. Il assume en quelque sorte le rôle d'un notaire, qui peut certifier en cas de contestations ultérieures que l'animal a été régulièrement vendu et n'a pas été volé. Le *Damine* reçoit régulièrement les Peul chez lui le jour du marché et le vendredi, jour de la prière, et il s'établit entre eux des rapports de confiance et d'amitié.

En venant vendre le lait frais, le lait caillé ou le beurre dans les villages ou sur les marchés, les femmes peules, quant à elles, tissent des relations d'amitié avec des clientes potentielles, appelées *Zaboune*. Le jour de marché, elles descendent d'abord chez leur *Zaboune*, y font leurs toilettes et mettent leurs habits qu'elles avaient soigneusement pliés dans un sac. Entre une Peule et sa *Zaboune*, beaucoup de choses se passent : cette dernière peut prendre la quantité de lait ou de produit laitier qu'elle veut et payer quand elle voudra. De même, la femme peule peut lui laisser de l'argent pour qu'elle lui achète et/ou stocke certains condiments de cuisine. Elles ont aussi des *Zaboune* hommes, des boutiquiers le plus souvent, mais les relations ne sont pas si étanches.

c) Relations avec les autorités locales

Les relations entre les Peul et les autorités locales ne sont pas excellentes, les Peul estimant que les autorités locales, notamment le chef de village ou le chef de canton qui sont des Mousseye, prennent toujours le parti des agriculteurs en cas de litige et que les conflits sont souvent réglés au détriment des Peul.

Les Peul se plaignent d'être victimes d'abus de la part des services étatiques, censés les protéger, particulièrement les gendarmes et les agents de l'Agence Nationale de Sécurité. Les propos qui suivent témoignent de cette mauvaise relation :

« En décembre 2007, les agents de l'Agence Nationale de Sécurité (ANS) nous ont escroqué 20 000 FCFA par tête de bœufs vendus, plus 300 000 FCFA d'amendes globales. Régulièrement nous avons des problèmes avec les mêmes agents, ils nous accusent d'avoir une double nationalité. Récemment, nous avons dû payer 400 000 FCFA d'amendes pour notre hôte de passage » (Pont-Caraol, 07/01/08)

Il est également rapporté que les jours du marché, les Peul ont régulièrement des problèmes pour le contrôle des impôts, des pièces d'identité, des pièces de leurs motos ou de leurs vélos : ils sont systématiquement verbalisés pour des défauts techniques ou d'équipements qui ne répondraient pas, soi-disant, aux normes.

3.3 – Les conflits fonciers comme moyen d'expression

Les conflits fonciers procèdent des différends sur l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles. Ils naissent du fait que les populations utilisent les ressources (forêts, eau, pâturages, terres) à des fins différentes, ou qu'elles entendent les gérer de diverses manières ; ils tirent également leur origine de l'incompatibilité des intérêts et

des besoins des uns et des autres, ou de la négligence des priorités de certains groupes d'utilisateurs dans l'élaboration et la politique de programmes et de projets de développement. Il nous a semblé indispensable avant d'aborder ce chapitre de bien s'accorder sur la notion de conflit.

3.3.1 - Définition de la notion de conflit

Watzlawick (1981 et al) décrit trois cadres qui régissent les relations humaines : la coopération, la négociation et le conflit. Ce dernier survenant souvent à la suite d'un malentendu, suivant le cadre où se situe chaque personne ou chaque groupe de personnes. Selon Barriendo (1993), deux personnes qui entrent en conflit vivent souvent un malentendu. Nous définirons ici le conflit comme *un désaccord ou une lutte résultant d'une opposition d'intérêts ou de points de vue* (Larousse, 1994). Un conflit peut être manifeste (ouvert) ou latent ; le premier oppose ouvertement deux individus ou deux groupes antagonistes, au sein d'une même communauté (agriculteurs et agriculteurs) ou de deux communautés différentes (agriculteurs et éleveurs). Le second, le conflit latent, n'est pas apparent mais il est souvent la cause profonde d'un conflit manifeste. Les individus ne sont pas constamment engagés dans des conflits, qui ne surviennent qu'à l'occasion de divergence de point de vue ou d'intérêt. Ainsi les agriculteurs Mousseye, les pasteurs peuls et l'Etat, qui n'ont pas la même perception de la gestion de l'espace et des ressources naturelles. Lorsque plusieurs individus ou groupes d'individus adoptent un comportement opposé sur un objet donné, cela provoque des affrontements parce qu'ils ne perçoivent pas de la même manière l'objet pour lequel ils s'opposent.

Généralement, les conflits fonciers peuvent dans leurs fonctions dynamiques être porteurs de changement (développement) pour les individus, les groupes ou les institutions tout entières. Ils rétablissent de nouveaux rapports sociaux et de nouvelles règles du jeu qui peuvent être bénéfiques pour les parties en présence. En soi, un conflit n'est ni bon ni mauvais, mais il ne peut avoir de développement sans opposition d'idées ou d'intérêts. L'issue positive ou négative d'un conflit dépend de la manière dont il est géré ; s'il constitue un problème pour certains, acteurs directs qui cherchent des solutions afin d'améliorer leurs relations, il est aussi une ressource pour d'autres qui en tireront des profits et avantages divers, surtout acteurs indirects qui ne sont pas directement concernés. Le conflit comporte deux aspects : un aspect «problème» et un aspect «outil».

3.3.2 – Typologie des conflits fonciers et leurs manifestations

Tout conflit, quelle qu'en soit la nature (latent ou ouvert), met en jeu principalement quatre éléments qui réagissent d'une manière interactive : le contexte, l'enjeu, le rapport de force et les acteurs. Le *contexte* du conflit inclut aussi bien son environnement global (économique, politique, religieux, et culturel) que les circonstances infiniment variables telles que le lieu, le climat etc. L'*enjeu* peut être défini comme l'ensemble des intérêts, préoccupations, besoins, attentes, contraintes, ou risques qui animent plus ou moins explicitement les protagonistes. Le conflit met face à face des *acteurs*, disposant chacun de ressources et d'atouts mobilisables. La confrontation de ces pouvoirs forme le *rapport de forces* qui peut être favorable pour l'une ou l'autre partie, ou relativement équilibré. Il est donc possible de classer les conflits en fonction de ces éléments, mais c'est surtout le repérage des acteurs qui est essentiel pour l'élaboration d'une typologie. Tout conflit suppose des protagonistes ou des acteurs poursuivant des intérêts différents, qui déterminent l'intensité du conflit et ses possibilités de résolution. Dans la zone de notre étude, plusieurs types d'acteurs ont été identifiés : l'Etat, avec ses services d'administration générale et technique(1), les projets et programmes non étatiques (Organisation non gouvernementale par exemple) (2), et enfin, les populations locales, qui sont elles-mêmes hétérogènes et se distinguent selon qu'elles sont composées d'agriculteurs ou d'éleveurs ou qu'elles sont autochtones ou allochtones (3). Les conflits peuvent surgir non seulement entre les différents groupes d'acteurs, mais aussi à l'intérieur d'un même groupe socioprofessionnel. La variété de ces situations conflictuelles et leur nombre nous ont conduit à dresser un répertoire des conflits fonciers (Tableau 31).

Tableau 31 : Typologie des conflits fonciers en fonction des acteurs

Acteurs	Agriculteurs	Pasteurs nomades	Agro-pasteurs	Etat/ Services	Projet /ONG
Agriculteurs	XXX	XX	XXX	XXX	X
Pasteurs nomades		X	X	XX	X
Agro-pasteurs			X	XXX	X
Etat/Service					
Projet /ONG					

X : rare, XX : fréquent et XXX : très fréquent

Le tableau fait apparaître quatre types très fréquents de conflit foncier (en gras) qui représentent à eux seuls plus de la moitié des litiges répertoriés. En outre, ils sont tous basés sur un même enjeu, l'usage des espaces. Sur un total de 307 cas de conflits dénombrés dans l'ensemble de la région de notre étude de 2006 à 2008 au niveau des autorités traditionnelles, administratives et militaires, 142 ont opposé les agriculteurs entre eux, 12 les pasteurs nomades et les agro-pasteurs, 84 les agriculteurs et les agro-pasteurs, 21 les agriculteurs et les pasteurs nomades, 37 les populations (agriculteurs, pasteurs et agro-pasteurs) et les services des Eaux et Forêts, et 11 entre ces mêmes acteurs et les projets de développement ou les ONG et associations.

Cette typologie nous permet de cerner précisément l'ensemble des facteurs de dysfonctionnement, dans leur diversité et leur multiplicité : à savoir sociocognitifs (des représentations différentes d'un même espace-ressource), stratégiques (désir d'expansion ou d'exclusion alimenté par des raisons économiques, politiques ou autres) et économiques (un champ non récolté saccagé par des animaux, etc.). Elle montre également que toutes les catégories des pasteurs (des agro-pasteurs aux pasteurs nomades) étaient impliquées bien que les agro-pasteurs l'étaient plus fréquemment. Du côté des cultivateurs, ce sont ceux qui ont leurs champs isolés ou rapprochés des lieux de pâturage, ceux qui cultivent des variétés tardives ou pérennes (manioc, jardinage, etc.) qui étaient plus impliqués que les autres catégories de cultivateurs.

Pour les besoins de l'analyse, on peut en réalité regrouper ces différents conflits en trois catégories : des conflits communautaires qui opposent les membres d'une même communauté, des conflits intercommunautaires qui opposent les membres de communautés différentes, et enfin des conflits opposant les populations locales à l'Etat (à travers ses services décentralisés), ou aux associations, ONG et projets de développement.

a) Les conflits communautaires et leurs manifestations

Les conflits communautaires apparaissent ici à deux niveaux et font intervenir les agriculteurs entre eux (Mousseye/Mousseye et Mousseye/migrants) et les Peul entre eux (agro-pasteurs/agro-pasteurs et agro-pasteurs/pasteurs nomades). Les causes de ces conflits sont diverses et diffèrent selon qu'on est en présence d'un conflit en milieu paysan ou en milieu peul.

Dans les conflits internes à la communauté d'agriculteurs, les causes tournent autour des questions d'héritage, de revendication des champs prêtés ou de limites litigieuses de champs dans plus de 78 % des conflits recensés. A titre d'exemple, c'est le cas du différend qui a opposé en juin 2006 deux agriculteurs dans le village de Pont-Caraol, situé à 30 km de Kélo, à propos de limites de champ⁷².

« Monsieur X arrive dans son champ en début de saison des pluies et trouve que son voisin Y a semé du mil qui déborde sur sa parcelle. Il lui en parle le soir au village, mais celui-ci ne reconnaît pas le fait et fait comprendre à son voisin de champ qu'il a bien respecté les limites de sa parcelle. Mécontent, Mr X repart le lendemain au champ avec sa paire de bœufs et laboure la partie qu'il estime lui appartenir et y sème des arachides. Monsieur Y qui arrive au champ un peu plus tard constate les dégâts. Ils engagent les disputes qui auraient fini par une bagarre n'eût été le secours des voisins du champ. L'affaire a été portée devant le chef du village. En se basant sur les relations historiques qu'entretenaient les parents des deux protagonistes, le chef a tranché et a demandé à Mr Y de céder cette portion de terre à Mr X. Mais Mr X s'est vu reprocher par le chef d'avoir détruit les plantes en début de saison des pluies, ce qui peut entraîner la punition des ancêtres (mauvaises récoltes par exemple). De ce fait, il doit donner un koro (1kg) de mil à Mr Y en compensation des plantes détruites et un coq au chef de terre (Amoula) pour demander l'indulgence des ancêtres pour les erreurs commises. Les deux parties ont accepté le verdict, et Mr Y n'a pas exigé de Mr X le kilogramme de mil en guise de dédommagement ».

Ces revendications sont nombreuses et se manifestent pour la plupart des cas en début de saison des pluies. On note aussi des conflits ouverts ou latents opposant les agro-éleveurs et le reste de la population qui n'ont qu'une ou deux paires de bœufs. Les stratégies d'investissement de bétail pour pallier les risques peuvent sembler contradictoires : beaucoup de paysans cherchent à accroître leurs surfaces cultivées et en même temps ils augmentent leurs effectifs du troupeau. Mais ils installent leurs cultures pluviales et de contre-saison sans tenir compte de la présence des animaux dans les terroirs, et se pose alors le problème de circulation des troupeaux. Les paysans qui ont un effectif assez important commencent à réclamer des passages pour la sortie des

⁷² Je n'ai pas moi-même vécu les situations conflictuelles en « lieu et place », mais j'ai cherché à reconstruire les événements à travers diverses interprétations locales.

animaux en saison des pluies pour accéder aux jachères qui constituent les lieux de pâturages.

Il arrive aussi que les conflits naissent au sein d'une même communauté se trouvant dans deux terroirs distincts lorsqu'il y a divergence d'intérêts. C'est le cas du conflit latent qui oppose le village de N'Guetté 1 à ses quartiers érigés en deux villages autonomes (N'Guetté 2 et N'Guetté 3).

«Un conflit latent sévit entre les habitants du village de N'Guetté 1 et ceux de N'Guetté 2 et 3 depuis une dizaine d'années sans qu'une véritable solution ne soit trouvée. En fait, N'Guetté 1 et 2 étaient des quartiers de N'Guetté 1. Les chefs de quartier en utilisant des relations de clientélisme avec le chef de canton sont arrivés à ériger ces deux quartiers en villages. Le problème des limites des deux quartiers devenus villages se pose. Les populations des trois villages exploitent et continuent d'exploiter les mêmes espaces. Ainsi, il y a des parcelles de N'Guetté 1 qui se trouvent autour des cases du village de N'Guetté 2 et vice versa. Aujourd'hui, ces villages ne s'accordent pas sur la limite entre leurs terroirs, et leurs habitants n'osent pas en parler quand ils se retrouvent. Pour le moment on attend du chef de canton qu'il vienne les départager, mais celui-ci est un peu méfiant ».

Enfin, parmi les conflits en milieu paysan, on note ceux qui opposent autochtones et allochtones. Le plus souvent, ils ont pour origine les revendications des droits fonciers. Dans cette région comme partout en zone de savane du Tchad, les allochtones n'ont que des droits précaires sur la terre, octroyés par les autochtones qui s'estiment "propriétaires". Toute exploitation des ressources naturelles jugée abusive ou toute volonté manifeste d'investissement, comme les reboisements par exemple, font l'objet de réactions parfois violentes de la part des détenteurs des droits fonciers originels. Dans certains cas, les autochtones limitent, voire même interdisent, certaines formes d'aménagement tels que les reboisements ou le forage des puits. Si ces mesures peuvent paraître excessives, elles ont pour objet d'éviter toute contestation future. Encore une fois, dans les conflits qui opposent les autochtones aux allochtones, les positions épousent le clivage entre le droit moderne et le droit coutumier : d'une manière générale, les allochtones s'appuient sur la réglementation nationale en matière foncière (tout tchadien a le droit de s'installer là où il veut, ou bien la terre appartient à celui qui la travaille), tandis que les autochtones font valoir les droits coutumiers dont ils sont les représentants (Thiéba, 1997).

Nous n'avons pas enregistré de conflit ouvert entre agro-pasteurs peuls dans nos trois campements de références : Djaligo, Gandala et Loubouna. Néanmoins, les conflits internes à la communauté peule ont été signalés dans d'autres localités autour de Kélo et de Pala. Ils tireraient leur origine de l'implantation des campements de saison sèche, les agro-pasteurs soucieux chaque année d'occuper un bon emplacement dans les plaines d'inondation après le retrait de l'eau et la récolte du riz. Tacitement, ces plaines d'inondation sont partagées entre les différents groupes ethniques qui transhument dans ces localités, notamment entre les Peul et les Arabe.

Par contre, autour de la Forêt Classée de Yamba Berté, nous avons noté plusieurs cas de conflits opposant les agro-pasteurs peuls aux pasteurs nomades peuls. Le premier cas enregistré oppose les Peul *Kessou'en* et les Peul *Hontorbé*⁷³, et a été même à l'origine du départ des *Hontorbé* de la région en 2006.

« Le 23 février 2006, un campement de Kessou a reçu dans la nuit la visite de « coupeurs de route » (les bandits). Ils ont été dépouillés de leurs biens et un homme qui tentait de résister a reçu une balle dans l'omoplate. Très tôt le matin, les membres du campement se sont rendus à la brigade de gendarmerie de Gagat et ont accusé les membres d'un campement de Peul Hontorbé qui venaient de s'installer à une dizaine de kilomètres de leur campement il y avait de cela seulement une semaine. Ils disaient que parmi les malfaiteurs, ils avaient entendu quelqu'un parler en Arabe mais avec un ton de Hontorbé, et ils avaient suivi leurs traces le matin qui les avaient menés au campement des Hontorbé. Les Hontorbé ont été tellement traqués par la brigade qu'ils ont fini par fuir une nuit en direction inconnue ».

Ces types de scénario sont fréquents et se sont également produits en 2007 dans le campement des Peul *Kessou'en* et *Ngara'en* de Gandala. Ils ont aussi accusé les Peul *Oudah* (éleveurs d'ovins) qui étaient de transit dans la zone pour la frontière centrafricaine. En confiance et en toute confidentialité⁷⁴, ils nous ont informés de l'attaque dont ils étaient l'objet dans la nuit du 1^{er} décembre 2007.

⁷³ Les *Hontorbé* comme nous l'avons signalé n'ont pas de base fixe.

⁷⁴ Il semblerait que si les autorités militaires locales sont au courant, ils viennent exiger le même montant de la rançon, sous prétexte qu'ils financent délibérément les bandits. Les Peul n'osent plus en parler au cas ils sont rançonnés.

« En pleine nuit, quatre hommes armés ont fait irruption dans notre campement. Ces hommes parlaient la langue arabe et étaient « enturbannés ». Nous avons pu reconnaître, à sa voix, un Ouda⁷⁵. Ces hommes réclamaient de l'argent. Comme ils n'ont rien trouvé, ils se sont mis à nous frapper. Le chef Goni, l'Imam ainsi qu'une autre personne ont ainsi subi la vilénie de ces bandits » Nous avons constaté nous-mêmes les faits sur les intéressés.

Il est difficile de comprendre que dans de telles situations, les Peul, qui se réclament solidaires à travers le *Poulaku*, se mettent à incriminer d'autres Peul et à les traiter de « coupeurs de route ». Il est d'ailleurs impossible d'établir les faits, pour confirmer ou infirmer ces allégations. Cependant, nos constats sur le terrain permettent de replacer les conflits entre agro-pasteurs et les transhumants dans le cadre d'une concurrence sur la gestion de l'espace pastoral autour de la Forêt Classée en saison sèche. Une bonne partie des agro-pasteurs ne transhument pas en saison sèche, et même ceux qui transhument laissent toujours sur place un petit troupeau de vaches laitières qui passent la saison. Les pasteurs nomades au cours de leur descente s'arrêtent pendant quelque temps (de quelques jours à quelques semaines) au grand marché de Pont-Caraol avant de poursuivre leur mouvement. Compte tenu de l'importance numérique de leur troupeau, au bout de deux à trois semaines, ils détruisent tous les pâturages de la place et laissent les agro-pasteurs dans le désarroi. En conséquence, même les pasteurs nomades qui résident dans la localité, comme les *Hontorbé*, quittent ces pâturages dégradés pour la république centrafricaine, alors que les agro-pasteurs restent en raison de la faible taille de leurs troupeaux⁷⁶ et des exigences des travaux champêtres. Nous estimons que les conflits qui opposent fréquemment les agro-pasteurs peuls et les pasteurs nomades peuvent s'expliquer par cette situation, même si les maux dont ils s'accusent dépassent bien souvent le cadre de la concurrence autour des seules ressources pastorales. Les agro-pasteurs font parfois front commun avec les agriculteurs pour faire partir les pasteurs nomades dont l'image est souvent connotée de manière négative parmi les populations locales. C'est pourquoi certains faits de société, tel le phénomène des coupeurs de routes (*Zaraguina*) ou des viols de femmes en brousse, leur sont assez régulièrement attribués.

⁷⁵ Un groupe d'éleveurs de moutons à dorure blanc et noir.

⁷⁶ Il est difficile pour les agro-pasteurs qui ont une vingtaine de têtes d'animaux de transhumer sur une grande amplitude, à moins qu'ils les confient à d'autres pasteurs.

b) Les conflits intercommunautaires et leurs manifestations

Contrairement aux conflits intracommunautaires, les conflits intercommunautaires sont les plus sérieux parce qu'ils menacent les modes de vie immédiats des protagonistes : c'est notamment le cas des conflits opposant les agriculteurs Mousseye et les agropasteurs peuls. Avec le développement du pastoralisme de savane, il y a eu un transfert du bétail des pasteurs aux agriculteurs et des pratiques agricoles des agriculteurs aux pasteurs, avec un déplacement concomitant des centres d'élevage vers les zones méridionales à dominance agricole. De très nombreux villages disposent aujourd'hui de leur propre cheptel, gardé par un bouvier salarié ou issu du milieu paysan. L'élevage en interaction avec l'agriculture est alors devenu une pratique qui s'est intégrée dans les structures locales de la plupart des populations. Cependant, il semble que la pratique de l'élevage par certains Mousseye et de l'agriculture par certains Peul n'ont pas contribué à apaiser les tensions entre les deux communautés⁷⁷ : les deux activités sont reconnues localement comme appartenant à deux groupes sociaux différents : c'est ce qui ressort du discours de tous les jours, en parlant d'élevage on fait allusion aux Peul, et de même en parlant de l'agriculture on vise uniquement les paysans Mousseye. Ainsi, les gens se définissent comme « paysans » ou « cultivateurs » d'un côté, et comme « éleveurs » ou « pasteurs » de l'autre ; la distinction entre les deux catégories est plus idéologique que pratique.

Toutefois, il convient de signaler que les conflits entre les paysans Mousseye et les Peul relatifs aux ressources naturelles étaient jadis moins prononcés qu'aujourd'hui. La densité démographique et les péjorations climatiques sont souvent avancées pour justifier cette recrudescence de tension entre les deux communautés. Malgré tout, ce serait une erreur de baser l'évaluation du potentiel conflictuel uniquement sur les deux facteurs, et nos enquêtes sur deux ans (2007-2008) sur les conflits déclarés chez les chefs traditionnels et les autorités administratives et militaires font ressortir d'autres facteurs politiques et sociaux (Tableau 32).

⁷⁷ Les agriculteurs continuent à attribuer le problème des dégâts de culture aux seuls Peul, quand bien même des dégâts causés par des troupeaux appartenant à des autochtones sont toujours fréquents.

Tableau 32 : Causes des conflits fonciers dans les 3 villages (%)

Causes	Djaligo	Gandala	Loubouna
Dégâts dans les champs	58	58	66
Couloirs de passage	15	12	19
Terres de culture	7	10	0
Feux de brousses	8	2	8
Vols des animaux	2	4	1
Actes de cruauté sur l'animal	6	8	2
Espaces pastoraux	4	6	4

Sur les 104 conflits recensés entre agriculteurs et agro-pasteurs ou pasteurs nomades Peul, la principale cause ouvertement énoncée concernait la sécurité des cultures, qui représentait plus de 50% des causes déclarées. Les dégâts engendrés par les troupeaux des pasteurs ont en effet rapidement pris une ampleur considérable. Le fait que les campements des Peul soient toujours installés à proximité des villages des agriculteurs pose un sérieux problème de cohabitation avec l'extension de la surface agricole durant ces trente dernières années. Les agro-pasteurs reconnaissent cette situation tout en affirmant qu'ils n'ont pas le choix : c'est avec une réelle tristesse que nous lance un Peul : *« La place des animaux était en brousse, maintenant c'est impossible pour un Peul de vivre seul en brousse à cause de l'insécurité. Finalement, nous sommes incompris partout : les villageois nous prennent pour des méchants, en brousse on a des problèmes avec les « Zaraguina », en ville les gendarmes nous volent. Finalement, nous les Peul, nous perdons de tous les côtés. Il faut que les autochtones soient un peu indulgents à notre égard en nous acceptant parmi eux, car nous n'avons pas le choix. C'est de notre survie en tant que peuple qu'il est question »* (Loubouna, 08/01/08).

L'accroissement des surfaces cultivées n'est pas indexé par les Peul comme problème majeur, c'est plutôt la dispersion des cultures dans le terroir villageois qui pose un réel problème. Les pasteurs ont des difficultés de mouvement qui entraînent fréquemment des cas de destruction de cultures. D'autres litiges plus généraux portent sur les couloirs de passage, les feux de brousse et les vols des animaux. En outre, les couloirs de passage et les lieux de pâturage ne sont plus respectés par les agriculteurs. Cette évolution est interprétée par les Peul comme une stratégie des paysans de vouloir les chasser de la

région. La revendication des paysans Mousseye de l'espace exploité par les troupeaux des agro-pasteurs peuls de Djaligo tend à le confirmer :

«Le père de Youssouffa (actuel chef de campement de Djalio) venait en transhumance de saison sèche dans la région depuis 1965, en provenance de Malopé (Nord Cameroun). Ils avaient l'accès à l'eau et aux pâturages. Quelques années plus tard (1970), avec l'accord du chef de village, ils décidèrent de s'installer à une dizaine de kilomètres du village de Pont-Caraol et effectuaient leurs déplacements sur un rayon ne dépassant pas 25 km. Au fil du temps ces pasteurs peuls ont commencé à cultiver, d'abord par personne interposée (les autochtones), ensuite par eux-mêmes. Leurs champs occupaient généralement les parcs de saison sèche situés derrière les tentes. Le reste de l'espace qui leur a été attribué par le chef de canton était réservé comme zone de pâturage de saison des pluies. Aujourd'hui avec la pression foncière, les populations autochtones revendiquent ces espaces pastoraux alors qu'ils sont occupés par ces agro-pasteurs depuis plus de trente ans. Les agriculteurs estiment que la terre appartient à la communauté villageoise et par conséquent au clan Mousseye qui s'est installé le premier»

Depuis plus de trois ans le litige n'a pas trouvé de solution. La complexité du contentieux réside dans le fait que face à la réglementation moderne officielle les autochtones peuvent difficilement faire prévaloir leur droit de propriété sur ces espaces, du fait d'un défaut de mise en valeur depuis longtemps. Mais les pasteurs non plus ne se trouvent pas dans une meilleure position, puisqu'aucune réalisation physique sur ces espaces pastoraux ne leur confère une mise en valeur⁷⁸. Sur un plan strictement juridique, ces terres sont à la libre disposition de chacun, mais elles servaient d'ordinaire de zones de pâturage aux Peul.

Nous constatons aussi que les conflits entre les deux communautés tirent une bonne partie de leur origine dans le comportement des uns et des autres. Les acteurs agissent en fonction de la représentation qu'ils se font des choses. Les logiques dans lesquelles s'inscrivent les activités agricoles et les activités pastorales diffèrent considérablement, ce qui suscite un important problème de compréhension entre les deux parties. Chez les agriculteurs, le rapport à la terre est fortement marqué par la force mystique qui lui est attribuée : chaque groupe social est lié par ces liens mystiques et généalogiques à un territoire clos, «personnalisé » et bien délimité, dont il a le contrôle absolu. Ce contrôle

⁷⁸ Selon les textes législatifs nationaux, une mise en valeur est une réalisation physique et visible sur l'espace.

établi sur le territoire entraîne une idéologie de la fixation ou de l'enracinement (Bonnemaison, 1979). L'occupation d'une terre suppose toujours l'agrément préalable du chef de terre, et le souci de se conformer à ces exigences prime sur une quelconque volonté d'en tirer profit (Kohlhagen, 2002). La construction et la perception de l'espace par les pasteurs s'éloignent de celles des agriculteurs. Ils s'approprient des espaces faits d'étapes et de routes (Morhal)⁷⁹, traversant des étendues étrangères et jalonnées de repères, d'outils fonctionnels et d'objets d'identification dans une mémoire collective. Dans leur discours, les pasteurs ne donnent aucun rapport affectif ou référence particulière au sol, manifestement vécu comme un simple support.

Chacune de ces deux parties ne se souvient pas souvent qu'un même objet puisse être perçu différemment par l'autre partie. Les points de vue divergents font naître l'incertitude et le doute entre les groupes, et les causes du conflit sont systématiquement repoussées sur l'autre partie. Chacune se retranche dans sa propre position et cela d'autant plus fortement que le conflit a pris de l'ampleur. Accepter les arguments de l'autre est perçu comme une trahison, et c'est aussi parfois la crainte de sembler faible ou ridicule qui empêche un groupe d'acteurs de négocier, même si sa confiance s'est émoussée. Voici par exemple les discours que tiennent les deux parties :

Souvent les pasteurs reprochent aux agriculteurs de provoquer eux-mêmes des dégâts pour obtenir des indemnités de manière illicite en faisant «des champs pièges». Selon ces derniers, les paysans préféreraient cultiver des champs en bordure de route et sur les couloirs de passage des animaux, ou retarderaient une partie des récoltes afin de pouvoir provoquer une destruction partielle et obtenir une indemnité complète. Aussi disent-ils que les chefs traditionnels locaux utilisent la politique «de deux poids, deux mesures», car les amendes ne seraient pas toujours proportionnelles aux dégâts causés par les animaux dans les champs des agriculteurs.

Quant aux agriculteurs autochtones, ils accusent les pasteurs (ou bouviers) de mettre volontairement les animaux dans des champs non récoltés et préféreraient souvent dépenser d'importantes sommes chez les Autorités Administratives et Militaires (Brigade de la Gendarmerie) plutôt que de payer directement une indemnité bien moindre aux agriculteurs. En plus, ils reprochent aux Peul de ne pas respecter leurs us et coutumes.

⁷⁹ Les pistes de transhumance en Arabe tchadien

Les problèmes de compréhension mutuelle dans la quasi-totalité des conflits entre agriculteurs et pasteurs peuvent s'expliquer par ces conceptions différentes. Si l'antagonisme se résume à première vue à l'évaluation de dégâts, bien souvent il apparaît que c'est en réalité la question de la compréhension même ou, à l'inverse, le sentiment de non respect d'un espace considéré comme sacré, qui constituent les véritables sujets de discorde (Kohlhagen, 2002).

On assiste donc à un double conflit : un conflit autour de l'accès aux ressources naturelles, et un conflit basé sur le mode de vie, de pensée et des pratiques. À ces divergences, s'ajoute un problème de communication d'ordre linguistique : très peu de pasteurs (à l'exception des femmes) parlent les dialectes locaux (Mousseye), les autochtones ignorent le fulfulde, et les négociations doivent régulièrement se faire dans une langue tierce, généralement en Arabe. Ce déficit d'échanges accentue la défiance et les préjugés des uns envers les autres.

Un autre aspect, non des moindres, engendré par les crises politiques qu'a connues le Tchad est la bipolarisation du Tchad en Nord-Sud et musulman-chrétien, laissant de côté toute la diversité ethnique et culturelle du pays. Pendant ces crises et guerres, ces concepts ont été utilisés comme stratégies de division, et ces différentes crises ont pris en zone des savanes des connotations régionalistes et religieuses. Elles ont laissé parmi les différents groupes sociaux des séquelles indélébiles, qui ont contribué à la détérioration rapide des rapports entre agriculteurs et pasteurs.

Notons aussi le soutien de certaines autorités administratives et des élus locaux à tel ou tel groupe, souvent le groupe majoritaire. Le comportement des agriculteurs et des pasteurs s'inscrit bien dans le principe du groupe majoritaire et du groupe minoritaire développé par Moscovici (1976). Face à un groupe majoritaire, tout individu en désaccord avec ses idées est alors considéré comme «déviant». Il n'est pas «conforme» par rapport à un modèle qui avait été institué ; il se place alors dans la minorité. Les pasteurs représentent donc le groupe minoritaire dans ces régions. Avec les changements politiques, le fait que la plupart des autorités administratives et militaires soit des co-régionnaires des pasteurs ou seulement le fait qu'elles partagent la même religion a mis ces derniers dans une situation de révolte vis-à-vis des règles coutumières mises en œuvre par les populations autochtones. Ils ont enclenché un processus d'influence sociale sur le groupe majoritaire, en transgressant les règles qui avaient été

établies et respectées jusqu'alors. L'un se sent dépossédé de son pouvoir, alors que l'autre est très motivé car il perçoit la faille qui lui permettrait d'accéder à la majorité. Face à cette situation, les agriculteurs ont adopté une stratégie défensive qui tend vers l'extrémisme et le radicalisme, compromettant toute tentative de négociation. Le comportement d'un individu ou groupe d'individus a donc des conséquences sur les comportements ultérieurs des autres. Il est un facteur d'influence, il constitue un indice qui guide l'observateur dans son propre comportement. Il est une source d'information, un indicateur direct qui conditionne le comportement des autres individus.

c) - Les conflits entre les populations locales et l'Etat (services techniques)

L'espace où s'extériorisent des conflits entre les populations locales et l'Etat concerne la Forêt Classée de Yamba Berté. Dans le but de la conservation de l'environnement, l'Etat a privé les communautés des ressources naturelles de la forêt qui leur appartenaient traditionnellement. Il a instauré dans cet objectif une législation répressive, au mépris des chefferies et des communautés locales et sans le moindre respect des valeurs traditionnelles et culturelles. Cette façon de concevoir la conservation de la nature a eu des effets désastreux et a été source de nombreux conflits, comme chaque fois que des intérêts de protection de l'environnement viennent se superposer aux intérêts divergents des groupes utilisateurs initiaux. Pour l'Etat, il s'agit, dans un premier temps, de préserver les ressources du patrimoine national de cet espace particulier et de mener, sous la pression de la mouvance écologique qui émerge dans la plupart des pays, une politique de conservation du patrimoine naturel. Il se doit aussi de préserver le potentiel touristique dont la valorisation alimente un secteur non négligeable de l'économie. En revanche pour les populations riveraines, la survie dans les villages passe par une exploitation continue des ressources naturelles jugées vitales, telles que le bois, les racines, le gibier, les feuilles ou les divers produits de cueillette nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels.

Cette expropriation fut ressentie par les populations rurales les plus proches des aires protégées comme une injustice grave, au point de les pousser à des incursions dans la forêt. De 1955 à 2001, la forêt a perdu 43 % de sa superficie par la création de 39 villages et quartiers, dont 15 entre 1975 et 1986. En 2006, 50 ans plus tard, le Ministère intervient pour sauver la forêt classée avec une seule méthode : « une forêt classée, restera classée. Tous ceux qui avaient envahi la forêt doivent être expropriés ». Il se

heurta à la résistance des occupants⁸⁰. Un an après (2007), il a assoupli sa position en exemptant les gros villages du « déguerpissement ». Le conflit est ouvert car pour les déguerpis c'est une question de vie ou de mort : « *Celui qui te refuse une femme, t'a refusé l'enfant. Celui qui te refuse la terre, te refuse le manger, autant te tuer maintenant que de te soumettre à une mort lente* » déclaration d'un « déguerpi » (Nguetté 1, 12/05/07).

Aujourd'hui certaines populations demandent simplement le déclassement de certaines parties de la forêt afin de les mettre en valeur librement. Aujourd'hui cette forêt continue d'être régulièrement "agressée" par les migrants, les autochtones, les pasteurs transhumants et les charbonniers.

Les pasteurs peuls autour de la forêt classée versent annuellement un droit de pacage de 5 000 à 10 000 FCFA au service des Eaux et Forêt pour l'exploitation des ressources ligneuses. Si dans d'autres régions, les pasteurs continuent à payer sans problème, il y a eu un bras de fer dans la sous-préfecture de Gagal où les pasteurs ne connaissent pas les dispositions légales concernant la forêt et où les restrictions leur semblent arbitraires. Ils réagissent par la colère au prélèvement de taxes et amendes, et c'est ainsi qu'en 2005 ils ont décidé unanimement de ne pas payer cette taxe. Parmi les raisons avancées, ils soupçonnent les agents des Eaux et Forêt de collecter ces sommes pour leur propre compte. De plus, ils ne comprennent pas que ce soit seulement les pasteurs qui ne coupent que les branches qui soient taxés, alors que les agriculteurs qui coupent l'arbre entier pour implanter leurs champs ne payent rien. Le conflit a été porté devant les autorités administratives, mais elles ont demandé aux pasteurs de payer parce qu'ils utilisent les épineux pour construire les enclos des veaux et des petits ruminants. Pour manifester leur mécontentement, les pasteurs ont décidé au nom de *Poulaku* de ne pas amener leurs produits (laitiers, animaux sur pieds) au marché pendant un mois.

d) Conflits entre les populations et les projets /ONG

Plusieurs associations et ONG locales, notamment l'Associations, Organisations Paysannes de la Kabbia (AOPK), le Comité de la Coordination des Planteurs d'Arbres (COCOPA) et l'Organisation des Acteurs Non Etatiques au Tchad (OANET), sont des acteurs qui luttent pour la préservation de la Forêt Classée de Yamba Berté. D'autres ONG, comme l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES) et le Bureau d'Etude et de Liaison pour les Associations Caritatives Diocésaines (BELACD),

⁸⁰ 57% des villages se sont opposés catégoriquement au déguerpissement et 43% acceptent sous condition : il demande la compensation (maison, arbre, puits, champs etc.).

interviennent en appui à ces ONG locales. Il faut ajouter à cette liste le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), qui a été transformé par la suite en un Programme de Développement Rural décentralisé des Départements du Mayo-Kebbi et de la Kabbia (PRODALKA), qui intervient aussi activement dans la gestion des ressources que recèle la Forêt Classée de Yamba Berté.

Ces projets ou programmes non étatiques n'ont pas de griefs particuliers avec les populations, mais le fait qu'ils soient souvent aux avant-postes pour négocier soit avec l'Etat, soit avec les populations pour la gestion durable de la forêt classée, les met en prise directe avec les populations. Ils interviennent également dans la forêt classée pour mener des activités de recherche, de protection de la nature ou d'aménagement de l'espace, et sont souvent pris pour cible à la place de l'Etat ; les conflits sont alors du même ordre que ceux qui opposent les populations rurales à l'Etat. A cela s'ajoute la mise en place d'aménagements qui relèvent de nouveaux enjeux ou la volonté de défendre les intérêts de certaines catégories sociales, notamment les femmes ou certaines minorités comme les migrants, qui sont autant de sources de litiges potentiels.

2.3.3 – Modalités de résolution des conflits fonciers

La façon dont les populations locales réagissent face aux conflits liés à l'accès aux ressources varie considérablement, y compris au sein d'une même communauté. Chaque société développe ses propres mécanismes. D'abord, il y a les modes classiques : tentative de résolution entre belligérants, instances judiciaires, ou via les autorités administratives ou traditionnelles. Ensuite, de nouveaux mécanismes de résolution apparaissent, et sous la houlette des ONG se constituent en milieu rural des « Comités d'Entente ». Enfin, les dispositions étatiques visent également à gérer la gestion foncière.

Les exemples des modes de résolution qui vont suivre portent sur deux acteurs principaux : les agriculteurs Mousseye et les agro-pasteurs peuls.

a) Modes classiques de gestion des conflits fonciers

Le processus de règlement d'un conflit dans cette région implique plusieurs instances d'arbitrage, selon des trajectoires parfois très complexes. Cette complexité serait liée en partie au pluralisme institutionnel qui offre aux acteurs plusieurs possibilités de recours (Tableau 33).

Tableau 33 : Modèles classiques : atouts et limites

Modes de résolution	Atouts	Limites
Par consensus	Maintien de la cohésion sociale	Remises en cause de consensus
Chez les chefs traditionnels	Maintien de la cohésion sociale	Partialité dans le jugement
Autorités administratives ou militaires	Expéditif	Escroquerie, amende arbitraire
Systèmes juridiques nationaux	Basé sur les textes juridiques	Long processus

Les instances de résolution varient en fonction de la gravité du conflit et surtout en fonction des acteurs en présence. Mais il n'est pas rare qu'un même conflit passe plusieurs fois auprès d'une même instance d'arbitrage après avoir été soumis à d'autres instances. Toutefois, dans nos différents campements de référence, les chefs coutumiers restent des principaux médiateurs dans la résolution des conflits (55 %) bien que la gendarmerie (15 %) et la justice (5 %) étaient impliquées à un niveau moindre. Nous avons aussi noté des conflits réglés à l'amiable (20 %) et des conflits qui sont latents (5%) et susceptibles de s'éclater un jour. La délégation de la gestion des ressources naturelles aux communautés locales (associations, comités paritaires, etc.) est fortement recommandée par les acteurs locaux comme une panacée aux conflits autour des ressources naturelles dans cette zone. Les trajectoires des conflits combinent à la fois les instances d'arbitrage coutumières et étatiques, sans pour autant garantir leur résolution définitive.

La décision pour un agriculteur ou un agro-pasteur de s'adresser à une institution juridictionnelle donnée plutôt qu'à une autre ne se fait pas de façon fortuite. Les acteurs ont tendance à solliciter, dans un premier temps, l'instance auprès de laquelle ils espèrent obtenir satisfaction à la suite du processus d'arbitrage. Ce choix dépend des ressources dont dispose le plaignant, à savoir son capital économique, son capital relationnel, et son capital cognitif. Ce dernier désigne les connaissances théoriques et empiriques que possède un individu sur le fonctionnement d'une instance d'arbitrage donnée (Coulibaly, 2006). Toutefois, Il arrive que ce soient les instances d'arbitrage elles-mêmes qui renvoient les protagonistes vers d'autres instances : le chef de village peut recommander aux protagonistes de se rendre à la sous-préfecture ou à la brigade de la gendarmerie après un échec de résolution ; le cas inverse n'est pas rare, où un chef des

juridictions étatiques (sous-préfet, préfet, rarement les gendarmes) arrive à renvoyer les protagonistes vers la juridiction coutumière (chef de village, chef de canton).

Avant que les protagonistes ne saisissent une instance de juridiction, traditionnelle ou étatique, il y a souvent des tentatives de résolution par consensus⁸¹, soit directement par les intéressés eux-mêmes, soit par une tierce personne. C'est le cas de la plupart des conflits liés aux dégâts des animaux des agro-pasteurs peuls dans les champs non récoltés des agriculteurs Mousseye, qui se résolvent parfois sans que les autorités traditionnelles ne soient impliquées ou même avisées : le propriétaire de l'animal est invité à aller constater les dégâts. Trois cas peuvent alors se présenter : soit le propriétaire du champ excuse le propriétaire de l'animal et aucun dédommagement n'est effectué, soit le propriétaire du champ demande au propriétaire de l'animal d'évaluer lui-même les dégâts et dans ce cas il accepte sans discussion le montant que le propriétaire de l'animal lui propose, soit enfin c'est le propriétaire du champ qui fixe le montant et une négociation s'engage. En général, le propriétaire de l'animal rejette le montant fixé par l'agriculteur, lequel, à son tour, propose une somme beaucoup plus basse jusqu'à ce que les parties soient d'accord et le conflit résolu. Cette procédure de gestion à l'amiable permet aux protagonistes de consolider leurs liens sociaux.

Au cas où les protagonistes n'arrivent pas à trouver de compromis, ou s'ils ne l'ont pas tenté, ils s'en remettent à leurs chefs coutumiers (chef de village, de ferrick ou de canton). Que ce soit devant le chef du village ou devant le chef de canton, la méthode privilégiée est le règlement par voie conciliatrice. La principale source de droit appliqué devant les cours reste la coutume puisque les chefs demeurent les dépositaires des règles du droit coutumier en vigueur et ils sont renforcés dans leur fonction par des textes législatifs qui leur donnent officiellement⁸² depuis 1970 les responsabilités de « *veiller au bon ordre et à la sécurité publique* » d' « *obvier et de remédier aux événements fâcheux occasionnés par la divagation d'animaux malfaisants* » de « *rechercher les auteurs de délits* » et de « *concilier des individus ou des parties opposées étant sous le ressort de leur chefferie* ». En premier lieu, il y a d'abord l'évaluation des dégâts par les notables selon leur expérience empirique, leur savoir-faire, et leur connaissance des différentes cultures. Ensuite, les deux parties sont convoquées pour le plaidoyer, et chaque partie prend la parole à son tour.

⁸¹ S'il n'y a pas de coups et blessures sur une personne ou sur un animal.

⁸² Selon l'ordonnance n°6 et 7 du Ministère de la justice, décret n°102 du Ministère de l'intérieur.

Si le propriétaire des animaux est identifié et qu'il reconnaît les faits, il plaide pour une responsabilité involontaire et cherche à obtenir des circonstances atténuantes : il s'appuie soit sur l'inadvertance du berger, soit il évoquera par exemple des cas de destruction de l'enclos. Pour l'agriculteur, l'argument le plus souvent avancé est connu de tous : le champ ne se déplace pas et par conséquent c'est le berger qui a mis les animaux dans le champ. Il arrive que dans un premier temps, le chef laisse la possibilité aux protagonistes de négocier entre eux la somme à payer. Dans ce cas, il sera demandé à l'agriculteur de fixer le montant en argent du dommage ; c'est ensuite au tour du pasteur d'apprécier le montant sollicité, et de proposer son prix s'il juge la compensation trop élevée par rapport aux dégâts. S'il n'y a pas d'accord, les notables finissent par arrêter un montant selon le coût des dégâts. Se pose dès lors le problème du paiement : le propriétaire des animaux est sommé de s'exécuter dans un délai qui tient compte de la date du marché hebdomadaire, généralement de quelques jours à une semaine tout au plus. Dans le cas de non respect du délai fixé, le chef peut procéder à la saisie d'un ou deux animaux qui seront vendus aux enchères pour dédommager le paysan.

Rarement la résolution des conflits liés aux dégâts des animaux ne dépasse ce stade si le propriétaire des animaux est identifié, même si le pasteur estime que le coût des dommages n'est pas souvent objectif de la part des personnes ayant effectué le constat, notamment les notables. En cas d'échec⁸³ chez les chefs traditionnels, le problème est renvoyé dans les instances de juridictions nationales (sous-préfecture, palais de justice). Dans ce cas, un agent de l'agriculture est réquisitionné pour évaluer les dommages. Après constat, le technicien fournit aux autorités judiciaires un procès verbal sur lequel figurent la surface endommagée, la culture concernée, la taille des plantes, la production qu'aurait donnée la surface endommagée, le prix de vente au kilogramme de la culture sur le marché. C'est sur la base de ce procès verbal que la justice se fonde pour fixer les dommages. On y ajoute fréquemment les frais de plainte, et éventuellement les frais de déplacement du technicien.

La situation la plus complexe est celle entraînée par la non reconnaissance des faits par le ou les accusé (s) ou par des actes de cruauté sur un animal (blessures, tuerie, etc.). L'agriculteur s'aperçoit avec retard, souvent deux à trois jours plus tard, que son champ a été dévasté, et le processus d'identification du propriétaire des animaux est difficile : il

⁸³ Il arrive une partie soit satisfaite auprès de l'instance d'arbitrage sollicitée, le même conflit peut encore être transposé ailleurs car le protagoniste perdant peut à son tour solliciter une autre instance d'arbitrage.

consiste à repérer et à suivre les traces laissées par le bétail, qui conduisent à un troupeau dans un pâturage dont le propriétaire est aussitôt incriminé. Si les traces débouchent sur un campement, ce sont les résidents du campement qui sont accusés, à charge pour eux de désigner le véritable fautif, sinon la responsabilité devient collective. Par solidarité, il est impossible pour un Peul de dénoncer son voisin, même si les animaux en question appartiennent au campement, à moins que l'intéressé ne se dénonce lui-même. Le plus souvent, les membres du campement nient les faits, et la probabilité d'accuser à tort un pasteur ou un campement est grande compte tenu du grand nombre de campements et de troupeaux qui se trouvent dans la région, sans compter les troupeaux des transhumants.

C'est souvent dans cette situation d'incompréhension ou d'accusation que les autorités militaires (les gendarmes) sont sollicitées. Le règlement au niveau de la Brigade de la Gendarmerie est expéditif, mais il ne s'agit que de pure et simple escroquerie, car personne ne sort satisfait. A titre d'exemple, voici quelques discours des agro-pasteurs peuls de Djaligo recueillis le 07/01/08 :

« Chez les gendarmes, les dommages sont exagérés, pour une petite portion de champ détruite, le commandant de brigade nous oblige à payer 30, 50 voire 100 000 FCFA »

« Un jour par exemple, un taureau s'est introduit dans un troupeau. Le chef de campement est parti informés les autorités (chef de village, chef de canton et le commandant de brigade). C'était au mois de juillet 2007 à Pont Caraol. Le Commandant de Brigade les a accusés de vol et leur a contraint de lui verser une somme de 900 000FCFA »

On ne sait plus au juste qui prend l'initiative d'aller chez les autorités militaires, parce que les deux parties se plaignent :

Les paysans Mousseye fustigent la naïveté dont aurait joué le Peul dans cette affaire
« C'est les Peul qui ont créé ce problème en impliquant par la corruption les gendarmes. Ils refusent le règlement à l'amiable de dommages relatifs à la destruction des cultures. Ils se sont mis eux-mêmes dans l'enfer. Les militaires ont déjà pris goût à l'argent facile. Ils sont de plus en plus exigeants et réclament plus de frais pour la réparation de dommages qu'il n'en faut en réalité. Sur la somme récupérée auprès des Peul, il faut beaucoup de chance pour que le propriétaire du champ reçoive le quart » (Koumou, 16/11/07)

Cette vision est partagée également par les Peul qui critiquent la brutalité des militaires à leur égard : « Généralement, à l'amiable nous parvenons toujours à régler nos différends. Ces derniers temps, les choses sont différentes. Les agriculteurs refusent maintenant le règlement à l'amiable. Ils ont mêlé les hommes en tenue à nos affaires. Ces hommes sont des voleurs. Ils nous pillent et ne sont pas équitables dans la fixation d'amendes. C'est injuste ! », nous raconte le vieux Goni, chef de campement peul de Gandala (Gandala 17/11/07).

Justement les hommes en tenue ont pris goût à l'argent facile. En cas de litige, ils s'en saisissent sans qu'une plainte ne soit déposée à leur niveau, et les deux parties se font escroquer, chacune repartant avec un esprit de vengeance. Finalement, quand il y a un litige qui les oppose chacune des parties cherche à se rendre justice et c'est un cycle infernal de conflits qui s'est instauré.

Pour les conflits fonciers opposant soit les ayants droit entre eux, soit les ayants droit et un migrant, les différends sont tranchés par les instances locales (chef de terre, chef de village, etc.) qui disposent d'un ensemble de règles qui gèrent les interdépendances au sein d'un ensemble d'individus, définissent qui peut prendre des décisions sur ces questions, déterminent quelles actions sont autorisées ou interdites et quelles procédures doivent être respectées, etc.⁸⁴ Quoique les textes nationaux octroient la propriété des terres à l'Etat, leur gestion par la population rurale reste soumise aux règles du droit coutumier et à l'organisation sociale. Les instances en vigueur pour la gestion des conflits fonciers sont donc les institutions coutumières spécifiques à chaque groupe ethnique et mises en place au niveau de chaque communauté. Chez les agriculteurs Mousseye, la principale autorité du village est le chef du village, figure à la fois politique et religieuse. Assisté par un conseil de notables, il est chargé d'interpréter et de faire respecter les principes de gestion de la terre, corpus de lois et coutumes qui font la spécificité du mode de vie des Mousseye.

b) - Les initiatives locales dans la gestion des conflits

La persistance des conflits, l'intervention des autorités administratives (et/ou militaires), souvent perçue comme peu légitime car soupçonnée de manquer de neutralité, et l'incitation de diverses ONG et partenaires du développement rural ont favorisé la création d'instances paritaires et locales de résolution des conflits. On assiste

⁸⁴ Par exemple dans cette localité, la coutume interdit que les individus se disputent sur la terre. Cela peut susciter la colère des ancêtres qui peuvent faire abattre les malheurs dans le village (famine, épidémie, etc.)

donc ces derniers temps à des créations de comités⁸⁵, souvent dénommés « Comités de Dialogue et d'Entente », pour favoriser le dialogue entre les parties. Cependant, les comités qui se sont créés sur la base d'un vrai dialogue entre les différents protagonistes (méthode inductive) semblent être pour le moment un moyen efficace de négociation et de médiation, notamment lorsqu'il n'y a pas mort d'homme. Ils comblent ainsi partiellement la carence de l'Etat dans la gestion des conflits fonciers entre les agriculteurs et les pasteurs, et réduisent d'une manière très sensible la conflictualité en favorisant le dialogue entre les deux groupes sociaux en conflit. Par contre, les comités mis en place par note de service d'une manière arbitraire par les autorités administratives ne sont pas viables, car ils travaillent sous la responsabilité de l'autorité administrative locale. Du coup, on se retrouve à la case de départ où les responsables administratifs et militaires se sont substitués au pouvoir judiciaire et à la justice traditionnelle.

c) - Initiatives politiques dans la résolution des conflits

Sur le plan national, il n'existe pas de mécanisme spécifique pour la résolution des conflits entre agriculteurs et pasteurs. Il existe néanmoins la loi n°4 du 31 octobre 1959, portant réglementation du nomadisme sur le territoire de la république du Tchad qui n'est pas spécifique à la résolution du conflit (Annexe 9). Toutefois, le texte fait obligation aux nomades en déplacement d'informer les autorités administratives de leur présence, de leur itinéraire, chefferie de rattachement, etc. Ils doivent aussi déterminer avec les chefs de terre et de canton, ainsi qu'avec les notables et les paysans, le tracé du couloir de transhumance qu'ils vont utiliser. Mais ce texte reste largement dépassé par les contraintes écologiques et par l'évolution du mouvement de la population. La pression sur les pâturages est devenue plus forte, ce qui fait que la transhumance a lieu de plus en plus tôt et s'achève de plus en plus tard dans la saison. Les couloirs de transhumance établis pour canaliser les mouvements des animaux ont perdu leur caractère opérationnel de système de régulation.

Dans l'esprit des responsables politiques, la sédentarisation des pasteurs pour un élevage intensif est une voie sans retour et serait une «solution» définitive du problème pastoral. Selon Digard et al. (1993), ce prétendu remède entraîne généralement plus de maux qu'il n'en guérit. Il peut paraître encore surprenant que le gouvernement demande

⁸⁵ Ce sont des structures informelles, composées d'un nombre égal d'agriculteurs et de pasteurs et visant un règlement plus rapide et juste des conflits.

encore par la note circulaire du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité N° 0227/MIS/SE/DG/DERA/96 l'application stricte de la loi n°4 du 31 octobre 1959 qui réglementait le nomadisme sur le territoire du Tchad, quand on sait que la transhumance a changé de terrain ; de plus, cette loi n'a pas pris de mesures relatives aux résolutions des conflits.

CONCLUSION

La situation foncière et la gestion des ressources naturelles en savane tchadienne comme dans la plupart des autres régions du pays apparaissent plus que jamais préoccupantes ces dernières années. La pression anthropique et le développement du marché des terres ont exercé une surenchère sur les ressources foncières, notamment dans le foncier périurbain, et dans les régions productrices à haute valeur. La gestion coutumière des terres s'érode et la couverture des institutions foncières formelles est le plus souvent limitée. Cela exacerbe les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et politiques qui se nouent autour de la terre, aux conséquences durement ressenties au niveau de certaines couches de la société, notamment les pasteurs peuls résidant autour de la Forêt Classée de Yamba Berté. Les formes traditionnelles d'associations de l'agriculture et de l'élevage se défont, les surfaces pastorales régressent sous la pression anthropique mais surtout par la transformation progressive de la terre en valeur marchande. Cette situation fait que, la mobilité pastorale qui était jusqu'ici bien gérée dans le cadre d'un réseau de relations, rencontre de plus en plus de difficultés qui préjugent de sa viabilité en dehors de ce réseau.

Il semble évident et les exemples sur le terrain le prouvent, que l'ouverture d'un marché foncier ne profite qu'aux plus puissants (fonctionnaires, commerçants, leaders politiques, etc.) et aboutira inévitablement à générer une concentration au détriment des petits agriculteurs et pasteurs et agro-pasteurs traditionnels. S'ensuit déjà dans le cadre de l'agriculture l'apparition du phénomène de « paysans sans terre ». Bon nombre de petits agriculteurs (18% à Nguetté I) n'ont pas de terre dans leur propre terroir villageois et ne sont réduits qu'en des simples manœuvres vendant leur force de travail pour survivre. Cette situation devient encore plus préoccupante en ce qui concerne les pasteurs. Le foncier pastoral renferme des ressources spécifiques qui peuvent être considérées dans la plupart des cas comme des « ressources communes ». Ces ressources sont hétérogènes et dispersées dans l'espace et dans le temps. Dans ces conditions, les

pasteurs accèdent à ces différentes ressources à travers la mobilité. Malheureusement, les déplacements sont de plus en plus contraints par d'autres facteurs, notamment les dispersions des champs et la présence des aires protégées. En plus, les espaces pastoraux ne sont pas connus par les législateurs. Le caractère temporaire de l'exploitation pastorale de l'espace qui, contrairement à l'exploitation agricole, ne laisse pas de traces sur lesquelles on puisse s'appuyer pour faire valoir d'éventuels droits d'usage donne souvent l'avantage aux agriculteurs dans le cas des conflits fonciers. Certains conflits et l'instabilité sociale liée aux problèmes fonciers sont engendrés et même aggravés justement par ce contexte législatif et politique imprécis et inadapté, ce qui fait que les pratiques foncières et les stratégies qui les sous-tendent relèvent plus du bricolage que d'une logique interne.

Quant aux conflits fonciers qui opposent les différents usagers, notamment les pasteurs et les agriculteurs, il importe d'avoir une vision large pour bien les appréhender. Leurs origines ne sont pas exclusivement locales. Ils sont grandement influencés par des facteurs politico-économiques externes, aussi bien internationaux que nationaux. Ces influences externes se manifestent de façon générale dans les avantages accordés à la population sédentaire tant par l'administration coloniale française dans le passé que par le gouvernement national en place aujourd'hui. Administration coloniale et gouvernement national, pour des raisons économiques, ont promu l'expansion de la culture destinée à l'exportation et négligé, jusqu'à une date récente, l'élevage nomade.

Au niveau local, au delà de cette marginalisation, nous sommes en plus devant un cas que nous nommerons d'imaginaire différencié, qui s'énonce comme un choc culturel. Les pasteurs peuls et les agriculteurs Mousseye n'ont pas le même rapport à l'espace, ni physiquement, ni anthropologiquement. En plus, l'intervention des autorités dans la gestion de ce conflit s'apparente à un affairisme qui n'est plus toléré par les concernés, à savoir éleveurs et agriculteurs, qui préféreraient régler entre eux leurs différends.

Pour se maintenir dans la région, le pasteur peul est contraint d'élargir ces réseaux de relation. C'est ainsi que les rapports entre cultivateurs et agro-pasteurs peuls sont devenus multiples et variables en fonction des contextes. Même s'il arrive que souvent les rapports entre les deux groupes sociaux soient caractérisés par des conflits, les processus de règlement et de gestion des conflits décrits ci-dessus apparaissent comme relativement efficaces car, dans de nombreux cas, les conflits ont pu être calmés. C'est ce

qui fait encore la particularité de cette partie de la savane tchadienne où la cohabitation entre pasteurs et agriculteurs reste relativement bonne, comparativement aux autres régions notamment le Bahr-kôk et Mandoul au sud-est du pays où on assiste souvent à des conflits violents, aux issues sanglantes et parfois meurtrières.

Mais cette bonne cohabitation entre agriculteurs Mousseye et pasteurs peuls est pour combien de temps ? Quelles sont les marges de manœuvres des pasteurs à long terme pour pouvoir reproduire leur système économique et social ? Ces questions nous amènent à analyser dans la troisième et dernière partie de notre étude les processus qui ont contribué à la fragilisation des sociétés pastorales et les remèdes envisagés aujourd'hui pour améliorer la sécurité foncière des pasteurs.

TROISIEME PARTIE

CONDITIONS DE VIABILITE ET PERSPECTIVES DU PASTORALISME EN ZONE DE SAVANE DU TCHAD

CHAPITRE V

CRISES ET TRANSFORMATIONS DE LA PRODUCTION PASTORALE

En Afrique subsaharienne, les conditions de l'exercice du pastoralisme nomade sont fortement contraintes par les autres activités et par les modifications de l'environnement, entraînant des changements dans les pratiques d'élevage et le mode de vie des pasteurs (Figure 46). Quelles que soient les régions pastorales, les mêmes causes sont évoquées pour justifier les crises que connaissent les pasteurs nomades : la croissance démographique, les péjorations climatiques, le développement des cultures de rente (coton, arachide) et de la culture attelée, la monétarisation des échanges, quelquefois appuyée par des filières commerciales bien structurées comme c'est le cas de la filière coton au Tchad, au Mali et Burkina Faso ou de la filière arachide au Sénégal (Botoni, 2003). Ces changements influent directement sur l'accès et la disponibilité des ressources pastorales de base et compromettent fortement la durabilité des systèmes pastoraux (Nori et al, 2005).

Cette crise est quasi planétaire et au Tchad, notamment dans sa partie soudanienne, les pasteurs n'y échappent pas avec des répercussions économiques et sociales. Le développement de l'élevage s'y trouve de plus en plus mis à mal, essentiellement en raison d'un rétrécissement et d'une fragmentation des espaces pâturables. Les pasteurs sont soit soumis à la disparition des pâturages, soit confrontés à un mitage de leur espace limitant leurs déplacements, et c'est la viabilité de leurs systèmes de production qui est en jeu. Le système d'élevage extensif, utilisateur d'un espace qui se réduit, est au cœur de la compétition foncière et des nombreux conflits d'usages en savane tchadienne.

Une question récurrente est de comprendre pourquoi les systèmes pastoraux sont particulièrement affectés, plus que d'autres systèmes de production ? Quels sont les véritables responsables de cette situation ?

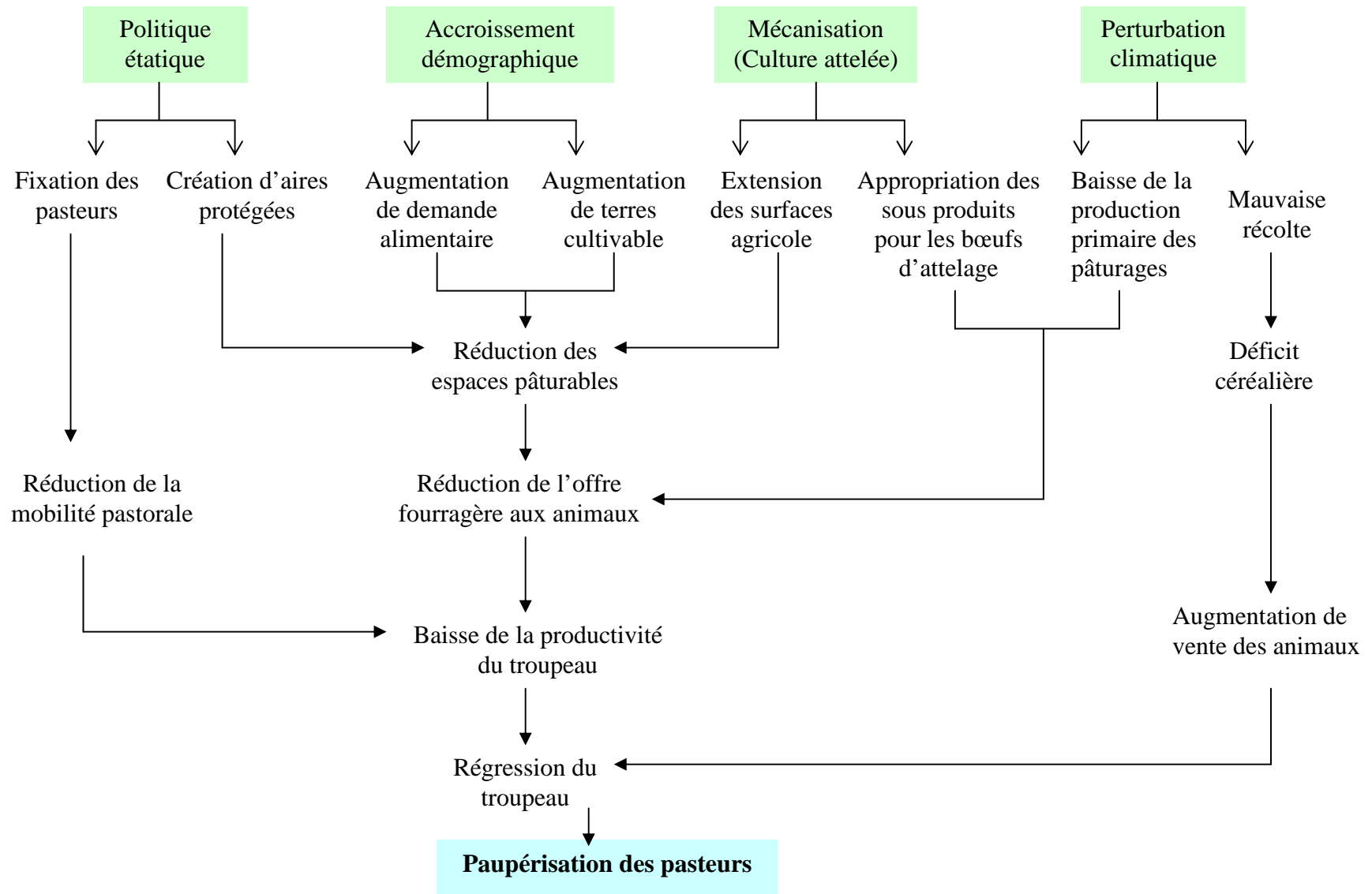


Figure 46: Facteurs influant sur le développement pastoral en zone de savane

La recherche de solution à la crise pastorale doit commencer par l'identification des facteurs étant à l'origine de ce déséquilibre. Car un problème n'arrive jamais sans qu'on ait fait quelque chose qui l'attire et qui l'installe (Aliou, 2005). Nous tenterons justement dans ce chapitre de montrer comment nous tous qui sommes concernés par ce secteur (les pasteurs eux-mêmes) et surtout la politique mise en œuvre par les Etats d'Afrique francophone en général, et l'Etat tchadien en particulier, envers le pastoralisme nomade depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours ont contribué à la crise du pastoralisme nomade.

I - POLITIQUES ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT A L'EGARD DU PASTORALISME

A côté des problèmes écologiques de base (qui ont suscité un grand intérêt aussi bien dans la recherche scientifique que dans l'opinion internationale avec les catastrophes récentes de la sécheresse), l'intégration des pasteurs nomades dans les différents Etats de l'Afrique subsaharienne est d'une importance capitale dans le débat sur les perspectives de développement de ces pays. Leur intégration dans la vie politique, économique et sociale de leurs pays respectifs revêt un caractère problématique. Pour asseoir leur politique, les Etats coloniaux comme indépendants ont privilégié la propriété privée, souvent présentée comme garante de la sécurité foncière, au mépris des règles traditionnelles de gestion des ressources cantonnées dès lors dans une situation précaire. Elles ont été dénommées « droits coutumiers » et traduites en termes de « droit d'usage » relatif à la « mise en valeur » des espaces. Contrairement au système agricole, l'exploitation d'un espace par un système pastoral n'est pas considérée comme une mise en valeur, et par conséquent ne confère pas de « droit d'usage ». En conséquence, les espaces utilisés par les pasteurs nomades sont considérés comme « vacants », et donc propriété de l'Etat qui tend de fait à encourager une utilisation non mobile des ressources sur des terres qui relèvent de son domaine (Winter, 1998). Comme nous l'avons explicité dans le chapitre précédent, l'Etat estime qu'une utilisation sédentaire des ressources est plus stable et plus productive. Cette volonté à vouloir sédentariser les pasteurs se traduit sur le terrain par un certain nombre d'actes, dont nous tenterons de retracer les grands traits de l'époque coloniale jusqu'aux indépendances.

1.1 – Rôle de l'Etat dans le processus de marginalisation du pastoralisme nomade

Le pasteur et le pastoralisme vivent une situation peu enviable qui tend vers le mépris et le désintérêt général. Le pastoralisme est victime d'un blocage dont chacun et chaque acteur rejettent la responsabilité sur les autres. Contrairement à une opinion fort répandue, les facteurs naturels ne sont ni les seuls, ni les premiers à engendrer de telles tendances lourdes. Elles seraient la résultante des effets cumulés au cours de plusieurs siècles (depuis l'époque coloniale à aux Etats indépendants) des facteurs politiques, juridiques, économiques, démographiques, sociaux et écologiques avec pour conséquence la marginalisation du pastoralisme nomade.

En effet, depuis l'époque coloniale, plusieurs actions sont mises en œuvre en faveur du pastoralisme nomade et des pasteurs eux-mêmes, parmi lesquelles l'éradication de certaines épizooties par une vaccination de masse, la mise en place d'une politique d'hydraulique pastorale, l'installation de ranchs d'élevage ou la structuration des sociétés pastorales. Elles ont été relayées par les Etats nations après les indépendances. Malheureusement, aucune n'avait véritablement pour objectif le développement du pastoralisme nomade, à l'exception de quelques initiatives récentes comme l'effort consacré à la reconstitution du cheptel après les sécheresses, l'élaboration des codes pastoraux dans certains pays (Niger, Mali), ou les projets de sécurisation des systèmes pastoraux (Tchad, Niger). Toutefois, ces actions restent marginales eu égard au volume des financements des projets réalisés dans le secteur du pastoralisme nomade.

1.1.1- Rôle des Administrateurs coloniaux en Afrique francophone

La ressource fondamentale du pastoralisme, le pâturage, n'est pas un capital fixe détenu par un individu, mais plutôt un bien souple avec des utilisateurs et des mécanismes spécifiques (Standford et al, 2000 ; Thébaud et al, 2001 ; Nori et al, 2005). Sa gestion repose sur une revendication d'accès plus ou moins temporaire sur un assortiment de parcours, de points d'eau ou d'autres ressources. Cela implique une nécessaire souplesse et un principe de réciprocité au sein du groupe. Malheureusement, les marges de manœuvre pour l'accès à ces ressources sont contraintes par les politiques, mises en place dès l'époque coloniale, et aujourd'hui les pasteurs font face à plusieurs défis qui augmentent de jour en jour leur vulnérabilité.

En effet, dans leur périple, les conquérants avaient plus de relation avec les chefferies villageoises sédentaires qu'avec les pasteurs, qui étaient fichés, contrôlés et regroupés, entraînant un arbitrage foncier en défaveur de ces derniers. Pour se rendre compte des motivations qui ont guidé la politique des administrateurs coloniaux en Afrique francophone et particulièrement au Tchad, il faut se rapporter à la déclaration de Beaumont en 1928, qui évoque la situation déplorable de l'agriculture et de l'élevage français après les deux guerres :

« Nous devons réagir avec une forte énergie si nous ne voulons pas voir notre pays au sol plein de ressources devenir tributaire de l'étranger dans des proportions exagérées. Tout naturellement, nous jetons nos regards d'espérance sur nos possessions lointaines. Quel apport peut nous fournir nos troupeaux exotiques ? Telle est la question posée ».

Pour ces administrateurs, les immenses troupeaux des pasteurs sahéliens sont immanquablement perçus comme une richesse aisément disponible. Mais la mobilité des pasteurs posait pour sa valorisation des problèmes majeurs aux administrateurs coloniaux, et c'est ainsi que tous les raisonnements qui vont sous-tendre la politique pastorale vont reposer sur deux postulats de base : les pasteurs sont riches, mais thésaurisent sans profit (1), et leur mobilité qui les rend difficilement incontrôlables constitue un obstacle à toute politique coloniale d'intégration (2).

Ce point de vue dominant est très clairement exprimé par Brizard en 1938 rapporté par Landais (1990 : 51) : *« Avare à sa manière, le Peul Sambourou accroît patiemment son cheptel pour le seul plaisir des yeux et vit très pauvrement à côté de ses richesses. Ne vendant que quelques animaux chaque année pour payer l'impôt de capitation, vivant uniquement sur le lait des vaches dont il prive le jeune zébu, cet éleveur a l'habitude de conserver dans son troupeaux des bêtes tombant de vieillesse, qu'il abat pour sa nourriture en dernière extrémité, ou qui le plus souvent périssent au cours des déplacements (...) Quelle conclusion peut-on tirer de cet exposé ? Une seule, que la mentalité de ces nomades, qui se traduit par une passion pour le troupeau plus forte que le désir de mieux vivre, est une entrave à l'essor économique de toute la région, je dirai même une atteinte partielle à la richesse du Soudan ».* L'auteur préconise même les actions à entreprendre : *« il faut évaluer, recenser et taxer ».*

Pour les administrateurs coloniaux, la mobilité est un excellent moyen pour les pasteurs de se soustraire aux premiers effets sensibles de la colonisation qui se traduiront, après

l'avènement bienvenu de la sécurité civile et la pression de l'appareil colonial par l'imposition, la réquisition du bétail et de la main d'œuvre, l'enrôlement dans l'armée, etc. La déclaration de Bremaud (1955) traduit à juste titre ce sentiment « *L'éloignement atténué, dans une certaine mesure, la rigueur du contrôle mené par l'administration. Dans l'esprit du nomade, il apparaît comme le plus sûr moyen de se soustraire du capital-bétail aux investigations fiscales. En vertu de ce principe, les campements sont installés le plus loin possible du centre administratif, et à l'écart des axes de pénétration* ».

La représentation conditionne les pratiques, et les actions de développement envers les sociétés pastorales ou envers le pastoralisme nomade sera en conformité avec les idées que ces administrateurs se font de ce système de production : la fixation des pasteurs nomades est présentée dans les années 1920 comme un objectif à court terme indispensable à atteindre.

La création des points d'eau fut retenue comme stratégie de convergence des mouvements pastoraux dans un endroit bien précis. Je ne reviens plus sur la longue histoire des projets d'hydraulique pastorale largement décrite par Thébaud (1990). Mais ce que nous pouvons retenir est que toutes les interventions à cette époque ont visé à la fixation des pasteurs. Toutefois, le fait de fournir aux pasteurs et à leurs troupeaux des ouvrages hydrauliques modernes tels que des forages à gros débit ou des puits a rarement été l'objet de critiques, parce que les objectifs paraissent clairs eu égard à l'aridité du milieu pastoral. Pourtant, au delà de son apparence d'acte d'humanitaire, l'hydraulique pastorale a eu des répercussions multiples sur l'économie pastorale et sur la gestion de l'espace. Il existe un lien indissociable entre l'eau et le pâturage : « *En saison sèche, l'espace pastoral s'organise autour de points d'abreuvement dont l'existence même conditionne l'exploitation des pâturages* » disent Milleville et al. (1982). L'eau permet de réguler la charge animale autour d'un point d'eau, mais aussi l'équilibre entre la taille du troupeau et la taille de la famille (Thébaud, 1990). On peut considérer que derrière ces projets d'hydraulique pastorale se cachaient des stratégies de fixation des pasteurs autour de points d'eaux qui constituaient un moyen de canalisation des pasteurs nomades « éparpillés dans la nature ». Ces ouvrages ont affecté la gestion de l'espace pastoral, particulièrement autour des puits ouverts ou des forages mécaniques dont l'accès public a modifié de façon sensible la gestion des pâturages en saison sèche. Cette politique d'hydraulique pastorale a eu comme conséquence la disparition des anciens systèmes de régulation et de contrôle social sur l'espace pastoral, au profit d'un nouveau

modèle de structuration de l'espace par le forage et l'émergence de solidarités nouvelles nées de la dépendance envers un même forage. Cette ouverture des systèmes pastoraux sur l'extérieur s'est traduite par un affaiblissement des régulations endogènes d'ordre politique au travers du déclin de l'autorité des chefs de lignage et des chefs coutumiers, ou sociaux par un émiettement de la population.

Au Tchad, la création des nombreux points d'eau dans la zone sahélienne a permis d'ouvrir des nouveaux pâturages et de ralentir la descente des pasteurs vers la zone soudanienne, et donc par conséquent de minimiser les conflits d'usages. Cependant, elle a aussi créé des tensions au sein des communautés pastorales : ainsi, des disputes entre deux chefs de canton autour d'un puits foré à Zafaye dans le Batha par le projet *Almy Bahaim* (Eau pour le bétail) en 2001 se sont soldées officiellement par un bilan de 60 morts ; au Kanem, des pasteurs ont simplement fermé les puits creusés par l'Etat car ils leurs posaient plus de problèmes qu'il n'en résolvaient (Photo 17); enfin, certains lignages des sociétés pastorales n'hésitent pas à creuser leurs puits traditionnels à côté d'un puits public. C'est dire que le forage d'un puits pastoral ne constitue pas en soi une solution aux problèmes pastoraux. Selon Thébaud (1990), pour qu'un puits pastoral puisse être un outil de gestion efficace, deux conditions indispensables doivent être réunies : le droit d'usage doit revenir en priorité à un groupe clairement identifié, d'une part, et d'autre part ce point d'eau doit faire l'objet de règles d'accès précises et tacitement acceptées par tous, voisins et passagers.



Photo 17 : Un puits public fermé par les populations autochtones dans le Kanem (Tchad)

Un des autres volets de la politique de fixation des pasteurs fut la politique d'intensification des systèmes pastoraux. Elle consistait à démontrer aux pasteurs qu'un élevage sédentaire mené sur des bases rationnelles pouvait obtenir d'excellents résultats en zone sahélienne. Les ranchs ont été choisis comme moyen de démonstration, et des ranchs privés comme des ranchs d'état ont été mis en place dans un souci d'intensification des techniques d'élevage, avec pour objectif d'approvisionner les centres urbains en viande comme cela était le cas au Cameroun, au Nigéria, ou en Côte d'Ivoire. Dans le cas de l'Adamaoua camerounais, les éleveurs qui acceptaient d'améliorer leurs techniques d'élevage et de souscrire à des crédits importants se sont vus attribuer d'importantes zones de pâturages, qu'ils devaient délimiter par des clôtures. Cela allait à l'encontre du droit foncier coutumier local qui impose une gestion communautaire, et cela sans aucune contrepartie pour la communauté. L'appropriation individuelle implique toujours dans ces cas l'expropriation collective.

La productivité des ranchs privés ne s'est pas révélée meilleure que celles des élevages nomades, et la situation a débouché sur d'innombrables conflits sociaux puisque droits et autorités coutumières n'avaient à aucun moment été pris en compte. En plus, cette forme d'élevage ne pouvait pas être vulgarisée, tant elle exige des capitaux importants pour les investissements qui ne sont pas à la portée des pasteurs africains, même des plus riches. Pour cela, les administrateurs ont fait appel à l'époque aux investisseurs occidentaux. Mais les échecs de ces ranchs aux mains des occidentaux n'ont pas relevé de problèmes techniques, mais plutôt d'un contentieux entre les intérêts privés et les principes défendus par les administrateurs (Boutrais, 1990). Ces derniers ont accusé ces compagnies de ne pas apporter d'améliorations significatives, ces ranchs, qui devaient servir de modèle aux pasteurs locaux au travers de certaines facilités (accès aux crédits, au foncier, etc.), s'étant tout comme les pasteurs locaux tournés vers l'extensif sans qu'aucune nouvelle plante fourragère n'ait été semée et les techniques d'abreuvement étant restées les mêmes.

1.1.2 - Rôle des Administrateurs coloniaux Au Tchad

Au Tchad, la volonté du pouvoir colonial de ne pas attribuer de foncier aux groupes nomades s'est appuyée sur une distinction très nette entre ceux qui détenaient la terre et représentaient la population utile (agriculteurs), et les nomades (pasteurs) qui étaient considérés comme sans terre et improductifs (Marty, 1996). La législation définit les

espaces pastoraux comme “des terres vacantes et sans maître” et sont déclarées d'accès libre. C'est ainsi que les terres qui n'étaient pas continuellement occupées ou exploitées convenablement en termes agricoles étaient déclarées sans possesseur et classées propriété de l'Etat, selon la loi n° 24 article 17 qui considère que la mise en valeur se traduit par une emprise permanente et visible sur le sol. Cela revient à dire que les parcours ou les voies de migration pouvaient être saisies sans consulter ou informer les populations pastorales. Ce terme juridique, très controversé, ne vise en fait, selon les juristes, qu'à expliciter l'absence de propriété formelle, et non à nier des droits dans la réalité (Hammel, 2001).

En fait, les colonialistes occidentaux n'étaient pas satisfaits des profits qu'ils pouvaient tirer du bétail et des produits du pastoralisme. D'abord, il s'agissait de sociétés difficiles à administrer : comment percevoir l'impôt ? Comment scolariser les enfants ? Comment les rendre compatibles au modèle de citoyen prévalant en cette époque ? En somme, comment maîtriser une société dont on ne sait jamais où elle se trouve et qui en profite pour échapper au contrôle public ? Le premier réflexe du pouvoir colonial, confronté à la mobilité des peuples pasteurs, transhumants ou nomades, a consisté à s'interroger sur les moyens de s'assurer le contrôle politique de ces populations insaisissables et à favoriser, partout où elle était possible, la sédentarisation des nomades : nomination de chefs de canton et de fraction, forte taxation des animaux des nomades avec imposition des passeports et des visas inter-région au cours de la transhumance, etc., autant de mesures visant à dissuader les pasteurs nomades de toute mobilité. « *Il faut absolument arrêter ce mouvement de va et vient qui rend toute administration impossible et favorise la fraude sous toutes ses formes* » (Largeau, 1911, commandant du territoire militaire au Tchad, cité par Barraud et al. 2001 : 24).

En effet, la politique de la France pour l'AEF était claire : Les chefs de village relèvent des chefs de canton, qui relèvent eux-mêmes des provinces⁸⁶. Il faut donc dans un premier temps organiser suivant cette hiérarchisation les peuples pasteurs qui vivent dans l'anarchie « *Dans le Bahr-El-Ghazal et le Ouaddaï Enne [...] les populations vivent dans un Etat voisin de l'anarchie et la tâche qui s'impose est double : grouper les familles en cachimbets⁸⁷, et les cachimbets en cantons. Le but est des plus difficiles [...] eu égard à la mobilité de ces populations* » (Pégourier, 1921 cité par Barraud et al. 2001 : 24). Pour

⁸⁶ D'après le journal officiel de l'AEF, arrêté du 15/15/37

⁸⁷ Lignage

cela, les colonisateurs tentèrent par des mesures drastiques de structurer les pasteurs nomades arabes selon leur organisation politique en nommant les chefs de canton nomade, des sous-préfets nomades, des chefs de fractions ou des tribus, etc. : « *Nous avons par ailleurs imposé une stabilité relative qui a notablement réduit l'amplitude des transhumances [...] Les nomades allaient chercher autrefois très loin les pâturages [...] En compensation des obligations que nous avons imposées aux éleveurs, nous sommes tenus de leur assurer [...] l'hygiène au moins égale à celle qu'autrefois ils pouvaient obtenir par la seule disposition d'une liberté actuellement restreinte* » (Pégourier, 1921, cité par Barraud et al. 2001 : 25)

Sur le plan économique, les colonisateurs imprégnés d'un schéma occidental du « progrès », sont convaincus que le développement de l'élevage doit passer nécessairement par une sédentarisation des pasteurs. La difficulté de fixer les pasteurs, notamment les Arabes⁸⁸, les a amenés à vouloir même obliger les agriculteurs à faire de l'élevage « *Sans doute serait-il possible d'en assurer un plus complet développement en pratiquant des puits et en faisant pression sur les sédentaires pour qu'ils pratiquent cet élevage jusqu'ici exclusivement abandonné aux Arabes nomades* » (Pégourier, 1921, cité par Barraud et al. 2001 :24)

1.2 - Rôles des Etats indépendants à l'égard du pastoralisme nomade

Avec les Etats indépendants qui prirent le relais vers les années 1960, l'évolution amorcée précédemment s'accéléra. La priorité accordée à l'agriculture va favoriser le grignotage des espaces pastoraux et ceci d'autant plus aigu que l'on s'avance vers les zones agricoles qui leur servaient de refuge ou de complément. Progressivement les espaces se ferment pour les pasteurs nomades qui finissent par adopter des nouvelles pratiques (limitation de la mobilité, fixation, etc.) pour atténuer les effets de telles contraintes sur le rôle fondamental des productions animales.

1.2.1 - En Afrique Francophone

A l'indépendance, les détenteurs du pouvoir ont témoigné aussi peu d'enthousiasme que leurs prédécesseurs à l'égard des sociétés pastorales, et leur ont manifesté la même défiance, souvent attisée par l'existence des conflits politiques locaux. Au Tchad comme dans d'autres pays sahéliens, il a fallu les grandes famines de 70-80 pour que des prises

⁸⁸ Les Arabes sont discrédités en tant que nomades, considérés comme apathiques, hostiles à toute autorité qui dépasse celle de leur campement, incapables d'assurer une amélioration économique et culturelle... et surtout très difficile à administrer.

de conscience nationales et internationales attirent l'attention sur les pasteurs sahéliens en détresse : troupeaux décimés, immense misère des réfugiés⁸⁹. Ce sont donc les ONG qui ont pris la relève d'un Etat dépassé ou incapable, pour entreprendre des actions d'assistance, puis de développement en direction des sociétés pastorales. Plusieurs ONG, notamment ACCORD⁹⁰, OXFAM⁹¹ et beaucoup d'autres vont au fil des années accumuler une large expérience de travail avec des pasteurs, agro-pasteurs, ex-pasteurs, etc., au travers de programmes qui n'étaient d'ailleurs pas spécifiquement orientés vers les pasteurs (de Sardan, 1990). Mais les actions entreprises n'ont pas toujours visé à aider les pasteurs à retrouver leur mode de vie nomade⁹², puisqu'elles encourageaient souvent la conversion des pasteurs à des compétences nouvelles telles que l'agriculture irriguée, l'artisanat, etc. De tels projets, incompatibles avec le mode la vie pastoral et amenant à vouloir entraîner les pasteurs dotés de compétences particulièrement pointues dans un secteur à la rentabilité avérée (élevage) vers d'autres activités dont la rentabilité est souvent douteuse, se sont fréquemment soldés par des échecs, et ont même parfois contribué à augmenter la vulnérabilité de la vie pastorale. Comme disait de Sardan (1990), l'évidence serait d'aider les pasteurs à retrouver leurs anciennes activités et non à vouloir changer leur vie professionnelle en les formant pour des métiers qui peuvent s'avérer ambitieux et plus coûteux en temps et en énergie.

Aujourd'hui encore, sur le terrain, la question de la structuration des pasteurs est posée par les opérateurs de développement comme condition *sine qua non* pour tout développement pastoral. Cependant, les organisations paysannes tirent leur origine de la période coloniale, comme dans le cas des ranchs, mais de nos jours, l'échec de nombreux projets ont eu raison d'une telle conception : le vent de libéralisme que soufflent, depuis quelques années, les puissants bailleurs de fonds internationaux invitent un désengagement de l'Etat et joue en faveur de nouvelles formules où nombre de ses anciennes prérogatives sont transférées à des organisations professionnelles (Marty, 1990). Si on peut se réjouir de voir l'idée d'organisation des pasteurs gagner du terrain, il ne faut sans doute pas y voir une panacée, car il ne suffit pas de mettre en place de telles structures pour que les problèmes du monde pastoral soient résolus.

⁸⁹ En dehors des actions citées plus haut.

⁹⁰ Association for Creative Change in Organizational Renewal and Development

⁹¹ Le nom « Oxfam » vient de « Oxford Committee for Relief Famine », une organisation créée en Grande-Bretagne en 1942. Leur objectif était d'unir leurs efforts sur la scène internationale afin de maximiser l'impact de leurs actions visant à réduire la pauvreté et l'injustice

⁹² Certaines actions comme la reconstitution des troupeaux, sont apparues après les échecs des premières actions.

Les groupements d'intérêts pastoraux (GIP) constituent de véritables enjeux pour le devenir de telles sociétés. Selon qu'elles seront considérées comme instruments de perpétuation d'une dépendance, ou bien comme les outils d'une véritable promotion rurale, ces structures pourront contribuer soit à organiser le reflux des pasteurs, soit, au contraire, à les insérer dans un ensemble plus vaste où leur apport original pourrait s'avérer des plus précieux. Déjà, comme le souligne Marty (1990), dans un bon nombre de cas, les responsables élus de ces structures sont réduits au rôle de figuration, et ce sont les agents de l'Etat qui en ont le contrôle. Leur gestion est souvent désastreuse : vente de crédits, défaillances de fournisseurs, recrutement de personnels pléthorique, corruption, etc., et leur avenir semble compromis.

Bien qu'à l'échelle des pays, le positionnement en faveur d'une sécurisation du pastoralisme nomade soit de plus en plus marqué, des contradictions entre les discours et les actes sur le terrain sont courantes. Comme l'écrit Bonfiglioli (1989), « *il y a un profond décalage entre cette situation pastorale telle qu'elle vécue, et les discours de ceux qui ont la charge du développement économique et social des sociétés pastorales, à savoir les gouvernements et les organismes internationaux [...]. Deux langages, deux logiques, deux univers mentaux se trouvent ainsi l'un contre l'autre, nourris par tout un carcan de mythes, de préjugés, de clichés et de méfiances réciproques* ». C'est surtout au niveau local ou régional que s'expriment davantage ces politiques d'interventions contradictoires.

1.2.2 - En zone de savane du Tchad

Au Tchad en général et particulièrement en zone de savane où se situe notre terrain d'étude, les interventions qui cherchent à promouvoir le développement agricole ou simplement local n'intègrent dans leurs analyses que les systèmes de productions des populations sédentaires qui sont leurs seuls interlocuteurs. C'est une fois les réalisations achevées que l'on se rend compte que les pasteurs sont également utilisateurs de l'espace. Ces derniers sont alors vus comme un problème, venant entraver le bon fonctionnement du projet, et donc sources de conflits (Barraud et al., 2001), comme le sont considérés les pasteurs peuls vivant autour de la Forêt Classée de Yamba Berté.

Pourtant, avec les sécheresses successives (1968 ; 1972-73 ; 1983-84) qu'a connues le Tchad, le nombre des pasteurs nomades en zone de savane ne cesse d'augmenter. Attirés par ces zones qui sont les mieux arrosées et les mieux dotées du point de vue économique (les grandes villes avec leurs opportunités), les pasteurs se retrouvent dans

les zones de savane. De 10% de l'effectif national bovin en 1965, le sud du Tchad en hébergeait en 1993 18% et en 1996 27% , avec des pointes à 50% pendant les huit mois de saison sèche (Duteutre et al., 2000). Malgré cette importance numérique, la situation des pasteurs reste toujours précaire. Les projets actuels de gestion des terroirs ne font qu'accentuer les tendances en cours (déséquilibres et exclusions). La présence du pastoralisme nomade en zone de savane du Tchad n'est pas prise en compte dans l'organisation des terroirs villageois qui sont entièrement voués aux activités agricoles. Dans ces contextes, l'accès et le contrôle des ressources sont devenus des enjeux majeurs, entraînant des conflits liés à l'utilisation de l'espace entre des individus ou des groupes d'individus.

Cette situation des pasteurs en zone des savanes en général, et ceux vivant autour de la Forêt Classée de Yamba Berté en particulier, est à replacer dans le contexte d'une politique nationale envers le pastoralisme nomade. A titre d'exemple, les textes actuels régissant la gestion de la Forêt Classée ne prennent pas en compte les intérêts des pasteurs. C'est pourquoi l'exploitation pastorale de la forêt et de sa périphérie est à l'origine de multiples conflits opposant les pasteurs aux conservateurs et aux agriculteurs (Annexe 3). Le cas le plus préoccupant est celui des pasteurs peuls nomades (*Wodaabé, Hontorbé et Oudah*) qui n'ont pas une assise foncière stable dans la région. La politique actuelle de protection de l'environnement remet en cause le fondement même de ces sociétés à travers leurs activités essentielles basées sur un élevage extensif mobile. Ces derniers ne pourront survivre qu'en sédentarisant, et tous ceux qui ne pourront pas s'adapter aux dynamiques actuelles en associant agriculture et élevage comme les agro-pasteurs *Kessou'en, Ngara'en et Souloubawa* seront appelés à disparaître. Des menaces planent donc sur le pastoralisme dans cette zone si des dispositions ne sont pas prises pour concilier les impératifs de la conservation de la biodiversité à ceux du développement socio-économique des populations riveraines et usagères de la forêt, notamment les pasteurs peuls.

En plus au Tchad, la prise de dispositions légales à l'échelon national n'est que rarement suivie de textes plus précis pour leur application aux niveaux régional ou local, et les contradictions entre les réglementations nationales et les dispositions régionales ou locales sont fréquentes. Il arrive que les lois prévoient que les droits d'usage traditionnels et les zonages de terroirs soient respectés, ou encore que l'exploitation de la forêt doive répondre à des principes participatifs, mais ces préceptes ne sont que trop

rarement appliqués aux niveaux régional et local (Listra, 1997). A cela, s'ajoute le fait que les agents chargés de la protection des périmètres forestiers ont tendance, à défaut d'une large diffusion au niveau local, de faire une interprétation restrictive des lois et des programmes mis en place pour l'exploitation de ces espaces protégés.

Sur le terrain, les autorités et techniciens en charge du secteur de l'élevage même ont fini par apparaître davantage comme des adversaires des pasteurs que comme des agents sur qui ces derniers peuvent, à toute épreuve, compter (Aliou, 2005). C'est que ça et là, existent des initiatives et structures de vulgarisations, sensibilisation et information mises en place par les institutions de développement ou les services techniques compétents en matière agro-pastorale. Mais ils ont de tout temps centré leurs efforts de formations sur des connaissances « pratiques » et techniques, minimisant d'autant la connaissance des questions juridiques et psychologiques, pourtant au moins aussi importantes que celles-ci. Fortes de cette logique et contraintes par les pressions qu'elle recouvre, les autorités chargées d'édicter les lois ou les règlements n'avaient comme choix que de se laisser guider par cet élan peu soucieux de valoriser l'élevage en tant qu'activité économique certes, mais aussi et avant tout en tant qu'activité sociale et culturelle.

La politique législative de nos pays s'en est donc trouvée fortement imprégnée. Les textes, dès lors, ont vite fait de présenter la teinture de la logique techniciste et consumériste. La preuve en est qu'à y voir de près, les règlements, techniques ou institutions les mieux élaborées en matière d'élevage sont ceux relatifs aux questions de gestion de l'environnement, à la santé animale, à la transformation et/ou à la commercialisation des produits de l'élevage. Par exemple, l'organisation juridique et institutionnelle des circuits de commercialisation dans le cadre de la CEMAC⁹³ (telle que la CEBVIRHA⁹⁴) constitue un enviable cas d'intégration régionale.

II – CONTEXTE JURIDIQUE NATIONAL A L'EDARD DU PASTORALISME

La politique étatique envers le pastoralisme nomade décrit ci-dessus a conduit à mettre en place des codes forestiers qui pénalisent les pasteurs et les déclarent nuisibles à l'environnement, notamment au regard du statut des réserves forestières. Même le ministère en charge de la politique de l'élevage n'est pas aussi bien outillé sur le plan

⁹³ Commission Economique monétaire de l'Afrique Centrale

⁹⁴ Commission Economique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques.

législatif pour sécuriser le pastoralisme nomade. La politique nationale au Tchad en matière de protection de l'environnement et du développement de l'élevage illustre cette réalité.

2.1 – Une politique environnementale sans pastoralisme nomade

La législation forestière au Tchad (colonial comme indépendant) se caractérise par sa « restrictivité », son « exclusivité » et sa « répressivité ». Elle ne prend en compte que les aspects strictement forestiers, techniques et écologiques, et non la situation économique et sociale des populations locales. Cette politique de conservation de l'environnement repose sur les théories fonctionnalistes du développement des années 1950-1960, qui avaient pour hypothèse que tout changement structurel dans le tiers-monde ne pouvait être qu'extérieur aux structures sociales. La fonction de l'Etat s'en trouvait ainsi valorisée, essentielle en tant que vectrice de changement social (Barrière, 1996). Même si aujourd'hui certains textes prennent en compte certains des besoins des acteurs locaux, sur le terrain leur manipulation ou leur contournement entrent dans un processus de corruption qui est à présent la règle, devenant une pratique fréquente, quasiment institutionnalisée et parfaitement intégrée dans les stratégies de chacun.

2.1.1 – Aires protégées : une nécessité sociale, économique et environnementale

Les populations tchadiennes en générale et celles de la zone des savanes en particulier sont si étroitement dépendantes des ressources naturelles renouvelables que la capacité de régénération ainsi que la diversité de ces ressources biologiques conditionnent leur survie et la reproduction de leurs sociétés (Barrière, 1996). La gestion environnementale est un défi planétaire qui se retrouve à toutes les échelles, du niveau local au niveau mondial, et se traduit essentiellement en termes de conservation. Objet de préoccupations pressantes, enjeu de grande importance, notamment pour les populations en situation de crise conjoncturelle, environnementale et socio-économique, il convient d'y répondre en apportant des éléments essentiels pour l'effectivité de solutions urgentes. C'est ce qui justifie l'intérêt grandissant accordé en son temps par les Etats à la protection de l'environnement en général, et aux écosystèmes en particulier, et qui les a amenés à créer des aires protégées sur leur territoire (UICN, 1994), considérées comme des outils de protection d'une nature utile à l'homme. Leur gestion se concentre principalement sur quelques espèces cibles dont on cherche à améliorer les stocks et à préserver le patrimoine génétique (UICN, 2002). Toutefois, dans certains cas, le choix et

le zonage de ces aires protégées ont été faits de façon ambiguë, entraînant de multiples conflits liés à leur mise en place (Mengue-Medou, 2002). L'Afrique, avec une population dépassant 700 millions d'habitants et un taux d'accroissement annuel avoisinant 2,9%, abrite des écosystèmes de forêts et de savanes qui subissent une forte pression (Goudie, 2000 ; Robinson, 2000). Plusieurs autres facteurs menacent la gestion des aires protégées, comme le manque de ressources financières pour assurer leur conservation à long terme, ou l'exclusion des populations riveraines qui en sont les premières utilisatrices.

Au Tchad, à l'instar des autres pays africains, des parcs nationaux, des réserves de faune et des forêts classées ont été créés. Ces aires protégées ont eu le mérite à un moment donné de demeurer d'importants refuges pour une reproduction «*in situ*» des espèces animales et végétales. Le pays dispose d'une superficie en aires protégées de 131 841 km² pour une surface totale de 1 284 000 km², soit environ 10 % du territoire national (DCFAP, 1991), dont la protection semble cependant compromise principalement en raison de l'augmentation de la population et de la pression sur les ressources qui en résulte.

2.1.2 - Une gestion répressive des aires protégées

L'approche qui a prévalu lors de la création des aires protégées au Tchad en général, et de celle de la forêt classée de Yamba Berté en particulier, consiste à préserver la nature des pressions anthropiques. Cette attitude aboutit à une mise en défens de l'espace accompagnée d'une expropriation des droits d'usage, voire d'une évacuation des populations qui s'y trouvent. La zone centrale ainsi créée devient dès lors un patrimoine propriété de l'Etat au fonctionnement très centralisé, confié à des équipes paramilitaires, les agents des Eaux et Forêts, qui ont la tâche de faire respecter ce principe de confiscation.

Cette façon de concevoir la conservation de la nature a eu des effets désastreux, car elle a frappé en plein cœur les coutumes et les traditions séculaires qui faisaient partie intégrante de l'existence des populations riveraines. L'expropriation ressentie comme une grave injustice a amené les populations à des incursions dans la réserve, c'est par exemple ce qu'il s'est passé dans le cas de la Forêt Classée de Yamba Berté, essentiellement du fait de l'accroissement des populations autochtones et des taux élevés de migration des paysans à la recherche de terres fertiles, combinés à la recherche de

terre cultivable, de bois pour l'énergie domestique et d'espaces pastoraux de la part des pasteurs nomades . La forte consommation de bois de chauffe, de charbon de bois, ou de fourrages ligneux par les pasteurs entraîne des défriches importantes de la forêt et finalement une extension des surface cultivables. Ce sont aujourd'hui ces problèmes d'occupation illicite de l'espace, avec leur cortège habituel de conséquences désastreuses (dégradation, braconnage, etc.) qui sont évoquées dans l'origine des conflits entre intrus et institutions chargées de faire respecter la loi.

En effet, l'économie formelle et informelle de la région est fondée majoritairement sur le secteur primaire, c'est-à-dire sur les ressources naturelles. Aujourd'hui, leur gestion est l'un des principaux enjeux auxquels sont confrontés les opérateurs de développement et les autorités administratives et coutumières. La situation est marquée par des problèmes majeurs de compétition pour l'accès aux ressources, mais aussi aux espaces sur lesquels elles se trouvent. Ces problèmes s'aiguisent sous les effets conjugués de la croissance démographique, des phénomènes migratoires, de l'impératif du développement économique, et de la difficulté qu'ont les décideurs à définir et à faire appliquer des règles de gestion. Le résultat en est une surexploitation importante des ressources de la forêt avec des dégradations parfois irréversibles. De la même façon, la prévention et la gestion des conflits, conséquences ou non de cette dynamique, sont devenues une priorité pour ces mêmes opérateurs.

Cette situation de fait a prévalu jusqu'à une date récente, où la coopération tchado-allemande, par le biais de son Projet Gestion et Conservation des Ressources Naturelles (PGCRN)⁹⁵, est intervenue pour tenter de mettre en place une Instance Locale d'Orientation et de Décision (ILOD) en vue de responsabiliser les populations locales dans la restauration et la conservation de cette forêt. Mais leurs actions se heurtent à l'inadaptabilité des textes législatifs régissant la protection de cette forêt qui exclut déjà certaines parties prenantes⁹⁶, et en l'occurrence les pasteurs. Le texte mis en place par la Direction de la Protection des Forêts et de la Lutte contre la Désertification pour reclasser la forêt exclut en effet toutes les activités pastorales, ce qui ne donne aucune possibilité de négociation pour les pasteurs sur le processus de la mise en place d'une Instance Locale pour la gestion de la forêt.

⁹⁵ Démarré en 1994, le projet a pris fin en 2003. Il s'est par la suite intégré au Programme de Développement rural décentralisé du Mayo-Dallah, Lac Léré et de la Kabbia (PODALKKA) qui a une durée de vie de treize ans

⁹⁶ Ceux qui ont à gagner ou à perdre dans la conservation de la forêt.

2.1.3 – Les pasteurs mis au banc des accusés

Si les discours semblent se structurer, les réalisations concrètes sont encore bien modestes au Tchad. L'idée de placer les populations au cœur du développement est une idée relativement nouvelle, et les praticiens du développement éprouvent d'énormes difficultés à traduire ce discours dans les faits. On ne sait pas véritablement si les services techniques du gouvernement accepteront facilement de «perdre» leur pouvoir sur les ressources naturelles. Toujours est-il que l'approche qu'ils ont adoptée s'inscrit encore dans le modèle de développement classique, et la gestion de la Forêt Classée de Yamba Berté, illustre bien la représentation négative qu'ils ont du pastoralisme envers la nature, puisqu'ils considèrent l'usage pastoral de la forêt comme l'activité qui dégrade le plus l'environnement. Pourtant, de leur côté, les pasteurs perçoivent cette dégradation de la forêt comme un indice supplémentaire du déclin et de la destruction de leur environnement par des forces qu'ils ne maîtrisent pas. La réduction des moyens de subsistance pastoraux et l'accroissement des conflits liés à l'accès à des ressources en diminution du fait de la disparition de la forêt contribueront au déclin rapide des zones pastorales.

Cette perception négative des activités pastorales par les conservateurs de l'environnement ne date pas d'aujourd'hui. Elle tire son origine de la thèse de « La Tragédie des Communs », écrite par Garret Hardin en 1968. Celle-ci a fourni à une époque récente un cadre théorique au discours sur l'inefficacité du pastoralisme et son incapacité à gérer les écosystèmes. Cette théorie souligne de manière malthusienne l'irrationalité économique du pastoralisme, qui ne serait qu'une lutte pour les ressources et un pillage de l'environnement. L'argument en est « *qu'il n'y a pas d'intérêt pour un éleveur à limiter la croissance de son cheptel sur des parcours communs où d'autres éleveurs pourraient le faire à sa place* ». En construisant ainsi un mythe négatif de surchargement, de désertification et d'insécurité, la voie était toute tracée pour considérer le pastoralisme comme inefficace économiquement, outil de dégradation de l'environnement et générateur de conflits sociaux (Swift, 1996 et 2004). C'est à cette époque que Horowitz (1976) a écrit dans un document traitant des projets de développement pastoraux au Sahel « *Tant de documents officiels et même scientifiques ont répété que le pastoralisme était responsable de la dégradation de l'environnement que cette accusation prend aujourd'hui la forme d'une vérité absolue. Cela devient si évident en soi qu'il serait superflu même absurde de rassembler des preuves en son nom, comme si on*

tentait de convaincre un sceptique que la terre est ronde et que le soleil se lève à l'Est ». A cet aspect écologique s'ajoute un argument économique qui souligne que l'orientation non commerciale des pasteurs les amène à entretenir des animaux théoriquement non productifs, entraînant une surcharge des ressources déjà limitées, sans les rendements correspondants. Le pastoralisme nomade était ainsi considéré comme un système de production inefficace et primitif, qui s'intègre difficilement dans une économie de marché (Banzhaf, 2005). On le qualifiait même parfois de sentimental, voire de contemplatif, pour le fait d'accumuler des gros troupeaux, jugeant que cela ne bénéficiait pas à la constitution de richesses nationales et abusait de manière peu rentable du patrimoine productif du pays.

Ces différentes théories ont développé une vision déformée du pastoralisme, car elles négligent les institutions coutumières qui régulent l'accès aux terres communes et l'utilisation des ressources naturelles. De ce fait, la voie est bien tracée pour l'exclusion des pasteurs dans la politique de la protection de l'environnement.

Les pasteurs autour de la Forêt Classée de Yamba Berté sont ainsi mis à l'index pour cause de surpâturage, et ils se sentent inquiets dans un milieu qu'ils considèrent cependant comme le leur, coincés entre les parties protégées et celles réservées à l'agriculture. Dans le même esprit, dans l'arrêté n° 012/MEE/MDMEECERH/SG/DPLCD/06 du 14 mars 2006 pris par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau portant reclassement de la forêt classée de Yamba Berté, les intérêts des pasteurs nomades n'ont pas été pris en compte⁹⁷. Après maintes contestations par différents opérateurs de développement, notamment le PRODALKA, le Ministère est revenu sur sa décision par l'arrêté n° 50/MEQVPN/SG/DPFLCD/07 du 16 mai 2007 modifiant l'arrêté n° 12 et octroyant un droit de passage aux pasteurs transhumants.⁹⁸

Pourtant, la fragmentation des pâturages et la raréfaction des ressources fourragères obligent les pasteurs à se réfugier dans la forêt en saison des pluies ou aux périodes de

⁹⁷ Son article 7 stipule : En raison du déclassement d'un tiers de la superficie initiale au profit des populations riveraines, l'exploitation du bois pour les besoins courants et le pâturage ne sont possibles que dans les limites des terroirs villageois et ce conformément aux plans d'aménagement et de gestion rigoureusement élaborés avec l'appui des partenaires de développement et du service forestier.

⁹⁸ Son article 6 stipule : La Forêt Classée de Yamba Berté est affranchie des droits d'usage, exceptés le ramassage du bois mort gisant, des fruits et plantes alimentaires et médicinales, le pâturage en saison des pluies du bétail des villages riverains et la circulation sans séjour par un couloir de passage de troupeau des éleveurs transhumants

soudure. La forêt constitue non seulement un lieu de refuge, mais elle procure également des fourrages ligneux riches en azote et essentiels aux animaux en saison sèche. La persistance du pastoralisme dans la région tient aujourd'hui à la présence de la forêt. Depuis que les mouvements de troupeaux entre les terroirs villageois sont devenus impossibles en raison de l'installation des zones agricoles en saison des pluies, la forêt est devenue le lieu de refuge des animaux, aussi bien des sédentaires que des pasteurs, qui y séjournent ou y transitent à la saison des pluies pour certains, en saison sèche pour d'autres, en fonction de la disponibilité en eau. Il y a fort à penser que la seule prise d'un simple texte réglementant la gestion de la forêt ne puisse résoudre les problèmes, et il est indispensable d'ouvrir un dialogue entre les différents usagers pour dégager les droits et les devoirs de chacun.

2.2 - Un pastoralisme sans un cadre législatif approprié

Le développement de l'élevage a été au centre des intérêts de l'Etat tchadien ces dernières années, et le département en charge de l'élevage a multiplié les stratégies et les moyens tendant à accroître la productivité des animaux et à améliorer les conditions de vie des pasteurs. Si un projet de sécurisation des systèmes pastoraux a même été mis en place avec quelques résultats encourageants, force est de constater sur le terrain une inadéquation entre les objectifs visés et le système juridique en place dont pâtissent aujourd'hui les pasteurs en zone de savanes, témoins de la contradiction entre le discours qu'ils entendent sur le développement pastoral et les dispositifs légaux mis en place pour l'accompagner. Aussi convient-il de noter que la problématique et les enjeux du pastoralisme sont souvent mal appréhendés, et que les moyens déployés pour relever les défis des pasteurs restent irréalistes. Du fait de la méconnaissance des systèmes pastoraux et de la volonté de fixer les pasteurs nomades, certaines actions qui se sont révélées peu judicieuses et inadaptées ont en réalité augmenté leur vulnérabilité.

2.2.1 - Cadre institutionnel et juridique du secteur de l'élevage

Le secteur de l'élevage dispose à lui seul d'un ministère chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de production animale. Le pays s'est engagé en 1998 dans de grandes réformes institutionnelles créant les conditions d'une augmentation durable de la production et des revenus des producteurs⁹⁹. Certaines sont

⁹⁹ Les réformes qu'il avait envisagé d'introduire concernaient les domaines suivants : contribution des bénéficiaires aux coûts de services de santé animale, libéralisation de l'importation et de la distribution des produits vétérinaires, élimination des obstacles au développement de l'élevage et des réglementations

mises en œuvre, d'autres tardent à être finalisées ou à être concrètement appliquées, parfois en raison de l'arrivée à leur terme des projets chargés de leur mise en œuvre.

La politique de sécurisation du pastoralisme est confiée à la Direction des Productions Animales et du Pastoralisme (DDPAP), chargée également du développement de l'ensemble des filières de productions animales. Cette politique se décline sur le terrain sous plusieurs formes : projets d'hydraulique pastorale, intensification en milieu périurbain, développement des nouvelles filières et exportation du bétail vers des zones porteuses (Nigéria, zone CEMAC, etc.)

Les textes en matière de législation pastorale sont rares. Dans le domaine spécifique à l'élevage, il existe une seule loi¹⁰⁰, portant réglementation du nomadisme et de la transhumance sur le territoire national depuis 1959. Bien que cette loi n'ait pas eu de décret d'application, une lettre circulaire n° 04/PM/CAB/CASPFOEH/93 du 29 juin 1993 est la seule la base d'application actuelle de la dite loi. En réalité, cette loi démontre à suffisance la volonté des législateurs coloniaux à vouloir fixer les pasteurs nomades car elle institue un recensement obligatoire des pasteurs avant le départ en transhumance, la communication aux autorités des dates de début des déplacements et leurs itinéraires pour soit garantir un libre passage, les déplacements en groupes, et enfin la détention d'un laissez-passer administratif. Toutes ces mesures adoptées ne visent qu'à limiter les déplacements des pasteurs nomades et de leurs troupeaux. Au lieu que cette loi contribue à promouvoir le développement du pastoralisme, elle constitue au contraire un véritable obstacle pour les pasteurs et hypothèque le principe même du pastoralisme nomade basé sur la mobilité, la flexibilité et la dispersion.

Après l'indépendance du Tchad, les législateurs nationaux ont bien voulu corrigé ces nombreuses mentions relatives à une mise en valeur à caractère agricole et forestier, ne prenant pas en compte le pastoralisme nomade : selon l'article 21 de la loi n° 186 du 01 août 1967, « les terres utilisées dans un but de développement agricole, forestier ou de production animale bénéficient d'un traitement de faveur de la part du législateur ». On y voit là une volonté tacite par ces derniers de vouloir reconnaître la pastoralisme comme une mode de production à part entier. Toutefois, cela prouve encore une fois de plus, leur méconnaissance de la particularité de la production pastorale. La terre est une partie du

correspondantes, stabilisation des effectifs des services publics et adoption d'une politique d'utilisation des sols et de conservation des ressources.

100 Loi n° 4 du 31 octobre 1959

sol aménagée par des outils (houe, charrue, machette, etc.) à des fins agricoles. Or, le pastoralisme n'aménage pas son milieu mais y prélève son alimentation et par conséquent n'a pas de lien direct avec la terre qu'on voudrait bien la sécuriser pour le développement pastoral. Bien que dans le cadre de l'expérimentation des *raching* et de l'élevage intensif, la sécurisation des terres s'avère indispensable. Par contre, dans le cadre du pastoralisme nomade, il ne s'agit pas de sécuriser la terre pour favoriser son développement, mais plutôt de sécuriser l'accès aux différentes ressources pastorales qui sont variables dans temps et dans l'espace.

Ces lois construites sur des réalités agricoles ont souvent fait l'objet de critiques de la part d'organisations des pasteurs. C'est ainsi, à l'issue d'un séminaire national sur « les conflits entre agriculteurs et éleveurs au Tchad » qui a regroupé plus de 200 participants (agriculteurs, pasteurs, autorités administratives et militaires, etc.), les différentes lois relatives au pastoralisme ont suscité des contestations de la part des représentants des pasteurs qui y voient une non prise en compte de leurs intérêts. Des recommandations ont été formulées pour réactualiser les textes législatifs et les rendre applicables et plus réalistes, notamment ceux relatifs au foncier et à la mobilité pastorale (Rapport final, 1999). En 2002, un projet de loi a ainsi été initié sous l'égide de la Médiature portant réglementation du nomadisme, de la transhumance et de la garde du bétail au Tchad. Malheureusement, ce projet de loi a été rejeté par les associations des pasteurs qui ont estimé que cette loi n'était pas différente de la première (Réounodji et al. 2005). Il a également reçu une critique sévère de la Direction des Productions Animales et du Pastoralisme du Ministère de l'Elevage, qui a jugé qu'il remettait en cause le développement du pastoralisme tchadien, dont le fondement reste principalement fondé la mobilité, flexibilité et la dispersion.

2.2.2 - Pastoralisme et processus actuel de décentralisation

Avec l'adoption de la nouvelle constitution, le Tchad s'est engagé depuis 1996 dans un processus de décentralisation avec quatre échelles administratives, les régions, les départements, les communes et les communautés rurales. Ces Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative, financière, patrimoniale et économique, s'administrent librement par des assemblées élues qui règlent par délibération les affaires qui leur sont dévolues par la

constitution. Ce processus qui devait s'achever en 2006 piétine encore actuellement et s'est limité à la construction du cadre législatif (statuts et régime électoral des CTD).

Le schéma de cette décentralisation se base sur un découpage qui respecte la vie sédentaire et ne tient pas compte des spécificités des territoires pastoraux. Si les cantons nomades peuvent être automatiquement convertis en commune rurale, il n'en reste pas moins deux questions cruciales : quel est le sort des pasteurs qui ne sont pas attachés à un territoire fixe, notamment ceux vivant en zone de savane sur plusieurs cantons ? (1), et comment articuler décentralisation et vie nomade, avec la mobilité qui caractérise les sociétés pastorales ? (2)

Pour les communautés sédentaires, le choix de prendre le village comme échelle d'analyse et d'intervention apparaît *a priori* pertinent car c'est à la fois le lieu où s'organise et se gère une grande partie des ressources naturelles (terre, eau...) et l'entité territoriale où se nouent des relations de solidarité et de proximité permettant d'organiser la participation et la responsabilité de la population (Jouve, 1992). En revanche, la gestion de certaines ressources pastorales (forêts, bassins versants, plaines d'inondation, etc.) et le mouvement des pasteurs transhumants dépassent largement cette échelle de terroir villageois, et il paraît indispensable dans le cadre du pastoralisme nomade de raisonner à une échelle plus petite que le terroir villageois et de lui attribuer un vocabulaire approprié.

On constate malheureusement que les sociétés pastorales et leurs représentants ne sont que très peu impliqués dans ce processus de décentralisation, dont ils n'appréhendent pas les immenses enjeux pour certains de leurs intérêts vitaux (Réounodji et al., 2005). C'est là un rôle majeur de sensibilisation des pasteurs que devraient jouer les animateurs des associations pastorales, des services vétérinaires, des sous-préfectures, ou des communes, ainsi que tous les partenaires du secteur de l'élevage, dont ils sont les interlocuteurs directs.

III - DESEQUILIBRES ENTRE FONCIER AGRICOLE ET FONCIER PASTORAL

Les politiques étatiques et les textes législatifs décrits précédemment ont encouragé l'extension agricole et la spéculation foncière exclusive au détriment des espaces pastoraux. Cette insécurité foncière se complexifie en zone de savanes par l'insécurité

physique qui affecte les zones de pâturage en l'absence d'exercice par l'Etat de son pouvoir régalien. La position des pasteurs a été fortement fragilisée ces dernières décennies, surtout sur le plan foncier, car ils risquent de se voir exclus de l'usage des ressources dont pourtant ils font souvent un meilleur usage que tout autre système de production (Moorehead, 1998). L'efficacité des systèmes de production pastorale a été compromise par un processus socio-économique souvent extérieur à la sphère pastorale, et que la sécheresse qui sévit au Tchad depuis les années soixante-dix a mis en lumière (Thébaud, 1995). L'Etat peut garder la conscience tranquille dans la mesure où cette crise pastorale a été pointée comme étant due à des facteurs naturels, donc incontrôlables, et qu'ont été passées sous silence les véritables causes, comme la dimension sociopolitique du problème par exemple.

Nous tenterons de montrer dans cette partie comment une conception très erronée de la gestion des espaces pastoraux a sapé l'autorité des institutions traditionnelles et la préservation de l'environnement dont elles étaient jadis responsables, et par conséquent comment elle a placé les systèmes pastoraux dans une situation de précarité.

3.1 – Processus de marginalisation du foncier pastoral

Dans la zone de savanes du Tchad, que la densité de la population soit forte ou faible, l'organisation du terroir est toujours intégralement soumise à l'agriculture. Les autochtones sont de tradition agricole pour lesquels l'élevage est marginal. Cette vision de l'espace entraîne un cloisonnement spatial où les espaces pastoraux diminuent suite à l'extension des surfaces agricoles, de la promotion du maraîchage et de la création de nouveaux villages.

3.1.1- Un pastoralisme sans espace en zone de savane

Dans la région autour de la Forêt Classée de Yamba Berté, l'agriculture et l'élevage demeurent techniquement dissociés, même s'ils ne le sont pas toujours sur le plan économique. Dans les conditions actuelles, une agriculture extensive est toujours praticable, de sorte que le recours à la fumure animale ne présente guère d'intérêt pour les agriculteurs. Comparé à d'autres groupes sociaux, le capital social¹⁰¹ entre agriculteurs et pasteurs semble assez faiblement développé, les relations entre les deux groupes, tant sur le plan économique que sur le plan social, restant très faibles. Ceci

¹⁰¹ Le capital social ici est défini comme la somme des relations économiques et sociales, ainsi que les conventions de bon voisinage, les règles, les us et coutumes, etc.

constitue un champ fertile pour l'émergence et l'accentuation de différends entre les deux groupes (SCAC-RCA, 2004) : l'élevage est marginal pour les agriculteurs Mousseye, et bien que leurs systèmes de production traditionnels aient montré leurs limites, leurs stratégies ne semblent pas évoluer vers des formes intensives d'utilisation de l'espace. Ils réagissent au contraire en accentuant leur « consommation » d'espace : ouverture des nouveaux champs dans les zones qui ont des médiocres valeurs agricoles ou « fuite » vers les zones les moins peuplées. Mais la mise en valeur d'une terre dont l'usage était pastoral par la mise en culture donnant à l'agriculteur le droit d'utilisation exclusif de la terre qu'il travaille (Bernard, 1999), la terre perd sa vocation pastorale, ce qui est d'autant plus alarmant que les zones les plus prisées pour le pâturage de saison sèche, comme les bas-fonds, sont également très prisées pour l'agriculture.

Dans nos sites de référence, notamment à Djaligo, Gandala et Loubouna, les Peul n'ont pas un espace reconnu par le droit coutumier, mais ils ont des droits d'usage et de passage concédé par les autorités locales qu'ils ont de plus en plus de mal à maintenir. En droit coutumier, ceux qui détiennent des droits éminents (clan fondateur du village) sur la terre peuvent à tout moment décider de la mise en exploitation de tel ou tel espace. C'est le cas des espaces périphériques du village qui relèvent du droit non exclusif, car considérés comme réserve de la communauté même s'ils sont utilisés par les pasteurs, et rien n'empêche que les détenteurs des droits coutumiers ne les transforment en champs de culture. Il est très difficile pour les pasteurs de faire valoir leurs droits sur des parcours où leurs activités ne laissent que très peu de trace et ils ont beaucoup de difficultés à faire en sorte que les ressources qui relèvent d'un droit foncier non exclusif leur demeurent accessibles. Ils sont souvent exclus par la modification d'utilisation des terres : la mise en culture (Winter, 1998). Tout ceci découle du statut des espaces pastoraux, et la non-reconnaissance de la mise en valeur des ressources naturelles par les pasteurs favorise l'aliénation des espaces pastoraux par d'autres systèmes de production comme l'agriculture.

3.1.3 - Extension des surfaces cultivées au détriment des espaces pastoraux

L'extension des cultures résulte d'une part de la démographie galopante dans les zones rurales, de la sécheresse et de la dégradation des terres qui engendrent la colonisation de nouveaux espaces, et d'autre part, mais surtout, des stratégies de développement mises en œuvre par l'Etat favorisant une très nette prédominance des activités agricoles sur

l'élevage. On assiste à l'émergence d'une logique de développement séparé et inégal qui fait peser de graves menaces sur la survie du pastoralisme. De plus, la diffusion des nouvelles techniques agricoles (culture attelée, tracteurs, engrais chimiques...) augmente considérablement le pouvoir de «consommation d'espace» des agriculteurs, les rendant à la fois plus concurrents vis à vis des pasteurs et plus indépendants (Boutrais, 1983). Dans un contexte de pression anthropique et de perturbations climatiques, les agriculteurs ont tendance à diversifier leurs systèmes de production pour réduire les risques tout en augmentant leurs superficies culturales pour pallier le problème de la fertilité des sols. La zone cultivée a tendance à s'étendre de plus en plus, et son extension aboutit à une réelle concurrence sur la ressource entre agriculteurs et éleveurs, et cela de façon d'autant plus marquée dans certaines zones cruciales à la fois pour les systèmes de production agricoles et pastoraux, comme il l'a été précisé plus haut pour les bas-fonds. Cette dynamique d'occupation des terres place les pasteurs dans une situation d'autant plus précaire qu'elle s'attaque à des ressources telles que les pâturages, l'eau, ou les couloirs de passage, indispensables au fonctionnement des systèmes d'élevage mobiles. En l'absence de réglementation appropriée, l'extension des superficies cultivées remet en cause l'existence du pastoralisme même.

Les agriculteurs ont une politique de réduction des risques qui s'exprime par la diversification des cultures ; pour les pasteurs, cette réduction des risques s'est toujours faite par la mobilité, que ne permet plus la conversion des espaces de pâturage en terres de culture. Les pasteurs se tournent donc vers un système de production sédentaire avec recours à l'agriculture : *Laddé timi* « la brousse est finie » ! Derrière ce sentiment commun aux pasteurs, une réalité : les terres de culture gagnent sur les terres d'élevage. Les pasteurs sont soit soumis à la disparition des pâturages, soit confrontés à un mitage de leur espace, limitant ainsi leurs déplacements, ce qui n'est pas sans conséquence sur la viabilité de leurs systèmes de production.

La paupérisation des pasteurs et agro-pasteurs en savane tchadienne se caractérise par le nombre important des bergers salariés, sans compter ceux qui se clochardisent dans les grands centres (Marty, 1992). Ce changement est incontestablement lié à la perte du cheptel sous l'effet de plusieurs facteurs : peste bovine, mouche tsé-tsé, obligation de vendre plus d'animaux pour couvrir les besoins en raison de la chute des prix, tracasseries de la part des agriculteurs et des autorités, paiement des dégâts champêtres sous forme d'animaux, versements de "cadeaux" en nature, etc.

3.2 – Un pastoralisme confronté aux conflits fonciers et aux insécurités physiques

Le pastoralisme est plus qu'un système de production extensif exploitant le milieu naturel, c'est aussi un mode de vie. Souvent confiné à des régions subissant de fortes contraintes environnementales, il est soumis directement aux aléas du climat et à la disponibilité des ressources. Le pasteur doit faire face, probablement plus que bien d'autres groupes socioprofessionnels, à des risques divers en rapport avec le milieu. La viabilité et la pérennité de son activité résultent de tout un jeu de stratégies de gestion du risque. Cette situation rend de plus en plus aiguë la compétition pour l'espace entre l'agriculture et l'élevage. Il en résulte une multiplication des antagonismes et des conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources. En plus, les pasteurs sont aussi exposés à certaines insécurités sociales ou politiques qui augmentent davantage leur vulnérabilité.

3.2.1 - Les conflits d'usage

En zone soudanienne, les espaces et le calendrier agro-pastoral permettaient une certaine complémentarité entre les activités agricoles et pastorales. Les troupeaux étaient proches des villages en saison des pluies tout en étant maintenus à bonne distance des cultures, et partaient en transhumance en saison sèche. Boutrais (1983) parle même, dans l'Adamaoua camerounais, d'une «symbiose écologique», les agriculteurs étant indispensables aux pasteurs et vice-versa. En effet, l'état sanitaire du milieu y constitue une contrainte majeure pour l'occupation des sols, la principale contrainte sanitaire étant la glossine vectrice des trypanosomes. Or les agriculteurs, à partir d'une certaine densité de population, permettent d'assainir le milieu en débroussaillant et en débarrassant ainsi de grandes étendues des ligneux, redoutables gîtes à glossines.

De nos jours, la concurrence entre activités agricole et pastorale tend à l'emporter sur les anciennes complémentarités (Marty, 1998), entraînant des conflits plus ou moins violents autour de questions foncières récurrentes, comme les dégâts aux cultures, essentiellement dans les champs-pièges réalisés par les agriculteurs le long des cours d'eau ou autour des points d'eau.

On observe depuis quelques décennies un investissement croissant des agriculteurs dans l'élevage, à tel point qu'aujourd'hui activités pastorale et agricole sont plus ou moins intégrées ou juxtaposées selon les exploitations et les localités. Le développement de cultures de coton en zone de savane a suscité le développement des activités d'élevage,

les agriculteurs réinvestissant leur revenu du coton dans l'achat de bétail, d'abord car l'élevage s'est révélé être une forme d'épargne facilement mobilisable et rémunératrice, ensuite pour la culture attelée qui leur permet de valoriser les animaux¹⁰². Mais ce phénomène a des effets négatifs sur l'interdépendance des pasteurs et des agriculteurs, les agriculteurs ayant moins besoin des pasteurs pour la fumure par exemple, et la concurrence sur les pâturages étant plus forte (Martin, 2002).

Derrière ce qui semble être un simple conflit d'usage se cachent d'autres facteurs qui amplifient le phénomène et lui donnent parfois une dimension politique, voire religieuse. Certains l'assimilent à ce que l'on a l'habitude d'appeler l'antagonisme Nord-Sud, puisque le conflit oppose le plus souvent les agriculteurs chrétiens (ou animistes) aux éleveurs transhumants musulmans (Collectif, 1996 ; Arditi, 1999). Pourtant le conflit existe bel et bien dans la partie Nord du pays entre éleveurs transhumants et agriculteurs sédentaires, tous musulmans, avec la même ampleur, voire parfois exacerbée, qu'au Sud du pays (Hugot, 1997).

L'avenir peut paraître sombre pour les éleveurs qui constituent le groupe minoritaire dans ces rapports de forces, car les agriculteurs autochtones cherchent à s'appropriier tous les espaces vitaux. Quant au droit législatif qui dit qu'une terre est gérée par celui qui la met en valeur, il n'est pas clair en ce qui concerne les pâturages. En outre, le législateur pose le principe d'une appropriation exclusive et absolue de toutes les terres au profit de l'Etat (Le Roy, 1996), et ces lois peu compréhensibles, mal connues et très peu diffusées sont mal acceptées par les populations rurales.

3.2.2 - Le climat d'insécurité

Depuis le milieu des années 1980, les confins de la frontière entre le Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad sont des espaces de désordre où l'autorité de l'Etat peine à s'imposer du fait de la prolifération des divers bandits de grand chemin, connus sous l'appellation générique de « coupeurs de routes » ou « *Zaraguina* » du fait du procédé d'embuscade sur la chaussée qui caractérise leur mode d'opération (Saibou, 2004 et 2006). Usant et abusant de la porosité des frontières et des solidarités transfrontalières dans des aires culturelles qui transcendent les limites des Etats, l'économie illégale se

¹⁰² Les paysans renouvellent leurs animaux de trait à partir de leurs troupeaux ce qui augmente leur indépendance vis-à-vis des pasteurs.

nourrit de la floraison des vecteurs de la violence issus de l'instabilité politique dans le Bassin du Lac (Figure 47).

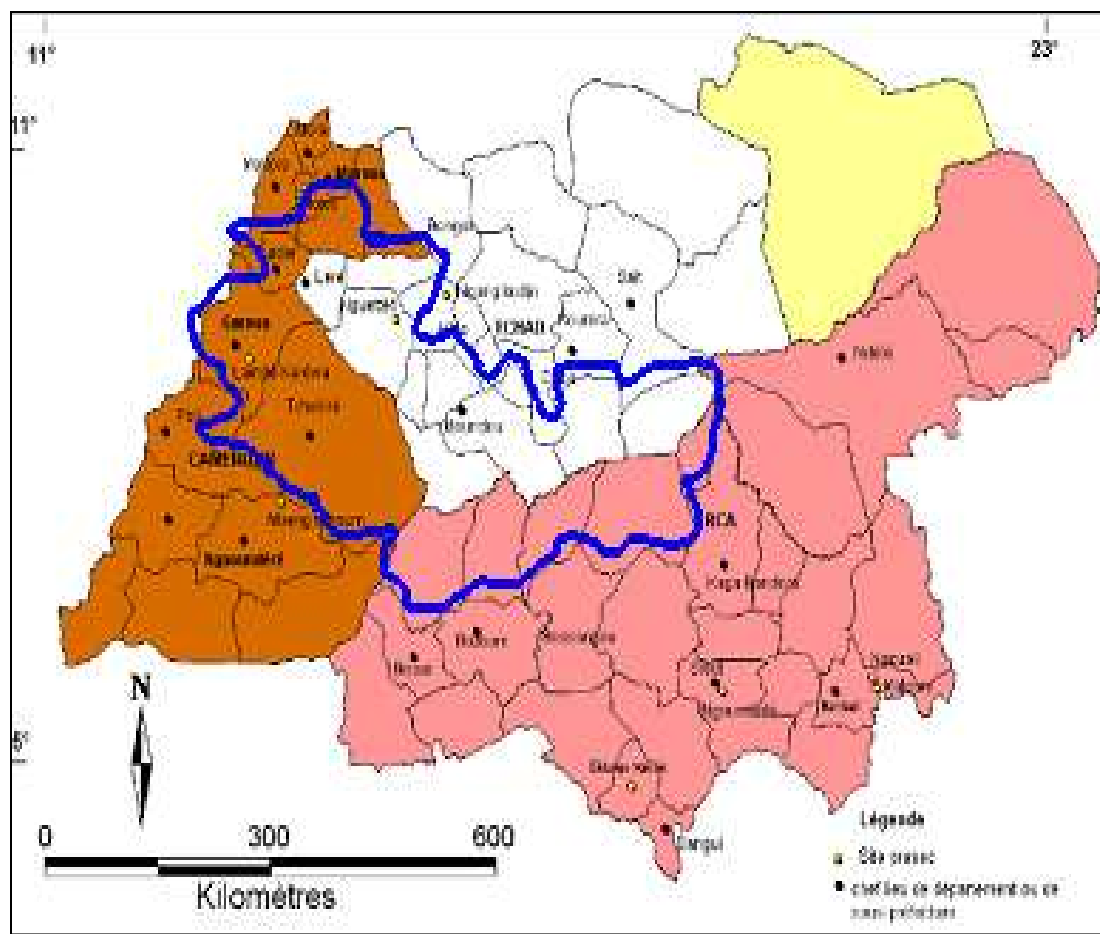


Figure 47: Localisation des zones d'insécurité

a) les pasteurs nomades entre le « marteau et l'enclume »

Depuis les années 2000, les pasteurs nomades sont devenus les cibles privilégiées des bandits qui sont des hommes armés non identifiés. Cette insécurité physique est aujourd'hui mentionnée par les pasteurs comme la contrainte majeure à leur épanouissement économique et social. Au début, elle ne se traduisait que par des enlèvements d'animaux et des sévices corporels, mais ces pratiques ont évolué depuis 2003 vers la prise d'otages, et les pasteurs sont l'objet au cours de leurs déplacements de raids ou d'enlèvements de leurs enfants qui sont monnayés contre de fortes rançons.

Au Tchad, Ce kidnapping des enfants, et parfois même des adultes, en milieu pastoral s'étend sur six départements : Mont de Lam (Baïbokoum), Lac Wey (Moundou), Mayo-Dallah (Pala), Kabbia (Gounou-Gaya), Lac Léré (Léré) et Mont Illi (Fianga). Mais la situation est plus accentuée dans les départements de Mayo-Dallah et du Lac Léré qui

forment la région du Mayo-Kebbi Ouest dans laquelle se situe notre terrain d'étude. Parmi nos sites de références, c'est le campement de Gandala, qui comporte deux chefs, le chef de *Kessou'en* et celui de *Ngara'en*, qui est particulièrement touché. Il s'agit souvent d'enlèvement d'enfants contre rançons, avec fixation d'un délai d'exécution.

Chez les *Ngara'en*, les habitants citent les noms de Ousmana (libéré contre le versement de 500 000 FCFA), Kaïdal (1 000 000 FCFA), Saïbou (300 000 FCFA), Dairou (300 000 FCFA), Mahamoudou (100 000 FCFA), Ahmane Kamsouloum (100 000 FCFA). Tous ces enlèvements se sont déroulés au cours de l'année 2007 au niveau du campement même. Ils s'estiment très vulnérables, n'ont aucun moyen d'alerte et chaque *Saré*, pris de peur, se terre en cas d'attaque de *Zaraguina*. Le plus souvent, ceux-ci viennent par surprise et laissent les habitants sans défense. En plus, il y a les intimidations, les menaces de mort, parfois la torture physique sur les gens pour imposer le silence : « *Si tu entends que les Zaraguina sont chez les voisins, tu fais tout ton possible pour te sauver avec tes enfants* », affirme le chef Bouba. De même ils ne font pas confiance aux forces de sécurité pour les protéger : « *On est entre le marteau et l'enclume. Les Zaraguina nous menacent. Les villageois nous barrent les couloirs de transhumance. Nos enfants sont tout le temps menacés pour défaut de carte d'identité par les autorités* », confie le chef d'un campement.

Chez les *Kessou'en*, la situation n'est pas meilleure, car habitant le même campement. Ils citent les cas de Issa Goni (1 000 000 FCFA), Al Hadji Bouba (1 000 000 FCFA), Allium Djougal (500 000 FCFA), Kamtchoulou (1 000 000 FCFA), Daoud Aoudji (500 000 FCFA), Bouba Saleh (100 000 FCFA), qui ont été victimes d'attaque de *Zaraguina* fin 2007. Comme chez les *Ngara'en*, ces attaques ont eu lieu uniquement au campement. En cas d'absence du mari, ce sont généralement les enfants et les femmes qui sont menacés ou pris en otage. Ils confirment qu'ils n'ont pas confiance dans les forces de l'ordre mais ils expriment dans leur cas le désir de disposer d'armes d'auto-défense avec l'autorisation des autorités administratives.

Il n'y a pas eu de cas de violence physique au campement de Loubouna depuis qu'ils se sont installés. Le plus ancien cas remonte à plus de cinq ans, lorsqu'ils étaient encore à Wuro-Dolé (à 3 km de Pala).

A Djaligo, le campement n'a pas non plus été victime de vandalisme. En revanche, les habitants font souvent face aux cas d'enlèvements d'enfants surtout en brousse lors de transhumance, mais jamais sur le site : « *Il y a eu des d'attaques à Bélé. La zone de Reb-Reb*

jusqu'à Berem ou Ngor (frontière avec le Cameroun) en passant par Gagat est une zone d'insécurité. Les pasteurs de ces endroits menacent de quitter massivement la localité pour se rendre au Cameroun. Leur vie et leurs biens sont régulièrement arrachés » (Djaligo, 07/01/08). Quant à leur situation, le chef du campement nous répond par un adage peul qui dit « *La plaie d'une hyène se guérit dans la rosée* », qui signifie que même malade, la hyène est obligée d'aller chercher sa nourriture, pour nous dire qu'ils n'ont pas d'autre choix que de subir en espérant que les choses vont s'améliorer avec le temps.

b) L'origine du phénomène du banditisme

Comment expliquer cette escalade de l'insécurité en milieu rural ? Le banditisme de grand chemin au Tchad est un phénomène très complexe, tout comme dans la sous-région, et pour l'appréhender, il importe d'avoir une vision globalisante. Nous convenons avec Saïbou (2006) que ce phénomène est consécutif à des guerres civiles, rébellions et changements de régimes multiples qui ont jalonné l'histoire politique de la sous-région, notamment le Tchad et la Centrafrique, auxquels la crise économique est venue s'ajouter comme facteur aggravant de la criminalité rurale. Ainsi naquirent des bandes aussi bien, sinon mieux, aguerries que les armées régulières. Mis à part le fait que l'armée ne maîtrise pas la situation sécuritaire, les *Zaraguina* semblent disposer d'un système d'un réseau d'informations plus efficace que celui des forces de l'ordre. Souvent quand l'armée descend sur le terrain pour attaquer les bandes de *Zaraguina*, ces derniers ont déjà quitté les lieux. Il semble qu'ils disposent d'un relais de complices et d'un système d'avertissement au sein même des communautés visées. Les agro-pasteurs peuls de Djaligo nous ont confirmé que les *Zaraguina* établissaient une distinction entre troupeaux peuls et troupeaux des commerçants habitant la ville, qu'ils ne touchent pas. La répression du banditisme rural transfrontalier est devenue une préoccupation de défense nationale pour les forces de l'ordre, en raison du professionnalisme des bandits et de leur transmigration d'un Etat à l'autre.

Cependant, il est difficile de déterminer précisément les auteurs des actes de banditisme. Au niveau national, l'identité des bandits soulève polémique : si les soldats sont incriminés, les communautés sédentaires et nomades elles-mêmes ne sont pas exemptes de tout soupçon. Au niveau régional, chaque pays ne fait qu'accuser le pays voisin. Toutefois, phénomène polysémique disais-je, le banditisme de grand chemin s'est enrichi d'une main d'œuvre abondante du fait de l'augmentation des sans-emploi dans ces trois

pays, d'une main d'œuvre experte du fait de la prolifération de combattants, anciens ou en activité, et d'une logistique conséquente due à la prolifération des armes de guerre passées aux mains des populations civiles (Saïbo, 2006). Ces bandits ont réussi à mettre en place une intégration régionale parfaite et active, car à chaque fois qu'ils sont appréhendés on retrouve des personnes de différentes nationalités : en août 2007, six de ces brigands ont été interceptés par les forces de l'ordre tchadiennes dans la région de Gagal, parmi lesquels ont été identifiés des tchadiens, des camerounais et des centrafricains. Il semblerait qu'ils détiennent même une arme que l'armée tchadienne ne possède pas encore.

Le problème fondamental aujourd'hui n'est pas celui des raids ou de l'enlèvement des animaux, qui font partie des relations pastorales depuis la nuit de temps. Les razzias en milieu pastoral ont toujours été des entreprises de constitution ou de reconstitution des troupeaux volés ou décimés par les aléas naturels. Mais elles ont évolué ces dernières années d'une activité quasiment culturelle avec fonction de subsistance à un phénomène de prédation nouveau en milieu pastoral (Hendrickson, 1998). Pour deux ou trois enfants kidnappés, le paiement de la rançon représente parfois la valeur de tout le troupeau. C'est ainsi que, pillés et rançonnés, les victimes deviennent parfois elles-mêmes pillards et rançonneurs de leurs congénères.

Ces kidnappings d'enfants apparaissent certes comme des nouvelles modalités du banditisme dans la sous-région, mais ils peuvent aussi être une reproduction de l'économie post-esclavagiste qui s'est développée dans les grands empires et royaumes précoloniaux. A cette époque, l'homme était la principale denrée de l'économie de traite, et en tant que force de travail et aisément convertible en devises, la quête de la marchandise humaine sous-tendait les relations transfrontalières, qu'elles soient dans des rapports de vassalité ou lors de guerres territoriales dont l'un des principaux objectifs était d'agrandir l'espace de razzias esclavagistes (Saïbou, 2006).

Cette émergence de nouveaux acteurs du banditisme transfrontalier qui se combine aux répercussions de la sécheresse et aux conflits fonciers ont accentué la vulnérabilité des pasteurs nomades dans les zones de savane. Aujourd'hui, les pasteurs sont contraints d'utiliser les espaces avoisinant les grandes agglomérations, ce qui ne va pas sans poser de problèmes sociaux quant à la cohabitation entre les animaux et les cultures toute

l'année, ou de problèmes techniques quant à la viabilité des systèmes pastoraux privés de mobilité.

c) Les effets de cette insécurité sur le pastoralisme nomade

Il reste très difficile de chiffrer les impacts de cette insécurité du fait que les pasteurs ont tendance à ne pas vouloir déclarer les rançons payées. Seuls les pasteurs de Gandala en ont été victimes parmi nos campements de référence, où rien qu'en 2007, le chiffre total des rançons collectées s'élevait à 5 800 000 FCFA, soit la valeur de deux troupeaux vendus de 120 têtes chacun. Sur le plan régional, les Associations de la Société Civile basées à Pala estiment dans leur rapport de 2007 les pertes à environ 150 000 000 FCFA de rançons effectivement versées, correspondant à 148 enfants pris en otage. Elles notent également dans le même rapport 114 morts dans ces différentes opérations d'enlèvement d'enfants¹⁰³.

Ces actes de banditisme ont provoqué de nouveaux mouvements migratoires. A Gandala, trois unités domestiques (*Saré*) comportant 17 membres, qui ont été inquiétés à la suite de ces enlèvements, habitent désormais chez les habitants de N'Guetté avec leurs boeufs. Une autre famille a regagné le Cameroun après plus de 30 ans de vie dans ce campement. On nous a également signalé des départs de pasteurs vers le Nigéria et le Cameroun, et beaucoup d'autres ne sachant où aller s'installent dans les villages et les bourgs pour échapper aux exactions des coupeurs de route.

Cette insécurité a eu également des effets sur les mouvements de transhumance, qui se transforment parfois en mouvements migratoires de longue durée. Dans des années encore récentes, les pasteurs de la région se déplaçaient plusieurs fois par an en saison sèche, en quête de zones plus humides et d'îlots de verdure à haut potentiel fourrager. Cette mobilité était d'autant plus importante que les différentes espèces animales nécessitent des types de pâturages variés. Les agro-pasteurs *Souloubawa* transhumaient ainsi en saison sèche jusqu'à Moundou et la région de Bainamar. Aujourd'hui, le problème de la sécurité fait que ces endroits sont maintenant hors d'atteinte. Cette situation oblige les pasteurs à trouver un compromis entre le risque de subir un raid de « coupeurs de route » et la crainte d'enregistrer des pertes en maintenant son troupeau sur place. Cette insécurité a donc un impact direct sur la viabilité du pastoralisme

¹⁰³ Soit ce sont les parents qui sont tués parce qu'ils résistent à l'enlèvement de leurs enfants, soit les enfants sont exécutés parce que les parents tardent à verser la rançon demandée.

nomade ne zone de savane. La mobilité permet en général aux pasteurs d'accroître la taille de leur troupeau, l'éviter les place en sécurité, mais la restriction de leurs mouvements a des implications négatives sur la viabilité des troupeaux et sur leurs relations avec les populations autochtones. Leur refuge dans les terroirs villageois a engendré un climat malsain entre les communautés, et on assiste à une compétition de plus en plus aiguë pour l'accès aux ressources naturelles entre groupes d'intérêts divergents (agriculteurs autochtones, agriculteurs migrants, pasteurs sédentaires et transhumants), à l'origine de divers conflits quelquefois très sanglants (Sougnabé, 2000).

CONCLUSION

Les pasteurs et les agro-pasteurs autour de la Forêt Classée de Yamba Berté se trouvent dans une situation critique. Deux facteurs majeurs semblent contribuer au déclin des systèmes pastoraux dans ces régions : les politiques de développement inadaptées en ce qui concerne les espaces pastoraux, notamment le régime foncier (1), et les politiques de gestion forestière étatique fondée sur la répression et l'exclusion (2). En effet, depuis l'époque coloniale, dans le souci de sédentariser le pastoralisme pour mieux le «gérer» et accroître sa productivité, les administrateurs coloniaux, puis plus tard ceux des états indépendants, ont tenté de formaliser le pastoralisme en une série d'actions considérées comme rigoureuses sur le plan technique (Tache et al, 2003). Les investissements sur la mise en valeur de l'eau, l'assistance vétérinaire et la création de ranchs se sont basés sur des estimations de capacités de charge, et en conséquence, on a fait la promotion de politiques de gestion des ressources naturelles favorables à l'expansion de l'agriculture. En même temps, la politique foncière stipulait que tous les espaces pastoraux collectifs appartenaient à l'Etat. Cette politique se fondait sur la théorie de la tragédie des propriétés communes proposée en 1968 par Hardin.

L'ouverture des pâturages de saison sèche à travers la création des points d'eau a bouleversé l'équilibre écologique naturel du système pastoral et a déstabilisé les institutions coutumières en charge de ces espaces. L'échec des ranchs n'a servi qu'à souligner l'importance de la mobilité dans les zones arides. Le développement de l'agriculture, qui a été encouragé par l'Etat, est l'une des principales pressions qui s'exerce sur les terres pastorales à travers l'extension des terres cultivées, phénomène qui s'est accéléré depuis les années 70. Pourtant pendant longtemps, les activités d'élevage et agricoles étaient complémentaires dans le calendrier agropastoral, d'ailleurs

les relations relevaient plus de la coexistence, voire de la symbiose (Boutrais, 1983). Cette compétition entre les deux modes d'occupation des sols qui débouche souvent sur des conflits ouverts ou latents semble se déclencher à partir d'un certain seuil de peuplement et s'exerce particulièrement sur les endroits stratégiques qui sont indispensables dans les systèmes d'élevage mobiles : bas-fonds, abords fluviaux souvent ceinturés par des cultures, et ainsi détournés à des fins agricoles, privant les pasteurs de ressources vitales. Des couloirs de transhumance également, officialisés ou non, ont fini par être grignotés, rétrécis et finalement dans certains cas bouchés par la mise en culture (Marty, 1993).

Un autre facteur, non des moindres, qui vient compléter ce bilan déjà sombre est l'ampleur prise par le phénomène des « coupeurs-de-route » ou « *Zaraguina* » dans la région, qui augmente la vulnérabilité des pasteurs nomades. Des prises d'enfants en otage contre de grosses rançons constituent une des stratégies de ces « hors-la-loi » qui ruinent les pasteurs et perturbent les mouvements des troupeaux, fondement même du pastoralisme nomade. Au-delà de son impact économique et humain, le banditisme transfrontalier tel qu'il s'exerce aujourd'hui dans les zones de convergence des frontières du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad soulève la problématique de la guérilla criminelle dans ce qu'elle entraîne comme conséquences sur la stabilité des Etats concernés, obligés de coopérer pour contenir la désintégration des zones frontalières, voire endiguer la formation ou la reconstitution de groupes armés usant du banditisme comme moyen d'une nouvelle forme de mécénat politique (Saïbou, 2006)

Au delà de ces contraintes, l'un des défis majeurs à relever dans le cadre du développement de la zone soudanienne du Tchad est d'arriver à consolider la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage et à asseoir une approche permettant une meilleure gestion de l'environnement basée sur le social. Mais comment concilier le développement des systèmes productifs, notamment le pastoralisme, avec la politique de la conservation des aires protégées ? Nous tenterons de clore notre document par ces questions d'actualité.

CHAPITRE VI

CONDITIONS DE SECURISATION DES SYSTEMES PASTORAUX

Le secteur de l'élevage occupe au Tchad, comme dans d'autres pays sahéliens, une place essentielle dans l'économie. Il serait aujourd'hui parmi les premières sources de revenu pour le Tchad, non pas que l'Etat ait favorisé ce secteur, mais à cause du recul des prix du coton sur le marché international. Cependant, plus que jamais dans le passé, la condition pastorale est vécue sous le signe de la lutte pour la survie, et ses populations sont confrontées à une situation chronique de précarité, de pénurie et d'incertitude qui façonne de manière déterminante le cadre dans lequel elles doivent vivre et produire (Bonfiglioli, 1989). Leurs systèmes en sont bouleversés, remis en question et soumis à la nécessité de s'adapter pour subsister.

Dans ces conditions, l'un des défis majeurs pour le pastoralisme consiste à définir les bases de sa sécurisation en prenant en compte le besoin vital des pasteurs d'accéder aux ressources naturelles. La complexité des questions à résoudre impose de rechercher non pas des solutions simples, uniques et généralisables à l'ensemble des espaces pastoraux, mais plutôt des réponses adaptées à la diversité des situations locales. Une législation conventionnelle, simplifiant et uniformisant la réalité, ne peut être adaptée du fait de la disparité des situations écologiques et de la complexité des stratégies pastorales (Thébaud, 1998). Cette spécificité du pastoralisme nomade est également soulignée par Le Roy (1999) qui estime que les lois issues du Code Civil français ne sont adaptées en aucune façon à la gestion du foncier et de l'hydraulique pastoraux. Le principal problème réside dans le fait « d'user d'un droit qui immobilise les relations juridiques au sol, ou à partir du sol, alors que l'activité des pasteurs s'inscrit dans la nécessaire mobilité des animaux pour la recherche de pâturage, donc des hommes et des biens "meubles" » (Barrière, 1996). Cela nous amène à dire que si l'on veut réellement sécuriser la position foncière des peuples pasteurs, il faut penser le foncier pastoral d'une manière originale. Cependant, le véritable défi reste de mettre en place des actions effectives et opérationnelles envers un groupe déjà fragilisé par des considérations socioculturelles négatives : Quels types de droits faut-il reconnaître aux pasteurs sur l'espace ? Le zonage

de l'espace constitue-t-il une réponse appropriée à l'insécurité foncière ? Par quels moyens peut-on assurer le renforcement des capacités institutionnelles des organisations pastorales ? Autant d'interrogations auxquelles il convient de répondre si l'on veut sécuriser de façon pérenne les systèmes pastoraux.

Ce chapitre ambitionne de décrire les défis pastoraux en zone de savanes du Tchad, et de proposer des pistes de recherches dans une réflexion/action efficace pour la sécurisation des systèmes pastoraux. La démarche adoptée est d'abord prospective, et elle fournira des paramètres à prendre en considération dans toute tentative de définition d'une politique de sécurisation du pastoralisme nomade. Cela va nous amener à décrire une démarche théorique, basée sur des aspects sociopolitiques, permettant de ralentir le déclin rapide des moyens de subsistance des pasteurs et partant de sécuriser les systèmes pastoraux.

I –SECURISATION DES SYSTEMES PASTORAUX : ENJEUX ET DEFIS

Au Tchad, notamment en zone de savanes, l'accroissement de la pression agricole, l'inadaptation des politiques d'élevage, la montée des conflits entre agriculteurs sédentaires et les pasteurs ou agro-pasteurs, voire entre pasteurs eux-mêmes, font que le pastoralisme se heurte à des contraintes de plus en plus fortes. Ces évolutions menacent les pratiques de mobilité en limitant l'accès aux ressources pastorales (parcours et eau). Pourtant, la mobilité constitue le pilier central des systèmes pastoraux aux points de vue écologique, économique et social, et sa relance ne peut se faire qu'au travers de la sécurisation des systèmes pastoraux. Compte tenu du caractère global de la problématique et des enjeux du pastoralisme, et considérant les dynamiques de changements en cours, la démarche adoptée se doit d'être systémique dans la mesure où elle renvoie à l'examen de la pérennité de l'activité pastorale. Il s'agit donc bien de fournir des éléments de compréhension de la capacité d'adaptation de l'activité pastorale tant dans son environnement écologique que dans ses dimensions économiques et sociales.

1.1- La sécurisation des systèmes pastoraux en zone de savanes

La situation des pasteurs nomades semble aujourd'hui de plus en plus précaire devant l'extension des cultures et les volontés étatiques d'intensification des systèmes de production, et des adaptations des systèmes fonciers traditionnels semblent à présent

indispensables. Dans le chapitre précédent, il avait été montré que les différents programmes pour « développer » le secteur pastoral que gouvernements et bailleurs de fonds avaient entrepris avaient donné des résultats très mitigés, et même que beaucoup d'entre eux avaient contribué à la fragilisation des sociétés pastorales. Il apparaît urgent de sécuriser les sociétés pastorales en sécurisant l'usage pastoral des ressources et des infrastructures pastorales, tout en renforçant les capacités juridiques et organisationnelles des pasteurs. Cette formulation imbrique plusieurs idées, et, par souci de clarification, on dira simplement qu'il faut renforcer les capacités juridiques des pasteurs sur les questions de droits d'usage des espaces et des ressources pastorales (Figure 48).

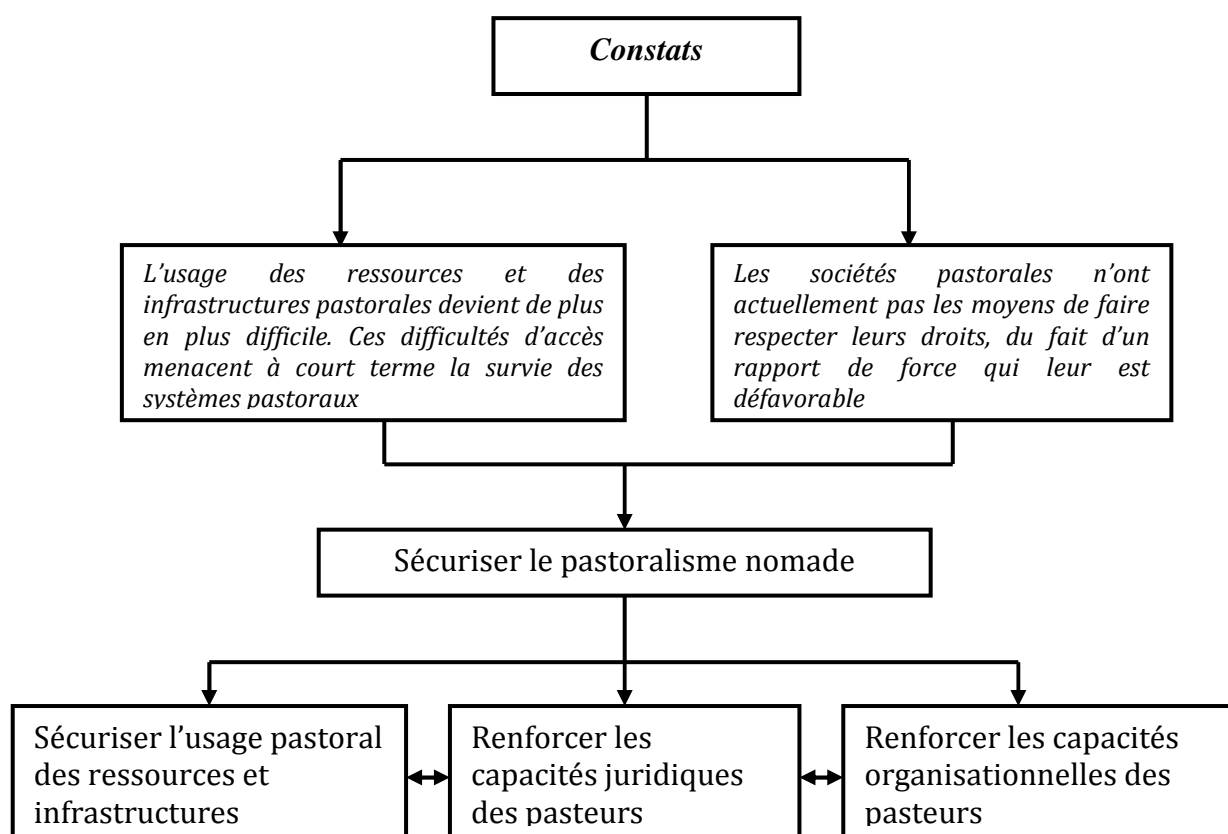


Figure 48: Plan d'action pour sécuriser les systèmes pastoraux

1.1.1- Sécurisation de l'usage pastoral des ressources

Les dynamiques agricoles actuelles en zone de savanes du Tchad conduisent presque partout à des restrictions de l'espace pastoral et à une diminution de la ressource végétale, qui entraînent des difficultés croissantes pour la circulation et l'alimentation du bétail. Pour rendre le pastoralisme viable, il convient non seulement de sécuriser l'accès aux ressources pastorales, mais aussi de créer des infrastructures nécessaires au

développement du pastoralisme. Celles-ci vont de petites et moyennes réalisations comme le marquage ou le balisage des pistes, et la construction de marché à bétail, à des chantiers de plus grande envergure, tels que le surcreusement de mares et la confection de retenues pour ouvrir d'autres espaces pastoraux qui sont sous exploités à cause de manque d'eau.

a) Sécuriser les espaces pastoraux

Pour contribuer à faire émerger les conditions d'une sécurisation foncière des sociétés pastorales, on ne doit pas enfermer la recherche dans une étude technique des conditions et procédures de la sécurisation, mais d'abord, sur le sens à donner au terme sécurisation. La sécurisation foncière a plusieurs significations qui ne se recouvrent pas nécessairement selon la situation qu'occupent les différents acteurs et les enjeux qu'ils sont susceptibles de maîtriser. Dans le cadre du pastoralisme nomade, la sécurisation foncière revient à sécuriser les conditions d'accès aux ressources pastorales. De ce fait, elle ne saurait être assimilée *ipso facto* à la diffusion de la propriété privée individuelle. Les pasteurs ont surtout besoin que leur soit garanti un droit d'accès à l'espace et aux ressources qui y sont disponibles. Il ne s'agit pas de la création d'espaces spécifiques et exclusifs pour sécuriser les conditions d'accès aux ressources pastorales, on risquerait alors de remettre en cause la complémentarité entre espaces pouvant avoir des vocations différenciées. Cette approche serait en outre préjudiciable à la viabilité du système d'élevage mobile et à l'environnement. Dans cette perspective, l'on pourrait envisager la reconnaissance et la garantie de droits de jouissance qui pourraient prendre la forme de droits d'usage pastoraux. Reiss (1996) confirme que le cloisonnement des espaces n'est pas une solution pour la sécurisation du pastoralisme, ce sont les droits d'usage et leurs modalités qui doivent être mieux fixés et appliqués, avec le soutien des autorités administratives et coutumières pour garantir l'accès aux ressources pastorales. Des règles d'usage sont particulièrement importantes à fixer pour les ressources clés et les infrastructures stratégiques pour les systèmes pastoraux, comme les couloirs de transhumance dont les tracés devraient rester souples et négociables.

La sécurisation foncière pastorale ne doit pas être non plus envisagée dans une perspective uniquement législative. C'est surtout le consensus issu de la négociation et du contrat, tel que la convention locale, qui permettra de créer le cadre le plus approprié à la sécurisation des droits fonciers des pasteurs. Cette sécurisation passe par la réunion

de deux conditions principales. Tout abord, il convient d'instaurer un nouveau climat de confiance et de solidarité en associant les diverses parties prenantes autour d'autorités situées à l'interface des divers acteurs et fondant leur légitimité sur des critères tant traditionnels que modernes, tant moraux que techniques.

Toutefois, l'option en faveur de la garantie des droits d'usages pastoraux et de la gestion communautaire des terroirs pastoraux ne doit pas exclure la reconnaissance du droit d'accéder à la propriété foncière privée, notamment dans le cadre de l'intensification de l'élevage, rendue nécessaire par l'économie du marché et la demande urbaine en lait et produits laitiers, et qui amène un nombre important des pasteurs à se fixer autour des grands centres. Ce système d'élevage intensif nécessite un certain niveau de sécurité foncière pour permettre les investissements nécessaires à son bon fonctionnement.

b) – Aménager les espaces en créant des infrastructures pastorales

La solution aux problèmes pastoraux en zone de savane doit passer également par des réalisations concrètes et des investissements physiques matérialisant la reconnaissance du pastoralisme comme une activité économique à part entière. La zone de savanes doit bénéficier pour cela d'une véritable politique d'aménagement pastoral, intégrant les points de passage aux eaux de surface, la délimitation et l'équipement des couloirs de transhumance, ou les zones de refuge pour les années de forte sécheresse. La valorisation des ressources, à travers notamment de tels aménagements, constitue une des conditions de l'émergence d'une gestion durable.

Au delà de leur dédicace à la résolution des problématiques strictement pastorales, certains aménagements doivent intégrer les objectifs à caractère agro-sylvo-pastoral et contribuer au développement d'activités productrices et à l'amélioration du cadre de vie des populations locales tout entières. Le balisage des couloirs de passage permettrait par exemple de résoudre certains problèmes relatifs aux conditions d'accès aux points d'eau (puits et fleuve) et d'appréhender plus sérieusement les politiques d'hydraulique pastorale, que l'on ne peut dissocier des politiques globales qui relèvent du monde agricole dans cette localité (Photo 18).

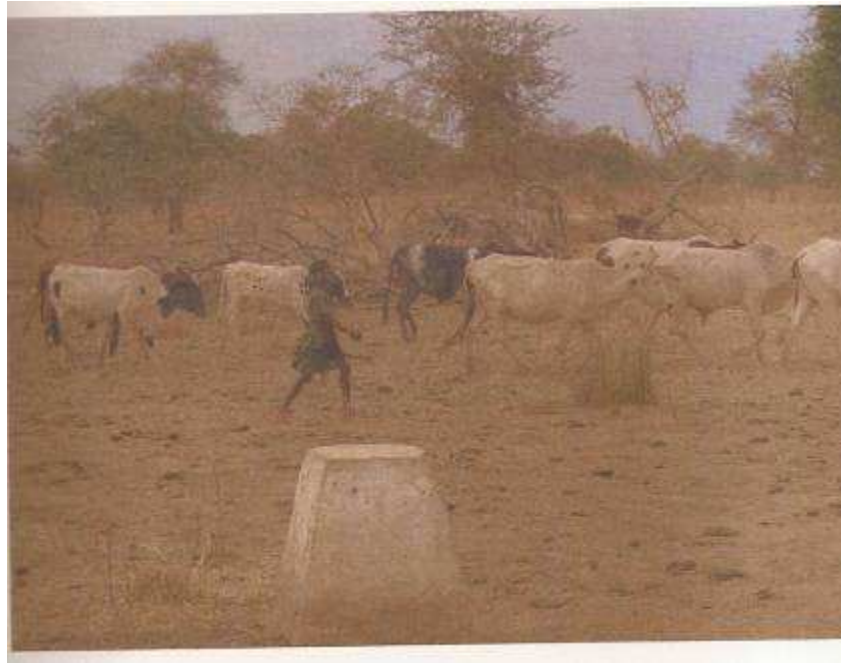


Photo 18 : Le balisage des couloirs de transhumance permet de sécuriser la mobilité pastorale (Iram, 2005)

Une telle action autoriserait à repenser le problème des rapports entre droit de passage et droit de récolte afin de trouver un éventuel embryon de réponse aux modifications de calendriers agricoles (date des semis et récoltes) et pastoraux (date d'arrivée des transhumants avant la récolte) générés par des aléas climatiques non maîtrisables (encadré 8).

Encadré 8: Un mécanisme réussi de prévention de conflits

Basé sur la participation effective des tous les acteurs concernés, le processus de balisage de couloirs de passage engagé avec l'appui du projet Almy-Bahaïm¹⁰⁴ (l'eau pour le bétail) depuis 2000 dans le Tchad oriental où les chefs de canton ont dès le début donné leur accord sans détour, a abouti et a donné des résultats très appréciables avec environ 850 km de couloirs de passage balisés par les populations qui les entretiennent et les surveillent à travers un comité spécifique créé à cette fin.

Aujourd'hui, il est sans conteste que ces couloirs sont sécurisés et qu'ils sont utilisés à bon escient, le tout ayant comme conséquence une diminution notable des conflits autour de ces espaces dans toute la zone : la moyenne annuelle des conflits liés aux fermetures des couloirs était de 12 cas, depuis la mise en place de ces balises (2001- 2003), aucun conflit lié aux couloirs n'a été signalé (Issa, 2002).

En fait, au-delà de la sécurisation des espaces pastoraux, ce processus a permis le développement de mécanismes communautaires de gestion des conflits assez efficaces parce qu'internes (ou propres)

¹⁰⁴ Financement AFD

aux populations, donc basés sur leur choix ou leur consentement. Cela dit, même s'il est vrai que la sécurisation des espaces pastoraux contribue efficacement à la prévention et à la bonne gestion des conflits en milieu rural, encore faut-il que ce processus soit l'œuvre de ceux qui sont concernés par l'exploitation de ces espaces comme ce fut le cas dans ce projet.

L'approche globale en matière d'aménagement de l'espace incorpore les phénomènes de gestion sociale, politique et administrative de l'utilisation d'espaces pastoraux et agropastoraux (Bourgeot, 2002). Elle concerne l'implication des populations locales concernées dans la matérialisation de ces couloirs et induit la participation des chefferies locales, des services techniques et des représentants de l'Etat. De telles actions peuvent faciliter la concertation et la conciliation créant ainsi les conditions d'un consensus par des populations utilisatrices d'un même espace autour d'un objet concret (tels que le balisage des couloirs de passage, un point d'eau en vocation agro-sylvo-pastorale, etc.).

Plus globalement, les actions telles que le balisage des couloirs de passage sont porteuses de répartition de l'espace et de délimitation des aires pastorales et agricoles, à élaborer selon un mode contractuel entre les principaux usagers, et renouvelables à rythme périodique car nous convenons avec Yosko (1999) qu' : «à l'image de la mobilité, les axes de transhumance ne sont pas des systèmes figés, comme le tracé d'un cours d'eau ou d'une route bitumée. Ils sont dynamiques. A cause d'un marché, d'une ressource stratégique..., un itinéraire s'impose, se développe et meurt pour réapparaître un peu plus loin »

1.1.2- Renforcement de la capacité juridique des pasteurs

Aujourd'hui en zone de savanes du Tchad, le mode de mise en valeur du milieu combine deux activités principales perçues comme complémentaires, mais généralement basées sur des modes de vie différents, la sédentarité et le nomadisme. Dans la réalité, les stratégies de développement dans ces régions n'ont pas pris en compte le pastoralisme, et l'élevage dans sa forme mobile est exclu de la notion de mise en valeur. Partout où cela est possible, on assiste à l'augmentation des superficies cultivées, et cette conquête agricole de l'espace s'est accompagnée d'une dynamique foncière très forte dont le caractère anarchique est renforcé par l'absence d'un cadre institutionnel dans lequel aurait dû s'intégrer une politique d'aménagement et de développement rural.

Les tendances politiques actuelles montrent que les erreurs du passé sont en train d'être rectifiées, l'Etat tentant de favoriser aujourd'hui des systèmes décentralisés de gestion des ressources. Mais pour que ce processus puisse mieux sécuriser le pastoralisme, un

accent particulier doit être mis sur la démarche réglementaire la mieux adaptée. En un mot, il faut l'élaboration d'un code pastoral régissant l'ensemble des règles et pratiques pouvant contribuer à maintenir et à promouvoir la pratique pastorale, c'est à dire valoriser et sécuriser les régimes communaux d'accès aux ressources pastorales, pour faciliter la mobilité et mettre en place une planification d'aménagement du territoire adaptée aux particularités des zones d'élevage.

a) Elaborer un code pastoral à partir des réalités de terrain

La multiplicité des dimensions de la sécurisation foncière du pastoralisme et la complexité des situations observées sur le terrain rendent indispensable le développement de programmes de recherche permettant de définir des options de politiques foncières pertinentes. La priorité doit être accordée à l'élaboration de politiques concertées et cohérentes de développement pastoral, qui ne seront efficaces que dans un cadre juridique approprié. Or, les textes actuels ne permettent pas de sécuriser le pastoralisme nomade. Les tentatives d'application de la loi sur le domaine national ont provoqué un émiettement de l'espace pastoral et son insertion dans le maillage des communautés rurales. Les espaces pastoraux font partie du domaine public et sont donc à la disposition de tous les usagers. L'expansion agricole, par l'empiètement sur les zones des parcours, est une source permanente de conflit.

Le développement de l'élevage suppose que soit reconnu aux pasteurs un ensemble de droits en tant qu'acteurs à part entière de la production rurale et de la gestion des ressources naturelles. Dans ce cadre, l'élaboration des codes pastoraux apparaît comme un moyen approprié pour consacrer et garantir leurs droits et organiser leur accès aux ressources naturelles. L'identification des droits fonciers pastoraux, ainsi que la définition des principes et règles de gestion des ressources naturelles, devront se faire en concertation avec les organisations pastorales. L'application de ces codes ne pourra être véritablement effective que si on procède au préalable à la révision et à l'adaptation des législations foncières actuellement en vigueur.

L'un des principaux défis consiste à veiller à ce que la mobilité des troupeaux soit pleinement soutenue dans le cadre de la décentralisation et à ce que les instances gouvernementales locales offrent des possibilités permettant de mieux gérer et définir les programmes de développement pour les terres et ressources pastorales qui traversent les frontières entre communes. Cette politique de décentralisation et le

transfert de compétences aux collectivités décentralisées pourraient ouvrir des perspectives d'évolution si l'on parvient à créer un environnement favorable au pastoralisme à travers des textes prenant en compte la spécificité du pastoralisme nomade. La question de la sécurisation des systèmes pastoraux doit pouvoir reposer sur des mécanismes juridiques originaux garantissant un accès équitable aux ressources naturelles et combinant l'adoption d'un cadre national souple et la promotion de modes contractuels locaux de sa mise en œuvre (Aloune, 2002 ; Behnke, 1994).

En Afrique de l'Ouest, des progrès considérables ont été réalisés au cours des quinze dernières années pour sécuriser la mobilité pastorale au moyen d'instruments législatifs. Le code pastoral mauritanien, la charte pastorale du Mali et le code rural nigérien sont quelques bons exemples dont il conviendrait de s'inspirer. Dans la plupart des cas, ces lois ont été conçues au moyen d'un processus participatif faisant intervenir la société civile pastorale. Cependant, en Afrique centrale et en l'occurrence au Tchad, des efforts restent à faire en matière de création d'un cadre largement favorable à la mobilité pastorale et à sa sécurisation.

Néanmoins, les idées ont progressivement évolué au cours des vingt-cinq dernières années. Après avoir proclamé que l'intensification des ressources fourragères était le remède aux maux engendrés par l'élevage extensif, on est passé au concept de sécurisation des pratiques extensives comme dans le cas du projet Almy Bahaïm au Tchad oriental précédemment évoqué (l'eau pour le bétail) ou dans celui du Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (encadré 9). Il est même créé au sein du Ministère de l'élevage, un Comité de réflexion sur la problématique de la transhumance au Tchad (Annexe 8). C'est dans le même ordre d'idée qu'un projet de mise en place d'un observatoire sur le pastoralisme a été initié. Une étude a été réalisée en 2001 pour définir les conditions techniques et pratiques du fonctionnement de cet observatoire. Malheureusement, il n'a pas pu fonctionner faute de moyens.

Encadré 9 : Le Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP)¹⁰⁵

Le projet s'est attaché à sécuriser la mobilité pastorale au Tchad. Il a privilégié pour cela un travail sur les rapports entre les différents groupes humains en présence à propos de l'accès aux ressources naturelles. Deux voies d'entrée ont été étudiées : (1) l'approche de l'organisation des usagers, qui s'est traduite par la mise en place d'un certain nombre d'instances adaptées à la situation locale, et

¹⁰⁵ Financement SCAC

(2) L'approche du foncier, qui a privilégié la démarche patrimoniale plutôt que propriétaire, cette dernière tendant à rigidifier les rapports par l'exclusion de ceux qui n'ont pas de droit sur le sol, en particulier les pasteurs transhumants. La conception patrimoniale a l'avantage de l'ouverture aux aspects multi-usages et multi-usagers, avec des droits d'usage pouvant être négociés. Ainsi les infrastructures pastorales (points d'eau, pistes, aires de stationnement) constituent un « patrimoine commun à usage pastoral » pour tous les éleveurs, sédentaires comme transhumants. Le projet s'est également intéressé à la promotion d'une organisation professionnelle des pasteurs à travers deux axes : l'analyse des pratiques des pasteurs et des organisations sociales dans la gestion des espaces pastoraux (1), et le renforcement des capacités de négociation entre autorités locales et représentants des pasteurs, avec l'accompagnement des instances de concertation et de sécurisation du foncier (2).

b) Harmoniser les textes législatifs nationaux au niveau sous-régional

Une harmonisation des législations nationales relatives à l'accès aux ressources pastorales entre pays limitrophes s'avère nécessaire pour faciliter la transhumance transfrontalière, vu le climat d'insécurité dans la sous-région qui entrave les déplacements des pasteurs. Dans une démarche visant à permettre aux pasteurs de se déplacer et d'avoir accès à diverses ressources, certains pays de l'Afrique de l'Ouest ont commencé à mettre en place un code pastoral systématisant l'utilisation des terres au sein d'un système de protection légale. Il s'agit notamment de la Mauritanie, du Niger et du Mali précédemment cités en exemple, qui ont chacun établi un code pastoral permettant aux pasteurs de se déplacer avec leurs animaux sans souci des frontières.

En formalisant les mécanismes traditionnels de négociation entre les pasteurs et les agriculteurs sur l'accès aux ressources pastorales, aux terres humides et aux voies de migration, le code pourra permettre de réguler les formes traditionnelles d'accès communs aux parcours. Il devra également prendre en compte les mesures législatives modernes qui protègent les droits individuels ou communautaires sur les espaces, à l'exemple du code mauritanien qui stipule que les conventions locales d'usage des terres doivent être négociées entre tous les usagers : agriculteurs sédentaires, membres du gouvernement local et pasteurs.

1.1.3- Renforcement de la capacité des organisations pastorales

Le Tchad s'oriente depuis les années 1980 vers une gestion que nous appellerons génériquement collective et qui regroupe différents modèles de gestion : gestion patrimoniale, domaniale, communautaire. Ces modes de gestion reposent sur des

principes communs de décentralisation par la prise en considération des pratiques et coutumes locales et par la responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion de leurs ressources naturelles. De telles mutations vont provoquer une modification profonde des conditions d'exploitation du milieu naturel et de l'environnement sociopolitique et économique, auxquelles l'élevage devra nécessairement s'adapter pour assurer sa survie et son développement. Cette observation met en exergue le rôle crucial des collectivités décentralisées et des organisations pastorales, toutes chargées de mettre en œuvre la législation à travers la négociation et la conclusion de contrats et d'accords entre les différents groupes.

a) Appuyer les organisations paysannes

Le défi à relever dans le domaine de la responsabilisation des sociétés pastorales est non seulement de favoriser l'émergence d'organisations pastorales représentatives, mais également de les former pour les rendre fonctionnelles et capables de s'affirmer comme des interlocuteurs crédibles auprès des décideurs économiques et politiques et des bailleurs de fonds. Ce défi doit se faire à une échelle provinciale ou régionale pour la défense de leurs intérêts, tant il est vrai aujourd'hui que les pasteurs ont une certaine tendance à se mettre en marge de la loi par ignorance, ce qui pointe le double intérêt de leur accès à la formation et à l'information.

Depuis les années quatre-vingt, la création d'institutions et d'organisations dans la société civile a été fortement encouragée (Moorehead, 1998). Mais, les politiques de développement centralisatrices, notamment en milieu rural, ont annihilé l'esprit d'initiative des populations et ont conduit au développement d'une « mentalité d'assisté », qui consiste à tout attendre de l'extérieur, et qui constitue une entrave majeure pour des initiatives endogènes. Les populations sont toujours dans l'attente d'un « projet » ou d'un bailleur de fonds qui va les aider à affronter telle ou telle difficulté. Certains responsables d'association, du fait de leur contact permanent avec les décideurs financiers ou administratifs, et du rôle qu'il leur est souvent demandé dans la médiation des conflits, accumulent entre leurs mains des pouvoirs qui les rendent incontournables. La psychologie sociale du pouvoir délégué aidant, l'obligation de rendre compte s'amenuise et ils deviennent de véritables « courtiers en développement » (Bonnet, 2001).

Ces résultats mitigés nous incitent à tirer quelques leçons pour l'avenir. Les sociétés pastorales, tout comme d'autres sociétés, sont traditionnellement bien structurées, et autour de la Forêt Classée de Yamba Berté la communauté a l'avantage d'être homogène. Elle s'est formée dans chaque campement autour d'un seul homme, et tous ceux qui sont venus s'installer après ont des liens de parenté plus ou moins proches avec le premier occupant. Du fait de son installation récente, la communauté des pasteurs n'est pas encore éclatée et aucun conflit ne s'est encore déclenché. L'usage des parcours et des parcelles de culture est collectif pendant la saison sèche. La cohabitation est pacifique autour d'un objectif commun : avoir du pâturage pour les animaux. L'agriculture est accessoire et pratiquée de manière marginale, il s'agit surtout du maïs pour l'alimentation. Tous ces facteurs sont favorables à la mise en place d'une organisation fondée sur une structuration sociale déjà traditionnellement fonctionnelle. Mais cette réalité est souvent ignorée et l'on cherche à imposer d'autres types d'organisation rarement compatibles avec la structure sociale des pasteurs. Il apparaît préférable de s'appuyer sur le réseau d'autorités locales et de respecter les pratiques coutumières pour qu'une organisation soit reconnue par la population et soit ainsi opérationnelle. Cela implique notamment que les autorités des communautés traditionnelles des pasteurs aient un pouvoir reconnu par l'Etat (Moutari, 1999).

La pertinence de la création d'un groupement réside dans l'intérêt qu'il doit représenter pour l'ensemble des pasteurs pour satisfaire leurs besoins primordiaux. La structuration en milieu pastoral se doit donc de tenir compte de contraintes majeures qui représentent autant de thèmes fédérateurs, comme la santé animale, la résolution des conflits, les cultures vivrières ou la complémentation du bétail. C'est autour de ces intérêts communs qu'on peut réussir à mettre en place une organisation socioprofessionnelle viable, dans le cadre d'un plan précis d'activités. La clé de la réussite de ce type d'intervention est une bonne communication, tant il est difficile d'engager le dialogue avec les pasteurs pour créer une association ou un groupement si l'on n'est pas capable d'en expliquer la finalité concrète, en termes d'activités et d'avantages pour les bénéficiaires. C'est sur ce point précis que l'approche en milieu pastoral est délicate pour les projets de développement, qui peinent à trouver l'équilibre entre les objectifs qui leur sont assignés et la réponse à trouver en fonction des besoins des acteurs locaux. Pour cette raison, de Sardan (1990) suggère de commencer aussi vite que possible une action dont l'impact est rapidement

apprécié des pasteurs, même si son importance ne paraît pas capitale dans l'objectif du projet.

b) – Impliquer les pasteurs dans le processus de la décentralisation

Les échecs d'une gestion centralisée des ressources naturelles autorisent à penser que la décentralisation offrira de meilleures opportunités pour une gestion rationnelle et durable de l'environnement. Le renforcement de l'autonomie locale fera que l'ensemble des acteurs se sentiront investis d'une responsabilité vis à vis de leur milieu, ce qui est de nature à favoriser l'application effective de règles, l'élaboration de conventions en matière d'exploitation des ressources naturelles, et l'établissement de mécanismes efficaces de prévention et de règlement des conflits.

La décentralisation doit s'opérer dans le respect de l'identité culturelle des communautés pastorales, qui devront être associées pour défendre leurs intérêts communs. Les bénéfices pour le pastoralisme ne pourront se réaliser qu'à travers la mise en place de collectivités dans les zones à vocation pastorale, et la représentation effective des pasteurs au sein des collectivités territoriales décentralisées. Le faible niveau d'organisation que l'on constate aujourd'hui dans la plupart des sociétés pastorales peut paraître inquiétant quant au sort réservé au pastoralisme.

Dans le contexte actuel, cette mutation en matière de gestion des ressources risquerait cependant de conduire à une déstabilisation des sociétés pastorales si des mesures d'accompagnement ne sont pas mises en œuvre.

Aujourd'hui, l'échelle du terroir villageois est privilégiée. Certes, elle permettrait vraisemblablement une mise en valeur durable du patrimoine naturel, la prise en main du développement par les communautés locales, et la promotion d'entreprises privées ou associatives dans un espace délimité par le droit coutumier. C'est également dans un tel espace que l'on peut encourager la création d'organisations villageoises représentatives, susceptibles de mobiliser la population, et capables de négocier et de faire respecter une réglementation de l'utilisation des ressources naturelles par les habitants du village et par ses voisins (Cubrilo et al. 1998). Cependant, si l'avantage de travailler à cette échelle se conçoit pour les populations sédentaires, on doit toutefois s'interroger sur la place des pasteurs et de leurs activités dans de tels modèles de gestion de l'espace et des ressources. Les espaces pastoraux qui se construisent et évoluent au gré des opportunités ne nécessitent-ils pas une trame territoriale spécifique?

L'exemple de la Forêt Classée de Yamba Berté pose le paradoxe des pratiques spatiales inscrites dans un processus de construction territoriale qui met en jeu plusieurs terroirs villageois, puisque le comité d'un village seul est incapable de préserver les pistes à bétail et les couloirs de transhumance, à cheval sur plusieurs terroirs villageois. De ce fait, l'option en faveur de la décentralisation interpelle sur les niveaux d'échelle et sur les structures locales devant bénéficier des transferts de compétences. Le morcellement de l'espace entre les collectivités décentralisées et les compétences élargies accordées aux communes en matière de gestion foncière laissent planer des incertitudes sur la fonctionnalité du nouveau système foncier. Cette division du territoire en terroirs soumis à une autorité locale risque de limiter encore plus la mobilité des pasteurs, et la gestion des terroirs prônée par la décentralisation peut devenir à son tour un outil d'exclusion des pasteurs transhumants. Les principes de réciprocité et de non-exclusivité basés sur l'interdépendance des pasteurs vis à vis des ressources devraient être posés comme base à tout débat concernant la gestion des ressources (Winter, 1998). De ce fait, l'échelle du terroir villageois qui semble être pertinente pour la gestion des terres cultivées ne l'est pas pour la gestion des parcours qui doit respecter une répartition équilibrée du bétail et des ressources pastorales. Nous estimons que dans le cadre de la décentralisation pour prendre en compte la mobilité pastorale, il pourrait être mis en place deux niveaux de gestion : celui de l'espace-ressource (correspondant au niveau terroir villageois) et celui de l'espace de la collectivité territoriale (englobant villages, communes ou régions). Les acteurs locaux du niveau 1 doivent être intégrés dans le niveau 2. Plus localement, les autorités traditionnelles peuvent s'insérer dans des comités de gestion. Leurs échelles d'intervention allant de la commune rurale à la région selon la dynamique pastorale (inter-villageois, intercommunal ou interrégional).

1.2-Promouvoir le développement socio-économique du secteur pastoral

Le système pastoral est un secteur économique important tant au niveau national qu'au niveau sous-régional et il convient de le préserver par des politiques visant à une meilleure intégration des populations pastorales dans les institutions et dans les instances décisionnelles.

1.2.1- Organiser le commerce du bétail de la zone soudanienne

Le manque de données statistiques au niveau national sur le pastoralisme ne favorise pas la détermination de son poids réel dans le PIB national et donc dans la richesse produite au niveau national ; cela entraîne une grande confusion dans les arguments en faveur de sa mise en valeur économique. Il existe cependant quelques données avancées par les grandes institutions internationales, telles que la FAO et la Banque mondiale, qui, si elles résultent d'une construction rigoureuse à partir de puissants modèles statistiques, sont néanmoins globalisantes et noient les chiffres du pastoralisme dans ceux du sous-secteur de l'élevage, eux-mêmes intégrés dans les statistiques du secteur agricole. Il en résulte que l'élevage, qui apporte une contribution significative à l'économie du pays, constitue un secteur largement laissé pour compte des opérations de développement.

La valorisation des produits de l'élevage, indispensable pour améliorer les revenus et les conditions de vie des pasteurs, constitue également une excellente opportunité pour l'Etat d'accroître ses recettes d'exportation et d'améliorer sa balance commerciale. Parallèlement aux arguments en faveur du pastoralisme et de sa prise en compte dans les sous-secteurs à cibler par les politiques publiques, se pose la question des nouvelles orientations permettant de le développer. Traditionnellement pourvoyeuse de devises pour la nation via le coton, la zone méridionale conserve cette vocation en compensant la chute des cours du coton par l'expédition de centaines de milliers de bétail sur pied à destination des marchés de consommation du Nigéria. Mais ces flux d'exportation Est-Ouest, qui n'ont rien à envier aux circuits commerciaux traditionnels de la zone sahéenne, sont totalement ignorés des pouvoirs publics en termes d'investissements et d'organisation (Haessler et al. 2002).

Les commerçants ne bénéficient d'aucune sécurisation officielle de leurs activités : les pratiques de racket et de corruption sur la filière se sont généralisées et la fraude devient monnaie courante. Engagé dans un processus de certification sanitaire internationale des produits animaux vendus sur le marché africain, voire mondial, le pays se doit d'équiper l'intégralité des postes frontaliers et les pistes à bétail sous peine d'exposer un jour le pays aux sanctions du commerce international des viandes. La maîtrise sanitaire du cheptel par la mise en place et l'entretien de réseaux de santé animale performants concourent également en amont à garantir la compétitivité des viandes sur les marchés extérieurs. Bénéficiant d'avantages comparatifs, comme le réseau le plus dense de

vétérinaires privés et d'organisations d'éleveurs, la zone méridionale pourrait mener avec succès un plan sanitaire régional, pour peu que l'Etat y mette de la volonté, d'autant qu'elle se caractérise par une forte densité de cheptel et l'existence de zones humides permanentes qui entretiennent des pathologies spécifiques à la zone comme la peste des petits ruminants ou la trypanosomiase. Enfin, il convient de noter que la demande en produits animaux d'une clientèle urbaine en forte croissance est en hausse, et qu'elle nécessite le développement d'infrastructures de transformation (abattoirs, ateliers de découpe et laiteries), c'est là également un marché qui nécessite un renforcement du contrôle de salubrité des produits pour satisfaire les exigences minimum de santé publique.

1.2.2- Restaurer la cohésion sociale en milieu rural

La multiplication des conflits pour l'accès aux ressources naturelles en zone de savanes a révélé l'inefficacité des structures de gestion des conflits et la fragilité du tissu social. L'exacerbation des antagonismes entre communautés induit des risques sérieux de déstabilisation de la cohésion sociale en milieu rural. Il s'avère donc nécessaire de restaurer la paix sociale pour créer un climat de stabilité, indispensable à l'épanouissement des sociétés pastorales et au-delà, à la promotion du développement socio-économique de la région tout entière.

La piste de réflexion que nous proposons pour la Forêt Classée de Yamba Berté porte sur l'élaboration de Conventions Locales, accords ou contrats réglementant l'utilisation et l'exploitation d'une ressource par les différents acteurs et usagers. Une Convention Locale doit être conclue au niveau de la base et intéresser toutes les parties prenantes concernées par l'utilisation des ressources autour et dans la forêt. Son élaboration doit suivre un processus à plusieurs étapes, pour lequel la définition claire des rôles des différents acteurs est fondamentale.

La Convention Locale est un processus qui combine la négociation et la médiation. Pour qu'une règle ou un engagement soit adopté par tout le monde, il faut une confrontation des idées et des intérêts pour arriver à un consensus. Un préalable indispensable est que les différents acteurs acceptent de négocier avec la volonté de parvenir à un consensus, car toute négociation a un coût et le consensus n'est pas systématiquement un partage égal de ces coûts ou des avantages qui en résultent. Cette proposition de mettre en place

une Convention Locale a déjà fait ses preuves dans certains projets et ONG au Tchad comme dans plusieurs pays africains.

a) Cas du Tchad

Dans le cadre du Projet Concerté de Gestion des Ressources Naturelles (PCGRN) financé par la GTZ, érigé par la suite en un Programme (PRODALKA), de nombreuses Conventions Locales ont été élaborées dans le cadre de la gestion des ressources naturelles. La démarche s'appuie sur le concept d'Instance Locale d'Orientation et de Décision (ILOD), caractérisée par trois orientations (Bonnet, 2001) : partir des organisations de gestion existantes et améliorer leur capacité et efficacité, en évitant de susciter la création de structures nouvelles trop dépendantes d'une structure de "projet" (1); promouvoir le dialogue et la négociation entre les différentes catégories d'utilisateurs pour que les actions menées renforcent les liens entre les communautés (2) ; et enfin, favoriser un apprentissage progressif de nouvelles modalités de fonctionnement et de prise de décision au niveau des organisations locales existantes (3). Dans cette démarche, l'objectif visé était de renforcer quatre fonctions essentielles pour la conception, la mise en application et le suivi d'une politique de gestion des ressources naturelles par les organisations locales : orientation globale pour la gestion des ressources naturelles (1) ; élaboration de programmes de travail et de gestion, définition et ajustement d'une politique d'incitation adaptée (2) ; suivi et contrôle de l'application des règles communautaires (3) ; médiation et/ou arbitrage entre groupes d'utilisateurs, notamment la gestion et prévention des conflits et sanction en cas de non respect des règles de gestion communautaire(4).

Les instances qui se sont mises en place ont rassemblé les représentants des villages, les gestionnaires coutumiers du foncier, les organisations socioprofessionnelles concernées (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, pasteurs) et les associations locales qui se sont mobilisées pour la préservation des ressources. Ces "forums" ont constitué une première étape de débat des règles de gestion en vigueur pour des espaces inter-villageois, au sein desquels une ou plusieurs ressources communes présentent des enjeux particuliers : lacs, réserves de faune et espaces forestiers inter-villageois, bassins versants. La démarche engagée vise l'élaboration d'une charte de gestion, confirmant ou redéfinissant les règles de gestion et d'usage et précisant les modalités de contrôle, de sanction et de médiation. Dans le cadre des orientations définies au niveau de ces instances locales,

différentes réalisations ont été engagées pour appuyer la mise en œuvre concrète de mesures de gestion par différents groupes d'acteurs locaux.

Parmi les premiers éléments d'impacts perceptibles, il faut souligner l'implication des participants aux assemblées, les réels débats qu'elles ont suscités, la présence massive de représentants villageois, la prise en charge de l'organisation logistique par le canton qui accueille l'assemblée. On relèvera aussi tout l'intérêt de ce type d'expérimentation conjointe de méthodes d'analyse et de planification. Elle oblige indéniablement chacun à porter un nouveau regard sur l'espace et les ressources, sur les phénomènes de dégradation en jeu et sur les modalités susceptibles de les circonscrire.

Par la mise en place de ces instances locales s'est opéré un rapprochement entre services techniques de l'Etat, chefferie locale et organisations socioprofessionnelles. Le premier impact se manifeste par une meilleure connaissance du mandat respectif de ces différents acteurs. On note aussi tout l'intérêt de la construction et de la reconnaissance de règles de gestion en commun. Au stade actuel du travail engagé, les instances locales accompagnées ne constituent pas de nouvelles institutions dans le paysage local du développement et de la gestion des ressources naturelles. Elles rassemblent en réalité les acteurs locaux, qui se mobilisent autour des questions d'exploitation durable des ressources (centres de décisions, organisations paysannes, associations de protection du patrimoine). L'acquis principal est donc avant tout l'apprentissage de nouveaux modes de concertation, de débat sur les orientations et de décisions stratégiques concernant les modalités d'accès aux espaces et aux ressources communes.

b)- Autres pays africains

La contractualisation autour de la gestion de l'espace et des ressources par les acteurs ruraux a largement fait ses preuves dans les pays ouest africains. Les nombreuses expériences acquises ces dernières années au Sénégal, au Burkina Faso, au Mali et au Niger permettent à l'heure actuelle de disposer d'un certain nombre d'acquis techniques fiables, adaptés aux différentes conditions agro-écologiques et disponibles sous forme de fiches techniques simples à l'intention des agents d'encadrement et des populations. Ces "paquets techniques" permettent d'apporter des solutions concrètes à des problèmes spécifiques de gestion et/ou de restauration du milieu naturel, et sont conçus de telle manière qu'ils puissent intégrer les connaissances des populations, les savoir-faire et les pratiques locales. Même en matière de participation des populations aux différentes

actions conçues par et pour elles, des expériences très intéressantes sont menées depuis le milieu des années 80 dans ces pays. Elles visent à repenser les diverses actions et modes d'intervention et à associer étroitement les populations rurales à la gestion concertée et intégrée des ressources naturelles et forestières au niveau de leur terroir. Comme exemples nous citerons ici le cas du Mali, du Niger et du Bénin.

Dans le cadre de la Décentralisation au Mali, le Projet d'Appui au Développement Local (PROADEL), basé à Gao, a mis en place un cadre de concertation qui prend en compte la mobilité des éleveurs transhumants. Ce cadre, basé sur les relations séculaires entre agriculteurs et pasteurs, concerne la gestion des ressources telle que les bourgoutières (*Echinochloa stagnina*) à cheval sur plusieurs communes. De même, au Niger, le Réseau de Formation en Gestion Non Violente des Conflits défend et fait la promotion de l'approche « Convention Locale » qui découle d'un processus de négociation et de médiation dans le but de mettre en place un système de gestion consensuelle et concertée de leurs ressources. C'est ainsi que le Programme de Lutte Contre la Pauvreté financé par la GTZ a appliqué avec succès cette approche dans la région de Tillabéry. Un autre exemple est celui de la gestion de la Forêt Classée de Sota au Bénin, un cas similaire à celui de la Forêt Classée de Yamba Berté au Tchad. Depuis quatre ans, une ONG y aide les riverains à autogérer leurs ressources naturelles. En 1999, une étude a révélé la dégradation continue de cette forêt due à la pression anthropique et aux modes de production (élevage et agricole) restés encore traditionnels. Pour aider les populations à améliorer cette situation, GERED-ONG a initié des actions concertées pour une meilleure conservation des ressources naturelles au profit des générations actuelles et futures. Parmi les actions consignées dans la convention figurent le défrichement contrôlé, la gestion des feux de brousse, la réalisation des pare-feux, ou la gestion des pâturages ou de l'agroforesterie. Les approches de prévention et de gestion des conflits entre agriculteurs et pasteurs ont été prises en compte dans cette plate-forme.

1.3 – Cadre logique de la mise en place des mesures préconisées

L'envergure et la gravité de la crise du pastoralisme, sans cesse croissantes, imposent l'urgence dans la recherche de solutions. Les interventions doivent intégrer différentes échelles de temps, le court terme, le moyen terme et le long terme, et s'appuyer de plus en plus sur des compromis explicites entre les différents acteurs du conflit. La mise en œuvre des solutions se doit d'être envisagée aux niveaux local, national, et sous-régional.

1.3.1 – Au niveau local

Le niveau local constitue le lieu privilégié de la mise en œuvre des actions de sécurisation foncière du pastoralisme. Il est indispensable que les organisations pastorales, qui doivent s'impliquer et prendre en charge la gestion des ressources naturelles, s'organisent pour négocier et défendre leurs intérêts, ce qui suppose le renforcement de leurs compétences et de leurs capacités propres. Cela passe également à la fois par une amélioration de leurs relations avec les agriculteurs, au travers d'une contractualisation avec eux de l'usage des ressources, et une intensification de leurs liens avec les acteurs du secteur privé (bailleurs, ONG, etc.).

La définition et la mise en place de règles d'accès et de contrôles des ressources partagées au niveau local s'avèrent indispensables pour assurer une bonne gestion. Des décisions consensuelles, telles que les Conventions Locales, peuvent être élaborées et mises en œuvre pour une meilleure répartition des ressources et leur exploitation.

Quant aux opérateurs de développement (ONG, projets, association civiles...) qui appuient localement les pasteurs, ils doivent les informer et les former afin de renforcer leur capacité de négociation et de défense de leurs intérêts. Ils doivent aussi veiller à intégrer le pastoralisme dans tous les projets touchant les zones pastorales ou agro-pastorales. En définitive, il s'agit dans les zones concernées d'appuyer le pastoralisme au même titre que l'agriculture, notamment en matière d'octroi de crédits et de renforcement des organisations pastorales.

1.3.2 – Au niveau national

Les instances ou Conventions Locales initiées au niveau local doivent être en agrément avec la réglementation nationale, d'où la nécessité d'élaborer des textes législatifs adaptés garantissant les initiatives locales. La responsabilité appartient à l'Etat de mettre en place une législation appropriée et équitable et d'en assurer la mise en œuvre effective. Il convient que l'instance politique reconnaisse dans un premier temps le mode pastoral d'exploitation des ressources naturelles comme étant écologiquement adapté et au rôle majeur pour l'économie nationale. Par la suite, les espaces et les ressources dont ont besoin les pasteurs devront être sécurisés afin d'assurer leur épanouissement en cohérence avec les textes législatifs les concernant. L'Etat doit surtout veiller au respect des spécificités et de la logique du pastoralisme nomade dans le cadre de la planification, de l'aménagement du territoire, et de la décentralisation, sur la base d'informations

fiables et objectives apportées par les opérations de recherche et de développement. C'est à ce prix que l'Etat, tout comme d'autres opérateurs (ONG et à la société civile), pourront conduire des actions aux résultats positifs. La recherche doit pour cela orienter également ses investigations vers les aspects institutionnels et socio-économiques du pastoralisme, afin de permettre aux législateurs d'élaborer des textes sur la sécurisation d'un statut foncier des communaux et des droits inclusifs d'utilisation des ressources.

1.3.3 – Au niveau sous-régional

En tant que mode de vie et de production, le pastoralisme subit de nos jours des mutations multiples avec une expansion spatiale aboutissant à de nombreux problèmes transfrontaliers. De ce fait, le développement du pastoralisme nomade ne doit pas perdre de vue les dynamiques internationales à travers les filières, les réglementations en terme sanitaire, les organisations sous-régionales sur lesquelles les producteurs ont peu d'informations. Les organisations interétatiques, notamment la CEBEVIRHA ou le PRASAC, doivent œuvrer en appui à la fluidification des échanges et à la reconquête des marchés intérieurs.

Malgré les divers processus d'intégration régionale qui permettent la libre circulation des personnes et des biens à travers l'Afrique centrale, les pasteurs sont encore confrontés à de nombreuses difficultés lors de leurs déplacements saisonniers, qui les amènent souvent à traverser les frontières. Ces mouvements des hommes et des animaux sont entravés par des taxes souvent illicites, mais également et surtout par la criminalité transfrontalière dans une région où la coopération interétatique en matière de sécurité est mitigée. Au-delà de son impact économique et humain, le banditisme transfrontalier tel qu'il s'exerce aujourd'hui dans les zones de convergence des frontières du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad, affecte durement la stabilité sociale des populations de ces différents pays. Ceux-ci se doivent de coopérer dans une nouvelle forme de mécénat politique pour lutter contre la formation ou la reconstitution de groupes armés fragilisant les frontières.

II - PASTORALISME ET FORET CLASSEE : COMPLEMENTARITE OU ANTAGONISME ?

Au Tchad et particulièrement en zone des savanes, le pastoralisme nomade et les forêts sont dans une situation que l'on peut qualifier de similaires. Les actions du

développement passées et présentes continuent de saper les systèmes de production pastoraux ; de même, la gestion prônée par l'Etat depuis l'époque coloniale n'a pas permis de sécuriser les domaines forestiers. Il apparaît nécessaire, voire indispensable, de repenser le choix des approches en matière de gestion de l'environnement, notamment celle des forêts classées qui doit concilier conservation et satisfaction des populations locales (Synge et al. 1999).

2.1 – Pastoralisme et protection de la forêt

Les rapports entre pastoralisme et domaine forestier sont de plus en plus décriés, est-ce pour dire que les deux domaines sont vraiment incompatibles ? S'agissant de la protection des forêts, les pasteurs et leurs pratiques sont souvent indexés de nuisibles. Pourtant, en toute vraisemblance, l'animal n'est pas forcément l'ennemi de l'arbre : l'impact globalement positif du pastoralisme nomade sur le milieu n'est plus à démontrer, il existe dans le milieu une sorte de symbiose entre ce type d'élevage et la végétation due à la mobilité, à la flexibilité et à la dispersion qui caractérisent ce système de production.

2.1.1- L'importance de l'arbre dans l'alimentation du bétail

Un suivi journalier de deux troupeaux d'agro-pasteurs de Gandala durant les différentes saisons de l'année a été réalisé en 2007-2008 dans le cadre du projet ARDESAC. Les résultats de ce suivi montrent que les sources de l'alimentation du bétail proviennent essentiellement des fourrages herbacés en saison des pluies, complétés par des fourrages ligneux ou aériens en certaines périodes de l'année, notamment en saison sèche froide (Tableau 34). En saison sèche chaude et début de saison des pluies, la teneur des graminées sèches est déficiente en protéines, contrairement aux feuilles des arbres ou à leurs fruits. Le pâturage aérien fournit donc aux animaux un appoint alimentaire de qualité pendant les périodes les plus difficiles de l'année, où la ration moyenne des bovins comporte 45 % de ligneux. La littérature nous permet d'apprécier l'importance du fourrage ligneux dans l'alimentation du bétail en zone de savane, qui représente en moyenne sur l'année jusqu'à 30 % du régime alimentaire des bovins, 50 % du régime alimentaire des ovins et 80 % du régime des caprins (Guérin, 1989). Ces résultats rejoignent ceux d'études réalisées dans des zones d'écologie similaire : au Burkina Faso, Tezenas Du Montcel (1994) estime la contribution des ligneux au régime des bovins à 5 % du temps de pâture au milieu de la saison sèche et à 40 % en fin de saison sèche. Dans

le même pays, Petit (1999) a constaté que la consommation de feuilles provenant d'arbres par les bovins pouvait s'échelonner entre 13 % et 74 % du temps de pâture. Le rôle des ligneux dans l'alimentation des troupeaux, et donc dans le fonctionnement des systèmes d'élevage, apparaît donc crucial.

Tableau 34 : La composition botanique des régimes alimentaire du cheptel

Saisons	Début saison sèche		Saison sèche froide		Saison sèche chaude		Début saison pluies		Saison des pluies	
	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2
Troupeaux										
Graminées vivaces	30	45	25	26	48	34	30	23	34	55
Graminée annuelles	36	32	8	5	0	0	43	47	35	25
Ligneux	12	0	10	0	47	35	23	26	10	0
Résidus de récolte	0	7	42	58	0	25	0	0	0	0
Légumineuses	2	3	0	1	0	0	0	0	2	0
Herbacées diverses	20	13	15	10	5	6	4	4	19	20

2.1.2 - Rôle du pastoralisme sur les milieux naturels

Scoones (1993, 1995), de Ridder (1990) et bien d'autres ont démontré depuis près de 20 ans, que le pastoralisme nomade participe à l'entretien, la préservation et la diversité d'un milieu qui n'est plus le milieu originel, mais qui n'en est pas moins riche et fécond. Tous s'accordent à reconnaître au troupeau son rôle de dissémination des semences de par son système extensif fondée sur la mobilité. La régénération naturelle est favorisée par un pâturage intensif momentané, et une pratique pastorale équilibrée est ensuite favorable à son développement (contrôle de la végétation concurrente), à condition de respecter une période de mise en défens ou d'adapter la pression pastorale sur les zones de régénération acquises.

De même, la panse des ruminants aurait une capacité à réveiller certaines graines en dormance, notamment les espèces comme les acacias. En outre, le broutage a un effet positif sur le tallage des graminées. De même, en saison sèche, les animaux peuvent à travers leurs sabots détruire les croûtes de battance. Enfin, le pâturage en forêt permet également l'entretien du paysage et surtout de prévenir le risque d'incendie aux effets destructifs sur la strate herbacée. Certes, le passage du troupeau peut accentuer les phénomènes d'érosion et entraîner le tassement des sols, et pour que cohabitent ces

différents usages, il est nécessaire que l'aménagement sylvo-pastoral intègre tous ces aspects.

Malgré cela, en zone des savanes et notamment au Sud-ouest du Tchad, les pasteurs peuls autour de la Forêt Classée de Yamba Berté sont toujours incriminés dans la dégradation de la forêt. C'est essentiellement le surpâturage qui est en cause, concept qui ne semble pourtant pas pertinent dans le cas du pastoralisme nomade tant la mobilité elle-même couvre le risque de dégradation réelle. En toute vraisemblance, il ne peut y avoir de risque pour l'environnement par surcharge des parcours, alors qu'au contraire il paraît évident que la dégradation de l'environnement entraîne plus de danger pour le cheptel, dont la décroissance arrive bien plus vite que les signes de dégradation environnementale. En 1998, rapporte Hammel (2002), suite à une mauvaise production des pâturages dans certaines régions, la mortalité du cheptel a atteint 15 % au Niger. Cela n'a pas empêché ces mêmes régions, à partir d'août 98, de se couvrir d'une plante que l'on croyait disparue à tout jamais, *Chlozophora brochiana*, et que l'on n'avait plus revue depuis plus de cinq ans. De même, après une telle sécheresse, l'agriculteur peut retrouver son champ l'année suivante, et pourra retirer une récolte "complète" si l'année est bonne. En cas de menace de l'environnement, c'est bien le pasteur qui est le grand perdant, car il a perdu ses animaux et ne peut reconstituer son cheptel en quelques mois, comme c'est le cas pour un agriculteur qui peut retrouver de la couverture végétale. Le tableau ci-dessous, montre bien que pour le pasteur une décroissance même partielle du cheptel de reproduction induit plusieurs années de déficit économique.

Tableau 35. Estimation du temps de reconstitution d'un troupeau de bovins après une sécheresse, sans apport extérieur.

Pertes dans le troupeau (%)	20	30	40	50	60	70	80	90
Temps de reconstitution (en année)	3	10	12	21	30	43	61	85

Sources: Tacher G. 1975 Iemvt, cité par Hammel(2002)

Si durant ces années il doit encore vendre des femelles, donc des éléments reproducteurs, des "parties du capital", il s'appauvrit encore davantage et réduit encore plus ses chances de redressement.

On comprend mieux avec ce tableau pourquoi tant de pasteurs passent quelques années à cultiver, ou préfèrent passer au mode agro-pastoral après une crise. Une production

céréalière qui ne couvre que quelques mois représente déjà la possibilité de ne pas vendre une génisse. On comprendra aussi que les pasteurs cherchent constamment à augmenter leur marge de sécurité, c'est à dire leur capital de base, et en cela nous convenons avec Hammel (2002) que ce n'est pas du prestige, contrairement à de nombreux préjugés. C'est la relative sécurité que représente le capital qui est un prestige, et c'est là une stratégie tout à fait commune à l'ensemble de l'humanité. Personne n'accumule les animaux pour le seul "prestige", d'autant plus qu'il existe un rapport étroit entre la taille du cheptel et la main d'œuvre qui s'en occupe et qui en vit ; la limite à la taille du troupeau, en l'absence d'autres contraintes, sera toujours la main d'œuvre.

La coupe de branches pour l'alimentation de leur cheptel en période de soudure est souvent avancée pour expliquer la dégradation du milieu par les pasteurs. Il est vrai que dans certaines conditions, ces pratiques peuvent être néfastes pour la vie de l'arbre si elles sont mal conduites et que la coupe est abusive. Mais les défrichements pour ouvrir de nouveaux champs, avec coupe totale de l'arbre, ne sont pas ou peu évoqués. En responsabilisant les pasteurs dans le maintien de leur environnement, ils peuvent changer ces pratiques et participer activement à la préservation de la forêt. Cela semble d'autant plus possible que l'on a déjà vu des pasteurs du *Nord Dokoro* ou de l'*Aïr* rappeler à l'ordre d'autres pasteurs face à ces pratiques, qui sont également condamnées par les éleveurs eux-mêmes dans les règles internes aux communautés (Hammel, 2002).

Les pasteurs résidents autour de la forêt classée sont conscients que sans aucune mesure, la forêt risque de disparaître rapidement en raison de la vitesse des défrichements pour l'installation des nouveaux champs. « *L'ennemi actuel de l'élevage ici, c'est la hache*¹⁰⁶. *Elle va tous nous faire partir de la zone* ». La dégradation de la forêt présente autant voire plus de risque pour les pasteurs que pour l'environnement.

2.1.3 - Sécuriser les forêts pour sécuriser le pastoralisme de savane

La mise en défens d'une partie de l'espace se fait le plus souvent au prix de sacrifices, notamment en raison de la non-satisfaction des besoins de ses populations riveraines (Alioune, 2002). Certes, c'est un problème éthique au delà de l'aspect technique. Mais, dans le même ordre d'idée, il peut paraître aberrant d'entretenir un sanctuaire, île d'abondance en ressources naturelles, quand les populations riveraines, et notamment

¹⁰⁶ En faisant allusion aux défrichements des nouveaux champs par les agriculteurs qui envahissent la périphérie et même l'intérieur de forêt classée

les pasteurs dans le cas qui nous préoccupe, développent une crise aiguë de pauvreté. Pour la fiabilité de cette politique de conservation, il faut initier des programmes de promotion sociale et économique selon une approche globale d'aménagement de l'espace. Car aujourd'hui les pasteurs éprouvent d'énormes difficultés au cours de leurs déplacements, alors que, nous l'avons vu, la mobilité des animaux et/ou des hommes est une stratégie de valorisation des contrastes spatiaux et saisonniers : le rétrécissement des espaces pastoraux a diminué la capacité pour les pasteurs à gérer les risques tant leurs marges de manœuvre ont régressé devant les fronts agricoles.

En zone sahélienne, sécuriser les systèmes pastoraux revient bien souvent à baliser les couloirs de transhumance ou à mettre en place des infrastructures hydrauliques. Toutes ces mesures ne peuvent pas en zone de savanes remplacer le concept de l'aire protégée, qui reste le seul espace disponible pour les pasteurs en saison de mise en culture. Dans ces régions, les besoins spécifiques des pasteurs s'expriment en termes de revendication d'espaces pâturables, alors que sous l'essor de la pression anthropique, tout espace hors du domaine protégé est systématiquement sous emprise agricole. Pourquoi alors ne pas envisager un système par lequel les populations pastorales seraient autorisées à séjourner dans les réserves à condition qu'elles participent, au profit des institutions de gestion, à la préservation de leurs ressources ? Il s'agirait d'autoriser le droit de pâture dans le domaine forestier classé pendant une certaine période de l'année, option qui, dans le contexte de pénurie des ressources naturelles, permettrait aux forêts classées de constituer des espaces de repli pour les troupeaux à certaines périodes de l'année.

Les approches récentes concernant la conservation des forêts en Afrique de l'ouest commencent à reconnaître aux animaux leur rôle dans l'entretien de l'environnement, et particulièrement celui des arbres. Le droit de pâturage dans le domaine forestier classé est ainsi reconnu dans le code forestier sénégalais (Alioune, 2002), et les forêts classées apparaissent de plus en plus sous le vocable de réserve sylvo-pastorale.

Un autre exemple rapporté par Hammel (2005) est relatif à la forêt classée de Gadabéji au Niger, dont le statut impose que le bétail en soit totalement exclu. Cependant, il est apparu que la faune sauvage qui utilise la réserve, et qui vit aussi largement en dehors de la réserve, ne pouvait suffire à l'entretien minimum des sols par consommation des fourrages, ni à la dissémination des graines et semences. La fonction indispensable du pâturage y étant reconnue, les pasteurs y ont obtenu un droit de pacage du 1er janvier au

30 juin de chaque année. Le fait que la forêt soit interdite durant la moitié de l'année représente une réserve de fourrage essentielle aux pasteurs en fin de saison sèche.

Nous pensons que dans le cas des zones de savane du Tchad, et notamment dans la région autour de la Forêt Classée de Yamba Berté, l'utilisation des espaces forestiers en saison des pluies ne présente pas de danger pour les ligneux. Les résultats obtenus lors du suivi journalier des troupeaux signalé ci-dessus ont également montré que la saison a eu un effet significatif sur les paramètres du régime alimentaire des bovins. Ils opposent les parcours de saison des pluies, pour lesquels la consommation des graminées est plus importante, à ceux de saison sèche froide, caractérisés par un régime à base de résidus de culture et d'herbacées diverses. La consommation des ligneux marque la saison sèche chaude et le début de saison des pluies, avec une proportion de 45% des ligneux dans la ration moyenne des bovins. Leur plus faible contribution à la ration est observée en saison des pluies et durant la saison sèche froide (0-6% de ration), lorsque les troupeaux consomment de l'herbe fraîche ou des résidus de récolte dans les champs. Cette gestion participative de la forêt permettrait de générer un bénéfice mutuel, à la fois pour le développement du pastoralisme et la conservation de l'environnement. Dans ce contexte de crise de confiance entre les conservateurs (Agents des Eaux et Forêts) et les pasteurs, on peut se demander quelles seront les marges de manœuvre pour pouvoir impliquer les pasteurs dans l'application des politiques de conservation des aires protégées.

Permettre aux pasteurs d'utiliser les espaces forestiers en saison des pluies au moment où les espaces des terroirs villageois sont occupés par les cultures constituerait un moyen privilégié d'intégrer les pasteurs dans le processus de la gestion durable des forêts et de diminuer la tension entre agriculteurs et pasteurs. Evidemment, cette alternative demande un double travail de sensibilisation : des pasteurs pour leur montrer l'intérêt de préserver leurs ressources, et des institutions pour leur prouver que l'aide des pasteurs peut leur être bénéfique. Cela ne sera possible que lorsque les bases d'une gestion participative seront envisagées par les organes de conservation, ce qui ne semble malheureusement pas être le cas actuellement.

Dans tous les cas, il est important de trouver en zone des savanes du Tchad en général, et dans sa partie sud-ouest en particulier, des mécanismes de gestion à partir du potentiel local, et de mettre en place des systèmes d'organisation adaptés aux transhumants et aux agro-pasteurs, dans l'objectif de dégager des interlocuteurs privilégiés aptes à défendre

les intérêts des pasteurs auprès des différentes institutions. Le rapport de force en serait vraisemblablement plus équilibré, et éviterait que les pasteurs soient très certainement les premières victimes des futures politiques de conservation de l'environnement et de la décentralisation.

2.2- Gestion durable des Forêts Classées de Yamba Berté

Au Tchad en général, et plus particulièrement dans les zones autour de la Forêt Classée de Yamba Berté, la gestion des ressources naturelles notamment forestières est un élément moteur de la gestion de l'espace, en raison du caractère primaire des besoins des populations et de l'importance de l'exploitation des ressources à des fins agricoles, énergétiques ou d'élevage. Malheureusement ces ressources sont confrontées à un grave processus de dégradation lié à la forte pression anthropique et qui met en péril la survie même de ces populations. Dans ce contexte, la lutte pour la restauration et la protection des ressources naturelles fait partie des programmes prioritaires des services étatiques et des opérateurs de développement.

2.2.1 – L'échec de l'approche de gestion centralisée des forêts classées

La gestion de la Forêt Classée de Yamba Berté peut permettre d'étayer le bilan d'une gestion basée sur la répression et l'exclusion. Dès sa création (1955), des processus ont été engagés privilégiant les aspects techniques mais généralement conçus sans prise en compte des conditions locales du milieu, des besoins des populations ou des modes traditionnels d'exploitation. Il en est malheureusement résulté une absence totale de prise en charge par les populations rurales du suivi et de la gestion des réalisations et ces approches n'ont permis ni d'inverser ni de stopper le processus de dégradation de la forêt, et on observe même une accentuation de la pauvreté des populations et de la précarité des conditions de vie. Cela avait été auparavant dénoncé par la FAO (2005) qui mettait en exergue des politiques de gestion des ressources naturelles et forestières inadéquates ne prenant en compte ni le potentiel du milieu physique, ni les besoins réels des populations ou le rôle social et économique des ressources naturelles, et moins encore les interactions entre les différents secteurs notamment l'agriculture, l'élevage et la forêt. La persistance du processus de dégradation de la forêt de Yamba Berté, et même son accélération, semble due aux différentes politiques interventionnistes menées depuis sa création. Les populations et communautés autochtones tout comme les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement du fait de

leurs connaissances du milieu. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, et leur accorder tout l'appui nécessaire pour leur permettre de participer efficacement à la protection de l'environnement¹⁰⁷.

2.2.2- La cogestion, une alternative pour une gestion durable des ressources

L'aménagement des espaces forestiers tropicaux a longtemps procédé d'une approche centrée sur la connaissance et la gestion de l'espace naturel dans ses fonctions biologique et physique, mais au sein de laquelle les sciences sociales étaient peu mobilisées. Pourtant, les populations riveraines (pasteurs, agriculteurs, bûcherons, etc.) dépendent directement des produits que leur procure la forêt classée : fourrage, combustibles, matériaux de construction, produits médicaux, etc. Il faut aborder la gestion des ressources de la forêt sous un nouvel angle, qui va au delà de la conservation au sens strict et qui doit tenir compte des considérations sociales, institutionnelles et politiques. Il apparaît en effet nécessaire de rompre avec un modèle d'intervention dirigiste profondément ancré dans les mentalités, et d'en repenser un qui reposerait en second lieu sur des entités socioprofessionnelles capables d'être à la fois relais du pouvoir central et cellules autonomes de gestion de l'espace (Fay, 1985). Cette conception, étayée par les travaux de nombreux spécialistes (de Montgolfier et al, 1988), repose en outre sur le constat suivant : le monopole de l'Etat sur la forêt n'a pu empêcher la déforestation (Queze et al, 1992). Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il faut intégrer l'homme au centre du dispositif.

En réalité, les échecs successifs qu'ont connus un grand nombre de projets rendaient cette évolution nécessaire. Mais quel type de gestion peut améliorer la subsistance des populations tout en valorisant ou protégeant les ressources de la forêt dont elles sont tributaires ?

En matière de gestion des ressources naturelles s'affirme l'approche de gestion concertée, dite cogestion (Chennoufi, 1994). Elle repose sur le savoir et les priorités des acteurs locaux, capables de promouvoir leur organisation dans le cadre de collectivités territoriales, d'associations d'usagers ou de groupements professionnels. La cogestion est définie par Tyler (2006) comme « *un accord de collaboration en vertu duquel une collectivité utilisatrice des ressources locales, les instances gouvernementales supérieures et locales et d'autres intervenants partagent la responsabilité de la gestion des ressources*

¹⁰⁷ Principe 22 de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (juin 1992).

naturelles particulières ». Elle vise à l'amélioration des conditions de vie des populations tout en assurant le développement des ressources forestières et leur exploitation sur une base durable à leur profit. Elle contribue enfin au développement local.

La cogestion est complexe, évolutionniste et avantageuse pour tous à l'échelle locale. Elle concilie la réforme des politiques, les nouvelles institutions créées pour la gestion, le mode de jouissance des ressources locales, la sécurité et l'égalité d'accès aux ressources, avec l'innovation technologique. Cette approche contribue au développement socio-économique du terroir et tend à modifier la perception du rôle de chacun des intervenants (Etat, services techniques, populations, etc.) dans la gestion des ressources naturelles, en proposant un partage des responsabilités entre les différents partenaires. Elle favorise la prise de décision et la prise en charge par les populations des actions destinées à améliorer les conditions d'exploitation des ressources et à aménager leur espace-terroir.

Pour être viable, cette approche doit prendre en compte la gestion des multiples productions et services de la forêt et la participation des populations aux décisions d'aménagement, ce qui implique que les pouvoirs soient plus largement assumés par la périphérie au détriment du centre. Enfin, il faut que les droits d'usage et le transfert de droit de propriété de la forêt soient assurés aux populations rurales et non à l'Etat. D'autres conditions doivent être prises en compte pour la réussite de cette approche aux niveaux politique, institutionnel et législatif (harmonisation des stratégies d'intervention en milieu rural, création d'un cadre de concertation, formation, révision du code forestier et du régime foncier).

Pour éviter les situations conflictuelles, l'aménagement et la gestion des aires protégées doivent être participatifs et fondés sur des besoins exprimés par les communautés. Elles doivent être associées à tous les niveaux du processus de la politique de la conservation de leur environnement, notamment la mise en défends de certains espaces : la conception du projet, la création de l'aire protégée et la gestion de celle-ci. Mais la question de la capacité des communautés pastorales à tirer partie des discussions qui seront engagées reste encore un défi à relever. L'approche de cogestion exige que la base soit en mesure de participer activement aux processus de prise de décision. Vu les faiblesses du paysage organisationnel des populations locales en matière de gestion de ressources naturelles, on peut se demander comment favoriser à l'heure actuelle une

gestion plus concertée des ressources, sécurisant la petite agriculture familiale et le pastoralisme tout en limitant la dégradation de l'environnement ?

III – APPROCHE PARTICIPATIVE : POUR CONCILLIER DEVELOPPEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'approche participative aboutit à la cogestion des ressources et permet de concilier développement et environnement. Mais si tous les discours se structurent aujourd'hui autour de cette approche, la situation sur le terrain montre une participation des communautés à deux vitesses : d'une part celle des services gouvernementaux, qui demeurent finalement très centralisés et qui se limitent à "informer les communautés", d'autre part celle de certains projets de développement et ONG, généralement opposés sur le terrain aux services gouvernementaux, et qui soutiennent les communautés locales dans la gestion de leurs ressources ; leurs actions, nombreuses et souvent réussies, gardent néanmoins un impact limité car elles sont peu relayées aux niveaux d'organisation supérieurs.

L'approche participative n'est pas une fin en soi, c'est plutôt un ensemble méthodologique d'outils qui favorise la prise en charge effective par l'ensemble des usagers des actions de restauration et de développement de leur espace et assure les conditions nécessaires à la sauvegarde des ressources naturelles. De ce fait, elle assure la mise en place d'un partenariat dans la gestion des ressources naturelles au niveau local. C'est une démarche qui peut être appliquée à tout programme de développement rural, dont l'enjeu est d'aider les populations à lutter contre la fatalité et de mettre tous les moyens en œuvre pour restaurer et/ou conserver le patrimoine naturel, tout en développant leur capital de production, pour elles-mêmes et les générations futures (FAO, 2005) .

Nous tenterons dans les parties qui suivent de donner un aperçu sur les fondements et les conditions de réussite de cette approche en tant que méthode.

3.1 – Historique de l'approche participative

Durant ces 30 dernières années, diverses approches participatives ont été mises en œuvre au Tchad dans différents contextes et sous des appellations variées : approche participative, gestion concertée, etc.... Le Tchad est en conséquence un laboratoire où dans de nombreux chantiers sont expérimentées des approches de gestion de ressources

naturelles. Les initiatives émanent des services étatiques, des ONG, des projets ou des organisations paysannes, sur l'ensemble du territoire (Adam, 2008).

Les raisons profondes de cet engouement pour cette approche sont à rechercher : est-elle utilisée par souci d'efficacité, ou comme moyen d'acquérir des financements ? On peut également s'interroger sur le peu de motivation de la part de la population et son origine ?

3.1.1 - Genèse de l'approche participative

Les expériences recueillies au Tchad avant les années 1980 dans divers projets de développement rural en général, et dans les projets de gestion des ressources naturelles en particulier, ont montré que les approches développées ont été le plus souvent descendantes, soit du sommet vers la base. Les groupes locaux « bénéficiaires » n'y ayant été que peu associés dans la planification et dans la mise en œuvre, ces projets ont été voués à l'échec tant ils ne permettaient pas d'induire d'effets durables. Devant ces échecs, le gouvernement et les opérateurs de développement, sous l'auspice des bailleurs de fonds, ont été progressivement amené à adopter une autre démarche d'intervention en milieu rural. C'est à partir des années 1980 que l'approche participative, outil privilégié d'une association active et responsable avec les populations, a été largement diffusée. Elle correspondait en outre à la volonté assez récente des gouvernements d'intégrer dans le cadre de la décentralisation la dimension "participation des populations" aux politiques de développement rural.

A l'heure actuelle, la plupart des politiques environnementales ou de gestion des ressources naturelles et/ou forestières prônent la participation des populations locales comme principe de base. Elle vient en appui à des actions menées en faveur de la décentralisation des services techniques, des efforts pour un désengagement de l'Etat et de la privatisation des activités de production et de gestion. Il s'agit d'impliquer et d'associer de manière étroite les populations dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions à mener au niveau de la base et de définir les responsabilités des différents partenaires dans le suivi et la gestion des ressources naturelles. Toutefois, Réounodji (2003) dégage un double constat, lié aux déficiences intrinsèques aux projets et aux démarches adoptées, qui reste d'actualité, d'une part d'une grande diversité des interventions et des démarches développées, et d'autre part de l'absence d'un référentiel conceptuel et méthodologique susceptible de

servir de source d'inspiration à des futurs projets. Aujourd'hui, tous les intervenants se sont globalement orientés vers l'approche participative.

3.1.2-Fondements et principes de l'approche participative

L'approche participative est fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre populations et agents techniques, portant sur le respect mutuel, le partenariat, et la reconnaissance du savoir-faire local. A ce titre, elle doit être considérée comme une méthodologie privilégiée d'intervention en milieu rural, qui permet la prise en charge progressive et concertée des actions de développement au niveau local. Néanmoins, les réalités en termes d'application des méthodes sur le terrain sont d'autant plus complexes que les démarches sont parfois contradictoires. Mais comme le souligne Bonnet (1993) : *« Extrêmement rares sont les situations où les projets de développement sont véritablement le résultat d'une dynamique propre aux organisations locales, qui ont activement négocié des appuis extérieurs par le biais de techniciens ou de financement complémentaire. »*

Dans sa mise en œuvre, l'approche participative comporte une série d'étapes caractéristique d'un processus dynamique, qui débouche sur la prise en charge progressive d'actions de développement au niveau local par les populations, et sur son appropriation par l'ensemble des intervenants (population, agents techniques, autres). Dans le cadre de la gestion concertée de la Forêt Classée de Yamba Berté, on peut adopter une approche en quatre phases d'un processus appelé GCF, gestion conjointe des forêts : une phase d'investigation et de négociation, une phase d'exécution, une phase d'évaluation, et une phase d'autopromotion et d'auto-développement (Tableau 36).

La phase d'investigation consiste à comprendre l'utilisation de la forêt : qui exploite la forêt ?, de quelle manière ?, quel est l'effet de cette exploitation sur la forêt ?, sur les moyens de subsistance locaux ? Il faut dans cet objectif simultanément recueillir, analyser et exploiter les informations pertinentes pour se préparer à GCF. Les informations et les plans élaborés au cours de la phase d'investigation sont utilisés pour faciliter les négociations entre les différentes parties prenantes, y compris les utilisateurs des ressources et les services de l'Etat. Ces négociations doivent aboutir à des plans de gestion de la forêt et des accords de gestion commune. La planification participative de l'utilisation des espaces forestières et la facilitation des négociations entre toutes les parties constitueront la base de cette phase.

La phase d'exécution concerne le suivi des accords de gestion forestière. Il s'agit d'une phase d'apprentissage par la pratique, qui intègre une auto-évaluation périodique des résultats acquis, troisième phase du processus, qui amènera à l'amélioration ou à la correction des actions menées, à l'évaluation de la participation réelle et à l'engagement effectif des différents partenaires.

La phase d'autopromotion ou d'auto-développement apparaît comme la maîtrise par les bénéficiaires du processus. Elle sera atteinte quand les projets de développement seront véritablement le résultat de dynamiques propres aux bénéficiaires qui seront en mesure de négocier eux-mêmes des financements complémentaires.

Tableau 36 : Les quatre phases de l'approche participative

Phases	Composantes	Objectifs	Résultats
Investigation et de négociation	<ul style="list-style-type: none"> Analyse-Diagnostic Instauration d'un partenariat 	Programmation des actions à la base par les populations	Identification des partenaires et définition des responsabilités
Exécution du programme et auto-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des actions programmées Formation et auto-évaluation des actions en cours 	Réalisation/conduite des actions-gestion des programmes	Engagement et prise de décision concertée
Evaluation globale du processus	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation globale des résultats et du processus, de la participation 	Suivi-évaluation concerté des actions en cours avec tous les intervenants	Rigueur, conformité à la situation de référence
Autopromotion et auto développement local	<ul style="list-style-type: none"> Programmation et réalisation/évaluation d'autres actions de développement 	Acquisition progressive et maîtrise des outils pour un auto-développement local	Solidarité et continuité de l'engagement de l'ensemble des partenaires

Source : inspiré du modèle FAO (1995)

Ces différentes phases ne s'excluent pas mutuellement. Les négociations débiteront au cours de la phase d'investigation, lorsque le dialogue entre les différentes parties prenantes sera engagé. L'apprentissage et la négociation se poursuivront probablement tout au long du processus. Le déroulement de ces différentes phases s'appuie sur un ensemble d'outils de diagnostic, comme la MARP (Méthode accélérée de recherche participative), ainsi que sur la mise en œuvre d'une série de méthodes de communication qui permettent précisément d'instaurer le dialogue et de susciter l'engagement des populations.

3.2- Conditions de réussite de l'approche participative

La mise en œuvre de l'approche participative impose l'apprentissage d'un mode d'intervention nouveau tant pour les populations, qui ont une vision des services techniques parfois répressive (services forestiers), quelquefois pourvoyeuse de fonds (les projets), que pour les techniciens qui doivent apprendre à écouter les populations et à ne pas imposer *a priori* leurs connaissances techniques.

3.2.1 - Identifier les parties prenantes

On entend par parties prenantes non seulement les communautés locales mais également les utilisateurs éloignés et tous ceux qui sont intéressés par la ressource, et parmi eux les pasteurs transhumants, les commerçants de bois ou de charbon de bois, etc. C'est donc toutes personnes, groupes, communautés ou corps qui ont quelque chose à gagner ou à perdre après les changements qui vont intervenir dans le mode de gestion des ressources forestières dont il est question.

L'identification des parties prenantes est donc capitale pour la suite du processus dont elle conditionne la réussite : quels sont les individus ou institutions concernés ?, où sont-ils ? Cette connaissance de "l'objet" n'est jamais donnée *a priori* et on n'arrivera à en déterminer le contour que peu à peu, au fur et à mesure que seront dévoilées les relations associant les différents acteurs.

Le principe de la gestion inclusive dépend de la connaissance des différentes parties prenantes et des institutions qui les représentent. Il est nécessaire pour amorcer les discussions de clairement comprendre qui pourrait être avantagé ou lésé par les changements induits, et de découvrir comment les populations perçoivent les droits et responsabilités de chacun et la façon dont ils pourraient évoluer.

3.2.2 - Privilégier les cadres traditionnels existants

Les travaux d'Ostrom et al. (1994) largement repris par Barnaud et al. (2005) nous renseignent sur les conditions institutionnelles favorables à une gestion durable de ressources renouvelables communes. Elle s'oppose à la théorie de la "tragédie des communs" formulée par Hardin (1968) qui estime que seule la gestion centralisée par l'Etat ou la propriété privée est à même de garantir le renouvellement des ressources, idée qui influence encore la plupart des décideurs. Pourtant, dans la pratique les institutions traditionnelles continuent depuis des siècles à réguler la gestion des

ressources en milieu rural, selon un ensemble de règles et de "prescriptions qui déterminent si telle ou telle action (ou résultat) est requise, interdite, ou permise, et définissent les sanctions en cas d'infraction" (Ostrom et al, 1994). En analysant de façon théorique et empirique les institutions en charge de la gestion des biens communs, Ostrom et al., (1994) identifient un certain nombre de principes permettant d'échapper à cette tragédie des communs : des règles d'accès aux ressources clairement définies¹⁰⁸ (1), des règles définies collectivement et renforcées par des relations de confiance (2), des règles définies par les utilisateurs eux-mêmes ou en lien avec les instances institutionnelles supérieures (3) et enfin, des règles évolutives (4).

L'émergence d'institutions pour une gestion durable des ressources renouvelables peut ainsi être favorisée par une coordination ascendante entre les parties prenantes et les niveaux d'organisation impliqués.

3.2.3 – Mettre en place un processus d'apprentissage collectif

Les populations, confrontées à de nombreux problèmes quotidiens, peuvent ne pas percevoir l'enjeu et l'ampleur de la dégradation et des changements du milieu auxquels elles tentent toutefois de s'adapter. Elles peuvent également ne pas être conscientes du rôle qu'elles jouent sur l'évolution à long terme de l'état des ressources naturelles et du couvert forestier. L'une des étapes essentielles de l'approche participative est de favoriser cette prise de conscience sur l'impact des différentes pratiques sur le milieu et sur la nécessité de les améliorer au besoin.

Compte tenu de l'évolution permanente des systèmes agraires, tout particulièrement en zone de savanes, il serait vain de définir définitivement les règles qui permettront une gestion durable de l'environnement. Il n'existe pas de recettes standards qu'il conviendrait de mobiliser pour résoudre telle ou telle situation, et dans ces conditions, il est préférable de chercher à améliorer la qualité des processus de décision des acteurs locaux menant à la formulation de règles au fur et à mesure qu'une situation se présente (Funtowicz et al. 1999). Röling et al. (1998) se sont intéressés à la qualité de ces processus de décision dans le domaine agricole. Ils définissent la durabilité de l'agriculture comme une propriété du système agricole émergent de la coordination entre utilisateurs et gestionnaires des ressources. Ils font l'hypothèse que la perception

¹⁰⁸ : Quelles questions prioritaires pour garantir la bonne gestion des ressources communes : qui fait quoi ?, quand ?, comment ?, quelles obligations ?, quelles sanctions ? Et quels modes de gestion ?

qu'ont les gens de leur environnement, écologique comme social, détermine leurs actions sur et dans cet environnement. Cette perception peut être modifiée par une meilleure compréhension de cet environnement et en interaction avec les autres parties prenantes du système. C'est donc par un processus évolutif et continu d'apprentissage collectif que les acteurs du système peuvent créer les conditions d'émergence d'une agriculture durable.

Toutefois, la notion d'apprentissage collectif ne nie pas l'existence de divergences d'intérêts entre les acteurs d'un système agricole, malgré le reproche qui est souvent fait aux approches participatives utilisées par la plupart des ONG locales. Nombreuses sont les situations où le consensus est impossible, d'où l'importance de la mise en place de processus de négociation.

Il reste important d'insister sur le fait que la gestion concertée des ressources exige que les agents jouent un nouveau rôle et acquièrent de nouvelles compétences telles que la connaissance des processus de développement participatif, la planification et l'organisation communautaires, les techniques de négociation et de médiation, l'appui institutionnel, la gouvernance traditionnelle et moderne, le développement de la société civile et les cadres juridiques de décentralisation. Ces nouvelles compétences viennent s'ajouter à celles qu'ils ont en tant que forestiers ou agents de vulgarisation, par exemple (Tache et al. 2003)

3.2.4- Co-construire une plate-forme de concertation

Les espaces forestiers constituent des zones à enjeux spécifiques. Nous avons vu dans le cas de la Forêt Classée de Yamba Berté que plusieurs acteurs interviennent avec des perceptions différentes, ce qui en engendre de multiples usages : parcours par les agro-éleveurs et les agro-pasteurs ; couloirs de passage par les transhumants ; lieu de cueillette et de chasse pour les populations locales, etc. D'autres acteurs y ont un rôle prépondérant, notamment les services techniques de l'Etat (Eaux et Forêts), les autorités administratives, les Projets, les ONG etc. Tous agissent de manière légale ou non, et lorsque ces actions ne sont pas coordonnées, chacun, en fonction de ses intérêts, contribue à favoriser l'émergence des conflits. La gestion concertée des ressources naturelles dans un contexte de compétition nécessite la mise en place d'une plate forme regroupant tous les usagers. Pourtant, il n'existe pas une instance qui prend en compte tous les acteurs de la Forêt Classée de Yamba Berté. Deux associations paysannes

(COCOPA et l'AOPK) œuvrent pour sa protection, mais leurs actions sont limitées. D'autres instances existent au niveau de chaque village, les « Associations villageois (AV) », mais leurs actions se limitent aux terroirs villageois et sont plus orientées vers la culture et la commercialisation du coton.

Cette absence d'instance de concertation justifie la nécessité de trouver une plate-forme regroupant tous les acteurs dont les compétences, au delà de la gestion de l'espace, peuvent s'ouvrir vers d'autres fonctions comme la gestion des conflits d'usage. Cela nécessiterait l'intégration dans cette plate-forme des représentants des différents villages et campement riverains de la forêt classée. Dans cette plate-forme de concertation, la définition et la mise en place des règles d'accès et des contrôles des ressources spécifiques partagées s'avèrent indispensables au niveau local afin de garantir leur bonne gestion.

Cependant, ce type d'approche basée sur la co-construction d'une plate-forme de concertation soulève souvent des interrogations quant à la pérennité et au contrôle du pouvoir au sein de telles instances. C'est d'abord la question de la reconnaissance et de la légitimation des instances et de leurs représentants qui est posée. La superposition des espaces d'intervention de ces instances avec d'autres organisations administratives peut être porteuse de conflits. En outre, les modes de représentation des différents groupes d'acteurs et d'usagers pose problème dans le choix des représentants des villages ou des organisations concernées qui demeure souvent très flou. Les règles démocratiques peuvent enfin se confronter à la réticence des chefs traditionnels et il y a un risque que le processus se fige.

Néanmoins, la viabilité de ces démarches repose sur l'engagement des groupes d'usagers dès l'élaboration de ces règles. C'est là un domaine où des investissements doivent être faits pour définir des démarches de construction consensuelle assurant une légitimation des réglementations à promouvoir. Le problème de la légitimation des délégués pourra trouver des solutions quand tous les acteurs auront pris conscience de l'importance du rôle de la plate-forme : ils définiront eux-mêmes le mode du choix de leurs délégués.

L'une des difficultés majeures réside cependant dans l'instauration de modalités de contrôle de l'application des règles d'exploitation, et cela plus particulièrement quand il s'agit de mesures conduisant à restreindre les droits d'accès des usagers (réserves intégrales, mises en défens temporaires).

L'importance des financements extérieurs dans l'accompagnement de ces processus pose aussi question. La motivation des acteurs est souvent liée à l'enjeu de captation de subventions, et l'attention doit porter sur la mise en place de dispositifs capables de couvrir progressivement les coûts de chacune de ces instances locales.

Ces quelques réflexions visent à mieux préciser les modalités d'organisation de collectivités territoriales. Cependant, comme le souligne Bonnet (2001), l'objectif de constitution de structures de gestion, formelles à terme, ne doit pas empêcher de se donner les moyens dès leur initialisation de mobiliser progressivement ceux qui ne perçoivent pas encore tous les enjeux de ces mécanismes de gestion concertée.

CONCLUSION

L'utilisation et la valorisation des ressources floristiques ont toujours fait partie intégrante du mode de vie traditionnel des pasteurs et des agro-pasteurs. Malheureusement, la gestion de l'espace et des ressources est de plus en plus difficile pour ces derniers. Une part belle est donnée aux agriculteurs et aux réserves naturelles au détriment des pasteurs qui commencent à chercher d'autres solutions pour s'adapter et survivre.

Aujourd'hui, il s'avère indispensable d'un point de vue économique, de faire bénéficier les populations locales, notamment les pasteurs, des ressources que renferment les aires protégées. Cependant, de telles approches ne peuvent être efficaces qu'à travers la mise en place d'un cadre politique et légal adapté qui définit et clarifie l'ensemble des droits des communautés locales à bénéficier de l'usufruit des espaces protégés. Pour l'instant, il n'existe pas de réel outil législatif pour défendre les intérêts de chacun. Il en résulte de nombreux déséquilibres dans les sociétés pastorales, issus notamment de la confrontation avec les populations agricoles autour d'enjeux fonciers. La réponse à ces défis passe par une rupture radicale avec les stratégies de développement qui ont prévalu jusqu'à présent. L'élevage doit cesser d'être perçu comme un secteur que l'on peut pressuriser à volonté, et il est indispensable de lui accorder le bénéfice de l'appui nécessaire à son développement, au travers notamment de la création d'un code pastoral négocié avec les acteurs de terrain, les pasteurs et les conservateurs de l'environnement.

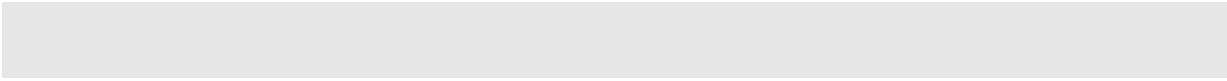
Il n'y a pas de solution ni de recette miracle, la sécurisation des systèmes pastoraux est conditionnée avant tout par une plus grande volonté politique. Il faut que les décideurs aient des attitudes plus positives envers le pastoralisme, et surtout une meilleure compréhension des bénéfices économiques et écologiques que présente la mobilité

pastorale, laquelle il convient justement de sécuriser. Un meilleur consensus sur l'importance de la mobilité du bétail et les stratégies les plus appropriées pour la sécuriser sera atteint par l'intermédiaire de réseaux d'apprentissage comprenant des décideurs politiques, des organisations de la société civile, et les pasteurs eux-mêmes. Pour cela il faut des organisations de la société civile pastorale plus fortes, capables de défendre les intérêts de leurs membres et de travailler avec les gouvernements pour concevoir et mettre en œuvre des politiques qui soutiennent la mobilité du bétail. Tout cela passe nécessairement par un système juridique et administratif plus efficace, qui facilite un système de pastoralisme mobile pacifique mais dynamique, fondé sur des principes de négociation et de réciprocité avec les autres groupes. La finalité en est de procurer aux pasteurs des moyens d'existence forts et une meilleure intégration aux marchés pour garantir que les communautés pastorales puissent répondre au changement climatique et aux demandes régionales croissantes en bétail et en produits de l'élevage. Toutes ces initiatives, destinées à favoriser une meilleure maîtrise des questions foncières, devraient conduire à l'adoption de systèmes de gestion plus équitables des ressources naturelles au profit de l'ensemble des acteurs, y compris les pasteurs.

Dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles, notamment de la Forêt Classée de Yamba Berté, nous estimons qu'une approche basée sur la cogestion régie par les coutumes, les règles et les conventions locales seraient un outil fort pour articuler les intérêts communs car elle sous-tend une volonté de coopération (Sougnabé et al, 2005). Ceci passe par l'aménagement de l'espace et un processus d'apprentissage collectif et de négociation au niveau des communautés. Il est donc nécessaire d'appuyer les communautés pour leur permettre de faire des propositions en identifiant elles-mêmes les problèmes, en comprenant les enjeux et les perceptions qu'en ont les différentes parties prenantes, et en négociant des solutions en toute connaissance de cause.

Certes, depuis quelques années, la prise en compte des relations qu'entretiennent les populations avec les espaces forestiers est l'une des préoccupations majeures des aménagistes. Partout le slogan est le même, il n'est plus question d'aborder la gestion des espaces forestiers sans tenir compte des aspects socio-économiques qui lui sont associés. Mais selon Lavigne Delville et al. (2005), « *ce qui est présenté comme un processus de concertation et de participation des paysans est plutôt une consultation technique. Le mode d'imposition des aménagements ne relève pas tant d'une concertation entre les paysans que*

d'une coordination des autorités des différents niveaux d'administration du territoire. ». La vraie participation se réduit aux autorités locales, et souvent les vrais usagers sont plutôt relégués à une fonction consultative.



CONCLUSION GENERALE

Notre thèse vient compléter les résultats issus des études antérieures réalisées dans cette région par Cabot (1965), Magrin (2000) et Réounodji (2003). Elle met en exergue les difficultés d'intégration agriculture, élevage et environnement en zone de savane du Tchad traditionnellement dominée par les activités agricoles. Nos investigations sur le terrain ne portent pas sur l'ensemble du sud tchadien, mais ciblées sur deux départements au sud-ouest du pays et appuyée par quatre sites de référence (campement) tous situés autour d'une forêt classée.

La thèse tient principalement à répondre au besoin de sécurisation de l'espace pastoral en savane tchadienne pour que le développement du pastoralisme, le système de production agricole et la conservation des écosystèmes soient compatibles et viables. L'étude qui a été réalisée à travers l'approche anthropologique fondée sur une démarche éco-systémique a été appréhendée par la combinaison de plusieurs outils méthodologiques : enquêtes qualitative et quantitative, entretiens à structure semi-libre, et observation participante touchant une gamme variée d'interlocuteurs. Nous avons pris l'étude des pratiques pastorales comme porte d'entrée, c'est-à-dire l'étude des « manières de faire » des pasteurs (Blanc-Pamard et *al.* 1985). Le pasteur exprime ses savoirs et son expérience de diverses façons : par la conduite de son troupeau, par ses propres déplacements, par son observation des ressources naturelles, et par la façon dont il agit sur elles (Bonnerat, 2002). Dans le cadre de nos investigations, l'accent a été mis davantage sur l'organisation sociale et les pratiques de conduite sur parcours. Certains aspects, tels que la production et les performances zootechniques, ne sont pas analysés de manière approfondie. Nous nous sommes donc appesantis sur quelques éléments du système tout en les restituant dans leur contexte général afin de comprendre le fonctionnement du système dans son entier. La mise en œuvre de ces différents outils méthodologiques prenant en compte trois échelles d'observation (la région, le campement et le troupeau) a permis d'analyser la structuration du paysage agraire et les systèmes de production des pasteurs et des agro-pasteurs peuls autour de la Forêt Classée de Yamba Berté. Cette démarche a par la suite permis de comprendre les contraintes majeures au développement du pastoralisme dans la région et de dégager quelques pistes de réflexion allant dans le sens de la sécurisation des espaces pastoraux, prenant en compte les enjeux environnementaux.

Les dynamiques d'occupation de l'espace appréhendées à l'échelle des sites de référence et de la zone d'étude rendent compte d'une vocation traditionnelle de la zone soudanienne comme espace de production cotonnière et céréalière qui a beaucoup évolué et qui s'oriente désormais vers des perspectives agro-pastorales. Cependant, quelle que soit la densité de population, l'espace reste entièrement dévolu aux activités agricoles, à l'exception des zones cuirassées incultes à l'agriculture. Les espaces sont structurés en terroirs villageois, chacun d'entre eux équivalant à un groupe d'agriculteurs, et cette conception de l'espace ne permet pas de sécuriser les zones pastorales. Une telle organisation spatiale au niveau local n'est pas sans incidence sur le développement du pastoralisme qui se trouve fortement contraint par les activités agricoles, auxquelles il faut ajouter les enjeux de conservation de l'environnement à travers la mise en défens de certains espaces.

Même si les politiques de conservation de l'environnement sont censées être des actions de protection physique du territoire, elles devraient également tendre à améliorer les conditions naturelles favorables à la survie des populations locales. Malheureusement, la mise en place des aires protégées n'est pas précédée et/ou suivie d'actions d'accompagnement telles que l'amélioration des terres cultivables, l'évaluation des besoins des populations, celle de leurs modes alimentaires, etc..., qui devraient leur permettre de jouer pleinement un rôle écologique, économique et social. On constate plutôt que les arrêtés de classement mettent l'accent sur la protection des terres comme seule et unique finalité. Ainsi, au lieu d'être un moteur du développement économique de régions rurales à plus de 90 %, les aires protégées sont devenues, comme le dit Sournia (1990) *"des garde-manger entourés par la faim"*. C'est dans un contexte d'expansion agricole et dans le cadre d'une politique de préservation de l'environnement basée sur la répression que les Peul résidents autour de la Forêt Classée de Yamba Berté mènent leurs activités pastorales.

Le pastoralisme nomade est moins étudié et moins connu en zone de savane du Tchad que les pratiques d'élevage des agriculteurs sédentaires, ce qui rend difficile sa prise en compte dans les actions de développement. Dans la plupart des études réalisées dans la région, les rapports entre pasteurs et agriculteurs sont plus souvent perçus en termes de conflits qu'en termes d'intégration sociale. La réalité est cependant bien plus complexe que ne le laisserait croire cette entrée par les conflits, car il y a toute une variété de

situations dans un continuum qui va de l'exclusion mutuelle jusqu'à l'intégration, au sens de combinaison spatiale dans l'espace et dans le temps et de synergie technique.

En effet, les principes du pastoralisme tels qu'observés au Sahel ne sont pas remis en cause en zone de savane, mais leur mise en œuvre pose problème. Les pratiques pastorales s'y caractérisent par une fixation progressive des membres de la famille et une diminution de la mobilité des troupeaux, en fréquence et en amplitude, qui n'est pas sans conséquences sur la productivité des animaux. Il se pose une question importante quant à l'avenir du pastoralisme dans ces régions : l'économie du Tchad est basée sur l'agriculture et l'élevage, doit-on accepter la baisse de la productivité de l'un de ces secteurs au détriment d'un autre ?

L'évolution actuelle des pratiques pastorales dans la région tend vers un système d'élevage adopté par les sédentaires, et pose de nouvelles questions sur le développement du pastoralisme nomade en zone de savane. La combinaison des activités agricoles et pastorales dans une même unité de production impose des concessions au niveau de la conduite du cheptel, jusqu'à un point où la mobilité doit souvent être réduite. L'analyse des activités pastorales en relation avec des pratiques agricoles dans nos différents sites a mis en lumière l'organisation de la production dans les ménages peuls qui associent les deux activités. Les stratégies qui visent un tel système de production reposent principalement sur la valorisation de la fumure animale, et sur la minimisation des sorties du cheptel, surtout pour s'insérer dans la trame foncière. Cependant, cette intégration entre agriculture et l'élevage constitue une contrainte majeure pour la mobilité animale et met les agro-pasteurs dans un rapport de compétition avec les agriculteurs autochtones. Colin (1995) souligne que « *même pratiqué sur des petites distances, le nomadisme accroît la productivité de l'élevage de 27 % par rapport à celle des troupeaux sédentaires, de 10 % par rapport à celle des troupeaux transhumants* ». Quelle est, à l'heure actuelle, l'alternative techniquement viable à proposer aux acteurs de ce secteur pour améliorer leurs conditions de vie après le déclin de leurs systèmes de production de base ?

Un autre aspect à considérer est celui du respect de l'environnement. Le système d'élevage sédentaire est dégradant pour le milieu lorsque le nombre des animaux dépasse les capacités de production fourragère des parcours. La sédentarisation, en maintenant une pression croissante sur un espace déterminé, réduit la capacité

productive propre de cet espace. A l'inverse, le pastoralisme nomade offre des perspectives d'avenir intéressantes mais son développement dans la région se heurte à une contrainte majeure : l'espace-ressource. Le pastoralisme nomade se caractérise non pas par le cloisonnement des espaces comme celui des activités (agricoles, élevage sédentaire), mais en maîtrisant rigoureusement le temps. La fréquentation de chaque lieu de pâturage connu est raisonnée dans le cadre d'un calendrier journalier, saisonnier, ou fonction de l'état des ressources et des animaux, de la présence de champs, d'aires protégées, de conflits, etc. La recherche conjointe du fourrage et de l'eau met en œuvre des pratiques pastorales diversifiées, fondées sur des déplacements de plus ou moins grande amplitude et sur une adaptation des rythmes quotidiens et saisonniers en fonction des disponibilités alimentaires. Pour être donc viable, ce caractère extensif du pastoralisme nécessite beaucoup plus d'espaces par rapport à l'exploitation agricole et ceci pour assurer la subsistance d'un même nombre de personnes. C'est ce qui amène les pasteurs à certaines périodes de l'année à rentrer dans les aires protégées. De ce fait, ils tombent sous le coup de la législation de la conservation de ces espaces car il n'existe pas de dérogations à leur utilisation légale par l'élevage : les aires protégées ne doivent en aucun cas être sollicitées par les pasteurs, pas même en situation de sécheresse extrême, ni servir de trajet lors de la transhumance.

Mais la situation foncière et la gestion des ressources naturelles en savane tchadienne, comme dans la plupart des autres régions du pays, apparaissent plus que jamais préoccupantes ces dernières années. La pression anthropique et le développement du marché de la terre ont exercé une surenchère sur les ressources foncières. Cela exacerbe les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et politiques qui se nouent autour du foncier, ainsi que les conséquences durement ressenties au niveau de certaines couches de la société, notamment les pasteurs peuls résidant autour de Forêt Classée de Yamba Berté. Le foncier pastoral renferme des ressources spécifiques considérées la plupart du temps comme des «ressources communes». Le pastoralisme dans les textes législatifs ne confère pas le droit d'usage, et la mise en valeur d'une terre dont l'usage était pastoral par la mise en culture donne à l'agriculteur le droit d'utilisation exclusif de la terre qu'il travaille (Bernard, 1999) : celle-ci perd donc sa vocation pastorale. De plus, les ressources pastorales sont hétérogènes et dispersées dans l'espace et dans le temps, et les pasteurs y accèdent à travers la mobilité. Malheureusement, les déplacements sont de plus en plus contraints, notamment par la dispersion des champs et la présence des

aires protégées. Les pasteurs et les agro-pasteurs autour de la Forêt Classée de Yamba Berté se trouvent dans une situation critique. Dans bien des cas, cette situation fait que les dynamiques internes du pastoralisme nomade, et plus particulièrement celles liées à la mobilité pastorale, ne permettent plus d'éviter des conflits. Cette mobilité qui permet d'organiser la gestion de l'espace, à cause de l'exigüité des espaces pastoraux provoque souvent de l'incursion des animaux dans les champs non récoltés, source de conflits parfois aux issues sanglantes ou meurtrières. Comme le souligne Bourgeot (1999 : 36) *« ces conflits sont en quelque sorte l'aboutissement d'une chaîne opératoire dont le principal maillon est l'amputation de la mobilité qui suscite, selon les cas, une divagation et/ou une concentration des troupeaux, génératrices des dégâts agricoles dans le premier cas et de surcharge dans le second »*. Divagation et concentration s'inscrivent dans des conjonctures marquées par la raréfaction des ressources naturelles qui deviennent l'enjeu de compétitions conflictuelles et parfois meurtrières.

Quels sont les véritables responsables de cette situation ? En réalité, personne n'est innocent dans cette crise que connaissent les pasteurs : il y a d'abord la responsabilité de nous tous, qui sommes concernés par ce secteur et qui devrions en toute logique être leur porte-parole, et celle des pasteurs eux-mêmes.

Le développement des systèmes pastoraux au Tchad en général et en zone de savane en particulier semble principalement dû aux politiques de développement inadaptées sur les espaces pastoraux, avec notamment un régime foncier et des politiques de gestion forestière étatiques basés sur la répression et l'exclusion. Mais tout ceci s'est fait avec la complicité des services en charge de l'élevage. Les logiques qui ont inspiré leurs démarches, ainsi que leur passivité, ont contribué à exercer une influence peu heureuse sur l'esprit des lois et des règlements se rapportant à l'élevage. En effet, sur le terrain, les techniciens en charge du secteur de l'élevage ont fini par apparaître davantage comme des adversaires des pasteurs que comme des agents sur qui ces derniers pouvaient, à toute épreuve, compter (Aliou, 2005). De plus, ils ont de tout temps centré leurs efforts de formation sur des connaissances « pratiques » et techniques, minimisant d'autant les aspects juridiques ou psychologiques, pourtant au moins aussi importants. Un autre facteur, non des moindres, qui vient compléter ce bilan déjà sombre est l'insécurité physique dont sont victimes les pasteurs, notamment les Peul vivant autour de la Forêt Classée de Yamba Berté. L'ampleur prise par le phénomène des « coupeurs-de-route ou

Zaraguina » qui pratiquent le kidnapping des enfants contre rançon dans la région ont augmenté la vulnérabilité des pasteurs et des agro-pasteurs.

Mais au-delà des défaillances dans la définition de leur cadre juridique, les pasteurs eux-mêmes sont généralement peu enclins à respecter les lois. De plus, ils ne sont pas organisés de manière à se présenter comme des interlocuteurs aptes à orienter, à leur avantage, l'action législative et réglementaire. Comme le mentionnait Aliou (2005) « *se faire sanctionner injustement est une chose ; se faire sanctionner parce qu'on a délibérément violé la loi en est une autre. Car, dans le premier cas, ils peuvent se plaindre et se faire entendre, ils peuvent dénoncer l'injustice et chercher à changer les choses. Mais, dans le deuxième cas, ils agissent contre leurs propres intérêts, ils confortent la défiance envers eux et creusent leur propre tombe. Donc, en violant parfois délibérément les lois, les pasteurs se livrent eux-mêmes à leurs bourreaux, qui n'attendent que pareille occasion* ».

Au delà de ces contraintes, l'un des défis majeurs à relever dans cette dynamique que connaît la zone des savanes du Tchad est de concilier le développement des différents systèmes productifs, et parmi eux le pastoralisme, avec la politique de conservation des ressources. Il n'existe pas de réel outil législatif pour défendre les intérêts des pasteurs, alors que de nombreux déséquilibres existent dans les sociétés pastorales, issus de leur confrontation avec les populations agricoles autour d'enjeux principalement fonciers. La diminution du risque dans le système agricole se fait au travers de la diversification, alors que la mobilité, qui représente dans les systèmes pastoraux également une pratique de réduction du risque, a diminué du fait de la conversion des terres de pâturage en terres de culture. Les pasteurs se tournent donc progressivement vers un système de production sédentaire en pratiquant l'agriculture.

La question de la viabilité du pastoralisme nomade en zone de savanes se pose avec acuité. Seule une rupture radicale avec les stratégies de développement qui ont prévalu jusqu'à présent peut y répondre. Il n'y a ni solution miracle ni recette particulière, la sécurisation des systèmes pastoraux est avant tout conditionnée par une plus grande volonté politique, les décideurs devant adopter des attitudes plus positives envers le pastoralisme nomade, et surtout être mieux sensibilisés sur les nombreux bénéfices économiques et écologiques que présente une mobilité pastorale qu'il convient justement de sécuriser. Pour cela il faut des organisations de la société civile pastorale plus fortes, qui puissent articuler et défendre les intérêts de leurs membres, travailler

avec les gouvernements, et concevoir et mettre en œuvre des politiques qui soutiennent la mobilité du bétail. Tout cela passe nécessairement par un système juridique et administratif plus efficace, qui facilite un système de pastoralisme mobile pacifique mais dynamique, fondé sur des principes de négociation et de réciprocité avec les autres groupes.

Dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles, notamment de celles de la Forêt Classée de Yamba Berté, nous estimons qu'une approche basée sur la cogestion régie par les coutumes, les règles et les conventions locales serait un outil fort pour articuler les intérêts communs, car elle suscite une volonté de coopération (Sougnabé et al, 2005). La gestion des zones protégées combinée aux initiatives locales en faveur du développement est considérée comme un facteur capital pour la survie à long terme de ces zones. Il faut s'éloigner du concept purement « préservationniste » des aires protégées, pour adopter une démarche intégrant l'ensemble des intérêts en présence. Aussi longtemps que la croissance démographique sera supérieure à la croissance économique basée sur les ressources actuelles, des pressions s'exerceront sur les aires protégées en vue d'exploiter de nouvelles terres. Il est indispensable de promouvoir un aménagement de l'espace et d'encourager un processus d'apprentissage collectif et de négociation au niveau des communautés pour une cogestion de l'espace et des ressources naturelles. Certes, depuis quelques années, la prise en compte des relations qu'entretiennent les populations avec les espaces forestiers est l'une des préoccupations majeures des aménagistes. Mais la vraie participation se réduit aux autorités locales et souvent les véritables usagers sont relégués à des fonctions consultatives.

De ce qui précède, les interrogations majeures sur la sécurisation du pastoralisme nomade, et partant, des autres systèmes de production, relèvent du domaine du droit : comment arriver à une sécurisation foncière pour tous (pasteurs, pêcheurs, agriculteurs, forestiers, chasseurs) ? Faut-il privilégier la loi contre la coutume ? Doit-on généraliser le système de la propriété du fonds ou opter pour un système patrimonial ? Toutes ces questions nous conduisent à se demander : quel droit appliquer ?

Le droit étatique actuel est d'obédience occidentale, avec pour référence la propriété privée et publique. Il privilégie trop souvent, par principe, l'interdit plutôt que l'incitation et l'intégration des acteurs locaux. De leur côté, les droits traditionnels ne répondent plus aux nouvelles données environnementales, sociopolitiques et

économiques. De plus, la coutume ne peut constituer en soi le droit d'un Etat moderne. Finalement, dans la pratique, on assiste à une superposition voire une opposition de ces différentes sources de droit : le droit étatique (quasi inopérant) coexiste avec les nombreuses formes de droits traditionnels (pas toujours adaptées et trop particularistes). Il est urgent d'arriver à un droit original, moderne, répondant au besoin de légalité, mais qui prend en compte les spécificités des contextes socioculturels, économiques et écologiques.

Dans le cadre du pastoralisme nomade, si on admet qu'il postule un rapport spécial à la nature, l'on devra opportunément adopter des textes qui intègrent des techniques juridiques compatibles avec un tel système de production. Soucieux de respecter les singularités des sociétés pastorales, Le Roy (1999) propose d'aborder le foncier pastoral en fonction de deux exigences, à savoir d'une part considérer les droits fonciers pastoraux dans une perspective de pluralisme juridique, car c'est l'enchaînement de ces droits sur les ressources au moins autant que sur des espaces qui assure la sécurité foncière aux pasteurs ; d'autre part reconnaître que c'est l'opportunité qui conduit l'activité pastorale et par conséquent le système doit rester ouvert, flexible, et ne peut être enfermé dans des codes uniformisateurs. Il apparaît donc plus réaliste d'envisager, à l'échelle nationale, des textes d'orientation en matière de gestion des ressources, suffisamment souples et brefs pour permettre, à l'échelle locale, l'élaboration des règles prenant en compte l'ensemble des intérêts en présence.

Pour ce faire, en matière de réglementation foncière, il s'agit de voir comment reconnaître et assurer aux pasteurs la sécurité et la stabilité quant à l'accès aux ressources naturelles, sans forcément être lié par la récurrente notion de la propriété privée. S'il en est ainsi, la sécurisation foncière des pasteurs semble devoir s'accommoder davantage d'un mode jouissif, c'est-à-dire du droit de jouir de l'espace et des ressources naturelles adjacentes sans appropriation privative, que d'un mode acquisitif, à savoir la détention et l'exercice d'un droit absolu de propriété. D'un point de vue classique, donc, la sécurisation foncière du pastoralisme se décline plutôt en termes de détermination des conditions de la simple mais paisible jouissance de l'espace et des ressources naturelles (Saliou, 2005). La question de l'accès à la propriété foncière strictement et rigoureusement entendue ne se pose réellement qu'à partir du moment où l'on cherche à imprimer au pastoralisme des techniques et méthodes empruntées à d'autres activités ayant également prise avec le foncier (agriculture, exploitation minière

ou autres aménagements spéciaux). Compte tenu de tout cela, il nous semble que les solutions pratiques à la sécurisation foncière du pastoralisme doivent être conçues à partir de la distinction entre élevage d'inspiration pastorale et élevage de type intensif. Le pastoralisme nomade dont-il est question ici est un système d'élevage à part entière qu'il ne faut pas confondre avec le système d'élevage semi ou intensif qui se développe ces dernières années autour des grandes villes. Dans le pastoralisme nomade, la mobilité qui permet aux pasteurs de tirer avantage des ressources qui sont d'une grande variabilité dans le temps et dans l'espace doit être préservée. Nous sommes convaincus que dans cette dynamique qui affecte la zone de savane, la mobilité des troupeaux va certes changer pour s'adapter à de nouveaux contextes, à de nouvelles opportunités et contraintes. Mais elle va persister et peut-être même augmenter. Nous devons donc être en mesure de comprendre la mobilité pastorale au gré de ses évolutions pour pouvoir anticiper sur certaines situations qui peuvent compromettre la viabilité de ce système de production, qui nourrit encore une part significative de la population tchadienne.

BIBLIOGRAPHIE

Abba D., 2004. Terre enjeu de pouvoir et de conflits. Communication au colloque scientifique sur le foncier. OFT-CFOD, 14 p

Adam A., 2008. Analyse des approches participatives au Tchad : Atouts et limites, 20 p

Adjid M., Moussa A., Jurgen H., 2005. Etude sur le trafic de bois énergie dans cinq villes du Mayo-Kebbi (Tchad). Rapport final PRODALKA, 49 p.

Ankogui G. F., 2002. Sociétés rurales, territoires et gestion de l'espace en RCA. La difficile intégration de l'élevage et de l'agriculture au Nord-Est de Bambari. Thèse de Doctorat, Univert. De Bordeaux 3, 393p.

Cheick Anta Diop, 1960: L'Afrique noire précoloniale, Paris, Présence Africaine,

Alioune B., 2002. Utilisation de la lisière des forêts classées par l'élevage (expérience du Sénégal). Conférence électronique sur le pastoralisme et aires protégées tenu du 4 au 15 novembre 2002 par LEAD et animé par Bernard Toutain

Aliou I., 2005. Enjeux et défis du développement pastoral. Communication au séminaire sur le pastoralisme au Tchad, octobre 2005, 16 p.

Arditi C., 2005. Les « enfants bouviers » du sud du Tchad, nouveaux esclaves ou apprentis éleveurs ?, Cahiers d'études africaines, 179-180, 2005. <http://etudesafricaines.revues.org/document5626.html>

Arditi C., 1997. Paysans Sara et éleveurs Arabes dans le sud du Tchad : du conflit à la cohabitation ? Colloque Méga-Tchad « l'homme et l'animal » Orléans 15-17 octobre 1997 16 p.

Azzimani M., 1993. Les ressources pastorales et leur appréciation par les Ait Zekri (Ouarzazate), pour les pastoralistes. Mem 3e cycle agron. IAVHIL, 97 p.

Banzhaf M. Enjeux et défis du développement pastoral au Tchad. Communication au séminaire sur le pastoralisme. 2005 ; 14 p

Bardoum D., Djimramadji A., 2002. Perspectives d'intervention de la prochaine phase du projet de conservation et gestion des ressources naturelles (PCGRN) du Mayo-Kebbi. Mission d'appui dans la forêt classée de Yamba Berté. 46 p

Blanchet A., Gotman A., 1995. L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Ed. Nathan. Coll. 128, Paris, 483 p.

Barnaud C., Trébuil G., Promburome P., Bousquet F., 2005. Evolution institutionnelle de la gestion des ressources renouvelables dans le Nord de la Thaïlande montagnard : apports de la modélisation d'accompagnement. Communication présentée aux Journées de la Société Française d'Economie Rurale (SFER) sur « Les institutions du développement durable des agricultures du Sud », 6-8 Novembre 2005, Montpellier, France. 17p

Barraud V., Mahamat Saleh O., Mamis D., 2001. L'élevage transhumant au Tchad oriental. 137 p

Barral H., 1974. Mobilité et cloisonnement chez les éleveurs du Nord de la Haute-Volta : les zones dites d'endodromie pastorale ». *Cahiers ORSTOM, série sciences humaines*, vol XI, n°2

- Barriandos V., 1993.** La gestion du territoire comme source du conflit. Mémoire DEA ESSOR, Université de Toulouse Le Mirail, 91 p
- Barriere O., 1996.** Gestion des ressources naturelles renouvelables et conservation des écosystèmes au sahel : La foncier-environnement. Thèse de doctoral à l'Université de Paris I, 133p
- Baxter P.T.W., 1994.** Pastoralists are people: why development for pastoralists not the development of pastoralism? *The Rural Extension Bulletin*, n° 4
- Beaumont. 1928.** Rapport au nom de la Commission de l'Agriculture du Sénat chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre de députés portant création d'un Institut de Médecine Vétérinaire Exotique. *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 1 : 55-56.
- Beauvilain, A., 1977.** Les Peul du Dalloil Bosso. Etude nigérienne n° 42. Institut de recherche en science humaine. Niamey-Niger. 274 p.
- Brémaud O., 1955.** - «Nomadisme et transhumance en Afrique subsaharienne. Les mouvements pastoraux dans les parcours extrême-orientaux du Soudan français». *Rev. El. Méd. Vét. Pays Trop.*, 8 (4) : 327-355.
- Benoit M., 1979.** Le chemin du Peuhl du Boobola. Contribution à l'écologie du pastoralisme en Afrique des savanes. Travaux et documents de l'ORTOM n°101, pp. 207
- Berkes F., Feeny D., Mc Cay B.J., Acheson J.M., 1989.** The benefits of the commons. *Nature*, 340: 91-93.
- Bernard C., 1999.** Structure, dynamique et fonctionnement des parcs agroforesterie traditionnels : cas de Dolekaha-Nord Cote d'Ivoire et Holom-Nord-Cameroun. Thèse de l'Université de Paris I, UFR de géographie. Tome I, 353 p.
- Bernus E., 1994.** Pasteurs nomades : d'une fascination aveugle à une passion lucide. In : DUROU J.M. (ED.), DAYAK M. (PREF.) Sahara, la passion du désert. Paris : Ed. de la Martinière, 1994, p. 93-9
- Bertrang G., 1975.** Pour une histoire de la France rurale. *Histoire de la France rurale*, ed. Seuil, chap. 1, p 34-112,
- Binot A., Castel V., Caron A., 2005.** L'interface faune-bétail en Afrique subsaharienne, 21 p.
- Bierschenk T., Forster R., 2004:** L'organisation sociale des Peuls dans l'est de l'Atacora (République du Bénin, communes de Kouandé, Péhonco et Kérou, 33 p. <http://www.ifeas.uni-mainz.de/workingpapers/Peuls.pdf>
- Blanc-Pamard, C. & P. Milleville, 1985.** Pratiques paysannes, perception du milieu et systèmes agraires. *Dynamique des systèmes agraires*. C. Blanc-Pamard & P. Milleville
- Bonfiglioli, A.M., 1991.** Mobilité et survie. Les pasteurs sahéliens face au changement de leur environnement. In *Savoirs paysans et développement*, sous la direction de G. Dupré, Karthala-ORSTOM, pp.237-252.
- Bonfiglioli A.M., 1990.** Pastoralisme, agro pastoralisme et retour. Itinéraires sahéliens. *Cahiers des sciences humaines*. 26 (1.2) : 255-266
- Bonfiglioli A. M., 1989.** Le Bâton et la houe : une introduction à l'agropastoralisme du Sahel tchadien. N'djamena, 231 p

Bonfiglioli, A. M., 1988. Dudal. Histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de WoDaaBe du Niger, Préface de J.Swift, Cambridge Univ. Press, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 293p

Bonnemaison J., 1979. Les voyages et l'enracinement. Formes de fixation et de mobilité dans les sociétés traditionnelles des Nouvelles-Hébrides. L'espace géographique, n°4, P 303-318

Bonnerat A., 2002. Pratiques de gestion de l'arbre chez les éleveurs du Nord Cameroun : Etude des modes d'utilisation des arbres et des pratiques d'émondage dans trois situations d'élevage. ENGREF, mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Forestier. 143 p

Bonnet-Dupeyron, F. 1951. Atlas Pastoral pour la Mauritanie et le Sénégal. ORSTOM, Paris: 37 pages

Bonnet B., 2001. Problématiques foncières et gestion des ressources communes. Regards sur quelques situations et expériences en Afrique de l'Ouest. Communication. Forum Social Mondial, Porto Alegre. Janvier 2001. URL : <http://www.agter.asso.fr/spip.php?article234>

Botoni H. E., 2003. Interactions Elevage-Environnement. Dynamique des paysages et évolution des Pratiques pastorales dans les fronts pionniers du Sud-ouest du Burkina Faso. Doctorat de l'université Paul Valéry Montpellier III. 292 p.

Bourgeot A., 2009. Anthropologie du nomadisme. Cours de Master 1et 2, EHESS-Paris - 2009 Hppt//www.archivesaudiovisuelles.fr/1633/home.asp?id=1633

Bourgeot A., 2002. Etude pour la mise en place d'un Observation de la transhumance au Tchad. Rapport de mission, PSSP, 53 p.

Bourgeot A., 1999. Horizons nomades en Afrique sahélienne. Sociétés, développement et démocratie. Paris, Karthala, 491 p.

Bourgeot A., 1994. Etude de systèmes de production animale au Tchad. Rapport final de la première phase du programme écologie pastorale. Document PNE, 127 p.

Bourguignon C., 2002 – Le sol, la terre et les champs : de l'agronomie à l'agroécologie – Sang de la terre, Bornemann, 190 p

Boutrais J., 2002. Patrimoine animal et territoire chez des sociétés peules" in *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, pp. 167-188 /, M.C. Cormier-Salem, D. Juhé-Beaulaton et B. Roussel (dir.), Paris, Éd. de l'IRD, 2002. (Colloques et séminaires).

Boutrais J., 1995. Hautes terres d'élevage au Cameroun. Paris : ORSTOM, 1995, 1302 p. (Etudes et Thèses). Th. Géogr., Paris 10. 1992/11/09

Boutrais J., 1994. Pour une nouvelles cartographie des Peuls" et Les Foulbé de l'Adamaoua et l'élevage. De l'idéologie pastorale à la pluriactivité" *Cahiers d'études africaines*, 1994, n°133-135.

Boutrais J., 1988. Des Peuls en savanes humides. Développement pastoral dans l'ouest centrafricain. Etudes et thèses. Editions de l'ORSTOM. 382 p

Boutrais J., 1983. Elevage soudanien (Cameroun, Nigéria). Paris, Editions ORSTOM, 147 p.

- Bruzon V., 1994.** Les pratiques du feu en Afrique subhumide, exemple des milieux savaniques de la Centrafrique et de la Côte d'Ivoire. In Blanc Pamard Ch., Boutrais J., A la croisée des chemins, Paris, ORSTOM, 147-163.
- Bruzon V., 1990.** Les savanes du Nord de la Côte d'Ivoire. Mésologie et dynamique : l'herbe, le feu et le pâturage », *Thèse de doctorat*, Université de Paris, 301 p.
- Buttod G., 1995.** La forêt de l'Etat en Afrique sèche et à Madagascar. Edition Karthala, Paris. P 152-153
- Canter Kohn R., 1991.** Unité et multiplicité du réseau, Pour, n° 132, P 131-138.
- Cabot J., 1965.** Le bassin du Moyen Logone. Thèse de doctorat de géographie. Paris, ORSTOM, 327 p.
- Caponera D.A., 1976.** Les droits des eaux dans les pays musulmans. FAO ; -Rome.
- Caron, P., 1998.** Espaces, Elevage et dynamique du changement analyse, niveau d'organisation et action. Le cas du nord-est semi-aride du Brésil. Doctorat en sciences, Nanterre, Université de Paris X.
- Cauquelin A., Musso P., 1993.** Le réseau, outil d'analyse. In : Dictionnaire critique de la communication, tome 1 : Les données de base, les théories opérationnelles, sous la direction de L. Sfez, Paris, PUF, 922 p.
- Cesar J., 1992.** La production biologique des savanes de Côte d'Ivoire et son utilisation par l'homme : biomasse, valeur pastorale et production fourragère, Maisons-Alfort IEMVT-Cirad, 1-671
- Chaintreuil I., Conteau C., 2000.** Diagnostic des modes d'utilisation des ressources naturelles par les usagers de la forêt classée de Yamba Berté (Tchad) dans une perspective de gestion concertée des ressources. Mémoire de stage (CNEARC). Projet GRN, 150 p
- Clanet J.-C., 1982.** L'insertion des aires pastorales dans les zones sédentaires du Tchad Central. Cahier d'Outre Mer N° 139, p. 205 à 227.
- Colin de Verdière P., 1995.** Les conséquences de la sédentarisation de l'élevage au Sahel. Étude comparée de trois systèmes agro-pastoraux dans la région de Filingué-Niger, thèse présentée pour l'obtention du titre de docteur de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, 220 p.
- Coulibaly A., 2006.** Gestion des conflits fonciers dans le nord ivoirien. Droits, autorités et procédures de règlement des conflits. Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 2006
- Cubrilo M., Goislard C., 1998.** Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire. Paris, Karthala, 415 p.
- Dasman, R.F., 1973.** Classification et utilisation des espaces protégés et des aires culturelles, UICN-Fédération française des sociétés de protection de la nature, 14 p
- De Sardan O., 1990.** Peuples pasteurs en crise : les réponses des ONG en Afrique. Document Oxby, Clare, Accord. Collection du développement, 144 p
- De Rosnay J., 1975 -** "Le microscope. Vers une vision globale". Points Seuil.

- De Ridder N., 1990.** A new approach to evaluate productivity of rangelands in Sahelian countries. Contribution à la réunion technique sur le développement des savannes et la production de pâturage, Woburn, G-B, novembre 1990. Secrétariat au Commonwealth
- Deffontaines, J. P., 1986.** Un point de vue de l'agronome sur le paysage "lecture du paysage", INRAP., pp. 33-52.
- Degenne A., Forsé M., 1994.** Les réseaux sociaux. Paris, Armand Colin, Coll Sociologie, 288 p.
- Di Méo G., 1987.** Objectivation et représentation des formations socio spatiales : de l'acteur au territoire. Annales de géographie, n° 537, p 564-593.
- Digard J.P., 1983.** Problèmes de terminologie et de typologie des déplacements de nomades. Paris, collège de France, p 187-197
- Diria B., 2005.** Etude socio-économique du déguerpissement de la population de la forêt classée de Yamba Berté dans les Départements de la Kabbia et du Mayo-Dallah au (Tchad). 82 p.
- Djikouloum B. B., 2004.** Analyse critique du droit foncier tchadien. Communication au colloque scientifique sur le foncier. OFT-CFOD, 17 p.
- Document LISTRA, 1997.** La gestion constructive des conflits. Responsable : Ulrike Breitschuh et Sigfrid Schröder-Breitschuh avec la collaboration de Alfons Ims et Phillippe de Leener. 34 P
- Dudley N., Stolton S., 1999.** Threats to forest protected areas: a survey of 10 countries. A research report from IUCN for the World Bank Alliance for Forest Conservation and Sustainable Use
- Dugast S., 1999.** Bosquets sacrés et feux rituels chez les Bwaba du Burkina Faso. Eléments de comparaison avec les Bassar du Togo, Communication au Symposium UNESCO "les sites sacrés naturels", Paris, 22-25 septembre 1999.
- Dupréel E., 1948.** Sociologie générale, Paris, PUF, 1948, p.5.
- Duteurtre G., Koussou M.O., 2000.** Le rôle des savanes dans le commerce des bovins en Afrique centrale, 9 p.
- Dupire M., 1970.** L'organisation sociale des Peuhls ; étude monographique comparée, Paris, Plon, 624 p.
- FAO, 1995.** Approche participative, communication et gestion des ressources forestières en Afrique sahéenne: Bilan et perspectives, 109 p. http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/V9974F/V9974F00.htm
- FAO, 2005.** Approche participative, communication et gestion des ressources forestières en Afrique sahéenne: Bilan et perspectives. 109 p
- Ferraro P.J., Kiss A., 2002.** Getting what you paid for: direct payment a an alternative investment for conserving biodiversity. Science n° 268.
- Ferraro P.J., Simpson D., 2003.** Potecting forest and biodiverty: are investments in eco-friendly production activites the best way to protect endangered ecsystems an enhance rural livelihoods ? Paper presented at the international conference on Rural livelihoods, Forest and biodiversity, 19-23 mai 2003 Allemagne.

- Fournier A., 1991.** Phénologie croissance et production végétale dans quelques savanes d'Afrique de l'Ouest », *Thèse d'état*, Université Paris VI, 312 p.
- Forman R.T.T, M. Godron, 1981.** Patches and structural components for a landscape ecology. *Bioscience*, 31 :733-740
- Funtowicz S. O., Martinez-Alier J., Munda G., Ravetz J. R., 1999.** Information tools for environmental policy under conditions of complexity, European Environment Agency.
- Gandaoua D., Altona M., Goipaye I., Kade K., Madala K., 1999.** Diagnostic global. Synthèse des six terroirs de référence de la zone soudanienne. Prasad-Tchad, 43 p + annexes.
- Gallais J., 1979.** La situation de l'élevage bovin et le problème des éleveurs en Afrique occidentale et centrale, *Les Cahiers d'outre-mer*, avril-juin 1979, p.113-138. GALLAIS J., 1984. Hommes du Sahel. Paris, Flammarion.
- Gastaldi J., 1998.** Les plans fonciers ruraux en Côte d'Ivoire, au Bénin et en Guinée, Lavigne Delville P. : Quelles politiques foncières en Afrique rurale ? Paris, Ministère de la coopération, Karthala.
- Gautier D. Ankogui-Mpoko G.F, Réounodji F, Njoya A, Seignobos C., 2005.** Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique centrale : de la coexistence à l'intégration territoriale. *Espace géographique* 2005- 3 (tome 34)| ISSN 0046 2497 | ISSN numérique : en cours | ISBN : 2-7011-4165-6 | page 223 à 236
- Goudie A., 2000.** The human impact on the natural environment. The MIT Press, Cambridge, Massachusetts 511p
- Gonné, B. et Seignobos C., 2006 :** Nord-Cameroun : les tensions foncières s'exacerbent, in N°Spécial. Le foncier, un enjeu crucial aux multiples dimensions, Grain de sel, N° 36
- Granié A.M., 1992.** Les représentations dans l'identité psychologique de l'acteur. Réflexion à propos des agriculteurs. Contribution méthodologique. ENFA Toulouse. J an. 1992, p 1-3.
- Guéneau S., Jacobée F., 2005.** Conservation de la biodiversité forestière tropicale en Afrique centrale : dépassionner les débats. IDDRI n° 14/2005/RN, 10 p
- Haessler C., Djmadoum A., Dueurtre G., 2002.** Développement du cheptel au sud du Tchad : quelles politiques pour l'élevage des savanes ? Actes du colloque, 27-31 mai 2002, Garoua, Cameroun, 3 p
- Hammadou M., 1988.** Qualité des terres à pâturage : essai de mise au point d'une méthode d'étude comparative de la perception des éleveurs et de l'analyse scientifique dans la région de Tounfite (Haute Atlas Oriental), Mem. 3e cycle Agron. IAVHIL, 86 P
- Hammel R., 2001.** Terroirs d'attache des pasteurs au Niger. AREN-Niger, 28 p.
- Hammel R., 2002.** Pastoralisme et aires protégées, conférence électronique livestock, environment and development initiative (LEAD) tenu du 4 au 15 novembre 2002
- Hannah L., 1992.** African people, African parks: an evaluation of development initiatives as a means of improving protected conservation in Africa. USAID, Washington, D.C. 76pp
- Hardin G., 1968.** The tragedy of the Commons. *Science*, 162:1243-1248
- Harmon D., 1992.** Research in protected areas: results from the IVth World Congress on National Parks and Protected Areas. *George Wright Forum*, 9(3-4): 17-168.

- Hendrickson D., Armon J., Mearm R., 1998.** Conflits et disettes: les razzias du Turkana au Kenya. IIED n° 80 décembre 1998, 15 p.
- Horowitz M., 1979.** The sociology of pastoralism and African livestock projects. AIID Program Evaluation Discussion paper 6. USAID, Washington DC.
- Ickowicz A., 1995.** Approche dynamique du bilan fourrager appliquée à des formations pastorales du Sahel Tchadien. Thèse, Maisons-Alfort, France, CIRAD-EMVT, 482 p
- IIED, 1999.** Régimes fonciers et accès aux ressources naturelles en Afrique de l'Ouest: questions et opportunités pour les 25 ans à venir. Londres, Institut international pour l'environnement et le développement.
- Issa O., 2002.** Le balisage des couloirs de transhumance autour d'Abéché. 9 p
- Janne H., 1968.** Le système social, Bruxelles, Editions de l'Institut de sociologie de l'ULB, 1968, p.14.
- Jouve P., 1992.** Le diagnostic du milieu rural de la région à la parcelle. Approche systémique des modes d'exploitation agricole du milieu. 40 p.
- Julve, P., 1986.** Problèmes conceptuels dans la définition des unités de perception du paysage végétal en rapport avec la géomorphologie. Coll. Phytosoc., 13 : 65-84.
- Kamil H., 1992.** L'état de pâturage de Missour (rive gauche) : leur appréciation et leur gestion par les pasteurs nomade. Mem. 3e cycle Agron. IAVHIL, 100 P
- Kintz, D., 1991.** Le foncier dans la pensée et dans la pratique des éleveurs et agropasteurs. *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestions foncières.* E. LE BRIS, E. LE ROY & P. MATHIEU. Paris, Karthala . 37-48.
- Kohlhagen D., 2002.** Gestion foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et étrangers dans la région de Korhogo (Côte d'Ivoire). Rapport de mission dans le cadre du programme de recherche « Vers de nouvelles dynamiques entre loi et coutume? » du CIRAD, 25 p.
- Kouassigan G. A., 1966.** L'homme et la terre, Droits fonciers coutumiers et droits de propriété en Afrique occidentale, ORSTOM, Col. « L'homme d'outre-mer », Nouvelle série n°8, Nancy, 283 pages, 128532-5-1966.
- Lakforyan A., 2001.** Chasse villageoise et gestion locale de la faune sauvage en Afrique. Une étude de cas de forêt de l'Est Cameroun. Recherches comparatives sur le développement, EHESS de Paris.
- Lam A. M., 1993.** De l'Origine Egyptienne des Peuls, Paris, ed. PRESENCE AFRICAINE/KHEPERA
- Landais E., 1994.** D'une intuition à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept. In, à la croisée de parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs. Coordination, Blanc-PAMARD, et Jean Boutrais, Paris, p 14-49.
- Landais E., Balent G., 1993.** Introduction à l'étude des systèmes d'élevage extensif. In : Pratiques d'élevage extensif. Identifier, modéliser, évaluer. INRA, 385 p.
- Landais E., Deffontaines J.P., 1988.** Les pratiques des agriculteurs. Point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique. Etudes Rurales, jan-mars 1988, 109 : 125-158.

Landrot J.-J., 2004. La mise en valeur durable des concessions, outil complémentaire de protection des forêts tropicales humides, IFIA, Communication au groupe national de travail sur les forêts tropicales humides, décembre 2004.

Langlois M., 1991. Les unités domestiques. In, un espace sahélien : la mare d'Oursi. Editions ORSTOM, p 179-192.

Lavigne Delville P., 1998. Comment articuler droit positif et droits fonciers locaux ? Expériences récentes et perspectives de législation foncières en Afrique de l'Ouest francophone. In : Politiques des structures foncières au service du développement agricole et rural. Actes de colloques, Paris, CNASEA, AFDI, FNSA FER, p. 370-392.

Lazega E., 1998. Réseaux sociaux et structures relationnelles, PUF, Que sais-je ?, n°3399, 127 p.

Le Berre M., 1992. Territoire. In : Encyclopédie de la géographie Sous la direction de et al Bally A. Ed. Economica. Paris, p 617-637.

Le Guen T., 2009. Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte-d'Ivoire : problèmes de coexistence, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 226-227 | Avril-Septembre 2004, [En ligne], mis en ligne le 13 février 2008. URL : <http://com.revues.org/index563.html>. Consulté le 30 janvier 2009, 21 p.

Levi-Strauss C. 1967. Mythologiques, t. II : Du miel aux cendres, Paris, Plon, 1967.

Le Roy E., 1999 a. Le jeu des lois, une anthropologie « dynamique » du droit, Paris, L.G.D.J., E.J.A. 159 p.

Le Roy, 1999 b. A la recherche d'un paradigme perdu. Le foncier pastoral en Afrique sahélienne. In : Horizons nomades en Afrique sahélienne. Sociétés, développement et démocratie. Paris, Karthala, p. 397-412.

Le Roy E., 1991. Introduction générale. In L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière. Ed. Karthala, Paris, pp.11-23.

Le Roy E., 1983. Etre ou ne pas être propriétaire foncier. In La propriété foncière, Ed. Economica, ADEF, pp.121-131.

Le Roy, E. 1982. Caractères des droits fonciers coutumiers. L'Encyclopédie Juridique de l'Afrique. Tome V: 39-47. Nouvelles Editions Africaines, Dakar

Lercolais A., Faye A., 1994. Des troupeaux sans pâturage en pays Sereer au Sénégal. In Blanc-Pamard C. Boutrais J (ed). A la croisée des parcours : Pasteurs, éleveurs et cultivateur. ORSTOM, Paris/France pp 165-196

Lescuyer G., 2004. La biodiversité, un nouveau « gombo » CIRAD-Forêt

Levy-Bruhl H., 1990. Sociologie du droit, Ed. PUF, Paris, 7e édition (1er édition 1961), Col. « Que sais-je? », n°951, 128 pages.

Lhoste, P. & B. Toutain, 1993. Etude de la reproductibilité des systèmes de production à forte composante élevage en milieu amazonien., Cirad-Emvt. Montpellier, pp. 6.

Lhoste P., 1987. L'association agriculture-élevage. Evolution du système agro-pastoral au Siné-Saloum (Sénégal). Etude et synthèse de l'IEMVT n° 21. Maison Alfort

Lhoste P., 1986. L'association agriculture-élevage : évolution du système agro-pastoral au Siné-Saloum (Sénégal). Thèse INAPG, 312 p.

- Lhoste Ph., Milleville P., 1986.** La conduite des animaux : techniques et pratiques d'éleveurs. In : méthode pour la recherche sur les systèmes d'élevage en Afrique intertropicale. Acte de l'atelier de Mbour (Sénégal. Maisons-Alfort, IEMVT-CIRAD. Coll. Etudes et systèmes de IEMVT, n° 20, pp 247-268
- Lhoste Ph., 1984.** Le diagnostic sur le système d'élevage. CIRAD, Cahiers de recherche développement, 3-4 : pp 84-88
- Louatron J, 1990.** Etude ethnographique de la société Mousseye. Thèse de doctorat, EHESS
- Lund C., 1998.** Law, Power and Politics in Niger - Land Struggles and the Rural Code. Hambourg, LIT Verlag.
- Madjigoto R., Gounel C., 2002:** Les effets de l'exploitation pétrolière dans la zone agricole des savanes du sud du Tchad. Etude d'impact sur l'environnement des populations. Actes du colloque Prasac, mai 2002 à Garoua (Cameroun). 7 p
- Magrin G., 2000.** Le sud du Tchad en mutation : des champs de coton aux sirènes de l'or noir. Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Paris 1, Panthéon Sorbonne. 1053 p
- Mahamet Salih M.A., 1992.** Pasteurs et planificateurs : connaissance locales et gestion des ressources dans la réserve de pâturage de Gidan Magajia au Nigéria du nord. IIED, n° 32 mars 1992, 35 p
- Malinowski B, 1985.** Journal d'ethnographie, Paris, seuil : 302
- Martin. I., 2002.** Gestion du foncier pastoral en Afrique subsaharienne. DESS en production animale, CIRAD-IEMVT, 33 p.
- Martinez C., Petit J-M., Barthod C., Niel C., 2007.** Les parcs nationaux à la française : modèle original de l'importance des enjeux de gouvernance au sein de la catégorie II UICN, 13p.
- Marty A., 1999.** La division sédentaires-nomades. In. Le pouvoir du savoir de l'Arctique aux Tropiques. Ed. Holtedahl, L., Gerrard, S., Njeuma, M., Boutrais, J., Karthala, 1999. p. 289-306.
- Marty A., 1998.** La délimitation des parcours. In Lavigne Delville, P., Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité. Karthala - Coopération française, 1998. p. 504-511
- Marty A., 1992.** Etude régionale des stratégies différenciées des éleveurs d'Afrique Centrale : le Nord-Cameroun, Paris, IRAM, 112 p.
- Matiru V., 2001.** Conflits et gestion des ressources naturelles. Document FAO
- Mengue-Medou C., 2002.** Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation. Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 3 Numéro 1 | avril 2002, [En ligne], mis en ligne le 01 avril 2002. URL : <http://vertigo.revues.org/index4126.html>. Consul.
- Mission Pégourier, 1921.** Rapport de la mission Pégourier, 1921-22, Aff. Pol., Carton 3127.
- Monnier Y., 1990.** La poussière et la cendre : paysages, dynamique des formations végétales et stratégies des sociétés en Afrique de l'Ouest. Focal Coop, Paris, Ministère de Coopération et Développement, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 264 p.

Moorehead R., 1998. Enjeux actuels du foncier pour le développement pastoral en Afrique. In : Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalités. Paris, Karthala, p. 512-525.

Mormont M., 1975. L'espace rural comme un enjeu. Recherches sociologiques. IV (2) : p 9-25

Morovich B., 1999. Etude sur la structuration du milieu éleveur transhumant au Tchad oriental. Analyses et propositions. GTZ, Coopération française. 65 p.

Moscovici S., 1976. La psychologie des minorités actives. Ed. Paris-PUF, 275 p.

Mouga M., 2008. Dynamique spatio-temporelle des écosystèmes de la forêt classée de Yamba Berté au sud-ouest du Tchad: conséquences d'une gestion non concertée des ressources résiduelles. Master Gestion Concertée des Ressources Naturelles à l'Agrhymet, 50 p.

Moulin C., 1993. Le concept de fonctionnement de troupeau. Diversité des pratiques et variabilité des performances animales dans un système agropastoral sahélien. Pratiques d'élevage extensif. Identifier, modéliser, évaluer : p.73-93.

Moutari M. E., 1999. Problématique du foncier dans la zone pastorale de Zinder (Niger). In : Horizons nomades en Afrique sahélienne. Sociétés, développement et démocratie. Paris, Karthala, p. 425-433;

Ngamine J., Altona M., Guibert H., 1998. Au Tchad, le projet terroir-exploitation-parcelle : un exemple de collaboration étroite entre la recherche et le développement. *Agriculture et développement*, 20 : pp 33-46.

Nicholls H., 2004. The conservation business, Plos Biology vol. 2 Issue 9, pp 1256-1259

Nori M., Switser J., Crawford A., 2005. Herding on the brink: Towards a global survey of pastoral communities and conflict- An occasional paper from the IUCN Commission on Environmental, Economic and social policy; Gland (Ch)

Oates J.F., 1999. Myth and reality in the rain forest : how conservation strategies are falling in west Africa. University of California press.

Ostrom E., 2005. Understanding institutional diversity, Princeton University Press.

Ostrom E., Gardner R., Walker J., 1994. Rules, games & common-pool resources. Michigan, USA., The University of Michigan Press, Ann Arbor

Osty P.L et Landais E, 1991. Le fonctionnement des systèmes d'exploitation pastorale. In : Actes du IV^e congrès International des Terres de parcours, Montpellier, France, p 1137-1146.

Parizeau M.H., 1997. Biodiversité et représentation du monde : enjeux éthiques. De boeck Université : 115-136

Passinring K., 2006. Milieux naturels et paysages du bassin – versant des lacs de Léré. Thèse de doctorat en géographie. U. F. R. des sciences géographiques et de l'aménagement. UMR 6012 Espace du CNRS. Université de Provence (AIX – MARSEILLE I). 303 p.

Pelissier P., 1995. Transition foncière en Afrique Noire. In : Blanc-Pamard C. et Cambrézy L., Terre, terroir, territoire, les tensions foncières. Paris, ORSTOM Editions, p. 19-34.

- Petit S., 2000.** Environnement, conduite des troupeaux et usage de l'arbre chez les Agropasteurs Peuhls de l'ouest burkinabé. Thèse de doctorat, à l'Université d'Orléans, 450 p
- Peyre de Fabrègues B., 2001.** Les grandes étapes de l'élevage en zone pastorale au Niger et leurs conséquences majeures. In Elevage et Gestion de parcours au Sahel. Implications pour le développement. Comptes rendus d'un atelier tenu du 2 au 6 octobre 2000 à Niamey/Niger. PP 3-18
- Pharo P., 1985.** Problèmes empiriques de la sociologie compréhensive. In revue française de sociologie XXVI, 1985.
- Picard J., 1999.** Espaces et pratiques paysannes. Les relations élevage-agriculture dans deux terroirs cotonniers du Nord Cameroun. Thèse de doctorat, Université de Paris X Nanterre, France, 539 p.
- Potvin C., 1997.** La biodiversité pour biologiste : protéger ou conserver la nature. De boeck Université : 37-46
- Pumain D., Offner O., 1996.** Réseaux et territoire, Ed. de l'aube, coll. Territoire, la Tour d'Aigues, 281 P.
- Pouget. C 1999.** Les anciens captifs des fulbé de l'Adamaoua et l'élevage. In. L'homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad. Acte du colloque du Réseau Méga-Tchad. Orléans, 15-17 octobre 1997. pp 447-462
- Querre M., 2003.** Quand le lait devient enjeu social : le cas de la société peule dans le Séno (Burkina Faso). Anthropology of Food, 2, Septembre 2003, Milk/Lait, [En ligne], mis en ligne le 1 septembre 2003
- Ramda T., 1985.** Analyse des relations entre les ressources fourragères et les pratiques d'élevage au Yatenga Burkinabé : Cas des villages de Boukere et de Senokayel. IRAT-Burkina Faso, mémoire D'ing. Elevage, 127 p
- Ramdane A., 1991.** Etat des ressources et utilisation de pâturage par les éleveurs nomades. Mem. 3e cycle Agron. IAVHIL, 140 P
- Rapport final, 1999.** Séminaire National sur les conflits agriculteurs-éleveurs au Tchad. Du 11-14 mai 1999 à N'Djaména : 35 p.
- Rapport DCFAP, 1991.** Plan de conservation de l'éléphant au Tchad, octobre 1991.
- Reiss D., Picard J., Djoumessi M., Moussa C., Kenikou C., Onana J., 1996.** Trois situations d'usage des ressources pastorales en zone soudano-sahélienne. In : Agriculture des savanes du Nord-Cameroun, vers un développement solidaire des savanes d'Afrique centrale. Actes de l'atelier d'échange, Garoua, 25-29 novembre 1996, p. 211-226.
- Réounodji F., Tchouona W., Banzhaf M., 2005.** Vers la sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad : enjeux et éléments de réponse. Projet PSSP, 108 p.
- Réounodji F., 2003.** Pratiques agro-sylvo-pastorales et stratégies de gestion des ressources naturelles dans les savanes du Tchad. Une étude de cas réalisée dans le terroir de Ngoko. Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun, 9 p.
- Réounodji F., 2001.** Dynamique de l'espace et gestion des ressources naturelles au sud du Tchad. Cas du terroir agropastoral de Ngoko. Thèse de doctorat, rapport d'avancement des travaux à mis parcours. 52 p

Robinson R., Badiane J., 1996. L'avenir des aires protégées en Afrique subsaharienne. Actes de l'atelier régional africain de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'UICN. UICN, Gland. 167p.

Röling N. G., Wagemakers M. A., 1998. A new practise: facilitating sustainable agriculture. Facilitating Sustainable Agriculture: Participatory learning and adaptive management in times of environmental uncertainty. N. G. Röling and M. A. Wagemakers, Cambridge University Press: pp 3-22.

Saïbou I., 2006. La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier. Polis/R.C.S.P./C.P.S.R. Vol. 13, Numéros 1 - 2 :119-146

Saibou I., 2004. La répression du grand banditisme au Cameroun : entre pragmatisme et éthique. Recherches Africaines [en ligne], Numéro 03 - 2004, 3 octobre 2004. Disponible sur Internet : <http://www.recherches-africaines.net/document.php?id=242>. ISSN 1817-423X

Sandford S., Habtu Y., 2000. On Emergency Response Interventions In Pastoral development in Africa. Intermediate Tchnology Publications Ltd., Londres.

Saurabh S., 1996. Adaptations des pasteurs traditionnels au projet du Canal du Rajasthan. Programmes Zones Arides, dossier n° 62, 22p.

SCAC, 2004. Rapport de mission. Etude sur les conflits en RCA- mars 2004, 93 p

Schelecht E., Hiernaux P., Turner MD., 2002. Mobilité régional du bétail : nécessité et alternative ? In Elevage et Gestion de parcours au Sahel. Implications pour le développement. Comptes rendus d'un atelier tenu du 2 au 6 octobre 2000 à Niamey/Niger. PP 65-78

Schneider P.,1996. Sauvegarde et aménagement de la forêt classée de Farako (région de Sikasso, Mali Sud) avec la participation et au profit des populations riveraines. Thèse EPFZ n° 11867. Ecole polytechnique fédérale, Zurich, 356 p.

Scoones I., 1995. Living with uncertainty: new directions in pastoral development in Africa. London, international Institute for environment and development: 210

Scoones I., Toulmin C., et al., 1993. Land tenure for pastoral communities. The World's savannas. Economic dreving forces, ecological constraints and policy options for sustainable land use. (eds) Young M., and Solbric O., UNESCO. 12 : 49-79

Seignobos C., Thys É., 2000. Des taurins et des hommes. Cameroun, Nigeria. Paris, Éditions de l'Orstom, 1998, 400 p

Seignobos C., Teyssier A., 1997. Enjeux fonciers dans la zone cotonnière du Cameroun. Observatoire du foncier n° 1. Projet développement paysannal et gestion de terroirs, 51p

Seignobos C., Tourneux H., Hentic A., Planchenault D., 1987. Le poney du Logone et les derniers peuples cavaliers. Coll. Etudes et synthèses de l'IEMVT, 23, Paris, France, 213 p

Seignobos C., 1983. Les gens du poney : les Marba-Mousseye. Revue géographique du Cameroun. Université de Yaoundé, Vol. IV, n° 1 PP 9-33

Sougnabé P., Ali B.B., 2004. Etude sur les pratiques pastorales dans et autour de la forêt classée de Yamba Berté. 53 P

- Sournia, G., 1990.** Les aires de conservation en Afrique francophone : aujourd'hui et demain espaces à protéger ou espaces à partager ? Cahier d'Outre-mer, 42(172).
- Swift J.J., 2004.** The Global Drylands Imperative: Pastoralism and Mobility in the drylands, UNDP Drylands Development centre Nairobi.
- Swift J., 1988.** Les grands thèmes du développement pastoral et le cas de quelques pays africains. Rome: FAO/ESH Working Papers on Pastoral and Agro-pastoral Societies, 83 p.
- Swift J.J., 1996.** Desertification: narratives, winners and losers. In : Leach M. and Mearns R. Eds, 1996a. James Currey publ., Oxford.
- Synge, H et Howe, S. 1999.** Parks for biodiversity: policy guidance based on experience in ACP countries. European Commission/IUCN. Gland. 119p.
- Tache B., Irwin B., I 2003.** Institutions traditionnelles, utilisateurs multiples et perspectives modernes en matière de propriété commune. Accompagner le changement au sein des systèmes pastoraux du Borana. Securing the commons No.4, 55 p
- Tap. P., 1980.** Identité collective et changements sociaux. Science de l'homme, Toulouse Privat 1980
- Tarrius A., 1993.** Territoire circulatoire et l'espaces urbains, différenciation des groupes migrant. Annales de la Recherche Urbaine n°59-60 : p 50-61.
- Thébaud B., Battebury S., 2001.** Sahel pastoralists: opportunism, struggle, conflict and négociation. A case study from eastern Niger. Global Environmental Change, 11/1.
- Thébaud B., 1999.** Gestion et crise pastorale au sahel. Thèse de doctoral, EHESS Paris /France. 476 p
- Thébaud B., 1995.** Le foncier dans le Sahel pastoral. In : Blanc-Pamard C. et Cambrézy L., Terre, terroir, territoire, les tensions foncières. Paris, ORSTOM Editions, p. 37-56.
- Thiéba D., 1997.** Conflits et gestion des ressources naturelles. In. Développement durable au Sahel. Charles Becker et Philippe Tersiguel (éd.), Dakar/ Paris, Sociétés, Espaces, Temps/ Karthala ; pp 73-87.
- Thiollay, J.-M., 2004.** La biodiversité des forêts tropicales et sa gestion, Communication au groupe national de travail sur les forêts tropicales humides, décembre 2004.
- Touré O., 1990.** Ngaynaaka madji. La perte des pratiques pastorales dans le Ferlo (Nord Sénégal). IIED dossier n° 22, décembre 1990, 25 p
- Turner MD., 1999 (a).** Labor process and the environment. The effects of labor availability an compensation on the quality of herding in the sahel. Human ecology 27(2): 267-296
- Turner MD., 1999 (b).** No space for participation : Pastoralist narratives and the etiology of park-herder conflict in southeastern Niger. Land degradation and Dvpt 10: 345-363
- Tyler Stephen R., 2006.** Un focus : La congestion des ressources naturelles. Réduire la pauvreté par l'apprentissage local.
- UICN, 2004.** Les aires protégées d'Afrique francophone. Sous la direction de Gérard Sournia et l'égide du Comité français pour l'UICN. Préface de Jean Dorst. Document ACCT (Agence de la Francophonie) Edition : Jean-Pierre de Monza, 271 p

UICN, 2002. Des espaces protégés pour concilier conservation de la biodiversité et développement durable. Les cahiers de l'IFB, 60 p

UICN, 1994. Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation. 102 p

Walidou-Chahir M., 2002. Changement et crise identitaire chez les Peul Mbororo de Centrafrique. Université de Bangui. 2002 ; 9 p

Watzlawick P., Weakland J.H., 1981. Sur l'interaction. Travaux du Mental Research Institute Palo Alto, 1965-1974. Une nouvelle approche thérapeutique. Paris, Seuil, 495 p.

Winter M., 1998. La mobilité dans l'exploitation des ressources naturelles, un défi pour les régimes d'accès à la terre et aux ressources. In : Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalités. Paris, Karthala, p. 114-118

Yombatina S. B., 2008. Les enjeux écologiques du foncier liés au développement des activités pétrolières au Tchad. Colloque sur la question foncière liée aux activités et perspectives pétrolières au Tchad. Du 29 au 31 janvier 2008 au CEFOD, N'Djaména-Tchad, 14p.

Yonoudjoum C., Chérif A., 1994. La problématique foncière au Tchad. Document CILSS, 73 p

Yosko I., 1999. Le nomadisme au Tchad : entre préjugés et la réhabilitation. Communication à l'atelier sur le conflit agriculteurs/éleveurs tenu à N'Djaména du 11-14 mai 1999. 5 p

Yosko I., 1995. Elevage transhumant dans le Ouaddaï-Biltine, élément pour une approche plus cohérente des stratégies d'intervention, Abéché, GTZ-PEA

ANNEXES

Annexe n° 1 : Enquête sociodémographique

Date : / /

Nom de l'enquêteur :

Nom du chef de ménage :

Nom de la localité :

Nombre total des personnes dans le ménage :

N°	Nom et Prénoms Des membres du ménage	Statut de résidence 1. Résident fixe 2. résidence mobile	Lien de parenté avec le chef de ménage		Sexe 1. H 2. F	Age	Situation matrimonia le. 1. Marié 2. Célibat. 3. Veuf 4. Divorcé	Répartition du cheptel dans le ménage		
			1. Epouse 2. Fils 3. Petit-fils 4. Fille 5. Petite fille	6. Son père 7. Sa mère 8. Son frère 9. sa sœur 10. Belle-fille 11. Sans liens				Bovins	Ovins	Caprins
01										
02										
03										
04										
05										
06										
07										
08										
09										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										

a – Guide d’entretien collectif

Nom de l’enquêteur :

Fiche n° :

Village :

Date :

Données générales sur le campement	Sous l’autorité de qui se trouve ce campement ? Nombre d’habitants : Nombre de <i>Saré</i> : Ethnie : Religion : Habitat : Mosquée : Puits, pompe ? Ecole : Autres infrastructures : Projets de développement ?
Histoire du campement :	Quand ce campement a-t-il été créé ? Est-ce un campement temporaire ou fixe ? Si fixe, la population y vit-elle toute l’année ou seulement pendant une partie de l’année (quand) ? Est-ce que ce village est un lieu de passage (Est-ce qu’il y a des familles qui ne s’installent dans le campement qu’une partie de l’année) ? D’où venez-vous ? Pourquoi avez-vous quitté la première localité ? Qu’est-ce qui vous a attiré ici ? Avez-vous demandé l’autorisation à quelqu’un pour vous installer ? Etes-vous contents de cette localisation ? Si non, pourquoi ? Et si oui, pourquoi ? Allez-vous rester ici longtemps ? Pourquoi ? Changez-vous souvent de campement ? Pourquoi ?
Activités :	Quelles sont vos activités principales (agriculture, élevage ...) ? Parmi ces activités, laquelle est pour vous la plus importante ? En temps de travail ? En revenus ? Est-ce que vous vous considérez comme éleveur ou agriculteur ? Qu’est-ce qui définit le territoire de votre campement ? (Limité ou non, si oui par quoi) Distinguez-vous différents types d’espaces autour du campement ? Qu’est ce qui les distingue les uns des autres ? Parmi tous ces espaces, lesquels vous semblent les plus importants et pourquoi ?
Elevage :	Quelles sont les caractéristiques principales des troupeaux de votre campement ? En quoi êtes-vous différents des campements d’éleveurs voisins ? Où vont vos troupeaux en saison des pluies ? Où vont vos troupeaux en saison sèche ? L’espace dans lequel vous faites pâturer vos troupeaux est-il suffisant ? Est-il selon vous assez sécurisé ? Si non, où rencontrez-vous des problèmes d’accès à l’espace ? D’autres communautés vous confient-elles des troupeaux ? Qui ? Quand ? Regroupez-vous certains troupeaux ? Y a-t-il d’autres éleveurs présents sur la zone ? Quels types d’éleveurs ? Quels types de troupeaux ?
Contraintes liées aux pratiques Pastorales	Rencontrez-vous des difficultés avec vos troupeaux (alimentation, eau, santé...) ? Est-ce une contrainte forte ? Pourquoi ? Que faites vous ou que pourriez-vous faire pour remédier à ce problème ?
Cultures :	Pourquoi avez-vous commencé à cultiver ? Quand et pourquoi ? Surface cultivée par le village : Quels sont les principaux types de cultures, par importance en travail, revenu, intérêt : Toutes les familles ont-elles suffisamment de terres ? Certaines familles doivent-elles acheter des compléments (alimentation des familles) ? Pensez-vous augmenter votre activité agricole ? Si oui, cela va-t-il se traduire par une augmentation des surfaces ? Si oui, cette augmentation des surfaces rentre-t-elle en concurrence avec l’élevage ? Que pensez-vous de la fertilité de vos champs ? Qu’est ce qui apporte la fertilité aux champs ?
Relations avec communautés voisines :	Avec quelles communautés êtes-vous en relation ? Nature de ces relations ? en cas des conflits, quelles sont les origines, l’évolution et les différents modes de résolution ? Perception des autres éleveurs ? De ce qui fait la différence avec vous ? Perception des autres communautés (agriculteurs) ? De ce qui fait la différence avec vous ?

B- Guide d'entretien individuel

Nom de l'enquêteur :

Fiche n° :

Campement/Village :

Date :

Nom : Age : Profession principale : Secondaire : Ethnie : Religion :

Date d'arrivée au campement et origine. Avenir : envie de rester ? Nombre de personnes au foyer (à nourrir) : Nombre d'actifs :

Accès au foncier :	Comment avez-vous obtenu vos terres ? A qui avez-vous demandé l'autorisation ? Quels types de taxes devez-vous payer ? A qui ? Montant ? Est-il possible d'obtenir de nouvelles terres et si oui, comment ? Quand les avez-vous obtenues pourquoi avez-vous souhaité les obtenir ?
Elevage :	<p>Nombre de troupeaux : Taille du troupeau : Nombre de bêtes : bovins : race : ovins : race : caprins : race : asins : race : équins : race : Pour les bovins, proportion de femelles : Evolution du nombre de têtes : Regroupez-vous votre / vos troupeaux avec d'autres troupeaux ? A quelle période ? tous les animaux du troupeau vous appartiennent personnellement ?</p> <p>Production lait : Proportion autoconsommée : Proportion vendue : Où : Vente d'animaux : Lesquels : Où :</p> <p>Troupeaux en mouvement pendant certaines période de l'année : alimentation en fourrage (période concernée, lieu, espèces concernées, part dans la ration journalière) Jul. août sept oct. nov. Déc. jan fév. mars av. mai juin (<i>Doumol Dabbunde Ceedu Seeto</i>) Saison des pluies Saison sèche froide Saison sèche chaude Fin de saison sèche Zone de pâturage Zone de parage Points d'abreuvement</p> <p>Troupeau restant au village toute l'année : Proportion : Zones de parage : Zone de pâturage : Points d'abreuvement : Alimentation : Achat de complémentation ? Quand ? Est-ce satisfaisant ? Rencontrez-vous des difficultés à nourrir vos troupeaux ? Quand ? Plus généralement, quels sont les problèmes que vous rencontrez dans le domaine de l'élevage ? Quels sont vos projets d'élevage ? Qui mène le troupeau ? Lui-même, enfants ? Berger salarié (depuis quand) ?</p> <p>Comment se fait les transferts des animaux entre : Père-fils, parents-parents, amis-amis. Quels sont les particularités des animaux reçus lors : baptême, circoncision, etc. ? Exemples concrets d'héritage, de dons, a quels moments, a qui et pourquoi ? Comment se constitue un troupeau ?</p>
Cultures :	Surface cultivée : Nombre de parcelles : Type de culture. Est ce que la production suffit à l'alimentation de la famille (oui/non) ? Si non, achat où ? Combien ? Que faites-vous sur la jachère : Fertilité des champs (bonne, mauvaise) : Qu'est ce qui apporte la fertilité ? Comment fertilisez-vous vos champs ? Culture attelée (O/N) ? Emploi de main d'œuvre salariée (oui/non) ? Si oui Qui ? Combien ? Quand ? Quels types de cultures aimeriez-vous développer ? Quels sont vos projets ? Quels sont les difficultés, obstacles ?
Parcours :	Cas d'un parcours (de saison sèche chaude, de saison des pluies et de saison sèche chaude): Durée, milieux fréquentés. Comment les bergers choisissent-ils le parcours qu'ils vont amener leur troupeau ? Quels sont les éléments importants dans le choix du parcours ? Est-ce toujours le même chaque année ?
Accès à la ressource :	Vos troupeaux peuvent-ils pâturer les résidus de cultures (maïs, mil) des champs des autres communautés ? A quelles conditions ? L'accès aux points d'eau est-il libre ? Soumis à autorisation ? Payant ou non ? Limité ? L'accès aux pâturages de brousses est libre ? Soumis à autorisation ? Payant ou non ? Limité ?

Entente avec autres communautés	Y a-t-il des conflits avec les communautés voisines ? Raison : Nature (affrontement verbal, physique, mort) : Comment se règlent-ils ? Importance (nombre en 5 ans) : Augmentation – stagnation – diminution. Couloirs de passage : Définis ou non ? Empiètements des agriculteurs ? Problématique ou non ?
Perception sur l'avenir du pastoralisme et les ressources :	Comment ont évolué les pratiques d'élevage durant les 30 dernières années ? Comment ont évolué, en quantité et en qualité les ressources suivantes : Points d'eau, résidus de récolte, pâturages de brousse ? Comment voyez-vous l'avenir de l'élevage dans la zone ? Que pensez-vous de l'interdiction totale d'exploiter les ressources de la Forêt Classée de Yamba Berté ?
Marchés	Quels sont les marchés que vous fréquentez ? pour le lait, pour l'achat du thé et sucre, pour la vente des animaux, pour l'achat des céréales.

Annexe 4 : Arrêté de reclassement de la Forêt Classée da Yamba Berté

REPUBLICQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTERE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU CHARGE
DE L'EAU ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PROTECTION DES FORETS
ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

N° 019 / MEE/MDMEECRH/SG/DPFLCD/06

UNITE – TRAVAIL - PROGRES

ARRETE N° 019 / MEE/MDMEECRH/SG/DPFLCD/06
Portant reclassement de la forêt classée de Yamba Berté
(Départements de la Kabbia et du Mayo Dalla, Région du
Mayo Kebbi Ouest)

Le Ministre de l'Environnement et de l'Eau

Vu la Constitution
Vu la loi 14/PR/98 du 18 août 1998, définissant les principes généraux de la protection de l'environnement;
Vu l'Ordonnance 14/63 du 28 mars 1963, réglementant la Chasse et la Protection de la nature ;
Vu le Décret n° 054/PR/PM/2005 du 03 février 2005, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 100/PR/PM/2006 du 15 février 2006, portant remaniement du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 895/PR/PM/MEE/2005 du 21 décembre 2005, portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres ;
Vu le Décret n° 501/PR/PM/MEE/2002 du 13 décembre 2002 portant organisation du Ministère de l'Environnement et l'Eau;
Vu l'Arrêté n° 30/SF du 15 janvier 1955, portant classement de la Forêt de Yamba Berté ;
Vu les recommandations des différents ateliers tenus à Gounou-Gaya du 20 au 22 mai 2003, du 13 au 14 Avril 2004 et du 8 Novembre 2005 relatifs au reclassement de cette forêt ;
Sur proposition du Directeur de la Protection des Forêts et de la Lutte Contre la Désertification.

1

ARRETE

Article 1 : La Forêt classée de Yamba Berté, située dans les départements de la Kabbia et du Mayo Dalla, Région du Mayo Kebbi Ouest, estimée à 64.000 hectares, est reclassée.

Article 2 : La superficie de l'actuelle forêt reclassée est d'environ 40.000 hectares.

Article 3 : Les nouvelles limites de la forêt reclassée dont le périmètre est de 124 kilomètres sont définies par les points suivants :

Points	Coordonnées	Situation
A	9°18'51"N et 15°01'31"E	Sur la route Pala-Gagal ; juste au Sud du village Baïbakla ;
B	9°19'47"N et 15°24'09"E	2,1 km au Nord-est de Baïbakla ;
C	9°16'19"N et 15°23'14"E	4,7 km au Sud de Goye Mango ;
D	9°14'58"N et 15°09'31"E	2,8 km au Nord-ouest de Mari ;
E	9°17'46"N et 15°11'52"E	3 km au Sud-ouest de Mari ;
F	9°17'46"N et 15°14'13"E	3,1km au Sud-est de Mari ;
G	9°19'55"N et 15°14'13"E	2,9 km au Nord-est de Mari ;
H	9°19'59"N et 15°15'32"E	4,2 km au Sud de Nguété 2 ;
I	9°20'58"N et 15°15'39"E	2,7 km au Sud de Nguété 2 ;
J	9°20'59"N et 15°19'50"E	3,2 km au Sud de Bélé Vanza ;
K	9°18'20"N et 15°19'50"E	2,1 km au Sud-ouest de Vaizoum ;
L	9°18'20"N et 15°21'34"E	2,1 km au Sud-est de Vaizoum ;
M	9°21'50"N et 15°21'36"E	4,3 km au Sud-ouest de Bélé ;
N	9°20'39"N et 15°24'38"E	1,9 km au Sud de Kassing Baouna ;
O	9°11'42"N et 15°21'48"E	5,5 km au Nord-est de Kordo sur la route Pont Carol-Kordo ;
P	9°19'42"N et 15°09'34"E	6,2 km au Nord-est de Goula ;
Q	9°13'55"N et 15°15'26"E	4,1 km au Nord-est de Laoboulmadjé ;
R	9°13'55"N et 15°09'32"E	5,5 km au Nord-est de Laoboulmadjé ;
S	9°15'04"N et 15°06'52"E	4,9 km au Nord de Laoboulmadjé sur la route Pala-Gagal ;

Article 4 : Les nouvelles limites de la forêt reclassée seront bornées et balisées de manière apparente par des panneaux métalliques.

Article 5 : Un déguerpissement dans les meilleurs délais avant avril 2006 des habitants et /ou quartiers se trouvant encore à l'intérieur de nouvelles limites à savoir Baira, Vouzoulou, Domtchali, Daouli, Lala, l'Herdeou, Nourougoloum et Yassanda s'impose. Tout récalcitrant s'exposera aux sanctions conformément aux lois en vigueur

Article 6 : La forêt reclassée de Yamba Berté est affranchie des droits d'usage excepté le ramassage du bois mort gisant, des fruits et des plantes alimentaires et médicinales.

Article 7 : En raison du déclassement d'un tiers de la superficie initiale au profit des populations riveraines, l'exploitation du bois pour les besoins courants et le pâturage ne sont possibles que dans les limites des terroirs villageois et ce conformément aux

plans d'aménagement et de gestion rigoureusement élaborés avec l'appui des partenaires de développement et du service forestier.

Article 8 : La partie de la forêt vierge se trouvant au sud de la forêt reclassée et comprise entre les villages Domo Baïra, de Kagninga, de Yamba Tchangsou et de Goula fera l'objet d'une extension. Il y est strictement interdit l'installation des villages ou quartiers et l'occupation anarchique à des fins inavouées.

Article 9 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Ampliations :

- SGG.....1
- MAT.....1
- MATUH.....1
- DPA.....1
- DCFAP.....1
- DREE/MEE.....1
- Gouverneur.....1
- Inspections forestières.....2

N'Djamena, le

14 MARS 2006



X

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA QUALITE DE VIE ET DES
PARCS NATIONAUX

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PROTECTION DES FORETS
ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

ARRETE N° 050 /MEQVPN/SG/DPFLCD/07
Portant modification de l'arrêté n° 012/MEE/MDMEECRH/
SG/DPFLCD/06 du 14 Mars 2006, portant reclassement
de la Forêt classée de Yamba Berté (Départements de la
Kabbia, Région du Mayo-Kebbi Est et du Mayo Dallah,
Région du Mayo-Kebbi Ouest).

La Ministre de l'Environnement, de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux

- Vu la Constitution
 - Vu la Loi n° 14/PR/98 du 18 août 1998, définissant les principes généraux de la protection de l'environnement.
 - Vu l'Ordonnance n° 14/63 du 28 mars 1963, réglementant la Chasse et la Protection de la nature ;
 - Vu le Décret n° 223/PR/2007 du 26 février 2007, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Vu le Décret n° 229/PR/PM/2007 du 04 mars 2007, portant remaniement du Gouvernement ;
 - Vu le Décret n° 039/PR/PM/2007 du 18 janvier 2007, portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres ;
 - Vu le Décret n° 446/PR/PM/MEE/2006 du 14 juin 2006, portant organigramme du Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
 - Vu l'Arrêté n° 30/SF du 15 janvier 1955, portant classement de la Forêt de Yamba Berté ;
 - Vu l'Arrêté n° 012/MEE/MDMEECRH/SG/DPFLCD/06 du 14 Mars 2006, portant reclassement de la Forêt classée de Yamba Berté ;
 - Vu les recommandations des différents ateliers tenus à Gounou-Gaya du 20 au 22 mai 2003, du 13 au 14 Avril 2004 et du 8 Novembre 2005 relatifs au reclassement de cette forêt ;
- Sur proposition du Directeur de la Protection des Forêts et de la Lutte Contre la Désertification.**

ARRETE

Article 1 : La Forêt classée de Yamba Berté, située dans les Départements de la Kabbia, Région du Mayo-Kebbi Est et du Mayo Dallah, Région du Mayo-Kebbi Ouest, estimée à 64.000 hectares, est reclassée.

Article 2 : La superficie de l'actuelle forêt reclassée est d'environ 40.000 hectares. Le déclassement des 24 000 hectares est au profit des populations riveraines.

Article 3 : Les nouvelles limites de la forêt reclassée dont le périmètre est de 124 kilomètres sont définies par les points suivants :

Points	Coordonnées	Situation
A	9°18'51"N et 15°01'31"E	Sur la route Pala-Gagal , juste au Sud du village Baibakla ;
B	9°19'47"N et 15°24'09"E	2,1 km au Nord-est de Baibakla ;
C	9°16'19"N et 15°23'14"E	4,7 km au Sud de Goye Mango ;
D	9°14'58"N et 15°09'31"E	2,8 km au Nord-ouest de Mari ;
E	9°17'46"N et 15°11'52"E	3 km au Sud-ouest de Mari ;
F	9°17'46"N et 15°14'13"E	3,1km au Sud-est de Mari ;
G	9°19'55"N et 15°14'13"E	2,9 km au Nord-est de Mari ;
H	9°19'59"N et 15°15'32"E	4,2 km au Sud de Nguété 2 ;
I	9°20'58"N et 15°15'39"E	2,7 km au Sud de Nguété 2 ;
J	9°20'59"N et 15°19'50"E	3,2 km au Sud de Bélé Vanza ;
K	9°18'20"N et 15°19'50"E	2,1 km au Sud-ouest de Vaizoum ;
L	9°18'20"N et 15°21'34"E	2,1 km au Sud-est de Vaizoum ;
M	9°21'50"N et 15°21'36"E	4,3 km au Sud-ouest de Bélé ;
N	9°20'39"N et 15°24'38"E	1,9 km au Sud de Kassing Baoua ;
O	9°11'42"N et 15°21'48"E	5,5 km au Nord-est de Kordo sur la route Pont Carol-Kordo ;
P	9°19'42"N et 15°09'34"E	6,2 km au Nord-est de Goula ;
Q	9°13'55"N et 15°15'26"E	4,1 km au Nord-est de Laouboulmadjé ;
R	9°13'55"N et 15°09'32"E	5,5 km au Nord-est de Laouboulmadjé ;
S	9°15'04"N et 15°06'52"E	4,9 km au Nord de Laouboulmadjé sur la route Pala-Gagal ;

Article 4 : Les nouvelles limites de la forêt reclassée seront bornées et balisées de manière apparente par des panneaux métalliques.

Article 5 : Un déguerpissement dans les meilleurs délais des habitants et /ou quartiers se trouvant encore à l'intérieur de nouvelles limites à savoir Baira,Vouzoulina,Domtchali, Daouli, Lala, l'Herdéou, Nourougoloum et Yassanda s'impose. Tout récalcitrant s'exposera aux sanctions conformément aux lois en vigueur

Article 6 : La forêt reclassée de Yamba Berté est affranchie des droits d'usage, excepté le ramassage du bois mort gisant, des fruits et des plantes alimentaires et médicinales, le pâturage en saison des pluies du bétail des villages riverains et la circulation sans séjour par un couloir de passage des troupeaux des éleveurs transhumants.

Article 7: En raison du déclassement d'un tiers de la superficie initiale au profit des populations riveraines, l'exploitation du bois pour les besoins courants ne sont possibles que dans les limites des terroirs villageois et ce conformément aux plans d'aménagement et de gestion rigoureusement élaborés par les populations concernées avec l'appui des partenaires au développement et du service forestier.

Article 8: La partie de la forêt vierge se trouvant au sud de la forêt reclassée et comprise entre les villages Domo Baira, de Kagninga, de Yamba Tchangsou et de Goula fera l'objet d'une extension. Il y est strictement interdit l'installation des villages ou quartiers et l'occupation anarchique à des fins inavouées.

Article 9: Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à N'Djamena, le **16 MAI 2001**

Ampliations :

- SGG	1
- MAT	1
- MATUH	1
- DPA	1
- DCFAP	1
- DR/MEQVPN	1
- Gouverneurs	2
- Préfets	2
- Inspections forestières	2
- PRODALKA	1



Annexe 5 : Opinion sur l'utilisation des ressources dans la FCYB

Date/...../2006

Nom et prénom de l'enquêteur :

Statut de l'enquêté : Agriculteurs Agro-pasteurs

Activités	Priorité	Localisation	Végétation	Importance (ha)
		1- Plus important 2- Important 3 - Moins important 4- Pas nécessaire	1 -Plaine 2 -Bas-fonds 3 -Colline 4 - Dunes	1 -Savane herbeuse 2 - Forêt dense 3 - Forêt claire
Agriculture				
Pâturage				
Chasse				
Cueillette				
Apiculture				
Pharmacopée				
Exploitation bois				
Artisanat				
Autres				

Annexe 6 : les raisons des déplacements du troupeau

Date/...../2006

Nom et prénom de l'enquêteur :

Statut de l'enquêté : Pasteurs nomades Agro-pasteurs

Activités	Saison sèche	Saison des pluies
	1- Principale raison 2- Raison secondaire 3 - Moins important 4- Pas nécessaire	1 - Principale raison 2- Raison secondaire 3 - Moins important 4- Pas nécessaire
Recherche pâturage (Qualité)		
Recherche pâturage (Quantité)		
Recherche marché (Urbain)		
Recherche marché (Bétail)		
Par manque d'espace		
Pharmacopée		
A cause de l'insécurité physique		
A la Recherche de l'eau		
Eviter les conflits		
Rejoindre la famille		

Annexe 7 : recettes et dépenses des unités domestiques

1. Campement - Famille

- Nom et Prénom âge
- nom du lieu depuis quand jusqu'à quand :
- localisation
- provenance (lieu saison des pluies) période en mois
- Lieu destination (point maxi de la transhumance)
- Emigration : période : lieu : but :

2- Les systèmes de production

2.1.- les systèmes d'élevage

2.1.1- Le troupeau

a) Espèces/Effectifs :

	Bovine	Ovine	Caprine	Equine	Asine
Effectifs					
En UBT					

(1 Bov=0,73; 1 Ov = 0,15 Cap=0,15; 1 Cam = 1,4; 1 Chev= 1; 1 âne = 0,4)

Total UBT =.....

2.1.2- Performances

a) Du point de vue des éleveurs

Les résultats de l'activité sont-ils satisfaisants par rapport à leurs attentes?

les différents troupeaux (espèces) sont-ils : croissants / stagnants / en régression

Bov : + / 0 / -

Ov : + / 0 / -

Cam : + / 0 / -

Cap : + / 0 / -

Approche Dépenses en Santé animale :

	vaccins	Dep Int	Traitement	autre	Total
Bovins					
OC					
Chevaux					
Anes					

Total Dépense Annuelle Santé Animale :

CFA

Alimentation :

Complémentation (tourteau, son...)	Résidus récolte	natron	amendes	total

Total Dépense Annuelle Alimentation :

CFA

Hydraulique pastorale (puits, mares, forages, lac)

participation financière au surcreusement	Prix de l'eau sur le parcours de transhumance	Accès, conflits, propositions	total

Total Dépense Annuelle Abreuvement :

CFA

Santé Alim Eau Total Dépenses Prod Anim/an : CFA

b) Du point de vue du "zootechnicien"

Paramètres de reproduction Tx fécondité : veaux nés vivants / reproductrices :
%

Taux de mortalité à approcher : des veaux (0-1 an) : nb morts/ nb nés : soit
%

Global troupeau : % Commentaires :

Production laitière :
 en saison des pluies (soudure céréalière) :
 en saison sèche :

Ventes des produits laitiers

	Quantité et Prix	Lieu de vente et saison	Total
Lait frais « <i>Kossam</i> »			
Beurre « <i>pohé</i> »			
Huile « <i>nebam</i> »			
Lait caillé « <i>Kiderma</i> »			
total			

Total Recette Annuelle produits laitiers : CFA

Commercialisation du bétail

Y a t'il un "garant" sur chaque marché, quels rôles ? qui peut jouer ce rôle ?

Prix de vente part garant

Taxes autre Prix net éleveur

Approche Taux de commercialisation : (nombre d'animaux vendus / cheptel) :

	Quantité et âge*	Prix de vente	Lieu	période	total
Bovins					
Ovins					
Caprins					
Total					

Total Recette Annuelle Vente bétail : CFA

Dons d'animaux :

Zakat :

« *Nanganay* » :

Autres :

Approche taux d'exploitation (commercialisation + dons divers / cheptel)

Bovins :

Ovins :

Caprins :

TOTAL Recette Production animale Lait : Bétail Total CFA

2.2- les systèmes de cultures

Y a t-il des cultures? Lesquelles?

Quantités récoltées (sacs, , "coro" ...)?

Taux de couverture des besoins par la récolte :

Estimation Déficit annuel à combler (kg) :/ besoins exprimés par l'éleveur :

Comment est comblé le déficit

Qui cultive (répartition des tâches)?

Comment se sont-ils approprié l'espace cultivé

Y a t-il des relations de métayage ?

Budget céréalier et autres aliments de base

	Saison sèche	Saison des pluies	Total
Consommation journalière de mil			
Prix d'achat du mil			
Autres consommations			
Sucre Thé			
Total			

Total Dépenses annuelles céréales et autres alim. base :

CFA

Total Dépenses annuelles sucre et thé :

CFA

2.3- autres ressources

Artisanat ?

Salariat ?

Migrations (exode rural?)

2.4- Autres dépenses

Santé humaine : scolarisation : autre :

Rémunération des bergers :

Récapitulatif -----

Recettes Prod Animale :

Autres :

Dépenses Prod Anim

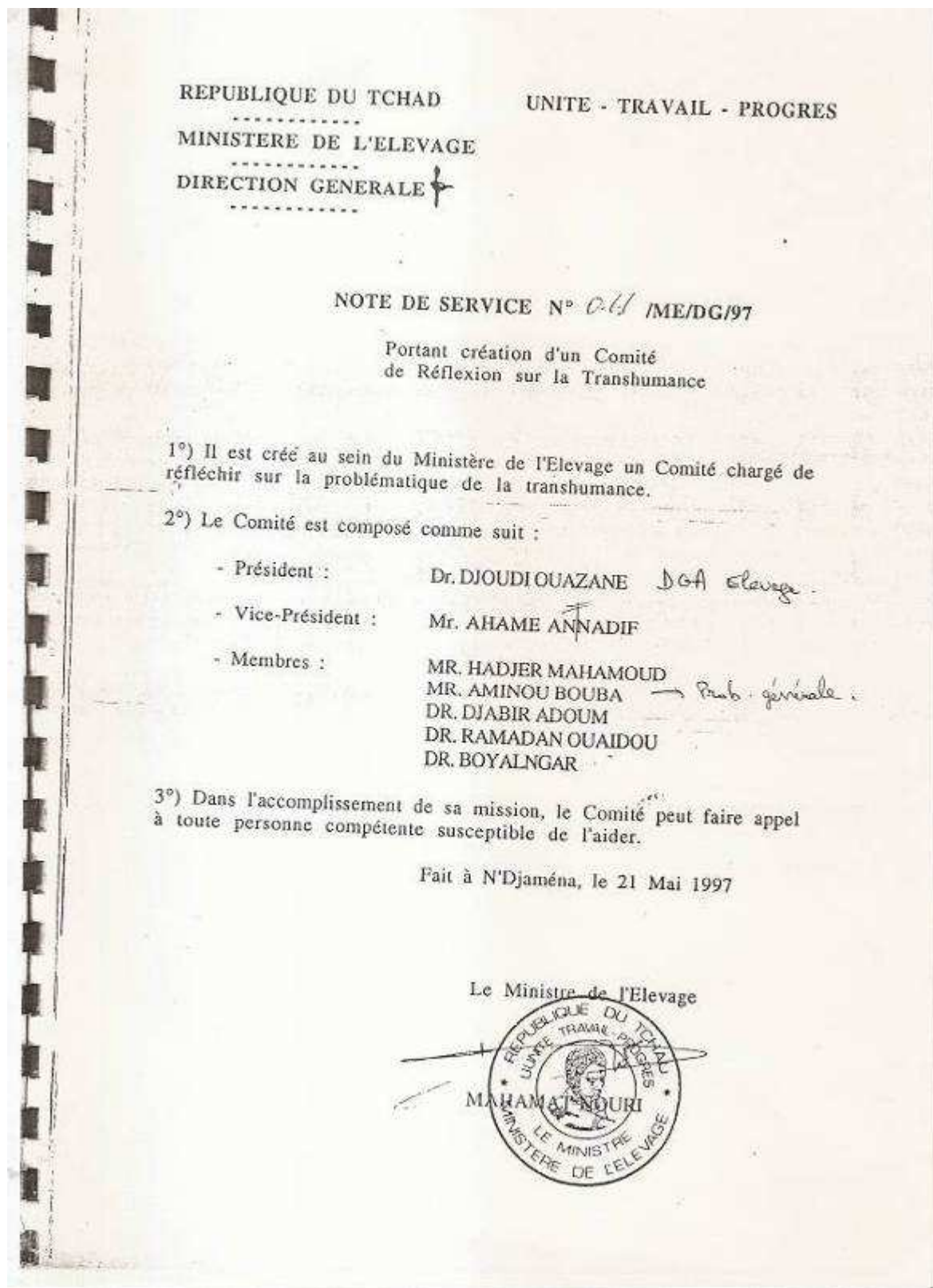
Céréales et alim. base

Sucre, thé

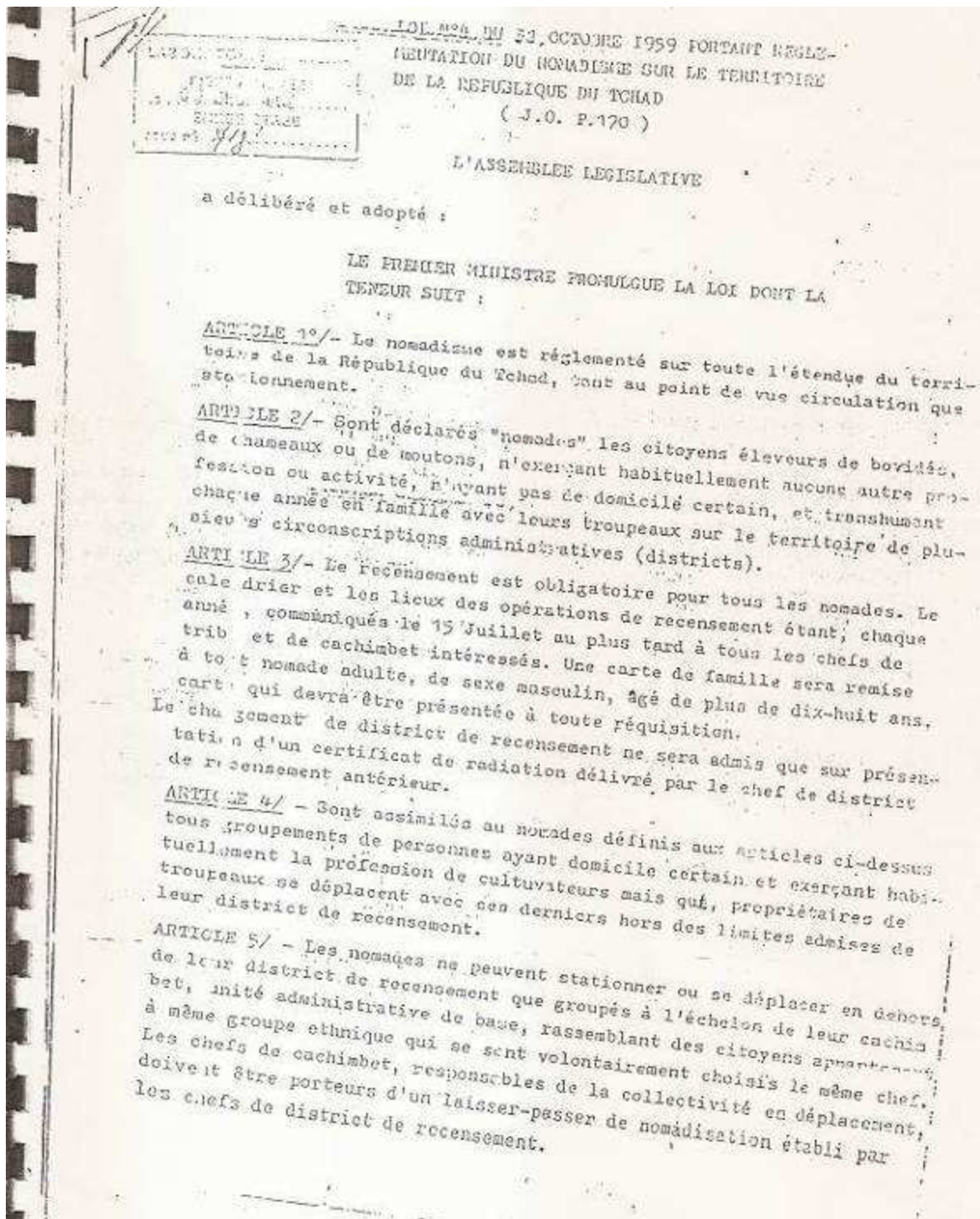
Autres

Revenu Brut :

Annexe 8 : Note de service créant le comité de réflexion sur la transhumance



Annexe 9: Texte régissant le nomadisme sur le territoire de la république du Tchad



Les mêmes règles sont applicables aux responsables librement choisis des groupements visés à l'article 4.

Ils le sont obligatoirement en quatre (4) exemplaires :

- Le premier remis au chef de cachibet intéressé ;
- Le deuxième, classé aux archives du district nomade ;
- Le troisième, adressé au district sédentaire sur le lequel se dirige le cachibet ;
- Le quatrième, destiné à l'autorité judiciaire (gendarmerie)

ARTICLE 6 / - Chaque année, une décision des chefs des régions intéressées fixera la date du début de la nomadisation.

ARTICLE 7 / - Les mouvements de transhumance doivent obligatoirement suivre les itinéraires fixés par une commission composée des éleveurs notables et des élus de la circonscription.

ARTICLE 8 / - Dès leur arrivée dans l'aire de stationnement qu'ils auront choisie, les chefs de cachibet doivent obligatoirement en présenter à l'autorité administrative locale.

ARTICLE 9 / - Les sédentaires doivent laisser libre passage aux nomades sur les itinéraires de transhumance visés à l'article 7 du présent acte.

ARTICLE 10 / - Les infractions aux dispositions du présent acte législatif sont de la compétence des tribunaux correctionnels et sections de tribunaux correctionnels ainsi que des justices de paix à compétence correctionnelle limitée s'il en existe dans la circonscription du lieu où a été commise l'infraction.

Les procès-verbaux constatant ces infractions seront transmis par les officiers de police judiciaire les ayant dressés, à la juridiction compétente.

La procédure du flagrant délit sera applicable. Les peines prononcées seront de trois à six mois d'emprisonnement et de 5 à 20.000 francs d'amende.

Les dispositions de l'article 403 du code pénal relatives aux circonstances atténuantes pourront être consenties aux auteurs des infractions du présent acte.

ARTICLE 11 / - La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République du Tchad et exécutée comme loi de l'Etat.

Le Premier Ministre

(é) E. TOMBALBAYE

Fait à Fort-Lamy, le 31 Octobre 1959.

Le Président de l'Assemblée législative

(é) ALLAHOU TAGER

Pour le Ministre de l'Intérieur

Le Secrétaire d'Etat

(é) Moussa Bawaïri

LEXIQUE¹⁰⁹

A- La vie quotidienne

Les salutations	Les Jours de la semaine	Les temps
<i>No mban'da</i> : comment allez-vous ?	Altini : lundi	Fadjiri : Matin
<i>One baali Diiam</i> : bonjour (le matin)	Taalata : mardi.	Tchaka Naangué : Midi
<i>One beeti Diiam</i> : bonjour (entre onze heure et treize heure)	Alarba : mercredi	Kikidé : Soir
<i>one niyaali Diiam</i> : bonjour (jusqu'au crépuscule)	Alkamissa : jeudi	Djemma : Nuit
<i>One keeri Diiam (Kirène é diam)</i> : bonsoir	Aldjuma : vendredi	Annde : aujourd'hui
	Asseet : samedi	Djangoo : demain
	Alleet : dimanche	Annki : hier
		Djoobi : l'année

B- Les plantes fourragères

Les herbacées	Légumineuses	Ligneux
<i>Paggouri</i> : <i>Panicum lealum</i>	Layi bindji : <i>Arachis hipogea</i>	Pattuki : Acacia senegal
<i>Falandé</i> : <i>Dactyloctenium aegyptium</i>	Layi ngnébbé : <i>Niébé</i>	Tchaski : Acacia albida
<i>Burdi</i> : <i>Eragrostis ternula</i>	Cinkaaré (Nguelo) : <i>Alysicarpus ovalifolius</i>	Tchiluki : Acacia radiana
<i>Kebbé</i> : <i>Cenchrus biflorus</i>	Denguéré : <i>Zornia glochidiata</i>	Bulbi : Acacia seyal
<i>Boudoudé</i> : <i>Penicetum pedicallatum</i>	Guirngal : <i>Blepharis linariifolia</i>	Gabdi : Acacia nilotica
<i>Nguelo</i> : <i>Rottbelia exaltata</i>	Ngnébbé nai : <i>Dilichos lab lab</i>	Tanni : Balanites aegyptiaca
<i>Houdo secco</i> : <i>Andropogon gayanus</i>		Tchamini : Pterocarpus lucens
<i>Raneho</i> : <i>Schenefeldia gracilis</i>		Giggili : Boscia senegalensis
<i>Tchelbi</i> : <i>Aristida sp</i>		Kodjoli : Anogeissus leocarpus
<i>Paggouri</i> : <i>Brachia sp</i>		Djabi : Ziziphus mauritiana
<i>Burgou</i> : <i>Echinochloa stagnina</i>		Kelli : Grewia bicolor
		Kooli : Mitragyna inermis
		Lawngni : <i>Combretum aculeatum</i>
		Mbagahi : Cadaba farinosa
		Gnelolii : Guiera senegalensis

¹⁰⁹ Les mots et proverbes sont issus pour la plupart de mes recherches de terrain, mais aussi de la bibliographique.

C- Activités pastorales

Mots clés relatifs au pastoralisme	Espèce bovine/Ovine caprine	Maladies Bétail/médicaments	du
Waldé (Hourom) : Campement	Nyale (pl : nyalbi) : Veau	Gnaou : Maladie	
Dourdoudé : Pâturage	Gnalahé : Génisse	Dogguéré : Diarrhée	
Gainako/Drouowo : Berger	Ngari (pl : gay) : taurillon	Touré : Vomissement	
Dourdoudé Nguéné : Pâturage herbacé	Nagge (pl : nay) : Bœuf	Lafferé : Amaigrissement	Bandou/Fyré :
Dourdoudé Leddé : Pâturage ligneux	Kalhaldi : Géniteur	Pettou/Daamol : Charbon bactérien	
Hawanadji guessa : Résidus de récolte	Gambayé : Vache de réforme	Gnagnaré : Dermatophilose	
Belel : Point d'eau	Biretengué : Vache en lactation	Soltéré : Avortement	
Waourou : Puits	Yorngué : Vache tarie	Plaie : Houdouré	
Wendou : Mare	Dandi : Bœuf de trait	Gnaoudigou : Traitement	
Mayo/Ilol : Cours d'eau	Mbaluu (pl : mbadidi) : Mouton	Gnaouboudi/Ndjola : Trypanosomiase	
Bourtol : Couloir de passage	Mbeewa (pl : mbeehi) : Chèvre	Boudi : Enflure	
Waldé : Parc d'animaux	Mbootel (pl : mbooton) : Chevreau	Gayé : Gale	
Tockéré (Waldé nai) : troupeau	Mabba (pl : bambi) : l'âne	Lekki : Médicament	
Manda : Sel		Konine : Comprimé	
Kilbou : Natron		Lekk baatol : Antibiotique	
Saorou : baton du berger		Guildi danédji : Tenia	
		Gnaou doyrrou : Tuberculose	

D - Les liens de parenté

Banndiraado gorko (pl : wanndiraabe worbe) : frère ou cousin via une femme

Banndiraado debbo (pl : wanndiraabe rewbe) : frère ou cousin via un homme

Bibbe (sing : bidde, ou Bi) : enfants au sens de filiation (mon enfant ou mes enfants).

Baadiraado (pl : bibbe-baaba (sing: Bi-baaba) : demi-frères consanguins

Bi-gorgol (pl : bibbe-gorgol) : enfants de la tante patrilatéral » - cousin croisé.

Njaatiraado (pl : njaatiraabe) : arrière-grands parents et au delà de cette génération.

Bi-kaaw (pl : bibbe-kaaw) : enfant de l'oncle matrilatéral - cousin croisé

Esiraado (pl : esiraabe) : beau-parent (esiraado debbo ; esiraado gorko).

Gorgol ou gorgolaajo (pl : gorgolaabe) : la tante.

Jeekiraado (pl : jeekiraabe) : le beau-frère et belle-sœur de l'épouse, et inversement.

Kaaw (pl : kaawiraabe) : l'oncle

Mawniraado (pl : mawnyraabe) : l'aîné(e).

Taaniraado (pl : taaniraabe) : grands-parents

Nawliraado (pl : nawliraabe) : coépouse.

Kodda (pl: koddaaji): cadet(te).

Baadiraabe : neveu ou nièce

E - Les proverbes peuls

Cukolel annda allah anndi ko loosol : l'enfant ignore dieu et connaît seulement le fouet.

Cukolel teew mum ina yeeso : le droit de l'enfant à la nourriture carnée est au futur.

Debbo ko jawdi, annda do yantata : la femme est un bien qui ignore, par conséquent, sa destination.

Debbo nde resoto ma jogo nehoowo : la femme ne demeure en ménage que si son éducateur (père) continue de surveiller sa conduite.

Dewgal e ceergal ngonndi : mariage et divorce sont intimement liés.

Ko kaawiraado naanata alanna : c'est l'oncle qui introduit (son neveu) au paradis.

So neddo barkini yo yettu jinnaabemum : si l'homme réussit socialement, que sa gratitude aille à ses pères et mères.

Yumma nehataa bidido, bonnat : la mère n'éduque pas l'enfant mais le gâte.

Yummiraado fonndetaake e joom suudu : il ne saurait y avoir pour l'homme égalité entre sa mère et son épouse.

Bidido ronat baamum : l'enfant est l'héritier des biens de son père / "tel père tel fils".

So yimbe ndesndiri ngonnti banndiraaBe : quand les personnes s'allient, elles deviennent parentes

Ko bi yumma vi'atma hunukoma ina lubi - C'est le fils de ta mère qui te dira que ta bouche pue (seul un véritable ami t'avertira de tes défauts)

yitere ina yaha do yaha do yida, so koi gal yahata do yida, 'abada. - l'œil va où il ne veut pas, mais le pied ne va pas où il ne veut pas, jamais. (si je ne t'aimais pas, je me contenterais de te voir quand je te rencontre, mais je ne viendrais pas chez toi)

Ber"de wanâ hôfûru saka hôfe - Le cœur n'est pas de genou, pour qu'on le plie

Fayi, fôdi, ko fâli heire?- Gras, maigre, qu'importe au cœur?

Dattu gido yida ko yidi, gasabu sa vil dum yo dattu ko yidi, yida ko jidno, 'ayma- Laisse celui qui aime aimer ce qu'il aime, parce que, si tu lui as dit qu'il laisse ce qu'il aime, il aimera ce qu'il aimait, et te haïra.

INDEX (Noms des lieux, des tribus et des personnes et mots clés)

A

Abdou · 50, 53, 73, 74, 234
Activités agricoles · 16, 34, 35, 37, 38, 56, 86, 114, 115, 142, 150, 152, 165, 170, 177, 178, 180, 184, 187, 197, 198, 199, 220, 221, 222, 227, 232, 235, 244, 252, 274, 300, 312, 314, 366, 368
Activités pastorales · 16, 32, 34, 35, 46, 47, 75, 101, 114, 121, 142, 150, 165, 166, 175, 177, 180, 184, 186, 187, 198, 199, 216, 220, 222, 224, 227, 229, 232, 235, 244, 274, 305, 306, 314, 367, 368
Administration coloniale · 86, 144, 243, 287, 292, 293,
Afrique de l'Ouest · 120, 121, 261, 332, 333, 350, 376, 377, 378, 379
Afrique du Nord · 41
Afrique subsaharienne · 32, 290, 291, 375, 379, 381
Agents des Eaux et Forêts · 136, 146, 150, 350
Agro-éleveurs · 21, 95, 173, 175, 178, 190, 192, 195, 202, 205, 216, 268, 361
Agro-pasteurs · 4, 21, 35, 36, 44, 54, 60, 66, 78, 88, 95, 101, 102, 119, 120, 142, 149, 156, 160, 161, 165, 173, 175, 177, 192, 195, 202, 205, 206, 207, 210, 212, 216, 221, 228, 192, 197, 229, 230, 231, 232, 235, 254, 266, 267, 269, 270, 271, 273, 274, 279, 281, 283, 287, 298, 301, 313, 319, 321, 325, 345, 351, 361, 363, 366, 368, 369, 370
Agro-pastoralisme · 34, 35, 232
Agro-sylvo-pastorale · 330
Ahmane Kamsouloum · 317
Aires protégées · 4, 14, 15, 16, 20, 21, 26, 33, 59, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 147, 151, 158, 161, 162, 254, 277, 286, 303, 304, 323, 350, 354, 363, 367, 368, 369, 372, 375, 378, 380, 381, 382, 383
Aléas du climat · 314
Alliances · 61, 82, 247, 258
Almy Bahaïm · 295, 332
Angola · 32
Approche éco-systémique · 63, 68
Approche participative · 60, 131, 132, 354, 355, 356, 358, 359, 360
Arabe · 39, 44, 73, 170, 220, 270, 275, 276

Arabe · 56, 61, 262, 298, 375

Arabie Saoudite · 44

Assouley · 44

B

Bahr Salamat · 138
Bahr-El-Ghazal · 297
banditisme · 234, 318, 319, 320, 322, 344, 381
Barh Kôh · 188
Bélé · 113, 144, 148, 153, 318
Benin · 42, 342
Berem · 318
Binder · 15, 37, 41, 43, 44, 138, 180, 220
biodiversité · 21, 22, 66, 128, 130, 131, 132, 133, 301, 378, 379, 381, 382, 383
Bokolodji · 36, 38, 169, 201
Bongor · 39
Bororodji · 36, 169, 170, 171, 191, 194, 201
Bouba · 38, 55, 152, 234, 317
Bozo · 61
Braconnage · 58, 136, 304
Burkina Faso · 42, 62, 78, 122, 133, 186, 203, 290, 341, 346, 376, 377, 381

C

Cadre juridique · 137, 331, 370
Cameroun · 22, 37, 38, 41, 42, 43, 44, 52, 63, 85, 152, 155, 169, 170, 180, 274, 295, 315, 318, 320, 322, 344, 375, 376, 378, 379, 380, 381
Campements · 36
Campements mobiles · 35, 36, 38, 66, 73
Capacité de charge · 77, 121
Ceedu · 199, 203, 213
Charte pastorale · 332
Code civil · 243
Code forestier · 137, 350, 354
Code pastoral · 331, 332, 333, 363
Code rural nigérien · 332
Codes pastoraux · 292, 331
Cogestion · 16, 58, 60, 250, 352, 353, 354, 364, 371
Collectivités territoriales décentralisées · 22, 336
Colonisation de nouveaux espaces · 312
Communauté rurale · 83
Communautés villageoises · 103

Conduite de l'élevage · 70
conduite du troupeau · 47, 102, 182, 199,
202, 204, 213
Conduite quotidienne des animaux · 214
Conflits communautaires · 267
conflits fonciers · 264, 265, 266, 273, 279,
284, 285, 287, 314, 320, 376
Conflits intracommunautaires · 271
Congo Brazzaville · 32
Consanguinité · 61
Conservateurs de l'environnement · 306,
363
Conservation de l'environnement · 16, 20,
21, 56, 61, 277, 303, 350, 351, 367
Conservation des forêts · 130, 133, 350
Convention Locale · 250, 327, 333, 339, 340,
342, 343, 364, 37
Couloirs de transhumance · 285, 327
Coupeurs de route · 39, 109, 270, 271, 315,
320, 321
Coutumes Mousseye · 143
Crise pastorale · 290, 311, 382
Culture attelée · 14, 18, 98, 101, 170, 179,
229, 261, 290, 313, 315
Cure salée · 63, 216

D

Dabundé · 199, 202, 203, 213
Daïrou · 317
Dégradation · 58, 59, 60, 92, 108, 109, 118,
121, 122, 125, 131, 136, 137, 144, 153,
304, 306, 312, 341, 342, 347, 348, 349,
351, 352, 354, 360
Déplacements des animaux · 212, 260
Développement de l'élevage · 30, 290, 298,
302, 308
Développement de l'élevage · 331
Diversification des cultures · 313
Djaligo · 36, 37, 38, 41, 44, 47, 48, 50, 51, 52,
54, 75, 77, 100, 113, 149, 150, 160, 177,
183, 184, 185, 192, 211, 218, 220, 221,
223, 226, 228, 233, 254, 262, 269, 273,
274, 283, 312, 318, 319
Djodo · 4, 85, 92, 97, 112, 254
Dogi · 85
Domaine forestier · 92, 345, 349, 350
Domo · 85
Dourbali · 39, 176, 209
Droit coutumier · 237, 239, 240, 269, 281,
284, 312, 336
Droit islamiques · 241
Droit moderne · 103, 239, 240, 269

Droits coutumiers · 94, 239, 240, 243, 244,
269, 291, 312
Droits d'usage · 60, 92, 103, 135, 140, 141,
145, 240, 254, 287, 301, 304, 307, 312,
326, 327, 328, 333, 353
Droits de propriété · droits d'usage · 327
Droits fonciers · 94, 102, 144, 241, 244, 245,
246, 248, 260, 269, 327, 331, 379
Dynamiques d'occupation · 366

E

Eco-systémique · 67
Égypte · 41
Elevage bovin · 18, 30, 165, 179, 189, 261,
262
Es · 85
Espace agricole · 89, 94, 95, 98, 101, 103,
104, 116, 249, 252
Espace pastoral · 18, 24, 33, 32, 34, 63, 66,
71, 75, 77, 81, 89, 93, 95, 99, 100, 101,
102, 103, 104, 160, 162, 200, 204, 205,
206, 207, 212, 214, 121, 123, 249, 250,
252, 254, , 271, 274, 286, 294, 296, 298,
304, 310, 311, 312, 321, 324, 330, 331,
333, 337, 349, 366, 370
Espace rural · 80, 81, 82, 88, 104, 237, 380
Espaces forestiers · , 104, 133, 340, 350, 351,
352, 153, 361, 364, 372
Espaces protégés · 20, 125, 136, 145, 301,
377, 383
Ethiopie · 41
Expansion agricole · 331, 367
Exploitation du pétrole tchadien · 32
Extension des cultures · 155, 228, 312, 325
Extension des superficies cultivées · 313

F

Feux de brousse · 103, 114, 118, 119, 120,
122, 158, 203, 214, 273, 342
Filiation patrilinéaire · 49, 51, 241
Flexibilité · 58, 65, 66, 184, 185, 209, 252,
309, 345
Foncier · 87, 100, 144, 237, 238, 239, 240,
241, 243, 244, 248, 250, 252, 266, 286,
292, 296, 309, 311, 312, 321, 324, 333,
337, 340, 344, 354, 369, 370, 373, 375,
377, 379, 380, 382
Foncier pastoral · 248, 249, 250, 253, 324,
327
Forêt Classée de Yamba Berté · 4, 16, 21, 24,
26, 33, 36, 37, 39, 40, 43, 56, 57, 58, 59,

60, 75, 81, 85, 89, 108, 109, 114, 121, 122,
123, 124, 139, 140, 142, 149, 150, 151,
152, 162, 163, 165, 174, 175, 180, 197,
200, 201, 202, 203, 205, 235, 252, 257,
270, 277, 278, 286, 300, 301, 307, 311,
321, 335, 337, 339, 342, 347, 350, 351,
356, 361, 364, 366, 367, 369, 370, 371
Foulata · 41
Foulbé · 169, 170, 172
Fouta-Djalou · 41
France · 61, 103, 126, 238, 297, 375, 377,
379, 382
Fulani · 41
Fulbé · 40, 41, 56
Fulfulde · 40, 41, 56, 72, 73
Fumure animale · 98, 197, 219, 228, 230,
235, 311, 368

G

Gabon · 22, 32
GaGal · 39
Gambaye · 60
Gambie · 42
Gandala · 36, 37, 38, 41, 44, 47, 48, 50, 51,
52, 54, 75, 77, 100, 150, 177, 183, 184,
185, 192, 218, 220, 221, 223, 228, 233,
254, 262, 269, 270, 273, 284, 312, 317,
320, 345
Gang Kodjo · 247
Gaya · 85, 100, 151, 170, 210, 317
Gestion de l'environnement · 33, 302, 323,
345
Gestion des conflits · 279, 284, 285, 287,
305, 330, 339, 342, 362
Gestion des ressources · 3, 15, 20, 65, 103,
127, 131, 139, 143, 147, 257, 279, 280,
286, 291, 321, 331, 336, 337, 340, 341,
342, 343, 351, 352, 353, 354, 355, 356,
359, 360, 369, 375, 376, 377, 379, 381,
382
Gestion des ressources naturelles · 3, 15, 20,
127, 139, 143, 147, 280, 286, 321, 331,
340, 341, 343, 351, 352, 353, 354, 355,
356, 369, 375, 381, 382
Gestion durable · 4, 23, 24, 33, 59, 279, 328,
351, 352, 359, 360, 364, 371
Gestion durable des ressources · 23, 24, 33,
352, 360, 364, 371
Ghana · 42
Giru · 85
Gitans · 61
Groupements d'intérêts pastoraux · 299
Gudali · 170

Guinée Bissau · 42, 43
Guinée Conakry · 41, 42
Guinée Equatoriale · 32
Gunu-Bérem · 85

H

Holom · 85, 375
Hontorbé · 36, 39, 44, 47, 48, 51, 52, 175,
176, 181, 183, 184, 185, 186, 191, 192,
194, 198, 204, 207, 218, 230, 233, 235,
263, 270, 271, 301
Hydraulique pastorale · 292, 294, 308, 328

I

Identité nomade · 62
Insécurité foncière · 255, 310, 325
Instance Locale d'Orientation et de Décision
· 305, 340
Intégration agriculture/élevage · 30
Issa Goni · 38, 51, 55, 223, 317

J

Jaraw · 85

K

Kabbia · 14, 15, 21, 22, 93, 139, 146, 203,
278, 305, 317, 377
Kabo · 39, 176
Kado · 60
Kaïdal · 317
Karmé · 176, 210
Kélo · 37, 157, 203, 205, 234, 268, 270
Kessou · 36, 37, 38, 39, 44, 54, 55, 175, 177,
191, 192, 194, 197, 206, 211, 223, 232,
270, 301, 317
kidnapping des enfants · 317, 370
Konni · 40
Konninko'en · 40
Korio · 85
Koyogi · 85
Kréda · 262

L

Lac Fitri · 138
Lac Iro · 188
Lac Léré · 15, 21, 22, 101, 305, 317
Lac Tchad · 39

Lamba · 170
Laobardé · 45
législation coloniale · 240, 243
Location · 187, 245
Logone occidentale · 188
Logone orientale · 188
Loubouna · 36, 38, 47, 48, 50, 51, 52, 54, 55,
75, 77, 97, 100, 178, 183, 184, 185, 192,
218, 220, 221, 223, 233, 234, 254, 258,
262, 269, 273, 312, 318

M

Mahamoudou · 317
Mali · 41, 42, 43, 61, 155, 290, 292, 332, 333,
341, 342, 381
Mandélie · 138
Mandoul · 188, 287
Marba · 85, 221, 261
marchandisation de la terre · 247
marchandisation des terres · 245, 248
marché foncier · 247, 286
Maure · 61
Mauritanie · 42, 61, 333
Mayo-Dallah · 15, 21, 22, 139, 305, 317, 377
Mayo-Kebbi · 146, 188, 279, 317, 375
Mecque · 38
Milieu agricole · 261
Milieu naturel · 82, 84, 112, 129, 314, 334,
341
Milieu pastoral · 56, 167, 184, 197, 294, 317,
319, 335
Milieu paysan · 187, 261, 267, 269, 272
Milieu Peul · 214, 258
Mise en gage · 245
Mise en valeur · 23, 33, 95, 125, 144, 145,
241, 243, 244, 249, 274, 291, 296, 312,
321, 330, 336, 338, 369, 379
Mobilité · 16, 36, 55, 58, 61, 62, 65, 66, 69,
72, 78, 83, 144, 170, 175, 177, 178, 181,
184, 185, 187, 191, 192, 193, 197, 198,
200, 203, 204, 207, 208, 209, 210, 211,
213, 220, 234, 235, 249, 252, 253, 286,
293, 297, 298, 309, 310, 313, 320, 321,
322, 324, 325, 329, 330, 331, 333, 337,
342, 345, 346, 347, 349, 363, 367, 368,
369, 371, 376, 381, 383
Mobilité des hommes · 55, 184
Mobilité des troupeaux · 58, 69, 78, 178,
184, 192, 193, 200, 207, 210, 211, 220,
331, 367
Mobilité pastorale · 62, 200, 208, 329, 332,
333, 337, 364, 371
Mobilité-flexibilité · 309

Moken · 61
Monétarisation de l'économie · 246
Monts de Lam · 188
Moukhou · 39
Moundang · 40, 41, 43, 85, 178, 194, 195,
202, 260, 262
Moundou · 90, 203, 234, 317, 321
Moura · 37
Mousseye · 4, 40, 41, 54, 60, 85, 86, 87, 94,
95, 96, 97, 100, 102, 112, 115, 116, 118,
120, 143, 148, 149, 150, 156, 157, 162,
165, 178, 179, 190, 191, 192, 194, 195,
202, 214, 220, 221, 223, 225, 228, 229,
237, 240, 242, 245, 252, 257, 258, 260,
261, 262, 264, 265, 267, 271, 272, 274,
276, 279, 281, 283, 284, 287, 288, 312
Moyen Chari · 188
Moyen-Chari · 262
Moyto · 176
Musey · 112

N

N'Djaména · 39, 40, 78, 137, 157, 309
N'Gaoundéré · 52
Nguetté · 4, 89, 90, 91, 148, 154, 263, 269,
320
Ndoumol · 199, 203, 213
Ngambaye · 85, 148, 257
Ngara'en · 37, 39, 44, 54, 177, 191, 192, 194,
202, 203, 232, 270, 301, 317, 318
Ngaradji · 36
Ngoko · 116, 117, 381
Nguétté · 92
Niger · 42, 169, 172, 180, 186, 252, 292,
333, 341, 342, 347, 350, 375, 378, 379,
380, 381, 382
Nigéria · 32, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 295, 309,
338, 376, 379
Nomadisme · 61, 62, 65, 66, 181, 187, 204,
244, 285, 286, 309, 330, 368, 376
Nord-Cameroun · 42, 43, 63
Noyau laitier · 177
Nyamndé · 199, 213

O

Organisation politique · 53, 243, 297
Organisation sociale · 23, 44, 45, 61, 62, 64,
70, 75, 80, 165, 241, 284, 366
Organisation sociopolitique · 54, 55
Organisation spatiale · 46, 56, 62, 80, 101,
119, 122, 198, 206, 207, 252, 367

Othman Dan Fodio · 42, 43
Ouadi Rimé · 138
Oudah · 36, 39, 40, 44, 171, 172, 173, 176,
193, 216, 270, 301
Ousmana · 317

P

Paix sociale · 339
Pala · 21, 28, 37, 38, 85, 90, 157, 172, 270,
317, 318
Parc national · 126, 127, 129, 134, 138
Parenté agnatique · 258
Pasteurs arabes · 39
Pasteurs Johyas · 185
Pasteurs nomades · 18, 20, 21, 36, 44, 60,
101, 162, 175, 176, 181, 183, 186, 192,
207, 212, 214, 216, 228, 232, 239, 266,
267, 270, 271, 273, 290, 291, 294, 297,
298, 300, 304, 307, 308, 309, 317, 320,
322, 325
Pasteurs peuls · 4, 16, 26, 33, 53, 54, 56, 59,
61, 73, 81, 83, 99, 102, 120, 121, 142, 160,
165, 167, 170, 173, 181, 195, 197, 202,
220, 224, 237, 254, 257, 265, 269, 270,
271, 274, 276, 278, 279, 281, 283, 286,
287, 288, 300, 301, 319, 347, 366, 369
Pasteurs transhumants · 35, 39, 55, 66, 73,
121, 175, 176, 193, 217, 254, 278, 307,
310, 333, 337, 359
Pastoralisme · 16, 18, 20, 21, 24, 26, 34, 40,
56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 74,
101, 121, 123, 147, 175, 178, 179, 184,
187, 195, 204, 210, 228, 237, 249, 253,
255, 271, 290, 291, 292, 293, 297, 298,
300, 301, 302, 306, 307, 308, 309, 310,
311, 313, 314, 320, 321, 322, 323, 324,
325, 326, 327, 330, 331, 332, 336, 338,
342, 343, 344, 345, 346, 347, 349, 350,
354, 363, 366, 367, 368, 369, 371, 372,
375
Pastoralisme nomade · 21, 24, 34, 58, 60, 61,
65, 175, 184, 204, 249, 290, 291, 292, 293,
298, 300, 301, 302, 306, 309, 310, 320,
322, 324, 325, 327, 331, 332, 344, 345,
346, 347, 367, 368, 371, 372
Pastoralisme sahélien · 249
Patrimoine mondial · 127
Pays Moundang · 262
Pays Mousseye · 86, 94, 97, 120
Paysage · 80, 81, 82, 83, 87, 88, 94, 98, 99,
104, 109, 112, 114, 115, 118, 120, 127,
130, 341, 347, 354, 366

Perception · 23, 67, 76, 83, 87, 112, 114, 124,
125, 147, 162, 265, 275, 306, 353, 360,
378
Performances zootechniques · 70, 208, 366
Peul Bororo · 209
Peuls du Chari Baguirmi · 42
Peuls Marè'en · 42
Plate-forme de concertation · 361, 362
Pluralisme juridique · 244
Politique de préservation de
l'environnement · 367
Pont-caraol · 55, 112, 114, 172, 211, 226,
271, 274
Populations locales · 20, 58, 60, 76, 112, 114,
123, 128, 130, 131, 132, 133, 139, 141,
144, 161, 162, 243, 244, 262, 266, 267,
271, 277, 279, 303, 305, 328, 330, 345,
354, 356, 361, 363, 367
Populations pastorales · 180, 296, 338, 349
Populations riveraines · 20, 58, 109, 139,
144, 145, 146, 153, 154, 155, 277, 301,
303, 304, 307, 349, 352, 381
Pratiques agricoles · 220, 237, 244, 271, 368
Pratiques d'élevage · 23, 33, 60, 64, 69, 70,
72, 75, 178, 262, 290, 367
Pratiques de mobilité · 325
Pratiques foncières · 240, 245, 287
Pratiques pastorales · 16, 26, 33, 36, 69, 70,
76, 80, 99, 121, 122, 166, 174, 176, 178,
198, 205, 235, 259, 366, 367, 368, 382
Pratiques territoriales · 69, 70, 80
Processus de la décentralisation · 309, 336
Production agricoles · 313
Projet Concerté de Gestion des Ressources
Naturelles · 340
Projet de Sécurisation des Systèmes
Pastoraux · 332
Projet Gestion et Conservation des
Ressources Naturelles · 305
Propriété communautaire · 241
Protection de l'environnement · 16, 20, 24,
33, 58, 277, 301, 302, 303, 307, 352
Pulaaku · 44, 271, 278
Pullo · 41
Pygmées · 61

R

Rajasthan · 185, 381
Rapport de forces · 266
Rapports fonciers · 86
Rapports sociaux · 21, 60, 61, 165, 238, 240,
250, 255, 256, 265
Rapports sociaux · 255

Reb-Reb · 211, 318
Relations agro-pastorales · 227
Relations de parenté · 61, 259
Relations de parenté · 258
Représentation · 67, 83, 92, 101, 103, 108,
144, 147, 149, 163, 237, 274, 293, 306,
336, 362, 377, 380
République Centrafricaine (RCA) · 15, 22, 42,
39, 176, 222, 312, 381
Réseaux sociaux · 256, 257, 377, 379
Réserve biologique naturelle · 127
Réserve de Biosphère · 138
Réserve de Faune · 138
Réserve de la biosphère · 127
Réserve de la conservation de la nature ·
127
Réserve de ressources naturelles · 127
réserve naturelle · 144
Résolution des conflits · 245, 279, 280, 282,
285, 335
Ressources naturelles renouvelables · 24,
80, 303, 375
Ressources pastorales · 16, 65, 104, 150,
152, 156, 210, 234, 249, 250, 253, 254,
255, 257, 271, 290, 310, 325, 326, 327,
331, 332, 333, 337, 369, 375, 381
Rimaybé · 261

S

Saïbou · 317, 318, 320, 322, 381
Saignerdé · 45, 206
Sara · 262, 375
Saré · 45, 46, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 102, 166,
223, 224, 226, 257, 259, 260, 317, 320
Savane tchadienne · 16, 18, 26, 43, 56, 165,
179, 187, 255, 286, 287, 290, 313, 366,
369
Savanes d'Afrique Centrale · 14, 22
Sécheresses · 180
Secteur de l'élevage · 301, 308, 310, 324,
338, 370
Sécurisation des droits fonciers des pasteurs
· 327
Sécurisation du pastoralisme · 308, 327
Sécurisation foncière · 16, 327, 331, 343,
372, 373
Sécuriser la mobilité · 332
Sédentarisation · 231, 286, 297, 298, 368
Sénégal · 41, 42, 43, 214, 290, 341, 375, 379,
382
Shetto · 199, 213
Sierra Leona · 42
Siniaka-Minia · 138

Société Mousseye · 87
Société peule · 95, 212, 381
Sociétés pastorales · 62, 70, 250, 288, 292,
293, 295, 298, 300, 310, 326, 327, 334,
335, 336, 339, 363, 371
Sociétés rurales · 23, 80
Sokoto · 37, 38, 40, 44
Soudan · 42, 293
Souloubawa · 36, 38, 44, 54, 55, 170, 172,
178, 191, 192, 194, 197, 198, 203, 207,
220, 230, 232, 234, 258, 301, 321
Stratégies pastorales · 250, 324
Surpâturage · 59, 151, 307, 347
Système agricole · 195, 220, 224, 291, 371
Système agro pastoral · 193, 194, 197, 201
Système d'élevage · 34, 57, 63, 67, 68, 72, 76,
98, 166, 192, 193, 195, 196, 197, 198, 230,
290, 327, 328, 368
Système d'élevage intégré · 194, 201
Système de culture · 220, 230
Système de production des Peuls · 227
Système foncier · 238, 250
Système pastoral à point fixe · 193, 194, 197,
201, 203, 206, 230
Système pastoral nomade · 193, 194, 198,
201, 230
Systèmes agraires · 144, 360
Systèmes d'élevage · 23, 57, 67, 68, 69, 72,
165, 169, 190, 191, 192, 194, 199, 200,
201, 252, 313, 322, 346
Systèmes de production pastorale · 311
systèmes pastoraux/système pastoral · 18, 33,
37, 83, 165, 180, 190, 290, 292, 193,,294,
295, 197 198, 203, 206, 209, 210, 214,
230, 291, , 308, 311, 320, 321, 322, 325,
326, 327, 332, 337, 349, 363, 370, 371,
381, 382

T

Tagal · 85
Tandjilé · 188
Tchad · 3, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 26, 27,
30, 31, 32, 34, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44,
77, 101, 116, 118, 123, 124, 137, 138, 139,
140, 141, 142, 145, 146, 147, 155, 161,
169, 170, 172, 175, 176, 179, 188, 189,
220, 233, 239, 243, 244, 262, 269, 276,
278, 285, 286, 290, 292, 294, 295, 296,
297, 298, 300, 301, 302, 304, 305, 309,
311, 315, 317, 318, 322, 323, 324, 325,
326, 329, 330, 332, 333, 334, 340, 342,
344, 345, 347, 350, 351, 355, 367, 371,
375, 376, 377, 378, 381, 383

Terrain de parcours · 101, 102, 252
Terre (s) · 23, 33, 35, 61, 37, 41, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 101, 103, 104, 116, 123, 124, 125, 128, 136, 139, 141, 143, 144, 145, 148, 149, 153, 162, 165, 174, 223, 228, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 264, 268, 269, 274, 278, 284, 285, 286, 291, 296, 304, 306, 307, 310, 312, 315, 317, 322, 367, 369, 371, 372, 378, 379, 383
Territoire · 36, 44, 62, 68, 76, 81, 82, 83, 89, 92, 96, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 126, 135, 137, 138, 139, 140, 144, 148, 154, 162, 238, 244, 256, 257, 274, 285, 286, 297, 303, 304, 309, 310, 331, 337, 344, 355, 365, 367, 375, 377, 380, 381, 382
Territoires d'attache · 252
Terroir · 56, 81, 83, 84, 88, 90, 91, 92, 95, 99, 104, 140, 148, 181, 195, 200, 202, 205, 241, 247, 255, 273, 286, 310, 311, 337, 342, 353, 380, 381, 382
Terroir d'accueil · 252
Terroirs villageois · 33, 56, 83, 89, 101, 102, 104, 156, 300, 307, 310, 321, 336, 337, 351, 362, 366
Togo · 42, 377
Touareg · 61, 252
Toubou · 61, 262
Toupouri · 40, 85, 178, 179, 194, 195, 262
Transfert marchand de droits fonciers · 247
Transhumance · 18, 21, 29, 36, 39, 49, 62, 66, 72, 121, 175, 176, 203, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 232, 233, 234, 252, 258, 260, 274, 275, 285, 286, 297, 309, 314, 317, 318, 321, 322, 328, 329, 330, 332, 333, 337, 349, 369, 378
Transmission héréditaire · 51
Troupeau bovin · 182, 261

U

UICN · 15, 20, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 133, 134, 135, 137, 138, 140, 303, 377, 380, 381, 382, 383
Unité (s) domestique (s) · 36, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 63, 66, 72, 73, 74, 77,

78, 95, 98, 101, 102, 148, 165, 166, 167, 168, 177, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 190, 202, 203, 210, 211, 212, 219, 220, 221, 224, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 241, 255, 257, 258, 259, 379

Unités écologiques · 87

Unités paysagères · 82, 87, 88, 89, 90, 93

V

Vaine pâture · 228, 252, 254

Vente · 38, 46, 47, 157, 179, 197, 203, 217, 218, 219, 226, 230, 234, 245, 247, 259, 263, 282

W

Waramba · 170

Wodaabé · 169, 176, 193, 301

Wuro-Dolé · 318

Y

Youssoufa · 54, 216, 226

Z

Zakouma · 138

Zaraguinas · 315, 317, 318, 322, 370

Zaraguina · 39

Zimé · 4, 40, 41, 85, 95, 97, 116, 148, 162, 194, 202, 220, 221, 223, 229, 237, 257, 260

Zone de savane · 16, 18, 24, 30, 32, 33, 36, 40, 60, 68, 118, 123, 175, 179, 180, 188, 220, 237, 255, 269, 300, 310, 311, 314, 328, 345, 367, 368

Zone sahélienne · 42, 252, 294, 295, 338, 349

Zone soudanienne · 26, 29, 31, 123, 172, 188, 202, 216, 294, 314, 323, 338, 366

Zones de savane · 23, 26, 43, 68, 100, 124, 169, 239, 300, 320, 350